NOUVEAU JOURNAL ASIATIQUE,

OU

RECUEIL DE MÉMOIRES,

D'EXTRAITS ET DE NOTICES

RELATIFS A L'HISTOIRE, A LA PHILOSOPHIE, AUX LANGUES ET A LA LITTÉRATURE DES PEUPLES ORIENTAUX;

RÉDIGÉ

PAR MM. BROSSET. — BURNOUF. — CHÉZY. — GARCIN DE TASSY. — GRANGERET DE LAGRANGE. — DE HAMMER. — HASE. — GUILL. DE HUMBOLDT. — JACQUET. — AM. JAUBERT. — STAN. JULIEN. — KLAPROTH. — REINAUD. — SAINT-MARTIN. — GUILL. DE SCHLEGEL. — SILVESTRE DE SACY. — STAHL, ET AUTRES ACADÉMICIENS ET PROFESSEURS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS;

ET PUBLIÉ

PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

TOME X.

IMPRIMÉ,

PAR AUTORISATION DE M. LE GARDE DES SCEAUX,

A L'IMPRIMERIE ROYALE.

PARIS. — 1832.

ON SOUSCRIT :

A la librairie orientale de DONDEY-DUPRÉ PÈRE ET FILS, Imprimeurs-libraires, membres de la Société asiatique de Paris, libraires des Sociétés asiatiques de Londres et de Calcutta, rue Richelieu, n.° 47 *bis*.

(JUILLET 1832.)

NOUVEAU
JOURNAL ASIATIQUE.

Notice de l'Encyclopédie littéraire de Ma touan lin, intitulée 考通獻文 Wen hian thoung k'hao; par M. KLAPROTH (1).

Un des plus célèbres des livres chinois connus en Europe, et celui qui mérite le mieux de l'être, est le *Wen hian thoung k'hao* ou *Recherches approfondies des anciens monumens*, par *Ma touan lin;* et l'on peut douter, en effet, si la science de l'Europe a produit jusqu'à présent un ouvrage de ce genre aussi bien exécuté et capable de soutenir la comparaison avec cette encyclopédie chinoise. Le *Wen hian thoung k'hao* a fourni à Deguignes le père la plus grande partie des matériaux de ses mémoires académiques, et des faits très-nombreux pour son *Histoire des Huns*. M. Abel-Rémusat a publié d'amples ex-

(1) Cette notice a paru en anglais dans les cahiers de février, mars et avril de l'*Asiatic journal* de Londres. Nous la reproduisons ici, revue par l'auteur et complétée par l'extrait du sommaire de la neuvième section du *Wen hian thoung k'hao*, qu'on a oublié d'imprimer à Londres.

traits de Ma touan lin, relatifs à la géographie de l'Asie orientale, et d'autres sinologues en ont tiré des renseignemens précieux pour leurs recherches historiques concernant la Chine et les pays voisins.

L'auteur de cette composition inestimable était né à la fin de la dynastie des Soung, vers le milieu du XIII[e] siècle, à *Lo phing tcheou* (1), ville du département de *Yao tcheou fou*, dans la province de *Kiang si*. Son père, nommé *Ma thing louan*, avait exercé les fonctions de *tching siang* ou ministre d'état sous les Soung. Il envoya son fils étudier à l'école de *Tchu hi*, le plus illustre des interprètes des livres classiques dans les temps modernes. Sous un tel maître, Ma touan lin se mit en état de devenir à son tour un des lettrés les plus célèbres de la Chine. De même que tous les Chinois qui se destinent aux lettres, il entra dans l'administration des affaires publiques : c'était à une époque où les malheurs de sa patrie, car les Mongols l'avaient envahie, rendaient une telle position difficile et sujette à des dangers. Après la chute de la dynastie des Soung, Ma touan lin se retira dans le village *Kiao cheou hiang*, où il véçut au milieu de ses livres et complètement livré à l'étude. Ce fut là qu'il composa plusieurs ouvrages très-estimés, tels que le *Ta hio tsy tchouan*, qui est un commentaire sur le *Ta hio*, le premier des quatre livres classiques at-

(1) Cette ville, qui est située à l'est du lac *Phou yang*, et sur la rive septentrionale du *Ngan lo kiang*, était alors du second rang; aujourd'hui ce n'est qu'un *Hian*, c'est-à-dire, ville du troisième.

tribués à Confucius; le *To tchi lou* ou *Notice sur les grands littérateurs*, &c. Mais son principal ouvrage, et celui qui, nous pouvons l'affirmer avec vérité, est le seul qui ne périra jamais, est son *Wen hian thoung k'hao*, qui lui coûta vingt ans de travail.

L'achèvement de cet ouvrage fut annoncé à l'empereur mongol *Jin tsoung* par un mémoire daté de la quatrième lune de la sixième année *Yen yeou* (1319). *Yng tsoung*, successeur de ce monarque, ordonna, dans la sixième lune de la seconde année *tchi tchi* (1322), que ce livre serait imprimé aux frais des écoles de la ville de *Lo phing tcheou*, patrie et demeure de l'auteur. Plus tard, sous les Ming, l'empereur *Chi tsoung* le fit réimprimer sous l'inspection du *Szu li kian;* l'ordre porte la date du premier jour de la cinquième lune de la troisième année *kia tsing*, qui correspond au mois de juin 1524. Les planches de bois qui avaient servi à imprimer cette édition pendant près de deux siècles, étant usées, elles furent gravées de nouveau sous le règne de K'hang hi, et une nouvelle édition fut publiée en 1724, en 100 volumes ou gros cahiers. L'empereur K'hian loung a fait réimprimer cet ouvrage en 1747.

Le sujet traité dans le *Wen hian thoung k'hao* est l'histoire, non pas des hommes, mais du gouvernement, des mœurs, des usages, de la littérature, en un mot, de la civilisation de la Chine depuis le commencement de l'empire jusqu'à l'année 1224 de J. C.

« Chaque dynastie, dit l'auteur dans sa préface, a » eu ses historiens qui ont raconté son commence-

» ment, ses progrès et sa ruine, et rapporté toutes
» les actions remarquables qui pourraient, dans les
» siècles futurs, exciter la curiosité des hommes, et
» servir de miroir, soit pour les imiter si elles sont
» bonnes, soit pour les éviter si elles sont mauvaises;
» et quoique la destruction des différentes familles
» régnantes ne soit pas arrivée par les mêmes causes,
» cependant chaque histoire expliquant le principe et
» la raison de leur élévation et de leur chute, elle est
» utile à celles qui viennent ensuite. Mais cette espèce
» d'histoire n'est pas suffisante; nous devons également
» connaître celle du gouvernement, qui consiste dans
» les lois, les coutumes et les usages, dont une partie
» a été conservée et une partie changée : car, bien
» qu'un empire puisse changer de maître en un ins-
» tant, il ne change point par-là ses mœurs et ses
» usages aussi brusquement; ceux-ci ne se modifient
» qu'avec le temps, et la plupart des coutumes et des
» lois modernes sont fondées sur des institutions an-
» ciennes et antérieures. C'est ce qui a porté Confucius
» à dire que quelqu'un pourrait prédire les change-
» mens qui arriveraient dans tout le cours des siècles.
» Néanmoins, pour constater et bien comprendre ces
» changemens, il est nécessaire d'avoir beaucoup lu et
» beaucoup réfléchi. Nous pouvons, continue Ma
» touan lin, connaître, par l'histoire de *Szu ma*
» *kouang*, les usages modernes; mais personne n'a
» travaillé avec succès sur ceux qui sont conformes
» aux anciens. Sous la dynastie des Thang, le célèbre
» *Thou k'hi* (ou *Thou yeou*) composa son *Thoung*

» *tian*, dans lequel il remonte jusqu'à l'antiquité la
» plus reculée, et explique les divers changemens qui
» avaient été faits jusqu'à son temps, c'est-à-dire, jus-
» qu'aux années *thian pao* (de 742 à 755). Le
» lettré *Soung pe* continua cet ouvrage jusqu'aux an-
» nées *hian te* (de 954 à 959) de la dynastie des
» Tcheou. Après lui, et sous la dernière dynastie
» (celle des Soung), *Weï liao oung* composa égale-
» ment un livre du même genre intitulé *Koue tchao*
» *hoeï tian*. Ces deux derniers ouvrages n'ont jamais
» été publiés, et, quoique leurs auteurs y aient déployé
» une vaste érudition, ils ont été peu étudiés; de sorte
» qu'aujourd'hui le livre de *Thou k'hi* est le seul de
» cette nature qui soit entre les mains des curieux;
» mais comme il ne va que jusqu'aux années *thian*
» *pao*, les règnes qui suivent manquent entièrement.

» Il est impossible de nier que Thou k'hi n'ait bien
» compris l'objet de son ouvrage dans toute son
» étendue, et qu'il n'ait fait des recherches exactes et
» amples; mais en même temps, nous pouvons lui
» reprocher de n'avoir pas suffisamment distingué les
» temps anciens des modernes, et de n'être pas assez
» clair dans certaines parties, ni habile dans le choix
» des matériaux qu'il cite ou qu'il passe sous silence.
» Il a omis des choses importantes; par exemple, celles
» qui se rapportent à l'astronomie (*thian wen*) et à
» la physique (*ou hing*); il ne dit rien de la généa-
» logie des empereurs, des princes de leur maison et
» des familles qui en sont issues: par conséquent, son
» livre ne peut être appelé une œuvre parfaite. »

Ma touan lin ajoute que les défauts de ses prédécesseurs lui inspirèrent le desir de produire, dans le même genre, un ouvrage plus complet, et qu'aidé des connaissances de son père et des divers écrits qu'il lui avait laissés sur ce sujet, enfin par une étude assidue de tous les historiens et de tous les philosophes, il se flatte d'avoir accompli son objet. « Ce n'est pas, dit-il, » que je croie avoir réussi complètement; car je suis » convaincu que mon livre peut être considérablement » amélioré dans le cours des siècles. »

Il expose ensuite qu'il a distribué son ouvrage en vingt-quatre *men*, parties ou sections, dont il énonce les titres; elles comprennent toutes les choses que son plan embrassait. Voici la méthode qu'il a suivie dans sa composition. Il commence par présenter tout ce qu'il a pu trouver sur chaque sujet, soit dans les livres classiques (*king*), soit dans les historiens (*szu*) de chaque dynastie. Il ajoute ensuite ce qui est contenu dans les *Hoei yao* ou les abrégés des différentes dynasties sur le même sujet. C'est là l'ouvrage fondamental de ce qu'il comprend sous le nom de *Wen*, qui est basé sur des faits positifs et authentiques; car il a entièrement retranché ceux qui sont d'un caractère douteux ou rapportés d'après des autorités suspectes. Quant aux opinions concernant les faits racontés, il a recueilli toutes celles qui ont été écrites, soit à l'époque où les événemens se passèrent, par des ministres, soit à une époque postérieure, par d'autres personnes lettrées et des hommes instruits; en un mot, il n'a rien négligé de ce qui méritait d'être conservé ou pouvait contri-

buer à confirmer les récits ou à combattre les méprises des écrivains qui ont cité ces faits. C'est cette partie de son ouvrage qu'il a comprise sous le nom de *Hian*. Dans quelques cas douteux, il a jugé convenable d'ajouter son sentiment et son opinion.

Les vingt-quatre sections de l'ouvrage sont subdivisées en trois cent quarante-huit livres. L'auteur donne un sommaire du contenu de chaque section : nous allons présenter des extraits étendus de ces sommaires, qui mettront le lecteur en état de se former une opinion sur l'ensemble et le prix de cette vaste composition.

SECTION Ire.

De la propriété des terres cultivées.

Les rois et empereurs anciens ne se sont jamais arrogé la propriété de l'empire; car ils le distribuèrent en différentes principautés et seigneuries. L'empereur n'avait pour lui qu'un territoire de 1000 li carrés. Les *Koung* et les *Heou* possédaient aussi 100 li : les *Pe*, 70; les *Tsu* et les *Nan*, chacun 50. De plus il y avait, dans le domaine appartenant à l'empereur, des terres et des villes dont le revenu était attribué à ses *Koung* et à ses *K'hing*, ou conseillers. Le terrain, avec les hommes qui l'habitaient et ceux qui le cultivaient, était conféré à chacun de ces officiers, comme son patrimoine, pour sa famille. Il en transmettait le soin à ses enfans, de génération en génération. Il considérait ce bien comme sa propriété; connaissait parfaitement bien la fertilité ou la stérilité des terres,

et l'augmentation ou la diminution du nombre des colons; de sorte que, sans être obligé de faire un relevé et des recherches, il ne courait aucun risque d'être trompé sur le montant de son revenu. Par conséquent, durant cette période, toutes les terres de l'empire appartenaient à l'état. Le peuple les recevait de lui, les cultivait, subsistait du produit de son travail et payait les impôts. De cette manière, les classes inférieures remplissaient leurs devoirs, et les classes supérieures exerçaient envers elles une sollicitude paternelle. Comme personne n'était ni trop riche, ni trop pauvre, tout le monde vivait ensemble dans une harmonie parfaite.

Ce fut sur ce point que posa le principe du gouvernement des trois premières dynasties qui régnèrent en Chine. Le premier empereur de celle des *Thsin* renversa cet ordre de choses, et se fit propriétaire de toutes les possessions inféodées de l'empire. Un seul homme desira tout avoir dans ses mains; les places du gouvernement, ayant cessé, dans tout l'empire, d'être permanentes, les hommes qui y furent nommés les regardèrent comme des emplois transitoires, et il en résulta qu'ils n'eurent ni l'occasion ni les motifs de s'instruire de la condition des affaires et des habitans. Or, d'un côté, les postes du gouvernement n'étant que temporaires, et de l'autre le changement des habitans ayant donné lieu à beaucoup de friponneries, il est arrivé que, depuis le temps des Thsin, et sous les dynasties subséquentes, l'état n'eut plus le moyen de distribuer des terres; elles furent tenues entièrement

par des particuliers. Ce résultat fut produit par la tournure qui fut donnée aux affaires à l'époque de la dynastie des Thsin. Il est vrai que, dans les périodes suivantes, il y en a eu où l'on a desiré de rétablir les anciens usages à cet égard, par exemple, dans les années *taï ho* (de 477 à 499), sous la dynastie des *Yuan weï*, et dans les années nommées *tching kouan* (de 627 à 649), sous les *Thang;* mais cela ne dura pas, parce qu'il était difficile de revenir à ces usages, sans faire revivre en même temps celui des fiefs, ce que les princes régnans n'aimaient pas. Sous les trois premières dynasties, et avant elles, l'empire n'était pas la propriété du monarque; les Thsin furent les premiers qui rendirent un seul homme maître de tout. Sous les trois premières dynasties, les hommes (du peuple) n'étaient pas propriétaires des terres; mais quand les Thsin abrogèrent les anciennes répartitions, et abandonnèrent la propriété au peuple, pour qu'elle devînt un héritage divisible, ils donnèrent ce qu'ils n'avaient pas dû concéder, et prirent ce qu'ils n'avaient pas le droit d'ôter. Cependant il serait difficile maintenant de rétablir les choses sur l'ancien pied, et de détruire des institutions consacrées aujourd'hui par une longue suite d'années. Rétablir les fiefs serait, de la part de l'empereur, se dépouiller d'une portion considérable de l'empire, et donner naissance à des guerres et à des révoltes nouvelles. D'un autre côté, si l'on avait l'intention de faire revivre la distribution des terres, il serait nécessaire de priver par force des hommes de leur héritage, ce qui occasionnerait des murmures et

des plaintes sans fin. Ces considérations se sont toujours opposées à l'exécution des projets des philosophes. *Chang yang* fut le premier qui introduisit l'usage d'imposer les terres cultivées par leurs propriétaires, sans considérer l'importance de leurs possessions; et *Yang yen* institua l'usage des possessions particulières, sans égard pour ce dont chaque individu jouissait. Ainsi l'un de ces monarques abolit l'ancienne méthode de diviser les terres en neuf espèces, tandis que l'autre abrogea l'usage d'asseoir l'impôt en proportion de la propriété. Toutefois ces deux méthodes étaient excellentes, et leur abolition appellera sur ses auteurs les reproches éternels de toutes les personnes sensées. Les abus créés par *Chang yang* et par *Yang yen* sont devenus si invétérés, qu'il est maintenant impossible de les réformer sans détruire l'empire et sans ruiner les particuliers.

Cette section est composée de sept livres.

Section II.

De l'argent et de la marchandise.

La vie de l'homme est soutenue par le vêtement et par la nourriture. Les choses qui ne servent pas à ces deux fins, sont néanmoins devenues des objets de première nécessité; tels sont, les perles, les pierres précieuses et les cinq métaux. Les anciens rois, trouvant que ce qui contribuait à alimenter et à vêtir l'homme ne suffisait pas à tous les besoins de l'existence, voulurent que tout ce qui pouvait être utile pour cette fin fût considéré comme marchandise, et pût être un

objet d'échange et la base du commerce. Ainsi, dans les temps les plus anciens, les perles et les pierres précieuses furent regardées comme marchandises de la première classe; l'or constitua la seconde; les *tao* ou *couteaux* (c'est le nom d'une monnaie de cuivre) et les étoffes furent placés dans la dernière. Les marchandises comprises dans les deux premières classes étant extrêmement rares par leur nature, il fut reconnu que le cuivre, par sa valeur modérée, pourrait devenir un objet commun d'échange, pour les pauvres aussi bien que pour les riches, et par conséquent obtenir l'avantage d'être la monnaie courante. C'est par cette raison que la circulation des pièces de cuivre frappées dans les neuf *fou* (résidences des administrations) a été constammeut en usage, depuis la dynastie des Tcheou : avec cette seule différence que les mœurs étant extrêmement simples dans les premiers temps, il y avait peu de besoins, et la monnaie courante était toujours en quantité suffisante; tandis que, dans les siècles suivans, le luxe et la prodigalité la rendirent rare, et par conséquent sa valeur diminua de jour en jour, à mesure que sa quantité augmenta. Il était difficile qu'un tel état de choses durât long-temps. Dès la période de la dynastie des Thang, on avait commencé à introduire l'usage des *feï kiuan* ou contrats volans, et des *tchao yn* ou papier-argent, afin de faciliter les affaires commerciales en marchandises volumineuses. En même temps, ces papiers n'étaient pas réellement une monnaie; ils servaient simplement comme d'obligations pour payer de la monnaie en échange. Sous

que le climat étant devenus plus épais, les hommes nés sous ces influences perdirent leur capacité; la sagesse dégénéra, les hommes instruits s'attachèrent exclusivement à leurs ustensiles à écrire et rougirent de porter la cuirasse du guerrier; le laboureur, content de sa charrue, ne prit nul souci du sabre ni des lettres. Si nous descendons aux neuf *lieou* ou conditions de la vie humaine, aux artisans et aux ouvriers, et aux sectateurs de *S'hakya* et de *Lao tsu*, il est évident que le nombre des hommes sustentés par les fruits de la terre a augmenté si prodigieusement, que leurs épaules se touchent, que leurs manches se frottent les unes contre les autres, et que trois petits enfans peuvent à peine trouver un coin pour s'y tenir. Dans des circonstances semblables, la quantité plus ou moins considérable de la population n'a nul rapport avec la force d'un royaume. Alors l'état ne calcule plus le mérite du peuple, il ne cherche qu'à le multiplier pour tirer des impôts des familles, et des contributions ou des services des individus. De cette manière les impôts ont toujours été croissant; les hommes en place ont abandonné et méprisé les humbles, parce que l'état ne trouve plus que sa force consiste dans le peuple, et que celui-ci devient chaque jour plus misérable et maudit son existence.

Tel est le sujet de la troisième section de cet ouvrage; dans lequel je présenterai le tableau du nombre des familles et des individus sous chaque dynastie, ainsi que celui des impôts personnels, des contributions et des corvées. Finalement, je parlerai des esclaves et des serfs. Cette section comprend deux livres.

Section IV.

Emplois et charges.

L'état se sert du peuple, et le peuple sert l'état. Les principautés ont des gouverneurs ou gardiens, les cercles ou districts ont des surintendans, les villages ont des chefs, et les hameaux des directeurs ou principaux (*tching*). Ces emplois ne sont pas du même rang, bien qu'ils aient tous été créés pour l'utilité publique. C'est le peuple qui manie les armes dans la guerre, qui, dans les ouvrages publics, se sert de la pioche et de la truelle, qui, lorsqu'il faut transporter quelque chose, le porte, qui, pour la prospérité générale, supporte la fatigue et le travail. Ces occupations, quoique dissemblables, constituent le service que le peuple rend à l'état. Les hommes qui l'emploient doivent être à leur aise, tandis que ceux qui servent doivent être soumis à la peine. La raison le veut ainsi. Les chefs des villages et les principaux des hameaux doivent par conséquent être exempts de service personnel. Mais, dans ces derniers temps, le peuple a été forcé d'une manière tyrannique à s'acquitter de son devoir. Les hommes qui ne pouvaient endurer les travaux excessifs que l'on exigeait d'eux, faisaient tout ce qu'ils pouvaient pour y échapper; alors s'introduisit l'usage de commander ces services aux familles. Depuis les dynasties des Thang et des Soung, ces obligations imposées aux familles devinrent chaque jour plus nombreuses, et furent rangées en trois classes

différentes. L'exécution des lois qui les concernent a donné naissance à des actes innombrables de friponnerie, qu'il n'y a eu aucun moyen d'empêcher, hélas! Sous la dynastie des Tcheou, le principal d'un hameau, le maire d'un village, fut égal pour la dignité et les appointemens aux magistrats réguliers. Sous les deux dynasties des Han, l'emploi des *san lao thsiang fou*, ou des trois anciens d'une colonie de paysans, était rempli par des hommes de mérite et d'expérience. Cependant ce n'étaient pas les mêmes que ceux qui dans la suite ont été investis de charges publiques; et jamais la tyrannie n'a été portée au point où elle a atteint de nos jours.

Par conséquent cette section contient des recherches concernant les emplois et les charges. Je décrirai les changemens qui sont arrivés sous les différentes familles régnantes, et j'ajouterai ce qui est relatif aux exemptions (*fou* et *tchhu*). Elle est divisée en deux livres.

Section V.

Droits et péages.

Les droits et les péages sont de deux sortes; l'une comprend ceux qui sont perçus aux montagnes, aux lacs et aux marais, sur le thé et le sel, ainsi qu'aux mines et aux forges; les autres consistent dans ce qui se paie aux barrières, aux marchés, quand on achète des liqueurs fortes, et aux douanes. Des argumentateurs intéressés soutiennent que le prince devrait vivre des impôts levés sur le pays, se vêtir des droits perçus

sur les individus, et ne recevoir rien de plus. Ils ajoutent que ce n'est pas l'affaire d'un roi de contrôler les gains que les particuliers peuvent faire. Ceux, d'un autre côté, qui parlent raisonnablement des revenus d'un état, font observer que les montagnes et la mer sont le trésor de tout le monde, et que le plus fort les a; que les barrières et les marchés sont les lieux où les marchandises abondent et où les commerçans peuvent se les procurer; qu'ainsi lever des droits sur des hommes de ce genre, afin de subvenir aux dépenses de l'état, sans être obligé de recourir uniquement aux impôts assis sur le peuple, c'est prendre soin du tronc en émondant ce qui est inutile dans les branches, et que c'est une des grandes méthodes de gouverner un royaume. Depuis que cette dernière opinion a prévalu, tous ceux qui ont inventé de nouveaux impôts n'ont pas manqué de s'en servir comme d'un prétexte. Mais à mesure que les impôts se sont accrus, la source même de ce profit s'est épuisée. D'abord le gouvernement a entrepris lui-même l'exploitation des salines, la vente des liqueurs fortes, la culture du thé, les travaux des mines de fer, même les marchés et les foires. En conséquence, ses ressources se sont augmentées, et le tarif des douanes est devenu journellement plus lourd. Mais depuis que l'administration publique n'a plus eu la possibilité de rendre ces affaires profitables et qu'elle n'a pas jugé à propos de les laisser tomber entre les mains des riches et des puissans, il a été établi des taxes et des registres, d'où il est résulté que les officiers publics n'ont éprouvé ni

2.

perte ni diminution. A cet effet on inventa le moyen de les répartir également sur toute la population; chaque individu fut taxé pour sa consommation de sel et de fer, le nombre des familles fut inscrit, et chacune fut taxée pour le vin; la quantité de mesures de terre possédée par chacun fut calculée, et le possesseur obligé de payer, indépendamment de l'impôt sur les champs, une certaine somme pour compléter le montant des droits de douane. Par ce moyen, ces droits furent exigés de chaque personne, ce qui était différent des anciens usages; car autrefois ils étaient demandés aux riches et aux commerçans, afin de diminuer les charges de l'ouvrier; tandis que, par la suite des temps, les derniers, sans retirer aucun avantage du commerce, ont été sujets aux mêmes droits que ceux qui s'en occupent. Ceux qui comprennent ce sujet, reconnaîtront, sans doute, l'injustice d'une telle manière d'agir; mais, d'un autre côté, ils voient clairement que, pour subvenir aux besoins de l'état, on ne peut procéder autrement.

Les droits de douane et les péages sont le sujet de la cinquième section de mon ouvrage. Je traite d'abord des droits de douane qui sont perçus sur les négocians; ensuite je parle du sel et du fer, sur lesquels il n'a pas été imposé de droits avant le temps de la dynastie des Thsi (479 à 501). La taxe sur la vente du vin commença sous les Han, et celle du thé sous les Thang. Je m'occuperai ensuite des autres impôts, qui ne furent établis qu'au déclin des Han, des Thang et des Soung. Cette section comprend six chapitres.

SECTION VI.

Du commerce.

Vendre et acheter est l'affaire du marchand. Dans les anciens temps, les empereurs et les rois se procuraient des marchandises par le moyen des tributs en nature qu'ils levaient sur le pays. Ils avaient plus que n'exigeaient leurs besoins actuels, et ils mettaient quelque chose en réserve. En conséquence ils ignoraient totalement l'usage de faire acheter et vendre par l'état. On dit que les premières ventes de ce genre furent établies par un réglement de la dynastie des Tcheou, qui créèrent une monnaie. Ces réglemens servirent de prétexte pour les différentes affaires commerciales des siècles suivans, désignées par le nom de *paiement égal, vente par échange* et *achat par contrat.*

La vente du grain reste encore au peuple; les anciens rois prenaient le dixième du produit; ils le levaient sur la terre; c'était plus qu'il ne leur fallait, et l'état n'achetait pas de grains. Ces achats ne commencèrent que du temps de *Houan koung,* roi de Thsi (de 685 à 644 avant J. C.), et de *Wen koung,* roi de Weï (de 660 à 635 avant J. C.): ils étaient effectués sous le nom d'*achat de grain au prix juste.* Dans les siècles suivans, cet exemple fut imité, et l'invention de l'achat du grain au prix juste a conduit à la *vente du grain à un prix invariable,* aux *greniers de raison* et à la *vente du grain par con-*

trat. Néanmoins l'établissement de l'hôtel des monnaies, et de l'achat du grain au prix juste, ne fut introduit que pour la commodité du peuple. Ainsi quand l'abondance du grain pouvait lui devenir onéreuse, l'état se présentait comme acheteur; et quand il y avait une disette, l'état vendait du grain au peuple. C'était seulement une mutation de choses en faveur de la classe indigente; on n'avait pas la moindre idée d'employer ce moyen comme un expédient pour augmenter les revenus de l'état et pour l'enrichir. Néanmoins ce dernier objet prévalut par degré : la première intention fut perdue de vue; des ventes furent faites sous prétexte qu'il était nécessaire par-là de forcer le commerçant avide, qui spéculait sur des prix élevés, à se débarrasser de ce qu'il détenait dans ses magasins; mais par l'événement, l'état lui-même devint marchand et regarda ce trafic comme un moyen de s'enrichir. Le grain fut acheté sous prétexte d'aider le pauvre peuple et de l'exempter des inconvéniens de n'avoir qu'un prix trop bas pour son grain ou de dissiper son argent; mais finalement, l'état cessa par ce moyen de procurer du soulagement au peuple, et ne considéra que l'avantage qui pouvait dériver d'un entassement considérable de grain. Toutefois les abus n'atteignirent à leur excès qu'à l'invention des affaires nommées *ventes par contrat* et *achat de grain à l'amiable.* Par l'effet de ces expédiens, des individus furent contraints d'acheter ou de vendre une quantité déterminée, et obligés de fournir le prix ou la marchandise, sous peine de punition :

puisque ces nouvelles impositions furent établies sur le même pied que les impôts ordinaires. Ainsi un usage qui, dans les premiers temps, avait pour but de secourir le peuple, fut perverti en une cruauté envers la nation. Ce sont des infractions à l'ordre qu'il est impossible de s'empêcher d'examiner; elles forment le sujet de ma sixième section, qui est composée de deux livres.

Section VII.

Des impôts sur la terre.

Lorsque *Yu* imposa le tribut aux provinces, huit y furent soumises; le Ki tcheou, qui était la neuvième, en fut exempt. Les habitans du *Thian fou* (1) pouvaient exporter leur grain sur des voitures; les quatre autres *fou* n'avaient pas ce droit. Il est avéré que les huit provinces achetaient, avec le produit de la vente du tribut en grain, les marchandises qu'elles étaient obligées de présenter à l'état. D'après ce principe, l'impôt sur la terre n'était que la rente provenant des champs; mais depuis les Han et les Thang, le tribut a été perçu en choses propres à chaque province, et cet usage a prévalu sous tous les règnes suivans. Sur les registres préparés, il fut aussi énoncé que l'on prenait un impôt en nature au lieu d'une rente. Mais dans les

---

(1) Une des anciennes divisions de la Chine fut en cinq *fou*. La cour de l'empereur étoit dans le *Thian fou;* on disait que la ville impériale était située au centre de ce *fou;* et le Thian fou était au milieu des autres. Le Thian fou avait 500 li du nord au sud, et autant de l'est à l'ouest.

siècles pervers, quand l'unique objet fut de piller le peuple, le tribut et la rente ont souvent été exigés, comme deux objets distincts. Quant aux choses rares et curieuses, telles que de beaux oiseaux, des animaux remarquables, des ornemens précieux ou des denrées étrangères, quelquefois des princes dissolus les ont extorquées par force, et quelquefois des ministres effrontés les ont offertes spontanément, sous le nom de tribut extraordinaire. L'abus a été même porté à un tel excès, que ces choses ont été achetées avec l'argent des impôts, qui, à cet effet, ont été augmentés clandestinement; néanmoins ces objets ont été présentés à l'empereur comme s'ils étaient abondans. De cette manière, le prince et ses ministres se trompaient les uns les autres, et le peuple devenait de plus en plus misérable. Tel est le sujet de cette section, qui ne comprend qu'un seul livre.

Section VIII.

Des dépenses de l'état.

Kia chan tchi a fait cette remarque : Sous la dynastie des Tcheou, on comptait 1800 royaumes (en Chine), et le peuple des neuf provinces fournissait à l'entretien de 1800 princes : ceux-ci étaient riches et le peuple l'était également; il manifestait son contentement par des chants. L'empereur des Thsin voulut que le peuple des 1800 princes n'eût que lui à soutenir; mais la force de ces hommes ne put supporter ce fardeau, ou être suffisante au service d'un seul. Toute la richesse du pays ne put satisfaire les

demandes d'un seul homme, et toutes les ressources de l'empire ne furent pas assez grandes pour subvenir à la dépense de la nourriture, des plaisirs et des divertissemens d'un seul individu. Ce n'est donc pas l'abondance ou le manque de richesse qui détermine la durée d'un état; la dynastie des Thsin le prouve. Toutefois on peut présumer que, dans les réglemens de la dynastie des Tcheou, il est question du *grand bureau* et du *bureau de l'intérieur*, et que de plus on a mis en avant cette maxime, que le monarque seul ne comptait pas. Sous les deux dynasties des Han, le trésor impérial fut nommé le *grand laboureur*. Il y avait aussi le *petit bureau* et la *balance de l'eau*, qui étaient des trésors particuliers de l'empereur. Les Thang, indépendamment des sommes transportées à la cour pour les dépenses publiques, avaient aussi le grand magasin appelé la *forêt des pierres précieuses rouges*. Sous les Soung, indépendamment des *trois bureaux* ressortissant au ministère des finances (*hou pou*), il y avait aussi le *trésor intérieur de la barre*. Ainsi la richesse que les impôts de l'empire fournissaient à l'état, était employée autant pour le service public que pour l'entretien de la cour. A la vérité, nous avons vu des princes modérés ouvrir leur trésor particulier pour l'usage du public, soulager le peuple de cette manière et contribuer à la prospérité de la communauté; mais, d'un autre côté, combien y a-t-il eu de princes prodigues qui ont dissipé l'argent du public pour leur propre plaisir, et plongé le peuple dans les souffrances et le mécontentement!

Dans cette huitième section, nous donnerons en détail les budgets des différentes dynasties, et nous ajouterons à la fin ce qui concerne le transport par eau des impôts en nature, le secours accordé par l'état aux besoins publics et la remise des taxes. Cette section est divisée en cinq livres.

Section IX.

De l'examen et de la présentation des officiers du gouvernement.

Dans les choix que les anciens faisaient des hommes pour les différens emplois, ils s'attachaient d'abord à la vertu; l'habileté et les talens ne tenaient que le second rang. Yao et Chun voulaient qu'on examinât les candidats sur les neuf vertus cardinales. La dynastie des Tcheou faisait des recherches sur les vertus de ceux qu'elle voulait employer; quant aux talens, on en tenait alors peu de compte. Le droit de choisir et présenter les sujets propres aux places était réservé aux gouverneurs des villes et des provinces; il fut ensuite, sous les Weï et les Tsin, confié au tribunal dirigeant les neuf classes d'officiers. Mais les uns et les autres commençaient par faire des enquêtes sur l'estime dont le sujet proposé jouissait dans le lieu de sa naissance: après avoir obtenu des renseignemens favorables, on l'examinait sur ce qu'il devait savoir pour la place qu'il ambitionnait; cet examen terminé, on le présentait à la cour du prince, et c'est ainsi qu'il pouvait parvenir aux premières charges de l'état.

Quoique cette méthode fût inférieure à celle des

anciens, qui examinaient la vertu du candidat, au moins servait-elle à trouver des gens de mérite. Sous la dynastie des Soui, ce ne fut plus la même chose: toutes les préfectures ou charges dans les villes et les provinces furent données par le tribunal appelé *thsiuan* (ou la mesure), et les dignités ne furent accordées que par le *k'ho mou* (ou l'inspection modèle). Or, depuis qu'un tribunal fut chargé de remplir les préfectures, et que l'examen fut borné à un certain modèle, il arriva deux choses: l'une, que les moindres commis préposés à la vérification des *tsi* (ou attestations des présentés), ont entre leurs mains le pouvoir d'élever ou d'abaisser le mérite des candidats; l'autre inconvénient est que le choix des lettrés étant sujet à une certaine forme, et cette forme n'ayant pour objet que des exercices en vers et en prose, le chemin des dignités fut ouvert au mince talent de la composition. L'entrée dans les charges n'étant donc plus accordée par l'examen qu'à de faibles talens, occupés d'objets d'une utilité très-contestable, tels que l'éloquence et la versification, de simples commis, qui n'auraient dû avoir à examiner qu'un cadastre ou des affaires semblables, se trouvèrent, par cet arrangement, les juges suprêmes des candidats qui voulaient entrer dans les emplois. Par conséquent, le but primitif des examens, qui était de reconnaître le véritable talent et l'habileté, se trouva manqué. Cependant les deux inconvéniens que je viens d'indiquer étant devenus des règles établies pendant plusieurs centaines d'années, il n'est plus possible de les changer; car si on les changeait, il n'y

aurait plus de marche fixe dans les examens, et il deviendrait encore plus difficile d'arrêter les ambitions.

Il faut encore considérer que les anciens ne choisissaient des officiers civils que pour les employer sur-le-champ. Sous les trois premières dynasties, les lois n'étaient qu'en petit nombre, mais elles suffisaient pour donner une connaissance certaine du mérite des sujets. L'approbation et le blâme étant fondés sur la justice, le sage et l'insensé étaient faciles à distinguer; c'est pour cette raison qu'alors tous ceux qui étaient présentés étaient ordinairement admis aux dignités : cela ne se faisait pas de deux manières. Mais dans les siècles postérieurs, la fausseté a augmenté de jour en jour; les lois se sont multipliées, et l'examen est devenu un moyen de parvenir. Le tribunal des offices est devenu celui des emplois, et les deux voies se sont embarrassées réciproquement.

Sous la dynastie des Thang, l'examen des lettrés fut commis au tribunal des cérémonies, et l'admission, au tribunal des offices. On vit alors ces deux tribunaux, sans s'embarrasser l'un l'autre, changer chaque mois et même chaque jour de règle; au point que des gens présentés par le tribunal des cérémonies n'ont pas été admis aux charges, et que ceux qui n'avaient pas obtenu son agrément ont été employés. On voit donc que la voie des lettres et des emplois n'a plus été simple et unique; et c'est cette circonstance qui m'a engagé à diviser en deux parties cette section, qui aurait dû être unique : dans l'une, je traiterai de ce qui a rapport aux examens des lettres; dans l'autre, je parlerai des charges : le tout en douze livres.

SECTION X.

Des écoles et de l'instruction publique.

Les anciens avaient plusieurs espèces d'écoles : celles qui se trouvaient dans la maison même portaient le nom de *chou* ; celles qui appartenaient à tout le hameau, celui de *siang*; celles d'une cité, celui de *siu* ; enfin celles de la capitale du royaume, celui de *hio*. Par conséquent, ces établissemens différaient beaucoup les uns des autres; mais ce n'était que dans les écoles royales que des maîtres enseignaient la musique et complétaient l'éducation des écoliers. Il ne paraît pas que les écoles des cités, des villes et des villages eussent des maîtres nommés par l'état pour l'instruction publique. Cependant en examinant, dans le cérémonial de la dynastie des Tcheou, l'article relatif aux officiers du pays, il semble que le chef de district avait la surintendance de la conduite et de l'éducation du peuple de sa juridiction. Au premier mois de l'une des quatre saisons, le chef des études assemblait les habitans, leur faisait lire les lois et offrait des sacrifices; c'était ainsi que l'on enseignait au peuple ce qui concerne les rites et les cérémonies. Le gouverneur d'un tcheou ou cité du second rang était chargé, non-seulement de gouverner et de faire observer les lois, mais aussi de veiller aux études et à l'instruction publique; il examinait même ses administrés sur leurs actions, leur savoir et leur capacité pour les arts; il prenait note de leurs fautes, dans l'intention, soit de

les corriger, soit de les punir. Nous apprenons par-là que, dans ces temps, le gouverneur d'une province en était en même temps l'homme le plus instruit. Il en était de même des inspecteurs et des préfets des grands et des petits districts. Tout cela pouvait fort bien être dans les temps anciens, parce que les officiers nommés aux gouvernemens étaient tous qualifiés par leur vertu et leurs connaissances, pour être les maîtres et les instituteurs de tous ceux qui étaient leurs subordonnés; leurs ordonnances étaient autant de leçons de sagesse qui procuraient de l'instruction au peuple. Mais depuis les Thsin et les Han, la science et le gouvernement n'ont plus suivi conjointement la même route; l'une a pris un chemin, l'autre un chemin différent. Après cette époque, les gouverneurs ou gardiens des principautés, et les directeurs des districts et des cités du troisième ordre, furent institués et chargés de gouverner le peuple; des instituteurs et des précepteurs furent nommés pour l'instruire et diriger les écoles. Ces deux institutions ne furent donc plus en harmonie. Les lettrés, pendant qu'ils étaient à leurs études, s'y appliquaient soigneusement; et dès qu'ils se croyaient suffisamment instruits, ils se joignaient à ceux qui cherchaient à être admis dans la magistrature. Quand une fois ils y étaient placés, ils renonçaient à leurs études, qui comprenaient la poésie, la littérature classique, les cérémonies et la musique, afin de s'appliquer aux comptes et aux nouveaux réglemens. Les anciens rois avaient ce proverbe, « Commencez par ap-
» prendre, afin d'être employé par le gouvernement,

» et n'attendez pas que vous soyez en place pour vous » instruire. » Mais il est arrivé par la suite, relativement à la magistrature, que des personnes n'étudient qu'après avoir obtenu une place. Depuis que cet ordre de choses existe, le savoir et la philosophie ne sont plus que comme des *filets pour la chasse ou pour la pêche* (des moyens de parvenir); les écoles ne sont plus, dans l'empire, que des *chiens de paille* (des établissemens inutiles) (1). Comment donc le peuple peut-il espérer de voir le gouvernement des anciens rois rétabli, sur-tout depuis que les chemins pour arriver aux emplois sont devenus de petits sentiers et que bien peu de personnes peuvent y parvenir par le moyen des lettres? Les écoles ont ainsi dégénéré au point de n'être plus que des ornemens additionnels pour l'état, durant la paix. Les sots ainsi que les magistrats ordinaires regardent le savoir comme un instrument qui n'a aucune connexion avec l'action bonne ou mauvaise du gouvernement, ni avec le maintien ou le déclin de l'état.

Nous donnerons un aperçu de la direction des écoles et de l'instruction publique sous les différentes dynasties, et nous y ajouterons un tableau des honneurs rendus et des sacrifices offerts aux anciens sages, ainsi qu'aux maîtres et aux instituteurs des premiers temps. Nous y joindrons, à la fin, le détail des cérémonies pratiquées par les empereurs dans les écoles, et les usages de chaque école. Cette section a sept livres.

---

(1) *Voyez* le *Nouveau Journal asiatique*, tom. VIII, pag. 423.

Section XI.

Des offices et des magistrats.

L'auteur expose que les anciens offices n'avaient été créés que pour la gestion des affaires, et conférés qu'aux hommes compétens pour leurs fonctions ; que l'on ne faisait pas de distinction, comme cela est arrivé dans les derniers temps, entre les *offices de l'extérieur* et de l'*intérieur*, les *civils* et les *militaires*, les *clairs* et les *troubles*. Sous les règnes d'Yao et de Chun, continue Ma touan lin, les mêmes personnes remplissaient ces divers emplois ; mais ensuite celles qui eurent la charge de gouverner le peuple, se considérèrent comme occupant les postes les plus élevés et les plus honorables, et commencèrent à dédaigner celles qui exerçaient une profession quelconque, bien qu'elles fussent douées de talent ; tandis que celles-ci, s'apercevant du peu d'égards que l'on avait pour elles, tombèrent dans l'abaissement et devinrent incapables de gouverner le peuple. Néanmoins, il fut jugé nécessaire d'instituer des places pour les hommes qui avaient cultivé les arts, tels que les musiciens, les astronomes, les médecins, les sacrificateurs ; ces places furent comprises sous la dénomination de *tsa lieou* ou *charges ou occupations diverses*. Elles ne pouvaient prendre rang avec les autres dignités ; de là vient la distinction des emplois *clairs* ou *troubles*. Sous la dynastie des Tcheou, les mêmes officiers étaient dans l'intérieur du palais et aidaient à l'empereur. Sous les Han, cet

usage continua à subsister; mais il fut aboli vers le milieu de la domination de cette dynastie : il n'y eut alors que les eunuques et les favoris qui eurent la permission d'entrer dans le palais. De là résulta la distinction entre les officiers de l'intérieur et de l'extérieur, qui ensuite cabalèrent les uns contre les autres. Quant aux choses civiles et militaires, le même homme qui était ministre en temps de paix, était général en temps de guerre; les secrétaires devenaient capitaines. Dans la suite, ces deux conditions furent complètement séparées. Alors aussi fut établie la distinction de *droite* et de *gauche* dans les affaires civiles et militaires. Une grande confusion se manifesta en même temps dans la nomenclature des emplois : les officiers nommés *chi tchoung* ou *ki chi tsoung* ont des devoirs relatifs au palais, et cependant ils n'y pénètrent jamais; et les fonctions de *thaï weï* et de *szu ma* sont d'origine militaire, tandis que ceux qui remplissent ces postes n'ont que des occupations purement civiles.

Cette section consiste en vingt-deux livres.

Section XII.

Des sacrifices en plein air et dans les temples.

Ma touan lin commence par exposer que, dans le sacrifice, il est essentiel de distinguer entre l'esprit et le culte. L'esprit du sacrifice, continue-t-il, est perdu, quoique la forme extérieure du culte soit conservée. Dans les premiers temps, par exemple, les cérémonies qui se bornent à un sacrifice furent fixées par des réglemens; ensuite la pratique de ces cérémonies fut attachée

aux différens emplois et offices de l'état, et ceux qui les occupaient, même les princes et les rois, étaient tenus d'y assister. Il a donc été aisé de conserver la tradition de ces cérémonies et de les transmettre à la postérité, malgré le changement des dynasties qui ont successivement occupé le trône. Mais l'esprit des sacrifices ne consistant que dans le motif qui a porté à les instituer, un grand philosophe, un maître éclairé, peuvent seuls l'expliquer. A la décadence de la dynastie des Tcheou, ces cérémonies commencèrent à s'oublier, de sorte que le culte même fut perdu. Ce qui a été conservé depuis les Thsin et les Han, soit par la tradition, soit dans les livres, ne se rapporte qu'aux cérémonies dont la pratique appartenait à des emplois et à des offices. Quant aux grands sacrifices de l'empire, le cérémonial même en a été perdu. Sous les Han, le lettré *Tchhing k'hang*, après des recherches approfondies sur les cérémonies, composa sur ce sujet un commentaire, ouvrage très-utile pour remplir les lacunes des livres qui traitent des cérémonies; mais ce commentaire étant fondé sur la doctrine qui prévalait de son temps et sur les usages des Thsin et des Han, il se méprend souvent dans son interprétation des livres classiques et des usages des trois premières dynasties.

Dans les anciens temps, les sacrifices nommés *kiao* et *ming thang* étaient offerts au ciel en plein air. Les Thsin et les Han commencèrent les premiers à avoir des chapelles dédiées aux *Cinq empereurs* et au *Grand Un;* ils pratiquaient envers ces divinités les rites du *kiao* et du *ming thang*. Cette nouvelle doctrine

prît naissance chez les *fang szu* ou *enchanteurs*; cependant *Tchhing k'hang tchhing* l'a admise dans son commentaire, et il a mis ainsi en crédit les mensonges des imposteurs, afin d'expliquer les rites; il s'est par conséquent fourvoyé. En effet, de tous les rites, le premier sans doute est le sacrifice; et de tous les sacrifices, le plus important est celui que l'on fait au ciel : mais puisque, relativement au nom et à la signification du mot *ciel*, il a suivi des opinions si extraordinaires, quelle foi peut-on ajouter à son commentaire? Néanmoins, toutes les dynasties suivantes ont adopté ses opinions, qu'elles ont fondues seulement avec celles de *Wang sou*. Quant au sacrifice appelé *ti*, offert tous les cinq ans par les empereurs à leurs ancêtres, et au sacrifice nommé *hia*, offert tous les trois ans aux ancêtres; enfin, quant à celui qui est offert devant la tablette du fondateur de la famille, il n'y a rien de clair dans le *Livre des rites*, et sur ce point les commentateurs sont aussi opposés les uns aux autres et aussi en contradiction que sur le sacrifice au ciel. Dans le dernier siècle, le docteur *Yang*, qui avait dans les mains les écrits d'un autre docte personnage, composa un ouvrage sur les rites observés dans les sacrifices; on peut le regarder comme un traité excellent, propre à servir de règle fixe pour tous les siècles : mais comme il ne s'attache qu'au texte du *Livre des rites* et qu'il n'a nul rapport avec les commentaires *Tchhing* et *Wang*, il n'a pas pris la peine de remplir les lacunes du texte qu'il explique; par conséquent, son ouvrage n'est nullement complet. *Thou k'hi*, dans son *Thoung*

tian, fit le premier une bonne compilation de toutes ces recherches; il profita des travaux d'Yang et des deux autres commentateurs, afin de suppléer leurs omissions. Quoique son livre soit extrêmement clair, il n'est cependant pas comparable, pour l'exactitude et la pureté des sources de ses informations, à l'ouvrage de Yang. Quant à moi, je commencerai par rapporter en détail les sentimens de ces deux auteurs, et ensuite je traiterai de tout ce qui concerne les cérémonies et les sacrifices sous les différentes dynasties, et de ce qui est exposé dans les deux livres sur les cérémonies, rédigés sous les Thang, dans les années *k'haï yuan* (de 713 à 714 de J. C.), et sous les Soung, dans les années *tching ho* (de 1111 à 1117 de J. C.). Tel sera le sujet de ma douzième section sur les sacrifices; elle contiendra une description de tous les sacrifices anciens et modernes, offerts aux dieux et aux divinités domestiques. Je m'occuperai, en premier lieu, du sacrifice *kiao*, ensuite du *ming thang*, de ceux que l'on nomme *heou thou* (terre-reine), *yu* ou pour la pluie, *ou ti* (les cinq empereurs); de ceux que l'on offre au soleil, à la lune, aux étoiles et aux planètes, au froid et à la chaleur, aux *six vénérables* (1), et aux quatre régions du monde: je parlerai des sacrifices offerts aux esprits qui président aux champs, aux temps des semailles, aux montagnes et aux rivières; de celui que l'on nomme *fung chan* et

(1) Les *six vénérables* sont les quatre saisons, le chaud, le froid, les corps célestes, l'eau et la sécheresse.

que l'on offre à la terre; enfin je m'occuperai des prières, des exorcismes et des sacrifices superstitieux. Tout cela sera compris en vingt-trois livres.

Section XIII.

Des temples des ancêtres.

Dans cette section, nous examinerons ce qui concerne les sacrifices anciens et modernes offerts aux mânes des hommes. Nous commencerons par les ancêtres des familles qui ont régné; puis nous traiterons des sacrifices perpétuels, ensuite de ceux qui sont nommés *hia* et *ti;* après cela, de ceux que l'on offre à des sujets qui ont bien mérité de l'état, aux empereurs et aux grands hommes des dynasties précédentes : nous parlerons ensuite des temples des ancêtres des princes et des grands vassaux, et nous finirons par ceux des officiers et du peuple. Le tout sera renfermé dans quinze livres.

Section XIV.

Des cérémonies impériales.

Nous trouvons dans les anciens livres classiques qu'il y avait deux sortes de ces cérémonies; l'une nommée *li*, l'autre *i*, chacune comprenant trois cents rites différens : mais nous n'avons plus aucune connaissance de leurs particularités. Cependant on peut les réduire à cinq classes, savoir, les cérémonies pour les événemens heureux, celles des événemens malheureux, celles qui concernent l'armée, celles de la récep-

tion des étrangers, et celles des jours de fête. Les grandes peuvent être réduites à six : l'acte de prendre le bonnet viril, le mariage, le deuil, les sacrifices, les cérémonies de village, les visites. Tous ces points sont ceux que concernaient les cérémonies des anciens rois; elles ont subi de grandes améliorations depuis les Thsin et les Han. Quelques-unes ont été entièrement abolies, et de nouvelles instituées : quoiqu'elles tirassent leur origine des anciens temps, elles avaient été changées en pratiques, telles que celles du bonnet viril, du mariage, &c. Les dernières ayant toujours existé, nous pouvons nous dispenser de les discuter. En conséquence, nous ne parlerons que de celles qui ont été changées, ou suivies seulement en partie. Celles-ci sont les sacrifices impériaux, les rites observés dans les écoles, dans l'examen et dans la promotion des lettrés, jusqu'au cérémonial de la cour, relatif aux tournées que l'empereur fait dans les provinces, aux parties de chasse, au transport de la couronne, des habits impériaux, aux tablettes dont les grands couvrent leur corps durant les audiences, aux sceaux, aux drapeaux, aux chars, à la suite de l'empereur, et aux cérémonies pratiquées dans les grandes calamités de l'empire. Les trois premiers objets forment autant d'articles séparés; et nous comprenons sous le titre de cérémonies de la cour impériale, toutes les autres qui constituent le cérémonial de l'empire.

(*La suite dans un prochain numéro.*)

***Mémoire historique sur la vie d'Abd-allah ben-Zobaïr*, par M. Quatremère, membre de l'Institut.**

(Suite.)

Abd-allah, voulant éprouver si la soumission de Mokhtar était sincère, fit partir pour Koufah Omar ben-Abd-alrahman, avec le titre de gouverneur de cette ville, et lui remit une somme de 30,000 pièces d'argent. Mokhtar n'eut pas plutôt appris l'approche de cet officier, qu'il employa mille intrigues et lui ferma les portes de Koufah. Omar prit le chemin de Basrah et alla rejoindre Ebn-Moti. Cependant Mokhtar écrivit à Abd-allah : « J'ai choisi Koufah pour mon séjour; si » tu me laisses en possession de cette ville et si tu m'ac- » cordes une gratification de 100,000 pièces d'argent, » je m'engage à marcher en Syrie et à te délivrer du » fils de Merwan. » Ebn-Zobaïr, à la réception de cette lettre, s'écria : « Jusques à quand serai-je réduit à lutter » d'artifice avec un fourbe. » Il lui écrivit : « Par Dieu! » je ne te donnerai pas un seul dirhem, et je ne sous- » crirai point à un acte avilissant. » Cependant (1) Abd-almelik ben-Merwan fit marcher une armée vers Wadi-alkorâ. Abd-allah avait conclu une trève avec Mokhtar, afin de s'assurer de sa neutralité, et de pouvoir tour-

(1) Makrizi, *Moukaffâ*, fol. 146 *verso*, 147 *recto*.

ner toutes ses forces contre les troupes de Syrie. Mokhtar écrivit à Ebn-Zobaïr. « Je sais que le fils de » Merwan a envoyé une armée contre toi; si tu veux, » je suis prêt à voler à ton secours. » Abd-allah lui répondit : « Si ta soumission envers moi est sincère, » fais-moi prêter serment de fidélité par ceux qui sont » sous tes ordres; envoie en diligence une armée qui » se rende à Wadi-alkorâ, pour attaquer les troupes » du fils de Merwan. Adieu. »

Mokhtar fit partir un corps de trois mille hommes sous la conduite de Scharhabil ben-Waras, auquel il donna ses ordres en ces termes : « Lorsque tu seras » entré dans Médine, écris-moi et attends les instruc- » tions que je te transmettrai. » Il avait pour but, dès qu'il saurait que Scharhabil serait maître de Médine, d'envoyer des renforts à ce général, pour le mettre en état d'aller assiéger Ebn-Zobaïr dans la Mecque. Celui-ci, soupçonnant la ruse de Mokhtar, dépêcha un corps de 2000 hommes sous les ordres d'Abbas ben-Sahl, lui recommandant d'appeler à la guerre les Arabes qu'il trouverait sur sa route. Il ajouta : « Vérifie si les » troupes de Mokhtar sont décidées à se soumettre à » mes ordres; sinon emploie la ruse et l'artifice pour » les faire périr. » Abbas, étant arrivé à Rakim, rencontra Scharhabil, qui avait rangé ses troupes en bataille. Il se livra plusieurs combats qui se terminèrent par la mort de Scharhabil et de la plus grande partie de ses soldats. Mokhtar se hâta d'écrire à Ebn-Hanefiah, et lui dit : « J'ai envoyé un corps d'armée pour » soumettre tes ennemis; mais, par malheur, mes sol-

» dats ont péri sous les coups des compagnons d'Ebn-
» Zobaïr. Maintenant autorise-moi à tenter une autre
» expédition. » Ebn-Hanefiiah répondit qu'il ne voulait
nullement recourir aux armes.

Abd-allah ben-Zobaïr (1) avait le chagrin de se voir bravé, au centre de sa domination, par des personnages éminens qui refusaient de se soumettre à son autorité; dans ce nombre on distinguait Mohammed, fils d'Ali, et qui devait à sa mère le surnom d'Ebn-Hanefiiah. Retiré dans la ville de Médine, il semblait avoir renoncé au monde pour ne s'occuper que d'actes religieux : mais si l'on en croit quelques historiens, il n'avait pas abjuré toutes les idées d'ambition; des sectaires dévoués à sa cause le reconnaissaient pour imam et se donnaient le nom de *Kisanis* الكيسانيون (2). Abd-allah avait fort à cœur de vaincre la résistance que lui opposaient Ebn-Hanefiiah et ses parens, attendu que ces hommes, quoique peu nombreux, jouissaient, tant par leur naissance que par leur mérite, d'une haute considération parmi les musulmans. Il écrivit des lettres

---

(1) Makrizi, *Moukaffâ*, fol. 147 *recto*. — Tabari, ms. de Ducauroy, fol. 418 *verso*, 419 *recto*. — Masoudi, *Moroudj*, tom. I, fol. 393 *verso*, 394 *recto* et *verso*. — Elmacini *Historia*, pag. 59. — Khondemir, *Habib-alseïr*, tom. I, fol. 71 *verso*, 72 *recto*. — Kazwini, *Athâr-albilad*, ms. de Ducauroy 6, fol. 109 *recto*. — *Kitab-alagâni*, tom. III, fol. 323 *recto*. — Abou'lmahâsen, ms. 659, fol. 59 *recto*. — It. ms. ar. 904. — Mirkhond, IIIe partie, fol. 120 *verso*, 121 *recto*.

(2) *Voyez* sur ces sectaires, outre Masoudi, *loc. laud.*, it. tom. II, fol. 12 *verso*, Schehristani, *Traité des sectes religieuses*, ms. fol. 9 *recto*.

pressantes à Ebn-Hanefiiah ainsi qu'aux personnes de sa famille, et à dix-sept des principaux habitans de Koufah, à la tête desquels était Abou-Tofaïl-Amer ben-Wathelah, les invitant à lui prêter serment de fidélité. Tous refusèrent et déclarèrent qu'ils ne se soumettraient à lui qu'au moment où ils le verraient universellement reconnu pour khalife. Cette réponse aigrit Abd-allah, qui ne cessait de lancer des sarcasmes injurieux contre Ebn-Hanefiiah et de blâmer toutes ses démarches. Il craignait que ce fils d'Ali, fier de son illustre origine, ne parvînt à réunir les suffrages de tous les musulmans dévoués à la famille du prophète. Cependant, Ebn-Hanefiiah s'étant rendu à la Mecque, l'an 66, escorté de ses parens, pour faire le pélerinage, Abd-allah le fit venir avec ses compagnons de voyage, et les somma de lui prêter le serment comme à leur souverain. Mohammed demanda un délai d'une année. Abd-allah protesta d'abord qu'il ne lui accorderait pas même une heure; mais les assistans s'écrièrent qu'il fallait fixer un terme de deux mois. Abd-allah y consentit, mais sous la condition que Mohammed et ses parens, au nombre de sept, seraient enfermés dans une petite maison attenante au puits de Zemzem. Il leur signifia que si, après le délai convenu, ils persistaient dans leur refus, il les ferait livrer aux flammes; et pour leur faire voir que sa menace ne serait pas vaine, il fit entasser autour de leur prison une immense quantité de bois, en sorte qu'une étincelle devait suffire pour allumer l'incendie et les réduire tous en cendre. Une garde fut placée devant la maison. Cependant Ebn-

Hanefiiah, voyant le temps s'écouler et n'ayant aucun espoir de délivrance, prit le parti d'écrire à Mokhtar pour implorer son secours. Celui-ci, charmé de se voir recherché par un homme dont il se disait le client, jura de sauver Mohammed par un coup hardi qui étonnerait Abd-allah ben-Zobaïr. Il choisit un corps d'élite composé de mille cavaliers, à la tête desquels il mit Abou-Abd-allah, Djadeli et Abou-Tofaïl. Il leur distribua une somme de 30,000 pièces d'argent, et les divisa en plusieurs bandes, leur recommandant de s'avancer avec une extrême circonspection, dans la crainte qu'Abd-allah, instruit de leur marche, ne se hâtât de réaliser sa menace; du reste, comme l'eau et les fourrages avaient été fort abondans cette année-là, l'entreprise présentait toutes les chances de succès. Le premier escadron parut à l'improviste sous les murs de la Mecque, avant qu'Abd-allah eût pu faire aucun préparatif de défense. Il ne fallait plus que deux jours pour atteindre l'expiration du terme que celui-ci avait fixé.

Les soldats de Mokhtar pénétrèrent dans la ville en s'annonçant comme vengeurs du meurtre de Hosaïn. Ils étaient armés de bâtons, ne voulant pas tirer l'épée sur le territoire sacré. Ils brisèrent la porte de la maison du puits de Zemzem et délivrèrent Ebn-Hanefiiah qui, de son côté, leur défendit expressément d'engager un combat dans l'enceinte consacrée par la religion, et de tuer personne, à moins que ce ne fût pour défendre leur vie. Abd-allah, frappé d'une pareille audace, se retira près des voiles de la Kabah, en décla-

rant qu'il était réfugié sous la protection de Dieu. « C'est vraiment, s'écria-t-il, une chose étrange, de » voir ces porteurs de bâtons déplorer le meurtre de » Hosaïn, comme si j'en étais l'auteur. Par Dieu! si » j'avais eu le pouvoir de faire périr Hosaïn, je ne » manquerais pas de les massacrer à leur tour. » Puis il dit à Abou-Abd-allah : « Croyez-vous que je vous » laisse aller tranquillement sans avoir exigé le serment » de fidélité de Mohammed et de vous tous? » Abou-Abd-allah répondit fièrement : « J'en jure par le maître » du *Rokn* et du *Makâm*, ou tu n'opposeras aucun » obstacle à la sortie de notre chef, ou nous tirerons » l'épée et te combattrons avec une énergie que les » hommes légers auront peine à croire. » Ebn-Hanefiiah contint l'ardeur de ce général et lui enjoignit de ne causer aucun désordre. Il sortit à la tête de ses partisans, qui faisaient retentir les airs d'imprécations contre le fils de Zobaïr, et se retira au lieu nommé شعب علي (*le défilé d'Ali*). Son parti allant toujours croissant, il eut bientôt sous ses ordres un corps de 4000 hommes, et se vit en état de braver toutes les attaques. Abd-allah avait fait arrêter Hasan, fils de Mohammed (1), et l'enferma dans la prison d'*Arem*, qui était un lieu sombre et malsain : il avait dessein de le faire périr; mais le jeune homme parvint à s'échapper, et, suivant des chemins détournés au travers des montagnes, il alla rejoindre son père.

---

(1) Masoudi, *Moroudj*, tom. I, fol. 393 *verso*.

Sur ces entrefaites (1), Obaïd-allah ben-Ziad, général des armées d'Abd-almelik ben-Merwan, ayant sous ses ordres une armée de 80,000 hommes, s'avança vers l'Irak, dans l'intention d'accabler Mokhtar, et de marcher ensuite contre Mosab et Abd-allah ben-Zobaïr. Ses troupes étaient déjà arrivées près de Mausel, lorsque Iezid ben-Anes, envoyé par Mokhtar, remporta sur elles un avantage marqué. Mais ce général étant mort immédiatement après sa victoire, Mokhtar fit partir pour le remplacer Ibrahim ben-Mâlek-Aschtar. A peine ce général avait-il quitté Koufah, que les habitans de cette ville se soulevèrent contre Mokhtar. Celui-ci, ayant cherché, par des propositions captieuses, à endormir les rebelles, afin de gagner du temps, dépêcha en hâte un courrier monté sur un dromadaire, afin d'engager Ibrahim à rebrousser chemin et à marcher vers Koufah. Celui-ci ayant obéi sur-le-champ, arriva à l'improviste, fondit sur les rebelles, en tua une partie et fit 800 prisonniers; sur ce nombre, 250 qui avaient figuré dans la guerre contre Hosaïn, furent condamnés à avoir la tête tranchée. Ibrahim, voyant les troubles apaisés, sortit de Koufah pour aller combattre l'armée de Syrie. Étant venu camper à cinq parasanges de Mausel, il attaqua l'ennemi et le défit complètement. Obaïd-allah et tous les chefs de l'armée d'Abd-almelik restèrent sur le champ de bataille; leurs

(1) Tabari, fol. 417 *verso*, 418 *recto*. — Mirkhond, III.e part., fol. 115 *recto* et *verso*. — Khondemir, *Habib*, tom. I, fol. 71 *verso*. — Elmacini *Historia*, pag. 59.

têtes, apportées à Koufah, furent envoyées par Mokhtar à Mohammed ben-Hanefiah, qui voulut d'abord les faire exposer à la vue du public; mais Abd-allah ben-Zobaïr s'y opposa et fit rendre à ces têtes les honneurs de la sépulture. Il ne pouvait voir sans un vif chagrin les triomphes de Mokhtar, qui avait soumis à son autorité toute la province de Koufah jusqu'à Madaïn, le Diar-Rebiah et le Diar-Modar, c'est-à-dire, la Mésopotamie.

Mokhtar, pressé par les reproches de Mohammed ben-Hanefiah et des autres schiites, qui l'accusaient de montrer, à l'égard des ennemis de la famille d'Ali, une indulgence coupable, se fit donner une liste de tous ceux qui avaient pris part au combat de Kerbelâ, et les fit périr successivement jusqu'à ce qu'il n'en restât pas un seul. Il poussa la rigueur ou plutôt la cruauté jusqu'à faire égorger Omar ben-Saad, qui avait épousé sa fille ou, suivant d'autres, sa sœur. Scheïth ben-Rebi et Mohammed ben-Aschath, étant parvenus à échapper au carnage, se réfugièrent à Basrah, auprès de Mosab ben-Zobaïr, et le pressèrent vivement de porter la guerre contre Mokhtar.

Cependant Abd-allah ben-Zobaïr (1), voulant imiter les princes de la famille d'Ommaïah, qui confiaient à leurs fils les grands gouvernemens de l'empire, destitua son frère Mosab, qui commandait à Basrah, et lui donna pour successeur son fils Hamzah. Mais ce jeune

(1) Makrizi, *Moukaffâ*, fol. 147 *verso*.

homme ne donna, durant son administration, que des preuves d'étourderie et de folie.

Je dois entrer ici dans quelques détails sur Mosab ben-Zobaïr, qui va jouer un rôle court, mais brillant, dans l'histoire de son frère. Il faisait partie de la seconde classe des *tabis* de Médine, et passait avec raison pour un des plus beaux et des plus braves d'entre les Arabes (1). On le désignait par le prénom d'Abou Abd-allah, mais plus communément par celui d'Abou-Isâ.

Il avait épousé à-la-fois deux femmes distinguées par une naissance illustre, Aïschah, fille de Talhah, et Sokaïnah, fille de Hosaïn et petite-fille d'Ali. La première, qui avait eu pour mère Omm-Kelthoum (2), fille d'Abou-bekr, avait d'abord été mariée à son cousin Abd-allah, petit-fils du même Abou-bekr. Ensuite elle épousa Mosab, qui lui assigna pour dot une somme de 100,000 pièces d'or. C'était la plus belle femme de son temps, et jamais elle ne couvrait son visage d'un voile devant qui que ce fût. Mosab lui faisant un jour des reproches à ce sujet, elle lui dit : « Dieu » m'ayant douée d'une beauté parfaite, je veux que » tous les hommes la voient, afin qu'ils jugent de la » supériorité que j'ai sur eux sous ce rapport. Je me » garderai bien de me cacher sous un voile (3); car

---

(1) Abou'lmahâsen, ms. 659, fol. 61 *recto*.

(2) *Oïun-altawarîkh*, III.e partie, ms. 638, fol. 123 *recto* et *verso*, 124.

(3) Tebrizi, *Commentaire sur le Hamasah*, pag. 553, rapporte que les femmes arabes, lorsqu'elles se distinguaient par leur beauté, s'abstenaient de couvrir leur visage d'un voile.

» ma figure n'offre point un défaut qui puisse être » l'objet des plaisanteries de personne. » Elle était d'un caractère difficile, comme toutes les femmes de la tribu de Teïm. Étant un jour fâchée contre son mari Mosab, elle avait juré qu'elle ne lui parlerait pas; en conséquence, elle se plaça dans une chambre haute, où elle fit porter tout ce dont elle pouvait avoir besoin. Mosab employa inutilement toute sorte de moyens pour lui faire rompre le silence; il la fit solliciter par Ebn-Kaïs-Rokiah : comme ce dernier la pressait beaucoup, elle lui demanda ce que deviendrait son serment; il lui répondit qu'elle n'avait qu'à consulter Schabi, le plus grand jurisconsulte de l'Irak. Schabi, ayant été amené chez elle, lui protesta qu'un pareil serment devait être regardé comme non avenu. Aïschah, de son côté, déclara que l'homme qui l'avait déliée de ses scrupules ne devait pas sortir de chez elle sans avoir reçu une marque de sa reconnaissance, et elle fit remettre à Schabi une somme de 4000 pièces d'argent. Un jour, Mosab entra chez elle, portant huit perles qui valaient 20,000 pièces d'or; elle était endormie et toute couverte de parfums : Mosab se fit un plaisir de la réveiller et de lui répandre ces perles sur le sein; mais elle protesta qu'elle aurait préféré son sommeil à ces bijoux.

Mosab ne pouvait obtenir ses caresses qu'après avoir essuyé de sa part des querelles violentes et avoir été contraint de la frapper. Il se plaignait un jour à Ebn-Abi-Ferwah, son secrétaire, qui s'engagea, si son maître voulait le laisser faire, de réduire cette femme à son devoir. Mosab déclara qu'il l'autorisait à agir

comme il le voudrait; « car, ajouta-t-il, je n'ai rien
» tant à cœur au monde. » Le secrétaire se présenta
une nuit chez Aïschah, accompagné de deux nègres,
et demanda à être introduit. « Hé quoi! dit Aïschah,
» à une pareille heure? — Oui, dit Ebn-Abi-Ferwah,
» il faut que j'entre. » Lorsqu'il fut entré, il commanda
aux deux nègres de creuser dans cet endroit une fosse.
La jeune esclave qui servait Aïschah ayant demandé
ce qu'il prétendait faire, il répondit : « Je suis chargé
d'une commission fâcheuse pour ta maîtresse; l'émir
m'a recommandé de l'enterrer toute vive; car c'est de
tous les hommes le plus prompt à commettre un
meurtre. » Aïschah, effrayée, s'écria : « Accorde-moi
» un délai afin que j'aille trouver Mosab. — Non, dit
» le secrétaire, cela est impossible. » En même temps
il enjoignit aux deux nègres de continuer à creuser.
Aïschah, voyant que la chose était sérieuse, se mit à
pleurer et s'écria : « Quoi donc! Ebn-Abi-Ferwah, tu
» vas donc me faire périr sans que je puisse échap-
» per à la mort! » Il répondit que c'était un point dé-
cidé, et ajouta : « Mon maître pourra un jour être puni
» de Dieu; mais actuellement il est en colère et la fu-
» reur le met hors de lui. » Aïschah ayant demandé
quel était le motif de cette colère, il répondit : « Parce
» que vous repoussez constamment ses caresses, il se
» persuade que vous le haïssez et que vous avez de
» l'inclination pour un autre, et ce soupçon le jette dans
» le délire. » Elle le conjura d'aller intercéder pour elle
auprès de son maître; il déclara qu'il avait peur d'être
égorgé. Alors elle se mit à fondre en larmes, ainsi que

toutes ses esclaves. Le secrétaire déclara qu'il se sentait attendri et qu'il consentait à exposer sa vie. « Mais, » ajouta-t-il, que dirai-je à mon maître?—Tu peux, lui » dit-elle, promettre en mon nom que désormais je ne » ferai plus rien qui puisse lui déplaire. » Le secrétaire ayant demandé quelle serait sa récompense, elle l'assura que tant qu'elle vivrait, elle lui témoignerait sa reconnaissance, et le lui promit avec serment. Ebn-Abi-Ferwah dit alors aux deux nègres de laisser là leur ouvrage. Il se rendit auprès de Mosab, lui apprit le succès de sa démarche, et l'engagea à exiger d'Aïschah des sermens formels. Elle y consentit; et depuis ce moment, elle ne lui donna aucun sujet de plainte. La seconde femme de Mosab (1) fut Sokaïnah, fille de Hosaïn et petite-fille d'Ali : son véritable nom était Aminah ou Omaïmah; Sokaïnah était un surnom sous lequel elle fut généralement connue. Elle joignait à une rare beauté des talens et une éloquence admirables; sa maison était le rendez-vous des littérateurs et des poëtes. Elle épousa Mosab, qui lui assigna pour dot un million de pièces d'argent : elle eut de lui une fille nommée Rebab; elle la couvrait de perles, et disait : « Je ne l'en pare qu'afin de faire voir qu'elles ne » brillent point auprès de ma fille. »

J'ai dit plus haut que Mosab se distinguait par une beauté extraordinaire. Un jour qu'il était assis à Basrah, dans la cour de sa maison, une femme en passant s'arrêta et le regarda fixement. Mosab lui ayant de-

(1) Tebrizi, *loc. cit.*, fol. 155 et suiv.

mandé quel motif la faisait ainsi rester immobile, elle répondit : « Ma lampe s'est éteinte; et en voyant ton » visage brillant, je me suis imaginé que je pouvais y » prendre de la lumière (1). »

Un jour, Ahnaf ben-Kaïs (2) vint solliciter auprès de Mosab la grâce de quelques prisonniers, et lui dit : « S'ils ont été arrêtés sans motif, la justice réclame » leur liberté; s'ils sont coupables, leur élargissement » sera un acte de clémence. » Mosab leur fit sur-le-champ rendre la liberté.

Les deux mariages brillans (3) que Mosab venait de contracter à-la-fois, la magnificence extraordinaire qu'il avait déployée pour se montrer digne de ces hautes alliances, ne pouvait manquer de faire un grand bruit. Un poëte arabe, Anes ben-Zenim, adressa à Abd-allah ben-Zobaïr les vers suivans :

« Je fais parvenir au prince des croyans une lettre » que lui envoie un serviteur sincère qui ne cherche » nullement à le tromper.

» Les faveurs d'une femme ont été payées un million » tout entier, tandis que les chefs des armées sont ré- » duits à mourir de faim.

» Si je disais à Abou-Hafs ce que je dis ici, si je lui » exposais ce que je vous dévoile, il frémirait d'effroi. »

Abd-allah, en recevant ces vers, fut accablé de tristesse. « Il a dit vrai, s'écria-t-il; oui, sans doute, si

---

(1) Not. marg. ad Zamakhschari *Rebi-alabrar*, fol. 65 *recto*.

(2) *Ib.* fol. 134 *verso*.

(3) *Agani*, tom. I, fol. 210 *recto*.

» Abou-Hafs apprenait que Mosab a épousé deux » femmes qui lui ont coûté 2,000,000 de pièces d'ar- » gent, il en serait effrayé. Et j'ai pu confier à Mosab » le gouvernement de l'Irak ! » En même temps, il appela son fils Hamzah, dont la mère, fille de Mandour le Fezari, avait un grand crédit sur l'esprit d'Abd-allah; il nomma ce jeune homme au gouvernement de Basrah, et destitua Mosab. Hamzah, arrivé dans le siége de son autorité, ne montra presque aucune des qualités que réclamait une place aussi importante. Il ne manquait pas, il est vrai, de courage personnel; il était généreux; mais sa munificence n'était point dirigée par un jugement droit. Tantôt il prodiguait les dons, de manière à épuiser entièrement le trésor; tantôt il refusait ce qu'il ne devait pas se dispenser de donner; enfin toute sa conduite portait l'empreinte de l'étourderie et quelquefois d'une véritable démence. Passant un jour près de la mare de Basrah فيض البصرة, il dit : « Voilà un étang qui, si les habitans veulent le » ménager, leur fournira de l'eau pour tout cet été. » Bientôt après, il vit que l'eau avait baissé et il dit : « Aujourd'hui je pense qu'elle ne suffira pas pour leur » consommation. » Un de ses officiers nommé Ahnaf lui fit observer que c'était une flaque d'eau qui venait d'ailleurs, puis s'écoulait, puis revenait.

Ayant entendu parler d'une montagne située dans les environs de Basrah, il fit venir son intendant des finances et lui dit d'envoyer recueillir les impôts de ce lieu. L'intendant lui fit observer qu'une montagne n'était pas une ville et ne payait pas de tribut. Un de

ses officiers, nommé Merdanschah, qu'il pressait d'acquitter son impôt, n'exécutant pas l'ordre assez vîte, il se précipita sur lui l'épée à la main et le tua. Il avait dessein de faire appliquer de nombreux coups de fouet à un autre officier, nommé Abd-alaziz ben-Beschir; mais celui-ci se hâta d'écrire à Abd-allah ben-Zobaïr, et de lui faire sentir que, s'il avait à cœur de conserver la possession de Basrah, il devait destituer Hamzah et rappeler Mosab. Comme des plaintes sur l'administration de Hamzah arrivaient de tout côté et faisaient craindre un soulèvement général des habitans de Basrah, Abd-allah se vit contraint de rappeler son fils et de rendre à Mosab le gouvernement de l'Irak.

Hamzah, comme je l'ai dit, joignait à sa légèreté et à son impéritie une générosité peu commune.

Le poëte Mousà (1), surnommé *Schehawat* à cause de la hardiesse avec laquelle il réclamait des présens, fit à la louange de Hamzah les vers suivans :

« Hamzah achète la louange au prix de ses trésors,
» et il croit faire encore un marché trop avantageux
» pour lui.

» Lorsqu'il accorde un présent magnifique, il l'ac-
» compagne d'une bienveillance affectueuse que n'al-
» tère jamais le moindre reproche.

» Si une disette cruelle accable les hommes et les
» réduit à une telle maigreur qu'ils semblent avoir été
» frottés avec la peau de *Safan*,

» Elle dévoile toute la noblesse de son ame, et les

---

(1) *Agâni*, tom. I, fol. 209 *recto*.

fin, Mosab lui envoya Mohammed ben-Aschath, qui le décida à se mettre en marche à la tête de son armée et à s'avancer vers Koufah. Les habitans de cette ville, étant sortis pour le combattre sous les ordres de Mokhtar, furent vaincus et rentrèrent en désordre dans leurs murs. En même temps Mosab arrivait à la tête de ses troupes. Mokhtar sortit du palais pour repousser son rival; mais ses affidés lui déclarèrent qu'il avait pour ennemis tous les habitans de Koufah et qu'il ne pouvait compter sur l'attachement de personne. Frappé de cette observation, il rentra dans le palais, dont Mosab forma aussitôt le siége. Les habitans de Koufah venaient au pied des remparts faire entendre des imprécations contre Mokhtar. Ce général avait autour de lui six mille hommes. La disette de vivres s'étant bientôt fait sentir, Mokhtar déclara à ses partisans qu'il n'y avait plus que la mort à attendre et qu'il fallait périr en combattant. Tous lui offrirent de demander une capitulation pour eux et pour lui : il s'y refusa, et protesta qu'il saurait mourir les armes à la main. En effet, le lendemain au point du jour, après avoir fait sa prière, il se lava le corps et la tête, revêtit un linceul sous sa cuirasse et se disposa à marcher contre l'ennemi. Il dit à ses compagnons d'armes : « Aujour-» d'hui je vais périr, demain ce sera votre tour; soyez » bien sûrs qu'aucun de vous ne sera épargné. » Mais ces avis ne purent réchauffer le courage de ces hommes lâches et craintifs. Mokhtar se fit ouvrir la porte, et sortit escorté de dix-neuf personnes qui ne tardèrent pas à tomber, ainsi que lui, sous le fer de l'ennemi.

Mosab lui fit couper la tête, qui fut attachée à la porte de la Mosquée. Les soldats qui étaient restés dans le château, n'ayant plus de chef, se rendirent à discrétion. Mosab les fit garrotter et conduire dans une place immense qui était au centre de la ville.

Parmi eux se trouvait un homme appelé Bahir, qui avait, plus que ses compagnons, le talent de la parole. S'adressant à Mosab, il lui dit : « Émir, tu as aujour-» d'hui le choix ; tu peux, en nous pardonnant, faire » une œuvre agréable à Dieu, ou en nous condamnant » à mort, attirer sur toi la colère du Très-haut. Garde-» toi d'irriter Dieu, et ne préfère pas la colère à l'in-» dulgence. Nous professons la même religion, nous » nous tournons dans nos prières vers le même point ; » nous sommes musulmans et nous n'avons rien fait » que d'autres avant nous n'aient fait également. Plu-» sieurs sectes partagent la ville de Koufah ; le zèle re-» ligieux a fait naître entre nous des guerres : aujour-» d'hui que nous sommes entre tes mains, signale en-» vers nous ta clémence. » Mosab, attendri de ce discours, allait faire grâce à ces infortunés. « Émir, lui » dit Mohammed ben-Aschath, ces hommes étaient » moins nombreux que nous ; lorsque le hasard leur a » procuré l'avantage sur nous, ils n'ont épargné per-» sonne ; nous ne consentirons donc jamais que tu leur » accordes la vie. » Bahir répliqua : « Si nous avons » versé votre sang, vous avez également versé le nôtre. » Lorsqu'il faudra combattre les troupes de Syrie, » l'émir trouvera en nous de vaillans défenseurs. » Puis s'adressant à Mosab : « Émir, lui dit-il, pardonne-nous,

» afin que nous allions voler au combat sous tes dra-
» peaux : si nous sommes tués, tu ne seras point res-
» ponsable de notre mort ; si tu es vainqueur, nous
» aurons contribué vaillamment à soutenir tes droits. »
Mohammed déclara qu'il n'existait pas dans Koufah une seule maison où ces hommes n'eussent versé du sang ; qu'ils étaient également odieux à cette ville et aux cités voisines ; qu'on ne pouvait sacrifier à un petit nombre de coupables l'intérêt de ces populations. En même temps, il intrigua secrètement auprès des habitans de Koufah et les engagea à faire entendre des plaintes amères, et à protester qu'ils verraient avec un extrême déplaisir le pardon des coupables. Mosab ordonna de leur trancher la tête. Ils étaient au nombre de six mille.

Un des malheureux compagnons de Mokhtar (1), au moment où on le conduisait au supplice, s'écria en regardant Mosab : « Quel spectacle affreux, lorsque je
» paraîtrai, au jour de la résurrection, en présence de
» ta belle figure, de ce visage brillant, que je te sai-
» sirai et que je dirai à Dieu : Seigneur, demande à
» Mosab pour quel motif il m'a arraché la vie. » Mosab donna ordre de lui rendre la liberté. « Émir, dit le
» soldat, joins au don de la vie celui de l'aisance. »
Mosab déclara qu'il lui faisait présent de 100,000 pièces d'argent. Cet homme ajouta : « J'adjure Dieu et
» l'émir que la moitié de cette somme doit appartenir

---

(1) Zamakhschari, *Rebi-alabrar*, ms. de S. Germ. 90, fol. 57 *verso*.

» au poëte Ebn-Rokiah, car c'est lui qui a dit dans ses
» vers :

» Mosab est un astre envoyé par Dieu; son visage
» dissipe les ténèbres.

» Son autorité est réglée par la clémence; on ne
» voit en lui ni tyrannie ni orgueil.

» Dans toutes ses actions il a pour guide la crainte
» de Dieu. Celui qui craint Dieu voit ses entreprises
» prospérer. »

Mosab se mit à rire et dit : « Je vois que tu mérite-
» ras mes bienfaits. » Et il le retint auprès de lui.

Après avoir fait prêter, par les habitans de Koufah et du Sawad (la Chaldée), serment de fidélité à Abd-allah ben-Zobaïr, il écrivit à Ibrahim ben-Malek-Achtar, qui était à Mausel à la tête de son armée, et l'invita à se soumettre, promettant de lui conférer le gouvernement d'une vaste étendue de pays. Ibrahim se rendit auprès de Mosab, et reconnut la souveraineté d'Abd-allah. Mais Mosab, au mépris de ses engagemens, envoya Mohalleb pour commander à Mausel et dans le Djezirah. Pour consoler Ibrahim, il lui dit : « Quand nous aurons fait la conquête de la Syrie, c'est
» toi qui auras le gouvernement de cette contrée im-
» portante. »

Vers la fin de l'année 67, Mosab partit de Koufah pour faire le pélerinage de la Mecque. Arrivé dans cette ville, il alla rendre visite à Abd-allah, fils du khalife Omar. Mais quoiqu'il le saluât, il ne reçut aucune réponse; étonné de cette indifférence, il voulut en savoir le motif. Abd-allah lui demanda comment il

avait pu sans scrupule faire mettre à mort, dans le mois de ramadan, six mille musulmans qui s'étaient rendus avec l'espérance d'avoir la vie sauve; et cela, sans compter tant de milliers d'hommes qui avaient péri dans les combats. Mosab répondit que c'étaient des infidèles. « Malheureux, dit Abd-allah, quand ce se» raient des moutons que ton père t'aurait laissés en hé» ritage, Dieu te redemanderait leur sang. A combien » plus forte raison, lorsqu'il s'agit de six mille shérifs » ou musulmans d'un rang distingué. » Mosab prit aussitôt congé de son hôte. Cependant Abd-allah ben-Zobaïr donna à son frère le gouvernement de l'Irak; Mosab alla fixer sa résidence à Basrah, et nomma Hareth pour commander en son nom dans la ville de Koufah.

Abd-allah ben-Zobaïr accomplissait régulièrement chaque année, à la tête de ses partisans, les cérémonies du pélerinage de la Mecque, et l'année 68 (1) offrit aux yeux des musulmans étonnés un spectacle qui n'avait point encore eu d'exemple depuis l'origine de l'islamisme. On vit réunis dans le lieu nommé Arafat, quatre drapeaux, savoir, celui d'Abd-allah ben-Zobaïr et de ses adhérens, celui du Khalife Ommiade, celui de Mohammed ben-Hanefiiah, et enfin celui de Nedjdah ben-Amer, que les Kharedjis avaient enlevé aux Harawris; et cependant la présence de tant d'hommes ennemis les uns des autres, ne produisit ni combat ni le moindre désordre.

---

(1) Makrizi, *Moukaffâ*, fol. 147 *verso*. — Fâsi, *Histoire de la Mecque*, ms. 722, fol. 226 *verso*. — Tabari, fol. 420 *recto*.

La mort tragique de Mokhtar avait porté un coup terrible au parti de Mohammed ben-Hanefiiah (1). Abd-allah ben-Zobaïr, profitant de cette circonstance, députa vers son rival pour le presser de se soumettre, menaçant, en cas de refus, de l'y contraindre par la force des armes. Mohammed se mit en marche, se dirigeant vers la Syrie; mais, arrivé près d'Aïlah, il rebroussa chemin, revint vers la Mecque et alla fixer sa demeure dans le défilé d'Abou-Taleb شعب أبي طالب. Abd-allah ben-Zobaïr lui signifia de la manière la plus impérieuse l'ordre de quitter le pays. Mohammed s'écria : « O Dieu, couvrez le fils de Zobaïr du vêtement » de l'ignominie et de la crainte; soumettez-le, lui et » ses partisans, à un maître orgueilleux, qui exige de » lui avec hauteur ce qu'il exige lui-même des autres » hommes. » Il partit aussitôt et se rendit à Taïef.

Abd-allah ben-Zobaïr (2) avait nommé Abd-allah ben-Abd-alrahman pour gouverner une des provinces du Yémen. Cet homme s'appropria toutes les richesses de cette contrée et les employa à des largesses qui lui acquirent une haute réputation de libéralité. Les Koraïschs, comblés de ses bienfaits, chantaient ses louanges, accouraient en foule auprès de lui et en recevaient des présens magnifiques. Abd-allah, jaloux de la considération dont jouissait ce gouverneur, le destitua et lui donna pour successeur Ibrahim, fils de Saad ben-Abi-Wakas. Celui-ci ayant voulu compter

---

(1) Makrizi, *Moukaffâ*, fol. 147 *verso*.

(2) *Agâni*, tom. II, fol. 77 *verso*.

avec lui, il répondit fièrement : « Je n'ai point de » compte à te rendre, et nous n'avons rien à démêler » ensemble. » Abd-allah partit aussitôt pour la Mecque. Les Koraïschs, craignant que leur protecteur ne fût dépouillé ou fouillé par les ordres d'Ebn-Zobaïr, sortirent à sa rencontre bien armés et décidés à le défendre. Arrivés auprès de lui, ils descendirent de leurs montures, le saluèrent et étendirent leurs habits sous ses pas; leurs jeunes esclaves lui présentèrent des cassolettes remplies d'aloës et d'autres aromates qu'elles firent brûler devant lui. Ce fut ainsi qu'il se rendit à la mosquée et fit le tour de la Kabah. Accompagné du même cortége, il se présenta devant Ebn-Zobaïr, qui, sentant bien qu'il ne devait pas compromettre inutilement son autorité, ne lui témoigna aucun mécontentement et le laissa gagner tranquillement sa maison.

Ce fut vers cette même époque qu'arriva une aventure célèbre dans l'histoire littéraire des Arabes.

Nawar (1), fille d'Aïan, était demandée en mariage par un homme de la tribu d'Abd-allah ben-Darem; comme ce parti lui était agréable, elle remit le soin de cette affaire au poëte Ferazdak. Celui-ci ayant exigé qu'elle certifiât, en présence de témoins, l'intention où elle était de se soumettre entièrement à sa décision, dit aux assistans : « Je vous déclare que je prends Nawar » pour épouse et que je lui assigne telle somme pour » sa dot. » Le parent de Nawar refusa de souscrire à

---

(1) *Agâni*, tom. I, fol. 210 *verso*; tom. III, fol. 276 *verso* et suiv.; tom. IV, fol. 225 *verso*.

ce jugement. Nawar, de son côté, apprenant ce qui s'était passé, montra une vive affliction et une extrême répugnance à prendre Ferazdak pour mari. Afin d'échapper à ses poursuites, elle se réfugia d'abord chez les fils de Kaïs ben-Asem, et résolut enfin d'aller à la Mecque plaider sa cause devant Abd-allah ben-Zobaïr. Arrivée dans cette ville, elle implora la protection de Khaulah, ou, suivant d'autres, Temader, fille de Mandour et femme d'Abd-allah. Ferazdak, de son côté, rechercha l'appui de Hamzah, fils d'Abd-allah et de la fille de Mandour, et chercha, dans ses vers, à flatter ce jeune homme. Mais, malgré ses efforts, Ferazdak s'apercevait que son crédit allait chaque jour en diminuant, tandis que celui de Nawar augmentait dans la même proportion. Abd-allah lui dit un jour : « Pour» quoi t'obstines-tu à prendre une femme qui te re» pousse; dédaigne-la de ton côté et laisse-la disposer » d'elle-même. » Ferazdak dit en sortant : « Cet homme » ne m'engage à répudier Nawar que dans l'intention » de s'emparer d'elle. » Puis se laissant aller à sa verve satirique, il publia ces vers :

« L'intercession de ses fils n'est comptée pour rien ;
» la fille de Mandour ben-Zabban est seule en faveur.

» Le suppliant qui se présente devant toi tout ha» billé ne vaut pas à tes yeux celui qui vient tout nu. »

Ebn-Zobaïr ayant eu connaissance de ces vers, et rencontrant Ferazdak au moment où il sortait de la mosquée, lui serra la gorge presque au point de l'étrangler; après quoi il le laissa partir. Ensuite, ayant mandé Nawar, il lui dit : « Si tu veux, je te séparerai

» pour jamais de cet homme, et je le ferai mettre à mort
» pour empêcher qu'il ne nous diffame dans ses vers;
» si tu veux, je l'exilerai sur les terres des ennemis. »
Nawar déclara qu'aucune de ces propositions ne lui convenait. « Eh bien! dit Abd-allah, cet homme est
» ton cousin; il est amoureux de toi; si tu veux, je te
» le donnerai pour époux. « Nawar ayant dit qu'elle y consentait, le mariage fut en effet conclu. Ferazdak disait à cette occasion : « Nous sommes partis ennemis
» et nous retournons amis. » Abd-allah, en consentant au mariage, enjoignit à Ferazdak d'assigner à sa femme une dot de 10,000 pièces d'argent. Le poëte ayant demandé s'il se trouvait à la Mecque un homme qui pût l'aider de sa bourse, on lui indiqua Sâlem ben-Ziad, qui avait été mis en prison par ordre d'Abd-allah ben-Zobaïr. Il alla le trouver et le pria de lui prêter l'argent dont il avait besoin. Sâlem lui compta 20,000 pièces d'argent, en lui disant que 10,000 seraient pour la dot, et le reste pour ses dépenses.

Suivant un autre récit, Temader fut la première épouse d'Abd-allah ben-Zobaïr, et lui avait donné deux fils, Khobaïb et Thabet. Après la mort de cette femme, il épousa sa sœur, dont il eut trois autres fils, Hamzah, Hâschem et Abbad.

Abd-allah ben-Zobaïr ne prenait pas assez de soin de ménager un homme illustre, Abd-allah ben-Abbas, à qui sa naissance et ses grandes qualités avaient concilié le respect de tous les musulmans. Exempt d'ambition personnelle, mais sincèrement dévoué à la famille d'Ali, Ebn-Abbas ne voyait dans le fils de Zobaïr

qu'un usurpateur ambitieux à qui ses succès ne pouvaient conférer des droits réels. Cette disposition maintenait entre ces deux hommes, faits pour s'estimer mutuellement, une irritation qui éclatait dans toutes les circonstances, soit par des actes publics, soit par des procédés piquans ou des sarcasmes injurieux; et dans ces disputes, Ebn-Abbas savait conserver sur son adversaire l'avantage que lui assuraient son esprit et ses talens distingués.

Si l'on en croit un écrivain arabe (1), à une époque probablement antérieure à celle dont il est ici question; Abd-allah ben-Zobaïr avait épousé une femme de la tribu de Fezarah, appelée Omm-Omar. Lorsqu'il fut seul avec elle, il lui vanta le bonheur qu'elle avait de voir dans son mari celui qui tenait parmi les Koraïschs le rang que la tête tient à l'égard du corps ou que tiennent les yeux par rapport à la tête; cette femme ayant protesté que les descendans de Hâschem accueilleraient mal une pareille prétention, Abd-allah se fit fort de les engager tous à convenir de la vérité du fait. Malgré les avis de sa femme, qui l'exhortait à ne point tenter l'aventure, il se rendit à la grande mosquée de la Mecque, où il trouva une réunion de plusieurs Koraïschs, parmi lesquels étaient deux parens de Mahomet, savoir, Abd-allah ben-Abbas et Abd-allah ben-Hâreth. Il les invita à venir dîner chez lui, et sa proposition fut acceptée. Lorsqu'ils

(1) Abou-bekr ben-Hodjdjah, ms. ar. 1595, fol 66 *verso*, 67 *recto*.

furent arrivés dans sa maison, et qu'il eut fait placer sa femme derrière un rideau, il fit apporter la table. Après le repas, Abd-allah rendit compte à ses hôtes de la contestation qu'il avait eue avec sa femme, et déclara qu'il était disposé à les prendre pour juges. Ensuite il leur rappela qu'il avait eu pour père Zobaïr, l'apôtre du prophète, pour mère Asmâ, fille d'Abou-bekr, pour tante paternelle Khadidjah, pour aïeule Safiah, pour tante maternelle Aïschah. Voilà, leur dit-il, des avantages qu'aucun de vous ne saurait révoquer en doute. Abd-allah ben-Abbas répondit à l'instant : « Sans doute, ce sont-là des prérogatives fort » honorables ; seulement, tu as tort de vouloir rivaliser » avec ceux à qui tu dois toute cette gloire. « Ebn-Zobaïr ayant demandé comment il entendait la chose, Ebn-Abbas répondit : « Suivant ce que tu viens de dire, » tu ne tires ton illustration que de l'apôtre de Dieu. » Or nous sommes ses proches, les membres de sa » famille, et nous avons plus de droit de nous glori- » fier que toi. « Ebn-Zobaïr ayant protesté que pour les temps antérieurs à la naissance du prophète, il était en état de revendiquer un avantage incontestable, Ebn-Abbas prit les assistans à témoin qu'Abd-almotâleb avait été, parmi les Koraïschs, plus illustre que Khouwaïled, Hâschem plus qu'Ommaïah, et Abd-Monaf plus qu'Abd-alozzâ ; Luis il ajouta : « L'apôtre » de Dieu a tranché la question, lorsqu'il a dit : Dès » qu'il y a deux branches dans notre tribu, je fais » partie de la meilleure. Or ta généalogie s'éloigne de » celle du prophète, à partir de Kosaï ben-Kelab.

» Quant à nous, sous tous les rapports, nous appar» tenons à la branche la plus illustre. Si tu conviens » du fait, tu te contredis toi-même; si tu le nies, » tu te ranges parmi les infidèles. » L'assemblée se mit à rire. L'épouse d'Abd-allah s'écria de derrière le rideau : « J'avais conjuré mon mari de ne point » s'exposer à l'affront qu'il vient d'éprouver. » Ebn-Zobaïr lui imposa silence, en lui disant que le rang de son mari était toujours suffisant pour la satisfaire. Les assistans saisirent la main d'Abd-allah ben-Abbas, et le félicitèrent d'avoir encore une fois réprimé les prétentions ambitieuses du fils de Zobaïr.

Au rapport de Masoudi (1) et de Makrizi (2), Abd-allah ben-Zobaïr ayant reçu les premières sommes d'argent qui lui fussent parvenues, Abd-allah ben-Abbas alla le trouver, au lieu nommé *Koaïkaân* قعيقعان, et lui dit : « Tu as appelé les musulmans à reconnaître » tes droits; or, tu as reçu de l'argent, et tout ce qui » t'entoure est en proie à la misère. » Ebn-Zobaïr lui dit sèchement : « En quoi la chose te concerne-t-elle ? » tu es un aveugle dont Dieu a aveuglé l'esprit. » — « Non, dit Ebn-Abbas, c'est toi dont le cœur est livré à » un aveuglement funeste. » Ebn-Zobaïr ayant reproché à Abd-allah qu'il n'était point jurisconsulte, celui-ci répliqua vivement : « Je le suis plus que toi et plus que » ton père. » Lorsqu'il fut sorti, il demanda à son guide

(1) *Moroudj*, tom. I, fol. 396 *recto* et *verso*.

(2) *Vie d'Abd-allah ben-Abbas*, *Moukaffâ*, fol. 203 *recto* et *verso*.

quelles personnes se trouvaient auprès d'Ebn-Zobaïr; il apprit que c'étaient la femme et la fille de celui-ci. Il déclara que, s'il l'avait su, il se serait abstenu d'adresser à son rival des reproches injurieux. Abd-allah ben-Zobaïr lui envoya bientôt Abou-Kaïs-Zarki, pour lui dire de sa part : « Nous ne sommes pas les premiers » parens qui ayons eu des querelles; cesse de m'atta- » quer, et je renoncerai à toute parole hostile. » Ebn-Abbas répondit : « S'il garde le silence, je le garderai » également; mais s'il divulgue nos discussions, je » parlerai de mon côté. »

Un jour Abd-allah ben-Zobaïr (1) étant sur le *menber* (la chaire) de la Mecque, pendant un office auquel assistait Abd-allah ben-Abbas, dit ouvertement : « Dans cette enceinte, se trouve un homme dont Dieu » a aveuglé le cœur aussi bien que les yeux; qui pré- » tend que le mariage temporaire متعة النساء (2) est » approuvé de Dieu et du prophète ; qui emporta » l'argent que renfermait le trésor de Basrah, et laissa » les habitans réduits à broyer des noyaux de dattes. » Et comment s'arrêterait-on à blamer de pareils actes, » lorsque le même homme a combattu la mère des » croyans, l'apôtre du prophète, et celui dont le » bras l'avait défendu, je veux dire Talhah. » Ebn-Abbas dit à son guide de le placer vis-à-vis d'Ebn-Zobaïr. Puis découvrant ses deux bras, il repoussa avec autant de vivacité que d'aigreur les reproches qui

(1) Makrizi, *Moukaffâ*, fol. 203 *verso*, 204 *recto*.

(2) *Voy*. Zamakhschari, *Kaschschaf*, tom. I, fol. 179 *recto*.

lui étaient adressés. « Quant à ce qui concerne, dit-il,
» le trésor de Basrah, l'argent qu'il renfermait avait
» été levé par nous, et nous le distribuâmes à chacun
» de ceux qui avaient des droits à cette libéralité. Il
» restait encore une petite somme qui était bien au-
» dessous de ce qui nous était assigné par le livre de
» Dieu ; nous la prîmes donc bien légitimement. Pour
» l'union temporaire متعة, le premier acte de ce genre
» a eu lieu dans la famille de Zobaïr. Quant à la mère
» des croyans (Aïschah), c'est à cause de nous qu'elle
» a reçu ce nom, et non pas à cause de toi et de tes
» pères. Ton père et ton oncle, je veux dire Talhah,
» osèrent arracher le voile que Dieu avait étendu au-
» tour de cette femme vénérable ; ils firent d'elle une
» proie pour laquelle ils combattaient ; tandis qu'ils te-
» naient leurs femmes renfermées dans leurs maisons :
» certes, par une pareille conduite, ils n'ont point
» rempli ce qu'ils devaient à Dieu et à son prophète.
» Pour ce qui est d'avoir porté les armes contre vous ;
» si, nous regardant comme des infidèles, vous avez
» fui devant nous, vous avez agi en infidèles ; si, au
» contraire, nous étions de vrais croyans, vous avez,
» en nous attaquant, montré que vous étiez des infi-
» dèles. Par Dieu, ajouta-t-il, si je n'avais du respect
» pour le sang de Khadidjah et de Safiah, je ne laisse-
» rais pas dans ton corps un seul os sans le briser. »
Ebn-Zobaïr, étant descendu de la chaire, alla rendre
compte à sa mère, qui lui fit de vifs reproches de ce
qu'il avait osé s'attaquer à un homme aussi redoutable

qu'Ebn-Abbas, par son talent dans la réplique et l'amertume de ses sarcasmes.

Un jour (1) Abd-allah ben-Safouan entra chez Abd-allah ben-Zobaïr, qui se trouvait alors à la Mecque, et lui dit : « Me voilà dans la position qu'a peinte un » poëte, par ces vers :

« Si tu es en butte à quelque catastrophe de la for» tune, je ne pleurerai sur toi, ni sous le rapport de » la religion, ni sous celui des choses du monde. »

Ebn-Zobaïr lui ayant demandé ce qu'il voulait dire, il répondit : « Abd-allah ben-Abbas instruit les hommes; » Obaid-allah, son frère, les nourrit; que t'ont-ils » laissé? » Ebn-Zobaïr, violemment irrité, envoya le commandant du guet, Abd-allah ben-Moti, avec ordre d'aller trouver les deux fils d'Abbas, et de leur dire de sa part : « Prétendez-vous relever un drapeau que » Dieu a abattu? éloignez votre cortége ordinaire, et » tous ces vagabonds de l'Irak qui vous entourent, si» non vous sentirez ma puissance. » Abd-allah répondit au porteur de ce message : « Va dire au fils de Zobaïr : » Puisse ta mère te voir mourir sous ses yeux! Ceux » qui se rendent auprès de nous sont divisés en deux » classes : les uns viennent chercher des instructions, » les autres des bienfaits; lesquels prétends-tu re» pousser? »

Au surplus, Abd-allah ben-Abbas, quoiqu'il eût peu d'affection pour Ebn-Zobair, n'avait pas hésité à

(1) *Agâni*, tom. III, fol. 323 *verso*.

le reconnaître pour khalife, et convenait de bonne foi qu'il réunissait, à un degré bien plus éminent que les Ommiades, les titres qui pouvaient donner des droits au rang suprême.

Cependant, lorsqu'il eut vu la rigueur avec laquelle avait été traité le fils d'Ali, Mohammed ebn-Hanefiiah (1), il se rendit auprès d'Ebn-Zobaïr, lui adressa de vifs reproches, et rétracta le serment qu'il lui avait prêté. Bientôt après, soit qu'il craignît pour sa sûreté, soit qu'il eût reçu d'Abd-allah ben-Zobaïr des ordres formels, il quitta la Mecque, et se retira à Taïef, où il mourut cette même année (68), universellement regretté des musulmans.

Abd-allah ben-Zobaïr, toujours furieux de s'être vu braver (2), au milieu de sa capitale, par les troupes de Koufah, qui étaient venues arracher de ses mains Ebn-Hanefiiah, écrivit à son frère Mosab de chasser de la ville les femmes de tous ceux qui avaient fait partie de cette expédition. De ce nombre étaient Omm-Tofaïl, femme d'Abou-Tofaïl-Amer, et son jeune fils Iahiâ.

Sur ces entrefaites, les Azrakis (3), qui avaient été dispersés par les armes de Mohalleb, n'eurent pas plutôt appris l'éloignement de ce général, qu'ils abandonnèrent l'Irak, sous la conduite de Zobaïr ben-Madjour, se rassemblèrent dans la province de Pars,

---

(1) Makrizi, *Moukaffâ*, fol. 147 *verso*. — Masoudi, *Moroudj*, tom. I, fol. 395 *verso*.

(2) *Kitab-alagâni*, tom. III, fol 323 *recto*.

(3) Tabari, fol. 420 *recto*.

et recommencèrent les hostilités. Mosab les ayant attaqués, les défit complètement, et les força de se réfugier dans le Kerman.

Un repos de quatre mois leur ayant suffi pour réparer leurs forces, ils rentrèrent dans la province de Pars, et se dirigèrent vers Ahwaz et Basrah. Arrivés près de Madaïn, ils commirent des ravages affreux. Enfin, ils vinrent camper sous les murs de Koufah, et égorgèrent tous les hommes qui tombaient entre leurs mains.

Les habitans de la ville se réunirent sous la conduite de leur gouverneur, et marchèrent contre les ennemis, qui, frappés d'une terreur panique, prirent la fuite, coupèrent leurs ponts, et se dirigèrent du côté d'Ispahan, dont ils formèrent le siége. Il durait depuis quatre mois, lorsque les habitans, ayant fait une sortie pendant la nuit, tombèrent sur les Azrakis, et en tuèrent un très-grand nombre, parmi lesquels se trouva leur général Zobaïr ben-Madjour. Le reste alla chercher un asile dans le Kerman. Lorsqu'ils eurent réparé leurs pertes, ils prirent de nouveau le chemin de Basrah. Tout le monde se disait que Mohalleb seul pouvait repousser ces rebelles. Mosab envoya Ibrahim ben-Malek pour commander à Mausel, et fit partir Mohalleb pour la province d'Ahwaz. Ce général employa environ huit années à faire la guerre aux Azrakis, sans pouvoir obtenir des succès décisifs.

Abd-almelik ben-Merwan avait appris (1) avec un

(1) Tabari, fol. 421 *recto* et *verso*. — Mirkhond, fol. 124 *verso* et suiv.

extrême effroi les succès de Mosab, la conquête de l'Irak-Arab et du Djezirah, et la défection d'Ibrahim. Ayant réuni ses frères et les principaux membres de sa famille, il leur exposa les événemens qui venaient de se passer, leur exprima ses inquiétudes sur les projets ultérieurs de l'ennemi, et leur demanda quel parti il fallait prendre dans des circonstances aussi critiques. Bescher ben-Merwan, dont tous les conseils étaient dictés par une prudence et une sagesse consommées, fut d'avis que le khalife réunît sous ses drapeaux les troupes de la Syrie, et marchât en personne vers l'Irak, afin que son courage, soutenu de la protection de Dieu, lui assurât la victoire. Cet avis fut approuvé unanimement des personnes qui composaient cette réunion.

Il existait à Koufah et à Basrah un assez grand nombre d'hommes qui étaient partisans d'Abd-almélik, et que, pour ce motif, on appelait *Merwanis*. Mosab ayant découvert leurs intrigues secrètes, fit massacrer tous ceux qu'il put saisir. Ceux qui échappèrent au carnage se hâtèrent d'écrire à Abd-almélik, pour le presser de faire une expédition dans l'Irak. Ce prince, qui résidait alors à Damas, fit partir pour Basrah Khaled ben-Abd-allah, en lui donnant les instructions suivantes : « Introduis-toi secrètement dans la maison des » personnes qui sont attachées à ma cause, et, de concert avec eux, mets tout en œuvre pour exciter une » révolution en ma faveur, et pour contraindre le lieutenant de Mosab à quitter la ville. Tandis que les » troubles de Basrah inspireront à Mosab des inquié-

» tudes sérieuses, je marcherai en personne sur Kou-
» fah. » Khaled s'étant rendu à Basrah, alla descendre chez un Merwani nommé *Amrou*, qui l'accueillit avec empressement. Abd-allah ben-Moammer, lieutenant de Mosab, ayant appris l'arrivée de cet émissaire, fit signifier à Amrou l'ordre exprès de congédier Khaled, le menaçant, en cas de refus, de faire dévaster toutes ses propriétés. Amrou protesta que Khaled n'était pas dans sa maison. Dès que la nuit fut venue, il dit à cet agent de se rendre chez Malek ben-Moschamma, attendu que c'était le seul habitant qui pût lui donner un asile sûr. Khaled alla en effet trouver cet homme, dont il reçut l'accueil le plus amical; et bientôt les partisans de la famille de Merwan s'abouchèrent avec lui. Le gouverneur, informé du lieu de la retraite de Khaled, envoya un corps de troupes sous le commandement d'Abbad, chef du guet, pour bloquer la maison de Malek et tout le quartier. On se battit pendant vingt-quatre jours consécutifs; et, dans une de ces actions, Khaled fut atteint d'une flèche qui lui creva un œil. Mosab, averti des troubles qui régnaient à Basrah, envoya dans cette ville un renfort de troupes. Malek, ne se voyant pas soutenu, se repentit d'avoir embrassé avec tant de chaleur les intérêts de Khaled. Il lui dit un jour : « Re-
» tourne auprès d'Abd-almélik, et assure-le que les
» habitans de cette province sont bien disposés pour
» lui, et que, s'il veut marcher en personne, il peut se
» promettre de conquérir sans difficulté tout l'Irak. »
Dès que Khaled fut parti, Malek fit demander à Abbad une capitulation. Abbad déclara qu'il consulterait l'é-

mir. Abd-allah consentit à accorder la capitulation, sous la condition que Malek quitterait la ville; ce qui fut arrêté et exécuté immédiatement. En effet, Malek, accompagné de ses deux fils, alla se réfugier auprès d'Abd-almélic. Mosab apprit tous ces événemens, tandis qu'il était déjà en marche pour aller combattre Abd-almélik, et qu'il était arrivé à un lieu nommé *Bab-Hamirâ*, sur la frontière du Djezirah (la Mésopotamie). Rebroussant chemin, il nomma Hareth pour commander en son absence dans la ville de Koufah, et se rendit en toute hâte à Basrah, pour exterminer les partisans de la famille de Merwan. A peine arrivé, il fit saccager tous les biens et les propriétés de Malek ensuite il fit massacrer tout ce qu'il put découvrir de personnes attachées aux Ommiades. Il craignait extrêmement qu'Abd-almélik ne pénétrât dans l'Irak, et n'enlevât la ville de Koufah; car il comptait peu sur les habitans de cette ville et de Basrah, attendu qu'ils étaient accoutumés à trahir tous les partis. Le seul général qui lui inspirât une confiance méritée était Ibrahim ben-Malek-Aschtar; car Mohalleb était dans la province d'Ahwaz, et Mosab craignait, s'il rappelait cet officier, de voir cette contrée tomber au pouvoir des Azrakis.

Ayant nommé Abbad pour gouverneur de Basrah, il se rendit de suite à Koufah. Les principaux habitans de cette ville ne cessaient d'entretenir des intelligences secrètes avec Abd-almélik. Il fit proclamer qu'il fallait partir pour combattre l'ennemi. Quelques-uns des habitans consentirent à marcher; d'autres, sous différens

prétextes, éludèrent l'ordre. Mosab sentit bien que ces hommes-là ne tarderaient pas à le trahir, et il était dévoré d'inquiétudes, en songeant qu'il avait peu à compter sur la fidélité de ses troupes. Il vint camper au lieu nommé *Daïr-aldjathelik*, situé près de Masken, sur les bords du *Dodjaïl* (le petit Tigre), au milieu d'une vaste plaine où l'armée pouvait s'étendre en toute liberté.

Lorsque Mosab alla occuper cette position (1), il avait avec lui le poëte Obaïd-allah ben-Kaïs, surnommé Rokiah, qui lui était extrêmement attaché. Ce général, remarquant parmi ceux qui l'accompagnaient les signes avant-coureurs de la trahison, se fit apporter des ceintures qu'il remplit d'argent. Puis, ayant invité le poëte à les mettre autour de son corps, il lui dit : « Retire-» toi où tu voudras, car je suis un homme mort. » Ebn-Kaïs protesta qu'il ne quitterait point son poste avant d'avoir vu quel serait le sort de l'émir. Après la mort de Mosab, il prit la route de Koufah, et parvint ensuite à obtenir sa grâce.

Abd-almélik, de son côté, pressant sa marche (2), arriva à trois parasanges du camp ennemi. Son armée se composait des troupes de la Syrie, de l'Égypte et du Djezirah. L'avant-garde, ou, suivant d'autres, l'arrière-garde, était sous les ordres de Hadjdjadj ben-Iousouf, qui avait déjà rendu d'importans services à la cause de son maître. Avant de tenter le sort des armes,

(1) *Agâni*, tom. I, fol. 304 *recto*.

(2) Masoudi, *Moroudj*, tom. I, fol. 408 *recto* et suiv.

Abd-almélik écrivit secrètement aux principaux habitans de l'Irak, et à tous les hommes marquans qui se trouvaient dans l'armée de Mosab, pour les engager à passer sous ses drapeaux. Dans ces lettres, il joignait aux menaces les promesses les plus séduisantes. Ibrahim ayant reçu une dépêche semblable, par les mains d'un espion, fit enfermer cet homme dans sa tente; puis, sans rompre le cachet, il porta la lettre à Mosab. Celui-ci lui ayant demandé s'il avait pris connaissance du contenu de ce cette lettre. « A Dieu ne plaise, dit » Ibrahim, que je lise un papier avant l'émir, et que je » me présente, au jour de la résurrection, chargé du » crime de perfidie et de révolte. » La lettre que Mosab avait sous les yeux contenait une amnistie pour Ibrahim, et une promesse de lui donner, en cas de défection, le gouvernement de l'Irak et du Djezirah, avec de grandes possessions territoriales, et des sommes d'argent considérables. Ibrahim demanda alors à Mosab si quelques-uns des principaux officiers de l'armée étaient venus lui apporter des lettres du même genre. Mosab déclara qu'il n'en avait vu aucun. « Eh bien! lui dit » Ibrahim, ils en ont reçu de semblables; et s'ils ne » les ont point montrées à l'émir, c'est qu'ils ont des» sein de souscrire à ces propositions, et de fausser » leur foi. » Puis il ajouta : « Si l'émir veut m'auto» riser, j'arrêterai ces hommes perfides, je les passerai » au fil de l'épée, ou je les chargerai de chaînes; après » quoi nous marcherons à l'ennemi. » Mosab refusa de se prêter à une mesure aussi violente.

La nuit qui précéda le combat, plusieurs des prin-

cipaux habitans de Koufah prirent la fuite, et passèrent dans le camp d'Abd-almélik. Mosab, sans se laisser intimider par cette défection, fit ses préparatifs pour une bataille qui, suivant toute apparence, devait être décisive. A la pointe du jour, les deux armées s'ébranlèrent. Mosab avait donné à Ibrahim le commandement de la cavalerie, qui formait l'avant-garde de l'armée; et celle d'Abd-almélik était sour les ordres de son frère Mohammed ben-Merwan. Le khalife avait recommandé à ses troupes de s'attacher sur-tout à tuer Ibrahim ben-Malek-Aschtar, attendu que c'était le plus habile des généraux de Mosab. Cependant Abd-almélik, apprenant que son frère allait avoir Ibrahim en tête, lui fit dire de suspendre l'attaque. En effet, un astrologue habile, qui se trouvait à la suite du khalife, lui avait représenté que ce jour étant malheureux, il fallait bien se garder d'engager un combat de cavalerie, et attendre encore trois jours. Mais Mohammed protesta qu'il allait donner le signal de la bataille, sans tenir compte des rêveries et des vaines prédictions d'un misérable astrologue. Abd-almélik, en recevant cette réponse, la communiqua à l'astrologue et à tous ceux qui l'entouraient. Puis, levant les yeux vers le ciel, il s'écria : « O mon » Dieu, Mosab soutient les intérêts de son frère, et » moi, je défends mes propres droits. Accorde la vic» toire à celui de nous deux dont l'existence peut être » la plus utile aux musulmans ! »

Cependant Mohammed et Ibrahim en étaient venus aux mains. Les deux partis firent des prodiges de valeur, et le combat se prolongea toute la journée : des

renforts arrivaient continuellement aux deux généraux. Enfin, à l'entrée de la nuit, Ibrahim était parvenu à repousser Mohammed, dont le porte-étendard resta sur le champ de bataille. Mosab avait envoyé au secours de son général un Arabe nommé *Attab ben-Warkâ*, quoiqu'on lui eût conseillé de ne pas se fier à cet homme, dont la fidélité devait lui être suspecte. En effet, cet officier, jaloux de la victoire qui paraissait devoir couronner les efforts d'Ibrahim, dit à celui-ci que les soldats étant prodigieusement fatigués, il fallait donner l'ordre de la retraite. « Comment, dit Ibrahim, » nos troupes reculeraient en présence de l'ennemi. » Attab l'engagea à faire du moins retirer l'aile droite. Ibrahim ayant également rejeté cette proposition, Attab, malgré ses ordres, se rendit à l'aile droite, et donna le signal de la retraite. Dès que ces troupes eurent quitté leur poste, la gauche de Mohammed fondit sur les rangs ennemis, où la confusion ne tarda pas à se mettre. Les plus braves guerriers de l'armée syrienne dirigèrent leurs efforts contre Ibrahim. Les traits pleuvaient sur lui de tout côté; il les ramassait, et s'en servait en guise de lances. Enfin, abandonné de tous ses soldats, renversé de son cheval, il fut accablé par la foule des ennemis, et succomba sous leurs coups: sa tête, détachée du tronc, fut portée à Abdalmélik; le corps, jeté devant ce prince, fut enlevé par un affranchi de Hasin ben-Nomaïr, qui le livra aux flammes.

Mosab, inquiet sur le sort de son général, avait ordonné à un corps d'Arabes de voler à son secours;

mais ces hommes perfides, alléguant des prétextes spécieux, refusèrent de quitter leur poste. Mosab, dans une perplexité cruelle, demandait à tout moment des nouvelles d'Ibrahim; mais enfin il ne put plus douter de son malheur, et sentit que ce désastre allait entraîner la ruine totale de son parti. Dès ce moment, il se résigna à la mort. Au point du jour, Abd-almélik ayant quitté son camp, arriva au lieu nommé *Daïr-al-djâthelik*, qui, comme on l'a vu, avait été le théâtre du premier combat. Akremah et Obaïd-allah ben-Ziad, qui commandaient les Arabes de Rebiah, les amenèrent dans le camp de ce prince, et lui firent leur soumission. Abd-almélik avait été long-temps lié d'une amitié étroite avec Mosab, qu'il nommait avec complaisance le plus beau et le plus brave des Arabes. Son frère Mohammed le pressait d'offrir une amnistie à son rival: Abd-almélik consulta sur ce sujet les principaux personnages de sa cour. Khaled, fils du khalife Iézid, fut d'avis d'accorder cette capitulation; Ali, fils d'Abd-allah et petit-fils d'Abbas, soutint le parti contraire. La dispute s'échauffa, et les deux rivaux s'accablèrent mutuellement de paroles injurieuses. Abd-almélik, voulant soustraire Mosab à une mort qui paraissait inévitable, lui envoya son frère Mohammed ben-Merwan, pour l'engager, au nom du prince des croyans, à mettre bas les armes, et à ne pas prolonger une lutte inutile. « Viens me trouver, lui disoit-il; non-seulement je te promets une amnistie entière, mais je m'engage à te faire part de tous les biens que je possède, sauf le khalifat, qui ne souffre pas de partage. »

Mosab répondit qu'il ne pouvait se rendre auprès d'Abd-almélik; que le seul prince des croyans résidait à la Mecque. « Du reste, ajouta-t-il, je suis sous la » protection de Dieu, et je n'en cherche point d'autre; » ou il m'accordera la victoire, ou je mourrai mar- » tyr. » Mohammed alla rendre compte à son frère de l'inutilité de sa démarche. Le combat ne tarda pas à recommencer. La défection se mit dans les rangs de Mosab, qui fut abandonné successivement de tous les Arabes de Modar et du Yémen qui se trouvaient sous ses drapeaux; bientôt il ne vit plus autour de lui qu'un petit nombre de guerriers, parmi lesquels on distinguait Ismaïl ben-Talhah. Dans cette extrémité (1), Mosab s'adressa à son fils Isâ, qui avait déployé dans cette journée un courage héroïque, et lui dit : « Pars, mon » fils, quitte un champ de bataille où tu ne saurais » te promettre aucun succès; va à la Mecque auprès » de ton oncle Abd-allah, et rapporte-lui quelle a été » envers moi la perfidie des habitans de l'Irak. Dis » adieu à ton père, qui n'a plus que peu de momens » à vivre. » Isâ lui déclara qu'il ne partirait pas. « Non, » dit-il, je ne m'exposerai point à entendre les Ko- » raïschs me reprocher un jour que j'aie abandonné » mon père au milieu du péril. Je n'oserais jamais pro- » noncer votre nom devant eux, et le mien serait » couvert d'un opprobre éternel. » Mosab lui dit : « Eh » bien! mon fils, puisque tu refuses de me quitter, » précède-moi au tombeau afin que ta mort soit pour

(1) Masoudi, *loc. laud. it.* man. 703, fol. 116 *recto.*

» moi un sacrifice méritoire. » Le jeune homme, après une longue résistance, vit égorger autour de lui tous ses compagnons. Atteint lui-même d'un coup violent, il fut renversé par terre. Un Syrien s'approchait pour lui couper la tête, lorsque Mosab se précipita sur lui. Les Syriens crièrent à leur compatriote de se mettre en défense; mais Mosab le prévint, et l'étendit sur la place : son cheval ayant eu les jarrets coupés, il se trouvait forcé de combattre à pied. Dans ce moment, Obaïd-allah ben-Ziad courut l'attaquer, et les deux champions se chargèrent avec fureur. Mosab reçut un coup d'épée sur la tête; bientôt il fut couvert de blessures, et enfin un dernier coup le renversa sans vie. Obaïd-allah lui coupa la tête, et vint la présenter à Abd-almélik; à cette vue, ce prince se prosterna pour rendre grâces à Dieu. Au même instant, Obaïd-allah, mettant la main sur la garde de son épée, la tira presque entièrement du fourreau, dans l'intention de tuer Abd-almélik, tandis qu'il était prosterné; mais rentrant en lui-même, il s'arrêta tout-à-coup. Dans la suite, il aimait à dire : « L'audace n'existe plus parmi les » hommes, puisque j'ai médité un coup hardi, et ne » l'ai point exécuté; j'aurais eu l'honneur de tuer, » dans l'espace d'une heure, Mosab et Abd-almélik. »

La mort de Mosab arriva le mardi, 13e jour du mois de djoumada 1er de l'an 72. Abd-almélik ordonna que les corps de Mosab et d'Isâ reçussent les honneurs de la sépulture, et ils furent ensevelis dans le monastère de Djâthelik.

(*La suite au prochain numéro.*)

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 2 juillet 1832.

MM. Parbury et Allen, écrivent au Conseil pour lui annoncer l'envoi fait à la Société, au nom du Comité d'instruction publique de Calçutta, d'un nombre considérable d'ouvrages en arabe, en persan et en sanscrit, imprimés par le Comité. On arrête que les remerciemens du Conseil seront transmis au Comité d'instruction publique, et on renvoie le *Mitâkchara* en sanscrit à M. Stahl, et les ouvrages arabes et persans à MM. Reinaud et Mohl, qui en feront un rapport au Conseil.

M. Bopp adresse au Conseil un exemplaire de la seconde livraison qui termine sa *Grammatica critica linguæ sanscritæ*. Les remerciemens de la Société seront transmis à M. Bopp.

M. Saint-Martin exprime au Conseil sa reconnaissance pour l'empressement avec lequel il a adopté la proposition par lui faite dans la dernière séance, à l'occasion de la perte que vient de faire la Société, dans la personne de M. Abel Rémusat, et il annonce que le roi, devançant les voeux de la Société, vient d'accorder à la veuve de M. Rémusat, une pension de 3000 francs. En conséquence le conseil arrête qu'une députation de la Société ira présenter au Roi l'hommage respectueux de sa reconnaissance.

On dépose sur le bureau des épreuves du caractère zend gravé aux frais de la Société, et qui est sur le point d'être terminé.

MM. Eyriès et E. Burnouf communiquent au Conseil quelques détails sur les collections rapportées de l'Inde,

par M. Ducler, administrateur de Carical, et membre de la Société asiatique. Ce rapport, avec la liste des manuscrits de M. Dueler, est renvoyé à la commission du Journal.

On annonce comme devant paraître prochainement à Amsterdam, en hébreu, des recherches sur l'histoire civile et religieuse des juifs du Malabar, par un israélite qui a résidé trente ans dans l'Inde.

La *Grammaire Mongole* de M. Schmidt vient de paraître à Saint Pétersbourg.

Rapport fait au Conseil, dans la séance du 2 juillet 1832, sur les collections de manuscrits et de dessins rapportées de l'Inde par M. Ducler, administrateur de Carical, membre de la Société asiatique.

MESSIEURS,

L'intérêt avec lequel le Conseil a toujours accueilli les travaux des personnes dont le zèle a pu ajouter aux moyens d'étude et aux matériaux de tous genres que des voyageurs instruits rapportent chaque jour de l'Orient, nous a engagés, M. Eyriès et moi, à vous communiquer quelques détails sur les collections de manuscrits et de dessins rassemblées par M. Ducler, administrateur de Carical, pendant son séjour dans l'Inde. M. Ducler a su employer d'une manière très-profitable pour la connaissance de l'un des idiomes vulgaires les plus importans de l'Inde, et pour celle de la mythologie, des opinions et des coutumes des Hindous en général, l'influence que lui donnait sa position élevée et l'ascendant qu'une administration éclairée autant que bienveillante lui avait acquis sur les Hindous de

toutes castes qui résident dans cette partie des possessions françaises. La circonstance même à laquelle est due la collection de manuscrits dont nous vous entretenons, fait trop d'honneur à la libéralité de ses vues, pour que nous omettions de vous la faire connaître, et en même temps de la signaler à l'attention des personnes auxquelles leur position donne en Orient un pouvoir dont ils songent trop rarement à faire usage au profit des lettres.

Un savant Hindou, employé au service du gouvernement français, avait commis une faute grave dont l'autorité supérieure exigea le châtiment : l'Hindou fut condamné à huit ans de réclusion, et ce fut M. Ducler, au service duquel il avait passé plusieurs années, qui eut le regret de faire exécuter contre lui la sentence. Mais pour en adoucir la rigueur, et pour tirer parti des vastes connaissances de cet homme, M. Ducler le chargea de copier les ouvrages les plus estimés de la littérature brahmanique, et eut en même temps la générosité de lui allouer un salaire que l'étendue de ce travail fit monter à une somme très-considérable. Des Brahmanes instruits eurent la permission d'entrer dans la prison du condamné, et de mettre à sa disposition tous les ouvrages dont M. Ducler desirait la copie. C'est à cette heureuse idée qu'est due la plus belle collection tamoule que nous ayons vue en France. Elle se compose de quarante manuscrits, transcrits sur des olles que M. Ducler fit venir à cet effet de Ceylan, copiés avec une régularité et un soin remarquables, paginés à-la-fois avec les chiffres malabars, et à la manière européenne, en un mot disposés de manière à ce que l'examen et l'étude en soit aussi facile que le comporte la forme propre aux manuscrits indiens. Chaque ouvrage est accompagné d'une note en français, qui en indique le contenu d'une manière sommaire. M. Ducler a bien voulu nous confier le relevé de ces notes, et nous pensons que le Conseil en autorisera avec plaisir l'insertion dans le journal de la Société. Cette collection, composée dans des vues entièrement scienti-

fiques, comprend des ouvrages de grammaire, et des dictionnaires; plusieurs traductions ou imitations des Pourânas, des traités de législation et entre autres un manuscrit des lois de Manou en caractères tamouls; le texte du livre connu sous le nom d*Ezourvedam,* et, ce qui est aussi important que rare dans l'Inde même, une réunion de traités sur la médecine et l'astronomie, attribués à d'anciens sages révérés comme les fondateurs de la civilisation dans le sud de l'Inde. En un mot c'est une riche collection qui se recommande autant par l'importance des ouvrages dont elle se compose, que par la parfaite conservation et la beauté des manuscrits.

Les dessins qui l'accompagnent n'offrent pas moins d'intérêt; ce sont, sans contredit, les plus beaux, les plus variés, et les plus nombreux, dont nous ayons jusqu'ici connaissance. Ils représentent la série complète des divinités indiennes, avec leurs noms et leurs symboles variés; parmi ces divinités, plusieurs se montrent sous des dénominations nouvelles ou encore peu connues, qui semblent propres au sud de l'Inde, et paraissent devoir jeter du jour sur le culte de cette partie de la presqu'île. M. Ducler a eu l'attention de conserver à chacune de ces images des Dieux, le caractère propre sous lequel ils sont adorés dans divers temples de l'Indostan. Les cérémonies religieuses et civiles s'y trouvent également reproduites dans des peintures d'une plus grande dimension, et d'une exécution très-remarquable. Enfin, toutes les castes avec les diverses occupations auxquelles elles se livrent, avec leur coloration variée, leurs vêtemens et leurs signes distinctifs, complètent un ensemble de dessins, unique, jusqu'à ce jour, en France, sous le double rapport du nombre et de l'exécution. Cette partie de la collection de M. Ducler se monte à 500 pièces; à elle seule elle mériterait à celui qui en a conçu le plan et surveillé l'exécution, les éloges de tous ceux qui s'intéressent au progrès des études relatives à l'Inde.

En vous communiquant, sans y être invités par vous, une description sommaire de cette double collection, nous avons cédé au besoin de témoigner à M. Ducler, toute notre reconnaissance pour l'activité et le zèle dont il a fait preuve en la rassemblant, et pour l'empressement avec lequel il l'a mise à notre disposition. Nous aimons à croire que le Conseil voudra bien s'associer à ces sentimens, et donner à M. Ducler, en annonçant dans notre journal, l'existence de sa collection un témoignage public de sa haute estime. Nous vous proposons en conséquence de renvoyer à la commission chargée de la direction de votre recueil, la liste des manuscrits tamouls composant la collection de M. Ducler.

J. B. Eyriès, — E. Burnouf, rapporteur.

Catalogue d'ouvrages malabars et sanscrits, écrits sur olles, et rapportés par M. Ph. Ducler, *administrateur de Carical.*

LIVRES CLASSIQUES.

1. *Livre* contenant quinze ouvrages élémentaires, *Alphabet, syllabaire, &c.*, destinés aux enfans pour leur faciliter l'étude de la langue malabare (tamoule), contenant 400 feuilles.
2. *Tivagaram*, vocabulaire poétique; 163 feuilles.
3. *Agarady*, ou dictionnaire malabare, Ire partie; 200 feuilles.
4. *Agarady*, ou dictionnaire malabare, IIe partie; 224 feuilles.
5. *Nannoule*, ou grammaire malabare, Ire partie, orthographe; 166 feuilles.

6. *Nannoule,* ou grammaire malabare, IIe partie, étymologie; 203 feuilles (1).
7. *Canacadicaron,* ou arithmétique; 138 feuilles.

HISTOIRE.

8. *Pantchatandiran,* ou les cinq ruses, par le brame *Vichnou Sarma,* et *Nalou Mandiri Cadé,* ou histoire fabuleuse de quatre ministres; 100 feuilles.
9. *Tirouvilayadal,* histoire de *Shiven,* composée à *Maduré;* 393 feuilles.
10. *Cassicandam,* ou histoire du Gange en 100 chapitres et en vers; 290 feuilles (2).
11. *Scandam,* ou histoire de *Soupramanier,* second fils de *Shiven,* Ire partie; 291 feuilles.
12. *Scandam,* Guerre avec les géans *Souraparmacalek,* IIe partie; 360 feuilles.
13. *Scandam,* IIIe partie. Suite de la guerre avec les mêmes géans; 300 feuilles.
14. *Scandam,* IVe partie. Fin de l'histoire de *Soupramanier* et de la guerre avec les géans *Souraparmacalek* (3).
15. *Maha Paradam* ou histoire des cinq frères *Pantchapandavaly,* fils de *Pandoumagaraja,* Ire partie; 272 feuilles (4).
16. *Maha Paradam,* IIe et dernière partie; 248 feuilles.

---

(1) Voyez, sur cet ouvrage, le catalogue de la collection Mackensie, publié par M. Wilson, tom. I, pag. 247.

(2) Ou plutôt *Histoire de Benâres,* section du *Scandapourâna.* Mack. coll. tom. I, p. 100.

(3) Ces *Scandam* sont des portions du *Scandapourâna;* plusieurs sont citées dans le catalogue de la collection Mackensie, tom. I, pag. 165 et 166.

(4) Voyez, sur cette traduction du *Mahâbhârata* sanscrit, le catalogue précité, tom. I, pag. 165.

17. *Periapouranam,* ou histoire de soixante-trois saints de la secte de *Shiven;* 434 feuilles (1).

18. *Ramayenam,* ou histoire de *Ramer,* septième incarnation de *Vichnou,* en vers, par *Cambane.* Ire partie; 176 feuilles (2).

19. *Ramayenam,* IIe partie en vers. 131 feuilles.

20.	*id.*	IIIe	*id.*	143	*id.*
21.	*id.*	IVe	*id.*	124	*id.*
22.	*id.*	Ve	*id.*	128	*id.*
23.	*id.*	VIe	*id.*	435	*id.*

(C'est sur ce volume que les Malabars prêtent serment).

24. *Ramayenam,* VIIe et dernière partie, en vers; 154 feuilles.

24 *bis. Arounassala pouranam* (3), *Tamyariyoum bermalcadé* (4) et *Virallyvirdoudou* (5).

LITTÉRATURE.

25. *Stakier vassapou,* Tragédie de S. Eustache, en vers et en trois actes, représentée à Carical, le 14 juin 1829; 287 feuilles.

26. *Marcandanadagam,* ou tragédie de *Marcandan,* en vers et en quatre actes, représentée à Carical, en juillet 1829; 131 feuilles.

---

(1) Mackensie coll., tom. I, pag. 167.

(2) Mackensie coll., tom. I, pag. 163.

(3) Cet ouvrage est vraisemblablement l'*Arounâtchala mahâtmya,* ou la grandeur de la montagne d'*Arouna,* nom sanscrit de Tirounamale, où on adore spécialement Shiva. (Mack. coll., tom. I, pag. 168.)

(4) Cet ouvrage est-il le même que le *Tamul perumal tcheritra* de la collection Mackensie, tom. I, pag. 219?

(5) Je ne trouve pas cet ouvrage dans la collection Mackensie.

27. *Courale*, maximes morales en vers de *Tirouvallouven;* 133 feuilles(1).

28. Le même ouvrage, *Courale*, avec des explications de l'ancien poëte *Parimetajagare;* 375 feuilles.

29. Le même ouvrage; 219 feuilles.

30. *Néquijadam*, ou histoire en prose et en vers de *Nallamagaraja* et de sa femme *Damindi;* 340 feuilles.

31. Le même ouvrage *Nequijadam* en vers, par le poète *Adivirarama Pandian*, roi de Maduré. Ouvrage qui sert de règle pour la poésie (2).

SCIENCES.

32. *Cragasindamany*, ou astronomie de *Vimisparer;* 126 feuilles.

33. *Oullamondean*, astronomie et astrologie; 126 feuilles (3).

34. *Agiastar*, onze ouvrages de médecine, recueillis par cet auteur qui était solitaire; 200 feuilles (4).

35. Livre qui contient trois ouvrages de philosophie; 214 feuilles.

LOIS.

36. *Darmasastram*, code des Indiens, en sanscrit. Ire partie, code civil et cérémonies des Indiens, par *Menou;* 287 feuilles.

---

(1) Voyez, sur cet ouvrage célèbre, Mack. coll., tom. I, p. 232.

(2) Ces deux ouvrages sont des versions tamoules de l'épisode du Mahabhârata publié par M. Bopp, en sanscrit. Voyez Mack. coll., pag. 219. *Nequijadam* est peut-être le sanscrit *Naïchadîya.*

(3) C'est vraisemblablement le même ouvrage que celui qui porte le titre de *Ulla Mariyar Jyotish* de la collection Mackensie, tom. I, pag 254.

(4) Voyez sur Agastya et ses travaux, Mack. coll. tom. I, p. 228.

37. ***Darmasastram*** **en sanscrit, IIe partie, code pénal, mœurs et coutumes des Indiens, par *Menou;* 317 feuilles.**

RELIGION.

38. ***Esourouvedam*** **en sanscrit, préceptes de la religion des Hindous, mode des sacrifices, prières et commandemens des Bramés (1).**

Lettre adressée par le docteur DESNOYERS *à M. Marcel, ancien directeur de l'imprimerie d'Égypte et de l'imprimerie royale* (2).

Ile Bourbon, 26 décembre 1831.

MONSIEUR,

Dans la nuit qui précéda mon départ de Calcutta, j'eus le plaisir de vous écrire, tant bien que mal et à la hâte, que je m'étais trouvé flatté de présenter à la Société asiatique (du Bengale) votre lettre et vos ouvrages.

Les trois ou quatre dernières séances ont été presque entièrement employées à explorer des richesses jusqu'alors ignorées, que la Société devait au zèle du Résident du Nepaul, et à la munificence du roi de Catemandou. L'arrivée à Calcutta du voyageur Kosmo de-Coros, transilvain qui, poussé par une inquiète curiosité, et un vif desir de trouver la souche de sa famille, avait suivi pas à pas et dans toutes ses directions la trace de l'ancienne migration asiatique qui a remplacé la population de son pays, et ainsi de

---

(1) Cet ouvrage est peut-être le texte original de celui qui a été traduit en français sous le titre d'*Ezourvedam.*

(2) Cette lettre a été lue au Conseil de la Société, dans la séance du 7 mai 1832. M. Marcel a, depuis, communiqué à la commission du journal une seconde lettre de M. Desnoyers qui ne contient aucune addition importante aux faits mentionnés dans celle du 26 décembre. (*Note du rédacteur*).

proche en proche était arrivé au milieu du Tibet, dont il avait pendant un séjour de cinq ans étudié la langue, l'histoire et les monumens; l'arrivée, dis-je, de ce voyageur avait occupé constamment le comité de la Société dans le dépouillement et la classification de l'énorme amas de livres qui venaient du Boutan et de la vallée de Nepaul; livres dont on ignorait non-seulement le contenu, mais même le caractère, personne encore n'ayant pu désigner en quelle langue ils étaient écrits.

Cette immense bibliothèque se trouve être une bibliothèque tibétaine, le catalogue en a été lu devant moi dans une séance; il s'y trouve entre autres une histoire générale en trois cents volumes, s'il m'en souvient bien, une grammaire sanscrite et autres ouvrages traduits du sanscrit en tibétain, indiquant assez que cette langue a été cultivée par ses voisins. M Cosmo de Coros, qui est revenu pauvre, est salarié par la Société et va produire sa grammaire tibétaine et son dictionnaire; il cherche des souscripteurs pour y réussir, car il ne paraît pas que le gouvernement de la Compagnie veuille l'assister. Si vous voulez, je vous ferai inscrire, comme j'ai fait pour moi particulièrement.

Ayant fait naufrage sur les brasses du Gange, dans l'ouragan qui a désolé les côtes du Bengale, depuis le 30 octobre jusqu'au 2 novembre, nous sommes revenus à Calcutta pour chercher un autre navire qui nous portât à Maurice, et là je manquai encore la réunion qui eut lieu, je crois, le 6 ou le 7 de novembre, n'étant arrivé en ville que le 10. Mais le docteur Wilson lui-même m'enverra à Maurice le rapport de la société, dans le courant de janvier prochain, ainsi que son dictionnaire sanscrit qui doit être achevé à cette époque (2[e] édition).

Le docteur Fitter, arabisant consommé, a particulièrement apprécié votre grand travail, sur lequel il paraissait avoir des communications à vous faire. Le persépolitain Hunter a retrouvé dans vos livres des inscriptions cufiques qui lui sont tombées sous les yeux dans ses voyages.

J'ai dû, dans cette lettre informe que M. Thiault vous aura acheminée par l'Angleterre, vous annoncer des ouvrages orientaux, quelques manuscrits et opuscules que je lui ai laissés pour vous les faire parvenir, heureux s'ils peuvent avoir pour vous quelque utilité, ou pour la Société asiatique de Paris, dont je serais flatté que vous me donnassiez l'espoir d'être membre. Je ne vous donne à vous, M. le chevalier, ou à elle, que l'usage de ces livres, qui appartiennent à ma bibliothèque orientale, et serviront à mes travaux futurs. Si vous voulez me le permettre, je vous adresserai de même, à vous ou à la Société, tous ceux que j'acquerrai dans mon prochain voyage, et dont l'emploi ne me sera possible qu'à Paris. J'ai pensé que cette disposition vous serait agréable et profitable; puisse-t-elle me valoir votre amitié et vos avis!

J'ai une large collection de bibles que M. Thiault vous fera également tenir, ainsi que les manuscrits siamois, assamiens, birmans, bâlis, &c., que j'attends de Bancock, Assam, Rangoon, &c., où j'ai lié des rapports avec de savans et bienveillans missionnaires de la société anabaptiste; ma lettre a dû vous en aviser.

Je me suis permis aussi, Monsieur, de vous envoyer quelques médiocres traités en divers idiomes ou langues de l'Orient, et je serai reconnaissant si vous voulez bien les accepter, ainsi que les offres que je vous ai faites, me mettant entièrement à votre disposition pour tous les renseignemens, acquisitions, recherches, commissions qu'il vous plaira de me désigner; vous ayant aussi prié d'offrir mon assistance à la Société, dont j'aimerais à recevoir quelque bonne direction, des instructions, et un exposé de ce qui manque, ou du moins de ce qui est desiré en France, dans cette époque de découvertes........................

J'ai acheté pour votre compte quelques autres ouvrages que vous recevrez en même temps, et vous ai prié d'en mettre la valeur en acquisition, pour moi, du dictionnaire et grammaire sanscrit-latins de Bopp, et des racines sans-

crites et latines de Rozen, vous demandant d'avoir la complaisance de me les expédier par la plus prompte occasion, à mon adresse qui sera en tout temps à Maurice, où ma femme attendra mon retour de Cachemire et du Caboul...

J'ai joint à l'envoi que je vous ai fait, Monsieur, un petit livret imprimé à Madagascar, je pourrai y ajouter une bible madécasse en caractères romains, si la langue de ce peuple assez intéressant avait quelque attrait pour vous; j'en ai donné il y a quelques années un extrait grammatical de ma propre main, au naturaliste Lesson, auquel vous pourriez l'emprunter de ma part. J'ai depuis beaucoup augmenté cet aperçu grammatical que vous trouverez informe, incohérent, mais mon travail n'est pas rédigé; c'est, avec bien d'autres choses ébauchées, de la besogne réservée aux loisirs de mon vieil âge, une occupation pour l'Europe.

Je puis vous annoncer que mon voyage dans l'Inde supérieure sera favorisé par le Gouverneur général, et que le roi de Lahore me donnera l'entrée de ses états, comme il l'a donnée au géologiste Jacquemont, qui est actuellement sur son retour. Cette porte ouverte pour lui le sera pour moi, puis restera fermée sévèrement peut-être pendant des siècles, il faut se hâter d'en profiter. Depuis Bernier, il n'y a eu dans cette contrée de véritable voyageur que M. Jacquemont, et je serai le seul qui en aurai connu la langue sacrée, la langue royale, et la langue vulgaire. Avec mon indépendance, mes goûts et les appuis que je me suis ménagés, je dois pouvoir effectuer le plus beau voyage qui ait encore été tenté dans l'Inde.

D^r. Desnoyers.

Détails sur l'état moderne des Gouvernemens de Caboul, Bokhara, Balkh et Hérat, d'après les renseignemens recueillis à Téhéran par M. WOLFF, *au mois de juin 1831.*

Hyder Tourah, gouverneur de Bokhara, avait laissé deux fils, dont le premier lui succéda et gouverna pendant quelque temps; mais une faction puissante prit les intérêts de son frère cadet en main, et expulsa le frère aîné de Bokhara. On a reçu depuis en Perse des nouvelles d'une contre-révolution à Bokhara, mais on n'est pas sûr qu'elles soient certaines.

CABOUL. Lorsque la famille royale fut expulsée par Futteh khan, le gouvernement de Hérat resta d'abord entre les mains de Bahrazu Hadschi Firouz, et Schah Zadik Mahmoud; mais au bout de quelque temps, ils en furent privés par le rusé khan, et ce n'est qu'après sa mort, arrivée dans un combat avec les Persans, que la famille royale rentra en possession de la capitale des Douranies.

Futteh khan avait beaucoup de frères de différentes mères. Un d'eux, Mohammed khan, était gouverneur de Peischawer; Abdoulazim khan était gouverneur de Caboul avec son frère utérin, Dasch Mohammed khan : Schir dil khan était gouverneur de Candahar, avec ses frères utérins, Pour dil, et Kouhmeh dil. Ces frères retinrent leurs gouvernemens après la mort de Futteh khan, et se rendirent indépendans. Ils se sont depuis fait la guerre, mais les divisions du territoire originairement établies sont restées toujours les mêmes. Abdoulazim mourut, et laissa son gouvernement à son fils; mais Dasch Mohammed khan forma un puissant parti contre son neveu, et s'empara du pouvoir, qu'il garde encore. Schir dil khan est mort il y a peu d'années, et c'est Pour dil khan qui est maintenant gouverneur unique de Candahar. Pour Mo-

hammed khan, il garda le gouvernement de Peischawer, mais il a subi plusieurs invasions des Seikhs du Penjab, et l'on suppose qu'il paie maintenant tribut à Runjet Singh Maha, radja de Lahore. Les parties du Caboul qui ne sont pas incluses dans les grandes provinces et soumises à de petits chefs qui s'entendent mal entre eux, de même que les provinces éloignées, comme le Caschemir et le Moultan, sont tombées sous le pouvoir des Seikhs. Balkh, qui avait été pendant quelque temps sujette du Caboul, est maintenant un état indépendant. Le gouvernement de Bokhara en avait pendant quelque temps eu la souveraineté; mais le tribut de Balkh n'a pas été payé depuis quelques années, et le gouvernement de Bokhara est trop faible pour exiger l'exécution de ses prétentions.

HERAT. Herat est au pouvoir de Kamram khan, fils de Mahmoud schah, roi de Candahar, qui est mort depuis deux ans. Il porte le titre de roi.

Note supplémentaire pour le numéro de Janvier 1832.

Une *Notice sur le nom d'Ardauda*, insérée dans le numéro de Janvier, contient quelques lignes d'un fragment de Périple publié par Vossius d'après un manuscrit unique. Dans les lignes citées et dans quelques autres passages de ce fragment, on lit : πόλιν ἔρημον, λιμένα ἔρημον, &c.; presque tous les lieux de la Taurique reçoivent l'épithète ἔρημον qui change cette chersonèse en un pays dévasté, couvert de villes désertes! Tous les monumens historiques de ce temps s'accordent cependant à représenter la Taurique comme une contrée très-florissante à cette époque. Je pense donc qu'une erreur de copiste peut expliquer cette contradiction apparente et qu'il faut lire πόλιν ἐρυμνὴν, λιμένα ἐρυμνὸν, &c., *ville fortifiée, port fortifié.*

E. J.

NOUVEAU
JOURNAL ASIATIQUE.

Notice de l'Encyclopédie littéraire de Ma touan lin, intitulée 文獻通考 Wen hian thoung k'hao; par M. Klaproth.

(Suite.)

Section XV.

De la musique.

La tradition dit : « la connaissance des tons et des » sons est intimement unie à la science du gouverne- » ment, et celui qui comprend la musique est capable » de gouverner. » En effet, la bonne et la mauvaise musique (ou l'harmonie), ont une certaine relation à l'ordre et au désordre qui règnent dans l'état. Les trois premières dynasties régnèrent pendant une longue suite d'années, elles firent beaucoup de bien au peuple, et celui-ci exprima son contentement par la musique. Les principales dynasties qui leur succédèrent furent celles des Han, des Thang, et des Soung. Les meilleurs temps des Han furent les règnes de *Wen ti* et de

King ti (de 179 à 141 avant J. C.) : pourtant ce ne fut qu'après cette époque et sous *Hiao wou ti* que *Hian*, roi de *Hou kian*, présenta à ce monarque un beau morceau de musique, pour lequel l'empereur nomma un directeur particulier, nommé l'officier de la grande musique. Elle n'était exécutée que dans des occasions extraordinaires, et celle qui l'était ordinairement, même dans le grand sacrifice du ciel, différait de celle-là. Sous le règne de l'empereur *Ngaï ti* (vers le temps de la naissance de J. C.), l'usage de la musique réellement bonne fut aboli, et celui de la musique élégante fut introduit ; bientôt après Wang mang usurpa le trône. Les meilleurs temps de la dynastie des Thang furent certainement les années *Tchin kouan* (de 627 à 649 de J. C.) et les années *Khaï yuan* (de 713 à 741). Cependant la musique alors en vogue fut celle des comédiens. Le *Tribunal du grand ordinaire* n'encourageait que celle-là, et il n'y avait que ceux qui ne pouvaient apprendre la musique vulgaire qui s'appliquassent à celle de la plus belle espèce. On peut aisément concevoir d'après cela ce que l'on entendait par le nom de musique. Sous la dynastie des Soung, les années *Thian ching* et *King yeou* (de 1023 à 1037) furent les plus brillantes; cependant nous voyons que ce fut durant cette période que *Hou yuan*, *Li tchao*, *Yuan ye*, *Fan tchin*, et leurs disciples, se plaignirent que la musique n'était pas harmonieuse, et que les airs et les notes n'étaient pas purs; cependant ils ne purent réussir à réformer ces défauts. A la fin dans les années *Tching ho* (de 1111

à 1117), on commença à introduire la musique nommée Ta tchhin et l'on conclut que c'était la belle musique des anciens; mais à peine cet ouvrage fut terminé, que la moitié des possessions des Soung leur fut enlevée par Ju chin.

La cause de ces malheurs paraîtrait venir, selon l'opinion des anciens, de ce qu'ils considéraient le gouvernement sous le rapport de la musique, tandis que dans les temps suivans, pendant que l'on faisait les plus grands efforts pour fonder un bon gouvernement, on n'avait pas le temps de songer à la musique. On ne donna aucune attention à ce sujet, jusqu'à ce que la paix ayant été établie et les lois bien rédigées, les principaux ministres n'eurent pas de plus sérieuses occupations, et les instituteurs et les conseillers eurent besoin d'emploi : alors ils proposèrent de s'y appliquer : mais à peine ce travail fut-il accompli que le gouvernement tomba dans la faiblesse, et la monarchie pencha vers sa ruine.

L'histoire rapporte que lorsque l'empereur des Soui, durant les années *Khaï houang* (de 581 à 600), régla ce qui concernait la musique, le sentiment de *Ho soui* fut suivi, et celui de *Wan pao tchhang* rejeté. Ce dernier, la première fois qu'il entendit la nouvelle musique, s'écria, les larmes aux yeux, que les airs et les notes en étaient efféminés, dépourvus d'harmonie et dignes de mépris, et il prédit que l'empire tomberait bientôt. Mais doit-on dire que si le système de *Wan pao tchhang* avait été adopté, la dynastie des Soui aurait été conservée? Certainement

non; mais nous pouvons présumer que quoique *Wan pao tchhang* ne fût pas capable de composer un morceau de musique, qui pût sauver les Soui de leur ruine, cependant il avait assez de pénétration pour conjecturer, d'après le genre de musique qu'ils adoptaient, leur chute prochaine, et, sous ce rapport, on ne peut lui refuser une intelligence supérieure et miraculeuse qui surpassait beaucoup celle des autres hommes. Quant à moi, je pense que le bon ordre ou le déclin d'un état ne dérive certainement pas de la musique, mais que pour bien juger de cet art, nous devons ressembler aux *Szu k'houang, Tcheou kieou, Wan pao tchhang* et *Wang ling* et à leurs semblables, et que le tact miraculeux dont ils étaient doués était inné chez eux et ne pouvait se transmettre à autrui. Nous avons parmi nos sages modernes des gens qui dissertent hardiment sur la musique, qui font des recherches sur le temps ou la mesure des instrumens, qui distinguent par des notes claires et obscures la musique bien composée de celle qui ressemble aux cris des enfans; qui, s'ils découvrent quelque vieil instrument rongé par la rouille, mutilé ou brisé, en veulent déduire des preuves de ce qu'ils affirment; eh bien! je les compare à des gens aveugles et ignorans, et j'avoue que je ne puis avoir aucune foi dans leurs raisonnemens.

Mes recherches concernant la musique commenceront par un tableau de la musique sous les différentes dynasties, ensuite je parlerai des six mesures, et je finirai par ce qui appartient aux huit tons. Je distinguerai dans chacune de ces particularités le mode *Ya*

ou du grand (c'est-à-dire le chinois), le *Hou*, ou mode étranger, et le *Sou*, ou mode vulgaire. Afin d'épuiser complètement tout ce qui se rapporte à la musique et aux instrumens de musique, je traiterai des instrumens suspendus, des chants mélodieux, des danses et de la musique vague, et je finirai par expliquer les causes qui ont quelquefois fait interdire la musique. Cette section consiste en quinze livres.

SECTION XVI.

De l'armée et des affaires militaires.

Dans le livre qui traite des officiers sous la dynastie des Tcheou, il est dit que cinq hommes composent un *ou;* cinq *ou*, ou vingt-cinq hommes, un *liang*; quatre *liang*, un *tsou;* cinq *tsou*, un *liu* ou une troupe de 500 hommes; cinq *liu*, un *sau* ou régiment, et cinq *sau*, un *kiun* ou une division de 12,500 hommes. On y expose aussi que dans les terres de la première classe, une famille était regardée comme composée de sept personnes, trois desquelles étaient assujetties aux charges; dans les terres de la seconde classe ou classe moyenne, chaque famille était considérée comme consistant en six personnes; et sur deux familles on prenait cinq hommes; enfin dans les terres de la classe inférieure, les familles n'étaient supputées qu'à cinq hommes, dont deux étaient pris pour le service. Les règles dont on vient de parler étaient celles que l'on suivait pour la levée des hommes destinés à figurer dans les exercices et les revues. Il

paraît, d'après le *Ssu ma fa* ou *réglement de la cavalerie*, qu'un *li* carré équivalait à un *tsing* ou puits ; que quatre *tsing* faisaient un *i* ou hameau ; quatre *i*, un *khieou* ou coteau, et quatre *khieou*, un *tian* qui, par conséquent, contenait soixante-quatre *tsing* ou *li* carrés ; un *tian* devait fournir quatre chevaux de guerre, un chariot de guerre, douze bœufs, trois cuirassiers et soixante-douze soldats. Telle était la règle observée en cas de guerre.

La différence entre ces deux manières de compter, est fondée sur la raison suivante : Dans les exercices et les revues, il ne peut pas y avoir trop d'hommes, afin qu'ils soient instruits : voilà pourquoi on convoquait tous ceux qui mangeaient des fruits de la terre et qui étaient en état de porter les armes. Les gens âgés et infirmes étaient seuls exempts ; l'intention étant par ce moyen d'exercer toutes les familles au maniement des armes et de mettre chaque homme à portée d'agir comme soldat. De cette manière, le plus petit état avait 10,000 hommes armés qui pouvaient être assemblés aussitôt que l'ordre était donné. Mais afin que la levée et la marche d'une armée pussent s'effectuer avec plus de promptitude et de facilité, on ne tira dans la suite que 75 hommes d'un *tian* consistant en 512 familles, ce qui n'était qu'un homme par six (ou sept familles).

Si tous les *tian* avaient été mis sur le pied des terres de la seconde classe, dans lesquelles deux familles étaient tenues de fournir cinq hommes ; un *tian*, d'après ce calcul, aurait produit 1280 hommes propres

à porter les armes, mais son contingent n'était que de 75; par conséquent il fallait 16 (ou plutôt 17) levées complètes avant que chaque individu y fût compris. Plus il y avait d'hommes pour les exercices et les revues, plus il y avait de soldats instruits; et moins on levait d'hommes pour la guerre, moins les levées étaient lourdes pour le peuple. Telle était la méthode suivie par les anciens, afin d'avoir toujours à leur disposition des troupes disciplinées.

Dans la suite des temps, les choses allèrent autrement; les lettrés formèrent une classe séparée, les laboureurs une autre, les artisans et les marchands furent classés dans les deux dernières. Le peuple étant ainsi partagé en quatre classes, n'entendit plus rien aux cuirasses ni aux armes; mais on forma des soldats comme une cinquième classe ajoutée aux autres. La conséquence fut la diminution du nombre des militaires, et une plus grande encore du nombre des soldats habitués au maniement des armes. Ainsi quand une guerre éclatait, toutes les troupes marchaient et étaient ainsi exposées à la mort sans intermission. Cet excès de cruauté fut souvent porté si loin, que des gens qui n'avaient jamais été exercés furent envoyés à la guerre. Voilà certainement ce que l'on peut appeler abandonner ses sujets.

Les empereurs de la dynastie des Thang introduisirent l'usage d'employer seulement des soldats enrôlés; le peuple et les militaires formèrent alors deux classes entièrement distinctes. Le prétexte de cette innovation fut qu'il valait beaucoup mieux avoir des troupes éle-

vées au service et disciplinées pendant toute leur vie, afin qu'elles fussent prêtes à la première occasion. On peut cependant assurer que dans les derniers temps, plus le nombre des soldats a augmenté, plus les conséquences malheureuses de ces armées permanentes ont été vivement senties. Les troupes qui les composaient étaient fières et réfractaires, ou faibles et mal disciplinées. Il est arrivé de là que non-seulement la force des états a été diminuée, mais que leur durée aussi a été abrégée.

Je traiterai donc dans cette section des ordonnances militaires sous les différentes dynasties; je parlerai ensuite de la garde du prince, des troupes des provinces et des royaumes particuliers; puis je m'occuperai des exercices militaires, des chariots de guerre, des forces navales et de la direction de la cavalerie. Je finirai par une description des différentes armes. Tout cela sera compris en treize livres.

Section XVII.

Des peines et des punitions.

Tchhing hian, qui florissait sous les Han, recommanda fortement que dans le prononcé des sentences on penchât du côté de la douceur, et que quelque objet que l'on eût en vue, personne ne fût jamais condamné à une peine trop sévère. Ce sentiment de *Tchhing hian* fut provoqué par la rigueur excessive des lois sous la dynastie précédente des Thsin, lois qui avaient été considérablement mitigées par le fondateur

de la dynastie des Han, mais qui ensuite avaient été remises presque entièrement en vigueur sous les règnes des empereurs Wou ti et Siuan ti, par les ministres Tchang et Tchao, qui portèrent les châtimens à un degré excessif et prenaient plaisir à prononcer la peine de mort.

J'ai toujours remarqué avec chagrin que des punitions telles que celles de fendre le nez, couper les oreilles, mutiler et marquer le visage, qui paraissent être le résultat de la tyrannie d'un *Tchhi yeou*, ont cependant été en usage sous les règnes d'Yao et de Chun. L'usage d'arrêter toutes les personnes de la famille d'un criminel, et de les envelopper dans la peine de mort, m'a également semblé une cruauté digne des Thsin, et qui n'aurait pas dû être pratiquée sous les Han et les Weï. J'ai été surpris de trouver que des princes sages et vertueux n'aient pu se défendre de suivre ces lois injustes et tyranniques : et je suis entièrement de l'opinion de Tchhing hian. L'empereur Wen ti, de la dynastie des Han, abolit la peine de la mutilation et y substitua celle du fouet et de la tête rasée. La dernière était trop douce pour corriger les coupables; mais le fouet causait souvent la mort du criminel, ce qui était trop sévère; en conséquence, ce châtiment fut également supprimé. Dans la suite la peine fut réduite uniquement à celle d'avoir la tête rasée. Les gens convaincus d'un délit qui n'emportait pas la peine capitale furent rasés et enchaînés pour être employés aux travaux publics; les offenses plus graves étaient punies de mort. Cependant des juges cruels et sévères ne manquaient pas de pencher pour les châtimens les plus graves; de

sorte que sous cette dynastie (celle des Han), le nombre des personnes condamnées à mort fut très-considérable. Sous les dynasties des Thsin et des Weï qui vinrent ensuite, on désira d'obvier à cet abus; mais au lieu d'adopter la punition du fouet, de diminuer le nombre des coups afin d'empêcher que la mort ne s'ensuivît, la peine de la mutilation fut remise en vigueur dans l'intention d'épargner la vie. Mais on ne put atteindre au but qu'on se proposait, et l'usage de raser la tête et de condamner aux travaux forcés fut adopté de nouveau, comme la seule manière de punir qui pût effectuer ce que l'on souhaitait. Les juges ne manquaient jamais de prétexte pour condamner à cette punition les gens auxquels ils voulaient faire éviter la peine capitale. On vit des exemples de personnes qui après avoir blessé ou mutilé dangereusement leurs ennemis, en étaient quittes pour la perte de leur chevelure, et d'autres qui ne méritaient pas la mort, condamnées, par des juges iniques, à la subir. Les choses furent même poussées au point de mettre à mort toute la famille du criminel; jamais on ne vit une si grande inégalité dans l'administration de la justice. A la fin, les dynasties des Soui et des Thang instituèrent les cinq punitions, savoir: le fouet, le bambou, le bannissement, l'exil, la mort. Ces cinq punitions étaient un retour aux cinq espèces de châtimens en usage sous l'ancien empereur Chun; mais un saint roi n'aurait pas voulu les employer. Quant à ceux qui désirèrent se faire un nom par la clémence et qui montrèrent envers les criminels une indulgence préjudiciable au bien

général, par exemple de ne pas faire mourir les meurtriers, de ne pas châtier ceux qui ont blessé leur prochain; le résultat de ce système fut que des personnes innocentes qui étaient les victimes de la haine ou de la colère ne purent pas obtenir que justice leur fût rendue. D'un autre côté, ceux qui ne respectent pas les lois et qui cherchent à s'enrichir sans crainte, ne suivent pas l'exemple des anciens qui s'appliquaient à l'amélioration des lois pénales et à la propagation des bonnes doctrines.

L'objet de la dix-septième section est donc de faire des recherches sur les peines et les punitions. Je commencerai par les châtimens corporels; je passerai ensuite à l'exil et au bannissement; puis je traiterai de la procédure et du rachat des peines; enfin je finirai par les pardons et les amnisties. Cette section renfermera deux livres.

Section XVIII.

Des livres classiques et de la littérature en général.

L'incendie des livres ordonné par l'empereur Chi houang ti, de la dynastie des Thsin, qui ne conserva que les ouvrages sur la médecine, la divination et l'agriculture, a excité les regrets constans de tous les amis des lettres. Cependant en examinant ce sujet avec le secours des livres que nous avons encore, nous possédons le *livre des changemens* (l'*Y king*) et le *Tchhun thsieou* complets. Il manque six sections dans le *Chi king* ou *livre des vers*. On dit qu'ils renfermaient des chansons dont le chant était accompagné

des instrumens nommés *Seng*, et que dans l'origine, ces chansons étaient des airs sans paroles. Si cela est exact, nous n'avons perdu réellement rien de ce livre des vers. Les rites ne formèrent jamais un livre particulier; nous ne les connaissons que par la tradition, ils furent réunis en un corps d'ouvrage par les lettrés de la dynastie des Han. Quant aux dix-sept chapitres de l'*I li* et aux dix *tian* ou *règles*, ils parurent les derniers, et le seul chapitre perdu est celui qui contenait l'office d'hiver; mais ce qui reste du dix-septième chapitre est un tel mélange de bon et de mauvais, que la perte de ce seul chapitre ne peut être considérée comme formant un vide important dans les livres classiques. La seule perte réelle est celle des quarante-six chapitres du *Chou king*, relatifs à l'histoire de Chun et des dynasties des Hia, des Chang et des Tcheou. Ainsi on peut assurer que de tous les livres brûlés par l'ordre des Thsin, ces quarante-six chapitres sont les seuls dont la perte soit réellement importante. Quant aux livres de médecine, de divination et d'agriculture qui furent exceptés de la proscription générale, il est remarquable que pas un n'ait été conservé jusqu'au temps présent. Il est ainsi évident que les ouvrages des hommes sages et saints sont destinés à vivre toujours, tandis que les livres traitant de sujets d'un intérêt médiocre et de superstition périssent en dépit des soins que l'on prend pour les préserver. La perte des uns et la conservation des autres ne dépend donc pas de la faveur ou de la haine des rois, dont le règne est nécessairement limité.

Les historiens des Han, des Soui, des Thang et des Soung, ont écrit l'histoire de la civilisation et de la littérature de leur temps; mais en comparant le récit des événemens de la période des Han avec celui de ce qui s'est passé sous les Soui, on trouve que, sur dix livres des premiers, il y en avait déjà six ou sept de perdus, sous les derniers. Il paraît qu'il en a été de même des livres cités dans l'histoire des Soui et des Thang. Ces pertes ne peuvent certainement pas être attribuées à un désastre semblable à l'incendie, sous les Thsin; ne devrions-nous pas plutôt, avec le *Tchhang li koung*, chercher la cause de la ruine et de l'anéantissement de ces livres, dans ce fait qu'un ouvrage qui est fait aisément ne va pas loin? Peu de livres, en effet, parviennent à la postérité; bien peu de personnes savent les conserver, et bien moins encore ont la volonté de les étudier. Sous les Soung, dans les années *Houang yeou* (de 1049 à 1053), l'empereur commanda au célèbre lettré *Wang yao tchhin* de dresser un catalogue de tous les bons ouvrages existans, et de noter le titre de tous ceux qui se trouvaient dans la bibliothèque impériale. On reconnut alors qu'il manquait déjà un grand nombre de livres relatifs à l'histoire et à l'explication des anciens livres classiques. Nous ne connaissons plus que le titre de plusieurs de ces ouvrages. Dans ces derniers temps, le docteur *Tchao* de *Tchy tchhaï*, surnommé *Koung wou*, a publié une histoire de la littérature; et le savant *Tchhin*, surnommé *Tchin sun*, a fait paraître une autre bibliographie sous le titre d'*Explication et*

titres des livres. Ces deux auteurs ont fait des observations, principalement sur les ouvrages qu'ils avaient dans leurs bibliothèques particulières. Quant à moi, je commencerai par donner les titres de tous les livres cités dans l'histoire des dynasties dont il a été question précédemment; pour ceux qui ont été conservés jusqu'à ce temps actuel, je donnerai des extraits des opinions des différens bibliographes sur leur compte : de plus, j'ai recueilli, chez les historiens et chez d'autres auteurs, tout ce qui peut avoir quelque intérêt sur ce sujet, soit en constatant le nom et l'époque à laquelle vivait l'auteur; soit en procurant les moyens de juger de l'authenticité ou de l'inexact tude des copies qui nous ont été transmises; ou en découvrant la nature, l'excellence ou la médiocrité des ouvrages; de sorte que le lecteur peut ressembler à un homme qui, en entrant dans un riche palais, désire voir et connaître en détail tout ce qu'il renferme de précieux; s'il trouve quelques-uns des livres dont il est fait mention, il peut aussitôt être instruit de leur contenu, sans prendre la peine de les lire depuis le commencement jusqu'à la fin; ou bien, s'il ne les possède pas, il peut au moins, d'après mon exposé, savoir en gros ce que l'on peut consulter dans ce livre, ce qui est toujours une partie de l'instruction. Ainsi, mes recherches relatives aux livres contiendront dix-sept chapitres sur les *King* ou livres classiques; dix-huit sur les ouvrages historiques; vingt-deux sur les philosophes, et vingt sur les collections littéraires : en tout soixante-dix-sept chapitres.

Section XIX.

De l'histoire généalogique des empereurs.

Le prince des historiens *Szu ma thsian*, dit que les philosophes, en écrivant l'histoire, ne s'attachent qu'au fondement des choses, et que les romanciers s'amusent aux paroles, ne s'appliquant à rechercher ni le commencement ni la fin de l'histoire. Par ces expressions, le grand historiographe blâme les lettrés de son temps qui s'occupaient beaucoup de raisonnemens futiles et négligeaient les investigations concernant la suite des différentes dynasties. En conséquence, cet auteur détermina la suite des trois premières familles impériales et donna leur généalogie complète, en commençant par *Houang ti*. Mais comme l'histoire des cinq empereurs qui succédèrent à ce monarque, remonte à une période très-éloignée, et comme *Szu ma thsian* était décidé à donner une relation suivie de l'ordre dans lequel ils régnèrent, il se rencontre plusieurs contradictions dans ses tables généalogiques, ce qui lui a attiré la critique du célèbre *Ngeou yang*; cet écrivain le blâme de vouloir passer pour ne rien ignorer, et de se laisser entraîner par une manie de recherches trop étendues. Cependant la suite et la généalogie des trois premières races et de celles qui leur ont succédé jusqu'à nos jours, sont contenues d'une manière très-claire dans l'histoire. Les commençans connaissent l'ensemble de la succession; cela est si bien enseigné qu'ils peuvent les compter sur leurs

doigts. Quant à la durée de chaque règne, à la séparation et à l'éloignement de chaque branche de la même famille, nos lettrés les plus habiles ne savent, pour la plupart, que répondre, si des questions leur sont adressées à l'improviste sur ces points. La raison en est que nous n'avons pas de livres sur les successions en général. C'est pourquoi j'ai tâché, dans cette section, de remédier à ce défaut en suivant le plan que nous a laissé *Wang po thang*, et qui est également adopté dans l'abrégé de l'histoire des cinq familles. Je commence par donner les noms des familles des empereurs et des rois, et les lieux d'où ils tiraient leur origine; j'expose ensuite la durée de leurs règnes, les changemens dans les titres honorifiques des années de chaque règne, qui comprend le commencement et la fin de chaque dynastie. Ensuite, je passe à la généalogie des impératrices, des reines, des princes et des princesses, des fils et des filles de l'empereur et de leurs familles. Puis j'ajoute les cérémonies augustes, les créations et les couronnemens qui ont eu lieu sous les différentes dynasties. Tel est le contenu de ma dix-neuvième section qui comprend dix livres.

SECTION XX.

De l'institution et de la création des principautés féodales.

L'origine de l'institution des fiefs n'est pas connue. Les assemblées tenues par l'empereur Yao sur le mont *Thou chan*, ont été regardées comme ayant été convoquées par le chef de toutes les principautés.

A l'époque où *Tchhing thang* (fondateur de la dynastie des Chang) fut placé par le destin sur le trône, on supputa qu'il y avait 3,000 principautés individuelles. La dynastie des Tcheou distingua cinq espèces de fiefs formant en tout 1,773 principautés; mais dans la période décrite dans la chronique nommée *Tchhun thsieou* (vers le VIe siècle avant J. C.) l'histoire ne nous montre que cent soixante-cinq principautés, et même dans ce nombre, étaient compris les barbares qui entourent la Chine de tous les côtés. Cela nous fait voir qu'à mesure que nous nous enfonçons plus avant dans l'antiquité, le nombre des principautés féodales devient plus considérable, et qu'il diminue à mesure que nous nous rapprochons du temps présent. Il est naturel de supposer que plus les états étaient nombreux, moins ils étaient puissans, et que plus leur nombre était restreint, plus leur étendue était considérable. Néanmoins, en examinant l'histoire, nous trouvons qu'il n'en a pas été ainsi. Prenons pour exemples les états sous les Yn et les Tcheou. L'histoire rapporte que depuis Sie, le premier des ancêtres de la famille de Yn, jusqu'à Tchhing thang, qui devint monarque de toute la Chine, la résidence des empereurs changea huit fois. Les princes de cette maison se transportèrent de *Chang* à *Ti chĕ;* de là ils retournèrent bientôt après à *Chang*, et de cette ville ils allèrent ensuite à *Po*. Il y eut aussi plusieurs mutations de résidence dans l'état des Tcheou, depuis *Khi*, fondateur de cette famille, jusqu'à *Wen wang*, le fils duquel devint maître de toute la Chine.

Les Tcheou demeurèrent d'abord à *Thaï*, puis successivement à *Pin* et à *Khi*, et finalement à *Fung*. Cependant le royaume de Chang n'avait pas plus de soixante-dix li d'étendue, et celui des Tcheou n'en avait pas plus de cent; mais il paraît par la grande distance à laquelle étaient les uns des autres les différens lieux dans lesquels, à diverses époques, les princes établirent leur résidence, que leurs états avaient plus de soixante ou de cent li d'étendue. Nous trouvons également que *Thaï pe* fonda le royaume de *Ou,* que *Yu* établit celui de *Thsou*, que *Khi su* forma celui de *Tchao sian* en Corée. Ces trois princes, dans le commencement, cherchèrent plutôt à s'exiler de leur pays en se retirant sur le territoire désert aux extrémités de l'empire, qu'à créer des états qui ne devinrent tels que sous leurs descendans qui les transmirent à la postérité.

Je suis donc enclin à penser que, quoique dans les anciens temps, des princes aient reçu de l'empereur une certaine portion de territoire, il leur fut seulement confié, parce que leur justice et leur vertu les fit considérer comme capables de diriger le peuple et d'améliorer sa condition morale; ce fut de cette manière qu'ils attirèrent des sujets, qui restèrent à leurs descendans fixés sur le même territoire. S'il survenait une grande calamité, ces princes étaient obligés de changer de résidence; mais leur peuple leur étant attaché par affection, ne pouvait supporter l'idée de les quitter, d'où il arriva qu'aussitôt qu'ils avaient fixé leur demeure dans un endroit, il devenait habité et

cultivé. Le fait est qu'anciennement les empereurs et les rois ne considéraient pas l'empire comme leur propriété, pas plus que les princes vassaux ne regardaient leurs fiefs comme un patrimoine. Les empereurs et les inférieurs avaient le même objet en vue, savoir la justice et l'équité. Dans les siècles suivans ce ne fut plus de même; il devint nécessaire de diviser le pays et de fixer les bornes des états : on alla jusqu'à se disputer les uns aux autres la possession des villes et des champs, chacun désirant avoir sa portion séparée. Quand les Thsin eurent anéanti les six royaumes, ils devinrent maîtres de tout l'empire, qu'ils distribuèrent en principautés (*kiun*) et en villes (*hian*). Alors l'empereur regarda chaque pied de terrain et chaque individu comme sa propriété; mais à peine avait-il, à sa mort, transmis son empire à son fils, que *Lieou* et *Hiang,* ainsi que tous les braves de ce temps, commencèrent à morceler la succession, et en firent plusieurs royaumes. *Lieou,* qui fut le fondateur de la dynastie des Han, défit *Hiang,* puis devenu le plus fort par la mort de ce dernier, détruisit tous les autres rois et princes, tant ceux qui étaient parvenus à ce rang par leurs exploits que ceux qui l'avaient obtenu de Hiang. Il divisa ensuite le territoire afin d'établir les principautés de *Han,* de *Phung,* d'*Yng,* de *Lou,* de *Tchang* et de *Ou.* Depuis cette époque, il fut nécessaire pour recevoir des fiefs, d'avoir rendu des services éminens à l'état; mais quelques années après, neuf des princes nouvellement créés s'étant révoltés, la plupart d'entre eux furent mis à mort, et le plus grand

nombre des fiefs donnés à des membres de la famille impériale fut aboli. Toutes les principautés furent alors transformées en royaumes, en faveur des princes les plus rapprochés du trône, et les états, tels que ceux de *King*, de *Ou*, de *Thsi*, de *Thsou* et de *Houaï nan*, qui étaient regardés comme trop grands, furent diminués et répartis entre plusieurs personnes. De ce moment, le titre de roi ne fut conféré qu'à quelqu'un qui appartenait à la maison impériale des Han. Sous le règne suivant, *Kia ni* et *Tchao thsou* avec leurs partisans, commencèrent à donner de l'ombrage par leur pouvoir; ils prétendirent que, conformément aux arrangemens précédens, les proches parens de l'empereur ne devaient pas avoir de possessions terri toriales, tandis que ceux qui se trouvaient plus éloignés étaient en état de lui imposer la loi, et que cet état de choses ne pouvait que mettre en péril la succession au trône. Une partie des fiefs fut alors divisée, d'autres furent diminués. La guerre fut déclarée aux princes qui montrèrent de la disposition à résister par la force, et leurs possessions leur furent prises, puis données à d'autres; ce fut ainsi que l'on forma dix-sept royaumes différens.

Ce fut ainsi sous les Han, que s'introduisit l'usage de créer des fiefs en faveur des hommes qui avaient rendu des services au fondateur de la dynastie, tandis que les états établis par les chefs qui avaient été ses rivaux, furent anéantis. Plus tard, tous les chefs de familles qui n'appartenaient pas à la maison régnante furent détruits, et leurs états furent donnés

à ceux qui étaient de la famille impériale. Dans la suite, les princes les plus éloignés de la souche furent renversés et les fiefs ne furent conférés alors qu'aux fils et aux petits-fils de l'empereur; car à mesure que le gouvernement devint plus réservé, les soupçons et les précautions augmentèrent.

Quand Tchhing thang parvint à l'empire, les Chang n'eurent que onze guerres à faire, et les Tcheou n'anéantirent que cinquante royaumes; les autres princes conservèrent les états dont ils avaient hérité de leurs ancêtres, sous les dynasties précédentes; parce qu'à cette époque, la politique de diviser les dépouilles de l'empire entre ses partisans n'était pas encore connue. Quoique le fondateur de la dynastie des Tcheou eût créé un grand nombre de fiefs en faveur des princes de son sang, les descendans des deux premiers empereurs de cette dynastie, Wen wang et Wou wang, conservèrent leurs états pendant tout le temps qu'elle subsista; nous ne trouvons pas qu'après les règnes de Tchhing wang et de Khang wang, on ait eu la pensée de renverser la postérité des deux princes, afin de lui substituer celle de ces deux autres rois leurs successeurs.

Ceci m'a toujours porté à soutenir qu'établir des fiefs et des principautés demande un cœur juste et généreux, qui regarde l'empire comme un bien commun. Avec un cœur semblable, le choix tomberait sur des princes sages et capables, et la portion de territoire attribuée à ces princes, n'importe qu'elle fût grande ou petite, servirait à soutenir tout et à pro-

longer la durée de l'empire. Mais depuis que la création des fiefs est résultée seulement des intérêts privés, l'envie, relativement aux parens les plus éloignés de la famille impériale, et la crainte, relativement aux plus proches, ont engendré une multitude de soupçons qui ont souvent empêché les princes de jouir des fiefs durant un seul règne. Ce ne fut qu'après les empereurs King ti et Wou ti, de la dynastie des Han, que les princes vassaux reçurent la défense de gouverner leurs peuples, et de nommer leurs propres officiers. En conséquence, ils ne furent plus que des princes titulaires, et ne firent plus que toucher le revenu de leurs états; ils n'eurent plus la faculté de se mêler de l'administration du territoire ni de celle des troupes. Ainsi les Han, quoiqu'ils eussent été témoins du renversement des Thsin, jugèrent convenable, afin d'éviter un sort semblable, de faire revivre la création des fiefs. Mais lorsqu'un monarque n'a d'autre principe de ses actions que l'amour de la gloire, sans qu'il y ait au fond la justice, qui animait Yao, Chun et les princes des trois premières dynasties, c'est en vain qu'il s'efforce de les imiter. Les princes feudataires, choisis par un principe semblable, se conformeraient continuellement à la conduite des princes qui, vers la fin de la dynastie des Tcheou, faisaient constamment la guerre pour s'agrandir aux dépens de leurs voisins, de sorte que leur règne ne dura pas long-temps.

Les politiques ont attribué la chute de la dynastie de Han au manque de soutien de la part des feudataires du sang impérial qui lui auraient servi de murs

et de remparts; au lieu de cela, notamment vers la fin, elle se trouva absolument seule. Néanmoins, en consultant attentivement l'histoire, j'ai trouvé beaucoup de choses pour et contre cette manière d'envisager la question. En effet, je remarque que Wen ti, de la dynastie des Weï, par crainte et par jalousie de ses proches parens, bien loin de leur donner des états, les tenait en prison, et par là laissa ses successeurs si faibles, que *Szu ma*, le père et le fils, leur enlevèrent la couronne sans la moindre difficulté. D'un autre côté, les derniers ayant fondé la dynastie des Thsin, créèrent un grand nombre de principautés qu'ils conférèrent à leurs parens; et ainsi la maison impériale étant devenue très-nombreuse et très-puissante, chaque personne possédant dans son état toute l'autorité civile et militaire, on peut affirmer sans aucun doute qu'ils adoptèrent une politique totalement opposée à celle des Weï qu'ils avaient renversés, et cependant ce fut principalement de cette cause que dérivaient tous les malheurs de la dynastie des Thsin, puisque les huit rois de la dynastie impériale s'étant révoltés contre eux et ayant attiré en Chine les cinq nations barbares du nord, furent la cause des changemens qu'elles y occasionnèrent. D'ailleurs, les princes issus des empereurs des dynasties des Soung et des Thsi, quoique encore dans l'enfance, étaient à la tête du gouvernement des provinces de la frontière; mais ils n'avaient que le nom de prince, l'administration était réellement dans les mains des magistrats choisis par l'empereur. Cependant, aussitôt qu'un nouvel empereur était monté sur

le trône, il faisait mettre à mort tous les princes feudataires, fils de son prédécesseur, afin de substituer à leur place ses propres fils. Néanmoins ces deux dynasties ne subsistèrent pas long-temps. L'empereur Wou ti, fondateur de la dynastie des Liang, eut un long règne et une nombreuse famille; intimidé par l'exemple des deux familles précédentes, il donna de grands états à tous ses enfans et à ses petits-enfans, avec une autorité très-étendue. Ces princes étaient parvenus à l'âge viril et doués de talens militaires; on peut, par conséquent, présumer que cet empereur avait profité des fautes de ses prédécesseurs; toutefois ces princes abandonnèrent leur souverain et père dans la révolution de *Heou kin*, qui s'empara de la personne de ce monarque et fut la cause de sa mort. Nous trouvons, par conséquent, par toute la teneur de l'histoire, d'un côté que les dynasties des Weï, des Thsi et des Soung effectuèrent leur propre ruine par leur jalousie et leur manque d'affection envers leurs proches parens, et d'un autre côté, que les princes du sang, quoique possesseurs d'états considérables et honorés par les empereurs, ne purent empêcher la chute des dynasties des Thsin et des Liang. Il en est résulté que, depuis cette période, l'avantage ou l'inconvénient des fiefs n'a plus été un objet de grande discussion, quoique les argumens relatifs à ce sujet ne doivent pas être traités avec un mépris absolu, car nous rencontrons dans les écrits de *Wang kouan*, de *Li szu*, de *Lou szu hang*, de *Lieou tsoung yuan* et d'autres, des opinions, les unes contraires, les autres favorables à cette question.

Quant à moi, ce que je donne ici est d'abord un tableau des différens fiefs qui ont existé depuis les *trois Houang* (Fou hi, Chin noung et Houang ti) jusqu'à la période qui a précédé immédiatement le *Tchhun thsieou ;* par exemple, les principautés de *Koung koung*, de *Fang fung*, de *Pi*, de *Young*, de *Pan kouaï* et autres, sur lesquels j'ai recueilli et abrégé tout ce qui se trouve dans les historiens. L'histoire des douze royaumes ayant été traitée par le grand historiographe dans ses *Chy kia,* j'ai simplement fait mention de la suite des princes et de la durée de leurs règnes. Quant aux petits royaumes, tels que ceux de *Tchu*, de *Liu*, de *Hiu*, de *Theng* et autres, dont les événemens sont rapportés dans le *Tchhun thsieou* et ailleurs, je me suis conformé à la méthode adoptée par le grand historiographe (1) et j'ai raconté les faits principaux. Mes autorités pour tous les princes, seigneurs, parens du côté des femmes et autres personnages notables, sous les Han occidentaux, sont les deux historiens *Ma* et *Pan*. Dépourvu de guides semblables pour les Han orientaux, j'ai extrait de différens auteurs tout ce qui concerne le commencement des principautés de cette période, ainsi que la suite et la durée du règne des princes. Comme ce ne fut que postérieurement à la dynastie des Thang que la simple dignité de duc (*Ly heou*) cessa d'être héréditaire, et que ce fut depuis les Soung que celle de

---

(1) *Ta szu koung*, est le titre ordinaire de *Szu ma thsian* auteur du *Szu ki*.

roi du sang impérial (*thsin wang*) cessa également de l'être, je me bornerai, sous ces deux dynasties, à rapporter les noms et les surnoms des personnes qui furent élevées à ces dignités. Tel est le plan de ma vingtième section comprenant dix-huit livres.

Section XXI.

De l'astronomie.

Sous les trois premières dynasties, il entrait toujours dans les obligations du premier historiographe d'examiner l'état du ciel, et de coucher par écrit tout ce qui concernait la suite des temps. Ainsi un seul homme devait considérer les cieux et rédiger l'histoire des événemens. Sous les Han le grand historiographe était à la tête du bureau des cieux, et sans se mêler du gouvernement du peuple, il était chargé de continuer les mémoires historiques et les autres ouvrages relatifs à l'histoire. Ses fonctions étaient donc les mêmes que sous les trois premières dynasties. Sous le règne de l'empereur *Siuan wang* l'emploi fut partagé : l'astronomie fut laissée au grand historiographe, et le soin d'enregistrer les événemens fut attribué à un autre officier ; en conséquence, depuis cette époque, le grand historiographe a consacré son attention entière à l'observation des phénomènes célestes. Néanmoins il semblerait que pour avoir une histoire complète d'une dynastie, ces deux emplois devraient être remis à une seule personne qui s'occuperait avec la plus stricte exactitude de n'omettre aucun fait ayant de la

connexion avec les changemens qui peuvent arriver dans le ciel ; par là on peut connaître d'avance les événemens heureux ou malheureux qui adviendront et qui sont annoncés par certains pronostics et des signes extraordinaires, visibles dans le ciel. Pendant longtemps ces deux charges ont été négligées et même séparées. Durant la période décrite dans le *Tchkun thsieou*, les éclipses de soleil étaient notées sans que l'on indiquât le jour auquel elles arrivaient. Cette omission a été attribuée à la paresse des historiens du temps ; elle montre, dans tous les cas, que la fonction d'astronome était séparée de celle d'historien. Durant les 242 années comprises dans le Tchhun thsieou (de 722 à 481 avant J. C.), il paraît que trente-six éclipses de soleil ont été mentionnées. Durant les 293 années qui s'écoulèrent depuis la quinzième année du règne de *Ting koung*, roi de Lou, jusqu'à la troisième année du fondateur de la dynastie des Han, nous ne trouvons que sept éclipses de soleil, citées dans l'histoire. Il s'ensuit donc nécessairement que la plupart de celles qui arrivèrent durant cette période ont été perdues. Dans la suite l'empire ayant été réuni sous un seul monarque, on donna plus d'attention à l'histoire ; mais comme les historiens se contentaient de se suivre l'un l'autre, il est impossible de juger du degré de vérité de leurs observations, ou des méprises qu'ils ont commises. Lorsque la Chine fut partagée en deux empires, celui du Nord et celui du Sud (de l'an 420 à l'an 580 de J. C.), chacun avait ses historiens particuliers, et l'on remarque des diffé-

rences dans leurs récits ; en effet, durant les 196 ans qui se sont écoulés, dans le sud de la Chine, entre la première des années *Young thsou* du règne de l'empereur *Wou ti* de la dynastie des Soung (420 de J. C.) et la seconde des années *Tching ming* et *Heou tchu* de la dynastie des Tchsin (588 de J. C.); et dans le nord, entre la cinquième des années *Thaï tchhang* du règne de l'empereur *Ming ti* de la dynastie des Weï (420 de J. C.) et la huitième des années *Khaï houang* de *Wen ti* de la dynastie des Soui (588 de J. C.), nous ne trouvons que trente-six éclipses de soleil mentionnées dans les histoires du Sud et soixante-dix-neuf dans celles du Nord. De ces éclipses, il n'y en a que vingt-neuf qui correspondent ensemble; pour quelques-unes les années s'accordent, mais il n'en est pas de même des mois. Comme il n'y a pas deux soleils dans le ciel, il est clair que c'est à la négligence et à l'ignorance des historiens que l'on doit attribuer ces erreurs et ces contradictions. Le spectacle le plus majestueux que les cieux nous représentent est sans contredit celui du soleil et de la lune qui sont visibles partout; par conséquent s'il y a tant de méprises dans l'observation des éclipses de ces deux grands luminaires, quelle confiance peut-on placer dans les observations des mouvemens des étoiles, de leur marche souvent obscure et parfois rétrograde et des irrégularités qui surviennent parmi elles? Par exemple: sous le règne de *Ngaï ti* de la dynastie des Han (de 6 avant et 5 après J. C.), la lumière du soleil fut extrêmement faible, la température très-insalubre, et

il y eut une grande obscurité. L'empereur interrogea un de ses conseillers nommé *Li siun*, sur la cause de ces phénomènes; la réponse de celui-ci est conservée dans sa biographie.

Dans la cinquième année de son règne l'empereur *Kouang wou ti* fit entrer dans son palais *Nian kouang* et coucha avec lui dans le même lit. Le lendemain le grand astrologue de la cour annonça qu'il avait observé que l'étoile de l'*hôte* (la nouvelle étoile de la Cassiopeia) avait attaqué l'étoile du *trône de l'empereur* (α Hercule; Ras algethi).

Ces deux faits manquent dans les annales et ne sont consignés que dans l'histoire particulière de ces monarques.

L'histoire astronomique la plus exacte est celle des Tsin et des Soui. L'ouvrage de *Tan yuan tsu* est encore plus clair et plus concis. L'histoire des deux dynasties des Soung décrit la distance des étoiles au pôle et renferme plusieurs dissertations développant des points qui n'avaient pas été traités auparavant. C'est par ces motifs que j'ai tiré de l'ensemble de ces histoires, ce qui est le plus clair et le plus curieux, relativement à ces matières, et je l'ai fondu dans cette vingt-unième section. Elle commence par les constellations nommées les *trois murailles* (1), et les noms des vingt-huit constellations zodiacales; je passe

---

(1) *San yuan*, en mongol *Gourban gheriya*. Voyez les détails sur ces constellations dans les *Mélanges asiatiques* de M. Abel-Rémusat, vol. I, pag. 215 et suiv.

ensuite à la voie lactée, puis je m'occupe du mouvement du soleil, de la lune et des cinq planètes. Après quoi j'expose les changemens survenus dans les sept étoiles, et je finis par les nuages et par l'air. Le tout est contenu dans sept livres.

SECTION XXII.

Des événemens extraordinaires et des prodiges.

La tradition rapporte que lorsqu'une famille est destinée à monter sur le trône, cet événement est précédé de pronostics heureux; de même la chute des dynasties est annoncée par des monstres et des prodiges. Puisque des choses monstrueuses se montrent dans le monde, il s'ensuit qu'il doit y avoir également des signes de félicité; ces phénomènes dérivent du mouvement de la matière. *Fou ching* a composé un traité sur les cinq élémens, lequel est accompagné d'un commentaire par *Pan meng kian;* il y démontre la vérité de ces indices, en citant des faits arrivés sous différentes dynasties. Il faut cependant avouer que le sujet des pronostics heureux ou malheureux n'est pas aisé à traiter. Il est un principe reçu, c'est que sous un gouvernement juste et équitable, le phénix (*Fung houang*) paraît; en conséquence, sous le règne de Chun, il construisit son nid sur le palais même. Mais l'histoire nous apprend également que sous la dynastie des Han, dans la première des années *Yuan kia* du règne de l'empereur Houan ti (151 de J. C.) et vers la fin des années *Kouang ho* du règne de l'empereur

Ling ti (189 de J. C.), le phénix parut plusieurs fois. Cependant on sait que sous ces deux princes, le gouvernement n'était pas bien réglé, et que la tranquillité ne régnait nullement. Suivant un autre principe adopté par ceux qui croient aux pronostics, l'application trop fréquente de la peine capitale est suivie d'un froid rigoureux. Ce fut pour cette raison que sous le règne de *Chi houang ti* de la dynastie des Thsin, il tomba de la pluie et de la neige jusque dans le quatrième mois (en été); mais l'histoire raconte aussi qu'il en tomba pareillement dans le sixième mois de la quatrième année (176 avant J. C.) de l'empereur Wen ti de la dynastie des Han, prince qui certainement n'aimait pas à punir. La fameuse aventure du serpent sans tête, et les hurlemens entendus dans la nuit, furent les présages de la chute des Thsin; mais d'un autre côté, ce furent des augures favorables pour les Han qui obtinrent l'empire après cette dynastie. La même remarque peut être faite sur les présages tirés des arbres et des insectes qui furent les précurseurs des maux arrivés à Tchao ti de la dynastie des Han, et en même temps de la fortune la plus complète de Siuan ti, son successeur. En rapportant des événemens de ce genre, les historiens qui ne peuvent en deviner les causes ont déduit des conséquences erronées qui réellement sont vides de sens.

Suivant mon opinion particulière, tout ce qui est contraire à la marche ordinaire de la nature est un prodige. Je partage ces événemens extraordinaires en deux classes, l'une comprend ceux qui annoncent les

événemens heureux : ce sont le phénix, le quadrupède *Khi lin*, la rosée douce (*Kan lou*), des fontaines de vin sucré, des nuages de félicité et l'herbe *Tchi;* l'autre classe consiste dans les pronostics des calamités, ce sont : les chutes de montagnes, le desséchement des rivières, les tremblemens de terre, les monstres parmi les porcs et les poissons. Quoique tous ces présages diffèrent beaucoup les uns des autres relativement au bien ou au mal dont ils avertissent, ils sont néanmoins des choses opposées à la marche ordinaire de la nature, et arrivant très-rarement; c'est pourquoi je leur applique également la dénomination de choses extraordinaires. J'ai recueilli tout ce que j'ai pu sur cette matière, dans les histoires particulières des dynasties et dans les traités des cinq élémens, j'ai disposé sous chaque sujet les choses qui s'y rapportent; et sans les classer parmi les présages heureux ou malheureux, je les place tous dans une seule et même catégorie, celle des événemens extraordinaires. Quant aux pluies continuelles, aux sécheresses prolongées, à la chaleur excessive, au froid rigoureux, aux vents très-forts et long-temps continués, aux inondations et aux incendies, ce sont des malheurs et non des bienfaits; c'est pourquoi, dans cet article, je suis la méthode des anciens et je profite des démonstrations qu'ils ont adoptées.

Du temps des Weï et des Thsin une grande quantité de poisson fut trouvée sur le toit de l'arsenal; les premiers historiens appellent ce phénomène, naissance extraordinaire de poissons. Cependant ce nom

ne peut être donné à l'ouverture du poisson blanc qui sauta dans le bateau de l'empereur Wou wang de la dynastie des Tcheou. Par conséquent, sans attribuer une dénomination particulière à des faits de ce genre, je les rangerai dans la classe des choses extraordinaires dans la division des poissons; j'en ai usé de même pour ce qui concerne les chevaux. L'histoire rapporte que sous Hiao koung, roi de Thsin, une jument accoucha d'un homme; ce qui, sans contredit, est un pronostic de mal. Le cheval dragon qui parut du temps de Fou hi et la peinture miraculeuse qu'il avait sur le dos, étaient sans doute de bons présages. Ainsi, quoique le bien et le mal que ces pronostics indiquaient fussent absolument différens, ces signes étaient néanmoins très-extraordinaires l'un et l'autre, et en conséquence, je les place dans cette catégorie, dans la subdivision concernant les chevaux. D'autres prodiges relatifs à d'autres animaux, aux oiseaux, aux reptiles, aux plantes, aux bois, aux métaux, aux pierres, renfermant aussi les chants des enfans et les vers prophétiques, sont classés, par les historiens précédens, parmi les choses venues avant terme; quelques-uns ont même prétendu que les vers et les chansons étaient des avortemens de fleurs. Je cite tous ces prodiges avec le bien ou le mal dont ils étaient les indices, mais je ne les nomme pas des avortons ou des monstruosités, et je les dispose sous le titre général de choses extraordinaires. Quant aux naissances monstrueuses de cochons ou de rats, puisqu'il n'a jamais été reconnu qu'elles annonçassent du bien, je me suis

conformé à la classification de mes prédécesseurs. Quant aux arbres qui ne sont ni droits ni tortus, ce sont des exceptions au cours ordinaire de la nature, et ils devraient être considérés comme des monstres. Il en est de même des mûriers qui croissent du même jet que le pepin. Mais quant au bois gelé par la pluie, cela est causé par les particules froides de l'air entrant de force dans le bois et y produisant la glace qui ne vient pas du bois même. Toutefois *Lieou hiang* soutient que le bois gelé par la pluie doit être placé dans la classe du bois qui n'est ni droit ni tortu. Les avortemens des fleurs sont produits quand les fleurs ne suivent pas la marche ordinaire de la nature, ce qui prédit invariablement des infortunes. Telles sont les fleurs que portent en hiver les pruniers et les pêchers. Quant aux fleurs gelées, elles sont réduites à cet état par le froid, et non par elles-mêmes. L'histoire des Thang range ces phénomènes dans la classe des avortemens de fleurs, mais c'est improprement. Nous avons rectifié cette erreur, en les rapportant à la classe des froids prolongés, et nous les plaçons à la suite des pluies et des grêles. Je pense que j'ai facilité l'intelligence de ces matières abstruses dans ma vingt-deuxième section qui est composée de vingt livres.

Section XXIII.

De la géographie.

Sous le règne de Yao, l'empire fut divisé par Yu en neuf *tcheou* ou provinces; sous les Chun, il le

fut en douze *tcheou*. La direction des terres, sous la dynastie des Tcheou, rétablit la division en neuf provinces, mais l'arrangement différa de celui de Yu. Les Han conservèrent la division introduite par les Thsin en principautés (*kiun*) et en royaumes; plus tard ils distribuèrent l'empire en treize *tcheou* ou provinces. Sous les Thsin, le nombre de ces provinces fut de dix-neuf. Sous les dynasties suivantes, ce nombre fut beaucoup augmenté; leur étendue fut diminuée, et le chef-lieu de chaque province fut souvent changé. Celui de *Yang tcheou* peut servir d'exemple. Sous les dynasties qui suivirent celle des Han, la capitale de cette province fut tantôt *Ly yang*, tantôt *Chebu tchhun*, ensuite *Khiu o*, plus récemment *Ho feï*, et enfin *Kian nie*; mais sous les Thang le gouvernement de cette province fut transféré à *Kouang ling*. Quand la Chine fut partagée en deux empires, celui du nord et celui du sud, chacun eut la prétention de paraître plus grand qu'il n'était. Alors commença l'usage de donner aux villes des noms fictifs; le *Hoeï khi* fut nommé le *Yang oriental*; le *Khin kheou*, la *Province méridionale de Siu*; le *Khouang ling*, le *Yuan méridional*; le *Ly yang*, le *Yu méridional*; le *Ly tchhing*, le *Ki méridional*; et le *Siang yang* devint le *Young méridional*. Le pays de *Lou* avait appartenu, depuis le temps de Yu, à la province de *Siu*; sous les Han, il fut rangé sous la dépendance de *Yu tcheou*. Du temps de Yu, le *Tchhin lieou* faisait partie de la province de *Yu tcheou*; les Thsin le placèrent dans celle de *Yuan*. Ces démembremens

et ces changemens de division ont produit une telle confusion dans les noms, que l'on ne peut plus reconnaître d'une manière bien précise les neuf provinces du grand Yu. *Tchin kia tsi* dit, que les noms des provinces et des districts attachés aux villes (*hien*) ayant été sujets à de grandes modifications, il faut, pour s'orienter, déterminer l'étendue des neuf provinces de Yu par les montagnes et les rivières qui les limitaient, ces bornes n'étant pas susceptibles de changement. Ce fut justement par cette raison que Yu choisit cette sorte de limites qui dans les siècles suivans ne pouvaient pas être confondues. Le nom de l'*Yuan* pouvait être changé, mais la contrée d'*Yuan* bornée par la rivière de *Tsi* ne pouvait subir la même altération. On pouvait appliquer le nom de *Liang* à un autre pays; mais la position de la province de *Liang* située au sud du mont *Houa chan*, et terminée par le cours de la rivière *He choui*, est fixée à jamais. Ainsi la description de la division des provinces faite par Yu doit être intelligible à toutes les époques. Les historiens modernes n'ayant marqué les limites des territoires que par les noms des villes et des cités qui changent continuellement, il n'est pas surprenant que leurs travaux soient devenus inutiles. C'est le sentiment de *Tchin*, qui me paraît sain et judicieux.

Dans mon ouvrage, je prends pour base la description des neuf provinces de Yu, puis en descendant j'indique les *fou*, les *tcheou*, les *kiun* (principautés) et les *kian* (inspections), tels qu'ils furent établis sous les Soung; et en remontant, je note les change-

mens qui eurent lieu sous les dynasties précédentes. Quant au pays de *Yeou* et de *So* dans l'ancienne province de *Ki*, à ceux d'*Yn* et de *Hia* dans celle de *Young*, à celui de *Kiao tchi* dans l'ancienne province de *Nau yue*, comme ils n'ont jamais été sous la domination des Soung, je me sers de la géographie des Thang afin de suppléer à ces lacunes. De plus, après un discours général sur chaque province, je donne une table dans laquelle je place premièrement les différens royaumes à l'époque des *Tchhun thsieou*, et ensuite les divisions et les dénominations diverses fixées sous les dynasties postérieures; et je les rapporte toutes aux neuf provinces de Yu, corrigeant toutes les erreurs qui ont pu être commises à ce sujet depuis les Han. Tel est le plan de ma vingt-troisième section qui occupe neuf livres.

Section XXIV.

Des nations limitrophes de la Chine.

Les premiers rois qui gouvernèrent la Chine la divisèrent en *cinq Fou*. Les nations barbares nommées *Man, I, Joung* et *Ty*, occupaient le pays sauvage compris dans ces limites. La portion de ces peuples qui vivait dans l'étendue des neuf provinces, était soumise à la police du gouvernement et réprimée par la force militaire. Nous ne savons rien de bien précis sur ces peuples sous le règne de Yao, de Chun et sous les trois premières dynasties. Le nombre de ceux que mentionne le *Tchhun thsieou* est considérable.

Cet ouvrage nomme parmi les barbares *Man i* ceux de *King* et de *Chou;* parmi les *I*, les *Laï i;* parmi les *Joung des montagnes* et du *nord*, les *Lou hoen* et les *Tchhi kiu;* parmi les *Ty*, les *Ty rouges* et *blancs*, les *Kao lo* et les *Sian yu*. L'histoire mentionne également les guerres entreprises par *Houan koung* du royaume de Thsi, et la paix conclue par *Weï kiang* avec les *Joung* et les *Ty* (1). Cependant tous ces peuples étaient compris dans les limites du *pays fleuri* (la Chine); on ne se souciait donc pas de les subjuguer complètement et de les placer sur le même pied que les Chinois. Quant aux contrées situées au-delà des sables, aux territoires infectés de vapeurs pestilentielles et aux pays au-delà des mers, les anciens n'eurent jamais l'idée d'y porter la guerre, et de profaner par là leurs armes, afin d'obtenir la fausse gloire de pénétrer au-delà des déserts de sable, de traverser le dangereux défilé de *Hian tou* (dans le petit Tibet, du côté de l'Inde), de faire une province de l'empire d'une région habitée par des tribus barbares, de leur faire changer leurs vêtemens et leurs bonnets de peau contre d'autres en soie, et de rendre la Chine redoutable au loin. *Chi houang ti*, de la dynastie des Thsin, fut le premier qui après avoir réuni sous sa domination les six royaumes, dans lesquels la Chine avait été partagée, attaqua les *Hioung nou* et les repoussa dans le nord, puis il subjugua les trois cents tribus des *Yue* dans le sud. L'empereur *Wou*

(1) Voyez le *Nouveau Journal asiatique*, vol. IV, page 9.

ti, de la dynastie des Han, étendit ses conquêtes à l'est et soumit le *Tchao sian* (la Corée); à l'ouest il conquit le pays actuel de *Kan tcheou* et le *Liang tcheou;* au sud il rangea sous sa puissance le *Kiao tchi* (la Cochinchine) et le *Tchu yaï* (l'île de Haï-nan); au nord il se rendit maître du pays de *So fang* et de celui qui est entouré par la courbure septentrionale du *Houang ho.* Ses émissaires pénétrèrent jusque dans le pays des *Tchhe szu* (les Ouïgours), jusqu'au *Ta wan* (la Sogdiane), au *Ye lang* et au *Kouen ming* (dans le Yun nan). Il se concilia ces peuples par des présens et établit des stations de poste pour faciliter leurs communications avec la Chine. Mais toutes ces entreprises ne servirent qu'à épuiser le peuple et à obtenir un agrandissement qui ne produisait aucun avantage. Plus récemment, on s'adonna à la navigation, et nos historiens rapportent tout ce que les marins nous ont appris sur la différence du climat et les mœurs singulières des peuples qu'ils ont visités. Quant à l'ordre dans lequel se sont succédé les princes qui ont régné dans ces pays lointains, nous ne le connaissons que très-imparfaitement. Les nations étrangères formeront conséquemment le sujet de ma vingt-quatrième section qui sera divisée en vingt livres.

Nous avons donné une analyse complète du contenu du *Wen hian thoung k'hao*, telle que l'auteur lui-même l'a présentée dans son premier volume. Nous avons traduit tous ses sommaires à l'exception de

quelques passages qui auraient exigé de longues notes et des explications, parce qu'ils concernent des choses et des institutions à peine connues en Europe, ou qui ne peuvent être comparées avec les nôtres. Il est évident, pour quiconque lit ces sommaires, que Ma touan lin, quoiqu'il n'ait pas pu se dépouiller entièrement des préjugés et des superstitions de son pays, était un homme éclairé et doué de très-grands talens, et que quelquefois il rejette même avec franchise les préjugés et les superstitions qui lui semblaient insoutenables.

Ma touan lin n'a poussé son ouvrage que jusqu'à l'année 1224. Dans la dernière partie du seizième siècle, un célèbre lettré nommé *Wang khi* publia un supplément à ce livre, sous le titre de *Sou Wen hian thoung k'haou*. Il ajouta à chacune des vingt-quatre sections les faits qui s'étaient passés depuis 1224 jusqu'à son temps. En 1805, le savant *Lou laï ngan* fondit ensemble le *Wen hian thoung k'hao* de Ma touan lin et le supplément de Wang khi, en retranchant les détails qu'il jugea trop minutieux, et en fit ainsi un nouvel ouvrage auquel il donna le titre de *Wen hian thoung k'hao Tching Sou ho pian ;* cette composition est comprise en trente-deux volumes : elle parut en 1811 et forme un manuel utile et bien rédigé.

L'empereur *Khian loung* avait fait faire deux amples supplémens au Wen hian thoung k'hao ; ils furent publiés en 1772. Le premier contient tous les faits postérieurs à l'an 1224, sous les dynasties des Soung, des Liao, des Kin, des Yuan et des Ming ; il consiste en 252

livres. L'autre renferme les événemens qui se sont passés sous la dynastie des Mandchous, jusqu'à l'époque de la publication de l'ouvrage; il comprend 266 livres. Ces deux supplémens précieux n'existent pas en Europe.

Mémoire historique sur la vie d'Abd-allah ben-Zobaïr, par M. QUATREMÈRE, membre de l'Institut.

(Suite.)

Dans l'armée de Mosab se trouvait Moslem ben-Amrou (1), qui avait été comblé de bienfaits par Moawiah et son fils Iézid. Après la victoire, on le conduisit devant Abd-almélik duquel il avait obtenu un acte d'amnistie. On lui demanda de quelle utilité pouvait être pour lui un pareil acte, puisque les blessures dont il était couvert ne lui laissaient aucune espérance de conserver sa vie. Il répondit qu'il avait voulu mettre ses richesses à l'abri, et garantir, après sa mort, la sûreté de son fils. Lorsqu'il parut devant Abd-almélik, ce prince lui dit : « Soumets-toi à Dieu; résigne-toi » aux ordres de ton seigneur; comment n'a-t-il pas » achevé de t'ôter la vie, puisque tu as payé d'ingratitude les bienfaits des princes de la famille de Harb? » Moslem, après avoir obtenu une garantie formelle pour la sûreté de son fils et de ses richesses, expira à l'instant. Un poëte arabe dit, en parlant de cette bataille :

---

(1) Masoudi, fol. 410 *recto*.

« La mort du guerrier qui a péri dans les champs » de Deïr-Djathelik, a versé sur les habitans de Basrah une honte et une ignominie éternelles. Bekr ben-Waïl n'a point rempli ses engagemens contractés à » la face de Dieu. Temim n'a point montré de courage » dans le combat. Que Dieu répande l'opprobre sur » les habitans de Basrah et de Koufah : c'est l'homme » coupable qui doit recevoir le châtiment. »

Abd-almélik, après avoir reçu le serment de fidélité des habitans de l'Irak, se dirigea vers la ville de Koufah, et en prit possession sans coup férir. Étant entré dans le palais, il y fit exposer la tête de Mosab. A cette vue, un des assistans, nommé *Abd-almélik ben-Omaïr* (1), éprouva un frissonnement involontaire. Le khalife lui en ayant demandé le motif, cet homme lui dit : « J'ai vu dans ce même endroit la tête » de Hosaïn placée devant Obaïd-allah ben-Ziad; ensuite, la tête de celui-ci devant Mokhtar; puis la tête » de Mokhtar devant Mosab; et enfin, je vois la tête de » Mosab exposée devant vous. » Abd-almélik, saisi lui-même d'un mouvement d'horreur, donna ordre de démolir l'arcade qui couronnait la salle. Ce prince séjourna quarante jours à Koufah : pendant ce temps, il s'occupa de remplir les engagemens qu'il avait contractés dans ses correspondances secrètes avec les habitans. Tous obtinrent la confirmation de leurs emplois, des robes d'honneur, des présens en argent, et des donations de propriétés territoriales. Il nomma au gou-

(1) Damiri, *Histoire des animaux*, man. 906, fol. 39 *verso*.

vernement de Basrah Khaled ben-Abd-allah, et confia celui de Koufah à Bescher ben-Merwan, auprès duquel il laissa des hommes sages et prudens pour l'assister de leurs conseils.

Abd-almélik (1) dit un jour au poëte Abou'l Abbas l'aveugle : « Récite-moi les vers que tu as composés à » la louange de Mosab. » Le poëte essaya de faire rétracter cet ordre. « J'ai loué Mosab, dit-il, parce qu'il était » mon ami ; du reste, mes affections sont pour la fa- » mille d'Ommaïah. — Cela est vrai, dit le khalife, » mais récite-moi tes vers. » Abou'l Abbas dit alors :

« Que Dieu fasse miséricorde à Mosab ; il est mort » en héros, dans une noble entreprise. »

« Oui, dit Abd-almélik, il a péri en héros. » Le poëte ajouta ce vers :

« Le projet qu'il avait conçu n'est jamais tenté que » par un homme plein d'honneur, et digne du dia- » dême. »

Abd-allah ben-Zobaïr apprit avec une profonde douleur la mort de son frère ; cet événement tragique, qui devait lui être, à tous égards, si sensible, portait un coup mortel à sa puissance, et ne lui laissait plus entrevoir qu'un avenir funeste. Si l'on en croit un scoliaste inconnu (2), Abd-allah, en apprenant le désastre de Mosab, se contenta de réciter ce vers :

« O hyène, réjouis-toi, dévore et traîne la chair

---

(1) *Agâni*, tom. III, fol. 438 *verso*.

(2) Note marginale sur l'*Histoire de Mahmoud*, par Otbi, man. de Ducauroy, fol. 31 *verso*.

» d'un héros, qui n'a pu trouver aujourd'hui un défen-
» seur. »

Mais, suivant le témoignage d'historiens respectables (1), Abd-allah tint un langage bien plus convenable à la circonstance, et bien plus digne d'un homme à-la-fois vertueux et résigné. Dès qu'il eut appris cette funeste nouvelle, montant dans le *menber* (la chaire), en présence de ses partisans consternés, il prononça les paroles suivantes :

« Louanges à Dieu, à qui seul appartiennent le
» pouvoir de créer et la puissance suprême. O Dieu,
» vous donnez et vous ôtez l'empire à qui il vous plaît ;
» vous élevez et abaissez les hommes à votre gré ;
» mais l'homme qui a pour lui la justice, n'est jamais
» humilié, quand même il se trouverait complétement
» seul ; celui qui a choisi Satan pour son protecteur,
» n'est jamais élevé, quand même tous les hommes se
» réuniraient en sa faveur. Nous avons reçu de l'Irak
» une nouvelle qui nous a tout-à-la-fois remplis de
» tristesse et de joie. Mosab a péri sous les coups de
» nos ennemis (puisse Dieu lui faire miséricorde !).
» La tristesse est bien légitime, lorsque nous nous
» voyons privés d'un ami, dont la mort est pour nous
» une blessure bien cuisante, qui ne laisse à l'homme
» sensé que la ressource de la résignation et de la
» patience. Ce qui cause ma joie, c'est que Dieu, en
» accordant à mon frère la gloire du martyre, a voulu

(1) Masoudi, *Moroudj*, tom. I, fol. 412 *recto* et *verso*. — Makrizi, *Moukaffâ*, fol. 147 *verso*.

» lui donner, ainsi qu'à nous, un témoignage de sa
» bienveillance. Les habitans de l'Irak sont des hommes
» fourbes et hypocrites, qui ont trahi mon frère, et
» l'ont vendu au plus vil prix. Pour nous, si nous pé-
» rissons, nous ne mourons pas d'hydropisie, comme
» meurent les fils d'Alas; car aucun d'eux, ni sous le
» paganisme, ni depuis l'islamisme, n'a péri de mort
» violente; pour nous, nous ne périssons que percés
» par les lances, ou succombant sous les coups du
» glaive. La vie de ce monde n'est rien qu'un prêt
» que nous fait le roi suprême, dont la puissance ne
» périra pas, et dont l'empire ne cessera jamais. Si ce
» monde se livre à moi, je ne le saisis point avec
» l'empressement d'un homme étourdi et téméraire;
» s'il s'éloigne de moi, je ne pleurerai point, comme
» un animal insensé. Du reste, j'implore pour moi et
» pour vous le pardon du Très-Haut. »

L'an 72 (1), Abd-almélik fit bâtir à Jérusalem la coupole qui couvre la roche الصخرة, et la mosquée appelée *Aksâ* جامع الاقصى. Voici quel fut le motif de cette construction. Abd-allah ben-Zobaïr étant maître de la Mecque, faisait la *khotbah*, dans les jours de Minâ et d'Arafah, et ne manquait pas de lancer des traits injurieux contre Abd-almélik, et contre toute la famille d'Ommaïah. Comme les habitans de la Syrie étaient pour la plupart bien disposés en faveur d'Abd-allah, Abd-almélik leur interdit le pèlerinage de la Mecque.

---

(1) Abou'lmahâsen, man. 659, fol. 61 *verso*. — Damiri, *Histoire des animaux*, man. 906, fol. 260 *verso*.

Pour arrêter leurs murmures, il fit construire la coupole et la mosquée; on y allait en pèlerinage, on tournait autour de la roche comme autour de la Kabah, et l'on immolait là des victimes, le jour de la grande fête des musulmans.

Après la mort de Mosab ben-Zobaïr (1), Abd-almélik étant retourné en Syrie, résolut de mettre tout en œuvre pour détruire Abd-allah, dont la puissance allait chaque jour en déclinant. Un jour, en faisant la *khotbah*, se tournant vers les assistans, il leur demanda qui d'entre eux voudrait se charger de la conduite de cette guerre. Les émirs et les personnages importans de la Syrie gardèrent le silence, personne n'ayant envie d'aller porter le ravage sur le territoire sacré. Hadjdjadj ben-Iousouf s'offrit hardiment pour diriger cette expédition. Comme Abd-almélik ne paraissait pas faire une grande attention à sa demande, Hadjdjadj insista, et assura que, d'après l'avertissement qu'il en avait eu en songe, il apporterait au khalife la tête d'Abd-allah

---

(1) Tabari, fol. 422 *verso*. — Mirkhond, fol. 128 *verso*, 129 *recto*. — Masoudi, fol. 412 *verso*. — *Commentaire sur le poëme d'Ebn-Abdoun*, man. 1487, fol. 79 *verso* et suiv. — Makrizi, *Moukaffâ*, fol. 148 *recto*. — Fâsi, *Histoire de la Mecque*, man. 722, fol. 209 *verso*. — *Idem*. man. 721, fol. 56 *recto* et *verso*. — *Abulfedæ Annales*, t. I, p. 420. — *Elmacini Historia*, p. 61. — Théophane, qui parle de cette expédition (*Chronographia*, p. 304), désigne, comme ailleurs, Hadjdjadj par le nom de *Chagan*, *Χαγάν*. Dans ce passage, évidemment fautif, le mot Ζυμειρ exprime Abd-allah ben-Zobaïr, et Ακκα, la ville de la Mecque. — Voyez aussi d'Herbelot, *Bibliothèque orientale*, p. 7. — Ockley, *History of the Saracens*, tom. II, p. 339 et suiv.

ben-Zobaïr. Frappé de la confiance avec laquelle s'exprimait Hadjdjadj, Abd-almélik lui donna le commandement d'un corps de 2,000, ou, suivant d'autres, de 3,000 cavaliers, et lui enjoignit de se mettre immédiatement en marche. Il le chargea toutefois d'essayer les voies de la douceur, et lui remit des pleins pouvoirs pour accorder à Ebn-Zobaïr et à ses partisans, s'ils voulaient se soumettre, une amnistie pleine et entière. Hadjdjadj étant parti de Damas, passa par Médine, et n'exerça sur le territoire de cette ville aucun acte vexatoire. De là il vint camper à Taïef, où il séjourna plusieurs mois. Abd-allah, instruit de l'approche de l'ennemi, fit marcher à sa rencontre un corps d'élite. Les deux partis se livrèrent de nombreux combats dans lesquels l'avantage resta constamment aux troupes de Hadjdjadj. Celui-ci s'étant assuré par cette expérience de la faiblesse réelle de son rival, écrivit à Abd-almélik pour demander des renforts, s'engageant, dans ce cas, à soumettre sans peine la Mecque, et à détruire entièrement le parti d'Ebn-Zobaïr. Abd-almélik lui envoya un corps de 5,000 hommes sous les ordres de Tarek. Ce général avait reçu ordre de camper entre Aïlah et Wadi-alkorâ, afin d'empêcher les excursions des lieutenans d'Abd-allah, et d'être prêt à se porter partout où un renfort serait nécessaire. Aussitôt Hadjdjadj, quittant Taïef, arriva sous les murs de la Mecque, au mois de ramadhan, ou, suivant d'autres, de dzou'lkadah, et s'établit près du puits de Maïmoun, sur le mont Abou-Kobaïs. Il manda aussitôt cette nouvelle à Abd-almélik; ce prince s'écria :

Dieu est grand! et cette acclamation, répétée par les personnes attachées au palais, le fut également par tous ceux qui se trouvaient dans la mosquée et dans les rues. Chacun demandant ce qu'il y avait de nouveau, on apprit que Hadjdjadj avait formé le siége de la Mecque, et était maître d'Abou-Kobaïs. Tous protestèrent qu'ils ne seraient point satisfaits, qu'ils ne vissent arriver dans leur ville Abd-allah ben-Zobaïr, chargé de chaînes, la tête couverte d'un bornous, et qu'on le promenât dans les rues, monté sur un chameau.

Cependant la Mecque était bloquée de toutes parts; le mois de ramadhan se passa, et les mois de schewal et de dzou'lkadah furent marqués par une suite de combats presque continuels. Une partie des troupes d'Abd-allah resta sur le champ de bataille; une autre partie se réfugia dans le Yémen ou à Médine, et il se trouva renfermé dans la Mecque avec environ 2,000 hommes. Le premier jour du mois de dzou'lhidjah fut signalé par un engagement meurtrier. Hadjdjadj plaça sur le mont Abou-Kobaïs des machines de guerre qui lançaient sans interruption des pierres sur la Kabah et sur les quartiers voisins.

Hadjdjadj, à la tête de ses partisans, accomplit, cette année, les cérémonies du pèlerinage, si ce n'est qu'il dut renoncer à faire le tour de la Kabah et la course entre Safâ et Merwah. Un nombre immense de pieux musulmans était arrivé à la Mecque pour faire le pèlerinage. Les vivres manquèrent bientôt dans la ville. Les dévots, d'un autre côté, ne pouvaient accomplir les rites prescrits par la religion, attendu

qu'Abd-allah, qui remplissait les fonctions d'imam, n'osait se rendre à Arafah. Hadjdjadj fit proclamer qu'ils n'avaient qu'à venir, et faire, sous sa direction, les cérémonies sacrées : les pèlerins refusèrent de se rendre à son invitation. Abd-allah, fils du khalife Omar, était arrivé à la Mecque pour le pèlerinage. Il écrivit à Hadjdjadj une lettre conçue en ces termes : « Si tu ne veux » pas attirer sur toi la colère du Très-Haut, cesse mo- » mentanément de lancer des pierres sur la ville ; car » c'est l'époque du pèlerinage : c'est ici un mois sacré, » et les pierres de tes balistes empêchent les pieux mu- » sulmans de faire le tour de la Kabah. » Hadjdjadj, sensible à ces remontrances, ordonna à ses troupes de ne plus lancer de pierres, jusqu'à ce que les cérémonies du pèlerinage fussent terminées. Après quoi il fit proclamer que les pèlerins étrangers eussent à partir pour regagner leur pays, et que les hostilités allaient recommencer immédiatement.

Si l'on en croit quelques historiens musulmans (1), au moment où la première pierre fut lancée sur la Kabah, des nuages noirs dérobèrent la vue du soleil, et le tonnerre se fit entendre. Les soldats de Syrie, frappés de terreur, et pensant que le ciel condamnait une entreprise sacrilége, s'arrêtèrent, et refusèrent d'obéir. « Ne craignez rien, leur dit Hadjdjadj, tout » cela n'est qu'un événement naturel. Je suis né et

---

(1) Tabari, fol. 422 *verso*. — Mirkhond, fol. 129 *recto*. — Damiri, *Histoire des animaux*, man. ar. 906, fol. 260 *verso*. — Fâsi, *loc. laud.*

« Hâte-toi, à l'exemple de tes frères, de solliciter une » amnistie; car, au nom de Dieu, je désire par-dessus » tout voir votre vie en sûreté. » Le jeune homme protesta qu'il ne consentirait jamais à sauver ses jours aux dépens de ceux de son père. En effet, il continua à combattre avec courage, jusqu'à ce qu'il fut tué sous les yeux d'Abd-allah.

Celui-ci (1) comptait parmi ses plus braves généraux Abd-allah ben-Safouan. Se voyant sans ressources, il invita cet officier à accepter l'amnistie, déclarant qu'il le dégageait de ses sermens; mais cet intrépide guerrier protesta que s'il avait combattu jusqu'alors, c'avait été pour défendre les intérêts de la religion, et qu'il attendrait tranquillement la mort. Le siége avait duré, suivant quelques historiens, six, suivant d'autres, huit mois.

Cependant Hadjdjadj, dont le parti grossissait à vue d'œil, avait étendu son armée depuis Hadjoun jusqu'aux portes de la mosquée.

Ebn-Zobaïr (2) voyant sa perte assurée, entra chez sa mère Asmâ, fille d'Abou-Bekr, et qui était alors âgée de cent ans. « Ma mère, lui dit-il, tout le monde m'a » abandonné, jusqu'à mes parens et mes fils. Il ne reste » plus auprès de moi qu'un petit nombre d'hommes, » qui sont à peine en état de résister une heure. Mes » ennemis m'offrent encore tous les avantages tempo» rels que je puis désirer. Que penses-tu que je dois

---

(1) Fâsi, *Histoire de la Mecque*, man. 721, fol. 65 *recto*.
(2) Makrizi, *Moukaffâ*, fol. 148 *recto* et *verso*.

» faire ? » Sa mère lui répondit : « Tu connais mieux
» que personne ce qui te concerne. Si tu es convaincu
» que tu as la justice pour toi, et qu'elle seule a dirigé
» ton ambition, soutiens tes droits pour lesquels tes
» partisans ont versé leur sang, et ne ploie pas ton
» cou pour le livrer aux outrages des esclaves de la
» famille d'Ommaïah. Si tu ne désires que les biens
» de ce monde, tu es un mauvais serviteur de Dieu :
» tu es l'auteur de ta mort et de celle des hommes
» qui ont péri pour ta cause. Si tu me dis : Mes droits
» étaient fondés sur la justice; mais en voyant la dé-
» sertion de mes compagnons, je suis tombé dans le
» découragement. Ce n'est pas ainsi qu'agissent les
» hommes de cœur, les hommes religieux; combien
» de temps espères-tu vivre dans ce monde ? certes la
» mort est préférable au déshonneur. » Abd-allah ré-
pondit : « O ma mère, je crains, si je succombe sous
» les coups des soldats de Syrie, qu'ils n'assouvissent
» leur vengeance sur mon corps, et qu'ils ne l'attachent
» à un gibet. — Mon fils, dit Asmâ, la brebis, lors-
» qu'elle a été égorgée, n'éprouve point de douleur si on
» l'écorche. Persévère dans tes nobles projets, car la
» justice est pour toi, et implore le secours de Dieu ».
Abd-allah baisa la tête de sa mère, et lui dit : « Telle
» est mon intention, tel est le motif qui m'a fait as-
» pirer au khalifat jusqu'à ce jour; je n'ai jamais mis
» ma confiance en ce monde; jamais je n'ai désiré pro-
» longer ma vie. Le zèle pour la cause de Dieu, et le
» désir d'empêcher la profanation de son sanctuaire,
» voilà ce qui m'a mis les armes à la main. Je voulais

» connaître tes sentimens, et ta réponse n'a fait qu'é-
» chauffer mon courage. Mais, ô ma mère, ce jour va
» sans doute être celui de ma mort. Ne t'afflige pas
» outre mesure, et sache te résigner à la volonté de
» Dieu. Ton fils n'a jamais commis un crime, ni une
» action honteuse. Il n'a jamais lésé personne dans ses
» arrêts, ni violé une capitulation; jamais il n'a exercé
» une injustice envers un musulman ou un tributaire.
» Si une vexation était commise par un de mes agens,
» loin de l'approuver, j'en témoignais mon méconten-
» tement d'une manière formelle; je n'avais rien plus
» à cœur que de mériter la bienveillance du Très-Haut.
» O mon Dieu, si je tiens un pareil langage, ce n'est
» pas dans la vue de vanter ma vertu, mais pour con-
» soler ma mère, et adoucir la tristesse que lui cau-
» sera ma mort. » Asmâ lui répondit : « J'espère, ô
» mon fils, n'avoir à ton égard que des motifs de con-
» solation. Si tu me précèdes au tombeau, ta mort
» sera pour moi un sacrifice méritoire; si tu reviens
» vainqueur, je me réjouirai de tes succès. Pars, et
» va voir par toi-même quelle marche vont prendre
» tes affaires. — Ma mère, dit Abd-allah, que Dieu
» te comble de ses biens; ne cesse pas de lui adresser
» des prières pour moi. — Non, dit-elle, je ne man-
» querai jamais d'intercéder pour toi auprès de Dieu.
» Si d'autres périssent pour l'erreur, toi tu meurs
» pour la justice. » Puis elle ajouta : « O mon Dieu,
» soyez touché des veilles de cette longue nuit, de ces
» gémissemens, de cette soif endurée sous le soleil du
» midi, dans les villes de la Mecque et de Médine,

» de la tendresse de mon fils pour son père et pour
» moi. O mon Dieu, je le remets à votre volonté, et
» je me soumets à tout ce que vous ordonnerez par
» rapport à lui. Accordez-moi, par considération pour
» lui, la récompense que vous promettez aux hommes
» patiens et pleins de reconnaissance. » Abd-allah prit
la main de sa mère pour la baiser. Elle lui dit : « C'est
» là un adieu; mais ne t'éloigne pas. — Je suis venu,
» dit Abd-allah, pour prendre congé de toi, car je
» suis persuadé que ce jour sera le dernier de ma vie.
» — Va, lui dit-elle, accomplir tes nobles desseins;
» approche-toi, que je te fasse mes adieux. » En même
temps elle le serra dans ses bras, et le baisa tendrement.
Sa main ayant rencontré la cuirasse de son fils, « Une
» pareille précaution, lui dit-elle, n'est pas digne d'un
» homme qui a les intentions que tu exprimes. » Abd-allah
lui répondit qu'il n'avait eu pour but que de lui
inspirer un peu plus de sécurité. « Non, répondit-elle,
» tu ne produis pas sur moi cet effet. » Abd-allah ôta
aussitôt sa cuirasse, roula ses manches, attacha le bas
de sa tunique, et un vêtement de soie qu'il portait
sous son caleçon, et en fit passer l'extrémité inférieure
sous sa ceinture. Sa mère lui disait : « Dispose tes ha-
» bits de manière que tes mouvemens soient parfai-
» tement libres. »

Abd-allah sortit, en disant :

« Lorsque je connais mon dernier jour, je m'arme
» de courage; l'homme généreux envisage sans crainte
» ce jour fatal, tandis que d'autres repoussent cette
» vue avec effroi. »

Retiré dans la Kabah (1), il y passa le reste de la nuit, entièrement occupé d'exercices religieux. Dès le matin, entouré d'un petit nombre d'amis résignés comme lui à la mort, il fit sa prière, revêtit son armure, et se prépara, sinon à repousser l'ennemi, du moins à vendre chèrement sa vie. Déjà les troupes syriennes entraient en foule dans la mosquée, disant à haute voix : « Où est le fils de *Dzat-alnitakein* (2)? »

Abd-allah, avec une tranquillité parfaite, entonna ce vers : « Les calomniateurs m'ont reproché mon » amour pour elle, mais c'est là une faiblesse dont la » honte est loin de moi (3). » Dans ce moment un corps d'ennemis, l'épée à la main, occupait déjà le passage de la Kabah. Ebn-Zobaïr ayant demandé à ses compagnons à quel pays appartenaient ces soldats, et ayant appris que c'étaient des Égyptiens, il s'écria : « Voilà les meurtriers d'Othman prince des fidèles. » En disant ces mots, il fondit sur les ennemis, et frappa l'un d'entre eux, dont il coupa l'oreille. Les troupes de Syrie et d'Égypte accoururent en foule pour accabler Abd-allah; mais celui-ci infatigable, malgré son âge avancé, portait par-tout des coups si terribles qu'il repoussa l'ennemi hors de la mosquée, et mérita

---

(1) Mirkhond, IIIe part., fol. 130 *verso*. — Tabari, man. pers. de Ducauroy, fol. 422 *verso*.

(2) C'est-à-dire *celle qui porte deux ceintures*. C'était là, comme je l'ai dit plus haut, le surnom d'Asmâ, mère d'Abd-allah.

(3) Masoudi, *Moroudj*, tom. I, fol. 413 *recto* et *verso*. Hariri, *Dorrat-algavvas*, ms. de Ducaurrey, fol. 37 *verso*. Ce vers était du poëte Dzouwaïb-Hodzali. *Ibid.*

l'admiration de ses adversaires eux-mêmes. Rentré dans la Kabah il récita ce vers :

« Je ne suis point un homme capable d'acheter la » vie au prix de l'opprobre, et de chercher les moyens » d'échapper aux terreurs de la mort. »

Cependant les pierres pleuvaient de toutes parts, et les ennemis plus nombreux revenaient à la charge. Il se précipita sur eux en disant :

« Vos compagnons sont dans l'usage d'assassiner » leurs ennemis; quant à nous, la guerre est notre » occupation. »

En ce moment, une pierre lui frappa le front, et le couvrit de sang. Il ajouta :

« Ce n'est pas sur les cous de nos ennemis que » nous appliquons des blessures; mais des flots de » sang coulent sur nos pas. »

Il repoussa l'ennemi hors de la mosquée : puis revenant dans la Kabah auprès du petit nombre d'amis qui lui étaient restés fidèles, il leur dit : « Jetez les » fourreaux de vos épées : que chacun de vous dé- » fende son glaive comme son visage : que personne » d'entre vous ne laisse briser son épée, de manière à » rester désarmé comme une femme. Que personne ne » demande où est Abd-allah; quiconque veut le trouver » le rencontrera dans les premiers rangs. » En même temps il s'écria : « O mon Seigneur, les troupes de Syrie » m'attaquent en grand nombre, et ont déjà déchiré » une partie des voiles qui couvrent ton sanctuaire; ô » mon Seigneur, je suis faible et pressé de toutes » parts. Envoie-moi tes phalanges à mon secours. »

Des milliers d'ennemis se précipitaient par toutes les portes. Abd-allah s'élança pour les attaquer, mais il se vit accablé sous une grêle de pierres : en même temps un soldat inconnu ou, suivant un autre récit, un Arabe nommé Ebn-Bahdal (1), le frappa d'une tuile sur la tête et le renversa par terre. Deux de ses affranchis se jetèrent sur leur maître et lui firent un rempart de leurs corps, jusqu'à ce qu'ils périrent sous les coups de l'ennemi. Un Arabe de la tribu de Morad coupa la tête d'Abd-allah et la présenta à Hadjdjadj. Ce général, à la vue d'un trophée qui lui annonçait une victoire complète, se prosterna pour rendre grâces à Dieu. Ensuite ayant fait réunir cette tête avec celles des principaux partisans d'Abd-allah, il les envoya à Médine avec ordre de les porter de là à Damas. Tous les compagnons d'Abd-allah se débandèrent et cherchèrent leur salut dans la fuite. Le brave Abd-allah ben-Safouan reçut la mort au moment où il tenait embrassés les voiles de la Kabah. Cet événement tragique (2) eut lieu le mardi, quatorzième jour du mois de djoumada premier de l'an 73. Avec Abd-allah périrent entre autres personnages marquans, Abd-allah ben-Moti, Abd-alrahman ben-Othman ; sans compter une foule d'hommes plus obscurs.

Hadjdjadj donna ordre d'attacher à un gibet le corps d'Ebn-Zobaïr, dans une position renversée, et de le suspendre à la gouttière de la Kabah. Suivant le récit

(1) Tebrizi *ad Hamds*, pag. 758.

(2) Abou'lmahasen, ms. 659, fol. 62 *recto*.

d'un historien (1), Asmâ mère d'Abd-allah sollicita du vainqueur la permission d'ensevelir les restes de son fils; mais elle n'éprouva de cet homme farouche qu'un refus formel. Elle dit alors à ce général : « J'ai » entendu dire un jour à l'apôtre de Dieu : Il sortira de » la ville de Taïef un imposteur كذّاب, et un extermi- » nateur مبير. L'imposteur fut Mokhtar; quant à l'exter- » minateur, je crois que ce n'est pas un autre que toi. »

Suivant un autre récit (2), Hadjdjadj avait protesté qu'il ne laisserait pas détacher du gibet le corps d'Abd-allah, à moins qu'Asmâ, mère de cet infortuné, ne lui en adressât la demande. Asmâ, de son côté, s'était promis de ne présenter à son ennemi aucune requête de ce genre. Un jour que cette malheureuse mère passait au pied du gibet auquel était suspendu son fils, elle s'écria : « Il est bien temps que » ce cavalier descende de sa monture. » Ces mots ayant été rapportés à Hadjdjadj, il déclara qu'il les considérait comme une demande en forme, et donna aussitôt l'ordre de détacher le cadavre d'Abd-allah.

Au moment (3) où les troupes de Syrie eurent acquis la certitude de la mort d'Abd-allah ben-Zobaïr, elles poussèrent à l'envi le cri : *Dieu est grand.* Ce bruit parvint aux oreilles d'Abd-allah, fils du khalife Omar, qui résidait alors à la Mecque. Ce vieillard, aveugle et infirme, entendant ces clameurs, en demanda la

(1) Masoudi, loc. laud., fol. 413 *verso*, 414 *recto*.

(2) Mirkhond, loc. laud., fol. 130 *verso*.

(3) Mirkhond, IIIe part., fol. 130 *recto*.

cause, et apprit qu'elles avaient pour objet la mort tragique d'Ebn-Zobaïr : « Hélas, s'écria-t-il, quel » rapprochement extraordinaire ! ces mêmes musulmans qui au moment de la naissance d'Abd-allah, » faisaient, en signe de joie, entendre la formule » *Dieu est grand*, poussent aujourd'hui le même » cri, pour célébrer le martyre de cet homme respectable. »

Hadjdjadj (1), accompagné d'un de ses généraux nommé Tarek, étant venu contempler le corps d'Abd-allah ben-Zobaïr, Tarek s'écria : « Jamais les femmes » n'ont enfanté un être plus digne de louanges. — Eh » quoi ! lui dit Hadjdjadj, tu fais l'éloge d'un homme, » qui était en révolte contre le prince des croyans ! — » Oui, répondit Tarek, et cette circonstance seule parle » pour nous ; sans cela nous n'aurions absolument » aucune excuse. Depuis huit mois nous tenons » assiégé Abd-allah, qui n'occupe point une forteresse » ni une place susceptible de défense. Toutes les fois » que nous avons été aux prises avec lui, ou il partageait la victoire, ou il obtenait sur nous un avantage marqué. » Abd-almélik ayant appris le discours qu'avait tenu Tarek, l'approuva hautement.

Abd-allah ben-Omar (2), qui, comme je l'ai dit, était aveugle, avait expressément recommandé à son guide d'éviter de lui faire toucher le gibet auquel était

---

(1) Damiri, *Histoire des animaux*, ms. ar. 906, fol. 261 *recto*.

(2) *Commentaire sur le poëme d'Ebn-Abdoun*, ms. 1487, fol. 81 *recto*.

attaché le corps d'Ebn-Zobaïr. Une nuit, par une erreur de cet homme, Abd-allah heurta contre une pièce de bois; et ayant appris qu'il était devant la fatale potence, il s'arrêta, fit la prière pour Ebn-Zobaïr, puis s'écria : « Infortuné, si tu pouvais poser » les pieds à terre, il y a long-temps que tu t'appuierais » sur eux pour faire ta prière. » Puis il dit à ceux qui l'accompagnaient : « Je n'ai jamais vu cet homme » qu'occupé du jeûne ou de la prière. » Puis il ajouta, comme il l'avait fait dans une autre occasion : « J'ai » toujours craint pour lui une catastrophe funeste, » depuis que je l'ai vu contempler avec enthousiasme » les mules blanches de Moawiah. » En effet le khalife, à l'époque où il fit le pèlerinage de la Mecque, avait fait son entrée dans la ville, suivi de quinze mules blanches, couvertes de housses de pourpre, et montées par de jeunes filles extrêmement parées. Et ce cortége avait excité une admiration universelle.

Au moment de la mort d'Abd-allah ben-Zobaïr (1), son frère Arwah montant sur un dromadaire, se rendit en Syrie, se présenta à l'audience d'Abd-almélik, et le salua du titre de khalife. Ce prince lui répondit avec beaucoup de grâce et le combla de marques d'estime et de bienveillance. Cependant Hadjdjadj ayant cherché Arwah à la Mecque, et apprenant qu'il était à Damas, se hâta d'envoyer un courrier à Abd-almélik et lui fit dire : « Les richesses d'Abd-allah ont été confiées à Arwah. Si le khalife veut envoyer ici

---

(1) Mirkhond, fol. 130 *verso*.

cet homme, on retirera ces trésors de ses mains. » Abd-almélik ayant donné l'ordre de faire partir pour la Mecque un des principaux officiers qui avaient accompagné Arwah, celui-ci, vivement blessé de ce procédé, s'écria : « O fils de Merwan, ce n'est pas celui que » vous avez tué qui a été avili, mais celui qui s'est » soumis à vos lois. »

Abd-almélik se repentant de l'ordre qu'il avait donné, écrivit à Hadjdjadj pour lui enjoindre de ne point toucher à ce qui appartenait à Arwah, et de traiter avec honneur tous ceux qui étaient attachés à ce général. Hadjdjadj, après avoir fait nettoyer la Kabah du sang dont elle était souillée, prit le chemin de Médine.

Ainsi périt Abd-allah ben-Zobaïr qui, par son courage et ses vertus, méritait sans doute un sort moins cruel. Il se distinguait entre tous les musulmans par sa bravoure, son éloquence et son zèle à accomplir toutes les pratiques, même les plus minutieuses, de la religion. Mais en rendant toute justice au mérite de cet homme, on peut dire qu'il lui manquait plusieurs qualités éminentes qui conviennent à un souverain, et qui étaient sur-tout nécessaires à l'époque où vivait Abd-allah, lorsque la guerre civile déchirait l'empire musulman, et que le trône devait rester au plus digne ou au plus heureux compétiteur.

Abd-allah, ainsi que je l'ai dit en commençant ce mémoire, avait pour lui mille chances de succès. A coup sûr, ses rivaux ne pouvaient opposer leurs titres aux siens, et il est très-probable que si Abd-

allah, au lieu de rester paisiblement à la Mecque, avait envahi la Syrie avec toutes ses forces, il n'eût pas tardé à détruire les Ommiades, et à se voir reconnu universellement dans toutes les provinces soumises à la domination musulmane. Mais, il faut le dire, Abd-allah ne sut pas profiter de tout ce que la fortune avait fait en sa faveur. Le courage personnel ne suffit pas pour un prince, il faut y joindre l'activité, le talent de gagner les cœurs, et bien d'autres qualités qui manquaient à Abd-allah. On ne peut non plus le justifier de la cruauté qu'il montra envers son propre frère et à l'égard d'autres ennemis.

Un défaut honteux dans un particulier, mais qui chez un souverain présente un caractère complétement ignoble, une avarice sordide, eût suffi pour ternir l'éclat des vertus que possédait ce prince. Cette avarice était portée si loin, qu'elle a passé en proverbe chez les Arabes. Je sais parfaitement que les Ommiades ont bien pu charger le tableau, et exagérer les torts d'un homme dont ils avaient à cœur de flétrir la mémoire; mais l'histoire nous a conservé des anecdotes contre lesquelles il est difficile de s'inscrire en faux. J'ai déjà dit que pendant le dernier siége de la Mecque, Abd-allah dans l'espérance mal fondée de retenir plus long-temps ses partisans sous les drapeaux, avait ménagé avec une parcimonie odieuse les provisions qui remplissaient ses magasins, et laissé périr de faim et de misère les hommes qui s'étaient dévoués à la défense de sa cause.

Zobaïr ben-Awam possédait, en commun avec

Abd-allah ben-Djafar (1), une terre située dans le voisinage de Médine. Après la mort de Zobaïr, son fils Abd-allah pria Ebn-Djafar de partager avec lui cette propriété, et sa proposition ayant été acceptée, il promit de se rendre sur les lieux avec son associé. Ebn-Zobaïr alla trouver Hasan, Hosaïn, Obaïd-allah ben-Abbas, et plusieurs autres fils des *Mohadjirs* et des *Ansaris*, et les pria de se trouver avec lui à la transaction qui devait avoir lieu. Tous y consentirent sans difficulté, tous se trouvèrent au rendez-vous et furent bientôt joints par Abd-allah ben-Djafar. Ebn-Zobaïr arriva ensuite conduisant un chameau et des épices. Il dit à son agent d'emmener l'animal à l'écart et de le tenir caché, de ne rien faire de plus jusqu'à ce qu'il lui en donnât l'ordre, car, ajouta-t-il, je ne suis pas sans inquiétudes sur l'issue de la négociation que j'ai entamée. Puis, par l'entremise de ses témoins, il demanda à Ebn-Djafar de lui céder les terrains labourables, et de garder pour soi les terrains incultes. Ebn-Djafar consentit à cette proposition.

Cependant les assistans, éprouvant un violent appétit, commencèrent à se plaindre de l'abstinence à laquelle ils étaient réduits. Hasan protesta que, si les chevaux étaient susceptibles d'être mangés, il tuerait volontiers son cheval pour nourrir ses compagnons. Hosaïn dit la même chose de sa mule. Obaïd-allah ben-Abbas s'écria que les chameaux étaient bons à manger. Il avait pour monture une femelle de cha-

(1) Makrizi, *Moukaffâ*, fol. 149 *verso*.

meau parfaitement dressée et excellente à la course. Il s'élança vers l'animal, lui ôta la selle; puis, saisissant son épée, il lui en frappa la poitrine. Ses compagnons, armés de couteaux, de cailloux et d'autres instrumens tranchans, écorchèrent l'animal, en découpèrent la chair, et allumèrent un feu de branches de palmiers. Obaïd-allah, de son côté, fit venir des chaudières et une grande quantité de pain. Et chacun s'occupa avec activité de faire rôtir ou bouillir cette chair. Abd-allah ben-Zobaïr, sentant l'odeur de la viande cuite, et apercevant la fumée, s'imagina que son agent avait égorgé son chameau جرور, et lui adressa de vifs reproches. « Non, lui dit cet homme, » l'animal est encore intact. Mais Obaïd-allah ben-» Abbas a tué sa femelle de chameau, pour la servir à » tes compagnons. » L'assemblée, après avoir achevé son repas, reprit le chemin de la ville. Obaïd-allah se fit amener une monture, et accompagna ses amis.

Abd-allah ben-Fadalâh (1) s'étant rendu auprès d'Abd-allah ben-Zobaïr, lui dit : « Tout mon argent » est épuisé; mon chameau a le sabot du pied usé » par la marche. » Ebn-Zobaïr l'invita à faire venir l'animal, et lui dit de le faire marcher en avant et en arrière; puis il ajouta : « Fortifie le sabot avec une » bande de cuir que tu coudras avec du crin. Ensuite » gravis un lieu élevé, le sabot se rafraîchira ; et quand » tu auras marché deux jours, il sera entièrement

---

(1) *Agâni*, tom. I, fol. 46 *recto* et *verso*. Meïdani, *proverbe* 634. Meidanii, *Proverbiorum arabicorum pars*, pag. 22.

» guéri. » Ebn-Fadalâh dit avec aigreur : « Je suis » venu vers toi pour en obtenir une monture, et non » pour recevoir de semblables conseils : que Dieu » maudisse l'animal qui m'a conduit vers toi. » Ebn-Zobaïr répondit : « Que Dieu maudisse également le » cavalier. » Ebn-Zobaïr fit alors contre Abd-allah ben-Zobaïr une satire composée de ces vers :

« Je dirai à mes esclaves : Sellez ma monture : je » veux passer pendant la nuit la vallée de la Mecque.

« Lorsque je traverserai le lieu nommé *Dzat-Irk*, » je me garderai bien de retourner chez le fils de » Kaheliah.

« Je m'éloignerai de lui en pressant mes montures, » dont le dos portera des outres et des provisions de » vivres.

« Tout homme humilié, dès qu'il aura vu leurs pas » reprendra la fierté et l'énergie.

« Mais il n'y a rien à espérer d'Abou-Khobaïb. Et » Ommaïah n'est plus dans ce pays. »

Ces vers ayant été montrés à Abd-allah ben-Zobaïr, il s'écria : « Si cet homme avait connu parmi nos an- » cêtres une femme plus méprisable que sa tante pa- » ternelle, il aurait cité son nom, pour me décrier. »

Abd-allah (1) fit donner un jour à Abou-Djehem mille pièces d'argent. Cet homme lui témoigna sa reconnaissance par des remercîmens et par des vœux fervens adressés au ciel. « Eh quoi ! lui dit Abd-allah, j'ai » appris qu'ayant reçu jadis de Moawiah une somme

(1) Not. marg. ad *Rebi-alabrar*, fol. 286 *verso*.

» de cent mille pièces d'argent tu avais trouvé le don
» mesquin, et que tu avais témoigné ton méconten-
» tement. Comment donc me montres-tu une telle
» reconnaissance? » Abou-Djehem répondit: « Cent
» mille pièces d'argent étaient peu de chose pour
» Moawiah, et mille sont beaucoup pour vous. » Abd-allah baissa la tête et ne répondit rien.

Tandis qu'Abd-allah (1) était aux prises avec Hadjdjadj et que sa puissance et sa vie dépendaient du succès de la guerre, il vit un jour un Arabe qui avait brisé trois lances en perçant des soldats syriens. Il dit à cet homme : « Quitte à l'instant mon armée, car mon
» trésor ne pourrait suffire à une pareille dépense. »
Pendant la même guerre il disait à ses troupes : « Vous
» avez mangé mes dattes, et désobéi à mes ordres. »
Ayant entendu dire qu'un Arabe nommé Mâlek ben-Aschar avait mangé seul une partie de la chair d'un chameau et emporté le reste sur son dos, il demanda où était le tombeau de cet homme, afin qu'il pût le faire déterrer.

Le poëte arabe Maan ben-Aus s'étant rendu à la Mecque auprès d'Abd-allah ben-Zobaïr (2), celui-ci le reçut dans la maison destinée aux étrangers et aux voyageurs. Il le laissa tout le jour, sans lui rien donner à manger. Enfin quand la nuit arriva, Ebn-Zobaïr fit apporter un bouc vieux et maigre. Il invita ses hôtes

(1) Meïdani, *Proverb.* 634, Reiske ad Abulfedæ annales, tom. I, pag. 208.

(2) *Agâni*, tom. III, fol. 71 *verso*.

à se partager ce mets : or, ils étaient au nombre de plus de soixante et dix. Maan, justement en colère, quitta cette maison et se rendit chez Obaïd-allah ben-Abbas, qui le traita noblement, et lui fit présent d'habits et d'une monture. Ensuite il alla trouver Abd-allah ben-Djafar, auquel il raconta son aventure. Abd-allah le garda chez lui trois ou quatre jours jusqu'à son départ, et lui fit des présens dont il eut lieu d'être satisfait. Maan exhala sa colère par une satire contre Ebn-Zobaïr.

A l'époque de la naissance de l'islamisme (1), la maison située à la Mecque, appelée دارالندوة ; et qui servait de lieu de réunion pour les Koraïschs (2), appartenait à un homme sage de la tribu de Kharam, qui la vendit à Moawiah pour une somme de 100,000 pièces d'argent. Abd-allah ben-Zobaïr lui ayant reproché qu'il avait ainsi aliéné ce qui faisait la gloire des Koraïschs, cet homme lui répondit : « Tous les titres d'honneur sont abolis, si ce n'est la » piété. J'ai acheté, pour une maison terrestre, une » demeure dans le paradis. Car je te prends à témoin » que la somme toute entière a été employée par moi » pour l'intérêt de la religion. »

Lorsque la tête d'Abd-allah ben-Zobaïr (3) eut été apportée à Abd-almélik, ce prince s'assit sur son trône, et donna ordre d'admettre auprès de lui tout le monde,

---

(1) *Rebi-alabrar*, fol. 25 *recto*.

(2) *Notices des Manuscrits*, tom. IV, pag. 550.

(3) *Agâni*, t. III, fol. 267 *verso*.

sans distinction. Le poëte Abd-allah ben-Zobaïr se présenta, et demanda la permission de parler. Abd-allah la lui accorda, sous la condition qu'il ne dirait rien que de bon et de conforme à la vérité. Le poëte répéta alors ces vers :

« Le fils de Zobaïr a été en reculant ; et les enfans » d'Ommaïah ont marché en avant, jusqu'à ce qu'ils » ont obtenu le prix de la course.

« O fils de Merwan, tu es arrivé à la gloire, en » devançant tous les Koraïschs, qui cherchent de » vaines excuses.

« Puisses-tu, échappant à tous les dangers, atteindre » tout ce qu'il y a de noble et de grand. »

Le khalife fit donner au poëte une somme de dix mille pièces d'argent et une robe magnifique.

Abd-allah ben-Hâzem gouvernait le Khorasan (1), au nom d'Abd-allah ben-Zobaïr. Abd-almélik lui écrivit pour l'engager à se soumettre ; mais toutes les sollicitations furent inutiles. Pour preuve de la victoire, il lui envoya la tête d'Ebn-Zobaïr, et lui fit offrir de lui donner, pour sept années, le gouvernement du Khorasan. Le fidèle officier, loin de se laisser abattre, s'écria : « Vive le prince des croyans, » Ebn-Zobaïr ! » Puis il dit au courrier : « Si une loi » invariable n'imposait point l'obligation d'épargner » la vie des députés, je te ferais mettre à mort. » Il prit la tête ; et après l'avoir fait embaumer, il l'envoya

(1) Tabari, ms. de Ducauroy, fol. 422 *recto*. — Damiri, *Histoire des animaux*, ms. ar. 906, fol. 261 *recto*.

aux membres de la famille de Zobaïr, qui l'enterrèrent honorablement. Abd-almélik, furieux de la réponse d'Abd-allah, résolut de le perdre. Cet officier avait un lieutenant nommé *Walid*. Celui-ci reçut du khalife la promesse du gouvernement de Khorasan, sous la condition qu'il tuerait Abd-allah. Séduit par ces offres, il rassembla un corps de troupes, et marcha contre Abd-allah, lui livra bataille, et mit son armée en déroute. Abd-allah, enveloppé de toutes parts, criblé de blessures, et renversé de son cheval, tomba sous les coups de Walid, qui lui coupa la tête, et l'envoya au khalife.

Pendant le dernier siége de la Mecque (1), les murailles de la Kabah, battues par les machines, avaient été en grande partie ruinées. Hadjdjadj, se voyant maître de la ville, consulta Abd-almélik sur ce qu'il devait faire à l'égard des constructions élevées par les soins d'Ebn-Zobaïr. Le khalife ordonna de tout détruire, et de rebâtir l'édifice sur les fondations posées par les Koraïschs. Hadjdjadj exécuta cet ordre. Prenant pour base de son travail les fondations des Koraïschs, il retrancha de l'édifice, du côté où se trouve la pierre noire, une étendue de six coudées et une palme. Il fit boucher la porte occidentale et tout ce qui est sous le seuil de la porte orientale : le reste fut laissé dans l'état où il était.

Au reste, Abd-almélik montra un vif regret d'avoir ordonné cette démolition, lorsqu'il apprit la vérité des

(1) Ebn-Khaldoun, *Prolégomènes*, fol. 131 *recto*.

paroles attribuées à Aïschah par Ebn-Zobaïr. « J'aurais » bien voulu, dit-il, que ce fût moi qui eusse com» mandé à Ebn-Khobaïb les travaux qu'il a entrepris » pour la construction de la Kabah. »

Amer, fils d'Abd-allah (1), montra toute sa vie un zèle extrême pour la religion. Il en remplissait les pratiques avec une ferveur portée à un tel point, que son père y trouvait de l'excès. Il était fort charitable envers les hommes qui se distinguaient par leur piété. Après la mort d'Abd-allah, il continua, pendant toute une année, à prier pour son père exclusivement. Il expira en faisant sa prière.

Khobaïb (2), fils aîné d'Abd-allah, et qui, comme nous l'avons dit, n'avait point attendu la mort de son père pour traiter avec ses ennemis, éprouva à la cour des princes ommiades un traitement aussi ignominieux que cruel. L'an 93 de l'hégire, sous le khalifat de Walid, Khobaïb, qui était alors dans un âge avancé, reçut, de la main d'Abd-alaziz, cinquante coups de fouet. On lui répandit sur la tête, pendant un jour d'hiver, une outre pleine d'eau froide, et on le fit tenir debout, toute la journée, à la porte de la mosquée : ce qui causa sa mort.

Mosab laissa deux fils, Mohammed et Saad. Abbas, fils d'Abd-allah, eut également un fils nommé *Mohammed* (3).

---

(1) *Rebi-alabrar*, fol. 89 *recto*, 95 *recto*, 112 *verso*.

(2) *Oïoun-altawarikh*, ms. 638, fol. 23 *recto*.

(3) *Agâni*, tom. I, fol. 259 *recto*. — *Ib. Ib.*

Mais comme je n'ai point dessein d'écrire une histoire de la famille de Zobaïr, je dois m'arrêter ici, et terminer un mémoire auquel je n'ai peut-être donné que trop d'étendue.

Additions au Mémoire sur les documens originaux concernant la Géorgie (*Journ. asiat.* Mars, Avril, Mai 1832).

Ier APPENDICE.

Calcul chronologique des Géorgiens, extrait d'un ms. envoyé par le prince royal Théimouraz.

§ Ier. DES ANNÉES.

Quand je vous écrivis ma première lettre, je me trompai dans la date du cycle, en mettant le chiffre 517, puisqu'à l'année passée qui était 1830 de J. C., répondait l'année cyclique géorgienne 518, et qu'à la présente année répond 519 : ainsi votre remarque était juste. Apprenez maintenant ce que c'est que cette année cyclique, et ce cycle dont la quatorzième révolution dure encore.

Koroniconi (nom de l'année cyclique) vient du mot grec χρονικά, qui signifie une durée d'années, ou temps quelconque; et dont le correspondant géorgien est *satselitsdo*.

Ce cycle d'années ou koroniconi géorgien, a été

réglé par nos savans chronologues, ou computistes, sur la grande révolution du soleil, qui contient 532 ans. En suivant leur supputation, treize de ces grandes périodes solaires se sont accomplies depuis le commencement du monde; et la présente année 1831 de J. C. est la 519ᵉ du quatorzième cycle.

Soit ici le nombre des 13 grands cycles solaires; 532 × 13 = 6916, total égal.

13 cycles jusqu'à présent : années du quatorzième :
6916 + 519 donnent 7435.

Ainsi, dans notre comput géorgien, l'an 7435 du monde correspond à 1831 de J. C.; d'où il est évident que notre ère mondaine est plus ancienne que celle des Grecs. En effet, d'après la leur, les Grecs ne comptent aujourd'hui que 7339 ans. Soustrayons maintenant du calcul géorgien le calcul grec : 7435 — 7339 = 96. L'ère mondaine des Géorgiens dépasse donc celle des Grecs de 96 années. Quant à celles depuis J. C., nous sommes invariablement d'accord avec vous et les Grecs. Ceux-ci calculent, comme il se voit dans leur Minaos (ou ménologe), que J. C. naquit l'an 5508 du monde. J'ai en ma possession un ancien évangile géorgien ms., en caractère ecclésiastique, copié en l'an du monde 6608 du comput grec, par conséquent antérieur de 731 ans à la présente année chrétienne 1831. Dans ce livre sont relatées toutes les époques, depuis la création jusqu'au moment où il fut écrit; et, en relevant toutes ces époques, depuis la création jusqu'à la naissance du Christ, on trouve, d'après ce calcul, 5515 ans.

Or, notre comput géorgien place cette naissance en 5604 (1). D'après celui des Grecs, depuis la création jusqu'à nous il s'est écoulé 7339 ans, auxquels nous, Géorgiens, ajoutons 96. 7339 + 96 = 7435; donc 7435 est, d'après nous, le nombre d'années aujourd'hui écoulées. Divisons maintenant cette somme d'années cycliques; et d'abord chacun des 13 cycles, ou grandes révolutions, qui sert de diviseur, étant de 532 ans, 532 × 13 = 6916 produit des 13 cycles. $\frac{7435}{13}$ = 6916 + 519 = 7435 : 519 ans du quatorzième cycle sont écoulés aujourd'hui.

Produit des 13 cycles : années du quatorzième :
6916 + 519 égalant 7435.

6916 + 519 + 13 est égal à 14 révolutions. Il s'en faut donc de 13 années que le cycle soit accompli; ce qui aura lieu en 1844 de J. C. L'année 1845 commencera une nouvelle période d'années cycliques, dont elle sera la première.

---

(1) Nous ne connaissons aucun livre géorgien où l'ère mondaine de 5604 ans avant J. C. soit employée : tous au contraire donnent 5508 suivant le comput grec. Les quatre dates relevées dans la préface de la *Chronique géorgienne* (p. iij - vj) fournissent, après un nouvel examen, les remarques suivantes : en retranchant de la première 33 ans pour la vie de J. C. avant le crucifiement, on a 5413 du monde, 1er de l'ère chrétienne ; et du reste elle s'accorde avec les écrivains musulmans. La deuxième observation qui avait échappé à l'auteur, et que M. Reinaud lui a communiquée, se rapporte à l'ère grecque de 5508 ; la troisième se rapproche de l'ère de 5515, dont parle le prince Théimouraz ; la quatrième, enfin, diffère de 12 ans de cette dernière, et toutes deux ne méritent peut-être d'être relevées que pour en constater la différence ou l'erreur. (*Note du trad.*)

§ II. DES MOIS.

Je me souviens qu'il y a quelques années M. Saint-Martin fit demander, de Paris, quels étaient les anciens noms des mois géorgiens. J'en ai fait la recherche exacte; il n'y a que dix de ces noms anciens.

I. Dans notre lexique géorgien de Saba Orbélian (le même que Soulkhan-Saba), le mois de mars s'appelle *marcanï*. Il commence au printemps, et va de mars en avril. Telle est sa plus ancienne dénomination.

II. Le second, d'avril à mai, porte l'antique appellation géorgienne *igrica*.

III. Le mois de *thibisi*, nom ancien, va de la fin de mai jusqu'en juin. Ce mot est relatif aux travaux de l'époque, où l'on recueille les foins ou herbages verts, opération qui s'appelle *thiba*, ou *gathiba*.

IV. *Marili-alisi*, ancien nom du mois de juillet jusqu'en août. *Marili-alisi* ou *mariali* s'interprète *chaleur croissante*, ou *accroissement de chaleur*, parce que c'est l'époque où les feux du soleil dardent avec une force comparable à celle d'une fournaise embrasée.

V. Le mois de *kwelthoba*, d'août en septembre, dont le nom signifie *bonté, abondance*, parce que dans cette saison les arbres de toutes sortes produisent une grande quantité de fruits, dont on fait alors la récolte, au grand contentement du cultivateur.

VI. Octobre portait jadis le nom de *mois de la*

récolte, qui indique la saison où se fait la cueillette des raisins. Cette occupation, appelée, dans notre pays de Sakarthwélo, *sthouloba* (plus haut, *sthwla,* qui est le même), se prolonge de septembre jusqu'à la moitié de novembre, et plus tard dans quelques localités.

VII. *Tiris-coni* est l'antique désignation de novembre, par la raison qu'à cette époque les charmes du printemps font place à l'hiver qui s'approche, que les fleurs voient pâlir leurs couleurs riantes, et que leurs aimables *bouquets* se penchent sur leurs tiges, comme quelqu'un qui *pleure.*

VIII. *Tiris-deni* est le nom de décembre, parce qu'alors le *jour* semble *pleurer* à cause du mauvais temps. *Deni* signifie *jour* (dghe), parce qu'il dérive de *dena,* mot propre à la langue géorgienne, qui dérive de *momdinareoba.* La langue géorgienne est merveilleuse pour les finesses analogiques, quand on sait les chercher.

IX. *Apani,* l'ancien nom de janvier, vient de l'interjection *apapapa,* indicative de la rigueur du froid : d'où l'on peut croire que s'est formé *apani.*

X. *Sourtsqounisi,* le nom ancien de février, vient du mot *mtsqournebi* qui exprime *abondance d'eau;* car dans cette saison, notre pays est souvent inondé de pluies, et sujet aux bourrasques.

Les dix noms de mois, ci-dessus énoncés, sont anciens et propres à notre idiome. On en trouve encore deux dans le lexique de Saba, l'un pour le mois de mai, *wardoba* (les roses), l'autre pour septembre,

akhali-tseli (nouvel an); mais il n'y en a que dix de très-anciens, d'où il résulte que les premiers Géorgiens avaient une année de dix mois. Mais, plus tard, en arrangeant les mois d'après la sainte Écriture, on en fit douze avec les noms européens :

1 *Janwari;* 2 *pheberwali;* 3 *marti;* 4 *aprili;* 5 *maisi;* 6 *iwnisi;* 7 *iwlisi;* 8 *agwisto;* 9 *secdeberi;* 10 *ocdoberi;* 11 *noenberi;* 12 *decenberi.*

Dans les ouvrages profanes on a adopté des noms géorgiens et d'un usage vulgaire :

1. *Janwari, gantzkhadebis-thwe,* mois de l'Épiphanie;
2. *Pheberwali;*
3. *Marti;*
4. *Aprili;*
5. *Maisi;*
6. *Iwnisi, thiba-thwe, iwanobis-thwe;*
7. *Iwlisi, mcatha-thwe, cwiricobis-thwe;*
8. *Agwisto, mariamobis-thwe;*
9. *Secdemberi, encenis-thwe;*
10. *Ocdonberi, ghwinobis-thwe* (1);

---

(1) On ajoutera à ces dénominations, déjà expliquées dans la *Chronique géorgienne,* celle de Sipobis-thwe pour le mois d'octobre, qui signifie, d'après les renseignemens donnés à l'auteur par le prince Tariel en 1831, *mois de la maturité,* comme s'il y avait Mtsiphobis-thwe. Au reste, toutes les explications étymologiques du prince Soulkhan ne peuvent s'admettre qu'en admettant aussi que la vraie orthographe et la vraie prononciation se sont corrompues. Pour le premier, *marcani* paraît venir de *marikh,* nom de la planète de Mars. Pour le troisième, l'herbe s'appelle, en géorgien, *thiwa* et non *thiba.* Au quatrième, *marili* est

11. *Noemberi, giorgobis-thwe;*

12. *Decemberi, kristichobis-thwe.*

Le mois de janvier s'appelle *janwari* dans le haut Sakarthwélo, *gantzkhadebiz-thwe* dans le Karthli inférieur ou l'Iméreth. Le Karthli supérieur s'appelle Amércth, et l'inférieur Iméreth (1).

Thiba-thwe est le nom de juin dans le haut Karthli; *iwanoba*, dans l'inférieur. L'origine de ce nom est la *naissance* de Jean-Baptiste, qui se célèbre le 24, avec une grande solennité, dans toute la Géorgie.

Ceux du haut Karthli ou *Amériens* appellent juillet *mcatha-thwe;* ceux du bas, ou *Imériens*, l'appellent *cwiricobis-thwe :* les uns parce que le blé se moissonne, les autres parce que, le quinzième jour, on fête saint Cyriaque et sa mère Iwlita. En Iméreth, on bénit une grappe et on commence petit à petit la récolte, non pas généralement toutefois, car il est tel lieu d'Iméreth ou du bas Karthli, dans lequel, jusqu'à la fin de décembre, il y a des grappes sur les grands arbres, entrelacées aux *branches*.

Août s'appelle *mariamobis-thwe*, parce que le 15 on célèbre la *naissance* de la mère de Dieu.

---

un participe passé formé de *wiarebi, je vais,* contrairement à l'analogie. Les cinquième, sixième et septième sont très-bien. Au huitième, *deni* veut dire *écoulement*, et non *jour*, et se forme de l'abstrait *dena*. Il n'y a rien à dire pour les deux autres. (*Note du trad.*)

(1) *Amereth*, formé de *amier*, en deçà, et *Imereth* de *imier*, en delà, probablement par rapport au fleuve Kour, ou au Rion; le pays *en deçà*, le pays *en delà*. (*Note du trad.*)

Septembre s'appelle *encenis-thwe* dans tous les pays géorgiens, parce que, le 13, on y célèbre la *restauration* du tombeau de J. C. à Jérusalem et de l'église de la Résurrection, au temps de Constantin-le-Grand, par les soins d'Éléné sa mère. Le deuxième jour de la fête, ou le 14 de septembre, on solennise l'invention de la sainte croix, sa susception par les princes du clergé, et son adoration par le peuple. Les noms des autres mois s'expliquent par eux-mêmes.

§ III. DES ASTRES.

1° Anciens noms géorgiens des sept cieux.

1. *Andamati*, ou *andameti*.
2. *Khoubici*.
3. *Ebnici*.
4. *Khineli*.
5. *Karnia*.
6. *Pharnikhi*.
7. *Marmarili*.

J'ai plusieurs fois cherché ces noms dans nos lexiques géorgiens, sans les trouver. J'ai un vieux ms. en caractères vulgaires, intitulé *la Perle*, où il y a une foule de choses que je n'ai vues ailleurs ni en notre langue, ni en aucune autre. On y rencontre les noms des sept cieux tels que je vous les ai transcrits.

2° Noms des planètes et de leurs cieux.

1. *Mthoware*, la Lune; son ciel s'appelle *dchirano*.

2. *Ermi*, Mercure; *otar, othar, otarid:* le ciel de cette planète est *tzorano*.

3. *Mthiebi*, Lucifer; *tzis-cari, tzis-cris-warscwlavi*, porte du ciel, étoile de la porte du ciel; *awphroditi:* son ciel est *meltaro*.

4. *Mze*, le Soleil; son ciel est *codchïmeli*.

5. *Aria*, Mars; *marikh:* son ciel est *dchimdchimeli*.

6. *Dia*, Jupiter; *mouchthari, zedazen, zaden, zanden:* son ciel est *cimcimeli*.

7. *Cronos*, Saturne; *zoal:* son ciel est *arbastro* ou *albastro*.

8. Au-dessus est le ciel des étoiles, dont le mouvement est de l'ouest à l'est.

9. Le deuxième ciel mobile.

10. Le premier ciel mobile qui meut tous les autres cieux, d'orient en occident, et ressemble au cristal.

11. Le ciel extérieur ou *samqaro*, firmament.

Telles sont les plus anciennes appellations géorgiennes, et notions sur les cieux, les planètes et leurs nombres. Il y a encore, dans d'autres vieux livres géorgiens d'astronomie, des explications des phénomènes célestes; et depuis long-temps nous avons adopté les découvertes nouvelles faites sur ce sujet par vos auteurs européens. Comme l'on comptait anciennement chez nous onze cieux, je suppose que peut-être on avait aussi trouvé alors d'autres étoiles. Dès que mes recherches à ce sujet auront été fructueuses, je vous en informerai.

J'ai profité de la circonstance présente pour vous donner, conformément à votre désir, ces explications, et j'espère faire un jour quelque chose de mieux pour débrouiller entièrement l'histoire du Sakarthwélo, et exposer les actions dignes de mémoire de nos grands hommes; la grande, glorieuse et sage société dont vous êtes membre, accueillera, j'en ai la confiance, avec plaisir ces faits nouveaux, relatifs à une des nations les plus anciennes du monde, la nation Ibérienne, et ses premiers héros.

M. Saint-Martin devait ajouter à ces notes beaucoup d'éclaircissemens, tirés des manuscrits arméniens et persans. Mais où trouver ces renseignemens, dont lui seul avait le secret?

IIe APPENDICE.

Sur les cachets géorgiens, avec l'extrait d'une lettre du Prince royal Théimouraz.

I. Sceau du roi Wakhtang V.

Sur une lettre signée du roi Wakhtang, dont l'original appartenant à M. de Montmerqué, conseiller à la cour royale, a été reproduit par l'autographie (*Journ. asiat.*, mars 1832), on voit un sceau carré, brisé par en bas, portant cette légende :

რტო-დ ვარ დავითის მვქლლმა დავითის ვახტანგ ვამტვიცებ მეფის (მეფს).

Le quatrième mot de ce sceau n'est pas en bon

état, la cire y a formé des bulles, et d'ailleurs la lettre ლ y est répétée deux fois, contre l'orthographe qui est მველმა.

Le dernier mot manque en entier, mais l'avant-dernier est bien certainement მეფის au génitif.

Ce Wakhtang, troisième fils de Wakhtang IV ou Chanawaz Ier, régna avec diverses interruptions, de 1703 à 1724 : puis il se sauva en Russie, et mourut à Astracan en 1730. C'est l'auteur du recueil de lois géorgiennes dont une partie, la septième, porte spécialement son nom.

Au sujet de ce cachet, le prince Théimouraz a eu la bonté de nous donner les renseignemens qui suivent:

Sur le sceau du roi Wakhtang il n'y a point de mots arabes ni persans, mais bien une devise géorgienne sous la forme d'un jeu de mots. Car l'usage des rois de Géorgie est de mettre sur leurs sceaux une légende ayant ce double emploi, qui s'appelle *amitzana.* Les Persans aussi inscrivent dans leurs cachets des mots de leur langue ayant un sens propre et un autre qu'il faut deviner, ce qu'ils nomment سجع *sadja.*

Voici donc l'explication du cachet du roi Wakhtang, dont la légende se compose de deux *taepi* ou lignes.

რტოდ ვარდა ვით ის

Rtod warda with is

ძველმა დავით ის

Dzwelma dawith is.

« Il est une branche de rose comme cet ancien » *Dawith*, » ou (ce qui revient au même), « il est » une branche de rose, comme étant le descendant » de l'ancien prophète *Dawith.* »

La première ligne a encore ce sens : « *Rtod war* » *dawithis*, je suis une branche de Dawid, » dit le possesseur du cachet.

Dans la deuxième, *dzwelma dawithis*, *wel* est là comme jeu de mots (1). On appelle *zma* ou jeu de mots, en géorgien, cette sorte de calembour ou charade, qui consiste à introduire dans un vers ou dans le discours un mot ayant tel ou tel sens qui convient à un autre, comme on voit dans la première ligne de ce cachet *wardi* et *dawith*, ainsi que dans la deuxième avec diverses significations. Or, tel est le sens figuré ou la métaphore de ce sceau. *Rto*, ainsi que vous le savez, exprime les *doigts* ou *bras* d'un arbre, et métaphoriquement la descendance par génération. Les parents, fils, et petits-fils, sont des *rameaux* de leurs ancêtres. *Wardi :* comme la rose, par sa couleur, son élégance et son parfum, est la plus belle et la reine des fleurs, souvent on lui compare les rois, les grands, et les choses dont l'aspect est gracieux et

---

(1) *Weli*, en géorgien, signifie *campagne*, et fait partie de *dzweli*, *ancien*. Avec l'explication du prince, la charade serait imparfaite, puisqu'il faut couper le mot. On va en voir d'autres exemples. (*Note du trad.*)

plaisant. D'ailleurs la bonté des rois est représentée par le parfum de la rose, parce qu'il en est de la clémence des invincibles monarques, aussi généreux que puissans, comme de l'agréable odeur qui réjouit l'odorat. Quant à *Dawith* mentionné sur ce cachet, comme les rois du Sakarthwélo se prétendent issus de cet ancien prophète, ils prennent dans leurs titres ceux de *Dawithian, Solomonian, Bagratowan :* ce dernier est propre à la lignée des rois géorgiens.

Il paraît que cet usage des légendes sur les sceaux des rois est très-ancien chez nous. Il y a 800 ans qu'un roi de notre pays, David III, surnommé le *reconstructeur,* et admis au nombre des saints (25 janv. *Cal. Bibl.*), prince digne de mémoire, puissant, admirable pour sa sagesse, autocrate de toute l'Ibérie haute et basse, avait écrit sur son cachet ce *leksi* ou phrase mesurée :

ჯვარითა მტერთა მძლეველი.
Djouaritha mtertha mdzleweli,
მე დავით ვარ უძლეველი.
Me Dawith war oudzleweli.

« Vainqueur de mes ennemis par la croix, je suis » David l'invincible. » Ici, il n'y a pas de jeu de mots, mais seulement le rhythme du vers.

De même le sceau du père de mon aïeul, Théimouraz II, portait :

უფლისა მიერ ცხებული.
Ouphlisa mier tzkhebouli.

თეიმურაზ ზის დამტკიცებული.

Theimouraz zis damtcizebouli.

« Oint par le Seigneur, Théimouraz est assis solidement. » Dans la deuxième ligne, il y a un jeu de mots sur *Théimouraz zis*, dont le sens naturel est : *Théimouraz est assis* solidement comme roi ; et le deuxième sens : cette écriture est véritablement *de Théimouraz* dont elle forme le sceau (le nom *Théimouraz* fait au génitif Théimoura*zis*).

Le cachet de mon aïeul Iracli II portait :

მე ფერხთ განბანილთა მიერ.

Mepherkhth ganbaniltha mier.

ერ· ეკლესია ვადიდე.

Er eclesia wadide.

Il y a d'abord, en lisant de suite, un jeu de mots sur *mephe* roi, qui se lit aussi *pherkhth ganbaniltha*; ceux dont les pieds sont lavés, i. e. : les saints apôtres de J. C. ; et dans la deuxième ligne, en lisant de suite, *Erecle* (qui est le nom du roi), puis *eri*, *eclesia*, le peuple et l'Église, i. e. : « moi, le roi Iracli, par la » religion que prêchèrent les saints apôtres, j'ai rendu » florissans mon peuple et l'Église. » Et de fait, le père de ce roi Iracli, Théimouraz I, et son fils, mon aïeul, le roi Iracli II, par leur valeur et leurs grandes victoires, rétablirent et rendirent puissans et florissans les peuples géorgiens, qu'avaient foulés et opprimés les gentils sous le règne de leurs prédécesseurs, et remirent dans un état brillant la religion apostolique,

dans tout le Sakarthwélo. Ces exemples vous aideront à expliquer toutes les écritures de ce genre que vous pourriez rencontrer.

Les *leksi* ou phrases poétiques en jeux de mots sont fréquens dans le roman de Tariel, et dans d'autres anciens poètes qui leur donnent le nom de *madjama* ou *unis*. Dans ces *leksi*, la finale, ou la rime, se compose d'un seul mot ayant plusieurs significations.

Parmi les exemples cités par le prince géorgien, je choisirai celui-ci :

Vers du roi Théimouraz I (de Cakheth), extraits de l'éloge du printemps :

წაუსწრო- პირველ ყო-ველთა ყვავილთა მო-სლვა ია ჵაჲ.

ჵო-გვართვა სული სულნელი, მით სუნო-სულმან ია ჵა ჲ.

თავ - მო-დრეკილ-მან სიმდაბ-ლით, არ თავი გაიზვია ჵაჲ.

ტკბილად შეხედ თვალმა, და გულის კარმა დია ჵაჲ.

« Avant toutes les fleurs a paru la violette, appor-
» tant son doux parfum à l'odorat réjoui; sa tête
» modeste se courbe sur son humble tige; mais elle
» charme l'œil, et, par cette porte, pénètre jusqu'au
» cœur. »

Au premier vers, *ia* signifie proprement *la violette*

(*man* est l'article démonstratif); au deuxième, *iama* signifie il a aimé, s'est réjoui (*n* est là par euphonie pour la rime); au troisième, *ia* fait partie du verbe *gaizwia* il a enorgueilli (l'article complette la rime); au quatrième, *ia* fait partie de *ghia* ouvert (l'article complette aussi la rime). Quant au mot *ghia* il a ce sens *ouvert*, dans le catéchisme de Tlukaant კარე-ბი ღია დარჩებიან, les portes restent *ouvertes*, pag. 317. Au reste, cette allitération ne peut manquer d'être très-fréquente dans une sorte de vers où la rime est presque toujours riche et composée de plusieurs syllabes. J'en ai cité des exemples dans l'*Essai sur la poésie géorgienne* (*Journ. asiat.* avril 1830). Il existe en français une pièce ancienne, que M. Jouy a lithographiée au nombre de 30 exemplaires pour la société des Bibliophiles, intitulée le *Cornement des Cornards*, pour récréer les esprits incornifistibulés, où toutes les rimes roulent sur des assonances de *cornement* et *cornards*.

II. (B) Cachet incertain.

Octogone irrégulier, avec cette légende en caractères bien nets :

ჭნა ჩთისა ჷიო-რგი ·

Giorgi esclave de Dieu.

Il est aisé de restituer მ-ნა pour მნა, *esclave*.

Les pièces marquées B comme celles-ci, sont tirées du cabinet de M. le duc de Blacas, et ont été communiquées à l'auteur par M. Reinaud.

III. (B) Cachet incertain.

Octogone irrégulier, avec cette légende en beaux caractères vulgaires, ingénieusement enchevêtrés :

მამა-სახლისი გაბრიელ·

Gabriel le mama-sakhlisi.

Le titre de mama-sakhlisi indique proprement *celui qui est père de maison;* il se tire de mama, *père*, et du génitif sakhlisa, de sakhli, *maison*, dont l'*a* final se change en *i* pour faire une terminaison possessive. En général, l'*i* final géorgien doit être considéré comme un suffixe déterminatif. Le substantif ou l'adjectif, sans *i* final, signifie l'idée vague; avec lui, le sens devient restreint : და ეწო-და სა-ხელი ადგილისა მის საფლავებ გუ-ლის-თქმისა · et l'on nomma ce lieu *sépulcres du désir*. Nombres, XI, 34. და დასდვა ად-გილსა მას სახელი განსაცდელ, et l'on appela ce lieu *tentation*. Exod. XVII, 7. და იყო-ს შენდა ცო-დვა დიდ, et ce serait pour toi un grand péché. Deut. XV, 10.

A la première époque de la société géorgienne, *mama-sakhlisi* désignait des espèces de patriarches, ou particuliers puissants, comme Abraham. Chaque grand seigneur portait ce titre, par où commencèrent toutes les autorités, avant de dégénérer en monarchie,

ou autre. Ce fut vers l'an de J. C. 31, que le nom de mama-sakhlisi devint un titre royal. La Géorgie fut divisée entre deux princes, dont l'un résidait à Mtzkhétha, l'autre à Armaz ou dans le Karthli intérieur.

Plus tard, cependant, le titre de mama-sakhlisi redevint commun, et nous en voyons l'emploi à l'égard des riches particuliers, soit dans le ménologe géorgien, soit dans la liturgie manuscrite, par exemple 3 janvier, fête de S. Amba melikhon mamasakhlisi de saba-tsmida.

Déterminer si ce cachet fut celui d'un des chefs souverains de la Géorgie, ou de quelque personnage moins élevé, n'est pas difficile. Aucun des mamasakhlisi souverains ne porta le nom de Gabriel.

IV. Armoiries du prince Théimouraz, servant de cachet à une lettre que ce prince nous a écrite au mois d'août 1830.

Dans le champ est la robe sans couture de J. C., sans légende lisible : car la place en est tracée, et l'on peut en apercevoir quelques faibles restes.

Autour et au-dessus sont groupés la couronne, la lyre, la fronde, le sceptre, le cimeterre, la balance et le globe; et deux lions pour support.

Le tout est placé sur un manteau déployé qui fait le fond, et est entouré de la légende suivante, en car. Khoutzouri, avec suppression des voyelles médiales :

ႤႴႭႢႪ ႭႨ ႲႧႱ ႸႡႨႨႧႪ ႲႪ
ႪႩႪ ႿႤႭႩႢႦ ႷႭႱ ႨႨႨ ႬႷႴႨႱ-

ႢႩ ႣႭႥႨႱႠ ႫႨႱႠ ႧႤႱႤႠ ႱႦ-ႧႣႭႠ ႫႩႭႠ.

Qu'il faut lire :

Ⴄფუცა უფალი Ⴃავითს ჭეშმარიტებითა, და არა შეურაცხ-ყოს (1) იგი. ნაყოფისა-გან მუცლისა შენისა დავსუა საყდართა შენთა.

Juravit Dominus David veritatem, et non frustrabitur eam: de fructu ventris tui ponam super (1) sedem tuam. Ps. CXXXI (Sept. CXXXII), v. 11.

Le prince Théïmouraz, actuellement à S. Pétersbourg, est petit-fils d'Éréclé, avant-dernier roi de Géorgie, qui, avant sa mort en 1798, remit définitivement à l'autocrate russe ses droits sur cette contrée.

A ce cachet se rattachent les armoiries qui se trouvent à la suite de la préface royale de la Bible géorgienne, décrites dans le *Journal asiat.* (juillet 1828). L'inscription qui environne la chemise, telle que nous l'avons publiée d'après la Bible, n'est pas entière; les deux derniers mots de la gravure n'étant pas très-nets, nous lisions ႤႱ ႭႱႱ ქრისტეს უფლის, *de N. S. J. C.*

Nous pouvons aujourd'hui la compléter par un

---

(1) Le mot *super* manque en géorgien.

magnifique dessin colorié que possède M. le comte de Saint-Priest, descendant à la quatrième génération du roi Wakhtang V, ainsi composé :

Au milieu est la tunique blanche, sur fond d'or, entourée de cette légende :

ႩႭႰႠႧႨ : ႨႢႨ (1) : ႰႭ : ႨႷႭ (2) : ႳႩ-ႤႰႭႤႪ (3) : ႸႤႨႧ : ႢႠႬႵႱႭ-ႥႨႪ : (4) ႷႭ჻

კვართი იგი, რო-მელი იყო-უკერველ, ზეით გან-ქსო-ვილ ყო-ვლად ჻

« La robe qui fut sans couture, tissue depuis le » haut entièrement. » Cf. Joann. XIX, 23.

Avant le mot კვართი, le dessin porte Ⴗ et une lettre sans forme, un Ⴍ peut-être ; et il faudrait lire ႷႭ, ყო-ვლი *tout;* mot inutile pour le sens, qui manque à la gravure de la Bible, et qui ne se trouve là peut-être que comme remplissage d'un

---

(1) Le dessin porte ႨႤႨ.

(2) La Bible imprimée porte ႷႭ, le parfait au lieu du futur.

(3) Le dessin porte ႳႩႤႰႭႤႪ.

(4) Il y a გან-ქსო-ილ dans le dessin de la Bible, et ქსო-ვილ dans le N.T.

espace vide. Au lieu de [illegible], vu l'imperfection
trait, on pourrait lire Ⴕ initiale de *Kriste*, ô Chr



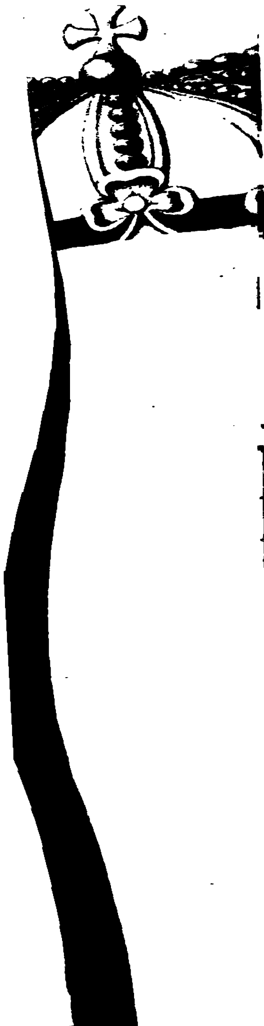
Sous la tunique se réunissent les quatre bran
d'une croix d'or, divisant en autant de comparti
les armoiries; dans le premier à gauche en haut,
fond azur, sont en or la fronde et la harpe
Dawid. A côté, sur fond rouge, le globe surm
d'une croix et le sabre en sautoir sur un sceptre
se termine en fleur de lis (1) portant une c
grecque.

En dessous, dans le premier compartiment gau
est, sur un fond rouge, une balance, et à côté,
fond azur, S. George à cheval, terrassant un drag
le tout entouré d'une inscription formant écuss
la même que celle du cachet du prince Théimour
deux lions pour support, et dans le haut deux an
armés du cimeterre, soutenant une belle couron
d'or et de perles.

Ce dessin est magnifique et d'une exécution tr
soignée; les deux anges sur-tout.

On trouve pareillement deux petits anges sur
cachet de moindre dimension, du prince Théimour

(1) On a trouvé étrange cette fleur de lis sur le sceptre d
roi de Géorgie: le fait est que la forme en est très-correcte sur
dessin de la Bible, et sur la lithographie qui en a été faite dans not
Chronique géorgienne aussi bien que sur le dessin de M. le com
de Saint-Priest. Nous avons vu de pareilles fleurs sur une bel
carabine géorgienne appartenant à M. Marcus Knust.



V. Cachet du prince Wakhtang.

Ⴁატო-ნის-შვილი Ⴅახტანგ :

Prince-royal Wakhtang.

Wakhtang, fils aîné de Salomon roi d'Iméreth, vint à Paris en 1831; il eut la bonté de me donner cette empreinte de son sceau, en caractères vulgaires, dispersés sans ordre et enchevêtrés.

Tariel, son jeune frère, me refusa l'empreinte du sien, et de celui du roi Alexandre son aïeul, qui étaient très-beaux. Pour lui, il en avait deux : un en argent où étaient les mots *Batoni Tariel, Prince Tariel,* en caractères Khoutzouri. Je n'ai qu'entrevu l'autre, et ne puis dire quelle en était l'inscription.

VI. Anneau d'argent.

Ⴌიკო-ლო-ზ Ⴂო-რგა-ძე :

Nicoloz Gorgadzé.

Nicoloz de Chamokmedi; dans le Gouria, domestique du prince Wakhtang, portait un anneau d'argent où son nom avait été assez mal gravé par un Grec de Trébisonde.

Il était fils de Simon, de la famille Gorga.

Sur le cachet, il y a *Mi*coloz, au lieu de Nicoloz.

Ce malheureux ayant été fait prisonnier par un Kourde, avait été tenu par lui à la chaîne, assis sur une pierre, à toutes les injures du temps, et en avait contracté une maladie aiguë, dont il ne put se guérir à Paris. Les remèdes les plus énergiques agissaient à

peine sur son corps, endurci à toutes les fatigues de la vie errante; avec une figure souffrante, et rendue intéressante par sa douceur, il avait une ardeur martiale tout-à-fait opposée à nos mœurs.

VII. Poignards des princes Tariel et Wakhtang.

Pour compléter ces documents, nous citerons une inscription en caractères d'or, gravés en creux sur le poignard du prince Tariel cité plus haut. On y lisait :

ლევან ნუ წაგიწყანდება. ვერ მ-გივვდები, არ მ-სცემ:

« Léwan, ne m'oublie pas; que je ne meure pas » pour toi, ne me donne pas. »

Le troisième mot doit être *tsagitsqdeba*, et le dernier *moetz*. Au reste, je cite de mémoire, et le prince lui-même avait peine à fixer précisément le sens et l'histoire de cette légende.

Sur le poignard de son frère, on lisait ce seul mot, *Antoni*, nom d'un fameux fabricant de Tiflis. Ces deux lames sont longues de 18 pouces, et larges de 4 près du manche, pointues comme des aiguilles, tranchantes des deux côtés, et d'un acier parfait.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 6 août 1832.

M. Eyriès fait connaître au conseil la nouvelle perte qu'il vient de faire dans la personne de M. S[t]-Martin,

membre du conseil et rédacteur du Journal asiatique, enlevé après une courte maladie. Le même membre annonce également la mort de M. Brué, membre de la société.

Le secrétaire de la société asiatique de Londres écrit pour annoncer l'envoi du troisième volume des *Transactions* de la société, in-4°; les remercîmens du conseil seront adressés à la société asiatique de Londres.

Le secrétaire de la société de physique et de médecine de Calcutta envoie à la société le cinquième volume de ses *Transactions* in-8°; les remercîmens de la société seront transmis à la société de physique de Calcutta.

M. Brandram écrit pour remercier le conseil de l'envoi des ouvrages publiés par la société, et offerts par elle à la société biblique étrangère de Londres.

M. Haughton, secrétaire de la société asiatique de Londres, écrit au conseil pour lui adresser les remercîmens de la société, à l'occasion du même envoi.

M. Mitchel, en envoyant au conseil un exemplaire de la nouvelle Grammaire turque de M. Lumley David, annonce à la société la mort de l'auteur.

M. S. Julien demande que le conseil arrête que le texte du drame chinois intitulé *Le Cercle de Craie*, et publié en français par M. Julien, sera lithographié aux frais de la société. Cette proposition est renvoyée à une commission formée de MM. Klaproth, J. Mohl et E. Burnouf.

M. Jacquet demande que le conseil ordonne l'impression, aux frais de la société, d'une Théorie nouvelle de la grammaire chinoise, recueillie par M. Jacquet, pendant les dernières années du cours de M. Abel Rémusat. Cette proposition est renvoyée à la précédente commission.

M. Mohl, au nom de la commission des fonds, fait son rapport sur la remise des exemplaires du *Mencius*, cédés à la société par M. le comte de Lasteyrie. Il annonce en même temps que la Chrestomathie de feu M. Molinier pourra être terminée et publiée dans un court délai.

Le conseil procède à la nomination provisoire d'un pré-

sident, et arrête à l'unanimité que M. le baron Silvestre de Sacy, président honoraire de la société, sera prié de vouloir bien présider de nouveau les séances ordinaires du conseil. On décide en même temps qu'une députation, formée de MM. A. Jaubert, Feuillet, Reinaud et Burnouf, ira porter à M. de Sacy le vœu du conseil.

M. Brosset lit la première partie d'une notice raisonnée de la *Grammaire géorgienne* manuscrite du patriarche Antoni I, intitulée : *L'art libéral, ou Préceptes grammaticaux.*

Sir Alexandre Johnston, vice-président de la société asiatique de Londres, a présenté à cette société une traduction manuscrite de quatre volumes in-fol. de l'ouvrage hollandais de *Valentyn* sur Ceylan et Java. (*New asiatic Journal,* II, 240.) On n'a aucune traduction imprimée de cet ouvrage important ; celui de *Witsen* sur la Tartarie, écrit aussi en hollandais, n'est pas non plus traduit.

ERRATA pour le mois de juin 1832.

Page 509, ligne 3, *lisez* San-Augustin.

Page 565, ligne 32, *lisez* les *modeliars* de la royale compagnie.

Page 567, ligne 30, *lisez* چودهراءٌ.

Il faut ajouter à la table des matières :

Extraits d'une lettre de M. G. DE HUMBOLDT à M. E. JACQUET, sur les alphabets de la Polynésie asiatique, page 481.

Extraits de l'Histoire des Mongols, écrite en persan par RACHID-EDDIN, page 512.

NOUVEAU JOURNAL ASIATIQUE.

Courte relation du commencement, du progrès et de l'état de la Mission géorgienne, écrite par ordre du très-révérend P. Séraphin de Mélicocca, capucin, préfet de la même Mission, par le P. Bernardo Maria, Napolitain, *missionnaire en Géorgie, aux éminentissimes cardinaux de la sacrée congrégation* de Propagandâ fide (1).

Il y a dix années révolues, Ém. PP., que par votre ordre les capucins allèrent en Géorgie pour y planter la foi; et, dans un terme si court, la puissance divine y a opéré tant de choses, que vraiment il serait blâmable d'envelopper dans un criminel silence des événemens dont la connaissance peut servir à faire briller la gloire de Dieu, et donner en même temps à vos Éminences les moyens de diriger avec succès les progrès de cette mission, quand elles en seront informées.

Quand le P. Francisco Pedemonte, supérieur de la maison de Tiflis, partait d'ici pour l'Italie, je reçus

(1) L'original, en latin, appartient à M. J. Saint-Martin, membre de l'Institut. Il a été traduit par M. Brosset, membre de la société.

ordre, à l'époque même de son départ, de dresser un récit sommaire, qui fît connaître seulement l'état des choses faites, et celles qui restent à accomplir. Ignorant donc la nature des événemens qui nous l'ont enlevé, j'ai cru qu'il serait à propos de récrire cette narration, destinée dans l'origine à lui être remise en main propre à son départ, et qui sans doute a péri avec lui, tout en y ajoutant les heureux succès dus à la grâce divine durant l'année qui s'est écoulée depuis. Votre piété, votre magnificence, nobles cardinaux, sont intéressées à conduire jusqu'à l'âge de la force cette mission encore au berceau, et qui déjà grandit sous vos ailes, à soutenir au moment de sa vigueur les espérances que font déjà naître ses premiers pas. Voici donc les faits.

L'Ibérie se divise en quatre provinces : les Kartkwéliens obéissent à Schanawaskan, prince établi par le roi de Perse, mais révocable, et sans droits pour sa postérité, et les Caghettans, soumis depuis peu à la Perse par le même Schanawaskan, à son fils Artchil. Tous deux pour prix du commandement accordé à leur impiété, ont abjuré la foi chrétienne du rit grec qu'ils professaient, et embrassé la superstition mahométane. Bagrat et George, chrétiens l'un et l'autre, imbus également des erreurs des Grecs, gouvernent sous la protection, dirai-je sous le sabre turc, l'un les Iméréthiens, l'autre les Gouriéliens. L'Ibérie n'a guère que des bourgs, et peu de villes, encore ne sont-elles pas fortifiées. Toutefois il faut excepter Tiflis, la seule que les provinciaux appellent ordinairement, non

pas Tiflis, mais la Ville, nom qu'elle mérite à tous égards, par son enceinte de murs, et par la grandeur de sa forteresse, par sa population et son commerce, par la magnificence de sa cour et la résidence des grands, et par ses habitudes de vie civilisée.

Ibères indigènes, Arméniens du voisinage, Grecs, Hébreux, Persans, Indiens, c'est de cet assemblage de nations différentes de mœurs et de croyances que se compose la population du pays. Les Ibères et les Arméniens en forment la masse : ceux-ci, plus nombreux et plus riches; ceux-là déployant plus de faste et de puissance, parce qu'ils sont dans leur patrie, et sous un prince de leur nation. Opposés les uns aux autres plus qu'on ne peut se le figurer sous le rapport de la religion et du caractère, il faut que les Arméniens cèdent en tout, parce qu'ils sont exilés sur un sol étranger.

Grâce à son beau naturel, ce peuple, s'il avait des maîtres, serait propre à toutes les sciences : mais une mauvaise éducation et la corruption de la société les éloignent bientôt de la nature. Rusés, pointilleux, menteurs, parjures, ils ne se font pas une honte, dès que l'occasion s'en présente, de tromper dans les contrats, de renier impudemment une promesse, d'exiger plus que le dû, d'imaginer des prétextes, de manquer à leur foi, au mépris des lois divines et humaines. Usuriers au-delà de toute expression, ils se font donner des gages où souvent l'intérêt égale l'emprunt, et ne font pas difficulté de prendre l'argent à un taux si injuste, pour faire le commerce avec les fonds d'autrui

dont les bénéfices dans l'Orient sont véritablement démesurés.

Grands faiseurs de promesses à l'égard des médecins pour les engager à prendre soin d'eux, ils les renvoient pour l'ordinaire sans les payer, après la guérison, soit qu'ils renient leur promesse, soit qu'ils se moquent d'eux en leur donnant à peine la valeur des drogues qu'ils ont dû fournir. Quoique en général leurs haines soient implacables, ils sont cependant modérés, graves, difficiles à se mettre en colère, même dans le feu de la discussion, tellement que chez eux le proverbe dit : « irascible comme un Franc ; » c'est ainsi qu'ils désignent les Occidentaux. Indigènes, étrangers, tous à des jours fixés, ceux surtout qui viennent de l'occident, offrent au prince des dons précieux selon leurs ressources et la dignité du maître. L'usage l'ordonne aussi chaque fois qu'il rend visite à quelqu'un, n'importe pour quel motif; s'en dispenser, à l'égard même des grands, soit lorsqu'ils viennent vous voir, soit en arrivant dans l'Ibérie, serait une grande et dangereuse impolitesse.

L'exercice de l'autorité sur les sujets est d'une affreuse tyrannie. Tirer d'eux un travail journalier sans les payer, sans presque les nourrir; leur enlever insolemment ce qu'ils ont de plus précieux; prendre aux uns et aux autres, comme un dû, pour son propre usage, leurs fils, leurs épouses, leurs personnes même; vendre leurs familles comme esclaves, ce qui a lieu surtout chez les Iméréthiens et les Gouriéliens; car, pour les autres provinces, il n'est point permis de ré-

duire les hommes à l'esclavage, mais bien d'en transférer la propriété à d'autres; tout cela n'est qu'ordinaire. Et cependant une manière si superbe de commander les révolte si peu, qu'ils se vendent eux-mêmes, avec leurs enfants, pour le plus modique salaire, afin d'obtenir par là protection pour venger leurs injures ou en faire impunément. Alors ils suivent la religion de leurs maîtres, sans que personne les blâme de renoncer à celle de leurs pères. Il n'y a guère, outre la famille du prince, de nobles indépendans; et nous tenons des indigènes que dans toute la province du Karthwel, deux maisons seulement se sont affranchies de ce joug insupportable.

S'il y a dans l'Ibérie autant de *religions* que de *nations*, s'il est également libre à chacun de professer, de garder la sienne, toutefois le christianisme est dominant, quoique avec divers cultes chez les Ibériens et les Arméniens. Outre les prêtres ordinaires de ceux-ci, toutes leurs affaires ecclésiastiques sont dirigées par un de leurs maîtres ou Vartabiects, qui, pendant six années, a l'autorité d'un évêque, sous la dépendance du patriarche national. Les Vartabiects qui pourraient être envoyés dans le même intervalle, comme cela arrive souvent, ne s'ingèrent point dans les fonctions épiscopales; mais ils se contentent d'instruire le peuple dans de fréquentes prédications, de prescrire à leur gré des règles de foi, d'ordonner des pratiques, de changer la liturgie, de faire aller le dogme et la religion suivant leur caprice. Ceux-ci, et les moindres prêtres des villes, sont chez les Armé-

niens en grande odeur de sainteté et de science, ou plutôt ils en sont tout-à-fait indignes par leur infâme avarice et la corruption de leurs mœurs.

Quant aux Ibériens, ils ont une foule d'évêques, un archevêque, et à la tête de tous un patriarche ou Catholique. Comme ce n'est point le mérite ou le suffrage de leurs collègues, mais la faveur du prince qui les élève à ces degrés, leur unique soin est d'augmenter leur pécule; et, brûlant d'une soif plus que sacrilége de l'or, ils aiment mieux écorcher que tondre leurs brebis. La mort même ne les soustrait point à l'avarice d'un Catholique, qui les bannit du ciel s'ils refusent de le payer, ou les y admet enfin à tel ou tel degré de béatitude suivant la proportion du salaire qu'ils lui promettent. Mourant sans viatique, il confisque leurs biens; s'ils l'ont reçu, il ne leur vend que plus cher la sépulture : en un mot, sous un tel directeur, le moindre mal de la mort est la mort elle-même. Le reste des prêtres ne dément point leur chef : ils se font remettre par leurs pénitens les choses à restituer, imaginent des péchés que l'argent seul peut expier, n'administrent les sacremens qu'à forfait, ne laissent échapper aucune occasion de gagner, et de mener leurs affaires de front avec celles des consciences. Les Religieux ou Bères se distinguent du peuple par une longue chevelure, une barbe épaisse, la finesse et la forme du béret. Toute leur règle et leur austérité consistent dans une perpétuelle abstinence de viandes, tellement propre à leur état, qu'ils se moquent des Francs dont les religieux croient l'être en mangeant

quelquefois de la chair. Ce n'est pas pour la plupart du temps leur propre choix, ni l'âge qui les porte à embrasser ce genre de vie; mais comme la volonté de leurs parens les y destine dès le berceau, ils peuvent y renoncer impunément quand cela leur convient, et jeter là le béret. Telle est chez ces deux nations la hiérarchie ecclésiastique.

L'une et l'autre, au reste, n'ont guère conservé de toute la religion du Christ que la prière et le jeûne, objets pour eux d'une pratique presque superstitieuse. Ils ignorent ou traitent avec mépris les choses les plus importantes de la loi, telles que le jeûne de viande et l'abstinence de certains alimens: car ils pensent que manger des fruits à satiété, et à plusieurs reprises, n'est pas contraire à l'intégrité du jeûne. Outre le grand carême qu'ils ont de commun avec nous, les Arméniens en observent plusieurs autres assez courts, et les Ibériens de bien plus longs. Ni l'âge ni la plus extrême nécessité n'en dispensent; et, se contentant de légumes et d'herbages, ils regarderaient comme un péché inouï de jeûner avec du poisson. Le carême fini, ils se dédommagent d'une telle abstinence par une égale voracité, et par des excès de boisson non moins criants. Il ne peut se dire combien ils boivent de vin d'un seul coup. Leurs verres plus grands que des bassins, et sans cesse remplis par les valets, ils les épuisent jusqu'à la dernière goutte dans des nuits entières de débauches. Aussi arrive-t-il souvent qu'incapables de résister au sommeil, ou atteints subitement d'indispositions cruelles, fruit de leur intempérance, ils tombent

subitement de faiblesse sur les tables. Ils ne regardent pas comme messéant aux princes, aux Bères, à la gravité même des évêques de boire du vin outre mesure, comme les gens de la plus basse condition; et plus d'une fois les nôtres ont entendu dire au Catholique qu'il fallait n'être pas chrétien pour ne pas s'enivrer le jour de Noël ou de toute autre fête. Le jour comme la nuit, hommes et femmes se pressent aux offices divins, les Arméniens surtout, dont le nombre est plus grand et la dévotion plus fervente; si toutefois on peut réellement nommer dévots des gens qui n'ont nulle attention pour le sacrifice, ni presque aucun respect pour les sacremens. Certes ce sont les prêtres que j'accuserai et non le peuple, puisque, assidu à nos mystères, lorsque nous le reprenons librement de son immodestie, il reçoit sans peine nos corrections, ou du moins la dissimule.

Je me souviens d'un Bère de la première noblesse, qui avait ordonné à son esclave de retirer le Sijpari dont nous nous servons pour séparer les deux sexes, tant en vue de l'honnêteté que pour la décence de notre église. Comme un des nôtres eut crié au sacrilége dans les termes les plus énergiques, le Bère se recueillant aussitôt, et se donnant le masque de la piété, dissimula la correction tant qu'elle dura, comme si elle se fût adressée à d'autres, se signa de plusieurs croix, à la façon grecque, et s'en alla sans rien dire. Il est certain que de leurs prêtres ils en endureraient bien plus encore, et se convertiraient bientôt si ceux-ci s'en mêlaient le moins du monde, et ne donnaient pas au

peuple l'exemple de l'irrévérence durant le service : à Tiflis surtout, où la solennité du culte, le chant, les parfums, l'abondance du luminaire, la richesse des vêtemens et la multitude des ministres sont plus remarquables.

Les premiers qui arrivèrent dans cette ville furent le P. Joseph de Bogognano, Corse, et le frère André de Ferricciola, Toscan; peu après, le P. Séraphin de Mélicocca, Calabrois; les autres (car la sainte congrégation de la Propagande en avait envoyé huit, sous la conduite du P. Bonaur de Surrento, rentré depuis peu dans sa province de Naples, au retour du Congo), arrivèrent par divers chemins, et furent forcés par mille accidens à revenir sur leurs pas, après avoir enduré toute espèce de maux, ou, victimes des dangers, moururent au milieu de leur entreprise. Le P. préfet lui-même fut englouti dans les abîmes du fleuve, à la porte même de l'Ibérie, par le plus grand des malheurs. Dès leur apparition dans cette ville, la nouveauté de leurs vêtemens, et surtout la haine du nom latin, leur attirèrent au premier regard les insultes de la populace. Les uns leur prenaient le capuce, d'autres leur lançaient des pierres, ceux-ci les souillaient de boue et de fange; les enfans criaient, appelaient leurs mères, leur montraient les Francs en riant, les suivaient en sifflant et en battant des mains dans les rues populeuses de la ville; les hommes mêmes y joignaient leurs railleries et leur dérision. Enfin un évêque grec daigna leur offrir l'hospitalité; ils vécurent deux jours chez lui sans argent, sans vivres, presque épuisés de faim

et de misère. Au retour d'un certain médecin grec nommé André de Chios, dévoué à la religion catholique qu'il professait suivant le rit latin, ils allèrent chez lui, et y restèrent long-temps inconnus, n'osant paraître en public. Après quoi, le crédit d'André qui était grand à la cour et de beaux présens que le P. Séraphin parvint à recueillir de tous côtés les ayant fait connaître du prince, et leur ayant obtenu ses bonnes grâces, ils quittèrent le logis du médecin et reçurent, suivant l'usage du pays, deux maisons où ils allèrent résider, consacrant l'une au culte divin et à la messe, l'autre aux besoins de la vie et à leur habitation. Ensuite ils se mirent à célébrer les saints mystères, et réussirent à y attirer assez de monde, par le moyen d'une petite clochette, dont la nouveauté ne contribua pas peu à décider ces infidèles. Tellement que pêle-mêle avec le peuple, les grands et la Dédopal (c'est ainsi que l'on appelle les reines et les femmes de haut rang) vinrent plus d'une fois y assister à la messe, et la trouvèrent fort de leur goût.

Cependant le hasard voulut que l'archevêque de Trébisonde résidât alors à Tiflis : le Catholique lui demanda si, sans blesser sa conscience, il pouvait, lui ou les siens, entrer en rapport au moins de pure civilité avec les Francs, tant le nom des Francs était en horreur, ainsi que leur religion. Celui-ci hésita quelque temps ; mais une maladie dont il fut attaqué et dont il se releva par les soins assidus d'un des nôtres lui ayant donné une plus ample occasion de les ob-

server, il en fit un bon rapport au Catholique et lui dit qu'ils étaient excellens chrétiens et imbus de saines doctrines. Alors, sous prétexte de médecine, ils gagnèrent les bonnes grâces de l'évêque de Tiflis, comme déjà ils avaient celles du Catholique, et commencèrent à discourir fréquemment avec l'un et l'autre et avec le reste du clergé; par là, outre ce qu'ils avaient appris du médecin André, ils découvrirent bien des choses qu'ils ignoraient. D'abord, la transsubstantiation qu'ils pensaient accomplie dès le commencement de la messe, après l'offertoire, ils déclarèrent qu'elle n'avait lieu qu'après les premières paroles de la consécration. Ensuite on parla beaucoup et à diverses fois de la puissance et de la prééminence du pontife romain, et des erreurs des Grecs; les prélats ibères ayant toujours à la bouche qu'ils ne pouvaient rien répondre, mais que s'ils étaient dans l'erreur, c'était à leurs maîtres les Grecs qu'il fallait en attribuer l'origine, et qu'ils ne pouvaient quitter les croyances de leurs pères. Tout cela n'était que prétextes. Prêtres avares, le despotisme sans bornes de leur régime ecclésiastique leur inspire une haine secrète, mais implacable, pour les Latins. Toutefois, ils nous font l'honneur de croire notre science infinie; et, parmi le peuple, ceux qui ne participent point à la jalousie et aux ressentimens qu'inspirent les schismes, avouent parfois ingénument que les Romains sont les chefs de la foi, que leur doctrine est pure, et qu'aux prêtres ibériens il ne reste que cupidité et ignorance.

Les Arméniens aussi revinrent si bien de leurs pré-

jugés, qu'ils leur confiaient volontiers leurs enfans, pour les former à la morale et à la science, effet de la probité des Francs, et (vertu rare dans ces nations) de leur inviolable continence. Cependant Niersès, un de leurs Vartabiects, personnage d'un grand crédit chez eux, et d'une grande réputation de sainteté, ne tarda pas à tout brouiller. Dans l'intimité de la conversation, dans les discours publics, il invectivait contre les Francs, attaquait leurs croyances, calomniait leurs usages, outrageait leur honneur, lançait des censures contre leurs adhérens : la chose en vint au point que la plus légère communication avec les Francs devint un objet d'horreur et d'abomination. Dans une conjoncture si affligeante, il n'y avait pas d'autre moyen à prendre que de flatter Niersès, ce à quoi réussit merveilleusement et on ne peut plus efficacement Alexi, l'un des principaux catholiques arméniens. Doué naturellement d'une grande éloquence, et la grâce divine se joignant à ses paroles, il réussit à toucher Niersès; d'un autre côté, la douceur et les prévenantes assiduités des nôtres l'amenèrent à avouer son tort. Il promit sincèrement de réparer le mal dont il était l'auteur, en désavouant publiquement ses infâmes accusations; et depuis lors il ne cessa de publier la vérité de la foi romaine et l'innocence des Francs, que lorsqu'il eut complétement lavé la honte de ses imputations calomnieuses; et demandé, par attachement aux nôtres, le cordon de S. François. Dès qu'il l'eut ceint, il alla à pieds à Rome, revint ensuite, parcourut toutes les provinces de la Perse, annonçant la foi catholique avec la ferveur d'un apôtre,

attaqué, poursuivi sans cesse par les schismatiques, exposé à d'incroyables fatigues.

Nous commencions à jouir à la cour du plus grand crédit, et principalement notre réputation de chasteté nous avait ouvert les portes du gynécée de la reine, fermé pour tout le monde; il nous était permis d'y entrer librement, de nous entretenir sans témoins avec ses femmes lorsqu'elles venaient nous voir avec la plus grande confiance, sans éveiller aucun soupçon; le prince nous témoignait les plus grands égards et le plus grand respect, il nous avait donné une maison plus spacieuse et un jardin; et l'idée que l'on se faisait de notre probité et de notre science, nous rendait agréables aux deux nations ibérienne et géorgienne. Quelques-uns même avaient été ramenés à la foi, lorsque le Catholique nous suscita une grande persécution. Après l'arrivée de nouveaux renforts de missionnaires, à diverses reprises, nous avions élevé une église publique, au lieu que jusqu'alors elle était secrète, mais sans lui offrir d'argent, chose qu'il a coutume d'exiger impérieusement, et d'une manière exorbitante, même des Arméniens qui ne dépendent pas de lui. Dans sa fureur, il mit en jeu tous les ressorts contre nous, défendit d'abord au peuple de nous confier ses enfans, de venir à notre église, alla ensuite trouver le prince, et fit les derniers efforts pour qu'il nous expulsât de toute l'Ibérie. Réduits à cette triste position, nous délibérâmes entre nous. A la grande influence du Catholique à la cour, nous ne pouvions opposer, pour détourner cet affreux orage, que la bienveillance du prince à notre

égard, balancée en lui par les liens du sang, car il était neveu du Catholique. En outre, nous fîmes servir nos connaissances en médecine pour soulager notre indigence et nos premières nécessités, au grand détriment de notre considération, et même de l'amitié du plus grand nombre. La bonté du prince l'emporta; l'assiduité de nos prévenances triomphèrent de l'indignation du Catholique. Il couvrit d'une apparence de réconciliation sa haine toujours envenimée, quoique un peu calmée à l'égard de la croyance des Latins. Bientôt de nouveaux secours venus d'Italie nous remirent en état d'exercer gratuitement la médecine, et de rouvrir notre école, fermée par le départ des enfans. Ensuite nous commençâmes à célébrer les offices, à chanter la nuit dans l'église, à accomplir les grands et les petits jeûnes très-fréquens dans ce pays, à nous priver du beurre dont la sainte Congrégation nous avait permis l'usage, nous contentant de l'huile de lin, afin de fermer la bouche aux calomniateurs schismatiques, qui nous reprochaient sans cesse leur abstinence et leurs oraisons. Par là, nous obtînmes que le peuple se pressât à nos offices le carême suivant, et nous l'y retînmes par de piquans sermons; car il est en général avide de la parole de Dieu. Tout nous réussit alors mieux que jamais, et environ cent personnes dans les deux villes de Tiflis et de Gori vinrent se confesser à nous, la plupart faisant profession de foi, et fréquentant les sacremens, quoiqu'en secret par crainte et par honte pour leurs compatriotes.

Tels furent les commencemens et les progrès de la

Mission. Maintenant les choses en sont au point, que tout semble promettre un grand accroissement pour la religion, sur-tout tant que vivra le prince actuel. Déjà nous avons deux maisons, deux églises, et ce, non en secret, mais (chose rare en Orient) au vu et au su de tous; l'une à Tiflis, où les capucins sont les premiers ministres de la foi; l'autre à Gori, d'où sont partis depuis long-temps les théatins et les augustins. De tous les travaux de ces excellens pères, il ne reste plus que leurs noms et leur souvenir, toujours environné d'estime jusqu'à ce jour. Nous avions une troisième résidence, celle de *Cotatis*, en Iméreth; mais la guerre, le manque absolu des nécessités de la vie, et l'affreuse misère qui en fut la suite, nous l'ont fait quitter, pour la reprendre à notre aise, dès qu'il se pourra. En outre les Gouriéliens et les Osses nous invitaient à venir, les uns pour avoir des prêtres, les autres pour avoir des médecins. Ce qui nous en a détournés, c'est la grandeur des dépenses qu'exigent les nouvelles missions, et notre pauvreté; vu surtout que la foi n'est pas encore consolidée dans les deux villes ci-dessus, et que nombre de villages n'ont pas encore été parcourus. Si jamais on les visitait (ce qui ne peut se faire sans chevaux et sans grand équipage), il est inimaginable quelle foule de peuple viendrait grossir le bercail catholique, tant est grande leur innocence, et leur peu d'attachement au schisme.

Ce n'est pas tout : objet de dérision et de moquerie à notre arrivée, nous sommes maintenant en grande vénération près des ecclésiastiques, malgré leur haine

pour nous, à cause de notre science qui fait que les prêtres, les évêques, le Catholique lui-même nous consultent sans cesse dans leurs embarras; et près du peuple, pour notre désintéressement, tous ceux qui en font l'épreuve ne pouvant se lasser d'admirer que l'on vienne de si loin pour travailler sérieusement à gagner des âmes sans espoir de récompense.

Les dogmes de la foi, d'abord tournés en raillerie, discutés ensuite avec chaleur, finissent par être admis sans réserve par la plupart. On voit ceux des Arméniens, que leurs connaissances rendaient autrefois les plus obstinés, convaincus maintenant par l'abondance et la force des preuves, convenir avec plus de zèle de ce qu'ils niaient avec le plus d'énergie, principalement de la suprématie de Pierre et des pontifes romains sur toute l'Église, avouer deux natures en J. C., l'éternité du feu vengeur des crimes, que la descente du Sauveur aux enfers n'a pas éteint. Ce dernier article, sujet de leurs dénégations les plus positives, était si généralement admis, si profondément enraciné dans l'opinion vulgaire, qu'on ne pouvait espérer de faire aucun bien tant que les efforts des nôtres, dirigés tout entiers vers ce seul but, n'auraient pas réussi à extirper, par un coup bien porté, une erreur si grande, si contagieuse, dont toute la ville, toute la nation était imbue.

Hormis André le médecin, nous n'avons trouvé aucun catholique en Ibérie. Présentement, outre un certain nombre que Dieu s'est choisi dans chaque maison, outre un prêtre ibérien de race juive, nommé

Abraham, quelques familles entières, y compris les esclaves, professent les uns en secret, les autres ouvertement, la foi catholique, chacun à leur manière. Beaucoup de gens ont de bonnes croyances; mais la crainte et la honte les empêchent de se séparer des leurs. Sitôt en effet qu'ils sont le moins du monde soupçonnés d'avoir adopté nos principes, on ne peut dire à combien de machinations et de railleries ils sont en butte, combien ils tombent en défaveur : tant sont grands les efforts des prêtres schismatiques, et leurs sourdes menées! Encore consentiraient-ils à se confesser une fois près de nous, si on leur permettait du moins, pour leur propre sûreté, de dissimuler leur conversion, de conserver avec les leurs la participation des sacremens, et qu'on ne leur enjoignît pas de ne plus en recevoir l'eucharistie ou l'absolution de leurs fautes. Ce qui a surtout excité l'indignation des prêtres ibériens ou arméniens, c'est le bruit qui s'est répandu que les prêtres francs n'exigeaient rien de leurs pénitens : et si le patriarche permettait que quelqu'un des Vartabiects catholiques, en secret, remplît ici durant six années les fonctions épiscopales, on ne peut dire combien cela accélérerait la réduction des Arméniens.

Cependant, sous prétexte d'études, nous formons les enfans à la foi et aux bonnes mœurs. Mais soit inconstance naturelle, soit avarice des parens, à peine savent-ils lire, ou au plus écrire en ibérien, comme ils n'apprennent rien de plus, dès qu'ils sont devenus grands, ils s'en vont dans les rues pour y prendre toute sorte de mauvaises habitudes. Afin d'obvier à ce

mal, comme depuis quelque temps on désire apprendre le latin et l'italien, nous avons commencé à en enseigner la grammaire; et l'expérience nous a fait voir que quand ils savent l'italien, ni les railleries de leurs compatriotes, ni la sévérité de leurs pères, ne peuvent les détacher de nous et de la foi. Ce qui vaudrait bien mieux, ce serait de les nourrir chez nous. Mais pour cinquante écus romains, qui suffiraient amplement à en entretenir cinq ou six, habitués qu'ils sont à ne vivre presque que de pain et d'eau, nos ressources sont trop bornées, même pour cette faible dépense.

J'avais écrit ces lignes à la hâte en septembre 1671, environ neuf mois après mon arrivée d'Italie, et je les avais remises au P. Francisco Pedemonte, supérieur de la maison de Tiflis, qui alors, pour d'autres motifs, se préparait au retour. Mais un an après son départ n'ayant reçu de lui aucune lettre, nous sommes portés à croire les bruits venus de Colchide, qu'il est mort sur le Pont-Euxin, par où il s'en retournait, mer toujours dangereuse, célèbre par ses naufrages, et excessivement orageuse cette année. A cette nouvelle, on m'a ordonné de reprendre la plume, et de ne pas manquer l'occasion d'une caravane sur son départ. J'ai cru devoir ajouter les événemens qui, soit en bien, soit en mal, ont influé, dans le cours de l'année, sur l'état de la Mission.

Certes, s'il faut parler du temporel, nous sommes dans la plus triste passe, et réduits par le manque absolu des besoins de la vie à ne pouvoir nous confier qu'à la divine Providence. Tout ce que la sacrée Con-

grégation des cardinaux nous avait envoyé pour une année, est entièrement épuisé depuis une autre déjà écoulée; la bienveillance même du prince à notre égard s'est refroidie peu à peu; une longue habitude détruit, dans l'esprit du peuple, l'opinion qu'il avait, dans le principe, de notre vertu et de notre innocence; notre profession de médecin s'est avilie par l'exercice; et la pratiquerions-nous même pour de l'argent, elle serait peu lucrative.

La haine du clergé, l'aversion des primats pour la religion catholique, s'accroît peu à peu, quoique en secret, et en déguisant ses menées; et nul doute qu'à la première occasion, le masque ne tombe complétement. Cependant, contre notre attente, le bien des ames s'est singulièrement accru dans ces conjonctures. Et d'abord, en Iméreth, le P. Angelo de Viterbe ayant séjourné quelque temps chez le seigneur d'un village, en qualité de médecin, ses exhortations et sa conduite ont donné lieu de mander le P. Joseph, Corse, dont les soins ont gagné à la foi catholique déjà connue d'eux, non-seulement plusieurs de cette noble famille, mais encore nombre de villageois, qui ont fait profession de leur croyance, se sont confessés au nombre de cent, et ont persévéré dans leur changement malgré les clameurs des schismatiques. D'autres en plus grand nombre, qui n'avaient pas été ou qui étaient mal baptisés, ont reçu solennellement, et contre le gré de leurs parens, l'ablution baptismale. A quoi il faut ajouter que, dans l'espace de onze années que nos pères ont vécu en Ibérie, plus de mille personnes baptisées on ne

peut plus mal, l'ont été de nouveau selon les rits, soit en particulier, soit en public.

De plus, à Tiflis, où les catholiques formés par nous en secret, n'osaient le paraître, et dissimulaient au dehors la vraie foi qu'ils avaient au fond de leur cœur, tout a changé de face; les progrès deviennent si considérables, qu'il semble que ce dont on se félicitait d'abord chez nous, n'est plus rien présentement. On dirait qu'alors était le temps de la semence, et maintenant celui de la récolte. Il y avait à Tiflis un diacre arménien nommé Eustache, renommé dans sa nation pour ses connaissances et son esprit. Tous les moyens employés par nos pères *durant quatre ans*, les uns après les autres pour l'ébranler, la conviction opérée dans son esprit l'année passée par les plus forts argumens, n'avaient pu triompher de lui malgré les promesses, trop souvent éludées, qu'il faisait d'abjurer Dioscore et de se faire romain. Le hasard amène tout à coup un Vartabiect catholique, nommé Thomas: le P. préfet Séraphin invita Eustache à une conférence particulière sur la foi dont Thomas serait seul témoin. Lui, fatigué de ses instances, et n'osant refuser, consentit enfin. Déjà le jour fixé avait lui: Thomas et Eustache arrivent au rendez-vous dans des dispositions différentes, l'un désirant sincèrement assurer avec nous le salut de son compatriote, l'autre pour se jouer encore de nous, en profitant de ce qu'il serait notre interprète entre nous et Thomas à cause de la diversité des langues. Nous les recevons avec la politesse la plus recherchée; la table était aussi bonne que possible.

Depuis l'aurore jusqu'à la quatrième heure de la nuit, on disputa moins sur la foi dont il connaissait déjà la vérité, qu'on ne l'exhorta à renoncer au schisme, et à se ranger de notre côté : son compatriote était sous ses yeux, qu'il regardât sa conduite, et prît avis de lui; qu'il n'était pas homme à embrasser la foi romaine s'il eût cru se sauver dans la sienne, que ce n'était pas un personnage vulgaire, mais un maître du peuple arménien, compétent pour prononcer sur les dogmes; que si lui avait renoncé à ceux des Arméniens, ce n'était ni par légèreté d'esprit, ni par ignorance, mais avec réflexion et maturité, et après avoir posé le pour et le contre; que l'on cherchait uniquement son salut; qu'il vécût avec ses compatriotes selon le rit arménien, et se contentât de professer dans le secret de la conscience la foi romaine, et qu'abjurant ses hérésies, il cachât ensuite, s'il le voulait, sa nouvelle conversion; que du reste, s'il ne voulait pas se confesser à nous étrangers, il le fît à son compatriote, à un maître de sa nation. Lui cependant répétait à Thomas, en langue arménienne, tout ce que nous lui disions en géorgien, et nous rendait en cette dernière langue les réponses de Thomas, en les défigurant pour la plupart afin d'éluder la force des exhortations. Il n'est rien toutefois qui puisse triompher de l'efficacité de la grâce divine. En effet, quand le Vartabiect eut assuré qu'il était impossible à tout homme de se sauver hors de la foi romaine que nous enseignons, Eustache céda, promit de faire enfin ce que tant de fois il avait refusé, et tint parole. Thomas

étant parti deux mois après, il fit abjuration entre les mains du P. Séraphin, aux soins duquel il était redevable de son changement, des erreurs arméniennes, reçut de lui l'absolution sacramentelle de ses fautes, et la communion selon le rit latin. Après quoi, la grâce divine opéra en lui une telle conversion, et lui inspira une si grande ferveur pour la foi orthodoxe, qu'oubliant presque le soin de ses propres affaires, il s'appliqua tout entier avec un succès merveilleux à ramener les Arméniens dans la bonne route. Il a en effet arraché au schisme non-seulement des gens du bas peuple, dont il ne se passe guère de jour qu'il n'en conduise quelqu'un à nos leçons, mais des personnages éminens, distingués par leur naissance, leur crédit et leur autorité. Ce qui passe toute croyance, c'est que, grâce surtout au zèle d'Eustache, nos conférences et nos bons offices ont gagné trois prêtres de cette ville, d'un rang assez élevé, qui, renonçant à Dioscore, ont embrassé les dogmes des Latins. L'un d'eux, nouveau converti, a déployé une constance admirable, et c'est précisément le plus versé, au dire de tous, dans la connaissance des saintes lettres. Comme il ne cessait de maudire en public aussi bien qu'en particulier les erreurs arméniennes, il s'attira la haine de plusieurs personnes influentes, qui firent les derniers efforts pour l'expulser de Katchatour sa paroisse, et sa seule ressource pour vivre. Inébranlable dans sa résolution depuis qu'on lui a rendu son église, il est resté fidèle à la vérité connue, et la professe ouvertement et invariablement, aussi dévoué à la propager qu'Eustache lui-même. Nous nous servons

fréquemment de leur ministère, pour recevoir les nouveaux prosélytes de la communion romaine; ce qui a lieu en leur donnant l'eucharistie selon le rit latin, après qu'ils ont, comme de raison, fait la profession de foi, et reçu l'ablution de leurs souillures par la confession sacramentelle.

C'est là ce qui se fait en particulier. Nous avons encore travaillé, par divers genres d'exercices variés, à présenter au grand jour la lumière de la foi à nos pères errans. Outre de fréquens sermons que nous adressons au peuple toutes les fois qu'il se présente, depuis le dernier carême les enfans répètent tour à tour, de mémoire, dans l'église, la doctrine chrétienne rédigée par M. Bellarmin, mise en géorgien par un des nôtres (1). Le directeur l'expose ensuite plus en détail en forme de catéchisme, après avoir récité dans la même langue le rosaire de la bienheureuse Vierge, précédé de la lecture des mystères. Cette cérémonie, soit par sa nouveauté, soit par son excellence et sa grandeur, ne manque jamais d'attirer beaucoup de peuple; mais

(1) Il existe deux catéchismes catholiques en géorgien. Le premier, in-8°, de 92 pages, fut imprimé anonyme et sans visa à Rome en 1741. Le second que je crois être celui dont il est ici parlé, fut imprimé en 1800, au même endroit, sous le nom de Dawith Tlukaant, Arménien de Gori. La première approbation en est datée de Rome, 22 avril 1740, du couvent des Capucins; la seconde de Rome, 1741, signée Giganant de Tiflis. La post-face avertit que cette édition de 1800 n'est autre chose que l'ouvrage primitif de Tlukaant, considérablement augmenté par Baghinant d'Akhaltziké, prêtre arménien, professeur attaché à la Propagande. Cependant on lit sur le titre de cette édition, imprimé sans doute avant la fin du livre : « traduit de l'italien, sous le pontificat du pape Clé-

ce qui a poussé à l'excès son étonnement, ç'a été d'entendre pour la première fois, le jour de l'Assomption, un enfant prêcher sur la gloire et la puissance de Marie.

Comme à Tiflis nous retirons plus de fruit des Arméniens que des Ibériens, bien que plusieurs de ceux-ci rentrent dans le giron de la foi catholique (principalement dans la basse classe, et parmi les femmes); de même à Gori, la moisson est plus abondante et plus facile parmi les Ibériens que chez les Arméniens. Ce que je pense qu'il faut attribuer à la haine qu'inspirent des prêtres paresseux, scélérats, qui se permettent de faire, de conseiller même dans la confession sacramentelle, des choses qui, au jugement de la plus simple femme, déshonoreraient les prêtres païens les plus infâmes.

Il y avait à Gori une femme que son mari, soit aversion, soit misère, avait prostituée au premier venu. Tombée dangereusement malade, comme il n'avait rien à espérer, son curé refusa d'aller la voir, alléguant

---

ment XII, l'an de J. C. 1733; et mis sous presse pour la seconde fois en 1797. » Il y aurait donc d'abord le petit abrégé dont il est parlé au commencement de cette note; puis une première édition du deuxième ouvrage, qui nous est inconnue; enfin une deuxième édition du même, commencée en 1797, et achevée en 1800. L'ouvrage est in-12, de 407 pages. On pourrait donc croire que le premier travail dont nous avons parlé doit être attribué à Tlukaant.

M. Marcel, ancien directeur de l'Imprimerie royale, a eu la bonté de me communiquer le premier de ces deux livres, et M. Jean Saint-Martin, le second.

Le style de ces deux catéchismes est du plus bas vulgaire.

(*Note de M. Brosset.*)

ses impudicités qui la rendaient indigne de la pénitence sacramentelle. Il fallut que les nôtres, par leurs exhortations et leurs reproches, le décidassent à la visiter, et à recevoir de la bouche de la malade sa confession. Celle-ci lui faisant les plus fortes promesses de ne plus jamais se livrer à d'autres qu'à son mari : « Vous feriez mieux, lui dit-il, de renoncer à tous les autres, pour n'en admettre qu'un ou deux avec ma permission dans le lit conjugal. » Cela dit, il l'absout et s'en va. La femme reste ébahie de l'extravagance du prêtre, et, à la première occasion qu'elle nous vit : « Écoutez, pères, nous dit-elle, une infernale doctrine. Mon curé, au tribunal même de la pénitence, me permet, si je veux, trois liaisons adultères, au moment même où je m'engageais à ne plus souiller la couche de mon époux. » Cette femme, quoiqu'elle refusât d'abord, fut, par nos pères, ramenée à la foi catholique, et mourut après avoir reçu les sacremens de l'Église.

J'ai pensé qu'il n'était pas hors de propos de vous citer cet exemple de la méchanceté des prêtres ibériens, dont au reste plusieurs, dans cette ville, sont rentrés dans la voie droite par l'avis de nos pères. D'autres, dans les villages, à l'occasion de quelque cure se sont laissé persuader par les raisons, tout en disputant de la foi selon leur habitude, et ont abjuré les erreurs de leur nation. Parmi ces derniers, un personnage très-distingué par ses alliances avec les grandes familles, et même avec celle du prince, comme les premiers Eristav, Ardascélius, au mépris de l'autorité de son père qui est évêque, vint d'abord à Gori, puis à Tiflis re-

noncer aux erreurs des Orientaux avec tant de joie et de sincérité, que nous espérons beaucoup, par son moyen, voir la foi orthodoxe faire de très-grands progrès. Cependant nous l'avons sérieusement averti d'être prudent, de ne pas se livrer aux autres sans raison, sans nécessité ou mal à propos, parce qu'il lui serait impossible de faire face lui-même aux haines envenimées des grands contre la foi romaine.

Tel est l'état de la mission ibérienne (1); tels sont ses accroissemens. Fasse le ciel qu'une abondante récolte vérifie les espérances que nous ont fait concevoir les heureux succès d'une année. Elles reposent solidement, après la Providence et la bonté divine, très-nobles cardinaux, sur votre direction et vos secours. Prosterné à vos pieds je baise vos sacrés vêtemens.

---

(1) Il y aurait injustice à envelopper dans une sorte d'anathème général, et à flétrir toute une nation, sans avoir égard aux circonstances qui ont pu altérer son caractère. La condition d'un peuple conquis par le despotisme est tellement misérable qu'il n'est pas étonnant que les Géorgiens, lacérés depuis six siècles par la Perse et la Turquie, aient perdu en quelque sorte leur noble physionomie. D'ailleurs, il est aisé de se figurer combien dut rejaillir de mépris sur les missionnaires à titre d'étrangers, d'Européens, et de religieux relâchés, selon les idées des Grecs. M. Gamba assure que présentement les capucins de Tiflis sont en très-bonne intelligence avec le clergé national. (Gamba, II, 188.) (*Note de M. Brosset.*)

Observations sur les chemises talismaniques des musulmans et particulièrement sur celle qui se conserve dans le couvent des Cisterciens nommé NEUKLOSTER, *près de Vienne, en Autriche.* (*Extrait d'un Mémoire de M.* DE HAMMER, *Jahrbücher der Literatur,* janvier, février et mars 1829.)

Rien n'a été publié jusqu'à présent sur les chemises talismaniques des musulmans, et il n'en est pas même question dans l'excellent ouvrage de M. Reinaud (*Monumens du cabinet de M. le duc de Blacas*) où l'on trouve des détails précieux sur les talismans et les amulettes des musulmans. Il faut chercher la première origine de ces chemises chez les Arabes, lesquels, dès le commencement de l'islamisme, se servaient de toutes sortes de vêtemens supérieurs et inférieurs qui avaient des inscriptions talismaniques. Le surtout court des Arabes qui va à peine jusqu'aux genoux est nommé *aba* عبا, et lorsqu'il est fait de toile rayée, on le nomme *burdet* ou *borda;* un surtout semblable, et qui a servi de titre à un des plus excellens poëmes arabes, c'était la *borda* que le prophète donna à Kaab-ben-Zoheïr en récompense du panégyrique que le poète avait fait sur lui. On croit que c'est le même habit qui est exposé dans le séraïl de Constantinople. Mahomet et ses plus proches parens, savoir : *Ali*, ses deux fils *Hasan* et *Hosaïn*, *Fatime*, la fille de Mahomet, sont

nommés tous ensemble *la famille de l'Aba;* on les trouve sous cette dénomination sur des sceaux et des talismans, et notamment sur le sceau du grand vizir Kara-Moustapha, second assiégeant de Vienne en 1687, que M. Reinaud a expliqué dans l'ouvrage nommé ci-dessus. Probablement l'aba mentionné sur le sceau de Kara-Mustapha se rapportait aussi à sa chemise talismanique qu'on a trouvée dans son tombeau, à Belgrade, et qui fut envoyée avec son crâne à l'archevêque Colonitsch. Celui-ci en fit don par un acte solennel à l'arsenal civil de Vienne où on le conserve encore sous verre (1). Une chemise semblable se trouve dans le couvent des Cisterciens, nommé *Neukloster,* à *Viener-Neustadt* (nouveau faubourg de Vienne). Cette rareté, extraordinaire et unique dans son genre, m'a été communiquée de la part de M. l'abbé dudit couvent, et j'ai été chargé de l'examiner et d'en faire la description. Cette chemise, ainsi que celle de l'arsenal civil de Vienne, ne va que jusqu'au milieu du corps; et c'est par là que ces chemises talismaniques se distinguent des chemises ordinaires des Orientaux qui vont jusqu'aux genoux, et souvent même jusqu'aux talons, comme, par exemple, les chemises bleues des Arabes de l'Égypte. La forme de ces deux chemises talismaniques, les seules qu'on trouve dans des collections

(1) M. de Hammer a donné une description intéressante de la chemise de Kara-Mustapha dans le *Wien's erste aufgehobene turkische belagerung;* Vienne 1829, 1 volume in-8°, page 122-136. (*Note de M. Reinaud.*)

européennes, n'est pas tout-à-fait la même; car celle de l'arsenal civil de Vienne forme un carré régulier comme l'aba, et celle du couvent *Neukloster* s'élargit en bas par des coins enchâssés des deux côtés, et a la forme du jupon persan, nommé *nimten* (demi-corps), mot que les Turcs prononcent ordinairement *minten*, en transposant les trois premières lettres. La chemise de l'arsenal est plus riche en or, et l'écriture en est plus élégante; mais celle du couvent, dont, à ce qu'il paraît, on s'est beaucoup servi (car quelque lignes de l'écriture du col sont effacées par la sueur) est plus riche en extraits du Koran, en prières, en tables cabalistiques et en formules talismaniques de toute espèce. Le contenu de ses inscriptions forme une véritable encyclopédie de sentences talismaniques, de bénédictions et formules préservatives des musulmans, une véritable mine d'inscriptions pour les cachets et les talismans. L'ayan de Pirawuschta, *Abdul kerim beg*, qui fut fait prisonnier par les Russes à Varna, et qui croit que c'est par l'effet d'une telle chemise talismanique qu'il n'a pas été blessé dans l'affaire de Varna, a vu, en passant par Vienne, la chemise du couvent, et a donné chez l'ambassadeur de Russie, M. Bailly de Tatitscheff, les renseignemens suivans: On ne fait ces chemises qu'en Arabie ou dans l'Irak-Arabi, et principalement à Bagdad; il n'y a qu'une seule nuit dans l'année que les astrologues croient favorable à la confection de ces chemises; c'est dans cette seule nuit que le coton dont on se sert pour les faire doit être filé, tissé, taillé et cousu, avant le lever du soleil, par

quarante filles vierges. Si l'homme qui est revêtu d'une telle chemise est frappé d'une balle, il est évident, ou que le temps prescrit n'a pas été observé, ou que les quarante vierges ne sont pas tout-à-fait intactes. Mais quand même il serait possible de remplir les conditions prescrites pour faire ces chemises, il est absolument impossible d'achever les inscriptions, qui exigent à elles seules plusieurs jours ou nuits; car toute la surface de la chemise est couverte d'inscriptions en petits caractères qui forment un livre de prière complet. Les sourates de l'Alcoran se trouvent à l'ourlet et forment la bordure, ou sont rangées en forme de colonnes, ou bien se trouvent inscrites dans des carrés oblongs, arrondis en haut et en bas, dans la forme des cartouches qui, sur les monumens hiéroglyphiques, contiennent les noms propres. La forme, ainsi que quelques hiéroglyphes égyptiens, inscrits dans les carrés cabalistiques, prouvent qu'ici encore le fil des mystères de l'Égypte a passé jusque dans les productions les plus récentes de la doctrine cabalistique et talismanique de l'Orient. Quelques unes des colonnes qui contiennent les inscriptions ne sont arrondies qu'en haut, et elles ont alors la forme de niches (*mihrab*) dirigées vers la Mecque et dans lesquelles on conserve l'Alcoran. On les trouve ordinairement dans le tissu des tapis de prière. A ces tables perpendiculaires d'inscriptions et aux carrés cabalistiques il faut ajouter les cachets, c'est-à-dire les cercles qui renferment les noms de Dieu et autres légendes.

En haut, sur le derrière de la chemise et au milieu,

se trouvent treize divisions de prières; celle du milieu est plus large, et il y en a six de plus étroites de chaque côté. Les premières lignes de la division du milieu sont en partie effacées, mais heureusement on reconnaît leur contenu par les suivantes; c'est le célèbre verset talismanique de l'Alcoran, nommé le *verset du trône,* et qui est le 256[e] de la seconde sourate. Ensuite les deux sourates préservatives de l'Alcoran, savoir, la 113[e] et la 114[e] connues sous le nom d'*amulettes par excellence.* Immédiatement avant ces deux sourates on trouve sur le col la première sourate de l'Alcoran; et à la suite de ces trois sourates, on trouve la formule préservative contre l'enchantement: *Je détruis le charme en le détruisant, &c.,* et ensuite les paroles suivantes de l'Alcoran, qu'on trouve souvent sur les talismans et les cachets:

Tu es le premier, tu es le dernier, &c.

Il n'y a de force et de pouvoir qu'en Dieu, &c.

Dis: J'ai recours à Dieu, il n'y a de Dieu que lui, &c.

J'ai recours à Dieu qui est le meilleur protecteur, &c. (1).

Les douze colonnes perpendiculaires qui se trouvent à droite et à gauche de celle dont nous venons de parler contiennent différentes prières. Ces treize colonnes forment la première division dans la largeur du dos.

Dans la seconde division on remarque au-dessous de

---

(1) Les prières et les formules inscrites sur la chemise étant extrêmement longues, nous nous dispenserons de les rapporter tout au long. Le lecteur en retrouvera une partie dans l'ouvrage de M. Reinaud. (*Note de M. Reinaud.*)

la susdite colonne du milieu, un carré dans lequel sont inscrits plusieurs cercles. C'est la prière principale, non-seulement de cette division, mais de toute la chemise. Elle renferme entre les deux cercles extrêmes les sphères des planètes sous l'influence desquelles la chemise a été faite, et dans le cercle intérieur se trouve une formule composée de légendes tirées de l'Alcoran, et des paroles talismaniques les plus efficaces. Cette formule se trouve dans l'ouvrage de M. Reinaud (t. II, p. 288). Dans le grand intervalle qui se trouve entre les deux cercles extrêmes, il y a sept cercles liés entre eux par des traits; ils ont la grandeur d'un franc : cinq sont dorés, et deux en blanc. Trois d'entre les cercles dorés et les deux blancs représentent les cinq planètes; on y trouve ajoutées des explications. Les deux cercles dorés, sans explications, paraissent représenter le soleil et la terre. Tous les sept sont entourés par un grand cercle, formé par l'inscription suivante :

« Dis : Nous n'obtenons rien, si ce n'est ce que » Dieu nous a prescrit; il est notre protecteur, et c'est » en Dieu que les vrais croyans mettent leur confiance; » et si Dieu te fait survenir quelque accident, il n'y a » que lui qui t'en délivre; et s'il veut te faire du bien, » personne ne peut arrêter sa grâce; il comble de bien- » faits ceux de ses serviteurs qui lui plaisent, car il ac- » corde le pardon et il est très-clément, &c. »

Des deux côtés de ces cercles qui, comme nous l'avons dit, sont inscrits dans un carré, il y a deux rangées de divisions, d'une forme elliptique, qui descendent de haut en bas, jusqu'à la bordure de la che-

mise, placées les unes au-dessus des autres, trois à trois; à chacune des deux extrémités on voit une colonne d'inscriptions arrondie en haut, et descendant tout le long de la chemise jusqu'en bas. —Voici la traduction des quatre rangées de cadres (en avançant de droite à gauche) et des deux colonnes des extrémités.

Premier cadre de la première rangée.

AU NOM DE DIEU CLÉMENT ET MISÉRICORDIEUX.

Au nom de Dieu, le roi, le très-saint, le très-pur, le très-élevé, le très-grand *Hemlach* (mot mystique barbare), le très-puissant, le seigneur, *Mehlach* (mot mystique), le maître des mondes et des temps, qui détermine les momens et les lieux, lui qui ne subit point de changemens et dont l'empire ne cesse jamais, le maître de la gloire, l'élevé, le haut, qui s'enveloppe de lumières, qui se distingue par la puissance, par la domination, par la gloire, par la force et par le pouvoir. C'est par ses grands noms que je vous invoque, vous, doués de vie, vous qui obéissez à ces caractères sublimes, par ses noms, les grands, les nobles (suivent douze noms mystiques non arabes). Lui, la lumière par qui toute autre lumière est éclairée, la verdoyante, la tremblante, *Tailehouf* (mot mystique); lui au nom duquel se soumettent toutes les choses (encore quatre noms mystiques); lui qui assujettit tout (douze noms mystiques), le roi, le vainqueur, le glorieux, la source de la vie et de tous les esprits, etc.

Second cadre de la première rangée.

Il est le roi de ce monde-ci ainsi que du monde fu-

tur, le saint! le saint! le saint! le saint! le saint! le saint! le saint! Yah! Yah! Yah! Yah! Yah! Yah! Yah? Sabaoth! que ton nom soit élevé (suivent douze noms mystiques) au-dessus de toute chose. O habitans des sept cieux, et vous, esprits supérieurs, ô rois des sept terres et des esprits inférieurs! écoutez-moi par la force de ces noms (dix noms mystiques), exaucez ma prière, et agréez ma demande par la force de (encore douze noms mystiques, chacun répété deux fois), par la force de (encore douze noms mystiques), arrivez avec la rapidité du regard et de l'éclair, du vent et de la tempête, et faites ce qui vous a été ordonné, par la force de ces noms et de ces conjurations (exorcismes). Écoute-moi (nom mystique), tu es le roi, le seigneur (trois noms mystiques), par la force de ces noms et de ces conjurations (trois noms mystiques). Vous et tous vos compagnons, exaucez mon invocation, et satisfaites mon besoin par la force d'*Emil* (nom mystique) et par la force du nom très-élevé, qui commence par *al*, et qui finit par *al*, obéissez promptement et avec soumission (neuf noms mystiques de génies), pour l'honneur de Dieu le grand, le très-grand, Ahia! Scherahia! Ah! Ah! Ah! Alouha! faites ce qui vous a été ordonné. Il n'y a de force ni de pouvoir qu'en Dieu le très-élevé, le très-grand, &c.

Troisième cadre de la première rangée.

O toi qui exauces la prière des opprimés! ô toi qui as pitié des affligés! associe-nous à ceux auxquels tu fais miséricorde, et admets-nous à leur nombre, dé-

tourne de nous le mal des envieux, et sauve-nous de la ruse des oppresseurs. Nous te prions, ô Dieu, par tes prophètes, par tes saints, par tes purs, par tes élus, que tu nous mettes au nombre de ceux qui suivent la *Sonnah* de Mohammed, qui tiennent ferme aux devoirs de l'humilité, qui avouent l'honneur de la soumission; que tu ne nous mettes pas au nombre des opiniâtres et des réfractaires, des innovateurs et des méchans, des renégats et des rebelles, mais que tu nous mettes au nombre de ceux qui cherchent leur salut, qui agissent conformément à la loi du sceau des prophètes. Amen. O toi qui exauces ceux qui prient! ô le plus chéri des protecteurs! accorde ma demande, et soumets-moi le monde spirituel par les miracles de la *borda* (la chemise), pour qu'il me serve selon tes ordres, que je le tourne selon ta volonté, qu'il m'aide à humilier les ennemis et à me rendre utile par la charité; soumets-le à moi, ô Seigneur! qu'il m'écoute et qu'il obéisse à mes ordres par la force des noms par lesquels tu as dit aux cieux et à la terre : Venez de bonne volonté ou forcés; et ils répondirent : Nous venons obéissans. O roi présent par-tout, possesseur du plus grand secret et de la vertu la plus pure! Par la force de *Daaudj, Maaudj, Feiaaudj, Deiaaudj*, et par la force d'*Ahia, Scherahia, Adonai, Sabaoth, Adonai, Alschidai, Alouha*, le veau, le veau (1), et par la force de l'Alcoran, &c.

(1) Le *veau* paraît ici de même que chez les Druses, comme un reste du culte mithriaque chez les Perses, ou de celui d'Apis chez les Égyptiens.

Premier cadre de la seconde rangée.

AU NOM DE DIEU, ETC.

Louanges à Dieu, le maître des mondes, qui éclaire par la lumière de la connaissance et de l'intelligence les yeux de ceux qui peuvent discerner, et qui attire à lui les traits de ceux qui recherchent la vérité, par la force attractive de sa grave approche; qui ouvre les serrures des unitaires avec les clefs de l'unité, et qui les attire à lui par la force attractive d'une conquête évidente. C'est lui qui a bien créé toutes les choses, et qui a commencé la création en créant l'homme d'argile dont il a propagé la race par une goutte d'eau, le très-miséricordieux, le très-bénin, le très-révéré, le très-sage, le très-haut, le très-grand, l'éternel, le très-ancien, qui entend tout, qui sait tout, &c.

Second cadre de la seconde rangée.

Keihass Djaasak (nom mystique). Exauce, ô roi, ô juste, ô pur, par la force de *Daaudj*, *Maaudj*, *Feiaaudj*, *Yeaaudj*, et par la force d'*Ahia*, *Scherahia*, *Adonai*, *Sebaoth*, *Al-schidai*, je vous conjure, ô génies, et vous, ô êtres spirituels, lumineux, qui brillez par la grâce de la miséricorde, et par les faveurs divines dans le changement des lettres occultes. Exaucez-moi, ô génies glorifiés, ô anges, vous honorés par la force de Gabriel, Michaël, Israfel, Israël, Tahitmaghilael, Mithrun (Mithras), Ruhiael et Rutschilael; disposez (de vos forces) pour servir celui qui vous appelle; soyez ses aides et ses instrumens pour le faire

exaucer de Dieu et de son prophète, par les qualités d'*Adonai*, *Sabaoth*, *Alschidai*, *Ahia*, *Scherahia*, *Schemchisa*, *Yachousa*. Tu es, ô Dieu, le très-honoré, le glorifié, le dispensateur, &c.

Au nom de Dieu, &c. Gloire au grand roi, qui a commencé son livre, l'Alcoran, par les mots : *Au nom de Dieu, clément et miséricordieux*. Par cette formule dont se sert celui qui reconnaît les chemins de Dieu; par cette formule qui garantit les peuples du tourment éternel, et qui renferme toujours un remède contre les souffrances; par ton honneur, ô très-élevé, délivre-nous du tourment éternel, pour que nous te remerciions toujours, par des remercîmens qui promettent des bienfaits plus grands encore à celui qui remercie; car ta parole est vérité, et tu es le plus sincère parmi ceux qui parlent. Dieu soit loué, &c.

Troisième cadre de la seconde rangée.

O toi auquel se soumettent les têtes des fiers oppresseurs, et devant lequel s'abaissent les cous des Pharaons rebelles, dont les puissans sultans adorent la grandeur, qui dis aux cieux et à la terre : « Viendrez-vous, vous deux, volontairement ou forcément? » Ils répondirent tous deux : « Nous venons obéissans. » Accorde-nous ce que tu as accordé aux saints qui possèdent la connaissance, &c.

La troisième et la quatrième rangée, chacune de trois cadres, contiennent des prières semblables à celles que nous venons de rapporter. Outre les noms mystiques que nous avons déjà rencontrés dans les précé-

dentes, nous y trouvons ceux de *Mehemhoub, Baassauss, Schehschehoub, Tahtoub, Tahtoub-schehoub, Tefach-mahas, Semsemaël, Dhachidhahaëel, Bendaaël, Dedebaël, Lemkouna, Emchamlicha, Melchout, Mefghiaël.*

Viennent ensuite les deux colonnes étroites, l'une à droite, l'autre à gauche, contenant chacune une prière.

L'espace qui reste encore sur le derrière de la chemise, entre ces deux colonnes étroites, est rempli par dix cadres arrondis en haut et en bas (comme les cartouches dans les hiéroglyphes), dont huit petits et deux grands qui se trouvent au milieu, immédiatement au-dessous du carré planétaire dont nous avons parlé plus haut. Ces dix cadres contiennent encore des prières du même genre que les précédentes.

Il y a donc en tout trente cadres qui remplissent le derrière de la chemise; il reste en outre la ligne qui borde la chemise de deux côtés; elle commence au côté droit du collet; de là elle descend et entoure le bord de la chemise, en remontant de l'autre côté. Cette ligne contient les vingt-neuf versets de la 48e surate de l'Alcoran. Outre cette surate, qui forme la bordure de toute la chemise, on trouve sur le devant de la chemise les surates suivantes de l'Alcoran qui passent pour les plus efficaces.

Des deux côtés du collet, se dirigeant vers les manches, on trouve la 36e surate; c'est la prière qu'on récite devant les mourans lorsqu'ils sont à l'extrémité. Ici, elle se trouve divisée en deux moitiés; elle com-

mence à la bordure du côté droit du collet et finit à celle du côté gauche. Les deux lignes qui bordent les deux extrémités du devant de la chemise de haut en bas, contiennent toute la 6e surate, qui commence en haut du côté droit et qui finit en bas du côté gauche. Le nom de cette surate (الأنعام) se prend souvent pour tout l'Alcoran, dont elle est, pour ainsi dire, la quintessence.

Les petits étuis d'argent qui ont la forme de petites gibernes, et dans lesquels les guerriers de distinction portent avec eux l'Alcoran lorsqu'ils vont à quelque expédition, reçoivent ordinairement le nom d'*Enaami schérif* (انعام شريف). Ceux qui n'ont pas assez de fortune pour acquérir l'Alcoran en entier, portent, comme amulettes, des rouleaux de papier sur lesquels se trouvent inscrites, dans des carrés cabalistiques et des sceaux talismaniques (tels qu'on les voit sur cette chemise), la 6e surate, la 48e, la 110e, la 112e, la 113e et la 114e, que nous avons déjà mentionnées plus haut sous le nom d'amulettes, ainsi que la 1re.

Outre ces sept surates, se trouvent encore sur le devant de la chemise la 57e et la 59e, l'une à droite, l'autre à gauche, inscrites dans deux cadres parallèles à ceux de la 36e surate dont nous avons parlé plus haut. Si on a égard seulement à la forme et à la taille de ce vêtement talismanique, on devrait le nommer plutôt une *camisole* qu'une *chemise;* mais puisqu'on le porte sur le corps nu, on peut lui donner aussi bien le nom de *chemise* que de *gilet de dessous*. Sur les deux marges de devant de cette chemise (car elle est

ouverte en devant) se trouvent au col deux colonnes perpendiculaires en dedans de la ligne environnante formée par la 48ᵉ surate. La colonne plus rapprochée de la marge renferme de chaque côté vingt petits cercles rangés de haut en bas. A côté de ces colonnes on en voit deux autres entièrement écrites avec de l'encre d'or, l'une à droite, l'autre à gauche. Celle de la gauche renferme les 99 noms de Dieu, et la droite autant de noms mystiques de la divinité. Les 99 noms de la divinité avec le 100ᵉ, qui est *Allah*, ont été donnés avec une traduction dans le 4ᵉ volume des *Mines de l'Orient*, dans un article *sur les talismans des musulmans*, pag. 163; on les trouve aussi dans l'ouvrage de M. Reinaud. Mais on ne trouve nulle part les 99 noms mystiques de la colonne droite. Les 99 noms de Dieu forment le texte du rosaire des musulmans; car à mesure qu'on laisse tomber ses 99 globules, on récite les 99 noms de Dieu.

Voici maintenant les inscriptions des 40 petits cercles; les 20 premières se trouvent dans ceux de la droite, les 20 dernières à gauche.

1. O Dieu, le très-élevé, que son être soit glorifié!

2. O miséricordieux, qui use de miséricorde envers toutes les choses!

3. O très-constant, qui étend ses soins sur toutes les choses!

4. O stable, dont l'empire ne périt ni ne cesse jamais!

5. O *Bar*, à qui rien ne ressemble, et qu'il est impossible de définir!

6. O créateur des ames, auquel on ne trouve rien de semblable !

7. O suffisant (qui suffit à tout), dont la grâce et la clémence s'étend sur tous les êtres !

8. O très-tendre, dont tous les êtres louent la clémence et la science !

9. O très-religieux, devant la majesté duquel tous s'humilient !

10. O très-clément pour tous les opprimés, toi le but et le retour !

11. O toi qui produis les choses rares, duquel dérive le secours des créatures !

12. O très-doux, ô fin, toi auquel ne ressemble aucune de tes créatures !

13. O très-digne de louanges, dont la grâce se répand sur toutes ses créatures !

14. O vengeur dont la vengeance est terrible !

15. O toi qui humilies les oppresseurs par la toute-puissance de ta souveraineté !

16. O très-haut, qui es élevé sur toute chose !

17. O très-proche, qui ne supporte rien près de lui !

18. O très-loué, que les imaginations ne peuvent atteindre dans leur vol et qu'elles ne peuvent approfondir !

19. O très-clément, très-juste, dont la justice est universelle !

20. O très-grand, digne de gloire, et dont l'honneur est immuable !

21. Louange à toi, ô Dieu, il n'y a de Dieu que toi, et tout est après (derrière) toi.

22. O Dieu, loué dans toutes ses actions!

23. O vivant, qui vit toujours dans son empire et sa durée!

24. O unique, principe et fin de toute chose!

25. O éternel, sans pareil ni semblable!

26. O grand, dont la grandeur ne peut être décrite par la raison!

27. O pur de tout accident par sa sainteté!

28. O purifié de toute injustice, dont les actions ne sont pas entachées!

29. O très-aimant, dont la grâce est commune à toutes les créatures!

30. O créateur de tout ce qui est dans le ciel et sur la terre, et vers lequel toutes les choses retournent!

31. O très-parfait, dont aucune langue ne peut exprimer la sublimité et l'honneur!

32. O toi qui connais tous les secrets et à qui rien n'échappe!

33. O toi que craignent toutes les créatures!

34. O très-honoré, dont le commandement soumet tout et à qui rien ne ressemble!

35. O très-proche, dont l'élévation est au-dessus de toutes choses!

36. O lumière de toutes choses, qui a dissipé les ténèbres!

37. O très-saint, pur de tout ce qui pourrait te ressembler!

38. O toi qui produis les créatures et qui les fais rentrer dans le néant!

39. O illustre, dont les ordres sont justes et les promesses vraies !

40. O merveilleux, dont les langues ne peuvent prononcer l'éloge et la gloire !

A gauche, après la colonne dorée des 99 noms de Dieu, il se trouve une bande étroite et vide; elle est suivie d'une large colonne d'inscriptions et d'une autre bande étroite et vide. Au côté droit, ces deux bandes renferment l'inscription suivante écrite en grands et beaux caractères (cette inscription commence à la bande intérieure et finit à l'extérieure; elle contient la formule de bénédiction du scheikh fabricateur de la chemise talismanique) :

« J'ai protégé le porteur de ces noms (de Dieu) par » celui qui est doué d'honneur et de magnificence, de » grandeur et de pouvoir, et je lui ai recommandé la » confiance dans l'être vivant qui ne meurt pas. O mon » Dieu, je te l'ai donné, ne le donne pas à un autre; » je te l'ai recommandé, ne l'abaisse pas; je l'ai placé » sous ton ombre large, ne le rejette pas. Tu es le but » auquel on tend, tu es le foyer de refuge; ô mon » Dieu, préserve-le des mains des cruels. »

Deuxième ligne. « O mon Dieu, préserve-le des » mains des cruels de tous les génies et de tous les » hommes. Et lorsqu'ils s'approchent, dis : Je m'en » rapporte à Dieu, il n'y a de Dieu que lui, je me fie » à lui; il est le maître du plus haut ciel, le très-haut. » O Elif! Elif! Elif! (A! A! A!) il n'y a de puissance » et de force que dans le Dieu très-haut, &c. »

Immédiatement au-dessous des vingt cadres du bord

gauche, dont nous avons parlé plus haut, descendent quatre carrés divisés chacun en seize petits carrés; le premier, le troisième et le cinquième sont construits sur la base, le deuxième et le quatrième sur la pointe (ou l'angle).

A la colonne des cinq carrés touche une niche large, au-delà de laquelle on voit cinq autres carrés parallèles aux premiers; en voici quelques-uns :

5399937	5299940	5299944	5299930
5399943	5299931	5299936	5299941
5299932	5299946	5299938	5299935
5799939	5299934	5299933	5299935

Nous avons ouvert	A toi	Une victoire	Évidente
K	Y. S.	O vivant!	Noble
Il est unique excellent	Le roi qui ouvre	L'ami	N
Le compatissant	L'apparent	Le sage le droit	Le généreux

Et fut envoyé.	Par le Coran	Guérison	Et miséricorde.
K. H. Y. A. S. H. M. A. S. K. O toi qui environnes, ô libéral, ô directeur, ô toi qui veilles, ô dispensateur!	Il n'y a d'autre Dieu que Dieu.	O désirant! O toi qui possèdes! O protecteur! O directeur!	Th. S. (طس). O très-digne de louanges!
O lieutenant! O aimant! O toi qui produis! O stable!	Y. H. O vivant! O principe! O très-aimant!	Th. S. O libéral! O digne d'éloges! O protecteur! O artisan! O ami! O souverain!	O toi qui donnes la sûreté! O toi qui étends! O sublime! O sage! O directeur!
Y. S. O Seigneur! O toi qui changes (les choses)! O révéré! O digne de louanges!	E. L. M. S. O très-clément! O beau!	Th. S. O libéral! O toi qui renfermes tout! O artisan! O défenseur! O souverain!	H. M. O miséricordieux! O lui! O sublime! O précieux!

Je me repose	Sur Dieu.	O le bon!	Défenseur
Révéré	Qui couvre	Qui renferme tout	Clément
Qui donne la vie	Roi qui produis les choses	Qui (les) anéantis	O très-révéré!
Défenseur	Qui cède	Adoré	Religieux

I.

Entre les deux colonnes des cinq carrés placés l'un sur l'autre, la grande et large niche contient le suivant.

O Seigneur! O toi qui es fidèle à remplir tes promesses! O toi qui es fort dans ta fidélité! O toi qui es estimé dans ta clémence! O toi qui es grand dans ton honneur! O toi qui es glorieux dans ta grandeur! O toi qui es satisfait de ta gloire! Honneur à toi, il n'y a point de Dieu hors de toi! Au secours! au secours! Délivre-nous du feu, ô Seigneur! O toi, devant lequel toute chose s'abaisse! O toi, &c.

Colonne d'inscription, qui court parallèlement aux 99 noms de Dieu.

O mon Dieu! O toi à qui tous les affligés adressent leurs plaintes! O toi par lequel aucun suppliant n'est

repoussé! O toi qui ne fermes jamais ta porte! O toi de la grâce duquel l'humanité est environnée! O toi qui n'es représenté ni assis, ni debout, ni mouvant, ni allant! O Dieu! O clément! O aimant, qui eus pitié de Jakob, qui pardonnas les péchés de David! O toi dont les promesses ne sont jamais contrariées et dont la menace n'est jamais arrêtée. O toi qui distribues la nourriture à tous tes serviteurs. O toi, asile de ceux qui sont rebutés. O toi qu'adorent toutes les créatures, aie pitié du serviteur qui n'a pas tenu ses engagemens, car tu fais ce que tu veux.

Les lignes suivantes contiennent quelques mots mystiques, accompagnés de cette invocation :

« Je demande d'eux que je puisse vaincre et éteindre
» le feu, que je puisse calmer les douleurs de la tête
» et les dangers de la terre et de la mer, &c. »

Viennent ensuite neuf lignes dont les trois premières contiennent des caractères talismaniques, les trois autres des noms mystiques, et les trois dernières le verset du Coran relatif à Abraham, lorsqu'il fut jeté par Nembrod dans la fournaise, avec le mot *Bedouh* répété trois fois, &c.

Avant de passer au côté droit de la chemise, il y a encore à faire mention de deux petits carrés (divisés en neuf autres). Celui qui se trouve au côté gauche contient les nombres mystiques de 330 à 338; celui qui est à droite contient une sentence avec d'autres nombres. Voici la manière dont ces deux carrés sont disposés :

Dieu	est plein de grâce	envers ses serviteurs.
111	93	75
120	47	102

333	338	331
332	334	336
337	330	335

Au bord, à main droite, descend l'inscription suivante :

« Au nom du Dieu clément. Dieu soit propice à » notre seigneur Mahomet et à sa famille, et à ses » compagnons. O mon Dieu, je tourne ma vue vers toi! » O mon Dieu, je te confie mes affaires et repose mon » dos sur toi! O mon Dieu, il n'y a pas d'asile hors » de toi! O toi, mon armure dans mes soucis, toi mon » confident dans ma tristesse! &c. »

II.

Colonne à inscription, suivant la niche précédente.

« O toi possesseur de revenus connus, dont les re-
» venus ne sont jamais retranchés! O toi, doué de
» grâces qui ne seront jamais comptées! O toi, doué
» d'une face qui ne se détourne jamais! Je te prie de
» vouloir être favorable à Mahomet et à la famille de
» Mahomet, et de vouloir me protéger et me défendre.
» J'ai recours à toi contre tout mal, contre toute ruse
» et toute injustice. O mon Dieu, tu es mon recours,
» et je me réfugie auprès de toi! Tu es mon asile chez
» lequel je cherche retraite! O toi devant qui s'abais-
» sent les cous des Pharaons, pose entre moi et mes
» ennemis une escorte d'entre les escortes que les
» vents ne percent pas, qui n'est pas séparée par les
» épées, qui reste intacte devant les lances, &c. »

Sur le côté droit du devant de la chemise, descendent deux colonnes d'écritures verticales dont le contenu est le suivant :

« Par le nom de Dieu.... O mon Dieu, je te prie
» par l'*A* de ta grande grâce, et par le *B* de ta com-
» plaisance pour tes amis, et par le *T* de ta capacité;
» par le *Ts* de ton prix (ثنا); par le *Dj* de ta beauté
» (جمال) qui conduit à la perfection; par l'*H* de ta do-
» mination dans toutes tes œuvres; par le *Kh* de tes se-
» crets; par le *D* de ton existence; par le *Dz* de ton
» essence; par le *R* de ton intégrité; par le *Z* de ta
» sévérité pour les pécheurs; par le *S* de tes qualités
» rares; par le *Sch* de ta reconnaissance; par le *Ss* de

» ta sincérité (صدق); par le *Dh* de ta splendeur
» (ضيا) en la terre et au ciel; par le *Th* de ta pro-
» fondeur (طول, *longueur*); par le *S* de ton ombre
» (ظل) pour ceux qui marchent dans ta voie; par
» le *Ain* de ton savoir (علم); par le *Gk, &c.* Il
» n'y a d'autre Dieu que toi. O mon Dieu, assiste
» celui qui lit ceci au chemin des dangers, des mal-
» heurs, des combats, des soucis; anéantis pour lui
» tous les mouvemens des démons, des satans et des
» hommes, et de toutes les créatures jusqu'au jour du
» jugement, &c. »

Deuxième colonne à inscription.

« Au nom du Dieu miséricordieux, Dieu est unique
» et n'a pas de compagnon. Hin! Hin! Hin! Je suis à
» Dieu avec honneur, grandeur et puissance. Je suis
» à Dieu le vivant, celui qui existe toujours, qui ne
» dort jamais. Aya! Aya! Dieu est le tout connaissant,
» le puissant; qu'il me préserve de tous les Enukhins!
» Enukhins! Je suis à Dieu. Daamudj, Feiaoudj,
» Maaoudj (noms mystiques). Il n'y a de Dieu que
» Dieu; lui est ma protection de dedans, c'est ma
» sûreté de dehors. Je me suis préservé, par le
» nom de cet anneau (1), par celui qui est doué de
» puissance, et de force, et d'excellence. J'ai remis

(1) Ce passage est remarquable en ce qu'il prouve que les figures oblongues et entièrement remplies de noms de Dieu et de formules de prières, représentent des anneaux dont la vertu magique ainsi que l'anneau de Salomon, domine les esprits. Les cartouches hiéroglyphiques connus sont également des anneaux de noms.

» mes affaires à l'être vivant, à celui qui reste toujours,
» qui ne meurt pas, et j'ai frappé celui qui m'en veut
» par la force de cette sentence : Il n'y a de puissance,
» il n'y a de force qu'avec Dieu le suprême, le
» très-grand, &c. »

Sur la façade gauche de la chemise il reste encore une colonne qui consiste dans cinq grands carrés dont le premier, le troisième et le cinquième sont écrits en cercles, et le second et le quatrième sont partagés chacun en 64 petits carrés. Dans les quatre coins du premier carré sont les quatre mots : « Sa parole est vérité, » et avec lui est l'empire. » Dans l'intérieur des quatre cercles concentriques est le mot : « O Dieu ! » écrit douze fois. Dans celui qui suit, se trouve : « Tu es le suprême, » tu es le plus grand, victorieux, accorde-nous » notre nourriture. » Dans le troisième sont des caractères talismaniques. Dans le quatrième est l'inscription : « Dieu, il n'est de Dieu que Dieu, Mahomet est » le prophète de Dieu; il n'y a de Dieu que Dieu, » Abraham est l'ami de Dieu ; il n'y a de Dieu que » Dieu, Jésus est l'esprit de Dieu. » Dans le cercle du second carré, il y a quatre lignes de caractères magiques. A droite, on lit : « O vivant, ô subsistant ! » A gauche : « O merveille des cieux ! » En haut : « Et de » la terre, ô sublime ! » En bas : « O honoré ! » On remarque de plus ce verset du Coran : « O vous qui » croyez, ne soyez pas comme ceux qui importunaient » Moïse, que Dieu délivra ; car il était le serviteur de » Dieu. »

Le cinquième carré est semblable au premier ; dans

les deuxième et quatrième carrés sont les deux dernières surates du Coran, disposées d'une manière particulière.

Restent encore à expliquer les pans et les manches; les pans forment chacun un triangle divisé en deux autres; le pan du côté gauche contient le verset du trône, &c.

Dans le second triangle se trouvent quatre cercles; dans le premier sont les mots: « Louange à toi, il n'y a » de Dieu que toi, ô maître de toutes les choses! » Dans le second cercle, au milieu: « Dieu est la vérité. » Tout autour: « Il n'y a de Dieu que Dieu, Mahomet est le prophète de Dieu. » Dans le troisième cercle: « O miséricordieux! O bénin (quatre fois)! » Tout autour: « Ce que Dieu veut se fait, il est Dieu; » nous n'adorons aucun autre que lui; avec lui est la » religion. » Dans le milieu est répété huit fois le mot *Allah*. Le pan droit est, comme le gauche, partagé en deux triangles, &c.

Manche droite.

Sur le revers est un carré divisé en 40 carrés plus petits qui contiennent seulement des signes hiéroglyphiques; au-dessous de ces carrés est un grand anneau où le nom de Dieu, *Allah*, n'est pas inscrit moins de 654 fois; près de ces anneaux on lit certains passages du Coran répétés plusieurs fois, &c.

Sur le revers de la manche est un grand disque divisé en 5 cercles concentriques, dont les 4 intérieurs sont remplis de lettres isolées et de signes talismani-

ques; à l'extérieur est inscrit le verset suivant : « Dis,
» Dieu est le possesseur du pouvoir; il le donne à qui
» il veut, et il le retire à qui il veut; il honore qui il
» veut, et abaisse qui il veut; dans ta main est le bien,
» tu es puissant sur toutes les choses, tu introduis la
» nuit dans le jour et le jour dans la nuit; tu tires la
» vie de la mort et la mort de la vie; tu donnes la
» nourriture à qui tu veux sans en rendre compte. » Au-dessus du disque est un anneau dans lequel se trouvent quelques versets du Coran, puis les mots suivans : « A
» toi fut envoyé le livre véritable, qui vérifie les livres
» envoyés autrefois, le psautier et l'évangile, pour
» guider les hommes; lui (le Coran), a été envoyé
» comme décision; qui est plus véridique que Dieu
» dans ses décisions? Dieu est votre Dieu, &c. »

L'étroite colonne à droite du précédent anneau.

« Prie en faisant mention de moi; car il vient l'heure
» des heures, où toute ame ne trouve que ce qu'elle a
» acquis; car il est votre Dieu, hors de lui il n'y a pas
» de Dieu, il embrasse toutes choses. Et nous n'avons
» pas envoyé avant toi de prophète, auquel il n'eût
» pas été fait une révélation. Il n'y a de Dieu que
» moi, et servez-moi; et la baleine en engloutissant
» Jonas ne put pas le vaincre; car il cria dans les té-
» nèbres : « Il n'y a de Dieu que toi, gloire à toi; je
» suis de ceux qui ont fait le mal. » Qu'il soit exalté,
» le roi, la vérité, il n'y a de Dieu que lui, &c. »

Sur la colonne à inscription du côté gauche.

« Il n'y a d'autre Dieu que lui; en Dieu se con-

» fient les orthodoxes; il est le maître du lever et du
» coucher; hors de lui il n'est pas de Dieu. Priez, donnez
» l'aumône, donnez à Dieu une bonne part; le bien
» que vous donnez vous le trouverez, car il est bon et
» reconnaît le bien. Implorez le pardon, car Dieu est
» indulgent et bénin; Seigneur, ne nous punis pas
» parce que nous avons péché, et ne nous charge pas
» de notre dette comme tu as chargé ceux qui sont
» venus avant nous; ne nous charge pas de ce que
» nous ne pouvons porter; pardonne-nous, aie pitié
» de nous; secours-nous contre les peuples infidèles.
» O Dieu, &c. »

Manche gauche.

Sur la façade de la manche gauche est aussi un disque consistant dans 5 cercles concentriques; dans les 4 cercles intérieurs sont inscrits des caractères talismaniques, et dans l'autre cercle le verset du trône. Au-dessus de ce disque sont des mots mystiques, puis ces mots : « O mon Dieu, fais briller des lumières
» du lieu de l'Orient, et réveille mon cœur mort. O
» mon Dieu, revêts-moi d'autorité et de dignité, et re-
» pousse de moi les mains de mes ennemis. O mon
» Dieu, protége-moi contre l'ennemi par.......
» (suivent quatre mots mystiques), protége-moi contre
» toute frayeur, car tout tremble devant la lumière de
» ton nom, et les esprits montent en haut trois fois
» soulevés et trois fois rassemblés par la force de l'an-
» neau; sur leur tête il s'élève comme des lances; et le
» *M* aveugle[1], dans le milieu duquel s'associent deux

» *J*; et quatre doigts parlent, montrant tout le bien et » toute nourriture; le *H* est fendu et le *V* courbé; les » cinq lettres sont les colonnes qui tiennent; c'est le » nom de Dieu (1). O ignorant! crois que cette force » enlève les esprits; cette science n'est pas l'héritage » des ignorans; si quelqu'un est attaqué par les génies, » il y trouve du recours; qu'il ne craigne pas le be- » soin; les alimens te seront prodigués de manière » qu'aucune de tes affaires n'échoue. »

Entre les deux colonnes on lit les paroles suivantes: « Prends ces nobles noms et cache-les à l'ignorance, à » la révolte et à la perfidie, car dans ces noms est le » traité, la promesse et la fidélité. »

A droite est l'inscription suivante disposée en lignes diagonales: « Au nom du Dieu miséricordieux. O toi » qui dures toujours! O unique! O éternel! il n'y a de » Dieu que toi! O doué de pouvoir! O merveille du » ciel et de la terre! O doué de sublimité et d'honneur! » Je te prie d'être gracieux à Mahomet et à la famille » de Mahomet, comme tu as été gracieux à Abraham » et à la famille d'Abraham, &c. » L'inscription se termine par des mots et des noms mystiques, par la force desquels tous les oppresseurs et dominateurs doivent être assujettis aux ordres du porteur de la chemise.

Une autre inscription, disposée en lignes diagonales, renferme ce qui suit: « O toi qui portes les

(1) Il est ici question de sept caractères bizarres que M. Reinaud a fait connaître dans le second volume de son ouvrage, planche IV, n° 102 et page 245, et que M. de Hammer paraît ne pas décrire exactement. = (*Note du Rédacteur.*).

» cieux! O toi qui te meus violemment, et toi qui es
» assis dans le désert, sur toi j'édifie et en toi je me
» confie! O mon Dieu! si ma nourriture est dans le
» ciel, envoie-la en bas; si elle est dans la terre, re-
» tire-l'en; si elle est loin, approche-la; si elle est
» proche, facilite-la-moi; et quand elle est abondante,
» bénis-la-moi, afin que je ne sois pas tenté d'accé-
» lérer ce que tu as différé, et de différer ce que tu
» accélères. O mon Dieu! dispose de ma personne,
» car tu es puissant en toutes choses. »

Suivent encore deux paragraphes de noms mystiques. Le revers de la manche gauche contient aussi un carré où le mot *Allah* est répété 596 fois, &c.

Les écussons remplis de formules pieuses et talismaniques rappellent ceux que le grand-prêtre des Juifs portait sur les épaules et sur la poitrine, comme les prêtres et les rois d'Égypte portaient l'écu de la vérité, dont le contenu n'était pas autre chose que celui qu'on remarque sur cette chemise. Celui-ci est une vraie encyclopédie des formules talismaniques qui empêchent le mal, et des sentences qui chassent l'enchantement. Un commentaire sur les lettres isolées, les noms mystiques et les vertus qui leur sont attribuées, mènerait ici trop loin; à combien de détails pourrait-on se livrer sur chacun d'eux! L'explication du mot *Bedouh* suffira pour en donner une idée (1).

(1) Voyez le *Nouveau Journal asiatique*, t. V, page 72.

Mémoire sur le système métrique des Arabes, adapté à la langue hindoustani; par M. GARCIN DE TASSY.

Les différens peuples qui se sont convertis à la religion de Mahomet, ont adopté, pour écrire leur propre langue, les caractères dans lesquels est tracé le Coran, et avec eux un grand nombre d'expressions relatives sur-tout à la religion, les mots techniques de la grammaire, et enfin le système métrique des Arabes. Ce système est donc celui qu'ont suivi les poëtes qui ont écrit en hindoustani (1); car, bien que cet idiome soit parlé dans toute l'Inde, tant par les Hindous que par les musulmans, comme il fut l'ouvrage de ces derniers, forcés de se mettre en relation avec les natifs, il reçut le cachet de leurs caractères sacrés, et doit se considérer comme une langue musulmane, avec l'arabe, le persan, le turc, le pouchtou, le malais, le madégasse, &c.

Et de même que, pour la forme extérieure, la poésie hindoustani ressemble à celle des Persans, à laquelle elle a emprunté le système métrique des

---

(1) Il ne s'agit ici que de l'hindoustani proprement dit. L'*hindouï* ou *brajbhakha* est soumis à d'autres règles de versification qu'on trouve exposées dans un ouvrage fort curieux intitulé *Toufat ul-Hind* تحفة الهند ou *Description des curiosités de l'Inde.* L'art métrique *hindouï* se nomme *pingal* پنگل — Gilchrist, *Hindoostanee grammar*, pag. 271.

Arabes, de même, aussi, elle a beaucoup d'analogie, quant au fonds, avec celle de ce peuple. Les poëtes hindoustanis sont cependant loin d'avoir servilement imité les Persans, comme l'ont fait les poëtes turcs. Leurs productions se distinguent de celles des premiers par des peintures d'un autre climat, des métaphores résultant d'autres idées, des pensées empreintes de plus de douceur. Enfin, leur merveilleux n'est pas seulement puisé dans la théologie et l'histoire musulmane, il est encore emprunté à la mythologie indienne (1) inconnue aux poëtes de la Perse. Wali s'exprime ainsi dans son *masnavi* sur Surate, sa ville natale :

سبها اندرکی هی هریك قدم مین
چهپا اندر سبها کون لی عدم مین
کشن کی گوپیانکی نهین هی یو نسل
رهین سب گوپیان وو نقل یو اصل

« A chaque pas vous trouvez des groupes de femmes
» charmantes, tels que si Indra les voyait, il se cache-
» rait et plongerait dans le néant sa cour céleste.
» Ces beautés délicieuses sont les prototypes des
» bergères de Crichna, bien loin d'être de leur
» race. »

Et Afsos, en décrivant une danse de bayadères, parle en ces termes :

(1) Les poëtes chrétiens ont souvent tiré de même leurs images des allégories grecques et romaines; bien plus, quelques-uns se sont permis de mêler la théologie biblique à la mythologie d'Hésiode et d'Ovide.

جو یوسف بهی اس بزم دلکش مین آءی
تو دل ایك نظاری پر بیچ جاءی
یہ هر مہ کا چمکا هوا رنگ هی
کہ اندر کی بهی اچهرا دنگ هی

« Le saint patriarche Joseph, si célèbre par sa
» chasteté, aurait ouvert son cœur au plaisir, s'il eût
» pu contempler un spectacle aussi beau. Les *Apsara*
» d'Indra sont elles-mêmes ravies d'étonnement, en
» voyant le coup d'œil enchanteur qu'offre la réunion
» de ces aimables danseuses. »

Les règles de la versification arabe ont été exposées par plusieurs orientalistes, et récemment par le savant M. de Sacy, avec la clarté et la précision qui distinguent ses écrits (1). F. Gladwin a même consacré un ouvrage particulier (2) au développement de ce système tel qu'il a été adopté par les Persans, et son travail peut très-bien servir pour la métrique arabe adaptée à l'hindoustani; car les musulmans de l'Inde ont reçu ce système par l'entremise des Persans. Toutefois, comme aucun des orientalistes qui ont écrit sur l'hindoustani n'a eu soin de développer (3)

---

(1) A la fin du tom. II de la nouvelle édition de sa *Grammaire arabe*.

(2) *Dissertations on the rhetoric, prosody and rhyme of the Persians.*

(3) Le célèbre Dr Gilchrist a bien consacré un chapitre de sa *Grammaire hindoustani* imprimée à Calcutta en 1796, pag. 261-276, à l'exposition des règles de la versification arabe, appliquée

ce qu'offre de particulier la versification hindoustani quant aux licences poétiques et à la scansion, je crois devoir l'exposer, avec quelques autres observations, dans ce journal qui est spécialement destiné à répandre la connaissance de tout ce qui a rapport à l'histoire, aux langues et à la littérature de l'Asie.

Licences poétiques et règles relatives à la scansion en hindoustani.

Les règles relatives à la scansion peuvent se confondre avec les licences poétiques, lesquelles se réduisent aux suivantes :

I. Ajouter une lettre.

II. Omettre une lettre.

III. Substituer une lettre à une autre.

IV. Faire longue une voyelle brève.

V. Faire brève une voyelle longue.

VI. Augmenter le nombre des syllabes dans un mot.

VII. Le réduire.

VIII. Compter ou non certaines lettres dans la scansion.

Je vais expliquer en quoi consiste chacune de ces licences.

à l'hindoustani : mais il ne parle que d'une manière générale et en quelques lignes de ce qui est spécial à l'hindoustani, et c'est précisément ce que j'ai voulu développer ici. J'ai fait néanmoins quelques emprunts au travail du savant docteur, et je n'ai pas manqué de les indiquer dans les notes.

I. Et d'abord les lettres qu'on peut ajouter dans les vers hindoustanis sont :

1° L'*alif* à la fin des mots, pour représenter l'*a* bref indien, comme dans ce vers du poëme des *Aventures de Camroup* (1), où بهوجنا est mis pour بهوجن :

کنور کو نگهبان سنتی بٹها
دیا بهوجنا انّ پانی پلا

« Les gardiens ayant entendu (cet ordre), firent » asseoir le prince et lui donnèrent à manger de la » nourriture et de l'eau à boire. »

2° Le *noun* nasal au milieu ou à la fin des mots, destiné à représenter l'*anuswara* de l'écriture *dévanagari*, comme dans ce vers du poëme que je viens de citer, où اپنان est pour اپنا :

مترچند سنکر اپن سده مین هو
کها تم مجهی نام اپنان کهو

« Matarchand ayant entendu ces mots, revint à lui » et dit : Faites-moi connaître votre nom. »

3° On peut aussi, comme se le permettent les Arabes eux-mêmes (2), ajouter une lettre quelconque au moyen du *teschdid*, ainsi que dans le vers suivant de Mir (3), où le *lam* de شلاق doit être doublé :

---

(1) Ce poëme est du mètre nommé متقارب, irrégulier au dernier pied seulement, qui est réduit à فعو ou فعل.

(2) M. de Sacy, *Grammaire arabe*, t. II, p. 372.

(3) Ce vers est du mètre رمل, réduit à trois pieds, et le dernier à فاعلن.

کای امیــــر اس روز کا شـــلاق خـــوار
آج در اوپر هی پهـــر خواهـــان بار

« O émir, celui que vous fîtes fustiger ce jour-là,
» sollicite, à votre porte, la faveur d'être introduit. »

II. Lorsque les lettres dont je viens d'indiquer l'addition comme permise, ont été introduites par un usage constant, et par conséquent doivent être écrites et prononcées, on peut les retrancher en poésie. Il en est donc ainsi :

1° De l'*alif* final représentant l'*a* bref, comme dans ce vers du poëme des *Aventures de Camroup*, où تمہار est pour تمہرا :

تب اسنی کہا انہ چهــــــہ یار یار
کنور مین اچارج هون پنڈت تمہـــار

« Alors il dit : O prince, je suis Atcharaj, ton pan-
» dit, un de tes six amis. »

2° Du *noun* représentant l'*anuswara*, comme dans le vers suivant du même poëme, où هسیان est mis pour هنسیان :

گهڑی دو تلک هر دو خوشیان کـــیی
زمر کی بچن کہکی هسیان کـــیی

« Ils se réjouirent ensemble pendant deux *ghari*,
» ils se divertirent, s'entretenant de leur amour. »

Mais le retranchement de ce *noun* est inutile, puisque, ainsi qu'on le verra plus loin, il n'a pas généralement de valeur dans la scansion. Dans quelques cas cependant, il est bon de l'effectuer

lorsque la scansion peut être douteuse, comme dans le vers qui précède.

3° De la lettre insérée dans une autre au moyen du *teschdid*, comme dans cet hémistiche de Wali (1), où le mot بتّی *batti*, mèche, doit se prononcer *bati* sans *teschdid :*

بن تیل هور بتی هی روشن چراغ میرا

« Ma lampe est lumineuse sans mèche ni huile. »

Il en est de même pour les mots arabes; ainsi on prononce souvent en poésie حدّ pour حدْ, فنّ pour فنْ, &c. Les poëtes arabes prennent eux-mêmes cette licence.

4° Enfin, à cause de la rime ou pour d'autres raisons, on peut retrancher le *hé* ه des lettres aspirées, qui deviennent ainsi identiques avec leurs tenues. L'hémistiche suivant de Wali (2) en offre un exemple dans le mot پڑ pour پڑه du verbe پڑهنا *lire :*

اس سحر کی طومار کون پڑ کون سکیگا

« Qui pourra lire ce livre magique ? »

III. Les lettres qu'on peut substituer à d'autres sont :

1° Le *noun* dental, qu'on peut mettre à la place du *noun* représentant l'*anuswara;* et au contraire, celui-ci, qu'on peut employer au lieu du premier.

---

(1) La gazelle d'où est tiré cet hémistiche est du mètre مضارع, composé des pieds مفعول فاعلاتن répétés deux fois.

(2) Le mètre de cet hémistiche est celui qui est nommé هزج. Il est ici composé des pieds مفعول مفاعيل مفاعيل فعولن.

L'hémistiche suivant, tiré du poëme des *Aventures de Camroup*, offre un exemple de ces deux licences poétiques: de la première dans la postposition میں *dans*, dont le *noun* forme la première syllabe de l'avant-dernier pied; et de la seconde dans l'adjectif persan انگوری, dont le *noun* ne compte pas dans la scansion :

انگوری رس اس میں معموری

« Il y a du jus de raisin. »

2° Les consonnes propres à l'arabe et au persan, sont prononcées en hindoustani comme celles de l'alphabet indien qui s'en rapprochent le plus. Par suite, on fait rimer ensemble des syllabes d'une prononciation identique, mais d'une orthographe différente, et dans ce cas quelques copistes croient devoir changer les lettres arabes pour rendre la rime visible. Tel est, dans le vers suivant du poëme des *Aventures de Camroup*, le mot نگاه (نگاح selon le copiste), *regard*, *attention*, *&c.*, qui rime avec صلاح *avis*, *&c.*

کہا سن کرچند اب یہہ صلاح
کنور کو رکھیں رین دن در نگاه

« Karamchand ayant entendu cet ordre, dit : Je » veillerai jour et nuit sur le prince. »

IV. En hindoustani ainsi qu'en arabe on peut rendre longues les voyelles brèves, en ajoutant à la motion la lettre de prolongation qui lui est analogue, comme dans le mot ایدھر, employé pour ادھر

dans les vers suivans d'une *gazellé* de Coudrat (1) :

اس طرح سی کل هوس ترغیب دیتی تهی مجهی
کیا هی ملک روم کیا هی سر زمین روس هی
گر میسر هو تو کس عشرت سی کیجی زندگی
اسطرف آواز طبل ایدهر صدای کوس هی

« Hier l'ambition agitait mon cœur. Quel charmant » pays, me disais-je, que la Grèce ! quel vaste em- » pire que la Russie ! Si je les possédais, je passerais » délicieusement ma vie. Là, au bruit du tambour » guerrier ; ici, au son retentissant de la timbale. »

V. On peut rendre brèves, 1° les voyelles longues soit معروف soit مجهول, ainsi que les diphthongues, tant au commencement qu'au milieu et à la fin des mots. Dans l'hémistiche suivant d'Afsos (2), par exemple, les monosyllabes کا کی هی sont brefs :

هی اردو کی بولی کا ماخذ وهی

« L'hindoustani s'est formé là. »

L'hémistiche suivant du *Sihr ulbaïan* d'Haçan (3) offre un exemple de تها employé pour une brève :

یهی دل تها اسکا که دیکها کرون

« C'est son cœur que je ne cesse d'admirer. »

---

(1) Gilchrist, *Hindoostanee grammar*, pag. 249. — Ces vers sont du mètre nommé رمل dont le dernier pied est réduit à فاعلن.

(2) Il est du mètre متقارب avec le dernier pied réduit à فعل.

(3) Ce poëme est du même mètre que le précédent hémistiche.

Dans le vers suivant de Wali (1), la première syllabe de آگی est brève :

ای گل باغ ادا سرو تیری قد آگــــی
دلپه هر آزاد کی صورت سوهان هـــوا

« O rose du jardin de la beauté, le cyprès, en
» présence de ta charmante stature, est pour les gens
» libres, comme le fer sans grâce. »

Lorsque les voyelles nommées مجہول, c'est-à-dire او ओ et ای ए, sont employées comme brèves, au commencement ou au milieu des mots, on les change quelquefois, sur-tout dans les ouvrages imprimés, aux voyelles brèves qui leur correspondent. Ainsi on écrit مِـرا pour میـرا *de moi*, تِـرا pour تیـرا *de toi*, دُپتّا pour دوپتّا *sorte de voile*, *&c.*

Dans ce premier vers d'un charmant *masnavi* de Mir (2), اِك est mis pour ایك :

عشق هے تازه کار و تازه خیـــــــــال
هر جگهہ اسکی اك نیٔی هے چـــال

« L'amour crée sans cesse de nouveaux piéges ; il
» produit par-tout quelque acte nouveau. »

Ces voyelles longues ne laissent pas d'être considérées comme brèves, quoiqu'elles soient suivies d'un

---

(1) Ce vers est du mètre مدید régulier.

(2) Cette pièce est du mètre خفیـــــف composé des pieds فاعلاتن مفاعلن فعلات. Elle se trouve pag. 897 et suivantes de l'édition des œuvres de Mir Taki.

noun nasal lequel, comme on le verra plus loin, ne compte pas dans la scansion. Ainsi هیں est bref dans cet hémistiche de Mir (1) :

ایسی ہے ہوتی هیں تخفیك سلف

« Le mépris qu'on a pour les anciens est tel que, &c. »

Par suite de cette abréviation des voyelles longues, on trouve dans un vers du poëme des *Aventures de Camroup*, le mot جوهری *joaillier*, de deux syllabes ; la diphthongue أو n'ayant que la valeur de أ et le ه étant réuni dans la scansion à cette diphthongue :

وه جوهری (2) نے کنورکو پہچان کر

« Le joaillier ayant reconnu le prince, &c. »

Il faut observer que ces voyelles longues étant considérées comme brèves, un وتد مفروق ou *trochée* composé d'une consonne, d'une voyelle longue et d'une autre consonne, peut devenir un سبب خفیف ou une simple longue ; comme, par exemple, la syllabe زیك du mot نزیك dans cet hémistiche de Wali (3) :

ولی تون حق کی نزیك کر هزار عجز ونیاز

« Wali, fais à Dieu mille prières et mille supplica-» tions. »

---

(1) Il est du mètre رمل réduit aux pieds فاعلاتن فاعلاتن فاعلن.

(2) Il faudrait écrire جَہْری pour représenter la manière dont il doit être scandé.

(3) Cet hémistiche est du mètre مجتث composé des pieds مفاعلن فعلاتن مفاعلن فعلن.

2° Une syllabe longue terminée par une consonne, étant suivie d'une syllabe commençant par une voyelle, un و ou un ی consonnes, peut être jointe avec elle dans la scansion et devenir brève. Ainsi, par exemple, dans le vers suivant de Wali (1), les mots قایل اس doivent se scander comme s'ils étaient écrits قایلس, et ils forment les trois premières syllabes du pied فاعلاتن :

نہیں ہے گل پیو کی مکھ سا عالم میں
قایل اس بات کی ہے باد صبا

« Aucune rose ne peut donner une idée de ton » visage vermeil, le zéphyr du matin le déclare. »

Dans cet autre vers du même écrivain (2), les mots پر آفتاب doivent se lire comme s'il y avait پرافتاب :

دیکھا جو تجکون آپ سون روشن جگت منین
شرمسون لیا نقاب زرین مکھ پر آفتاب

« En voyant l'éclat de ta beauté l'emporter sur le » sien dans le monde, le soleil, confus, a couvert sa » face d'un voile doré. »

Dans le vers suivant, encore du même écrivain, du mètre متقارب régulier, ہریک est un وتد مجموع ou un ïambe :

رکھیا تجھ دھن کی صفت میں ولی
ہریک فرد میں جوہر فرد کون

(1) Le mètre de ce vers est le خفیف composé des pieds فاعلاتن مفاعلن فعلن.

(2) Ce vers est du mètre مضارع composé des pieds مفعول فاعلات مفاعیل فاعلات.

« En décrivant les charmes de ton visage, Wali a » placé sur chaque feuille de papier unc perle unique » pour la beauté. »

Dans le vers suivant du même poëte distingué (1), دریا est aussi un ïambe :

جوش دی یکبارگی دلکی دریا کون لهو ستی

گوهر انجهوانکون رو رو رنگ مرجانی کری

« Il mettra en agitation la mer de son cœur; en » versant des pleurs mêlés de sang, il en rendra les » perles aussi rouges que le corail. »

Enfin dans ce vers d'Haçan (2), les mots بند اور اتّی forment un épitrite second, c'est-à-dire, une longue, une brève, puis deux longues :

کوی کا هی منهه بند اور اتّی اڑی

کئی لاکهه من کی هی ایک سل پڑی

« L'ouverture du puits est fermée par une pierre » du poids de quelques cent mille *mans*. »

VI. On augmente dans un mot le nombre des syllabes :

1° En détachant le *hé* ﻩ des consonnes aspirées et le considérant comme une lettre à part. Ainsi dans l'hémistiche suivant du poëme des *Aventures de Camroup*, کها racine du verbe کهانا *manger*, est un dissyllabe composé d'une brève et d'une longue,

---

(1) Il est du mètre رمل, irrégulier au dernier pied seulement, qui est réduit à فاعلن.

(2) *Sihr ulbaian*, pag. 99, lig. 7. Ce poëme est du mètre متقارب.

comme si c'était le prétérit du verbe کہنا *dire* qui se lit aussi dans cet hémistiche :

کہا (1) بہوجنا کر کنور سیں کہا

« Ayant pris de la nourriture, il dit au prince. »

2° En changeant en dissyllabes certains monosyllabes arabes et persans de trois lettres ; ou, pour mieux dire, en les rendant des وتد مجموع ou *ïambes* de وتد مفروق ou *trochées* qu'ils sont régulièrement (2). C'est ainsi que dans le vers suivant du poëme des *Aventures de Camroup*, ملك est employé comme un ïambe :

تجوں بہہ ملك مال اور راج سب

کرو تمر اپنی راج کا کاج سب

« J'abandonnerai ce royaume et mes richesses ; je » laisserai mon gouvernement, et vous l'administrerez » pour moi. »

Cette prononciation, usitée en poésie lorsque la mesure l'exige, est, du reste, généralement adoptée dans le langage parlé. On dit en effet مُلُك زُلُف شَكَل ذِكَر عَقَل قَدَر, &c., et non مُلْك زُلْف شَكْل ذِكْر عَقْل قَدْر, &c.

3° En plaçant l'*izafat* persane entre un mot persan et un mot hindoustani ; tandis que cette cons-

---

(1) Ce mot devrait être écrit کہا, si on voulait représenter la manière dont il doit être scandé.

(2) Ces mots ne sont proprement monosyllabes qu'en prose : car ils sont considérés comme dissyllabes en poésie et forment un trochée. La licence dont je parle ici consiste donc plutôt en une transposition qu'en une addition.

truction n'est autorisée par la grammaire qu'entre deux mots persans. Ainsi dans le vers suivant de Wali, du mètre مدید, le mot نور est un spondée :

بسکہ ای نور نین تجھ میں ہی انسانیت

عشق سون تیری صنم صورت انسان ہوا

« O lumière de mes yeux, c'est parce que tu aimes » l'humanité que j'ose t'offrir mon amour humain. »

VII. On réduit le nombre des syllabes :

1° En attachant le *hé* ه, lettre indépendante de l'alphabet, à la consonne qui le précède, lorsqu'elle est du nombre de celles qui sont susceptibles de recevoir l'aspiration. Le *hé* ne forme alors avec cette consonne qu'une seule lettre aspirée, et se prononce en une seule émission de voix, sans voyelle intermédiaire. Ainsi پہنچی qui est proprement trissyllabe, ne compte que comme dissyllabe dans cet hémistiche de Mir (1) :

یہہ خبر پہنچی (2) جو ہر بازار میں

« Lorsque cette nouvelle parvint au marché, &c. »

Il en est de même de کہون, aoriste du verbe کہنا *dire*, qui est monosyllabe et se prononce par conséquent *khoun*, et non *kahoun*, dans cet hémistiche de Wali (3) :

(1) La pièce d'où est tiré cet hémistiche, est du mètre رمل, réduit aux pieds فاعلاتن فاعلاتن فاعلن.

(2) Si on veut représenter la manière dont ce mot doit être scandé, il faut l'écrire پھنچی.

(3) Il est du mètre مجتث composé des pieds مفاعلن فعلاتن مفاعلن فعلن.

تیری فراقین کیا کہون (1) دوجی رفیقونسون

« Que dirai-je de ton absence aux autres compa-
» gnons? »

2° On se permet même d'unir le *hé* ﮦ avec des lettres autres que celles qui viennent d'être indiquées. Ainsi وهان *là* ne forme qu'une seule syllabe dans cet hémistiche de Wali (2):

تون جہان رهتا ہی وهان سون تجھی دیکھتا هون مین

« Te verrai-je là où tu résides? »

Et نہین *non* est employé deux fois comme monosyllabe dans cet autre hémistiche du même écrivain, qui est du mètre هزج régulier :

کسی کی بات سنتا نہین کسی پر رحم کرتا نہین

« Il n'entend aucun discours, il n'a pitié de per-
» sonne. »

On se permet aussi, lorsqu'un mot commence par un *hé* ﮦ, de l'unir à la dernière consonne du mot précédent, qui devient ainsi aspirée. Le ﮦ de هور *et*, est, dans ce cas, dans ce vers de Wali, du mètre هزج régulier :

پرت کی پنتھ مین جو کوئی سفر کرتی هین رات هور دن

وو دنیا کون بغیر از چاه بابل کر نہین گنتی

« Ceux qui parcourent nuit et jour la route de

---

(1) Il faudrait écrire کہون pour représenter la manière dont ce mot doit être scandé et prononcé.

(2) Il est du mètre مضارع composé des pieds مفعول فاعلات مفاعلن فاعلن.

» l'amour, ceux-là ne considèrent le monde que comme
» le puits obscur de Babylone (1). »

3° Dans les mots où une syllabe brève de sa nature est suivie d'une voyelle longue formant une autre syllabe, il arrive qu'on fait de ces deux syllabes une seule longue, comme dans l'hémistiche suivant de Mir (2), où تَيِں devient تَيْں :

دست ہو تو انکتیں (3) کریں تلف

« Si on le pouvait, on les anéantirait. »

Le mot کای, contraction de کہ ای, est dans le même cas, dans l'hémistiche suivant déjà cité, où il ne forme qu'une seule longue :

کای (4) امیر اس روز کا شلاق خوار

« O prince, celui que vous fîtes fustiger ce jour-
» là, &c. »

گَی participe passé irrégulier féminin du verbe جانا, est aussi d'une seule syllabe dans ce vers d'Haçan (5) :

---

(1) Selon le Coran (sur. II, v. 102), les anges Harout et Marout se tenaient cachés dans ce puits, dans l'intention de séduire les mortels.

(2) Il est, ainsi que le suivant, du mètre رمل réduit aux pieds فاعلاتن فاعلاتن فاعلن.

(3) انکتیں est pour انکی تیں. Il a été dit plus haut qu'on substitue souvent aux voyelles مجہول employées comme brèves, les motions qui leur correspondent.

(4) On devrait écrire کَیْ pour représenter la manière dont ce mot doit être scandé.

(5) *Sihr ulbaïan*, pag. 99, lig. 2.

ذرا آنکھ لگ گیٔ جو اس حال مین

تو دیکھا پھنسا اس کو جنجال مین

« Comme ses yeux étaient fixés, dans le même » état, elle l'aperçut plongé dans la peine. »

De même, la dernière consonne d'un mot qui, détachée, dans la scansion, de la syllabe avec laquelle elle se prononce en prose, forme une syllabe brève, cette consonne, dis-je, se joint quelquefois à un ا bref, qui commence le mot suivant, et, dans ce cas, cette syllabe composée reste brève. Les mots لبریز اياغ en offrent un exemple dans cet hémistiche de Wali, du mètre رمل :

بادهٔ حسرت سون ھی لبریز اياغ عاشقی

« La coupe de l'amour est pleine du vin des soupirs. »

Il en est ainsi de مهر et اپسکی, dans cet hémistiche de Wali (1) :

اب مہر اپسکی ھرگز ای صبحرو نکر کم

« Toi dont l'haleine embaumée rappelle le zéphyr » matinal, ne diminue pas ton amour pour moi. »

4° Souvent deux voyelles longues n'ont la valeur que d'une seule. Par exemple, هوىٔ est monosyllabe dans l'hémistiche suivant de Wali, qui est du mètre رمل:

گر طلب ھی تجکون راز خانهٔ دل هوىٔ عيان

---

(1) Le mètre de cet hémistiche est le مضارع composé des pieds مفعول فاعلاتن répétés deux fois.

« Les secrets de la maison du cœur te seront dé-
» voilés, si tu cherches à les pénétrer. »

Et هوین est aussi monosyllabe dans le vers suivant (1) du même écrivain :

وه بهنواں کیوں نہ هسوں هوین بانکی
ماه نونی جسی سلام کیا

« Comment ces sourcils agaçans ne feraient-ils pas
» de l'effet sur moi, puisque le croissant de la lune
» lui-même semble s'incliner pour les saluer? »

Le substantif بهوین est également monosyllabe dans ce vers (2) du poëte célèbre que je viens de citer :

خاکسارانکی انجهو حق کوں هیں منظور نظر
جیونکه مقبول هے خورشید کوں بهوین سوں شبنم

« Les larmes des gens humbles sont agréables à
» Dieu, comme la rosée de la terre l'est au soleil. »

Dans le vers suivant (3), encore du même poëte, دیوین est aussi monosyllabe :

طاقت نہ رہی باتہ کی بہو انفعال سوں
تشبیہ تجه لبانکوں اگر دیوں شکر ستی

« Après avoir comparé tes lèvres au sucre, je suis
» dans l'impuissance de rien ajouter de plus. »

---

(1) Il est du mètre خفیف composé des pieds فاعلاتن مفاعلن فعلن.

(2) Il est du mètre رمل composé des pieds فاعلاتن فعلاتن فعلاتن فعلن.

(3) Il est du mètre مضارع composé des pieds مفعول فاعلات مفاعیل فاعلن.

Le pronom indéfini کوئی est souvent aussi monosyllabe (1), comme dans cet hémistiche (2) de Walî:

نہیں کوئی کہ تجھ گلی میں دلکوں بسر نہ آیا

« Il n'est personne qui n'ait laissé son cœur dans » la rue où tu habites. »

Enfin, dans l'hémistiche cité dans le paragraphe suivant, فرماؤ est de deux syllabes seulement, les voyelles آ et أو se contractant conformément à la règle dont il s'agit.

Quelquefois même ces deux voyelles longues de leur nature, réunies ainsi en une seule syllabe, sont employées comme une simple brève. L'hémistiche suivant de Wali en offre un exemple dans هوئیں qui forme la première syllabe du troisième pied (3) :

تو حشر لگ وو مقدم هوئیں باد صرصر سون

« Jusqu'au jour de la résurrection, leur course sera » plus rapide que celle du vent qui précède l'orage. »

5° Une licence toute contraire à celle dont il a été question à l'article 2 du paragraphe précédent, a lieu dans des mots hindoustanis composés de trois lettres et de deux syllabes; elle consiste à les rendre monosyllabes ou pour mieux dire وتد مفروق ou *trochées*

---

(1) Lorsque کوئی est monosyllabe, on l'écrit کو, dans certains manuscrits.

(2) Il est du mètre مضارع composé des pieds مفعول فاعلاتن répétés deux fois.

(3) Ce vers est du mètre مجتث composé des pieds مفاعلن فعلاتن مفاعلن فعلن.

de وتد مجموع ou *ïambes* qu'ils sont proprement. Le mot برس *baras*, année, est dans ce cas dans l'hémistiche suivant de Wali, du mètre رجز régulier, où il se prononce *bars :*

تجھ درس کا کی برس سوں مشتاق ھوں ای بیوفا

« Depuis combien d'années ne suis-je pas désireux » de te voir, ô infidèle? »

VIII. Les lettres qu'on ne compte pas généralement dans la scansion, sont :

1° Le *hé* ه ajouté à la consonne *tenue* pour la rendre aspirée. Par exemple بھائی *frère,* qui représente भाई, se compose d'un spondée ou de deux longues (et non d'un bacquique, c'est-à-dire d'une brève et de deux longues), comme dans l'hémistiche suivant de Sauda (1) :

لڑکی بولی کہ بھائی تو فرماو

« Les enfans dirent : Cher frère, ordonnez. »

2° Le *hé* ه final nommé مختفی, soit dans les monosyllabes, où il n'est placé que parce qu'un mot ne peut consister en une seule lettre, comme dans نہ کہ چھہ (2), &c. ; soit dans les polysyllabes, comme le ه de جلوه dans ce vers de Wali (3) :

---

(1) Il est du mètre خفيف composé des pieds فاعلاتن مفاعلن فعلن.

(2) Dans چھہ *six*, le premier ه ne compte pas, parce qu'il aspire le ج ; et le second ne compte pas non plus, parce qu'il est مختفی.

(3) Il est du mètre هزج composé des pieds مفعول مفاعيل مفاعيل فعولن.

دیکھیگا ھریک آن تیری جلوہ گری کسون
پایا ھی تیری مہر سون جو دیدہ وری کون

« Celui qui a obtenu un regard de ton amour,
» pourra voir à chaque instant l'éclat de ta beauté. »

3° L'*yé* ی précédé d'une consonne et suivi d'une voyelle; comme dans l'hémistiche (1) suivant de Wali, où دنیا ne forme qu'un ïambe :

اسباب سون دنیا کی بیغرض ھون سدا مین:

« Je ne me soucie en aucune manière de tous les
» biens du monde. »

Il en est de même des mots très-usités, جیسون *comme*, کیون *pourquoi*, پیو *amant*, کیا *quoi*, &c., lesquels ne comptent que comme monosyllabes. Ainsi on trouve dans l'hémistiche suivant de Mir (2) کیا employé comme سبب خفیف ou simple longue :

خار و خس سی کیا یہہ عرصہ صاف تھا

« Combien cet emplacement n'était-il pas purgé
» d'ordures ! »

Cette règle s'applique aussi à l'*yé* euphonique qui, dans le dialecte hindoustani du Décan, se place avant l'*alif* final du participe passé et les terminaisons du pluriel آن et اون. Ainsi رھیا pour رھا participe passé

---

(1) Il est du mètre مضارع composé des pieds مفعول فاعلاتن répétés deux fois.

(2) Cet hémistiche est du mètre رمل composé des pieds فاعلاتن فاعلاتن فاعلن.

du verbe رهنا *rester*, est un ïambe dans ce vers de Wali (1) :

دو نین سون تیری هی دو بادام کا سوال

سن یو سوال دلمین رهیا بسته لب عجب

« Les amandes (2) ont demandé à tes yeux leur » forme. Comme j'ai entendu cette demande, je suis » resté muet d'étonnement. »

Et le pluriel آنکهیان est aussi un ïambe dans ce vers (3) du même écrivain :

کیون عاشقانکی صف مین پاوین وو سرخ روی

جنکی آنکهیانکی اوپر خون جگر نـــــه آیا

« Comment pourrions-nous trouver au nombre de » tes amants ce jeune homme au visage vermeil, qui » n'eut jamais ses yeux mouillés du sang de son » cœur ? »

4° Le *noun* ن des mots hindoustanis et sanscrits qui représente l'*anuswara*. Par exemple, جنگــــل *forêt* (जंगल) est un *ïambe* ou un وتد مجمـــوع dans cet hémistiche de Wali (4) :

مدت تلك جنگل مین دیوانه هو پهرا هون

---

(1) Ce vers est du mètre مضارع composé des pieds مفعـــول فاعلات مفاعيل فاعلن.

(2) Les Orientaux comparent fréquemment la forme des yeux à celle des amandes.

(3) Ce vers est du même mètre que le précédent, mais de la variété composée des pieds مفعول فاعلاتن répétés deux fois.

(4) Cet hémistiche est du même mètre que le vers précédent.

« J'ai erré pendant long-temps dans les bois comme » un insensé. »

Toutefois, ce *noun* compte aussi quelquefois dans la scansion, comme dans مين de l'hémistiche suivant déjà cité, où il forme la première syllabe de l'avant-dernier pied :

انگوری رس اس مین معمور ہے

5° Le *noun* qui vient après une voyelle longue, n'est généralement pas compté non plus dans la scansion ; quelquefois même dans les mots arabes où il est radical. Par exemple, dans l'hémistiche suivant de Wali (1), le mot مجنون est simplement un spondée :

فوج مجنون کون تیری زلف نی زنجیر کیا

« Les tresses de tes cheveux ont servi de lien à la » troupe des insensés. »

Il est même permis de ne pas compter le *noun* dans la scansion, toutes les fois qu'il est quiescent, quand même il serait précédé d'une voyelle brève de sa nature. Ainsi, le mot arabe عنبر *ambre* est employé comme un *ïambe* dans cet hémistiche de Wali, qui est du mètre رجز :

تجھ زلف کی مشتاق کون مشک و عنبر سون کام کیا

« Qu'importe le musc et l'ambre à celui qui re» cherche les tresses de tes cheveux ? »

6° La lettre arabe *aïn* ع qui n'a pas de correspondante dans l'alphabet *nagari*, et qui, dans ce carac-

---

(1) Cet hémistiche est du mètre رمل composé des pieds فاعلاتن فعلاتن فعلاتن فعلن.

tère, ne se rend que par la voyelle brève qui l'accompagne, ne compte quelquefois pas plus dans la scansion que dans cette écriture et dans la prononciation ordinaire où on ne la fait pas sentir du tout. Ainsi dans l'hémistiche suivant de Wali, qui est du mètre هزج régulier, le ع du mot عاشق doit être omis dans la scansion :

كه جنّى حق سون پايا هى خطاب عاشق نوازيكا

« (Mahomet) a trouvé auprès de Dieu un langage » qui plaît à ses adorateurs. »

7° Dans des mots généralement d'origine sanscrite, deux consonnes se suivent quelquefois sans voyelle intermédiaire. Ces consonnes sont alors groupées dans l'écriture dévanagari ; mais quoiqu'on soit obligé de les écrire séparément dans l'écriture hindou-persane, elles se prononcent néanmoins sans voyelle intermédiaire, n'équivalant ainsi qu'à une seule consonne. Le mot قرت *krout* en offre un exemple dans ce vers du poëme des *Aventures de Camroup :*

كنور نى تب اس رس كو تهوڑا ليــــا

قرت اندك دوال پا كو پيــــنى ديا

« Alors le prince prit un peu de ce jus, et en donna » quelques gorgées aux *Doual-pa.* »

Tel est encore le mot انبرت *ambrit* (pour امــرت *amrit*), *ambroisie* et *nectar*, dans cet hémistiche de Wali (1) :

---

(1) Le mètre de cet hémistiche est le خفيــف composé des pieds فاعلاتن مفاعلن فعلن.

شمع بزم وفا ہے انبرت لعل

« Tes lèvres de rubis pleines de nectar, sont aussi » rouges que la flamme de la bougie qui éclaire l'as- » semblée de la fidélité. »

Il est bien entendu qu'on peut aussi scander ces mots comme si la première des deux consonnes, qui s'articulent ensemble, avait une voyelle. Ainsi dans le vers suivant de Wali (1), lequel est gravé sur un cachet dont M. Reinaud a vu l'empreinte quelque part, le mot پرت (*prit*), *amour*, est dissyllabe :

ہے ای ولی پرت سون معمور کعبۂ دل
نہین باج حقکی دوجا دلکی حرم کا محرم

« O Wali, l'amour remplit la caaba de ton cœur, de » ce cœur dont le *harem* n'a d'autre *mahrem* que » Dieu. »

Et dans l'hémistiche suivant (2), برهمن (*brahman*) est trissyllabe :

ای برهمن دیکھ تجھ کون بید خوان مجنون ہوا

« O brahme, en te voyant, le lecteur du *Véda* est » devenu fou. »

Des mètres usités en hindoustani.

Les mètres les plus usités en cette langue sont :

---

(1) Ce vers est du mètre مضارع composé des pieds مفعول فاعلاتن répétés deux fois.

(2) Il est du mètre رمل dont le dernier pied est réduit à فاعلن.

I. Le هزج qui est extrêmement employé sur-tout dans les gazelles.

1° Le régulier, comme dans ce vers de Wali :

نپاوی دینکی لذت جسی دنیا کی هی خواهش

قفل هی لذت دنیا حقیقت کی خزانیـــــکا

« L'homme qui aime le monde ne ressent aucun
» goût pour les choses spirituelles ; les plaisirs, en
» effet, dont il jouit, ferment pour lui le trésor des
» biens célestes. »

2° Le dernier pied de ce mètre est quelquefois changé en مفاعیلان, comme dans ce vers cité par le Dr Gilchrist (1) :

ملایم هو گیین دل پر بره کی ساعتین کـــڑیان

پهر کٹتی لگی جن بن نکلتی نهین هین گهـــڑیان

« Les cruels instans de l'absence deviennent plus
» supportables pour mon cœur, puisque je puis passer
» actuellement sans elle des jours entiers ; tandis
» qu'autrefois je n'aurais su rester quelques heures
» sans la voir. »

3° On emploie fréquemment cette même mesure composée des pieds مفعول مفاعیلن répétés deux fois, comme dans cet hémistiche d'Yakin (2) :

کیا کام کیا دل نی دیوانی کو کیا کهیی

« Qu'as-tu fait, ô mon cœur ? Mais que dire à un
» insensé ? »

---

(1) *Hindoostanee grammar*, Calcutta, 1796, pag. 268.
(2) *Id. ibid.*

4° Du pied مفعول suivi de trois مفاعيل ou de deux مفاعيل avec فعولن pour dernier pied.

Le vers suivant, extrait de la première *gazelle* du diwan de Sauda, offre un exemple de ces deux variétés du mètre هزج qui sont souvent employées concurremment dans les mêmes poëmes :

تك ديكهو صنم خانهٔ عشق آنكى ايشيخ

جيون شمع حرم رنك جهمكتا هى بتانكا

« O cheikh, viens voir un moment le temple de » l'objet de mon amour. La beauté de mon idole y » brille comme la bougie qui éclaire le temple de la » Mecque. »

5° Chaque hémistiche peut être réduit à trois pieds et former entre autres la variété qui se compose des pieds مفاعيلن مفاعيلن فعولن laquelle est très-usitée. Le poëme de *Joseph et Zulikha*, d'Amin, est écrit sur cette mesure ; le vers suivant en est tiré :

زمانان نهين رهتا يك حال اوپر

نهين پهرتا كگن يك چال اوپر

« Le monde ne reste pas dans le même état : le » firmament ne présente pas toujours le même as» pect. »

6° J'ai trouvé aussi employée la variété composée des pieds مفعول مفاعلن فعولن, comme dans ce vers de Wali :

تون آج جو سينه شاد دستا

مطلب هى كه با مراد دستا

« Toi dont le cœur est aujourd'hui ouvert à la joie,
» tu parais agité de désirs. »

7° Enfin la variété composée des pieds فاعلن فاعلن مفاعيلن est aussi usitée; le vers suivant de Wali en offre un exemple :

روح بخشی هے کام تجه لب کا
دم عیسی هے نام تجه لب کا

« Tes lèvres, comme le souffle de J. C., donnent
» la vie. »

Les variétés du mètre هزج, que je viens de citer, sont employées par les poëtes de l'Inde pour les gazelles, les cacidah et les masnavi. Beaucoup de gazelles du diwan de Sauda et de Wali, le *Barah maça* et plusieurs masnavi et cacidah de Zaki, Mir, Dard, &c. (1), sont écrits en ce mètre.

II. Le mètre رجز est beaucoup moins usité que le précédent, toutefois on en trouve des exemples. Telle est la gazelle de Wali qui se termine par le vers suivant :

یون شعر تیرا ای ولی مشهور هے آفاق میں
مشهور هے جیونکر سخن رس بلبل تبریز کا

« O Wali ! tes vers sont célèbres dans le monde
» comme ceux de l'éloquent rossignol de Tauris (2). »

---

(1) Gilchrist, *Hindoostanee grammar*, pag. 269.

(2) C'est-à-dire, Chams-uddin Tabrizi. Voyez, dans ce journal, mon *Mémoire sur des particularités de la religion musulmane dans l'Inde*, tom. VIII, pag. 320.

III. Le mètre رمل est extrêmement usité en hindoustani, notamment :

1° La variété qui se compose du pied فاعلاتن quatre fois répété, mais réduit la dernière fois en فاعلات ou en فاعلن. Le vers suivant de Sauda offre la réunion de ces deux variétés, qui souvent s'emploient concurremment dans les mêmes poëmes :

دیکھی وہ انکھیان کوئی محراب ابرو کی تلی

ای مسلمانو هی مسجد میں دوکان میفروش

« Quelqu'un verra-t-il ses yeux sous le *mihrab* du » sourcil ? O musulmans, la boutique du marchand » de vin est-elle dans la mosquée? »

2° La variété composée des pieds فاعلاتن فعلاتن فعلاتن فعلن. La première gazelle du diwan de Wali, d'où est tiré le vers suivant, est écrite en ce mètre :

وو صنم جب سوں بسا دیدهٔ حیران میں آ

آتش عشق پڑی عقل کی سامان میں آ

« Depuis que mes yeux étonnés ont contemplé » cette idole, le feu de l'amour a embrasé mon » cœur. »

3° On l'emploie aussi, réduit aux pieds فاعلاتن فاعلاتن فاعلن, comme dans ce vers de Sajjad :

هجر کی راتیں بهی آخر کٹ گئیں

ایك سی رهتی نہیں هیں دن هیش

« Les nuits de l'absence sont aussi passées, le temps » ne reste pour personne dans la même situation. »

4° Et aux pieds فاعلاتن فعلاتن فعلن, comme dans le vers suivant de Wali :

دلمین جب عشق نی تاثیر کینــــــا

فرد باطل خط تدبیر کیــــــــــا

« Lorsque l'amour a fait impression dans mon » cœur, il a rendu inutile l'écriture du destin. »

IV. Le mètre منسرح est très-rarement employé en hindoustani. On trouve cependant quelques pièces sur ce mètre. Le vers suivant, extrait d'une gazelle de Wali, dont les vers se composent des pieds مفتعلـــن فاعلن répétés deux fois, en offre un exemple :

تیری شکر لب کون اب مثل عسل بولنـــان

بلکه اصل یو عسل اسکون نقل بولنـــــان

« On doit comparer tes lèvres de sucre, au miel ; » bien plus, les considérer comme son essence. »

V. Le mètre مضارع, composé primitivement des pieds مفاعیلن فاعلاتـن répétés deux fois à chaque hémistiche, est fort usité en hindoustani, dans toutes ses variétés.

1° Dans celle où le pied dérivé مفعول remplace le primitif مفاعیلن ; le vers suivant en offre un exemple :

کم بولنا ادا ہے ہر چند پر نه اتنــــــا

منہ جای چشم عاشق تو بہی وہ لب نکہولی

« Il est bon de parler peu ; mais non au point de » ne pas ouvrir les lèvres lorsque ton amant ferme » les yeux (1). »

---

(1) Gilchrist, *Hindoostanee grammar*, pag. 270.

2° Dans la variété composée des pieds مفعـــــول فاعلات مفاعيل et فاعلات ou فاعلـن ; l'hémistiche suivant de Mir offre un exemple du premier cas :

جـانا جهان سی سب کو مسلم هی زیر خاك

« Nous devons tous quitter le monde pour être en-
» sevelis sous la poussière. »

Et le suivant de Wali un exemple du second :

ای نو بهار باغ محبت سخن مین آ

« Daigne m'adresser la parole, ô printemps du
» jardin de l'amour. »

VI. Le mètre مجتث est assez peu usité. En voici un exemple tiré d'une gazelle de Wali, qui est écrite sur ce mètre composé des pieds مفاعلن فعلاتن مفاعلن فعلن :

سهی قدانکا مکان جویبار ناز و ادا

« La place digne de cette beauté à la taille élancée,
» c'est la rivière de l'amabilité et de l'enjouement. »

VII. Le mètre سريع est extrêmement peu usité; le Dr Gilchrist (1) cite cependant un hémistiche de la variété de ce mètre qui est composée des pieds مفتعلن مفتعلن فاعلن :

هی متـوطن وه لعـين رومکا

« Ce maudit habite la Grèce. »

VIII. Le mètre خفيف est employé quelquefois en hindoustani; mais on ne le trouve guère que dans la variété composée des pieds فاعلاتن مفاعلن فعلــــن, comme dans ce vers de Wali :

---

(1) *Hindoostanee grammar*, pag. 270.

ٹک ولی کی طرف نگاہ کــــــــرو

صبح سوں منتظر ہے درســــــــن کا

« Jette un regard du côté de Wali; il l'attend
» depuis ce matin avec impatience. »

IX. Le mètre متقارب, sur-tout la variété dont le dernier pied est réduit à فعل, s'emploie fréquemment dans les poëmes nommés *masnavi*, principalement dans ceux qui ont une certaine étendue, tant moraux qu'héroïques, historiques, didactiques, descriptifs, &c. Les *Aventures de Camroup*, le *Sihr ulbaïan* d'Haçan, le *Sarafraz namah* de Hadic et le *Saki namah* de Dard-mand (1), sont de ce mètre. On trouve aussi d'autres pièces sur cette même mesure; tel est le *Tardji-band* de Wali, d'où le vers suivant est extrait:

شب و روز مجھ عاشق پاک کــــــون

فراموش کرنا ن تیــــــــــرا کام ہے

« Ton occupation jour et nuit est de m'oublier,
» moi ton amant sincère. »

X. Le mètre مدید est peu usité; mais on le trouve néanmoins employé quelquefois dans les bons écrivains, comme dans la gazelle de Wali, d'où est tiré le vers suivant :

کنج میں تجھ عشق کی جن نی کیا ہے مقــام

اسکوں ٹوٹا بوریا تخت سلیمان ھــــــــوا

« Celui qui a demeuré dans l'angle de ton amour,

(1) *Hindoostanee grammar*, pag. 271.

» considère la natte déchirée comme le trône de Salomon. »

XI. J'ai rencontré le mètre كامل

1° Régulier, comme dans l'hémistiche suivant :

كوئی کهیت هووی جهان میں و لی پانی بن نه هرا هوتك

« Aucun jardin, dans le monde, ne saurait être » frais sans eau. »

2° De la variété composée du pied dérivé مفاعلاتن, répété quatre fois à chaque hémistiche. Le vers suivant de Wali en offre un exemple :

سورج هی شعله تیری حسن کا جو جا فلك پر جهلك کیا هی

نمك نی اپنی نمك کون کهوکر تیری نمکسون نمـــــك لیا هی

« Le soleil n'est autre chose qu'un rayon de ta » beauté qui est allé répandre la lumière dans le ciel. » Le sel ne tient sa saveur piquante que de ton aga- » çante vivacité. »

Les autres mètres nommés مقتضب متدارك، طويل، بسيط et وافر sont très-rarement employés en hindoustani. Je n'en ai pas rencontré d'exemple.

Quant aux mètres جديد قريب et مشاكل, ils sont particuliers à la langue persane et paraissent tout-à-fait inusités en hindoustani.

Observations sur la rime.

Les observations particulières à la rime en hindoustani, peuvent se réduire aux suivantes :

1° On fait rimer quelquefois les mots terminés par un *noun* nasal représentant l'*annuswara*, avec des mots qui n'en ont pas, comme dans le vers suivant des *Aventures de Camroup*, où سامهنی rime avec تمهین :

کہا جا مہاراج کی سامہنی
مہاراج بنسی مبارک تمہین

« Étant allés auprès du Maharaj, ils lui dirent : Il » vous est né un prince béni. »

2° En général, les poëtes hindoustanis évitent de faire rimer les voyelles nommées مجہول avec les معروف qui leur correspondent, c'est-à-dire, او ओ *o* avec اُو ऊ *ou*; ای ए *é* avec اِی ई *i*. Néanmoins ils prennent quelquefois cette licence. Ainsi on trouve une gazelle de Wali où les mots qui contiennent la rime sont : طاؤس *taous*, افسوس *afsos*, فانوس *fanous*, پابوس *pabos*, جاسوس *jaçous*, بوس *bos*, &c. On trouve ailleurs dans le même écrivain کی *ké* rimant avec کِی *ki* et لیجانیکا *lédjanéka* avec خزانیکا *khazanika*. On voit même dans le célèbre poëme d'Haçan, intitulé *Sihr ulbaïan*, pag. 137, ligne 7, la diphthongue اَو औ *aou* rimer avec la voyelle او ओ *o*, dans ce vers :

عجب مسند ایک جگمگی اَور فرش
تمامی کی عالم کا چوکور فرش

« Il y avait là un siége resplendissant, recou-

» vert d'un tapis carré d'une beauté parfaite. »

3° Les lettres nommées *cérébrales* peuvent rimer avec les dentales qui leur correspondent, comme dans ces vers métaphoriques de Wali (1) :

تجھ نین کی ساموا رگڑکون سکیگا
بن نینه اس انکھیانکون پکڑکون سکیگا
خوش آب حیاتی ستی یو لب ھی لبالب
بیڑی بغیر اس لب کون اترکون سکیگا

« Qui pourra le disputer de puissance avec tes » regards animés ?

» Ces lèvres sont pleines de l'eau de la vie : qui » pourra y aborder sans le *béra* de Khizr (2)? »

Dans ce cas les copistes écrivent quelquefois les consonnes dentales avec les quatre points qui distinguent les cérébrales, ou avec le *toé* ط arabe, servant de points diacritiques.

Des genres de poésie usités en hindoustani.

Ces genres sont les suivans :

1° La *gazelle* غزل, sorte d'ode bien connue des orientalistes. C'est la réunion des pièces de ce genre, disposées selon l'ordre de l'alphabet, par la lettre finale des vers, qui forme proprement ce qu'on

---

(1) Ces vers sont du mètre هزج composé des pieds مفعول مفاعيل مفاعيل فعولن.

(2) Voyez au sujet de cette allusion mon *Mémoire sur des particularités de la religion musulmane dans l'Inde*, pag. 87, et dans ce journal, tom. VIII, pag. 218.

nomme un *diwan* دیوان. Wali, Sauda, Haçan, Soz, et une foule d'autres écrivains hindoustanis plus ou moins distingués, ont écrit un ou plusieurs *diwans*. Mir Taki, le plus fécond des poëtes hindoustanis (1), en a écrit six.

On trouve des gazelles de mauvais goût dont chaque vers se compose d'un hémistiche hindoustani et d'un hémistiche arabe. Le vers suivant est extrait d'une pièce de ce genre, écrite par le poëte Faïz (2) :

تیری غم میں نین سون بہتا ہے جل
فی البساتین نایحا کالعندلیب

« Par l'effet du chagrin provenant de l'amour que » tu m'as inspiré, des pleurs coulent de mes yeux ; je » suis comme le rossignol qui gémit dans le jardin. »

2° Le poëme arabe nommé *cacidah* قصیده, consacré à la louange et à la satire, est extrêmement usité en hindoustani. La plupart des poëtes qui ont écrit dans cette langue, en ont composé plusieurs qui se lisent ordinairement à la suite de leur diwan. Il est inutile de donner des détails sur ce genre de poëme, que Gladwin a fait connaître dans ses *Dissertations* (3). Je ferai seulement observer qu'en hindous-

---

(1) La collection de ses œuvres forme un volume très-grand in-4° de 1088 pages; imprimé à Calcutta en 1811.

(2) Le mètre de ce vers est le رمل réduit aux pieds فاعلاتن فاعلاتن فاعلن.

(3) *Dissertations on the rhetoric, prosody and rhyme of the Persians*, pag. 2.

tani, le dernier vers des *cacidah* contient toujours le nom poétique de l'écrivain, ou *takhallous* تخلص, comme on le voit dans ce vers final d'un *cacidah* de Wali (1) :

عارفان بولينگی جان و دلسون لاکهان آفرين
جب ولی تيری مدح ميں گوهر آفشانی کری

« Les spiritualistes applaudiront de cœur et de » bouche lorsque Wali répandra, pour te louer, les » perles de l'éloquence. »

3° La pièce nommée قطعه est fort employée en hindoustani ainsi qu'en persan, dans les ouvrages en prose entremêlés de vers. En voici un, extrait de la traduction hindoustani de l'*Anwari sohaïli* (2):

شوم گر مال اپنا نا کهاوی
غير اسکو کريگا سب برباد
يا او وارث کو جب که پهنچيگا
جز بدی کی وه نين کريگا ياد

« Tandis que d'un côté l'avare s'interdit les jouis- » sances que l'or pourrait lui procurer, de l'autre son » héritier le jette au vent et ne se souvient souvent » de celui qui l'avait amassé que pour le maudire. »

4° Les pièces nommées رباعی et فرد sont autant

(1) Cette pièce est du mètre رمل dont le dernier pied est réduit à فاعلن.

(2) Pag. 57, édition de Madras, ville nommée en hindoustani Tchinapatan. Les vers cités ici sont du mètre خفيف.

usitées en hindoustani qu'en persan ; il est inutile d'en citer des exemples.

5° Le *masnavi* مثنوى (مزدوج en arabe) est un poëme dont chaque vers a une rime particulière, chaque paire d'hémistiches rimant ensemble. En hindoustani comme en persan, les poëmes épiques, historiques, moraux, en un mot, toutes les compositions poétiques d'une certaine longueur, sont des *masnavi*. Ils sont en général des mètres هزج رمل et متقارب.

6° Le ترجيع بند est un poëme composé de strophes de cinq à onze vers. Les vers des strophes respectives riment entre eux, et au bout de chaque strophe se trouve toujours le même vers qui sert de refrain jusqu'à la fin du poëme. Le vers qui dans la dernière strophe précède ce refrain contient, comme dans les *gazelles* et les *cacidah*, le *takhallous* ou nom poétique de l'écrivain. On trouve deux pièces de ce genre à la suite du diwan de Wali : une sur Mahomet, et l'autre sur le contemplatif Wajih uddin. La longueur de ces poëmes me prive d'en citer aucun.

7° Le مسمّط est un poëme en stances de trois, quatre, cinq ou six hémistiches. Les hémistiches de la première stance riment tous entre eux; mais dans les stances suivantes les premiers hémistiches seulement riment entre eux, et le dernier rime avec la première stance. La dernière contient aussi le nom poétique ou *takhallous*, de l'écrivain. Les مسمّط les

plus usités en hindoustani sont ceux de quatre hémistiches, nommés مربع, et de cinq hémistiches, nommés مخمس. On en trouve aussi de six qui portent le nom de مسدس. Il y a de ces genres de composition à la suite de la plupart des diwans. Les *marsia* مرثیه, sortes d'hymnes élégiaques, où l'on retrace les souffrances d'Houçaïn et de ses compagnons, sont en stances de quatre hémistiches (1).

8° Enfin le مستزاد est un poëme composé de vers qui riment à la manière des gazelles, et dont chaque hémistiche est suivi de quelques mots en prose. L'addition du second hémistiche est souvent terminée par une nouvelle rime qui est la même dans toute la pièce. Ce qui fait le mérite de ces poëmes, c'est qu'il faut pouvoir les lire à volonté avec ou sans l'addition dont il s'agit. De là vient qu'il y a des manuscrits qui contiennent, sans مستزاد comme de simples gazelles, certaines pièces que d'autres portent avec cette addition. Je terminerai mes observations par un مستزاد (2) de Wali, écrivain que j'ai souvent cité et qui est surnommé à juste titre *le père de la poésie hindoustani :* بابای ریختہ.

معلوم نہیں کن نی میری دلکوں لیا ہے
اس عشوہ گراں میں

(1) Gilchrist, *Hindoostanee grammar*, pag. 273.

(2) Il est du mètre هزج composé des pieds مفعول مفاعیل مفاعیل فعولن.

کس شوخ ستمگر نی مجهی پیچ دیا هی
اس مو کمران مین

اس شوخ نظر بازکی انداز نگه کا
گر کام نهین یون

دیوانه میری دلکون کهوکن نی کیا هی
جادو نظران مین

ظاهر مین تر و تازه و باطن مین تیرا داغ
رکهتا هی جو دایم

جیون لاله اسی بوجه که جسی رنگ دیا هی
خونین جگران مین

عاشق کون هی بیتابی و بیطاقتی پردل
سرمایهٔ بینش

بن عشق جو عالم مین فراغت سون جیا هی
هی بی بصران مین

تنها نهین سرشار ولی شوقسون تیری
ای ساقی بد مست

تجه عسق کا اس بزم مین جو جام پیا هی
هی بیخبران مین

« J'ignore encore laquelle de ces agaçantes beautés
» a touché mon cœur ; j'ignore qui l'a agité parmi ces
» femmes gentilles dont la taille est aussi déliée qu'un
» cheveu. Si ce n'est pas cette œillade attrayante, ah !

» dis-le-moi, quel de ces regards enchanteurs a pu
» me faire perdre la raison?

» A l'extérieur, il est frais et vigoureux; mais la
» blessure que tu lui as faite, demeure au dedans de
» lui. Parmi les amans dont le cœur est ensanglanté,
» il est semblable à la tulipe, et lui a même donné sa
» couleur.

» Pour tout capital de discernement, l'amant n'a
» autre chose que la faiblesse et l'impuissance du cœur;
» toutefois il est du nombre des insensés, celui qui a
» vécu paisiblement dans le monde, sans amour.

» O échanson d'ivresse, Wali n'est pas seul enivré
» de ton amour; tous ceux qui dans ce banquet ont
» bu à ta coupe, sont du nombre de tes adorateurs
» passionnés. »

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 3 septembre 1832.

Les personnes dont les noms suivent sont présentées et admises comme membres de la Société :

M. le Dr Von Siebold;

M. Overmeer Van Fischer.

Un membre annonce au conseil que la députation nommée dans la dernière séance pour aller prier M. le baron S. de Sacy, président honoraire, de vouloir bien présider les séances ordinaires de la Société, a été reçue par M. le président honoraire avec une extrême bienveillance, et que M. de Sacy, en témoignant à la députation tout l'intérêt qu'il n'avait cessé de porter à la Société, avait

bien voulu consentir à reprendre la présidence du conseil jusqu'à l'époque de la prochaine séance générale.

M. le baron Silvestre de Sacy se présente en ce moment à la séance; M. Eyriès, doyen d'âge, exprime à M. de Sacy la reconnaissance du conseil et de la Société pour le nouveau témoignage d'intérêt qu'il veut bien lui donner en reprenant la présidence des séances ordinaires, et en assurant ainsi l'avenir de la Société. M. de Sacy, après avoir témoigné au conseil avec quel empressement il s'associerait toujours à ses travaux, occupe le fauteuil, et la séance est reprise.

M. le président annonce au conseil la nouvelle perte que vient de faire la Société dans la personne de M. Chézy, membre du conseil, enlevé après quelques jours de maladie.

Extrait d'un Manuscrit intitulé : Religion des Malabars.

De quelques faits particuliers et intéressans.

Les PP. Jésuites firent, en 1700, à Pondichéry, une grande solennité à la fête de l'assomption de la Vierge. Les gentils y assistèrent avec leurs tambours, leurs trompettes, leurs hautbois et les autres instrumens du pays; ils jouèrent pendant la messe et les autres offices, et immédiatement au sortir de l'église, allèrent à leurs pagodes jouer les mêmes airs. On fit une procession avec l'image de la Vierge; elle dura depuis neuf heures du soir jusqu'à près de minuit. L'image de la Vierge était dans une niche portée sur des brancards, à la manière des gentils; au lieu des rayons dont il est d'usage d'entourer la tête de nos saints, les Jésuites avaient mis sur l'image de la Vierge un *tirouvatchy* (arc de splendeur) (1); or les gentils ornent

(1) *Tirouvâshi.* « Hum arco como sobre colunas, que cerca o idolo ou imagem en dereno da cabeça, » dit le Dictionnaire tamoul-portugais. Ms. de la Bibl. royale. E. J.

la tête de leurs dieux du *tirouvatchy*, en l'honneur des âges de la lune (1) et en mémoire de la grâce que lui fit autrefois Siva de la retirer des ténèbres où elle était tombée, par suite de la malédiction que lui avait donnée son père (2). A côté de l'image de la Vierge se tenaient plusieurs personnes portant des parasols que les PP. avaient empruntés aux pagodes et que les gentils portent aussi dans les processions de leurs dieux (3). A chaque côté de l'image une personne marchait une serviette à la main, pour avoir soin de chasser les mouches : c'est encore une coutume des gentils. Dans cette procession, on ne dit aucune prière, on ne chanta aucun cantique; et bien qu'il y eût plusieurs Jésuites à leur maison de Pondichéry, le P. Dolu assista seul à la procession. Tout le monde allait et venait, faisant grand bruit, comme c'est la coutume des gentils dans leurs mariages. Les RR. PP. Capucins et M. le procureur des Missions Étrangères se récrièrent fortement contre cette procession d'un nouveau genre (4). Une telle procession

---

(1) Le mot tamoul *tirou* qui répond à toutes les acceptions des mots sanscrits Shri et Lakchmi semble plutôt indiquer l'intercession de la déesse de ce nom, dont les prières firent rendre à son frère Tchandra une partie de sa clarté. E. J.

(2) Cette partie de phrase manque dans le second manuscrit.

(3) Ces parasols s'appellent *kodai* (sombreiro). E. J.

(4) Ce n'était pas seulement sur la côte malabare que les Jésuites faisaient des processions à grand spectacle : ils pouvaient avoir dessein de disputer de somptuosité avec les Brahames à Pondichéry; mais aux Philippines, où ils n'avaient point à craindre de religion rivale, ils ne faisaient que céder aux caprices d'un goût particulier.

Voici la description d'une procession que les Jésuites firent à Manille, en 1619, le jour de la Conception. « Precedian tres hermosos carros triumfales cubiertos de palmas, indice de la victoria » que consiguia la Reyna del cielo : vestianlos muchos lienzos » blancos, tachonados de estrellas de oro; tirabanlos varios brutos, » todo con allusion al triumfo. En ellos iban muchos instrumentos

peut-elle en effet donner une haute idée de la puissance de la reine du ciel et de la terre? Quelle joie n'ont pas les gentils de voir que les Jésuites imitent leurs cérémonies et en embellissent les nôtres, que l'on emprunte les tambours, les trompettes, les hautbois, les parasols de leurs pagodes, et que l'on joue en l'honneur de la Vierge les airs et les cantiques mêmes qu'ils adressent à leurs divinités!

» musicos y cantores de suaves vozes que publicaban al compas de » la musica las glorias de Maria..... Ultimamente se veia un otro » carro triumfal sobre quatro ruedas tirado de varios salvajes, ador- » nabanle muchos arcos de flores, muchos angeles dorados y un » gran numero de luzes y en medio de ellas una bellissima ima- » gen de la Concepcion. Delante del carro iban ocho niños ves- » tidos de angeles con hachas de cera..... y para complemento de » esto todo iba aherrojado à sus pies (de la Virgen) un demonio » que representaba el pecado original..... Concurriò à la celebridad » de estas fiestas un clerigo Japon organista y musico que hizo » varias composiciones de buen gusto..... » (*Hist. de Philipinas* de Murillo Velarde.)

Des détails non moins curieux nous ont été conservés par le même annaliste sur une mascarade pieuse que les PP. firent à Manille, en 1623, à l'occasion de la canonisation de Fr. Xavier.

« En la procesion iban muchos instrumentos sonoros y bien dis- » puestas danzas de Sangleyes ò Chinos, de Tagalos y Españoles; » esta fue divertida por ir en forma de diversas aves..... Se repre- » sentaron dos coloquios de los que iban en los carros, y ubo varias » danzas, todo con gran satisfaction del concurso..... Siguiose un » castillo de muy abultada arquitectura y artificio: en sus murallas » y almenas se veian varias figuras, que representaban la heregia, » la infidelidad, los vicios y otros monstruos: diose fuego y en » breve se vieron todas las estatuas convertidas en ceniza y se des- » cubrieron quatro angeles, que con sonoros clarines cantaban la » victoria, que se representò con mucha polvora..... Por la tarde » hizieron un paseo los colegiales divididos en varias quadrillas, » vestidos de Turcos, Japones y Españoles; iban ricamente vestidos, » los caballos bien enjaezados, con muchos lacayos, con variedad » de libreos, llevaban muchas tarjetas lebantadas en varias hastas » con alabanzas de los santos. » E. J.

Il n'est cependant personne, selon le P. Dolu (dans sa lettre au P. Gobien), qui ne doive être très-content de la pompe de cette procession. Les Jésuites, bien loin de reconnaître leur tort, écrivirent à Rome que M. le procureur des Missions Étrangères avait parlé contre le culte de la Vierge : le respectable missionnaire a bientôt fait tomber cette injurieuse calomnie.

Il y a déjà long-temps que les Jésuites emploient tous leurs efforts pour faire abattre la pagode qui est près de leur église; ils ont sollicité MM. de la compagnie de France, et ont pressé jusqu'à l'importunité M. Martin, gouverneur de Pondichéry. Ils avaient donné à M. Martin tant de raisons apparentes, tirées de la gloire de Dieu, de l'honneur de la religion chrétienne et du sien propre, qu'il se laissa enfin persuader : le 10 août 1702, il prit la résolution de faire abattre la pagode et fit publier l'ordre qu'il en avait donné. Il déclarait dans sa proclamation, que si les Malabars gentils n'en étaient pas contens, ils pouvaient sortir de la ville. Les Jésuites avaient représenté à M. Martin qu'aussitôt qu'on parlerait d'abattre la pagode, les gentils viendraient lui en apporter les clefs et se soumettraient à sa volonté sans remontrances : mais l'on s'abusait, ainsi qu'on va le voir.

Le 13, les Malabars s'assemblèrent au nombre de plus de 5000 à une porte de la ville, demandant à en sortir, comme on le leur avait promis; mais on ferma toutes les portes : les séditieux ne perdirent pas courage, et restèrent à la même place toute la nuit. Le 14, il se forma un attroupement de plus de 10,000 hommes; ils passèrent encore la nuit devant cette porte, dans l'attente qu'on la leur ouvrirait le lendemain matin. Pendant tout ce temps, les PP. Jésuites jouissaient de leur triomphe; mais M. Martin, qui commençait à s'apercevoir de son erreur, n'était pas aussi tranquille, et, quelque violence qu'il se fît, il était facile de voir que cette révolte du peuple l'inquiétait extrêmement : il ne fit point toucher à la pagode.

Le 15, le nombre des séditieux s'augmenta du double; ils ne voulaient entendre à rien autre qu'à sortir de la ville. Il ne se vendit plus rien au bazar; les mécontens chassèrent tous les ouvriers des briqueteries établies pour fournir les matériaux de la forteresse que l'on commençait à bâtir; ils contraignirent tous les maçons et autres ouvriers d'abandonner le travail; ils arrêtèrent même les bateaux qui étaient à la côte, et ne leur permirent point de prendre la mer, quelque besoin qu'en eût alors la royale compagnie; ils menacèrent enfin de massacrer tous les Malabars qui resteraient au service des Français. M. Martin voyant bien que ces séditieux ne pourraient être ramenés au devoir par violence, envoya son courtier leur dire qu'ils retournassent tranquillement chez eux, et qu'on ne les inquiéterait plus au sujet de la pagode. Ils ne voulurent pas s'en tenir à ces promesses; ils demandèrent que le gouverneur leur envoyât sa parole par écrit, ou qu'il la vînt donner en personne. Le 16, M. Martin fut informé que les séditieux étaient prêts à enfoncer les portes de la ville; craignant que cette affaire n'eût des suites fâcheuses, il sortit accompagné de quelques conseillers, et vint donner sa parole aux séditieux : le mécontentement se calma aussitôt. Après avoir obtenu ce succès, les gentils firent une neuvaine dans leur pagode, pour rendre grâces à leurs dieux, et à la fin de la neuvaine, les portèrent en triomphe dans les rues de la ville. Bientôt ces gentils, plus fiers et plus superbes, se vantant d'avoir remporté la victoire sur les chrétiens, déclarèrent ouvertement leur haine pour notre religion; ceux qui avaient eu dessein de l'embrasser, y renoncèrent.

Fallait-il donc en venir à cette humiliation, disent les PP. Jésuites, ne fallait-il pas plutôt fondre sur cette canaille mutinée? Mais 300 hommes de garnison (encore ne sont-ils pas tous Français), et environ 500 pauvres Malabars chrétiens sont-ils capables de s'opposer à plus de 30,000 gentils? N'est-ce pas vouloir faire expulser la reli-

gion et la royale compagnie? n'est-ce pas nous livrer entre les mains de nos voisins, nos ennemis, qui n'attendent qu'une occasion favorable de nous détruire? Ne sait-on pas que ces ennemis faisaient tenir des lettres aux séditieux, pour les animer et les engager à passer dans leurs possessions (1)? Quel tort n'aurait pas fait un tel désastre à toutes les missions de l'Orient, qui tirent tant d'avantages de l'établissement de la royale compagnie! Ces considérations auraient arrêté tous autres que les PP. Jésuites, mais ils ne se laissent pas vaincre de la sorte; il faut que tout plie ou rompe sous leur volonté. Ils voulaient faire abattre la pagode, pour faire ensuite détruire le jardin des PP. Capucins, qui est auprès de leur église; ils voulaient encore faire une action d'éclat, pour donner à Rome une haute idée de leur zèle, et empêcher que l'on n'ajoutât foi à ce que l'on pourrait dire des superstitions qu'ils tolèrent dans leurs missions malabares : c'étaient de grands desseins, il fallait que tout y cédât. Les autres missionnaires se récrièrent en vain contre cette entreprise, ils ne gagnèrent rien, il était déjà trop tard; l'ordre d'abattre la pagode avait été donné à leur insu. Les Jésuites s'étaient tellement emparés de la confiance de MM. du conseil, que le gouverneur ne consulta personne, de peur de rencontrer quelque opposition à ce dessein.

Ne croyez pas que les Jésuites, pour avoir été si humiliés, se tiennent pour vaincus; ils ont trop à cœur l'affaire de cette pagode. Vous allez voir une action encore bien plus étrange.

Le 4 septembre 1705, à neuf heures du soir, les PP. Tachard, Dolu et Turpin, accompagnés de Malabars chrétiens et suivis de quelques domestiques, entrèrent dans la cour de la pagode à l'instant où les chefs de castes y faisaient offrir quelques sacrifices de riz, de figues, de lait

(1) Il s'agit ici des colonies anglaises. E. J.

et de sucre. Les PP. se saisirent d'abord des chefs de castes et les enfermèrent dans un local qui se trouve dans la cour de la pagode. Ils envoyèrent ensuite chercher un levier pour enfoncer la porte intérieure qui était fermée; après beaucoup d'efforts, ils entrèrent par la brèche, et trouvèrent un Brahame qui s'était caché derrière le Linga; un homme de l'escorte le prit par les cheveux, et le traîna devant les PP., en présence desquels on lui donna plusieurs coups de poing. Puis, les PP. renversèrent les idoles, les couvrirent de crachats, ordonnèrent à leurs gens de lâcher leur urine sur ces figures profanes, et enfin enlevèrent plusieurs ornemens de la pagode. Dès que les vainqueurs eurent terminé cette œuvre, le P. Dolu courut promptement chez M. Flacourt, qui était alors juge de Pondichéry, pour le prier de descendre à la pagode, où l'on faisait toutes sortes de sacrifices et de réjouissances, contre l'ordre exprès de M. Martin. M. Flacourt ne croyant pas que l'affaire fût bien grave, et ne trouvant pas d'ailleurs convenable de sortir à une heure aussi indue, envoya avec le P. un de ses domestiques chez M. Severin, officier de la justice, pour l'avertir de faire une descente à la pagode. M. Severin y fut et prit connaissance des faits; s'étant convaincu que les gentils n'avaient fait qu'une de ces petites cérémonies qui ne leur avaient point été défendues et qu'ils n'avaient cessé de pratiquer, depuis même que M. Martin avait interdit les grandes cérémonies à feux, danses et chants, il mit tous les chefs malabars en liberté, se réservant de faire le lendemain plus ample information : les Jésuites et leur escorte se retirèrent dans leur maison. Déjà s'assemblaient, à la porte de la pagode, plus de 400 gentils en grand tumulte et faisant grand bruit. Il y eut, toute la nuit, grande alarme dans le quartier; dès qu'il fit jour, M. Severin fit son rapport à M. Martin et à M. Flacourt : M. le juge marcha aussitôt à l'audience avec ses conseillers, pour y faire information juridique, et dans l'intention de faire bonne justice de cette attaque nocturne; car il voyait

bien que c'était le seul moyen d'arrêter les plaintes menaçantes des gentils. Mais les Jésuites s'étant aussitôt rendus auprès de M. Martin, pour lui demander justice contre M. Flacourt, M. Martin fit appeler le juge avec ses conseillers, et rien ne fut décidé dans cette audience.

Le 5 et le 6 se passèrent au milieu d'une horrible sédition ; tous les Malabars voulaient absolument ou qu'on leur donnât la liberté de faire leurs cérémonies, ou qu'on les laissât sortir de la ville. M. Martin et son conseil étaient fort embarrassés, et ne savaient quelles mesures prendre en présence de maux si pressans. L'on envoya plusieurs fois promettre satisfaction aux séditieux, s'ils voulaient se tenir en repos ; mais ils n'entendirent point raison. Les Jésuites, satisfaits de voir leur entreprise à moitié terminée, tantôt conseillaient à M. Martin de faire tirer les batteries de la forteresse pour effrayer les séditieux, en faisant passer quelques boulets au-dessus de leur tête, tantôt excitaient MM. les officiers à sortir en armes et à repousser cette insolente canaille : les PP. conseillaient encore de laisser sortir tous les gentils de la ville, assurant le conseil que ces mécontens viendraient bientôt solliciter la permission d'y rentrer. Le P. Tachard ne put s'empêcher de dire, dans la plénitude de sa joie, que, depuis plus de quinze jours, tous les PP. pensaient à cette affaire.

Le 7, M. Martin assembla tous les officiers civils et militaires, et envoya prier les PP. missionnaires d'assister au conseil. On passa tout le jour à ne rien conclure, chacun étant assez occupé à se défendre et à répondre aux invectives des PP. Jésuites, que tout le monde accusait de cette sédition. Cependant les Malabars s'impatientaient ; déterminés à sortir de la ville, ils se préparèrent à en forcer les portes.

Le 8, après dîner, M. Martin fit encore assembler tous les officiers ; les PP. Capucins et un P. Augustin italien furent admis au conseil ; les PP. Jésuites en furent absolument exclus, comme auteurs de la calamité présente.

L'assemblée conclut que, toutes choses bien considérées, on devait permettre aux gentils plusieurs cérémonies sur lesquelles ils insistaient : M. Martin envoya quelques-uns de ses officiers déclarer aux Malabars l'arrêté du conseil ; ils furent tous satisfaits et retournèrent à leurs maisons.

MM. de la royale compagnie étaient parvenus à interdire les cérémonies gentiles qui se faisaient avec éclat ; si les Malabars n'en étaient pas contens, du moins ils n'osaient murmurer, et il n'y avait pas lieu de craindre une émeute. On est aujourd'hui contraint de leur accorder un plus libre exercice de leur culte. La foi des Malabars est telle qu'ils n'ont voulu faire aucune cérémonie dans leur pagode qu'elle ne fût purifiée : dans cette intention, ils y ont donné à manger aux Brahames, ils y ont fait des aumônes, des sacrifices et plusieurs autres cérémonies pendant trois jours (1).....

Quel préjudice le zèle indiscret des PP. Jésuites, dans cette circonstance, ne peut-il pas apporter à toutes leurs missions malabares ! Ignorent-ils que les Brahames de Pondichéry écrivent exactement tout ce qui s'y passe aux Brahames des autres provinces dans lesquelles ils savent que les Jésuites français et portugais font mission ? Les PP. auraient dû se souvenir de la représentation qu'ils donnèrent, en 1701, du martyre de S. Georges, et des terribles suites qu'eut cette folie pour la célèbre mission de Tangiaour (Tanjaour) : cette affaire mérite encore d'être rapportée.

Après avoir été éprouvé par les supplices et par des offres de faveur, Georges voulut répondre par des actes aux pressantes instances de Dioclétien ; il invita l'empereur à réunir le sénat et les principaux du peuple dans le temple d'Apollon ; il s'y présenta lui-même et, s'approchant de la statue d'Apollon, faisant le signe de la croix et étendant

---

(1) MM. de la royale compagnie firent une information dont ils envoyèrent les actes en France.

la main, il dit : « Dieu, veux-tu que je t'offre des sacri- » fices? » Le démon qui était dans la statue répondit : « Je » ne suis pas Dieu ; Dieu est celui que tu annonces. » On entendit des voix lugubres et effrayantes sortir de la bouche des idoles ; puis, tous les dieux du paganisme se brisèrent et tombèrent en poussière.

Les PP. Jésuites français représentèrent cette scène dans leur église de Pondichéry. Ils avaient mis Brouhma, Vichenou, Roudra et quelques autres divinités à la place d'Apollon et des autres dieux de l'Olympe ; mais les statues qu'ils avaient exposées ne tombèrent point d'elles-mêmes, aussi S. Georges et les autres Malabars chrétiens se jetèrent-ils sur les idoles : ils les eurent bientôt brisées et foulées aux pieds (1). Les Brahames et les Malabars gentils qui assistaient à cette représentation se retirèrent chez eux

---

(1) Les Jésuites qui avaient repris en Europe, au commencement du dix-septième siècle, le genre depuis long-temps tombé des *mystères* et *des moralités*, ont essayé dans presque toutes leurs missions de l'Orient l'effet que produiraient ces drames pieux sur l'esprit des peuples qu'ils voulaient convertir. Ils ont encore imité nos plus anciens dramatistes, en donnant leurs représentations à la suite des offices, dans l'enceinte de leurs églises ; les acteurs étaient choisis parmi leurs élèves, lorsque le drame thaumaturgique était écrit dans une langue européenne, parmi les nouveaux convertis, lorsqu'il était écrit dans quelque langue de l'Asie. Les fêtes des saints de leur ordre étaient toujours célébrées par plusieurs divertissemens et terminées par plusieurs représentations d'un drame mystique, composé pour la circonstance. Ces drames étaient souvent accompagnés de ballets dans lesquels figuraient allégoriquement un grand nombre de personnifications ; les danseurs étaient le plus souvent des naturels non convertis ; ces rôles étaient remplis à Manille par des Tagalas, des Pampanghs, des Biseys, des Ternatis, des Borneys, des Malays, des Javanais, des Malabars, des Canarins, des Chinois et des Japonais. Dans cette ville, en 1623, aux fêtes de la canonisation de Fr. Xavier, *por la tarde, los de Taytay representaron una comedia en Tagalo de S. Ignacio* ; quelques années plus tard, aux fêtes de la commé-

saisis de frayeur; mais l'affaire n'en demeura pas là. Les Brahames de Pondichéry qui étaient d'ailleurs fort animés contre les PP. Jésuites, mandèrent aussitôt cette nouvelle aux Brahames de Tangiaour Le Brahame précepteur du fils du roi entreprit de venger cet affront et, pour pour mieux réussir, prépara une représentation à peu près semblable à celle que les PP. avaient donnée à Pondichéry. Le roi y assista; voyant que l'on maltraitait les dieux, il voulut en savoir le motif; les Brahames qui attendaient cette occasion, déchargèrent toute leur fureur sur les Jésuites de Pondichéry et sur les Malabars chrétiens; ils firent connaître au roi qu'il y avait de ces impies dans son royaume. Le souverain envoya aussitôt des soldats, avec

---

moration des martyrs du Japon, *se celebrò (la fiesta) en todo el puerto con danzas, salvas, comedias y otras muchas muestras de regocijo, à que concurrieron todas las naciones que avia en el, y los Sangleyes ò Chinos hizieron una comedia de S. Fr. Xavier en su lengua, y à su modo*. Un drame se nomme en Tagala *Bantiti* *. C'est, suivant les vocabulaires, un mot chinois *tagalisé*. Gaspar de S. Augustin nous apprend dans sa grammaire que plusieurs drames grecs de *Dionysius Areopagita* ont été traduits en tagala : il cite les vers suivans d'un de ces drames, en observant que le mètre du vers tagala est une imitation du vers comique de Térence.

Dito sa dakkilang kaharian nang GRECIA
Ay itong bayannang ATHENAS *lalo, at mona*
Sa ibang manga bayang na sasakop baga
Hangan saona, at magpangayon pa.

Il doit encore exister un grand nombre de ces drames théologiques en chinois, en diverses langues de l'Inde et de la Polynésie, peut-être même en arménien, en éthiopien et en amhari : un répertoire de ces pièces de théâtre serait une collection curieuse. (Voyez dans la notice des mss. rapportés par M. Ducler une tragédie du martyre de S. Eustache en tamoul, représentée à Karikal, en 1829.) E. J.

* J'aime mieux croire que *bantiti* est la prononciation altérée par les Sangleys du mot tagala *bangquiqui* (ficcion, engaño de palabras). Le bouffon des drames tagalas se nomme *posong*.

ordre de saisir les chrétiens dans toute l'étendue de ses états; on en prit un grand nombre, on les fustigea et on les jeta en prison. Mais tous renoncèrent bientôt à la religion chrétienne et retournèrent à leurs pagodes; quelques familles seulement se retirèrent sur le territoire occupé par les Européens. De plus, on appliqua sur les épaules de tous ces renégats, en forme de sceau, le *chancou* ou le *chauran* (1) : ce sont les armes formidables de Vichenou; les gentils les considèrent comme des divinités. On prit aussi deux PP. Jésuites portugais; l'un d'eux, déjà malade, mourut en prison, l'autre fut mis en liberté, avec ordre de sortir du royaume. Les Malabars abattirent toutes les églises, et défendirent l'exercice de notre culte : cette pauvre mission n'a pu se relever depuis ce temps......

Il ne s'est pas trouvé un seul martyr parmi tous ces Malabars; la plupart n'ont point attendu les supplices pour retourner aux pagodes : quelques-uns seulement ont pris la fuite. N'est-il donc pas étonnant que le P. Tachard, dans sa lettre au P. La Chaise, déclare que plus de 12,000 chrétiens ont déjà généreusement confessé la foi? N'est-il pas étonnant que le P. Martin, dans sa lettre au P. Valette, représente l'église malabare comme une image de l'église naissante?...... Toutes ces misères ont souvent tiré des larmes des yeux de Mr le patriarche d'Antioche qui croyait trouver une mission aussi florissante que celle que les PP. Jésuites annoncent en cour de Rome depuis près de cent ans.

---

(1) *Shankou* prononciation tamoule de *shankha* conque, et *chauran* altération de *shakaram* pour tchakra. E. J.

تحفة المستيقظ العانس في نزهة المستنيم والناعس

Contes du *Cheikh El-mohdy*, traduits de l'arabe, d'après le manuscrit original, par J.-J. Marcel, &c.

1[re] livraison, 15 juillet 1832, in-8° de 96 pages. — Chez Dondey-Dupré, libraire de la Société asiatique. — Prix, 2 fr. pour les souscripteurs.

En 1829, M. Marcel avait publié, en trois volumes in-12, la première partie des contes du *Cheikh El-mohdy* (1). L'accueil qu'ils ont reçu du public l'a engagé à les donner aujourd'hui en totalité. Le premier volume contiendra les contes déjà publiés, et en sera ainsi une nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée; la suite ou la deuxième partie, c'est-à-dire les contes du *Moristan* (2) rempliront le second et le troisième volume. Le cheikh El-mohdi, auteur de ces contes, était un chrétien converti à la religion musulmane; il avait fait avec distinction ses études théologico-littéraires dans le *Masjid al-azhar* (الازهر), *la mosquée brillante* ou *florissante* (3), et non *la mosquée des fleurs*, comme M. Marcel la nomme avec d'autres Européens. Ce cheikh était secrétaire (*kateb* et non *katem*) du divan à l'arrivée des Français, et il fut conservé dans ce poste par le général en chef. Il se lia d'amitié avec M. Marcel, qui était le directeur de l'imprimerie nationale au Caire, et lui remit le manuscrit des contes dont il s'agit.

(1) Ou mieux *El-mahdi* (le bien conduit), ce nom propre étant le participe passé ou le nom de patient du verbe arabe هدى, *conduire*, etc.

(2) Il faudrait écrire *Maristan*, car ce mot est l'abrégé du persan بيمارستان, *hôpital*. En Égypte, on donne à ce dernier mot, ainsi qu'à مارستان, le sens d'hospice des insensés.

(3) Voyez, au sujet du nom de cette mosquée, deux lettres de M. de Sacy, dans ce journal, t. IV, p. 470 et suiv., et t. V, p. 150.

J'ai parlé ailleurs (1) de la première partie de ces contes, c'est-à-dire des *dix Soirées malheureuses*, ou des *Contes d'un endormeur*, et j'ai donné l'analyse de leur cadre, qui est piquant et original, tandis que la plupart des narrations ne présentent pas un grand intérêt, et qu'il paraît tout naturel qu'elles aient constamment produit sur l'auditoire du conteur l'effet soporifique que leur attribue le cheikh El-mohdi. Le but du cheikh, en écrivant cette partie de son ouvrage, a sans doute été de critiquer la manie de conter qu'ont certaines personnes, manie qui les rend à charge aux autres, et souvent malheureuses elles-mêmes. Ces *dix Soirées* ressemblent tout-à-fait à la comédie du *Conteur,* de feu M. Picard ; on dirait que cet écrivain distingué en a eu connaissance avant de composer sa pièce.

Les contes du *Moristan* seront sans doute plus curieux ; ils contiendront les aventures des insensés du Caire avant leur folie, et plusieurs ne peuvent manquer d'offrir des faits extraordinaires et singuliers. Les notes nombreuses dont M. Marcel a enrichi sa traduction plairont à tous les lecteurs, et leur apprendront sur-tout une foule d'anecdotes peu connues sur l'expédition d'Égypte et les personnages qui en ont fait partie.

L'ouvrage est accompagné de vignettes exactes de costume et de vérité locale. Ces vignettes, au nombre de vingt, seront réparties dans chaque livraison. La première, que j'ai sous les yeux, se compose d'une dédicace, d'un avertissement des éditeurs, de l'avis préliminaire du traducteur, et, enfin, de trois soirées de notre malheureux conteur. Les autres livraisons paraîtront de mois en mois. L'ouvrage entier formera trois volumes ou quinze livraisons environ. G. T.

---

(1) Voyez le Bulletin universel des Sciences historiques (7e section du Bulletin universel), t. XII, p. 405 et suiv.

NOUVEAU JOURNAL ASIATIQUE.

Lettre de M. le Bon Silvestre de Sacy *à M. le Bon Mac Loghan de Slane, membre de la Société asiatique.*

Monsieur,

Vous avez remarqué dans le *Mémoire sur la vie d'Abd-allah ben-Zobaïr*, que M. Ét. Quatremère a publié dans le *Nouveau Journal asiatique*, un récit qui se trouvait déjà dans ma *Chrestomathie arabe* (2e édition, t. II, pag. 455 et suiv.), et que j'avais tiré du savant ouvrage intitulé *Kitab alaguni*, et vous avez été frappé de quelques différences importantes qui existent entre ma traduction et celle de M. Quatremère. Vous me demandez à laquelle des deux traductions il faut s'en tenir. Je suis charmé que vous me procuriez cette occasion de corriger quelques fautes qui me sont échappées et que j'ai reconnues, depuis la publication de cette seconde édition, soit par mes propres observations, soit par la lecture du Mémoire de M. Quatremère. Au lieu de vous répondre confidentiellement, je le fais par la voie du *Journal asiatique*, parce que quand la faute a été pu-

blique, il convient que la réparation le soit aussi; et, puisque ma réponse n'est plus pour vous seul, je dois entrer dans quelques détails préliminaires pour orienter les lecteurs.

Yézid, khalife ommiade, ne négligeait rien pour ramener à la soumission Abd-allah, fils de Zobeïr, qui s'était fait reconnaître pour khalife à la Mecque. Avant de recourir à la force des armes, il résolut d'employer les voies de conciliation; il envoya donc à Abd-allah une députation composée de dix personnes distinguées parmi les musulmans de la Syrie. Un de ces députés, dont le nom était *Abd-allah*, fils d'*Idhat* (ou d'*Adhah,* comme prononce M. Quatremère بن عضاة), jaloux apparemment de ce que le chef de la députation, Noman, fils de Béschir, conférait souvent en particulier avec le fils de Zobeïr, saisit le moment d'un de ces entretiens pour représenter à ce dernier que Noman n'était point autorisé à traiter hors de la présence des autres députés; que, à la vérité, il était leur chef, mais sans que cela lui donnât aucun droit que les autres membres de la députation ne partageassent avec lui. Là-dessus, le fils de Zobeïr lui répondit (je copie ma traduction) : « Fils d'Idhat, qu'y a-t-il de » commun entre toi et moi? Je suis (inviolable) ici, » comme une des colombes de la Mecque. Oui certes, » repartit le fils d'Idhat, et quelle est donc l'inviola- » bilité des colombes de la Mecque? Holà, garçon, » mon arc et mes flèches. Il prit donc une flèche, la » plaça au milieu de son arc, et visant une des co- » lombes de la mosquée, il lui parla ainsi : Colombe,

» Yézid, fils de Moawia, boit-il du vin? Dis oui; et
» si tu le fais, je te tirerai cette flèche. — Colombe,
» déposes-tu de l'autorité souveraine Yézid, fils de
» Moawia? crois-tu que tu te sépareras du reste du
» peuple de Mahomet, et que tu demeureras dans le
» lieu saint, *en sorte qu'on doive t'y laisser en paix*
» *et impunie?* Par Dieu, si tu le fais, je te tirerai
» cette flèche. »

M. Quatremère a entendu autrement que je ne l'avais fait, la dernière apostrophe du fils d'Idhât; il la traduit ainsi : « Colombe, prétends-tu dépouiller de » la dignité de khalife Iézid, fils de Moawia, te séparer » du peuple de Mahomet, et *rester dans la maison* » *sainte jusqu'à ce que tu sois livrée à l'insulte et* » *à l'outrage?* » Cette traduction est, sans aucun doute, bien préférable à la mienne; toutefois, les derniers mots du texte وتقيمين في الحرم حتى يستحلّ بك, me semblent devoir signifier *jusqu'à ce que* ou *en sorte que le lieu saint soit profané à cause de toi.* Le verbe استحلّ, *regarder comme licite ou profane* (1) une chose ou un lieu, gouvernant, à la forme active, son complément à l'accusatif, ce même complément, lorsque le verbe passe à la forme passive, devient le sujet du verbe. C'est donc, je pense, الحرم qui est ici le sujet du verbe passif يستحلّ.

(1) On appelle حلّ par opposition à حرام, la partie du territoire de la Mecque qui est en dehors des limites de la banlieue consacrée.

Il est évident que l'intention d'Abd-allah était de faire entendre au fils de Zobeïr que, s'il persistait à décrier publiquement la conduite de Yézid, et à le proclamer déchu du khalifat, faisant par là schisme avec la majorité des musulmans, le temple même de la Mecque ne serait point un asyle pour lui, et l'on ne ferait aucune difficulté de l'attaquer et de le tuer dans l'enceinte sacrée. Je reprends le fil de la narration.

« Malheureux ! lui dit le fils de Zobeïr, est-ce qu'un » oiseau peut parler ? Non, lui répondit le fils d'Idhat ; » mais toi, tu peux parler : j'en prends Dieu à témoin, » tu reconnaîtras de gré ou de force l'autorité de ton » maître, ou bien on verra les drapeaux des Ascharites » flotter dans cette vallée, et certes je ne reconnaîtrai » pas les grands priviléges que tu attribues à ce lieu-ci. » *Cela est-il permis ?* lui dit le fils de Zobeïr. *On en* » *obtiendra la permission,* repartit le fils d'Idhat, *de* » *celui qui a un tranchant* (c'est-à-dire de notre épée). » M. Quatremère traduit : « Quoi ! dit Ebn Zobeïr, le » territoire sacré *sera donc livré à la profanation ?* » Ebn-Adhah répondit : *Le profanateur de ce lieu* » *est l'homme qui y professe des maximes héréti-* » *ques.* » Cette traduction est la seule vraie, comme je l'avais déjà reconnu et observé sur mon exemplaire de ma *Chrestomathie,* avant la publication du Mémoire de M. Quatremère, ayant trouvé, dans je ne sais quel manuscrit, le même récit exprimé en ces termes :

أَوَيُسْتَحَلُّ الحرم قال يستحِلّه من ألحد فيه

Vous voyez, Monsieur, qu'il ne faut pas hésiter à corriger ma traduction de ce passage. Le mot conjonctif من, qui ne s'applique qu'aux personnes et non aux choses, aurait dû m'empêcher de tomber dans l'erreur.

Le même récit contient un autre passage dont je crois que le vrai sens a échappé aussi bien à M. Quatremère qu'à moi. Le passage du *Kitab alagani* que j'ai cité dans ma Chrestomathie commence ainsi : « Quand Hosaïn, fils d'Ali, se fut déterminé à passer » dans l'Irac, et que le fils de Zobeïr se fut mis en de- » voir d'exécuter le dessein qu'il avait formé....... » qu'ayant mesuré son ventre, il eut dit : *Mon ventre* » *est large d'un palme, ou peut-être moins large* » *qu'un palme,* et qu'il eut commencé à publier hau- » tement les vices des enfans d'Omayya, et à inviter » les peuples à secouer leur joug, Yézid lui accorda » un délai de six mois pour rentrer dans le devoir, &c. »

Au lieu de ces mots *qu'ayant mesuré son ventre, il eut dit,* &c., on lit dans le Mémoire de M. Quatremère : « Il mesura son ventre en disant : *Il a au-* » *jourd'hui la largeur d'un palme, et bientôt peut-* » *être il n'aura pas tant d'étendue.* »

Je dois remettre sous vos yeux, Monsieur, le texte de ce passage ; le voici :

شبّر بطنه وقال انّما بطني شبر وما عسى ان يسع الشبر

J'ai supposé que le fils de Zobeïr, en mesurant son ventre, avait voulu se moquer de l'intempérance de Yézid, et opposer aux débauches de son rival sa propre

sobriété; et je pense encore de même. Mais le sens propre du texte arabe me paraissait obscur : je crois aujourd'hui qu'il faut le traduire ainsi : « Ayant mesuré » son ventre, il dit : Mon ventre n'a qu'un palme de » largeur (sur une égale longueur); et que peut con- » tenir le palme ? » c'est-à-dire, que faut-il de nourriture pour remplir une si petite capacité ? Il me paraît que, dans ce texte, ما est interrogatif, et non pas négatif, et qu'il faut prononcer أن يسعَ الشبرُ, le mot الشبر étant ici le sujet du verbe يسع, et يسع étant, par une ellipse très-ordinaire, pour يسعه.

Ce passage me semble recevoir quelque jour d'un récit inséré dans mon Commentaire sur les *Séances de Hariri*, et d'une scolie de Tebrizi sur quelques vers du *Hamasa*.

Voici d'abord ce que je trouve dans le commentaire de Tebrizi sur le *Hamasa* (éd. de M. Freytag, p. 107), à l'occasion de ces vers :

« Quoi donc! à l'appât de recevoir pour le prix de » mon sang de jeunes chameaux mâles et femelles, me » laisserez-vous dans une fosse obscure, à Saada ? » Laisse là Amrou, si Amrou consent à une transac- » tion; le ventre d'Amrou a-t-il donc plus qu'un palme » de capacité, pour contenir de la nourriture? »

Tebrizi dit : « Ces mots *le ventre d'Amrou, &c.,* » ont pour objet d'inspirer du dédain pour l'amende » (que paie un meurtrier à la famille de celui qu'il a » tué); c'est ainsi qu'on lit dans une tradition : *Le* » *ventre d'un homme est-il donc autre chose qu'un*

» *palme sur un palme* (c'est-à-dire un palme carré)?
» ce qui a pour objet d'inspirer du dégoût à l'homme
» pour les choses du monde. » Merzouki, qui dit la
même chose, ajoute : « Que fera-t-il en effet des ri-
» chesses, puisqu'il faut peu de chose pour remplir
» son ventre? »

Dans Hariri (p. 450), à l'occasion du proverbe arabe ابخل من مادر, *plus avare que Madir*, on lit la scolie suivante, qui se retrouve aussi, en grande partie, dans Meïdani, mais que j'abrégerai beaucoup.

Abou-Obeïda, dit-on, ayant ouï raconter l'aventure qui avait donné naissance à ce proverbe, témoigna son étonnement que les Arabes n'eussent pas pris plutôt pour exemple d'une avarice consommée, celle d'Abd-allah, fils de Zobeïr. Il en cita plusieurs traits, puis il dit : « Il ne faisait qu'un seul repas par semaine, et il
» disait dans la *khotba : Mon ventre n'est autre*
» *chose qu'un palme sur un palme, et j'ai ma suffi-*
» *sance,* Un poëte a dit à son sujet :

» Si ton ventre n'était que d'un palme, tu aurais
» été rassasié, et tu aurais laissé des restes abondans
» pour les chevaux. Si tu éprouves quelque malheur
» de la part de la fortune, nous ne plaindrons de ta
» perte ni le monde ni la religion. »

Dans Meïdani, au lieu de للبراذين *pour les chevaux*, on lit, de même que dans le *Kitab alagani*, للمساكين *pour les pauvres*; cette leçon me semble préférable.

Dans le commentaire sur Hariri, le fils de Zobeïr

dit : و عندی ما عسی يكفينی , tandis que l'auteur du *Kitab alagani* lui fait dire : و ما عسى ان يسع الشبر. Ces sortes de différences sont très-communes dans les historiens arabes qui fondent leurs récits sur des traditions orales, sujettes à beaucoup d'altérations; et si l'on en désire des exemples, on en trouvera à chaque page de la partie des *Annales de Tabari* qu'a publiée M. Kosegarten. Toutefois, en traduisant, comme je le propose, la leçon du *Kitab alagani : et que peut contenir un palme ?* il est évident qu'il en résulte ce sens, qu'il faut bien peu de chose pour remplir une aussi petite capacité, sens qui rentre dans celui que donne la leçon du commentateur de Hariri : *j'ai ma suffisance,* ou *j'en ai autant qu'il m'en faut.*

Je profiterai, Monsieur, de l'occasion que me présente la publication de cette lettre, pour communiquer aux lecteurs de ma Chrestomathie une correction essentielle que réclame la traduction d'un morceau fort curieux de Makrizi, inséré dans la deuxième partie de la seconde édition (p. 167). Cet historien, recherchant l'origine de l'autorité judiciaire, attribuée de son temps aux chambellans des sultans, en opposition au système politique de l'islamisme, raconte un fait arrivé en l'an 753 de l'hégire; il s'agissait d'une contestation entre des marchands étrangers et des négocians du Caire, contestation dont la connaissance fut attribuée par le sultan Salih, fils de Mohammed et petit-fils de Kélaoun, au chambellan Seïf-eddin Djerdji. Les marchands étrangers se plaignaient que les négocians du Caire, leurs débiteurs, avaient débité les marchandises

à eux vendues par les plaignans, et en avaient mangé le prix, puis qu'*ils s'étaient déclarés en faillite devant le kadhi hanéfite, par lequel ils étaient détenus en prison.* ثم هم يثبتون على القاضى الحنفى اعسارهم وهم فى حبسه ; « ils ajoutaient, ai-je dit, » que, pendant ce temps-là, quelques-uns d'entre eux » créanciers étaient réduits à l'indigence. » Le texte, que j'ai plutôt commenté que traduit, porte وقد فلس بعضهم ; il fallait prononcer فلّس et traduire ainsi : « et » que le kadhi avait déclaré quelques-uns d'entre eux » (les négocians du Caire) insolvables. » J'ai traduit comme si l'auteur eût écrit وقد افلس بعضهم. Le tort qui résultait de là pour les marchands étrangers, c'est qu'ils ne pouvaient plus exercer de poursuites contre ces négocians, dont l'insolvabilité avait été reconnue en justice. Le sultan, qui jugea bien qu'il y avait eu une collusion criminelle entre les débiteurs et le kadhi, blâma le magistrat, lui ôta la connaissance de ces affaires, et l'attribua au chambellan, qui fit sortir les débiteurs de prison et les tortura jusqu'à ce qu'ils se fussent acquittés de ce qu'ils devaient aux marchands étrangers.

Ce n'est pas pour vous, Monsieur, que je relève et que je corrige cette faute, puisque c'est vous-même qui me l'avez fait observer ; mais voici une autre correction que vous ne serez pas fâché de connaître, et dont je suis redevable à M. Fleischer.

J'ai publié, dans le tome I[er] du même ouvrage (p. 326), un long extrait de Makrizi sur les Juifs; et, à propos d'une de leurs sectes qu'on nomme *Ananites*,

j'ai rapporté un passage, alors inédit, d'Abou'lféda. On lit dans ce passage que les Ananites croient « que » le Messie (J. C.) n'a contredit en rien la loi (de » Moïse); qu'au contraire il l'a confirmée, et a invité » les hommes à l'observer; qu'il est du nombre des » prophètes des enfans d'Israël, qui ont pratiqué reli- » gieusement la loi. » Après quoi Abou'lféda aurait ajouté, suivant ma traduction, « mais cependant ils » ne le reconnaissent pas pour avoir eu *le don de pro-* » *phétie.* » Il y a ici un *non-sens* évident. Abou'lféda a dit qu'ils n'admettent point *la qualité de fils* (de Dieu) بنوّة : ce mot étant écrit sans points diacritiques, j'ai lu نبوّة : M. Fleischer n'a pas fait naufrage contre cet écueil.

C'est en travaillant avec des auditeurs comme vous, Monsieur, qu'on aperçoit et qu'on rectifie les méprises qui ont échappé à l'attention, soit dans les fonctions de traducteur et d'éditeur, soit dans la correction des épreuves. Je m'applaudis d'avoir eu plus d'une fois lieu de profiter de vos observations, et je désire que les autres orientalistes français et étrangers partagent à cet égard mes sentimens, en attendant qu'ils vous aient un jour de plus grandes obligations.

Je vous prie, Monsieur, d'agréer l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le B. SILVESTRE DE SACY.

Paris, 30 août 1832.

Lettres du P. Gaubil, *adressées à plusieurs savans de Paris.*

I.

Péking, ce 12 août 1752.

C'est depuis peu de jours que j'ai reçu votre lettre du 22 novembre 1750; elle aurait dû arriver l'an passé. Avec cette lettre, j'ai reçu celles de MM. Deshautrayes et Deguignes; je leur réponds par votre voie, mes réponses sont à cachet volant, si vous voulez les lire, lisez, et ensuite ayez la bonté de les cacheter. J'ai voulu commencer par répondre à ces messieurs; ensuite j'attendrai les lettres du mousson, et je vous répondrai, de même qu'à la lettre de M. du Maïran du 23 novembre 1750, que j'ai reçue en même temps que la vôtre. Bien des remercîmens pour les patentes que vous m'envoyez; ce que j'y trouve de plus agréable pour moi, c'est l'honnêteté, le bon cœur, qui ont porté vous et M. de Maïran à me donner des marques si flatteuses pour moi, de votre bonté. Vous voyez assez que je suis hors d'état, ici, de faire ce que, naturellement, vous devez souhaiter que je fasse; mais je ferai de mon mieux pour vous satisfaire.

Je suis, avec beaucoup d'estime et de respect,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Gaubil J.

P. S. Examinez, je vous prie, le projet que je propose à M. Deguignes; du moins pour l'histoire et la géographie, ce projet peut s'exécuter aisément, et si on le goûte, je crois que dans peu de temps on pourra l'exécuter; et certainement on aurait alors quelque chose de bon sur toutes les matières qui composent le grand recueil *Nian y szu,* sur lequel MM. Deshautrayes et Deguignes sont au fait. Tout consiste à avoir l'argent nécessaire, et un, ou, s'il se pouvait, deux jeunes gens propres à cela; car pour les lettrés chinois, avec quelque argent et du soin pour veiller sur leur travail, on en trouvera aisément. Pour le reste de quelque dépense, je crois que je pourrai y pourvoir; cependant, sur ce point je peux aussi me tromper, car ici nous ne comptons que bien faiblement sur quelques secours de France; on s'y intéresse bien peu pour nous, tandis que les Portugais, Italiens et Allemands reçoivent tous les ans de puissans secours.

Il y a long-temps qu'on aurait pu exécuter le projet que je propose; mais je ne sais par quelle fatalité on se vit obligé de penser à d'autres objets, et qui n'ont pas eu le succès qu'on avait lieu d'attendre.

Dans ma réponse à M. Deguignes, vous verrez que sous la dynastie des *Han* orientaux, les gens de *Ta thsin,* ou l'empire romain de l'Orient, vinrent pour la première fois en Chine par le pays d'*Arakan* et d'*Ava.* Je me souviens que nos PP. des Indes m'écrivirent ici qu'on avait trouvé dans le Maduré ou Mayssour, dans des ruines d'un bâtiment, des médailles de Marc-Antoine; si je ne me trompe pas, les premiers

Romains qui vinrent en Chine, et que les Parthes avaient empêchés de passer par leur pays, allèrent chez les Indiens, et, par leur moyen ou direction, ils vinrent en Chine par les pays d'Arakan et d'Ava. Il paraît que nos PP. ont envoyé à Paris ces médailles romaines; MM. Deguignes et Deshautrayes les ont peut-être vues.

Après avoir bien examiné le projet que je vous propose, à vous et à M. Deguignes, je crois devoir vous éloigner du dessein que vous pourriez avoir d'envoyer ici quelque somme d'argent pour l'exécution; il ne faut pas y penser. L'argent venu, il pourrait arriver qu'on ne pût faire ce que l'on souhaite, ni de la manière qu'on le souhaite; et ce serait un inconvénient. Je tâcherai de faire ce qui se pourra; il ne faut pas s'engager mal à propos.

II.

A M. de l'Isle.

Il y a bien des années que le P. de Mailla et moi eûmes ici d'un mahométan, dont la famille, originaire d'Occident, a été autrefois chrétienne ou juive, un manuscrit conservé par elle. Il est écrit en caractères presque semblables à ceux du monument de la religion chrétienne du Chen si. Ces caractères sont, la plupart, *estranghelo*. La couverture de cet ancien manuscrit est de bois; le papier est épais et étranger, l'encre de même. Nous le fîmes exactement copier : je ne pus deviner la langue de ce manuscrit; j'y reconnus des mots

chaldaïques, syriaques, et des noms juifs. La langue est peut-être de quelque pays entre la Chine et la Perse, mais les caractères sont estrangelos. Le P. E. Souciet n'y put rien deviner ni déchiffrer. Il y avait à la marge quelques mots écrits en grec, mais qui ne donnent aucun éclaircissement. Je n'ai jamais su si le P. Souciet a communiqué ce manuscrit aux savans de Paris. Tâchez de le retrouver; j'ai écrit là-dessus à Paris, mais je n'ai reçu nulle réponse. Si vous le retrouvez chez nos PP., peut-être MM. Deguignes, Deshautrayes et autres le déchiffreront (1). Il y a des Chinois et Tartares qui habitent ici et ailleurs qui ont des papiers

(1) M. le baron Silvestre de Sacy a acquis la copie de ce manuscrit, envoyé en Europe par les missionnaires de Péking, des héritiers de l'abbé Brottier, et en a donné une notice dans le XII[e] volume des *Notices et extraits de la Bibliothèque du roi*, pag. 277 et suiv. Ce manuscrit, en caractères *estranghelo*, contient une portion de la version syriaque de l'Ancien Testament, des cantiques et diverses prières. Sur le dernier feuillet de la copie envoyée en France, on lit les deux notes suivantes :

« Ce livre est une copie, fidèle en tout, d'un ancien manuscrit » sur du parchemin, qu'un mahométan, âgé à peu près de quarante-cinq ans, appelé en chinois *Lieou yu si*, mandarin dans le » tribunal des mathématiques sous le titre de *Tong koan tching*, » qui est le troisième rang du mandarinat, m'a fait connaître; il » m'a dit que c'était un manuscrit que ses ancêtres avaient apporté » de leur pays en Chine, lorsque *Tsingiskan*, fondateur de la dynastie des *Yuen*, les y amena, environ l'an de l'ère chrétienne » 1220. Les lieux qui manquent dans cette copie manquent aussi » dans le manuscrit. »

A Péking, le 23 juin 1727.

Jos. Mar., An. de Moyria de Mailla,

Miss. de la Comp. de Jésus en Chine.

laissés par leurs ancêtres; ils se croiraient perdus d'honneur s'ils se défaisaient de ces papiers, qu'ils croient devoir, tôt ou tard, leur porter bonheur. On aurait pu les rechercher, mais on n'y a pas pensé jusqu'ici.

J'attends cette année quelques piastres; si je les reçois, je tâcherai d'avoir quelques manuscrits de cette espèce et autres, qu'on dit être dans quelques familles mahométanes ou juives ou chrétiennes, dont les ancêtres sont venus de l'étranger. Ils sont à Péking au moins depuis le temps de la dynastie mongole, et apparemment d'un temps encore plus ancien. Je ne saurais répondre du succès de mon dessein; ici on ne peut faire que peu de chose.

MM. Deguignes et Deshautrayes peuvent aisément nous procurer quelques livres qui nous manquent; par exemple, Rubriquis, Carpin, Ammien Marcellin, les Voyages de Bergeron, etc.

« L'an 1725, j'envoyai au R. P. E. Souciet quelques textes écrits » en caractères rouges et noirs, avec des notes marginales et des » instructions sur un manuscrit dont j'avais tiré ces notes et ces » textes. Ce manuscrit est l'original dont le livre qu'envoie le » R. P. de Mailla est la copie.

» J'ai lu plusieurs pages de la fin, du milieu et du commencement » de l'original, et les ai confrontées avec la copie : je l'ai trouvée » fidèle. J'ai de même confronté une ou deux lignes de chaque page » de l'original avec la page correspondante de la copie, et je l'ai » trouvée fidèle. »

A Péking, ce 23 juin 1727.

Ant. Gaubil, Miss. de la Comp. de Jésus.

Une anecdote curieuse, relative à ce manuscrit, est mentionnée dans le *Nouveau Journal asiatique*, vol. IX, pag. 143. Kl.

Nous avons l'ouvrage de M. d'Herbelot, l'*Abdalla* de Muller, les *Époques* de Gravius; je voudrais bien avoir Abulfeda, Edrissi, Ben chouna, Albategnius, l'*Almageste* et la *Géographie* de Ptolémée, ou, du moins, quelques livres contenant l'essentiel de ces auteurs. Voyez ce qui se peut faire, mais je ne souhaite nullement que vous fassiez la moindre dépense. Vos savans de Paris ont, quelquefois, de doubles et triples exemplaires de ces livres. Il importerait d'avoir, en général, ceux qui parlent des peuples anciens et des barbares qu'on sait être venus des pays connus des Chinois.

Nous n'avons rien de Purbachius, Regiomontanus, Apianus; je voudrais avoir le *Liber organicus* de Riccioli, et semblables. Si l'on souhaite des livres de ce pays, marquez le nom, on les enverra.

Si j'avais reçu l'année passée les lettres de MM. Deguignes, Deshautrayes et la vôtre, j'aurais pu envoyer cette année ce que je leur dis, cela ne peut être que l'an prochain : je pourrai encore ranger pour vous quelque mémoire. Ici nous n'avons pas les commodités que vous avez à Paris, et je suppose bien que vous le savez. Jusqu'ici j'ai eu assez pour avoir un copiste; mais avec de l'argent même, on a bien de la peine à trouver des gens qui procurent des livres et expliquent ce qu'il y a pour nous de difficile. Ceux qu'on appelle *habiles lettrés chinois*, sont ordinairement des hommes qui n'ont nulle critique, peu d'érudition; ils sont sans principes de nos sciences, et pleins intérieurement d'un mépris ridicule pour tout

ce qui n'est pas chinois. Du reste, ils comptent pour rien de nous tromper, disant, selon leurs intérêts, le blanc et le noir. Il faut se mettre en état de bien vérifier ce qu'ils avancent, sans cela on est sujet à des erreurs de tout genre; cela a déjà fait bien du mal et a été cause de bien des bévues, qui sont presque risibles (1).

A l'occasion des patentes que vous avez envoyées, je suis peut-être obligé à quelque remercîment à faire à votre illustre corps; si cela est, je ne suis nullement au fait sur la manière de m'y prendre; je ne sais pas là-dessus quels sont les usages ni quelles sont les règles. Cela étant, je prends la liberté de vous supplier de faire à ma place ce que je dois faire. Vous êtes au fait et sur les lieux; ici je ne sais rien sur ces matières, et ne puis prendre conseil de personne : mes collègues sont aussi peu instruits que moi-même sur ce point.

III.

Péking, ce 13 août 1752.

Je ne prétends nullement avoir gratis les livres que je vous marque; je suis fort éloigné d'une telle importunité, j'en sais les inconvéniens. Je payerai exactement l'argent que les livres auront coûté, si l'on peut les envoyer, si l'on veut, au prorata des livres chinois et tartares d'ici; je les enverrai.

(1) Avis à MM. les Anglais à Canton.

Vous souhaitez savoir en détail ce qui s'est fait pour la carte de Chine et Tartarie; le P. Patouillet doit avoir tous ces mémoires dans les écrits du feu P. du Halde. Quand on fit cette carte, j'étais jeune régent de classes en France; étant arrivé ici, nos PP. me dirent que tous leurs mémoires, opérations, observations avaient été envoyés en France. J'ai quelques mémoires, tous mutilés et épars, du feu P. Jartoux sur cette carte; c'est lui qui l'a rédigée et envoyée. Ces manuscrits mutilés du P. Jartoux en supposent d'autres que je n'ai pu trouver.

Dans un mémoire sur les îles *Lieou khieou*, que j'ai envoyé l'année passée, j'ai dit quelque chose de la carte de Corée; je vous ai écrit pour tâcher de rectifier la carte du Tibet par quelques mémoires exacts que vous pourriez avoir sur les pays entre le Gange, Dehli et Agra, et sur le cours du Gange dans ces pays, en remontant vers sa source. Je n'ai pu encore avoir des mémoires bien clairs sur les pays entre le Bengale et les provinces chinoises de *Yunnan* et *Szutchhuan*.

Bien des gens souhaitent être instruits exactement sur les lama du Tibet du temps de l'empereur *Khang hi*. Les Européens qui étaient à Péking auraient pu aisément s'instruire là-dessus; on n'en eut pas la pensée. Depuis que je suis ici, nous ne pouvons prudemment avoir grande communication avec les lama. Du temps de l'empereur *Young tching*, un Hollandais, nommé M. Van-de Put, après avoir couru bien des pays, alla au Tibet par les Indes. Il fut en considé-

ration chez les lama; quelques-uns de ceux-ci, puissans à Péking, le menèrent dans leurs principaux temples en Tartarie, et le conduisirent à Péking, où il vit ce qu'il y a à voir : il savait, dit-on, la langue des lama. Ce M. Van de Put aura donc pu avoir bien des connaissances sur ces lama.

On rapporte qu'à Lassa il y a des capucins depuis bien du temps; ils auront sans doute eu des connaissances du pays et des lama. Je suis persuadé que si les Russes le veulent bien, ils peuvent donner à l'Europe les meilleures connaissances sur le Tibet et les lama. Dans les familles de princes mongols, ou kalkas, voisins des Russes du Selenga, il y a des lama qui ont été élevés au Tibet et qui sont instruits. Les Russes peuvent avoir, avec les Kalkas, toute la communication qu'ils voudront. Je dis le même des lama qui sont dans les pays des Tourgouts, tributaires des Russes. D'ailleurs les lama des Kalkas et des Tourgouts, aussi bien que les *Taidzi* de ces pays, envoient souvent à Lassa : serait-il fort difficile aux Russes pour envoyer à Lassa des gens instruits de leur pays pour se mettre au fait par eux-mêmes? On m'a assuré que dans les temples des lama kalkas et mongols, dans ceux de Lassa et autres, il y a des livres en langues étrangères; les Russes pourraient peut-être avoir ces livres.

IV.

A M. Deshautrayes.

Péking, ce 10 août 1752.

MONSIEUR,

Avant-hier je reçus de Macao votre lettre du 21 novembre 1750; elle aurait dû arriver l'an passé, mais le vaisseau a perdu la mousson, et, après avoir hiverné à Malaca, il n'est arrivé à Macao que le 13 juin 1752.

Aux félicitations à vous faire avec justice sur vos progrès dans la littérature chinoise, je joins de bon cœur mes remercîmens pour l'honneur que vous me faites de me faire part de vos vues et de vos projets; et si vous croyez que je puisse ici en quelque chose vous aider pour le chinois, comptez que je ne m'épargnerai pas. Il est très-juste de s'intéresser à l'honneur de ceux qui, comme vous, travaillent si bien au bien commun de la république des lettres dans le poste honorable où vous vous trouvez.

Vous me paraissez raisonner juste sur le *Tchu chou*. M. Fréret m'ayant prié de lui dire mon sentiment soit sur ce livre, soit sur son système de chronologie, je le lui dis avec franchise. M. de Bougainville m'écrivait l'an passé que cet illustre savant avait achevé un ouvrage complet de chronologie chinoise, où il avait épuisé la matière. Il ajoutait que ce livre allait être imprimé et mis à la suite des mémoires de son académie. Il y a trois ans que j'ai mis enfin en ordre ce que j'avais sur la chronologie, et je l'ai envoyé en

trois parties. M. de l'Isle m'écrit que cet ouvrage est arrivé, et qu'il consultera avec plusieurs personnes, pour savoir ce qu'on en peut faire. Il n'aura pas manqué de vous en parler; je souhaite qu'il puisse être de quelque utilité. Dans cet ouvrage, je tâche de donner des notions exactes et critiques de l'histoire chinoise et des historiens chinois anciens et modernes. De même, je donne des notices des *king*, et autres livres qui peuvent répandre des lumières sur l'antiquité chinoise, et je voudrais bien qu'on pût fixer juste ce qu'il y a de faux, d'incertain; mais comment déterminer avec exactitude l'époque du premier roi, ou empereur, ou chef des Chinois?

L'étude du texte de *Tchhun thsieou* de Confucius et de son commentateur Tso chi, ne peut que vous être bien utile; mais il y a dans cette étude bien de l'ennui et du dégoût à dévorer. J'espère que votre exemple animera plusieurs autres à cultiver en France le chinois, malgré les désagrémens de cette étude.

Ce que j'ai vu ici des traductions du livre *Y king* me fait penser qu'on n'a pas envoyé en Europe une partie essentielle; c'est le commentaire de Confucius sur les textes de *Wen wang* et de son fils *Tcheou koung*. Ce commentaire est essentiel; si on l'a à Paris traduit, je ne sais de qui est la traduction; si on ne l'a pas, je l'ai de ma façon, de même que le reste du livre *Y king*.

M. de l'Isle m'a écrit qu'on avait retrouvé ma traduction du livre *Chou king* avec des notes; je crois qu'on peut compter sur la fidélité de cette traduction.

Je ne savais pas que M. de Visdelou eût traduit le *Chou king*; un de nos pères traduisit ici ces années passées le *Li ki*, mais il y a bien de la critique à employer et bien des précautions à prendre, pour pouvoir rendre utile cette traduction. J'en ai parlé au traducteur, il paraît être peu disposé à envoyer sa traduction. Je l'ai examinée; elle est aussi bien faite qu'on le puisse désirer, mais l'auteur en juge comme moi. Malgré cela, nous prendrons le parti de la revoir et d'envoyer ces matériaux : ce sera l'an prochain. J'ai aussi traduit ce livre, mais ma traduction n'est pas aussi correcte : j'ajouterai ce qui nous paraîtra nécessaire pour pouvoir rendre utile cette version. Dans ce livre, il y a des morceaux de la première beauté et de la plus haute antiquité; mais des auteurs postérieurs ont ajouté des choses absurdes; et c'est cette critique qui est aussi ennuyante que difficile.

Il est vrai que j'avais entrepris une collection des antiquités qu'on peut trouver ici et dans les provinces; mais jusqu'ici je ne suis pas trop content; j'ai écrit quelque chose sur ces antiquités à M. de Maïran; je ne sais s'il a reçu ma lettre. Je pense toujours à continuer ma collection; mais je trouve toujours des difficultés pour le choix de quelque chose sûre et utile.

L'empereur régnant a fait enfin publier, depuis quelques années, l'histoire de la dynastie *Ming* en plus de cent *pen*, ou volumes. Cette collection est dans la forme de *Nian eul zu*, et en fait la suite : on en a fait un abrégé dans la forme du *Tong kien kang*

mou; mais cet abrégé ne vaut pas ceux du *Tong kien kang mou.* L'histoire de la dynastie *Ming* a des morceaux très-curieux et intéressans : sur la ruine de l'empire des *Yuen,* sur les guerres des empereurs *Ming* avec les Tartars descendans des *Yuen*, et ceux qu'on appelle aujourd'hui *Éleuthes.* On y voit une déclaration de *Houng wou,* envoyée à l'empereur grec pour lui notifier son avénement au trône. Cette pièce a quelques passages curieux; *Houng wou* parle en maître. On ne dit pas le nom de l'empereur grec, qu'on suppose roi de *Fou lin* ou *Ta thsin.* Il est question de Tamerlan, sa mort, ses préparatifs à la guerre contre la Chine; on parle de la guerre de *Taïko sama,* roi du Japon, en Corée, des pirateries des Japonais, du Tibet, de l'Inde, de l'introduction de la religion chrétienne, de la puissance des Hollandais et Portugais dans les Indes, des mathématiques des Européens et des musulmans, des Tartares appelés *Mantcheoux*, et de la manière dont ils sont entrés en Chine. Tout ce que vous pouvez avoir vu, sur l'histoire des *Ming*, dans quelques relations, dans les PP. Couplet, Martini et autres, ne donne que des connaissances vagues, et c'est tout autre chose dans l'histoire des *Ming*. Sous le règne de *Young lo,* on voit que ce grand prince entretint pendant plus de douze ans une flotte montée par plus de 30,000 hommes; cette flotte alla en divers temps à Manille, les Moluccques, Bornéo, Java, Sumatra, Tonkin, Cochinchine, Camboge, Siam, Malakka, Bengale, Ceylan. On y parle du Pic d'Adam et des vestiges de ses pieds. (les Chinois, au

lieu d'Adam, mettent *P'han kou*), de Calecut, Surate, Ormus, Aden, dans la mer de Médine et de la Mecque. Elle procura à la Chine des richesses immenses, et tous les princes de ces divers pays envoyaient des ambassadeurs à *Young lo*. Le règne de ce prince est des plus brillans. J'ai envoyé en France l'abrégé de cette histoire des *Ming;* et si on souhaite avoir tout l'ouvrage, on pourra l'envoyer; il figurerait bien dans la bibliothèque de Sa Majesté.

Sur ce que m'avait mandé le P. Foureau, j'envoyai l'an passé à M. l'abbé Sallier une belle histoire chinoise que je crois manquer à la Bibliothèque du Roi; dans mon mémoire sur la chronologie, j'ai donné la notice de ce beau livre.

Depuis la fondation de la dynastie régnante, on a publié quelques morceaux sur les guerres civiles, sur la guerre des Éleuthes; mais sur cela il n'y a pas encore d'ouvrage bien suivi. Ce n'est qu'après la destruction d'une dynastie qu'on publie les actes authentiques de l'histoire de cette dynastie. Les actes pour l'histoire de *Chun tchi, Khang hi, Young tching,* sont déjà rangés par les historiens de l'empire; mais il est très-difficile de pouvoir obtenir des mandarins de ce tribunal l'inspection des morceaux qu'on souhaiterait; mais je crois qu'avec quelque argent et quelques présens dans les occasions, on pourrait obtenir lecture, et même copie des pièces. Vous finissez, Monsieur, votre lettre par des excuses sur la liberté que vous dites prendre de m'écrire, et je la finis par vous renouveler mes remercîmens de votre lettre,

et vous faire des excuses sur le peu d'ordre qui règne dans la mienne; j'ose espérer que vous continuerez à me donner vos instructions et vos ordres sur ce que je pourrai vous envoyer qui puisse être de votre goût. Je suis avec un profond respect,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

C. GAUBIL J.

P. S. Dans ma réponse à M. Deguignes, j'ai oublié deux articles :

1° Au temps des Han orientaux, on appela *Ta thsin* ou le *Grand Thsin* l'empire romain en Orient. La Chine pouvait alors se désigner et se désignait par le caractère de *Tahsin* 秦 ; on ajoute que les gens de ce pays ont bien du rapport avec les Chinois, et que c'est pour cela qu'on nomme le pays *Ta thsin*, ou *Grande Chine* (Hist. des Han orientaux).

2° L'histoire chinoise, vers l'an 300 ou 340 av. J. C., parle bien des *Hioung nou*, comme étant au nord de la Chine, et le long du pays où est la grande muraille; mais avant l'an 204 av. J. C. on n'a pas en Chine, je veux dire dans l'histoire chinoise, des mémoires sur les Tartares et peuples de l'Ouest : ce qu'on a est trop vague. Dans les traditions confuses de la secte de Tao, on aperçoit ou conclut une communication des Chinois avec les royaumes situés à l'occident de la Chine au temps entre *Thsin chi houang ti* et le

Tchhun thsieou. Tout ceci sera éclairci ; il le mérite. On voit des vestiges certains de l'entrée des juifs en Chine sur la fin de la dynastie *Tcheou*, avant J. C.

V.

A M. de l'Isle.

Péking, 28 août 1752.

Je vous ai déjà écrit par deux voies, pour vous avertir que le 7 août 1752 j'avais reçu votre lettre du 22 novembre 1750; j'ai répondu par deux voies à MM. Deguignes et Deshauterayes. Je vous ai adressé ouvertes les réponses ; je n'entends parler d'aucune lettre venue à Canton cette année en droiture : elles pourraient bien manquer comme l'an passé. D'ailleurs je ne me porte pas trop bien ; je crois devoir achever de répondre à votre lettre du 22 novembre 1750.

Étant arrivé à Péking en 1723, j'eus soin d'examiner les fondemens de l'histoire et de l'antiquité chinoises, et je pensai efficacement à trouver les livres nécessaires pour cela. Je fis plusieurs petits essais envoyés au feu P. Souciet et autres. J'eus ordre, en 1729, d'envoyer un mémoire là-dessus à Rome, au R. P. général. Ce mémoire trouva mort le R. P. général ; le P. Souciet se saisit de mon mémoire ; je lui écrivis de le conserver, de ne pas le publier, parce que je voulais mieux examiner. M. Fréret ayant su que je travaillais sur l'antiquité chinoise, me fit l'honneur de me proposer ses doutes, difficultés, vues, &c. Je répondis à tous ses articles, et ce commerce continua plusieurs années. Je lui ai procuré bien des mémoires,

et lui dis avec franchise ce que je pensais de quelques dissertations manuscrites de sa façon ; je les ai vues depuis dans les *Mémoires de l'Académie*, que M. Fréret m'a envoyés. Il y en avait une fort longue, que je lui conseillai de supprimer ; il m'écrivit qu'il le ferait, puisqu'elle était basée sur de faux exposés ; ce monsieur ajoutait qu'il préparait un ouvrage complet de chronologie chinoise ; il m'en faisait le plan, et m'assurait qu'il ne publierait rien avant d'avoir mon avis. Ma chronologie en trois parties a trouvé mort M. Fréret ; je ne sais quel usage en pourra faire son successeur. Vous dites qu'un exemplaire est entre les mains du P. Bertier. Si ce père est le même qui a fait l'extrait contenu dans l'article onze de 1750, mois de janvier, ma chronologie est, comme vous voyez, en grand danger d'être abandonnée comme inutile. Peut-être vous et autres jugez autrement que l'auteur de l'extrait. Je ne compte pas trop sur quelque usage réel de ma traduction du *Chou king* ; on l'a laissée en repos pendant bien des années, et il y a apparence qu'il en sera de même encore ; on voudra attendre une traduction complète des *king*, et avant cela il y aura bien du temps à passer, et, si je ne me trompe, bien des accidens. Quant aux étoiles, comètes, anciennes observations, vous êtes mieux en état que quiconque de voir l'usage qu'on en peut faire. Je vois qu'en France, sur-tout, on ne veut pas de Chine des choses si abstraites et si sèches ; on veut quelques descriptions, quelques relations ; on veut sur-tout de quoi s'amuser agréablement. . . .

J'envoyai en son temps la carte nécessaire à l'histoire des Mongou, et j'y ajoutai une dissertation sur le fondement des positions des lieux de la carte. Le P. Souciet n'eut pas sans doute de quoi faire graver la carte; il se contenta de me dire que la position que je donnais à la mer Caspienne devait être réformée. Il lui aurait été bien facile de la réformer et garder l'essentiel du reste. On n'en fit rien; on défigura l'histoire des Mongols, parce que plusieurs morceaux, dit-on, pouvaient être pris pour des critiques malignes du système de Law sur les billets et de quelques autres articles. Or, je n'avais fait que mettre en français ce qui est bien clairement en tartare ou en chinois; on omit tout ce que je disais sur l'origine des Mongols, et quelques autres points essentiels. J'envoyai le tout par deux voies; je ne gardai ici que quelques mauvais brouillons qui se sont dispersés; et s'il fallait refaire, je serais obligé de travailler comme si je n'avais rien envoyé : cela ne se pourrait faire qu'avec peine, désagrément et dépenses. J'avais déjà vu quelque chose de ce que le P. Slavisek avait fait sur la libration de la lune; j'en ai parlé au P. Hallerstein; il n'y a rien qui mérite de vous être envoyé. Tout se réduit à quelques projets et espérance d'avoir, en ce genre, quelque chose de nouveau; mais rien de bien positif.

Après que vous aurez vu ce que M. Fréret avait ramassé, ce que le P. Souciet a laissé, ce que le P. Patouillet a recueilli, &c., vous conclurez que la plupart de nos pères ont bien perdu leur temps et

eur peine, en envoyant à Paris quantité de mémoires et écrits, dont quelques-uns ont été rejetés comme ridicules, d'autres mis en lambeaux par-ci et par-là, sans en faire un tout; d'autres abandonnés : voilà à quoi aboutit tant de peine prise; et l'exemple du passé instruit pour l'avenir.

La *Notice des King* du P. Regis est un ouvrage entièrement différent de ce que vous appelez la traduction du livre *Y king*, par le P. Regis. Cette notice des *king* était chez le P. Duhalde, quand il rédigea sa collection; c'est de là qu'il aurait dû prendre les matériaux pour donner la notice des *king;* ce que le P. Duhalde dit des *king* est trop superficiel, et je ne saurais comprendre pourquoi il a laissé là l'ouvrage du P. Regis, et pourquoi il a négligé la notice des *king*, matière qui, après la partie géographique, devait tenir le premier rang dans son recueil. J'ai entendu parler de M. de Martillac, et un lettré du *Hou koang* ou du *Szu tchhuan* qui a été ici, m'a fort loué son habileté en chinois. Si, en France, il conserve ce goût, il pourra être bien utile à MM. Deguignes et Deshautrayes.

J'ai toujours été surpris que les missionnaires n'aient pas d'abord commencé par s'assurer de la traduction fidèle des *king* et de l'histoire; je crois que cela aurait coupé court à bien des disputes inutiles. C'est autre chose de voir quelques morceaux tronqués des king et de l'histoire, et de voir le tout dans son ensemble.

Si le temps et ma santé me le permettent, je met-

trai la dernière main à l'astronomie chinoise et à un extrait complet de l'histoire, qui contiendra tout ce que les Européens puissent savoir d'essentiel, d'intéressant et d'utile pour eux. Ce dernier morceau pourrait se faire aisément, si j'avais quelqu'un qui pût m'aider un peu. La traduction française du *Tong kien kong mou* du P. de Mailla mériterait d'être remaniée par un homme bien au fait sur la Chine et d'un grand travail, et zélé pour la Chine. Or, cela me paraît bien difficile; il y a dans cette version du P. de Mailla bien des articles à retoucher, et plusieurs qui demandent de la critique. Cet ouvrage a été fait un peu trop vite, et il aurait dû être mieux examiné en Chine; on se pressa un peu trop de l'envoyer à Lyon. Il contient d'excellens matériaux pour l'histoire; mais, pour bien s'en servir, il faut être au fait sur les affaires de la Chine, et en état de voir ce qu'il y a à retrancher ou à ajouter.

Je suis charmé d'apprendre que vous pensez à donner un traité sur l'astronomie chinoise; c'est ce qu'on aura de mieux en ce genre. Je verrai avec satisfaction ce que vous m'apprendrez là-dessus; ici nous ne pouvons que fournir des mémoires, mais il n'y a que gens de métier, de goût et zélés comme vous qui puissent faire, sur ces matières abstraites, quelque chose qui en vaille la peine.

J'ai déjà écrit que depuis bien des années nous ne savons ici rien de Russie; le secrétaire de l'académie de ce pays aurait bien pu nous faire ou faire faire un mot de réponse par les voies de Suède, Dane-

mark, Angleterre, France. Je ne sais où en sont les affaires des prêtres et disciples russes laissés ici; on dit qu'ils ne s'accordent guère ensemble. Il y a deux ans que je vous écrivis sur une somme d'argent que ces Russes me doivent, et dont je ne puis me faire payer depuis tant d'années. Si on en était instruit à Pétersbourg, on y aurait pourvu, et je crois cet argent perdu pour moi.

Je vous suis bien obligé du détail que vous me faites sur *Kamtchatka* et la route vers la Californie; mais je suis encore à savoir les positions exactes d'Astrakhan, de Kazan, de Tobolsk, Ieniseïsk, Argounskoï, Selenga, Niptchou, Nertchinsk, Yakoutskoi. Vous avez toujours supposé que je le savais aussi, je n'en sais rien.

Tout ce que vous dites avoir été traduit par M. Deguignes du *Wen hian thoung khao* sur des peuples *Wen chin, Ta han*, &c. au N.-E. du Japon avec de grandes distances, peut vous porter à croire qu'au temps des *Liang* (vous pourriez dire plus de trois cents ans avant), les Chinois ont connu l'Amérique. Tous ces textes ne prouvent rien, quand on les a examinés et corrigés par les textes plus clairs et écrits par de meilleurs et plus anciens auteurs. Avec des textes aussi vagues, et des distances marquées par plusieurs auteurs, on pourrait conclure qu'au moins, du temps de J. C., les Chinois aient connu, vers l'ouest, l'Europe, comme l'Italie, la France, la Pologne, &c. Or, ce n'est certainement pas le cas. Tout cela sera examiné, et la chose n'est pas difficile. Avant M. De-

guignes, quelques missionnaires ont envoyé en Europe des textes traduits dans le goût de ceux de M. Deguignes; mais il y a eu du malentendu dans ces textes, et surtout un défaut de critique qui aurait aisément obvié aux petites illusions. Je ne laisse pas d'approuver votre idée que l'Amérique, au moins septentrionale, du côté de la Californie, a pu être peuplée par les peuples du nord-est de la Tartarie chinoise. Les Chinois anciens et récens s'accordent assez à dire 1° que sous la dynastie *Tcheou*, avant J. C., les Chinois du sud ont peuplé le Japon; 2° que le dernier empereur de la dynastie *Hia*, après avoir été détrôné par *Tching thang* son fils, s'enfuit avec un grand nombre de Chinois dans la Tartarie, et y fonda les diverses puissances tartares du nord et du nord-est de la Chine. Il est certain qu'au temps que les Russes cachaient leurs établissemens au Kamtchatka, la cour de Péking était instruite sur ce pays; et il paraît encore certain que long-temps avant la dynastie régnante les Chinois ont connu le Yeso et, en général, des pays au nord-est, et c'est indubitablement Kamtchatka; mais on ne sait rien de bien exact et détaillé là-dessus.

Soyez convaincu qu'à l'occasion des entreprises des Russes au nord-est, la cour de Péking a fait faire des recherches sur le Japon, l'est et le nord de la Corée, et la mer entre le Yeso et la Tartarie, et même ailleurs; mais tout cela est encore ici assez inconnu pour nous : j'en ai indiqué quelque chose dans ce que j'envoyai l'an passé sur les îles de *Lieou khieou* et la *Co-*

rée, &c. J'ai prié et recommandé fort de vous remettre le tout pour être examiné.

Le P. Kœgler a introduit dans le tribunal pour la lune et le soleil l'usage des Tables du P. Grammatici, dont vous parlez ; à mesure qu'il travaillait avec les Chinois, il me faisait part de son travail. Le P. Hallerstein a les tables de M. Halley. Je ne sais s'il se résoudra à prendre, en faveur des Chinois, pour ces tables, la peine que prit le P. Kœgler. Celui-ci travaille encore avec bien du zèle à un nouveau catalogue général d'étoiles en chinois, à l'usage du tribunal. Cet ouvrage est achevé ; mais le P. Hallerstein ne sait pas encore quand l'empereur en ordonnera la publication. Depuis la mort du treizième Regulo, dont j'ai parlé autrefois à M. du Maïran, j'ai toujours évité avec soin d'avoir affaire avec les grands et le Regulo que l'empereur a nommés commissaires et surintendant du tribunal des mathématiques. Ces Chinois et Tartares ont causé bien des embarras aux PP. Kœgler et Hallerstein ; ils songent à s'approprier tout pour se faire valoir, et se contentent de quelques honnêtetés extérieures. Si on n'avait pas fermé toutes les avenues pour parler dans les occasions, à loisir, à l'empereur, ce serait autre chose ; tôt ou tard ce temps viendra ; mais selon toute apparence je ne le verrai pas. Je ne doute pas du succès du voyage de M. de la Caille pour des observations si délicates ; je doute que les Chinois puissent être d'une grande utilité : le P. Hallerstein tâche d'en faire et en fera ; il a bien le temps et l'ardeur pour cela, je souhaite qu'il y réus-

sisse; vous en jugerez. On pourra vous procurer les livres chinois que vous indiquerez, et sans que vous les indiquiez; on aura soin de vous en fournir quand il y aura occasion de vous envoyer. Comptez là-dessus.

Il est bien bon de faire des projets; mais exécutez-les le plus tôt que vous le pourrez et ce que vous pourrez, et ne vous attendez pas à avoir beaucoup d'imitateurs de votre zèle pour le progrès des sciences chinoises. Je souhaite bien que vous puissiez inspirer ce zèle à nos pères de France, qui paraissent, pour la plupart, un peu trop indifférens pour cet objet.

Je chercherai et ferai chercher l'observation du 16 janvier 1665 avec les autres; nos prédécesseurs n'ont pas été plus exacts en fait de recueils d'observations; et ceux qui ont fait quelques petits recueils l'ont fait trop succinctement et sans aucune critique, pour l'ordinaire. Je ne sais si, parmi les papiers du P. Souciet, vous aurez trouvé des commencemens de *Han;* non que les éclipses soient fausses, mais pour n'avoir pas assez bien fait connaître les rubriques du calendrier de ce temps-là, pour le commencement de l'an civil; le calcul ordinaire trouverait ces éclipses à un temps différent du marqué; d'ailleurs, dans la plupart des éclipses, je n'avais pas marqué les caractères cycliques du jour : or, en fait d'observations ou calculs chinois, ces notes cycliques pour le jour sont un point fondamental; comme vous l'aurez vu, pour peu que vous ayez examiné ce que je dis sur l'usage de ces notes cycliques du jour.

Je lis avec bien du plaisir ce que vous dites du globe lunaire. Vous avez les cartes chinoises de *Pou-lian ko* que je vous ai envoyées, celles que j'ai fait copier avec des explications, celles du P. Grimaldi et celles que le P. Kœgler a fait graver. Je crois que cela suffit pour votre dessein; si on en publiait de nouvelles, je vous les enverrais : celles des PP. Adam Schall et Verbiest ne vous seraient pas d'un grand usage; le P. Hallerstein pourra aisément vous les envoyer.

Les Chinois n'ont, sur les pays étrangers, des remarques astronomiques que ce que je vous ai envoyé, et c'est bien peu de chose; ils ont eu des cours entiers d'astronomie et de géométrie des Indes, mais tout cela s'est perdu. Ils ont encore des tables persanes ou arabes en chinois, des mahométans du temps des *Yuen* ou Mongols. Ils ont grand soin de les cacher, et ils n'y entendent rien. Dans la nouvelle histoire des *Ming*, on a inséré la meilleure partie de ces tables mahométanes. Cette histoire est un peu chère; je l'ai eue d'emprunt, pour en tirer bien des choses : je l'achèterai bientôt, et je verrai si on peut aisément et intelligiblement traduire les tables mahométanes. J'en conférerai avec les PP. Gogails et Hallerstein; je leur ai lu en latin votre lettre, et ils en sont charmés. Le P. Hallerstein ne sait pas bien parler ni écrire en français, mais il l'entend très-bien dans les écrits et les livres. Il est certain que l'Astronomie de Ptolémée, la Géographie, les Élémens d'Euclide et autres pareils livres ont été traduits en chinois

avant la dynastie des *Thang*, apparemment du temps des premiers *Liang*, ou au moins des *Soui* et *Weï* tartares; mais cela s'est perdu.

Les bonzes de *Foë* que M. Deguignes croit avoir été chrétiens, comme *Pou kong*, par exemple, étaient certainement des idolâtres de l'Inde et non chrétiens. Les bonzes ou religieux chrétiens, au moins au temps des *Thang*, sont bien distingués des Indiens; avant et après, on peut avoir souvent confondu les bonzes de *Foë* avec les prêtres ou religieux chrétiens; cela mérite examen, et c'est ce que j'ai tâché de faire à l'occasion des *Hoeï hou* ou Ighours, ainsi que de quelques anciens vestiges de quelques villes des *Kiang si*. Je vous envoie l'ouvrage du P. Duchamp, si vous n'avez pas reçu la deuxième voie de cette élucubration, je n'en ai point d'autre. Dans la suite de l'histoire de l'astronomie que j'ai envoyée à M. de Maïran, j'ai parlé des mahométans dans l'histoire des *Ming;* est-ce qu'on a de leurs tables? Le reste de ce que dit le P. Trigaud est fort inutile pour nous; et si ce qu'il dit avoir été gardé dans le palais de l'empereur est vrai, c'est comme s'il n'y était pas pour nous, et on ne pensera pas à l'en tirer. Je ne sais si je pourrai bien fournir des matériaux propres à enrichir vos recueils de l'Académie; ici, nous ne nous piquons pas d'être auteurs, et auteurs originaux. On tâchera de vous fournir quelques mémoires, et vous aurez bien souvent de la peine à les déchiffrer. Ces mémoires ne sauraient être entre les mains d'un genre de mathématiciens qui ont soin de nous faire remarquer qu'ils ne font cas que des ou-

vrages d'invention et de génie, et ils paraissent bien souhaiter que les leurs soient mis dans ce rang : je vois pourtant qu'ils s'abaissent quelquefois à prendre la peine de donner quelques collections. Je sais encore moins que vous le sort de l'astronomie que le P. Kœgler et moi envoyâmes au P. Souciet; un jésuite m'écrivit ensuite que cela avait été remis à MM. Cassini et Maraldi, *selon notre destination*. L'astronomie chinoise de la Bibliothèque du roi est sans doute celle que nos premiers missionnaires traduisirent pour le tribunal. Les PP. Couplet, Grimaldi, Bouvet, Fontaney, apportèrent en France plusieurs exemplaires; il doit y en avoir à Berlin, à Rome, à Lisbonne; le P. Noël en porta en Flandre. Celle que le P. Kœgler et moi envoyâmes au P. E. Souciet est cette même astronomie, mais rangée en meilleur ordre par l'ordre de *Khang hi*, que les éditeurs chinois font auteur de cette astronomie, à cause de plusieurs observations faites de son temps, et, comme on y dit, par lui-même, et qui sont les fondemens, dit-on, du système qu'on y suit. On y compare ces observations avec les anciennes dont nos pères parlaient, on ne laisse pas d'avouer que cette astronomie vient des Européens, mais on a soin de dire que les Européens l'ont prise des empereurs *Yao* et *Chun*, dont l'astronomie périt au temps de l'incendie de *Thsin chi houang ti*, mais qu'elle fut toujours cultivée et conservée par les Occidentaux, qui l'ont rendue à la Chine, et que *Khang hi* l'a mise dans un ordre admirable ; voilà ce que disent les Chinois.

J'espère dans peu recevoir votre lettre imprimée sur les tables de Halley. Votre paquet étant arrivé à Macao, on l'a ouvert, parce qu'on ne pouvait l'envoyer par la poste. Tout le contenu de ce paquet n'est pas encore arrivé, mais il ne saurait tarder à venir.

Je suis avec bien du respect,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

GAUBIL J.

VI.

Péking, 25 octobre 1753.

MONSIEUR,

J'ai reçu, il y a peu de jours, votre lettre du 17 octobre 1752; nos lettres d'ici à Canton y arrivent présentement plus tard qu'à l'ordinaire; c'est ce qui me force à vous écrire vite ce qui me vient à l'esprit en lisant votre lettre, qui est bien remplie et pleine de bons documens, dont je vous suis très-redevable.

J'ai reçu cette année les seizième et dix-septième volumes des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres*, avec les feuilles imprimées de la dernière dissertation de M. Fréret. J'envoie à M. de Bougainville mes remarques sur cette dissertation; il vous les communiquera. J'envoie aussi à cette académie ce que j'ai fait sur l'histoire chinoise de la dynastie nommée *Thang*; on vous en fera part.

Je ne sais qui a remis à M. l'abbé Sallier un mémoire sur une difficulté des cartes chinoises et tartares qui sont dans le recueil du P. Duhalde; on me prie de répondre au mémoire. J'envoie ma réponse au mémoire de M. l'abbé Sallier, parce qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire, en m'envoyant le mémoire. Comme c'est sans doute un membre de votre académie qui l'a écrit, vous l'aurez déjà vu et vous verrez ma réponse. J'ai reçu votre atlas russe; mille remercîmens; vous avez raison de dire que le détail manque; vous y suppléerez sans doute. Bien des remercîmens encore pour ce que vous m'envoyez; ce n'est que l'an prochain que je pourrai le recevoir. Je dois aussi vous bien remercier des soins que vous vous êtes donnés pour la dette du Russe Nicétas; c'était un jeune homme d'esprit, je ne sais comment il n'était pas en bonne réputation : il est mort cette année. Un courrier de Russie est venu ici cette année; la lettre du sénat qu'il a apportée pour le tribunal tartare annonce une caravane; elle arrivera sans doute l'an prochain. Ce courrier n'a rien apporté pour nous, ni lettres, ni livres, ni manuscrits; il n'est venu dans aucune de nos églises. J'ai traduit en tartare la lettre du sénat et en latin la réponse tartare du tribunal : vous savez que j'ai soin de ces sortes de versions. Comme l'empereur a voulu une version tartare de la lettre du roi de Portugal à l'empereur, j'ai été chargé par les ministres de cette version. La réponse de l'empereur a été en tartare; j'ai eu ordre d'en dire le sens au P. Hallerstein qui, selon les intentions expresses du roi de Portugal,

a été interprète de l'ambassadeur portugais, et compagnon du mandarin chinois que l'empereur a nommé pour conduire de Macao ici l'ambassadeur, et le reconduire d'ici à Macao. Le P. Hallerstein s'est trouvé à Macao à l'arrivée des vaisseaux; avant de partir de là pour Péking, il vous aura écrit : nous l'attendons vers le 15 décembre. Il ne sait pas le tartare; il a mis en portugais ma version du tartare, les Chinois l'ont traduite de tartare en chinois. Le P. Lacharme, qui sait le tartare, est toujours mon compagnon pour les versions. Le P. Hallerstein est connu personnellement de la reine-mère de Portugal; lui et les autres jésuites allemands et italiens sont dans la mission des Portugais, et cette mission portugaise est chargée, à Péking, du tribunal d'astronomie, c'est-à-dire qu'elle en a la direction depuis la dynastie chinoise *Ming*.

A l'occasion des versions de la lettre du roi de Portugal et de la réponse de l'empereur, les ministres ont fort parlé d'Europe, et sur-tout de la France, d'abord aux PP. Hallerstein, Lacharme et à moi, ensuite le premier ministre a voulu me parler en particulier sur l'état de l'Europe et de la France; il m'a fallu répondre à bien des questions. Il parle bien de ce qui regarde en particulier les Russes; lui et l'empereur paraissent fort souhaiter une ambassade de France; mais je ne crois pas que la cour de France, instruite sur la cour de Chine, veuille jamais envoyer ici un ambassadeur.

Le quart de cercle sera ici un monument qui fera souvenir de vous. Il arrivera l'année prochaine, et on

mettra à profit, avec reconnaissance, les instructions que vous donnez pour s'en servir.

J'ai encore reçu cette année une lettre de M. Deguignes : je lui répondrai à mesure que je mettrai en ordre mes mémoires géographiques, que je ne manquerai pas de vous envoyer. Il croit avoir trouvé dans ses livres chinois la mention d'un pays qui lui paraît être le même que le Kamtchataka, ou *Kamtchiat.* Je crois avoir reconnu ce pays dans les mémoires de la dynastie *Thang,* qui commença à régner l'an de J. C. 618, mais ce n'est pas le nom que rapporte M. Deguignes, dans la lettre qu'il m'écrit. Celui que j'ai trouvé s'appelle *Lieou koueï;* je ne l'ai pas assez fait connaître dans l'histoire de *Thang,* que j'ai envoyée il y a près de cinq mois : j'y suppléerai dans mes mémoires de géographie; vous y verrez bien clairement marqués la péninsule et le golfe. Mais il n'y a nulle mention, dans les livres chinois, des pays plus à l'est; c'est vers l'an 640 qu'on voit les Chinois avoir connu pour la première fois Kamtchataka sous le nom de *Lieou koueï,* pays dès lors assez peuplé.

Je suis bien aise d'apprendre que vous avez enfin reçu le manuscrit du P. Duchamp, de même le mémoire sur *Lieou khieou.* Je verrai toujours avec bien du plaisir vos réflexions sur la géographie : M. l'abbé Sallier me parle d'une carte d'Asie qu'un habile géographe, dont il ne me dit pas le nom, va publier; est-ce M. Buache, est-ce M. Danville? Sirinagar est certainement sur le Gange. Je souhaite bien connaître au juste la position du pays entre Dehly et Serinagar, et

entre Serinagar et les provinces occidentales du Tibet. Les Russes peuvent, ce me semble, bien facilement envoyer des géographes pour donner une description exacte du pays des Kalmuks ou Éleuthes, et des pays entre le Tibet, les Éleuthes et la mer Caspienne. Vous me ferez un sensible plaisir de me faire savoir ce que vous saurez sur ces pays. Si nous étions au temps de *Khang hi*, je pourrais là-dessus avoir d'assez bonnes connaissances, soit pour l'est et nord-est, soit pour l'ouest.

Quand la caravane sera ici, nous verrons en quoi consiste la communication qu'on peut avoir avec l'Académie de Pétersbourg. Les pays que les Russes occupent, et ceux qui leur sont limitrophes, peuvent leur faire découvrir bien des choses : il paraît qu'aujourd'hui ils ne pensent guère à Péking.

J'ai reçu la *Connaissance des Temps* pour 1752, le tome de l'Académie de 1746, quelques tomes des prix remportés, le premier tome des pièces présentées à l'Académie, la dissertation sur la glace, tout cela de M. de Maïran. Je l'en remercie en lui écrivant. Ce qu'il a ajouté à sa dissertation sur la glace est très-bien, et cet ouvrage a dû lui faire bien de l'honneur, de même que le reste de ce qu'il a fait, et je vois que par-tout on en fait grand cas : je l'en félicite bien. Le P. Vaissette, bénédictin, auteur de l'*Histoire du Languedoc*, m'écrit qu'il a l'honneur de vous connaître; c'est un de mes compatriotes, nous avons été ensemble en pension à Toulouse; il y était en droit et moi en rhétorique. M. Godin, au retour du Pérou, m'a fait l'honneur de

m'écrire; je lui réponds à Cadix, où il dit aller. Voilà bien des félicitations à faire à M. de la Caille sur ce qu'il a fait au cap de Bonne-Espérance; mais comment ici pourrons-nous venir à bout de pouvoir faire des observations sur l'exactitude des siennes, de celles d'Angleterre, de l'académie de Paris, et sur-tout des vôtres? Les PP. Hallerstein et Gogails ont très-bonne volonté; ils reçoivent cette année un quart de cercle de l'Allemagne, qui paraît être le même que celui que vous avez fait faire pour nous. Trois jeunes Portugais jésuites sont en dispositions de bien aider les PP. Gogails et Hallerstein. Dans cette maison française, je commence à être bien vieux; le P. Lacharme a renoncé aux observations; le P. Amiot paraît avoir plus d'inclination pour examiner l'ancienne musique chinoise que pour l'astronomie et les observations; le P. Benoît est tout occupé au palais pour l'empereur, il pourrait très-bien observer, s'il avait le temps; le P. Champeaux est en mission, et il n'a pu être appelé à Péking. Je ne sais pas quand quelque autre jeune jésuite sera envoyé ici de France. Je tâcherai d'avoir pour vous ce que feront les PP. Hallerstein et Gogails; ils sont pour vous pleins d'estime et de bonne volonté. Ils sont bien invités par leurs PP. d'Allemagne et par d'autres à leur envoyer ce qu'ils feront; ces Portugais qui doivent les aider sont portés à me faire plaisir, et si je vois qu'ils fassent quelque chose d'utile en aidant les deux pères allemands, je tâcherai d'avoir ce qu'ils feront et je vous en ferai part.

Je ne sais si les jésuites de Macao continuent à

mettre en ordre une infinité de beaux mémoires qu'ils ont sur le Japon dans leur collége; je ne sais pas non plus s'ils ont envoyé déjà en Portugal ce qu'ils avaient commencé à ramasser. Je n'ai jamais été à Macao; ceux qui y ont été me disent tous que, sans de grandes précautions, l'humidité, les fourmis blanches et vers détruisent tout, et que la bibliothèque du collége, qui était très-curieuse, est à demi perdue : si cela est, c'est grand dommage. Les jésuites portugais d'ici m'assurent qu'en Portugal on prend des mesures efficaces pour y faire fleurir l'étude des mathématiques, et renouveler l'ancien goût de la nation pour toutes sortes de sciences et d'arts; vous savez que les Portugais ont, en général, de l'esprit; mais la plupart ont besoin d'être un peu pressés pour bien s'appliquer.

Quand j'aurai reçu la *Dissertation sur le Tangout et le Tibet*, je l'examinerai avec soin; je suis un peu au fait là-dessus, je vous ferai part de mes remarques. Je ferai la même chose sur ce que je verrai du travail de M. Deguignes, qu'il entreprend sur les pays hors de Chine, d'après ce qu'il peut lire en chinois ou savoir d'ailleurs. Voici un principe de critique dont vous êtes déjà instruit, sans doute : chaque dynastie a son histoire; dans cette histoire il y a toujours un article sur les pays hors de Chine à l'ouest, nord, est, sud, &c. Il faut, dans ces différens articles, pour les temps où ils ont été faits, s'assurer des caractères chinois qui désignent quelques points fixes, à l'ouest, nord, sud, nord-est, etc.; par exemple, la

Corée et quelques pays au nord de la *Corée;* le *Japon*, la *mer de la Tartarie orientale,* les rivières de *Sounggari, Amour,* &c.; les sources des rivières *Orkhon, Keruloun, Amour* ou *Sahalien-oula,* le *Selenga,* le lac *Baïkal;* les pays de *Hami, Tourphan,* la riviere d'*Ili, Lassa,* dans le Tibet, le pays de *Kachgar,* de *Kachemir,* le nord des Indes vers le Gange, *Samarkand, Bokhara,* la mer *Caspienne,* les rivières *Gihon, Sihoun,* le sud de l'*Inde,* les pays de *Siam, Cochinchine, Tonkin,* &c.; et en général les îles de *Bornéo, Sumatra, Java,* la péninsule de *Malaka,* la *Perse,* l'*Arabie,* le *Pays des Grecs.* Tous ces pays avec quelque attention se reconnaissent; quand on a ces points fixes, les autres pays se reconnaissent, quelque nom qu'ils aient, à cause de leurs rapports avec d'autres points fixes.

Si on prend dans quelques recueils chinois des notices de divers pays, il est bon de savoir si les auteurs de ces recueils ont été capables de bien traiter leur sujet; car plusieurs de ces ouvrages chinois sur les pays étrangers confondent tout pour les temps et les lieux, et font, d'un lieu, trois ou quatre ou même cinq, parce que, selon le temps des dynasties, ce lieu a eu plusieurs noms : tout cela a besoin d'examen et de critique. Les Chinois ont de bonnes cartes des Européens sur les quatre parties du monde; néanmoins nous voyons des cartes et des descriptions chinoises faites de nos jours, où l'Amérique se trouve voisine du Japon et du Yeso; où les pays des Tartares et Russes sont tous confondus; où l'Inde est défigurée,

les Hollandais et Anglais placés près des Russes, le cap de Bonne-Espérance transporté aux Indes, &c. Mais voici un fait assez récent : Un missionnaire avait ramassé, dans des recueils chinois, bien des choses curieuses sur les pays étrangers. Son mémoire me tomba entre les mains; je vis d'abord que ce missionnaire n'avait rien lu bien exactement dans les mémoires originaux des histoires des dynasties, et d'ailleurs assez neuf sur la géographie même de son pays et des pays voisins. Je fus bien surpris de voir les pays de Samarkand et de Bokhara transportés vers l'île de Formose; l'Arabie, la Perse et la Grèce vers Cochin; des pays entre Tourphan et la mer Caspienne placés en Pologne, en Prusse, en Allemagne et en Hongrie. D'ailleurs les temps étaient aussi confondus pour l'histoire chinoise; comme si vous voyiez Charles V et François Ier contemporains de Charlemagne; Clovis, Dagobert, &c., contemporains de Phryné et d'Alexandre-le Grand, &c. Supposons qu'un habile et curieux Européen eût en main ce mémoire du missionnaire, et que, sans examiner s'il était en état de bien parler sur ces matières, il eût donné au public ces recherches. Voyez les inconvéniens, et tirez-en les conséquences.

Par le peu que M. Deguignes m'a envoyé, je vois qu'il s'y prend assez bien et qu'il a de bons principes; mais ce qu'il dira doit être bien examiné selon la règle dont je vous ai parlé, et il doit bien rapporter les caractères chinois, les livres dont il a pris les faits, et, dans ces livres, bien remarquer

la liaison de certaines phrases sur les pays étrangers.

J'ai reçu les éphémérides de M. Zanotti, et les traités sur la mesure du degré sous l'équateur, par MM. Bouguer et de la Condamine; beaucoup d'actions de grâces. Le P. Hallerstein a reçu la pendule que vous avez fait faire pour lui; il vous aura dû écrire de Macao pour vous en remercier.

Les éclaircissemens que je vous demandais pour les types des éclipses du soleil étaient sur-tout : 1° pour diviser exactement les parties de l'éclipse, vers le lever et le coucher du soleil; 2° pour représenter dans une carte quand l'éclipse est, non-seulement au nord de l'équateur, mais encore bien au sud de l'équateur. Vous ne me dites rien sur l'aberration des étoiles; je suppose qu'on fera des catalogues sur l'aberration de ces étoiles. J'écris à notre procureur pour avoir les globes de M. Baradell : je ne sais s'il y en a de meilleurs. Au tremblement de terre, en 1730, nous perdîmes ceux que nous avions : ils étaient médiocres. Depuis, nous en avons demandé inutilement; ou nos pères n'ont pas reçu nos lettres, ou ils n'ont pas cru que cela était nécessaire : nulle réponse. Votre instruction sur le globe me plaît beaucoup, et nous en ferons usage quand nous aurons un globe. L'ambassadeur de Portugal en a procuré aux pères de sa nation; ils sont d'Angleterre. Cet ambassadeur a promis au nom de son roi de bien fournir le collége portugais de Péking. Voilà, Monsieur, ce que j'ai cru devoir ajouter à ce que je vous ai écrit assez au long, avant que j'eusse

reçu votre lettre du 17 octobre 1752. Je suis, avec beaucoup de respect,

MONSIEUR,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

GAUBIL J.

(La fin au numéro prochain.)

Fragment d'une traduction inédite du Bhâgavata pourâna, par M. EUG. BURNOUF.

Le fragment qui suit est extrait d'une traduction inédite du *Bhâgavata pourâna* qui doit faire partie de la Collection orientale imprimée, par ordre du Roi, à l'Imprimerie royale. Le texte sanscrit de cet ouvrage important a été établi d'après les quatre manuscrits qui se trouvent en France. L'éditeur en commencera l'impression aussitôt que la fonte du caractère dévanâgari de l'imprimerie sera terminée : l'obligation qu'il s'est imposée de joindre le texte sanscrit à la traduction française, est l'unique cause qui l'ait retardée jusqu'à ce moment. L'éditeur a cependant la confiance que si ce mode de publication n'est pas le plus expéditif, c'est encore celui qui doit le mieux satisfaire tous les lecteurs, puisque c'est à la fois une garantie de fidélité pour ceux qui ne peuvent lire que la traduction, un moyen de contrôle pour ceux qui comprennent le texte, et un instrument d'étude pour ceux qui veulent s'initier à la connaissance de la langue.

La traduction est aussi littérale qu'il a été possible de la faire dans une langue qui diffère autant que la nôtre du génie de l'idiome sacré des Brahmanes. L'éditeur ne s'arrêtera pas à justifier ici le système des traductions entièrement littérales; mais en soumettant au lecteur ami de ces études ce fragment du Bhâgavata pourâṇa, avec ses longueurs, et quelquefois même ses bizarreries, il éprouvait le besoin de l'assurer qu'il n'a jamais cédé à la tentation de prêter au poëte des idées qu'il n'avait pas. C'est dans ce même esprit d'exactitude rigoureuse qu'il a conservé la forme du dialogue, commune à la plupart des compositions brahmaniques. La division du discours en distiques, qui ne diffèrent le plus souvent les uns des autres que par le mètre et par l'emploi d'un style plus relevé et souvent très-difficile, a été également respectée, parce qu'elle forme un des traits les plus frappans de la poésie indienne. Quoique le système qui efface, dans la traduction, toute distinction de versets, ait pour lui des autorités respectables, il nous paraît donner aux compositions des poëtes indiens une couleur trop française et un caractère d'élégance moderne qu'elles ne semblent pas présenter dans la langue originale. Nous convenons que ce morcellement du discours qui coupe la succession des pensées en portions presque toujours égales, répand une grande monotonie sur les poëmes sanscrits; mais c'est un défaut que le traducteur n'a pas mission de corriger; et d'ailleurs cette division régulière en distiques donne quelquefois au discours un caractère de solennité et de

grandeur qui en fait un des principaux mérites.

Notre fragment est extrait du second livre du Bhagavata; c'est comme une espèce d'introduction au poëme. Dans la traduction complète que nous en donnerons, la plupart des distiques seront accompagnés de notes qui portent, les unes sur le sens, les autres sur les faits qui sont mentionnés dans le texte. Nous n'avons pas donné ces notes, très-considérables, avec notre extrait, parce que leur grand nombre eût trop augmenté l'étendue de ce fragment.

Soutà dit :

Ainsi sollicité par le roi à raconter les qualités de Hari, le sage se rappelant Vichnou, commença en ces mots :

Adoration au mâle (Pourroucha) suprême, immense, qui revêt la triple énergie des qualités pour se livrer au jeu de la création, de la conservation, et de la destruction de ce qui est; à celui qui est dans les corps le modérateur interne, et dont la voie échappe aux regards !

Adoration, et encore adoration à celui qui dissipe le chagrin des hommes vertueux, qui détruit les méchans, à celui dont la forme est tout ce qui est bon; adoration à celui qui donne libéralement aux hommes qui suivent la condition des sages contemplatifs l'objet de leurs recherches !

Adoration, adoration au dieu protecteur des dévots, à celui dont la région est bien loin pour les mauvais Yogis! Adoration à celui qui, avec une puissance qui n'est ni surpassée ni même égalée, se plaît au sein de Brahmâ, sa propre demeure!

Celui que le monde n'a qu'à célébrer, se rappeler, voir, adorer, entendre, vénérer, pour que ses péchés disparaissent à l'instant même, à celui-là, dont la gloire est prospère, adoration, adoration!

Ceux qui savent discerner le vrai, doivent au culte de ses pieds de pouvoir, débarrassés, ici-bas et dans l'autre monde, du contact de ce qui perçoit en nous, obtenir sans fatigue la béatitude de Brahmâ: à celui-là, dont la gloire est prospère, adoration, adoration!

Les pénitens qui se mortifient, les hommes qui exercent la libéralité, ceux qui ont de la gloire, ceux qui sont maîtres de leur intelligence, ceux qui connaissent les paroles sacrées (Mantra), ceux qui ont une conduite vertueuse, n'obtiennent pas la béatitude sans s'unir à lui: à celui-là dont la gloire est prospère, adoration, adoration!

Les Kirâta, les Hoûna, les Andhara (Télinga), les Poulinda, les Poukkasa, les Abhîra, les Yavana, les Khâsa et les autres castes livrées au péché, deviennent pures en se réfugiant auprès de ceux dont il est le refuge: à celui-là, à l'être générateur, adoration!

Qu'il me soit favorable Bhagavat, l'ame même des sages maîtres de leur ame, dont la forme est le triple Véda, la loi, la mortification, lui dont Brahmâ, Shiva

et les autres dieux doivent chercher sans détour à connaître les attributs!

Que le maître de la prospérité (Shrî), le maître du sacrifice, le maître des créatures, le maître des intelligences, le maître du monde, le maître de la terre, le maître et le salut des Andhaka, des Vrîchni, des Sâtvata, que Bhagavat enfin, le maître des hommes vertueux, me soit favorable!

Celui que les chantres inspirés, avec leur esprit purifié par la méditation de la pensée de ses pieds, reconnaissent, selon leur désir, comme le principe intelligent et qu'ils appellent de ce nom, que ce Bhagavat me soit favorable!

Celui qui jadis plaçant la mémoire au cœur d'Adja (Brahmâ), donna le mouvement à la vertueuse Sarasvatî, lorsque revêtue de ses attributs elle sortit de sa bouche, que ce protecteur des Richis me soit favorable!

Que le Dieu ame de l'univers, qui avec les grands élémens créa ces villes (les corps) au milieu desquelles il repose sous le nom de Pouroucha, et jouit des seize attributs (de la sensibilité), parce qu'il en est lui-même l'essence, que Bhagavat enfin daigne embellir mes paroles!

Adoration à Bhagavat, fils de Vâsoudeva, à Vedhas (Vichnou), à celui dont les disciples burent le nectar de la science, qui découlait du lotus de sa bouche!

C'est cette science, ô roi, que le Dieu né de lui-même et origine des Védas apprit de Hari, et qu'il communiqua à Nârada qui la lui demandait.

Nârada dit :

Adoration à toi, Dieu des dieux, auteur des créatures, premier-né des êtres! Fais-moi distinctement connaître cette science à l'aide de laquelle on voit le principe intelligent.

Explique-moi d'une manière approfondie le principe de cet univers, quelle est sa forme, en qui il repose, par qui il est créé, en qui il s'annihile, de qui il dépend, quel il est enfin.

Tu sais certainement tout cela, toi qui es le maître du passé, du présent et de l'avenir; ta connaissance distincte embrasse l'univers comme le fruit de l'*âmalaka* qu'on tient dans sa main.

D'où te vient la connaissance distincte? en qui reposes-tu? de qui dépends-tu? quelle est ton essence? Seul tu formes les créatures avec les élémens, au moyen de l'illusion (Mâyâ) qui t'appartient.

Tu les fais exister en toi-même et tu ne les détruis pas, développant sans te lasser jamais, ainsi que l'araignée, l'énergie qui t'est propre.

Non, dans cet univers, je ne connais rien au-dessus, au-dessous, ni à l'égal de toi; ce qui, pour être, a besoin d'un nom, d'une forme, et de qualités, ce qui existe en soi, comme ce qui n'a qu'une existence illusoire, tout cela ne vient pas d'autre part que de toi.

Ces austérités terribles auxquelles tu t'es livré de toute la force de ton attention, c'est par elles que tu nous fais illusion, que tu nous mets en doute sur l'être suprême.

Voilà le sujet de mes questions : toi qui n'ignores rien, maître de l'univers, donne-m'en la connaissance distincte, afin qu'instruit par toi je connaisse tout.

Brahmâ dit :

O mon fils, c'est une bonne pensée et une preuve de ta bienveillance, que ce désir de savoir ce qui m'a secondé dans la connaissance de l'énergie de Bhagavat.

Il n'est pas faux non plus le titre que tu me donnes, ignorant celui qui est au-dessus de moi, et croyant par là que ma puissance égale celle de l'être suprême.

Celui par qui j'éclaire le monde, éclairé par sa propre splendeur, comme le soleil, le feu, la lune, comme les astres, les constellations, les étoiles ;

Celui dont la puissance d'illusion (Mâyâ) difficile à vaincre, fait que les hommes m'appellent le maître du monde, Bhagavat enfin, le fils de Vâsoudeva, c'est à lui que nous méditons adoration,

A lui dont l'illusion (Mâyâ), se montrant sans pudeur aux regards, trouble l'homme qui, dans l'erreur de son intelligence, s'écrie avec orgueil : je m'appartiens !

La matière, l'action, le temps, la disposition naturelle, le principe vital, rien de tout cela, en un mot, n'existe essentiellement distinct de Vâsoudeva.

C'est à Nârâyana (Vâsoudeva) que se rapportent les Védas : les dieux sont nés du corps de Nârâyana, c'est de Nârâyana que dépendent les mondes, à lui que se rapportent les sacrifices.

C'est à Nârâyana que se rapporte l'exercice du

Yoga, à lui que s'adressent les mortifications; c'est de Nârâyana que dépend la science, de lui que dépend le salut.

Pour moi, poussé par le regard de celui qui voit, du souverain seigneur, de l'être partout et perpétuellement le même, de l'ame de l'univers, je crée, créé moi-même, ce qui doit être créé.

La bonté (l'existence), la passion (le mouvement), l'ignorance (l'obscurité), sont les trois qualités de l'être qui n'a réellement pas de qualités, mais qui les revêt par sa puissance d'illusion (Mâyâ) pour conserver, créer et détruire les créatures.

Ces qualités, en devenant la cause de la matière, de la connaissance, de l'action, enchaînent, quoiqu'il reste toujours affranchi, Pouroucha (l'ame), enveloppé par Mâyâ (l'illusion), à la condition d'objet, de cause efficiente, et d'agent.

C'est lui, c'est Bhagavat avec ces trois attributs, c'est Vichnou dont l'essence échappe complétement aux regards, qui est, ô Brahmane, mon seigneur et celui de toutes les créatures.

Le maître de l'Illusion (Mâyâ), désireux d'exister sous des formes multiples, revêtit, par la puissance d'illusion qui lui appartient, le temps, l'acte, la disposition naturelle, auxquels il s'unit par le seul effet de sa volonté indépendante.

Du temps résulta l'action réciproque des qualités; de la disposition naturelle, le changement; de l'acte, la naissance du principe Mahat (l'intelligence), tout cela sous la direction suprême de Pouroucha (l'ame).

Dè la transformation du principe Mahat (l'intelligence) développé par les deux qualités, la passion (Radjas) et la bonté (Sattva), résulta le principe dans lequel domine l'obscurité (Tamas), et dont la matière, la connaissance et l'action sont la substance même.

Ce principe appelé Ahankâra (la personnalité, le moi) en se transformant, se manifesta sous une triple apparence, comme participant des qualités de la bonté, de la passion, de l'obscurité, et fut ainsi distingué comme possédant l'énergie productive de la matière, de l'action, de la connaissance.

De la transformation de sa manifestation passionnée, principe des élémens, naquit l'éther, dont la molécule subtile a pour propriété le son, attribut qui se rapporte également à celui qui voit (l'ame) et à ce qui est vu.

De l'éther transformé, sortit le vent dont la propriété est l'attribut tangible, auquel se joint la qualité de l'élément qui précède, c'est-à-dire, le son; le vent est le souffle vital, la vigueur, l'énergie, la force.

De la transformation du vent par le temps, l'acte et la disposition naturelle, naquit la lumière, qui possède la triple propriété de la forme, de l'attribut tangible, et du son.

De la lumière transformée, sortit l'eau dont l'essence est le goût : l'eau a encore pour propriétés celles des élémens qui précèdent, la forme, l'attribut tangible, et le son.

De l'eau transformée, sortit la terre dont la propriété est l'odeur; elle possède aussi les propriétés des

élémens qui précèdent, le goût, l'attribut tangible, le son, et la forme.

De la manifestation bonne du principe de la personnalité (Ahankâra), naquit l'intellect (Manas) et les dieux qui participent de la qualité de la bonté (Sattva), Dik (les dieux des points cardinaux), Vâta (le vent), Arka (le soleil), les Ashvin (les médecins des dieux), Vahni (le feu), Indra (le dieu du firmament), Oupendra (Vichnou), Mitra (le soleil), et Ka (Pradjâpati).

De sa manifestation passionnée, naquirent les dix organes de la sensation. L'intelligence, énergie productrice de la connaissance; le souffle, énergie productive de l'action, participent de la manifestation passionnée. Les dix organes sont l'oreille, la peau, le nez, l'œil, la langue, l'organe de la parole, les mains, l'organe de la génération, les pieds, l'extrémité inférieure des voies excrétoires.

Mais comme les créations, les élémens, les sens, l'intellect et les qualités restaient isolés sans se confondre, et qu'ils ne pouvaient ainsi, ô le plus savant des hommes habiles dans le Véda! se construire une demeure pour y habiter, ils furent mis en mouvement par l'énergie de Bhagavat, et, se pénétrant l'un l'autre, ils revêtirent l'essence de ce qui existe comme de ce qui n'existe pas (pour nos organes), et créèrent la double apparence de ce corps.

Quand plusieurs milliers d'années se furent écoulées, la vie (*Djîva* l'ame universelle) de qui dépendent le temps, l'acte et la disposition naturelle, anima l'œuf

qui reposait sur l'Océan, donnant la vie à ce qui ne l'avait pas.

Ensuite divisant cet œuf, le mâle (Pouroucha) en sortit avec des milliers de jambes, de pieds, de bras, d'yeux, de visages, de têtes.

C'est de ses membres que les sages se représentent les mondes comme formés, sept en bas à partir de ses hanches, sept au-dessus à partir du bas-ventre en remontant.

Les Brahmanes forment la bouche de Pouroucha, les Kchattryas ses bras; les Vaishyas sont les cuisses de Bhagavat, la caste des Shoûdras est sortie de ses pieds.

Le monde de la terre (Bhû) est formé par ses pieds, le monde de l'atmosphère (Bhuvas) par son nombril, le monde du ciel (Svar) par son cœur; le monde du sacrifice (Mahas) est formé par la poitrine de l'être dont l'ame est immense.

Le monde des hommes (Djana) est formé par son cou, celui de la pénitence (Tapas) par ses deux mamelles; le monde de la vérité (Satya), qui est le monde durable de Brahmâ, est formé par ses têtes.

La région Atala est formée par ses hanches, et Vitala par ses cuisses; la pure région de Soutala par ses jambes.

Mahâtala est formé par ses chevilles; Rasâtala, par le bout de ses pieds et de ses talons; Pâtâla, par la plante de ses pieds. Le mâle (Poumas) est l'univers lui-même.

Enfin le monde de la terre (Bhû) est formé par

ses pieds, le monde de l'atmosphère (Bhouvas) par son nombril, le monde du ciel (Svar) par sa tête. C'est ainsi que sont formés les mondes.

Sa bouche est le lieu où prit naissance Vahni (le feu) avec la parole; de ses organes (la peau), dérivent les sept Tchandas (prières des Védas); de sa langue, la nourriture des dieux, des mânes et des hommes, ainsi que toutes les saveurs.

Ses narines sont les voies suprêmes qui ont donné naissance à Vâyu (le vent), avec les souffles de tous les êtres; de son odorat sont nés les Ashvins avec les plantes annuelles et les différentes odeurs.

De sa vue sont nées les lumières avec les formes; de ses yeux, le ciel et le soleil : de ses oreilles, les points cardinaux avec les lieux consacrés; de son ouïe, l'éther et le son; son corps est le réceptacle d'où sont sorties les essences des choses et la beauté.

Sa peau est l'origine du tact et du vent, ainsi que de tout sacrifice en ce monde; ses poils, des végétaux qui naissent d'un germe et qui fournissent les matériaux du sacrifice.

Ses cheveux, les poils de sa barbe et ses ongles ont produit les nuages, les éclairs, les pierres et les métaux; ses bras, les gardiens du monde, qui protégent les créatures.

Ses pas sont la terre (Bhû), l'atmosphère (Bhuvas) et le ciel (Svar); le pied de Hari, cet être le premier de tous les objets agréables, est l'asile du bonheur et de la protection.

L'extrémité du membre viril du mâle (Poumas) a

produit l'eau, la semence, la création, Pardjanya (Jupiter pluvius), Pradjâpati (Brahmâ); et son organe générateur, la satisfaction du désir de la génération.

Les organes excrétoires du mâle (Poumas) ont donné naissance à Yama, à Mitra (le soleil) et à la pureté; l'extrémité de ces organes, au meurtre, à Nirriti (le malheur), à la mort et à l'enfer.

Son dos a produit la violence, l'injustice, l'ignorance; ses veines, les fleuves et les rivières; la charpente de ses os, les montagnes.

Le ventre du mâle (Poumas) est reconnu comme le lieu où viennent se rendre le principe invisible (de la nature), avec tout ce qui a une saveur, ainsi que les océans; son cœur est le siége de l'intellect.

Son ame est la voie excellente de la justice, de moi (Brahmâ), de toi (Nârada), et de tes autres frères, de Shiva, de la connaissance distincte, de la bonté, de l'essence suprême.

Moi, toi, Shiva, ces solitaires les premiers-nés des êtres, les Soura (dieux), les Asoura, les Nâgas (les dragons), les oiseaux, les quadrupèdes, les animaux qui vivent dans les fleuves et les autres espèces d'êtres animés qui habitent les eaux, la terre et les cieux, les constellations, les astres, Ketou, les étoiles, les éclairs, les foudres;

Tout cela enfin avec ce qui a été, ce qui sera, ce qui est, c'est Pouroucha (le mâle) lui-même : tout cet univers est enveloppé par Pouroucha, qui ne se renferme pas dans les limites de sa demeure (corporelle) haute de dix doigts.

Le flambeau animé du soleil, échauffant sa sphère, répand aussi sa chaleur hors de lui; de même Pouroucha (le mâle), échauffant Virâdj, répand sa chaleur au dedans et au dehors.

Maître de l'immortalité et de la béatitude suprême, il est à plus forte raison le souverain dispensateur de toute nourriture mortelle; aussi, sages Brahmanes, la grandeur de Pouroucha (le mâle) ne peut-elle être surpassée.

Les sages savent que tous les êtres vivans sont dans les pieds du mâle, dont les mondes créés sont les pieds; au-dessus de la sphère qui forme le sommet des trois mondes, l'immortalité, le bonheur, la béatitude suprême sont contenus dans ses têtes.

Trois portions de sa substance, asiles des êtres qui n'ont pas d'enfans, furent placées en dehors des trois mondes : la quatrième resta au sein de ces trois mondes; c'est la condition de maître de maison qui est dispensée de la longue pénitence.

Cet être qui pénètre toutes choses entra dans la double voie de la nourriture et de l'abstinence de toute nourriture; car Pouroucha (le mâle) est également l'asile de l'ignorance et de la science.

De lui se forma un œuf au sein duquel naquit Virâdj dont les élémens, les sens et les qualités sont l'essence; Pouroucha (le mâle) pénétra ce corps et son enveloppe matérielle, rayonnant au dehors, comme le soleil qui répand au loin sa lumière.

Lorsque je fus né dans le lotus sorti du nombril de cet être dont l'ame est immense, je ne trouvai pas

d'autres matériaux pour célébrer le sacrifice, que les membres de Pouroucha.

C'en étaient là les matériaux : les animaux du sacrifice, les herbes consacrées avec les arbres des forêts, formant les poteaux, le terrain lui-même destiné à la célébration, et la saison aux nombreuses couleurs, les vases, les plantes annuelles, les substances onctueuses, les liqueurs fermentées, les métaux et l'argile, les prières du Ritch, du Yadjous et du Sâman, la réunion des quatre offrandes faites au feu, les noms, les Mantras (prières des Védas), les présens, les austérités, la série (des divinités), le rituel, l'invocation mentale (Sankalpa), les formules mystiques du Tantra, les méditations, le repentir, la direction d'intention vers la Divinité, toutes les choses enfin qui servent au sacrifice, je les tirai des membres de Pouroucha.

Après avoir ainsi rassemblé les matériaux formés de ses propres membres, je célébrai le sacrifice de Pouroucha, le souverain seigneur, devenu le sacrifice lui-même, en me servant de son corps comme instrument du sacrifice.

Ensuite tes neuf frères, les maîtres des créatures (Pradjâpati), livrés à une profonde méditation, célébrèrent ce sacrifice en l'honneur de Pouroucha sous sa forme saisissable, et sous sa forme insaisissable aux sens.

Puis, les Manou, les Richi, les autres êtres comme les mânes, les dieux, les Daïtyas, les hommes, adressèrent, chacun en son temps, des sacrifices à celui qui pénètre le monde.

Tout cet univers repose en Bhagavat Nârâyana, qui, de sa nature sans attributs, revêtit, au moment de la création, les nombreux attributs de Mâyâ (l'illusion), à laquelle il s'était uni.

C'est par son ordre que moi, je crée l'univers; c'est pour obéir à sa volonté que Shiva le détruit; lui-même, doué de la triple énergie productive, le conserve sous la forme de Pouroucha.

Je viens de te donner, ô mon fils, la réponse aux questions que tu m'as adressées : non, il n'y a rien autre chose que Bhagavat, rien de ce qui doit être, rien de ce qui existe ou de ce qui n'existe pas (pour nos organes).

Si mon éloquence ne se montre pas en vain, si ma pensée ne s'est jamais en vain dirigée sur un objet, si mes sens ne manquent pas leur but comme feraient d'inutiles instrumens, c'est que, passionné pour Hari, je le retiens dans mon cœur.

Quant à moi, qui suis l'essence des Védas réunis, l'essence des austérités, moi, le maître révéré par les maîtres des créatures (Pradjâpati), m'étant appliqué avec une méditation profonde à la pratique accomplie du Yoga, je reconnus l'impossibilité de comprendre celui auquel je dois l'existence.

Je me prosterne devant ses pieds, séjour du bonheur et de la félicité suprême, où s'arrête la loi de la renaissance pour ceux qui s'y sont réfugiés; si, de même que le ciel qui ne connaît pas ses limites, je n'ai pu, moi, pénétrer la puissance surnaturelle de l'illusion (Mâyâ) dont il s'enveloppe, comment d'autres pourraient-ils le comprendre?

Celui dont ni moi, ni vous, ni Vâmadeva, ni sur-tout les autres dieux n'avons pu découvrir la voie véritable, mais dont nous ne connaissons que cette forme matérielle qu'il s'est créée, autant toutefois que peut la saisir notre intelligence, trompés que nous sommes par l'illusion (Mâyâ) dont il dispose, celui dont moi et les autres sages chantons les incarnations fécondes en hauts faits, sans connaître son essence, Bhagavat enfin, adoration à lui!

C'est lui, c'est le premier des êtres qui sous la forme de Pouroucha, incréé lui-même, crée cet univers, et qui sous le nom d'Atman (ame) tout à la fois agent, contenant, instrument et action, le conserve et le détruit, dans chaque période (Kalpa).

La science pure, absolue, uniforme, indubitable, solide, c'est là son essence complète, sans commencement ni fin, sans qualités permanentes, exempte de la dualité.

Ils la connaissent, ô Richi! les solitaires qui ont porté le calme dans leur corps, leurs sens et leur intellect; mais elle échappe aux hommes qui ne sont pas vertueux, obscurcie par leurs raisonnemens.

La première incarnation de l'être suprême si multiple, fut Pouroucha (le mâle), avec le temps, la disposition naturelle, ce qui existe et ce qui n'existe pas (pour nos organes), la matière, la personnalité, les qualités, les sens, Virât, Svarât (la production de Virât), ce qui est immobile et ce qui se meut, moi Brahmâ, Shiva, Yadjna (Vichnou sous la forme du sacrifice), ces maîtres des créatures Dakcha, toi et

les autres, les gardiens des divers mondes, ceux du monde du ciel, ceux du monde de l'atmosphère, ceux du monde des hommes, ceux du monde des enfers: en un mot, tout ce qu'il y a dans le monde de supérieur, de brillant, d'énergique, d'actif, de fort, de patient; tout ce qui est doué de beauté, de modestie, de facultés surnaturelles, d'intelligence; ce qui a une couleur admirable; ce qui a une forme, comme ce qui n'en a pas, la suprême essence de toutes choses est tout cela.

Maintenant écoute; je vais te raconter dans leur ordre les jeux de Pouroucha, l'être multiple, merveilleux récits que les hommes révèrent par-dessus tout, et qui les purifient des souillures que d'autres histoires ont laissées dans leur esprit.

Lorsque l'être infini, qui agit incessamment, revêtit, pour relever la terre plongée dans l'abîme, le corps d'un sanglier, substance de tous les sacrifices; poursuivant le chef des Daityas jusque dans les profondeurs de la mer, il le mit en pièces avec ses défenses, comme le dieu armé de la foudre brise les montagnes.

Né de Routchi et d'Akouti, sa femme, sous le nom de Souyadjna (le bon sacrifice) il eut lui-même de sa femme Dakchinâ les dieux immortels qui savent rester purs: lorsqu'il eut enlevé des trois mondes le malheur qui les accablait, il fut appelé *Hari* par le Manou Svâyambhouva.

Il naquit ensuite de Devahoûti, dans la maison de Kardama, et instruisit sa mère avec les neuf femmes

dans la science de la libération de l'ame; et cet entretien purifiant Devahoûti, dans cette naissance de la fange, du contact des qualités qui souillent l'ame, lui fit obtenir le bonheur dont jouissait Kapila.

Atri désirait avoir de la postérité; Bhagavat, satisfait, lui dit : « Je me donne moi-même à toi. » De là vient qu'il naquit sous le nom de *Datta,* lui dont les sujets fidèles, les Yadous et les Haïhaya, purifiés par la poussière du lotus de ses pieds, obtinrent, en ce monde et dans l'autre, la récompense du Yoga.

Au commencement, pour créer les divers mondes, je m'imposai une rude pénitence; mes austérités non interrompues me firent naître sous la forme des quatre sages dans le nom desquels entre *sana;* et, comme la connaissance du principe de l'ame avait disparu dans la destruction de l'âge (Kalpa) antérieur, Bhagavat l'exposa d'une manière si complète que les solitaires le reconnurent en eux-mêmes.

Fils de Dharma et de la fille de Dakcha, il naquit sous la double forme de Nârâyana et de Nara, qui possédait en propre la puissance des austérités, lorsque les déesses qui formaient l'armée de l'amour, reconnaissant le pouvoir de Bhagavat lui-même, ne purent interrompre le cours de ses mortifications.

Les sages consument l'amour du regard de la colère; mais ils ne peuvent éteindre le feu terrible de la colère qui les consume. Si, voulant entrer dans le cœur de Bhagavat, la colère tremble de crainte, comment l'amour pourrait-il y trouver un asyle?

Blessé par les paroles semblables à des flèches que prononça sa mère en présence du roi (Outtânapâda), Dhrouva, malgré sa jeunesse, s'était retiré dans les forêts pour s'y livrer à la pénitence. Bhagavat, satisfait, accorda aux prières du sage le point le plus élevé des cieux, vers lequel les divins solitaires, placés au-dessous de lui, font parvenir leurs louanges.

Lorsque l'impie Vena, dont la malédiction des Brahmanes, semblable à la foudre, avait anéanti la force et la puissance, fut tombé dans l'enfer, Bhagavat sollicité par les sages, le sauva en devenant son fils, et par lui la terre (comme une vache que l'on trait) donna au monde tous ses trésors.

Fils de Nâbhi, et de sa femme Soudevi, il parut sous le nom de Richabha qui, plongé dans l'indifférence et l'apathie profondes de la méditation, se livrait aux pratiques religieuses que les Richis regardent comme le séjour de l'abstraction suprême, maître de lui, s'interdisant toute action, et complétement affranchi de tous les rapports.

Dans mon sacrifice, Bhagavat lui-même fut Hayashîrcha (qui a une tête de cheval), l'homme (Pouroucha) du sacrifice de Brahmâ, dont la couleur était celle de l'or: substance des Védas, des sacrifices, ame de toutes les divinités, quand il respira, de ses narines sortirent d'agréables paroles.

Recueilli par un Manou au temps de la fin du Youga, il parcourut l'Océan sous la forme d'un poisson, refuge de la terre, demeure de tous les êtres en qui réside la vie, et recouvra les Védas, qui

étaient tombés de ma bouche dans l'onde redoutable.

Lorsque les armées des immortels et des Dânava agitaient la mer de lait pour en faire sortir l'ambroisie, le premier des dieux, prenant la forme d'une tortue, soutint sur son dos, pendant son sommeil, la montagne dont le mouvement lui faisait éprouver l'impression d'un frottement agréable.

Revêtant, pour détruire les ennemis redoutables des dieux, la forme d'un homme-lion (Nrisinha), dont les sourcils étaient contractés, dont les dents s'entre-choquaient et dont la bouche était effrayante, il saisit le roi des Daïtyas, au moment où il s'élançait contre lui avec sa massue, et, le renversant sur sa cuisse, il le déchira de ses ongles.

Le chef des éléphans se baignant dans un fleuve, avait été saisi au pied par un crocodile d'une force immense; effrayé, il fit entendre ces paroles, tenant dans sa trompe un lotus : « O mâle (Pouroucha) primordial ! seigneur de tous les mondes ! toi dont la gloire est pure comme un étang consacré ! toi dont c'est un bonheur que d'entendre prononcer le nom ! »

Hari n'eut pas plutôt entendu cette voix qui implorait son secours, qu'aussitôt, armé du Tchakra, immense, soutenu sur les bras du roi des oiseaux (Garouda), brisant la gueule du crocodile avec son Tchakra, Bhagavat, plein de compassion, en retira l'éléphant, le prenant par sa trompe.

Quoique né le dernier des enfans d'Aditi, leur aîné cependant par ses vertus, qui lui donnèrent le

pouvoir de franchir ces mondes, le dieu directeur du sacrifice revêtit la forme d'un nain, et feignant de ne vouloir que l'étendue de trois pas, il se saisit de la terre, marchant, sans rien demander, dans une route d'où les princes et rois ne pouvaient le faire déchoir.

Non, l'empire des dieux n'était plus rien pour Bali, dont le diadême était arrosé par l'eau dans laquelle le dieu aux grands pas s'était lavé les pieds, lorsque, refusant de faire autre chose que ce qu'il avait juré, il promit, en inclinant sa tête, sa personne même à Vichnou.

C'est Bhagavat lui-même, ô Nârada, qui, satisfait de la dévotion excessive qui t'animait, s'écria « c'est bien, » et t'apprit la doctrine du Yoga, et cette science du Bhâgavata, flambeau du principe de l'ame, que connaissent bien vite ceux qui cherchent un asyle près de Vâsoudeva.

Soutien de la race des Manous dans chaque Manvantara, il porte sa puissance invincible comme son Tchakra jusqu'aux dix points de l'horizon : il frappe d'un juste châtiment les mauvais rois; et ses hauts faits répandent sa gloire aimable jusque dans le Satyaloka, par-delà les trois mondes.

Paraissant dans le monde sous la forme de Dhanvantari, Bhagavat, qui est la gloire même, guérit immédiatement, avec son nom seul, les maladies des hommes accablés de maux. C'est lui, le dispensateur de l'immortalité, qui, pendant le sacrifice, s'empara de la portion d'ambroisie dont il privait les ennemis des dieux, et qui dispose de la vie et du Véda.

La race des Kchatriyas, que la loi du destin avait condamnée à périr, cette race qui opprimait les Brahmanes et qui avait abandonné la vraie voie, devait sentir les douleurs de l'enfer. Le héros magnanime, aux forces terribles, déracina vingt et une fois avec sa hache au large tranchant cette épine de la terre.

Le dieu dont le visage exprime la bienveillance pour nous, celui qui dispose des portions de sa substance, étant descendu avec une autre partie de lui-même dans la famille d'Ikchvâkou, docile aux ordres de son père, se retira, suivi de son jeune frère et de sa femme, dans la forêt, et punit ensuite d'une manière terrible le tyran aux dix têtes qui l'y avait outragé.

Quand il se présenta, brûlant, comme Shiva, de réduire en cendres la ville de son ennemi, l'Océan lui livra aussitôt passage, tremblant de crainte à la vue du danger qui le menaçait, lorsque l'armée des monstres marins, des serpens et des crocodiles était consumée par le regard enflammé du héros, que l'absence de sa bien-aimée transportait de colère.

Protecteur des points de l'horizon, qui avaient pris la teinte des dents de la monture de Mahendra, brisées dans leur choc contre la poitrine de Râvana, le dieu, atteignant avec son arc le ravisseur de sa femme lorsqu'il s'avançait sur le front de son armée, mit un terme à sa vie et à ses rires insultans.

Pour faire cesser les maux de la terre écrasée par les armées des ennemis des dieux, celui dont on ne peut découvrir les voies, le dieu à la chevelure blanche

et noire, s'incarnant avec une autre portion de sa substance, accomplira des actions qui manifesteront sa grandeur.

Certes, qu'un enfant ait donné la mort à la femme d'un démon; qu'à trois mois il ait repoussé d'un coup de pied un chariot; que, se traînant sur ses genoux, il ait déraciné les deux arbres, élevés jusqu'aux cieux, entre lesquels il était placé; ces prodiges ne peuvent avoir été accomplis que par une puissance surnaturelle.

Les bergers et les troupeaux du parc de Vradja avaient bu l'onde empoisonnée; il les rend à la vie en faisant tomber sur eux l'ambroisie de ses regards bienveillans. Puis, se jouant au milieu du fleuve, il en chasse, pour purifier les eaux, le serpent dont la langue s'agitait par l'excès du venin dont elle était chargée.

C'est encore une action surhumaine du dieu dont la force est invincible et dont Bala est le compagnon; lorsque, au milieu du vaste incendie qui dévorait la forêt desséchée, ordonnant aux bergers de fermer les yeux, il sauva d'une destruction certaine le parc plongé dans le sommeil.

Sa mère avait beau prendre à chaque instant des liens nouveaux pour enchaîner son fils, aucune corde ne pouvait le retenir, lui qui, ouvrant sa bouche, fit voir à la bergère, étonnée et instruite par ce spectacle, tous les mondes qui y étaient contenus.

Il sauvera Nanda du danger dont le menaçaient les chaînes de Varouna, et les pâtres de la captivité où

ils étaient retenus dans la caverne; grâces à lui, les habitans de Gokoula, le jour enveloppés par le fils de Maya, et la nuit livrés au sommeil, parviendront avec quelque fatigue jusqu'au séjour du Vikaunta.

Lorsque Devendra, privé de l'offrande refusée par les pâtres, versera des torrens de pluie pour inonder le parc, Krichna âgé de sept ans, voulant dans sa tendresse sauver les troupeaux, soutiendra une montagne comme une ombrelle étendue, pendant sept jours, sur un seul doigt, sans se fatiguer et en se jouant.

Livré au plaisir de la danse, au milieu de la nuit éclairée par les pâles rayons de la lune, il tranchera la tête à l'esclave du dieu des richesses qui avait ravi les femmes de Vradja, troublées par la passion violente qu'allume en elles la mélodie des chansons, qui se prolonge et s'éteint peu à peu.

Enfin Pralamba, et tant d'autres qui, dans le combat, armés de leurs carquois brillaient par leur valeur, les Kâmbodjas, les Kourous, les Kaïkayas, les Srindjaya, tous mis à mort par Hari déguisé sous les noms trompeurs de Cala, de Bhîma et de Pârtha, iront certainement dans la demeure invisible de ce dieu.

Réfléchissant que dans chaque âge (Youga) le temps obscurcit l'intelligence des hommes et abrége leur existence, et que la collection du Véda, émanée de lui, devient pour eux un fleuve dont la rive est trop éloignée, il paraîtra dans ce monde comme fils de Satyavatî, et divisera en branches distinctes l'arbre du Véda.

Quand les ennemis des dieux, se tenant dans la

voie du Véda, porteront la mort dans les mondes du haut de leurs villes aériennes, construites par Maya et douées d'une incalculable vélocité; prenant, pour tromper et agiter leur intelligence, un faux déguisement, il exposera d'une manière étendue la mauvaise loi.

Quand, dans la demeure même des gens de bien, on n'entendra plus les histoires de Hari; quand les trois premières castes seront livrées à l'athéisme, et que les Shoûdras seront rois (dieux des hommes); quand on n'entendra plus dans ce monde les exclamations Svâhâ, Svadhâ, Vachat, Bhagavat, à la fin de la période actuelle, il paraîtra comme vainqueur de Kali.

Dans la création, la pénitence, moi, les Richis et les neuf maîtres des créatures; dans la conservation, la justice, le sacrifice, les Manous, les immortels, les maîtres de la terre; dans la destruction, l'injustice, Hara (Shiva), les créatures esclaves de la colère, les Asoura et les autres êtres de cette espèce : telles sont les manifestations de l'illusion dont s'enveloppe l'être qui possède des pouvoirs variés.

Quel chantre divin, eût-il même compté tous les grains de sable dont se compose la terre, pourrait ici-bas énumérer les actions héroïques de Vichnou, qui arrêta le balancement du ciel, placé au delà des trois mondes, qui tremblait, agité par la marche rapide du dieu en qui reposent les trois qualités dans une juste proportion?

Ni moi ni ces solitaires, tes frères aînés, ni, à bien plus forte raison, les autres êtres, ne connaissons de

terme à la puissance d'Illusion (Mâyâ) de Pouroucha. Le premier des dieux, Shecha aux mille têtes, voudrait aujourd'hui chanter ses qualités, qu'il ne pourrait en atteindre l'autre rive.

Ceux pour qui Bhagavat, l'être infini, éprouve de la compassion, et qui se réfugient de toute leur ame et sans arrière-pensée auprès de lui, comprennent la divine Illusion (Mâyâ), si difficile à traverser; mais elle reste impénétrable à l'intelligence qui, dans un corps fait pour être la proie des chiens et des chakals, dit : « Moi et le mien. » . . . .

Moi aussi j'ai connu l'illusion du Yoga de l'être suprême; vous l'avez connu, ô vous, le maître des créatures, avec Shiva, et le bienheureux chef des Daïtyas. . . . .

Si les femmes, les Shoûdras, livrés à une vie coupable, pourvu qu'ils manifestent des sentimens de docilité pour les hommes dévoués à celui dont les pas sont merveilleux, si les animaux eux-mêmes connaissent et pénètrent l'Illusion (Mâyâ) divine, que sera-ce donc de ceux qui fixent leur intelligence sur ce qui est essentiellement beau?

Ce séjour éternellement tranquille, à l'abri de toute crainte, élément de l'intelligence, pur, uniforme, supérieur à ce qui est comme à ce qui n'est pas (pour nos organes), principe de l'ame, ce séjour où n'existe ni le son, ni le fruit des œuvres, résultat de nombreuses pratiques, ni Mâyâ (l'illusion), qui ne rougit pas de se montrer aux regards; ce séjour incessamment heureux, exempt de chagrin, qu'on appelle

Brahma, c'est la demeure de Bhagavat, le mâle suprême, celui sur lequel les pénitens n'ont qu'à retenir leur intelligence pour renoncer au désir d'atteindre à l'absence de toute distinction.

Bhagavat est le dispensateur des plus belles récompenses; c'est de lui que vient le succès de bonnes actions, produites par les dispositions naturelles des créatures: car de même que l'air dans le corps ne périt pas avec lui, quand, à l'instant de la séparation des élémens, il vient à se dissoudre; ainsi Pouroucha (l'ame), qui n'est pas né avec le corps, ne périt pas davantage avec lui.

Je viens, ô mon fils, de t'exposer d'une manière abrégée ce que c'est que Bhagavat, l'auteur de l'univers; il n'existe rien autre chose que Hari, et ce qui est comme ce qui n'est pas (pour nos organes), ne vient pas d'autre part.

Maintenant, c'est à toi de développer ce poëme nommé Bhâgavata, qui m'a été révélé par Bhagavat lui-même, et qui contient l'ensemble de ses manifestations surnaturelles.

Songe à le raconter de manière que les hommes se sentent animés de dévotion pour Bhagavat Hari, ame de toutes choses, en qui l'univers est contenu.

Car celui qui décrit avec une foi inaltérable l'Illusion (Mâyâ) dont s'enveloppe le souverain seigneur, satisfait de l'entendre, affranchit son ame des illusions de Mâyâ.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 1er octobre 1832.

En l'absence de M. le baron S. de Sacy, président de la Société, M. Eyriès occupe le fauteuil.

M. Somerhausen est présenté et admis comme membre de la Société.

On dépose sur le bureau plusieurs des ouvrages publiés par le comité de traduction de la Société asiatique de Londres, acquis en échange contre les ouvrages publiés par la Société asiatique de Paris.

M. Thilorier envoie au conseil un exemplaire de son *Examen critique des principaux groupes hiéroglyphiques*, in-4°; les remercîmens du conseil seront adressés à M. Thilorier.

M. Mohl, au nom de la commission nommée dans la dernière séance pour examiner les titres littéraires de M. James Michael, à Haileybury, propose d'admettre M. J. Michael au nombre des membres étrangers de la Société. Cette proposition est adoptée.

Le même membre dépose sur le bureau la première feuille du complément de la Chrestomathie de feu M. Molinier.

M. Jacquet lit des extraits d'un manuscrit intitulé *Religion des Malabars*.

Notice d'un livre arménien intitulé Bardavdjar (1).

Cet ouvrage, dont le titre arménien est : *Bardavdjar,* c'est-à-dire, *les devoirs remplis,* a pour auteur Simon Erevantzy, grand patriarche d'Arménie, et qui a occupé le siége patriarcal jusqu'au 26 juillet (Julien) de l'an 1780. Il a été imprimé à Etchmiartzïn, à l'imprimerie de *Saint-Grégoire illuminateur.* Un avertissement placé à la fin de cet ouvrage nous apprend qu'on en commença l'impression en 1779, et qu'elle ne fut achevée qu'en 1782, la troisième année du patriarcat de Luc, successeur de Simon Erevantzy. La cause de ce retard fut, selon l'auteur de l'avertissement, la guerre continuelle qui régnait entre la Perse et la Géorgie.

L'ouvrage se divise en deux parties. La première est une controverse avec les catholiques romains; elle occupe jusqu'à la page 168. La seconde, qui forme le reste du volume, est une instruction pastorale adressée aux Arméniens qui ne sont pas soumis à l'église romaine.

On a dit un mot sur ce patriarche dans le *Dictionnaire Historique,* 9e édition, à l'article Erevantzy (*Simon*). Quoiqu'il soit ennemi des catholiques arméniens soumis au pape, il dit néanmoins beaucoup de bien des catholiques latins, et il veut que chacun observe la religion de ses ancêtres.

Il loue particulièrement (p. 282) la conduite de deux Français, qu'il avait fait venir à Etchmiartzïn, en 1779,

(1) L'exemplaire d'après lequel a été rédigée cette notice, a autrefois appartenu au dépôt des archives des Relations étrangères et fait aujourd'hui partie de la bibliothèque de la Société asiatique. Il se compose de 383 pages cotées en chiffres européens au bas des pages. L'impression, qui est très-nette, est encadrée dans des ornemens élégans; la tête de chaque chapitre est indiquée par une vignette à la marge. Le volume est relié en peau rouge gaufrée sur laquelle sont imprimées quatre fleurs de lis. Nous devons ajouter que cette notice porte la date du 1er septembre 1811, et que l'original en est signé de M. le baron Silvestre de Sacy.

pour diriger la manufacture de papier du couvent. Il donne des éloges à leur exactitude à s'acquitter des pratiques et des observances religieuses dans l'église patriarcale, mais il blâme, en même temps, la conduite de deux Arméniens catholiques, qui refusaient de les imiter. Le patriarche les avait fait venir exprès de Constantinople pour servir d'interprètes aux deux Français.

Explication de la gravure qui se trouve pag. 291.

La plaine où l'on voit gravé le Père éternel, est la plaine d'Ararathie.

La montagne qui se trouve à droite est le mont Ararath. Celle de gauche, où l'on voit une lampe, représente le mont Arakatz. C'est là que se retirait souvent saint Grégoire illuminateur, pour faire des prières.

L'église que l'on voit plus bas est l'église d'Etchmiartzin où descendit le *Fils unique engendré.* L'ange indique l'endroit où l'on doit élever le temple.

Logogriphe chinois.

一字有四个口字

一个十字

一字有四个十字

一个口字

Un caractère contient quatre fois le signe *kheou*, une fois le signe *chi*; un autre caractère contient quatre fois le signe *chi*, une fois le caractère *kheou*.

(Les deux caractères seront donnés dans un prochain numéro.) E. J.

M. Eliacin Carmoly, grand rabbin de Belgique et membre de la Société asiatique, doit faire paraître prochainement une édition nouvelle des Voyages de Benjamin de Tudèle, publiés en hébreu d'après un manuscrit du xve siècle, et accompagnés de notes et d'une traduction française. On sait que le texte de Benjamin de Tudèle, publié à Constantinople en 1543, est défiguré par des fautes nombreuses et plus encore par les corrections prétendues que lui ont fait subir des éditeurs peu versés dans la connaissance de la géographie de l'Orient. M. Carmoly a consacré un temps et des recherches considérables à la restauration de ce précieux ouvrage; et il a même été assez heureux pour découvrir, en Allemagne, un manuscrit du texte original et primitif. C'est sur ce manuscrit, comparé soigneusement aux éditions de ses prédécesseurs, que M. Carmoly a rédigé une traduction nouvelle, non moins par les additions nombreuses qu'elle contient, que par les nombreuses rectifications et corrections qui lui donneront, sur les éditions précédentes, une supériorité incontestable. Le texte et la traduction seront précédés de la vie de Benjamin de Tudèle, et d'une préface où le nouvel éditeur analysera et appréciera les travaux de ses devanciers. L'ouvrage complet formera un volume in-8°, imprimé sur beau papier vélin satiné. Le prix de la souscription est fixé à 3 florins 50 cent. de Belgique.

Le premier cahier du *Nippon* de M. le docteur Von Siebold, dédié à M. le B[on] Van der Cappellen, vient de paraître.

M. Van Overmeer Fisscher se propose de faire paraître le catalogue raisonné d'une très-belle collection d'objets de curiosité, qu'il a rapportée du Japon, et cédée au gouvernement hollandais.

Il a paru à Constantinople, en 1243 (1828), une relation détaillée de la destruction des janissaires, intitulée *Asi safer, Le myrte de la victoire,* écrite par ordre du sultan, par l'historiographe de l'empire, *Es-seid Mohammed Esaad.* (De Hammer, *Hist. ottom.* V, 641, 721.)

Sir *Mathew Raper* a fait présent à la bibliothèque de la Société asiatique de Londres, d'un manuscrit contenant le texte et une traduction latine d'un grand nombre de passages du *Tao te king* de *Lao tseu,* accompagné de beaucoup de notes. (*Asiatic journal* XVI, 441.)

On annonce la publication prochaine de la traduction de l'*Histoire des Assassins,* par M. de Hammer.

Errata pour le numéro de septembre.

Page 303, ligne 20, retranchez la parenthèse (*Kateb et non Katem*), et lisez : ce cheikh était secrétaire du divan à l'arrivée, &c.

(NOVEMBRE 1832.)

NOUVEAU JOURNAL ASIATIQUE.

Lettres du P. GAUBIL, *adressées à plusieurs savans de Paris.*

(Suite.)

VII.

A M. de l'Isle.

Péking, le 13 octobre 1754.

MONSIEUR,

Votre lettre du 11 novembre 1753 m'est parvenue. Vous aurez sans doute déjà reçu ce que je pus observer de Mercure dans le soleil, en 1753 ; vous n'y aurez pas trouvé ce que vous attendiez ; divers incidens m'empêchèrent de faire une observation avec l'exactitude et la précision requises : je vous ai dit en détail ces incidens.

Je vous envoie en deux voies les mémoires sur l'ancienne astronomie. Vous ne me dites rien sur le calcul des éclipses du soleil, des années avant J. C. 2155 et 2128, fait sur les tables de M. Halley, de M. Lemonnier et sur celles du tribunal des mathématiques

de Péking, construites par le P. Kœgler sur ce qu'il avait reçu du feu P. Grammatici. Je vous priais d'examiner ces calculs, et j'aurais été bien aise de savoir au juste votre avis pour les conclusions que je croyais pouvoir en tirer. Je rapporte encore ces divers calculs dans l'astronomie ancienne, que je vous prie de bien examiner et faire examiner, et de m'en dire en même temps votre avis. Si les deux voies arrivent à bon port entre vos mains, je vous prie d'en remettre une à M. de Fouché, comme secrétaire de votre académie.

Quand nous voulons, dans notre compagnie, que les lettres qu'on écrit ne soient pas communiquées à qui que ce soit, nous mettons, au haut de la lettre, *soli;* voici un *soli* pour vous.

On me répète encore cette année un point qu'on m'avait déjà écrit; c'est qu'on me conseille de ne pas travailler sur l'astronomie chinoise, et de ne pas écouter les conseils que vous me donnez là-dessus. L'occasion et l'origine de cet avis sont dans les recueils imprimés du P. E. Souciet, c'est-à-dire dans les fautes qui s'y sont glissées. Je vous ai écrit là-dessus; j'en dis quelque chose dans l'astronomie ancienne, ou mémoires sur l'astronomie que je vous envoie. Malgré ce conseil, dont je sais l'origine un peu suspecte, j'ai enfin rangé ce qu'il y a de plus essentiel sur l'astronomie chinoise, depuis l'an 206 avant J. C. jusqu'à l'entrée des Jésuites au tribunal des mathématiques. Le principal est la méthode sur les éclipses du soleil et de la lune, dont vous verrez plusieurs exemples de calcul; vous y verrez aussi les corrections et éclaircissemens sur ce

que le P. Souciet en rapporte. J'ai fait ces calculs avec soin; mais comme il pourrait y avoir encore quelques erreurs, vous les examinerez, et cela vous coûtera peu. Je joindrai à ce mémoire ce que j'ai recueilli sur le Tibet. La compagnie des Indes et celle d'Angleterre ont gens qui peuvent aisément examiner deux points essentiels à la géographie du Tibet.

Premier point. Selon une lettre que m'écrivit le P. Boudier, il y a plusieurs années, le Gange est plus près de Dehly qu'on ne croyait; et j'ai vu qu'il y a tout au plus vingt-cinq lieues vers le nord de cette ville jusqu'à la jonction du Gange avec la rivière *Matcheou,* sur laquelle sont les bourgs *Tacla, Giti, &c.* Il est clair que la carte du P. Duhalde conduit trop loin à l'ouest le Gange (1); de combien, je n'en sais rien de bien juste, mais de Dehly on peut aller aisément vérifier ce point et fixer la situation de Sirinagar qui est sûrement sur le bord du Gange. Il y a là une chute d'eau d'une rapidité et hauteur extraordinaire dans le Gange, avant qu'il arrive à Sirinagar. J'ai vu ici plusieurs bonzes indiens qui m'ont parlé de cette chute, ou saut extraordinaire; mais comme ces bonzes parlent mal chinois et sont peu instruits, je n'ai pu savoir d'eux la distance de Dehly à Sirinagar, ou au nord, ou nord-ouest; mais je ne crois pas qu'elle

(1) Cette partie du Gange et le mont Cantisse sont marqués trop au sud. M. d'Anville a fait quelques corrections aux cartes du Tibet du P. Duhalde; plusieurs de ces corrections sont assez bien, mais ne suffisent pas; d'autres sont fautives : vous verrez le tout dans mon mémoire. (*Note du P. Gaubil.*)

passe quarante lieues. Si ceux qui arrivent à Dehly avaient observé la hauteur du terrain sur le niveau de la mer, on pourrait savoir aisément la hauteur du mont Cantisse au-dessus de la mer; car de la jonction de la rivière *Ma tcheou* avec le Gange, on doit voir la montagne Cantisse et les voisines. On les dit les plus hautes du Tibet; il y a des monceaux de neige qui ne fondent jamais, et l'on peut les nommer *Montagnes de neige,* de même que celles d'où sort le grand fleuve *Houang ho,* qui a sa source dans la montagne *Bayan kara* du Tibet, et le fleuve *Mourou oussou*, appelé en Chine *Kin cha kiang;* c'est le grand *Kiang* qui se décharge à la mer à l'orient de *Nanking.* Ces montagnes *Bayan kara* ou *Riches noires,* à cause des riches mines d'or qu'elles contiennent, sont, je crois, plus hautes que le Cantisse, au sud duquel le Gange prend sa source dans deux grands lacs.

Deuxième point. Le P. Boudier a bien, ce me semble, fixé la latitude et la longitude de *Patna,* sur le Gange. Ne pourrait-on pas aisément savoir la distance de *Patna* à *Gorrochepour,* vers l'est et nord-est? Or, ce *Gorrochepour* doit être bien près de la ville ou bourg *Paritsong*, la plus méridionale du Tibet. Je suis presque sûr que *Paritsong* est tout au plus 2° 50′ au sud de Lassa, et presque autant au sud-ouest.

J'ai parlé à un Tartare habile, bien instruit sur les méthodes de géographie, et qui a fait le chemin en observant les rumbs et mesurant le chemin. Comme le P. Boudier a fixé la latitude et longitude de Dehly

et Patna, on saurait, par là, la latitude et longitude de *Paritsong* et de Lassa, celle de *Sirinagar*, de l'embouchure de la rivière *Ma tchou* et du mont Cantisse. La distance du Cantisse à la ville de *Giti* et à l'embouchure du *Ma tcheou* a été bien prise, aussi bien que le rumb de vent; je vous ajoute que la grande rivière qui prend sa source assez près de celle du Gange et traverse le Tibet sous le nom de *Yarou tsampou*, après être entrée dans le pays d'Assam, va au pays de *Tchha chan* et de *Lima*, et de là au pays d'*Ava*, de là à la mer. C'est la plus grande rivière que les Chinois connaissent; elle a le nom de *Grand Kin cha kiang*; elle est beaucoup plus grande que le *Hoang ho* et le *Grand Kiang*. Vous verrez tout cela en détail dans mon Mémoire.

Je suis votre très-humble, &c.

GAUBIL J.

VIII.

A M. Deguignes.

Péking, le 31 octobre 1755.

MONSIEUR,

J'ai reçu votre lettre du 3 septembre 1754, avec la carte de Kæmpfer et celle où vous marquez les routes des Chinois vers *Ta han*, *Kamtchatka* et la Californie.

La carte de Kæmpfer est d'après des mémoires des Chinois récens, de quelque Européen, ou du moins

des mémoires fournis par les Européens récens. Il peut se faire qu'il ait quelques connaissances véritablement japonaises, et cela demande quelque critique assez difficile à employer avec sécurité : il y a plusieurs années que j'écrivis à M. de l'Isle sur cette carte, qu'il m'avait envoyée.

Une route des Chinois pour un voyage de Chine en Californie, au temps marqué sur la carte, me paraît n'avoir aucun fondement. Supposez que les Japonais ayant eu connaissance de l'Amérique avant l'arrivée des missionnaires au Japon, les Chinois ont pu avoir, à cette époque, des connaissances de l'Amérique; mais celles que vous avez concluës de la relation des bonzes sont au moins fort douteuses; les examens que vous aurez faits des distances marquées dans les mémoires chinois de géographie au temps de chaque dynastie, vous auront aisément fait voir la nécessité d'une bonne critique sur le résultat qu'on peut tirer de ces distances chinoises. Sans cet examen et sans critique, on s'exposera à bien des erreurs, et erreurs les plus grossières. Dans divers mémoires que j'ai envoyés, j'ai parlé des Yue chi, des Turcs, Huns, Igours ou *Hoeï ho* et *Hoeï hou*.

M. le secrétaire de votre académie a mon écrit, en trois parties, sur la chronologie, et les mémoires sur la dynastie de Thang. On a imprimé la plupart de ce que j'ai envoyé sur l'histoire des Yuen ; je dis la plupart, car on a supprimé plusieurs articles assez curieux et intéressans par des raisons de politique ; les réviseurs appréhendèrent que je ne fusse accusé d'a-

voir fait quelques allusions exprès et par malice, pour rendre odieuses certaines personnes; c'est ce dont je suis incapable, et je n'envoie que ce que je trouve dans les textes chinois et tartares (1). Quand j'aurai reçu une réponse positive sur ce qu'on pense de ce que j'ai envoyé sur l'histoire de Thang, je ne manquerai pas de le faire suivre de ce que j'ai ramassé sur les dynasties des Han (2), Tsin, les cinq premières dynasties, les divers règnes de plusieurs princes tartares *Sien pi*, *Huns*, *To pa*, *&c.*, sur-tout, et des cinq petites dynasties après les Thang. Les princes de trois de ces petites dynasties étaient turcs; ajoutez les mémoires sur les princes tartares *Kithan* et *Niutche*, sur la dynastie des *Soung*, sur celle des *Taï ming*, et les premiers princes *Mantcheoux*; tous ces divers mémoires sont enfin mis en ordre. J'ai eu soin de faire connaître les divers pays et peuples étrangers dont il est fait mention dans les diverses histoires (3).

Je vous laisse entièrement libre sur l'usage que vous voudrez faire, soit de ce que vous avez déjà vu de moi, soit de ce que vous verrez; soyez sûr que je ne me formaliserai de rien. Je suppose que vous ne trouverez pas mauvais si je trouve quelquefois des raisons

---

(1) Voyez plus haut à la page 332.

(2) Dans ce que j'ai envoyé sur la chronologie, j'ai mis un abrégé de ce qu'on dit de l'histoire, depuis les commencemens de la monarchie jusqu'au fondateur de la dynastie Han.

(3) Dans les mémoires sur la dynastie de Liang, je trouve que j'y ai parlé du voyage des bonzes au *Fou sang*.

pour n'être pas de votre avis, dans ce que je lirai de vos écrits sur la Chine ou pays voisins.

Je n'ai pu encore avoir une suite exacte des successeurs des princes *Yuen* en Tartarie; dans ce que j'ai vu d'imprimé dans l'histoire de la dynastie *Tai ming*, il y a des vides ou des incertitudes pour les successions de ces princes. Les Russes pourraient peut-être, à *Selenghinsk*, avoir cette succession; ils y sont en grand rapport avec le *Touchetou khan*, le principal prince des *Kalka*. Les princes Kalka sont tous des descendans des princes de *Yuen*.

J'oubliais de vous dire que j'ai vu des cartes chinoises du Japon dressées avant l'entrée des missionnaires à la Chine et au Japon. Ces cartes (1) ont été faites après les japonaises données par divers envoyés des rois du Japon à la Chine. Or, dans ces cartes, on ne voit pas des vestiges des connaissances de l'Amérique; on n'y voit pas le terme boréal des pays du Yeso; on y voit quelques îles à l'est, voisines de Yeso et du Japon.

Je suis, avec beaucoup de respect et d'attachement,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

E. GAUBIL J.

(1) Elles sont avec des descriptions des pays étrangers. Dans ces cartes, on voit un pays *Fou sang* plus à l'est que Lieou khieou. Au nord des parties orientales du Japon, on y voit un

P. S. Les premiers Européens ou missionnaires qui entrèrent au Japon furent bientôt suivis par d'autres Espagnols, venus de Manille par cette voie. La cour du Japon et les Japonais eurent aisément de ce qu'on connaissait de l'Amérique, et apparemment plusieurs cartes manuscrites qui n'ont pas été publiées en Europe. Les Japonais, en conséquence, purent envoyer des vaisseaux à l'est de leurs îles, pour tâcher de reconnaître divers pays marqués dans ces cartes. Tout ce qui est dans la carte de Kæmpfer, et tout ce qu'il dit des connaissances japonaises est bien postérieur à l'an de J. C. 458, et je ne vois pas ce que cela peut prouver pour la réalité d'un voyage de Chinois, de la Chine à la Californie, à cette époque.

Si la Californie avait été connue à la Chine l'an 459, 460, &c., après J. C., les Chinois qui, depuis ce temps-là, ont écrit sur les pays étrangers, en auraient dit quelque chose. Je ne parle pas des historiens de l'empire, je parle encore des autres écrivains; on a bien parlé de l'Amérique dans le temps que les Européens l'ont fait connaître à la Chine; on a des recueils géographiques, faits par des particuliers chinois au temps des dynasties postérieures à la petite dynastie Liang, d'où le *Wen hian thoung khao* a pris ce qu'il dit de *Fou sang*, c'est-à-dire, de ce que dit le *Nan y szu* de *Fou sang*, dans le recueil des mémoires de

Pays des Femmes près du Japon. Au nord-est des parties orientales, on y voit un pays *Ta han*, plus ouest et plus nord que *Lieou khieou*. Tous ces pays sont marqués îles.

l'histoire de Liang. Aucun de ces recueils que je viens de citer ne parle des pays de l'Amérique ; ce qu'on fait dire aux bonzes n'indique nullement un voyage des Chinois : et le voyage même de ces bonzes de Ki pin, en 458, souffre bien des difficultés quand on examine bien l'état des divers états de la Chine dans ce temps-là. Je crois que le bonze *Hoeï ching*, ignorant en géographie, a tout confondu ; il n'aura fait qu'un continent contigu du Japon, Wen chin ou Yeso, du *Ta han*, du *Fou sang*, du *Pays des Femmes*, &c.

IX.

A M. de l'Isle.

Peking, 3 novembre 1755.

MONSIEUR,

J'ai reçu depuis peu votre lettre du 27 octobre. Je me donnai bien de la peine pour observer le Mercure dans le soleil pendant son dernier passage ; mes yeux étaient bien fatigués, je m'y pris trop tard, je ne fis pas assez attention au moment où le Mercure fut au limbe, au commencement de son entrée ; le mauvais temps m'empêcha de voir la sortie. Entre l'entrée et la sortie je fis beaucoup d'observations ; et pour vouloir trop faire, je ne fis rien qui méritât de vous être envoyé : je m'en aperçus sans peine, quand, après avoir été bien fatigué, je voulus à l'aise examiner ce que j'avais fait. Voici ce que je fis d'un peu mieux, en cas que vous n'eussiez pas reçu ce peu d'observations ; les

voici, telles que je les trouve dans un brouillon assez mal écrit.

Horloge bien corrigée : matin, $10^h\ 9'\ 3''$, tout Mercure dans le soleil ; soir, $5^h\ 52'\ 55''$, Mercure au bord du soleil ; petits nuages, vent, empêchant de voir la sortie entière. Matin, $10^h\ 6'\ 10''$, je crus voir Mercure toucher le limbe du soleil, mais je n'y fis pas assez d'attention. J'avais une bonne et grande lunette. Dans mon brouillon, je vis avoir marqué quelque autre chose pour vous, mais je ne le vis pas assez bien rangé et clair. Vous voyez que j'ai fait bien peu de chose de réel ; mais ce peu me paraît bien confirmer votre prédiction sur l'entrée et sortie à Péking.

Le 22 octobre au soir les nuages empêchent d'observer les phases de l'éclipse de 1753. 22 septembre 1755, soir, $7^h\ 42'\ 22''$, tout le *mare crisium* hors de l'ombre ; 52' fin de l'éclipse : les autres phases observées sont douteuses.

Divers incidens et diverses distractions et occupations m'ont empêché d'observer autre chose qui en vaille la peine. Je trouve, par votre grand quart de cercle, que, tout bien examiné, la hauteur du pôle de cette maison est de $35°\ 55'$; je le verrai encore mieux ensuite, parce qu'après ce mois de novembre je serai assez libre pour faire quelques observations. En attendant que le P. Benoît vous fasse parvenir ce qu'il a fait, je lui ai conseillé de ne vous envoyer que les élémens sans se mettre en peine du résultat, que vous tirerez bien mieux que lui.

La caravane russe a été ici cette année ; je me suis

fait payer l'argent que le sieur Nicétas me devait. Cette caravane nous a apporté la suite des Mémoires de l'Académie, mais non le tome où sont les observations faites en divers lieux de Kamtchatka, en Sibérie et en Russie. Quelques membres de l'Académie et M. Razoumovski ont écrit ici en commun aux Jésuites de Péking. Outre les tomes de l'Académie pour nos trois églises d'ici, il y a eu pour chacune l'atlas russe, le couronnement et le portrait de la czarine. Je suppose que les différens que je vois que vous avez eus avec M. de Razoumovski sont finis ; ce comte m'a écrit en particulier des lettres assez récentes et d'autres de vieille date. Un chirurgien hongrois était chargé de quelques emplettes à faire ici pour le cabinet et la bibliothèque de l'Académie.

J'attendais que vous me disiez votre sentiment sur les calculs de l'éclipse solaire de l'an 2155 avant J. C. Selon les tables de Halley, Lemonnier et les nouvelles du tribunal d'ici, faites d'après les calculs du P. Grammatici, les trouveriez-vous fautifs ou insuffisans ? Quand cela serait, vous m'auriez fait plaisir de me le mander. Ce n'est que par vous que j'ai su que ce que j'avais envoyé sur les *Iles de Lieou khieou* était arrivé à Paris ; aucun de nos pères de Paris ne m'en a parlé. Je vois que la chronologie que j'avais envoyée, et dont vous dites avoir tiré une copie, est rejetée comme inutile ; voilà bien de la peine que j'ai prise inutilement : le P. Bertier, qui m'avait d'abord dit qu'il en donnerait une notice, ne m'en dit rien. Je reçus, l'an passé, une lettre de M. Deshautrayes, qui me conseillait de

la faire imprimer moi-même : or, c'est ce qu'il m'est impossible ici; il en sera de cette chronologie et de ses accompagnemens comme de la traduction du *Chou king*, c'est-à-dire qu'elle sera mise au rebut. J'envoyai l'an passé, comme vous savez, rangés en ordre, tous les mémoires anciens d'astronomie chinoise, jusqu'à la dynastie de *Han*, avant J. C.; si je vois que cela puisse être de quelque utilité, je ferai part de la suite jusqu'à l'entrée des Jésuites au tribunal; j'ai cela en ordre, et je supplée à ce qui manque dans ce qu'en a publié le P. E. Souciet, et je corrige les fautes qui s'y sont glissées de la manière dont je vois les choses : je crois que ce que j'ai envoyé sur l'histoire de la dynastie Thang sera rejeté comme inutile; j'ai des mémoires tout prêts dans ce goût, pour toutes les autres dynasties chinoises jusqu'à la régnante, depuis celle de *Han*. Dans la chronologie chinoise, vous avez vu que j'ai mis un abrégé de l'histoire, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à la dynastie de *Han*.

Outre ce que je vous dis en vous répondant sur la traduction du passage de *Wen hian thoung khao*, d'où M. Deguignes concluait un voyage des Chinois jusqu'en Californie, voici encore quelques remarques.

1°. M. Deguignes suppose que le *Ta han* est le *Kamtchatka*; or, par des textes chinois, on peut conclure qu'au temps de la dynastie des *Thang*, des gens de *Kamtchatka* vinrent pour la première fois en Chine; qu'ils vinrent par mer jusqu'aux côtes orientales de la Tartarie, et de là, par terre, à *Singan fou*, capitale de l'empire. Ce pays s'appelait *Lieou kouei*; on ne sait

pas ses bornes au nord, à l'est, sud, ouest; il est entouré de la mer : il était à 15000 ly de la cour. Des textes postérieurs à ceux du temps de *Thang* disent que ce pays de *Lieou koueï* a, au nord, le pays de *Ye tcha*. Les textes du temps de la dynastie *Thang* disent que *Ta han* est au nord du *Sakhalien oula*, ou fleuve Amour, vers le pays de *Niptchou* (Nertchinsk) et voisins. M. Deguignes m'écrit qu'il y a un second *Ta han*, et que c'est le Kamtchatka; je crois qu'il se trompe.

2. Le texte de *Wen kian thoung khao* est pris dans les mémoires de la dynastie de *Liang*; or, les mémoires sur *Fou sang* sont faits sur la relation d'un bonze appelé *Hoeï chin*, qui vint de ce pays-là au *Hou kòang*. Rien de plus mal conçu que cette relation, et elle a tout l'air d'une fable. Ces mémoires disent que *Wen chin* ou Yeso est éloigné du Japon de plus de 7000 ly au nord-est; autre erreur grossière : que *Ta han*, à l'est de *Wen chin*, à 5000 ly, &c. Erreur encore selon moi, qui ne mets d'autre *Ta han* que vers le pays des *Niptchou*; et je ne vois pas ce nom pour d'autres pays, dans les descriptions chinoises de divers pays.

3. Dans les anciennes cartes chinoises, faites avant la venue des missionnaires à la Chine et au Japon, on voit le pays de *Fou sang* représenté comme île ou îles, à l'est des îles *Lieou khieou*, au sud du pays du Japon, ou à l'est de *Yedo*. Le *Royaume des Femmes* y est dit être au sud-est de cette partie du Japon où est Yedo. M. Deguignes pourra dire que ce *Fou sang* n'est pas celui dont il s'agit, mais ce sera sans fonde-

ment, et seulement pour ajuster la distance de 20000 ly de *Ta han*, comme étant *Kamtchatka*, ce qui n'est pas.

4. Un voyage de cinq bonzes de Samarcand (1) au pays de *Fou sang*, l'an de J. C. 458, paraît une folie si l'on fait bien attention aux divers états d'alors, en Chine et en Tartarie. Tout ce qui se dit des connaissances des Japonais sur l'Amérique est bien postérieur à l'an 458, et ne date que depuis l'entrée des Européens au Japon. Or, les Japonais ont pu très-bien connaître l'Amérique par les cartes des Européens, ils ont pu, en conséquence, envoyer des vaisseaux pour examiner le chemin à l'Amérique : les Chinois peuvent avoir eu ces connaissances par les Japonais.

5. Toutes les descriptions qui nous restent des Chinois avant la venue des Européens, sur les pays étrangers, ne contiennent nuls vestiges de l'Amérique ; tout s'y borne au pays de *Kamtchatka*, comme on peut le voir par des textes du temps de *Thang*, et à quelques îles à l'est du Japon et de *Lieou khieou*. Concluez de tout cela 1° que la carte de M. Deguignes est fort inutile pour faire voir un voyage de Chinois en Californie, l'an 458 ; 2° que ce que dit le bonze *Hoeï chin* est une folie inventée à plaisir, pareille à la plupart de celles faites par des bonzes chinois et d'autres, sur les pays étrangers. Ce bonze était sans

(1) Le P. Gaubil se trompe ici ; le pays de *Ki pin* des Chinois n'est pas *Samarcand*, mais bien la Cophène, pays situé à l'ouest de l'Indus. Kl.

doute un ignorant en fait de géographie. Par les descriptions originales avant la venue des missionnaires, il est constant que les Chinois ont exagéré extraordinairement l'étendue du Japon. Selon ces descriptions, le Japon serait plus grand que la Chine et la Tartarie prises ensemble. On voit qu'ils ne connaissaient au plus que quelques petites îles à l'est du Japon; qu'ils ne savaient pas où aboutissait le pays de Yeso. Le bonze *Hoeï chin* ayant su, en général, qu'il y avait un *Ta han* fort au nord, et un pays de *Fou sang*, c'est-à-dire pays où le soleil se lève, quoique ce ne soit pas la signification des mots *Fou sang*: c'est un terme pour exprimer le pays où le soleil se lève. Les mots *Jy pen* (Japon) signifient également pays où le soleil se lève. Il aura aussi entendu parler d'un pays appelé *Pays oriental des Femmes*, vers *Fou sang*, et le nord-est du Japon, et avec ces notions il aura fabriqué sa fable et rapporté ses distances. Aussi les mémoires des dynasties chinoises postérieures n'ont fait nulle mention de ce que dit le bonze *Hoeï chin*. Ce bonze aurait dû détailler le voyage ou par eau ou par terre; il ne l'a fait que d'une manière vague, prenant sans doute le pays de *Wen chin*, de *Ta han*, de *Fou sang*, le *Royaume des Femmes*, pour un grand continent joint à Yeso et au Japon. Je vous dis tout ceci parce que je vois que vous êtes fort pour un *Fou sang* en Amérique, conforme aux découvertes des Russes, &c. Vous n'avez nullement besoin des textes chinois expliqués à la façon de M. Deguignes; sa traduction est bonne, mais elle a

besoin de critique pour la conclusion qu'il en tire.

Je ne manquerai pas d'examiner la carte de M. d'Anville que vous m'annoncez : je l'aurai l'année prochaine. La partie de l'Asie que j'ai reçue de vous place certainement mal *Serinagar;* je vois qu'il met la situation d'*Ava* bien différente des autres, et c'est, ce me semble, une grande erreur. En attendant, je suppose *Ava* à 2° de latitude plus au nord, et 2° et demi, ou 3° ou 4° au plus à l'est de la ville de Siam. Cette position me paraît assez bonne. M. d'Anville a raison de faire passer par Ava la grande rivière *Yàlou tsang pou,* qui vient des pays à l'ouest de la source du Gange, et passe ensuite par le Tibet : cela est certain. J'espère avoir quelques mémoires géographiques sur ce que vous souhaitez; j'en ai déjà quelques-uns, et tout cela sera bientôt mis en ordre, et j'aurai soin qu'on vous les remette. De votre côté fournissez-moi de ce que vous croirez utile ici; mais pour cela, ne prenez pas trop de peine; et si vous faites quelque dépense pour ces envois, je vous prie de m'en avertir sans façon : j'aurai soin de vous faire rembourser le tout. Faute de quelques secours, je ne saurais faire plusieurs choses que je voudrais : il faut prendre patience, et vivre selon ses facultés.

L'ouvrage de M. Deguignes sur les divers peuples turcs et tartares, &c., est bien vaste, et il est d'une nature à devoir être bien examiné, sur-tout pour la Chine et la Tartarie chinoise : si je puis le voir, je ne manquerai pas de faire mes notes. Je vois qu'en France on n'aime guère ces sortes d'ouvrages abstraits et de

sens assez sec ; je pense que dans les pays du Nord et en Angleterre des travaux de ce genre sont mieux reçus. J'ai eu assez d'occasions de savoir quelque chose de tous ces Tartares et Turcs ; j'en parle dans l'histoire de *Thang*, et dans celle des autres dynasties. Vous voyez dans celle des *Thang* une grande puissance des Tibétains ; je n'ai pu bien savoir la vraie origine des princes de cette dynastie tibétaine, dont plusieurs ont été illustres, et qui a eu des généraux et ministres très-fameux ici : c'est dommage qu'on ne sait aujourd'hui que par l'histoire chinoise ce qu'a fait cette dynastie. Si je reçois à temps l'ouvrage de M. Deguignes, ou en tout ou en partie, je ferai, comme je vous ai dit, quelques remarques, et je vous les communiquerai. Je n'ai reçu qu'une lettre du P. Bertier ; je n'ai nulle nouvelle de MM. Guerin, de Bougainville et de Maïran. M. l'abbé Sallier m'écrit pour me remercier de la réponse que j'avais faite à ce qu'il me demandait sur le pied chinois : je vous avais envoyé cette lettre-réponse ; vous ne m'en dites rien. Cet abbé m'apprend que le mémoire qu'il m'avait envoyé était de M. d'Anville. M. Deguignes m'a écrit ; il paraît homme d'un vrai mérite et fort poli. Le P. Joseph Vaissette, bénédictin, mon compatriote, m'écrit qu'il vous a vu ; si vous avez occasion de le voir, exhortez-le bien à m'envoyer ce qu'il pourra de ses travaux littéraires.

Je suis, avec toute sorte de respect et d'attachement, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

GAUBIL J.

P. S. Pardon de ma mauvaise écriture ; je m'em-

presse de vous faire réponse, de crainte de manquer les vaisseaux.

Les descriptions chinoises de la province de *Yun nan,* faites sous cette dynastie et la précédente, placent clairement *Ava* bien au sud de l'Ava de M. d'Anville; et selon les descriptions jointes aux cartes des missionnaires, Ava ne saurait être guère au-dessus de 21° de latitude. Elle est sur cette grande rivière qui, venant du Tibet, n'entre pas dans le *Yun nan* (1), et passe 200 ly à l'ouest de la place appelée *San tha* dans le *Yun nan.* Cette grande rivière est appelée *Ta Kin cha kiang.* Selon les descriptions, Ava est près de 800 ly au sud d'une ancienne ville appelée *Meng yang,* autrefois dépendante du *Yun nan.* Cette ville est à 600 ly à l'ouest de *San tha.* Le fleuve *Ta kin cha kiang* du pays à l'ouest de San tha, coule au sud-ouest ou sud avec quelques détours jusqu'à Ava.

X.

A M. de l'Isle.

Péking, 6 novembre 1755.

MONSIEUR,

Je vous ai déjà écrit sur le *Fou sang* de M. Deguignes; j'ai oublié de vous dire que, dans la carte chinoise dont je vous ai parlé, outre le *Fou sang,* on

(1) Elle traverse la pointe la plus occidentale du Yun nan, sous le nom de *Ping liang kiang.* KL.

voit encore un *Ta han*, qui forme une île ou plusieurs à l'ouest de *Lieou khieou*, et plus au nord. Cela confirme ce que je pense, savoir que la relation du bonze *Hoeï chin* est fabuleuse, et que ce bonze a tout confondu, ce qui n'est pas rare dans bien des relations chinoises sur les pays étrangers.

Je vous ai dit que dans la partie de l'Asie de M. d'Anville que vous m'avez envoyée, *Ava* me paraît très-mal situé : je vous en ai dit la raison. Dans cette carte, le fleuve *Loung tchhouan kiang*, qui vient du Tibet, entre les fleuves *Ta Kin cha kiang* et *Nou kiang*, entre dans le *Yun nan*, et sort à la forteresse *Loung han kouan*, et va ensuite se jeter dans le *Ta Kin cha kiang*; ce fleuve *Loung tchhouan kiang*, dis-je, est très-mal dessiné dans cette carte, et on ne le voit pas dans son juste cours. La même carte représente aussi fort mal le cours du *Lang tsang kiang*; il va au *Tong king*, c'est ce qu'on ne voit pas dans la carte. Je vous marquerai tout cela plus en détail, quand j'aurai vu la carte en entier.

Dans ce que j'envoyai l'an passé sur le Tibet, j'ai placé les sources du *Ta* (grand) *Kin cha kiang*, du *Loung tchhouan kiang*, *Nou kiang*, *Lang tsang kiang*, le *Grand Kiang* de Chine, ou *Siao* (petit) *Kin cha kiang*, dans le Tibet, et j'ai détaillé leur cours (1). J'y ai aussi indiqué la vraie source du fleuve

(1) Voici ce que le P. Gaubil dit dans cette description du Tibet, sur les sources et le cours de l'*Irawaddy* d'Awa, lequel est le *Ta kin cha kiang* des Chinois, et le *Yæro zzang bo tchou* des

Houang ho sur la frontière du Tibet, elle est certaine.

Voyez, dans le *Yun nan*, la situation de *Teng yue tcheou*. A 200 ly à peu près, ou 250 ly au nord-nord-ouest est l'ancienne forteresse *Tchaï chan*, que les Chinois ont depuis long-temps abandonnée; elle est près du bord oriental du fleuve *Loung tchouan*

Tibétains. Je rectifie ici les noms propres qui, dans le manuscrit original du P. Gaubil, étaient défigurés à la chinoise.

Le fleuve *Yærou zzang bou tchou*. Lat. bor, 29° 30'. Long. ouest de Péking, 35° 30'. (Je crois la lat. plus nord au moins d'un degré.) Le fleuve Yærou quitte le Tibet lat. bor. 27° 34', long. 20° 40' ouest de Péking.

Dans l'article des montagnes on a parlé de celle de *Oouk la ri*, où sont les rochers à travers lesquels le *Yærou* passe avec un fracas terrible; c'est au sortir de cette montagne que ce fleuve quitte le Tibet. La gorge par laquelle il sort s'appelle *Sing hian khial*, 10 ou 12 lieues au sud de la pagode *Seng tawa*, qui est près de la montagne. Après avoir quitté le Tibet, le *Yærou* entre dans le pays de *D'ho kaha pha*, de là il va au pays de *Lima* et *Tchhachan*; le terrain y est élevé, le pays peu fertile, les peuples rudes et grossiers.

Lima est à l'ouest de *Tchhachan*, et *Tchhachan*, c'est-à-dire le lieu principal de ces peuplades, est 35 à 40 lieues au nord-ouest de la ville de *Tchia yue tcheou* (lat. un peu moins de 25°, long. ouest de Péking, 17° 45'), du Yun nan. Depuis ce pays de *Tchhachan* et de *Lima*, le fleuve *Yaroro* est connu en Chine sous le nom de *Ta Kin cha kiang* ou *Grand Fleuve de sable d'or*, à cause du grand nombre de paillettes d'or de son sable.

Il faut bien distinguer le *Ta Kin cha kiang* du *Kin cha kiang* dont j'ai parlé, et dont on parlera encore. Le *Yærou* ou *Ta kin cha kiang* est dans le Tibet une grande, large et profonde rivière; elle l'est encore bien plus ensuite, à cause des eaux qu'elle reçoit dans son cours; elle est plus large et plus profonde que les fleuves *Houang ho*, le *Kin cha kiang*, *Lang thsang kiang*, *Nou kiang*, et

kiang; ce fleuve quitte le Tibet par 26° 50′ de latitude, et 20° 20′ ouest de Péking. Ce lieu est assez près de celui où le *Ta Kin cha kiang* quitte le Tibet.

Le *Ta Kin cha kiang* ne passe pas bien loin du pays où est l'ancienne forteresse *Tchaï chan;* c'est un pays aride, très-élevé, et qui passe pour fort sauvage. Le *Ta Kin cha kiang* coule à près de 209 ly à l'ouest de *San tha fou,* du *Yun nan.* De ce lieu du *Ta Kin cha kiang* à l'ancienne ville de *Mengyang* (1), il y a 400 ly à peu près; de *Meng yang,* environ 55 lieues au sud (2), est la ville d'*Ava* sur le *Ta Kin cha kiang.* Par conséquent, ce fleuve, pour se rendre du pays à l'ouest de *San tha fou,* dans le *Yun nan,* à Ava, prend le cours du sud-sud-ouest ou du sud-

---

autres fleuves de la Chine. Après avoir passé les pays de *Lima* et *Tchhachan,* elle coule avec rapidité au royaume d'*Ava,* reçoit bien des rivières et entre dans la mer du Midi.

Nota. C'est cette grande rivière, *Ta Kin cha kiang,* que les troupes tartares, sorties de la province du *Yun nan,* passèrent au temps du règne de l'empereur *Chitsou* ou *Khoubilaï khan,* de la dynastie *Yuen,* quand il attaqua les rois d'Ava, d'Arracan et de Bengale.

Au temps de l'empereur *Ou an ly* qui monta sur le trône en 1573, des armées chinoises sortirent aussi du *Yun nan* pour mettre à la raison des princes d'Ava et d'Arracan tributaires; les généraux chinois traversèrent la grande rivière *Ta Kin cha kiang,* au grand étonnement des Indiens qui croyaient ce passage impossible pour une armée.

(1) C'est le nom chinois : je ne sais pas l'indien.

(2) Cette distance et le rumb ne sont pas bien sûrs; mais l'erreur ne saurait aller loin.

ouest, &c. Ainsi Ava se trouverait plus à l'occident qu'il n'est marqué dans le recueil du P. Gouyé, qui a donné le voyage du P. Duchats à Ava. Voilà Ava bien différent de ce que marque M. d'Anville. Comme il ne faut condamner personne sans entendre ses raisons, je voudrais savoir sur quels fondemens M. d'Anville s'appuie. Je sais bien pourquoi il se trompe sur le *Loung tchhouan kiang*, le *Lang tsang kiang*, et sur la distance du *Ta kin cha kiang* au *Yun nan* et au pays de *San tha*. Quant à la distance d'Ava à *Men yang* et le rumb de vent, et la distance et le rumb de vent de *Men yang* à *San tha fou*, la distance à l'est rumb de vent de *Teng yun tchéou* à *Tchaï chan*, cela est pris exactement des routes et itinéraires des armées chinoises qui sortirent, l'an 1449, du *Yun nan*, pour aller à *Men yang*, et des cartes du *Yun nan* et des pays voisins, faites d'après des mesures, par ordre des empereurs de la dynastie *Taï ming*. Mais quand même ces mesures et rumbs erreraient de quelque chose, Ava se trouverait toujours bien différent de la position que M. d'Anville lui assigne.

Je suis, avec beaucoup de respect,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

GAUBIL J.

P. S. Il faut vous dire qu'on ne peut pas faire de

difficultés sur les positions de *San tha fou* et de *Teng yen tcheou*. Dans la carte du *Yun nan*, faite par les missionnaires, du temps de l'empereur *Khang hi*, la latitude de *Teng yen tcheou* est par observation dont j'ai les élémens; l'erreur ne saurait aller à 2′ ou 3′. *San tha fou* n'y est pas placé par observation; mais cette place est si près de *Teng yue tcheou*, que la mesure vers l'ouest et le sud ne saurait causer une erreur sensible. Quant à la longitude, elle est, comme les autres cartes chinoises, sur la résolution de beaucoup de triangles, où l'on a eu d'assez bonnes mesures et des latitudes observées, avec des rumbs de vent observés et corrigés par la déclinaison observée de l'aimant. Cette longitude, en particulier pour *Teng yue tcheou* et *San tha fou*, a été assez bien confirmée par plusieurs phases d'une éclipse de lune, observée près de *Teng yue tcheou*, et qui a l'observation correspondante faite à Péking. Je crois vous avoir parlé de cette éclipse; en tous cas, je vous ferai part de cette observation quand j'aurai vu en entier la carte de M. d'Anville. Je vous ai dit que je m'attends encore à avoir quelque mémoire de géographie, et je vous le communiquerai.

Dans la carte des missionnaires, *San tha fou* marqué ainsi pourrait vous faire croire que c'est un *fou*, ou ville du premier ordre de la province du *Yun nan*. La terminaison de *fou* ne désigne pas ici une ville du premier ordre; elle désigne, dans le *Yun nan*, une place qui appartient à un seigneur du pays, qui l'a eue en héritage pour sa famille, mais comme fief de l'em-

pereur de Chine. *San tha* est une petite place qui a un petit territoire; c'est un poste important contre les courses des Indiens voisins, soumis à des princes particuliers.

Je vous envoie une copie que j'ai fait faire de ma réponse à la dernière lettre de M. Deguignes sur *Fou Sang*. Je crois que vous avez un peu trop compté sur la sûreté des conclusions de M. Deguignes; vous n'avez nul besoin d'une confirmation si douteuse pour bien constater vos découvertes et les positions de vos cartes, sur les nouvelles découvertes des Russes.

XI.

A M. de l'Isle.

MONSIEUR,

Je suppose que vers la fin de 1755, et en 1756, vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Jusqu'ici je n'ai rien reçu. Je vous écrivis en 1755 et en 1756, et assez au long. Je vous ai dit, entre autres choses, que nous n'avons pas encore reçu le tome de l'Académie des sciences de 1748; si on l'a envoyé, il s'est égaré en chemin; en leur temps, nous avons reçu les tomes de 1749 et 1750; ni l'an passé ni cette année, je n'ai reçu aucune lettre de Paris.

Un courrier envoyé par la cour de Russie arriva ici le 8 septembre; il y a vingt-huit jours qu'il est reparti. A cause des circonstances du temps, nous ne sommes pas allés dans la maison du Russe pour lui parler, et il n'est pas venu aux églises. Il nous a ap-

porté le troisième tome des *Nouveaux mémoires de Pétersbourg;* dans ce tome sont plusieurs observations des satellites, faites en Kamtchatka et en Sibérie.

Il y a eu ici des observations correspondantes, je ne vous les envoie pas, vous avez les observations faites ici, vous y pourrez voir les observations correspondantes que le P. Hallerstein et moi avons faites. Le P. Hallerstein a eu le temps de faire bien des observations, il vous les envoie sans doute, je n'en ai fait que peu, je vous les envoie.

J'ai observé quantité de hauteurs méridionales d'étoiles et du soleil; quoique je l'aie fait assez exactement et que l'instrument de trois pieds et demi ait été bien vérifié, il y en a beaucoup qui ne s'accordent pas ensemble. Outre l'incertitude qui peut venir de la justesse des déclinaisons, aberrations, mutations marquées, je me défie de la variété des réfractions, selon le temps froid, chaud, &c. Pour chaque lieu où l'on observe il faudrait avoir un catalogue particulier pour les réfractions de ce climat, mais comment régler ce qui arrive irrégulièrement? Le P. Benoît commençait à examiner ce point pour Péking; il l'a discontinué, étant tout occupé de plusieurs ouvrages pour l'empereur, à sa maison de campagne, à deux lieues d'ici. Le P. Amiot me dit que, quand il aura le temps, il veut examiner les réfractions de Péking; je ne sais s'il le fera; je suis un peu trop vieux pour y travailler.

Vous avez vu ce qui résulte des observations des étoiles polaires pour la hauteur du pôle d'ici; ce ré-

sultat me paraît préférable à celui qu'on peut faire des observations des hauteurs solsticiales du soleil et autres, et des observations méridiennes des étoiles.

Je vous avais mandé que deux jésuites portugais, les PP. Espinha et d'Arocha, avaient été envoyés dans le pays des Kalmuks Tchongkár, nommés en Russie *Khoung taichi*. Ils en sont revenus; ils ont été à Hami, Barkoul, Tourphan, Manas, Borotala, Ili, &c.; ils ont observé les latitudes et ont déduit les longitudes, par les routes, les rumbs et les distances; pour cela ils n'ont pas eu tout ce qu'ils auraient souhaité, et ils auraient bien voulu faire, à l'aise, quelques observations d'occultation, d'étoiles, satellites, &c., pour la longitude. La carte qu'ils ont faite de ce pays-là est au palais, et elle n'est pas ici publique; ces deux pères ne manqueront pas de l'envoyer en Portugal, et elle est bien meilleure que celle qu'on avait. A Lisbonne on la publiera sans doute, et vous en serez instruit. Il aurait été bien à souhaiter que les pères eussent pu aller à Yerkend, Kachgar, Aksou et le pays près du lac *Saissan*, par lequel passe le fleuve Irtyche. Il y a quelques années que des Russes allèrent sur la rivière Ili, avec la permission des princes kalmuks, qui y étaient alors; ils y ont observé sans doute dans le pays entre l'Irtyche et Ili : ici, nous n'avons eu aucune connaissance de ces observations.

Pourriez-vous nous procurer une connaissance assez exacte de la distance de la ville de Samarcande à la mer Caspienne?

J'espère avoir de vous quelque réponse à ce que je

vous avais proposé, en particulier sur la rectification à faire des cartes du Tibet, du côté du Gange et de l'Inde.

J'attendais aussi quelque réponse sur ce que j'ai envoyé sur l'ancienne astronomie chinoise. J'ai achevé depuis quelque temps ce que je vous avais dit que je faisais, pour avoir la suite jusqu'à l'arrivée des missionnaires de notre compagnie : ce que j'avais envoyé en dessus avait un peu besoin d'être discuté et éclairci. J'enverrai tout cela d'abord que j'aurai reçu des réponses que j'attends; je verrai alors aisément si ce que j'ai mis en ordre peut être de quelque utilité.

Quelque soin qu'on puisse se donner ici pour vous procurer des observations astronomiques, je ne vois pas comment on pourrait venir à bout d'en avoir qui approchent de celles qui se font en Europe; je ne crois pas que vous en attendiez de pareilles. Le P. Hallerstein est fort attentif à faire des observations; pour cela, il a le temps et l'inclination, et examine bien la manière dont les habiles astronomes comme vous s'y prennent pour faire de bonnes et utiles observations. Je vous ai dit que le P. Pezenas a écrit au P. Amiot pour lui proposer de faire ici des observations que lui et d'autres voulaient faire à Marseille : je souhaite que ce projet réussisse. Je suppose que le P. Amiot vous fait part de ce qu'il pourrait faire; il serait à souhaiter qu'il eût les forces des PP. Hallerstein et Gogails. La puissance des *Kalmuks Khoungtaichi*, dont le principal campement était sur la rivière Ili, est comme détruite. Les princes éleuths de ce pays se

sont fait la guerre, les princes mahométans de *Yerkend*, de *Kachgar* et d'*Aksou* se sont rendus indépendans chez eux. Le prince de *Tourphan* s'est donné à l'empereur avec quelque autre. Plusieurs ont péri; d'autres se sont soumis à la Chine, d'autres se sont retirés chez les Russes. L'empereur de la Chine s'est rendu maître du pays des Kalmuks *Tchongkar;* il a un corps d'armée sur les rivières d'Ili et de Borotala.

Je suis, avec beaucoup de respect,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

GAUBIL J.

Péking, 14 novembre 1757.

P. S. Je n'ai jusqu'ici aucune nouvelle de ce qu'on a fait à Paris de ce que j'ai envoyé sur la chronologie. On nous a dit, l'an passé, que M. de Bougainville n'était pas secrétaire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. En écrivant à M. Deguignes, j'ai oublié de le prier de nous procurer la suite des Mémoires de cette Académie; MM. Fréret et Bougainville me les promirent, et j'en ai vingt tomes : si vous voyez M. Deguignes, vous me ferez plaisir de lui dire ce que j'ai oublié de lui écrire.

J'attendais quelque réponse de M. Guérin; quand vous le verrez, je vous prie de le bien saluer. Je vous ai mandé ce que M. de Razoumoski m'avait écrit par

la caravane; je conclus que vous aviez eu quelques différens avec lui. Ce seigneur m'a écrit deux lettres par le dernier courrier : il ne me dit mot sur ce qui me regarde.

Description du royaume de Laos et des pays voisins, présentée au roi de Siam en 1687, par des ambassadeurs du roi de Laos (1).

Cette description et le mémoire qui y fait suite ont été envoyés par le P. Claude Visdelou, évêque de Claudiopolis. Ces pièces sont d'autant plus importantes qu'elles démontrent de nouveau que l'Irawaddy du royaume des Birmans entre dans ce pays par le Yun nan. C'est, comme nous l'avons vu par les lettres précédentes du P. Gaubil, le *Ta Kin cha kiang* ou le *Yarou Zzangbo tchou* du Tibet, comme je l'ai prouvé dans un Mémoire particulier. S'il pouvait encore rester quelque incertitude sur l'identité du Zzangbo tchou ou Ta Kin cha kiang et de l'Irawaddy, un ouvrage chinois récemment arrivé en Europe, et contenant la relation officielle de la guerre que les Chinois ont faite en 1769 contre les Birmans, les lèverait toutes. On y lit : « La ville d'Awa est située sur le *Grand Fleuve d'or*. » Pour y arriver de *Theng yue tcheou* dans le Yun » nan, on s'embarque sur le *Grand Fleuve d'or,* qui » dans ces cantons porte aussi le nom de *Fleuve de* » *Kakieou;* on suit son cours et on arrive à la ville » d'Awa. » — Le général qui commandait l'expédition contre les Birmans, marcha de Theng yue

(1) Ce morceau a été communiqué par M. Ed. Gauttier.

tcheou droit à l'ouest, fit traverser ce fleuve par une partie de son armée, qui en suivant sa rive orientale entra dans le pays de l'ennemi et se dirigea sur Awa. Le *fleuve de Kakieou*, appelé aussi *Grand Fleuve d'or* ou *à sable d'or*, est le même auquel les Chinois donnent également le nom de *Pin lang kiang*, ou *Fleuve aux palmes d'arec*. C'est la partie inférieure du Zzangbo du Tibet qui entre dans la pointe de la Chine la plus avancée vers le sud-ouest; le fleuve se rend de là dans le pays des Birmans et y reçoit le nom d'Irawaddy.

On peut donc à présent regarder comme entièrement établie l'identité du Zzangbo et de l'Irawaddy.

KL.

La capitale du royaume de Laos est appelée *Leeng* par les indigènes; elle est entourée de grilles ou barreaux au lieu de remparts et d'autres fortifications; elle a quatre cents *sen* (1) de circonférence, c'est-à-dire presque neuf mille pas. Elle est arrosée par le fleuve *Laï*, qui vient de la montagne *Pan yen*, située au nord de la ville, près d'un endroit appelé *Ban kiop*, et se jette dans le fleuve *Koum* (ou de Camboge). Le Koum est un de ces quatre bras d'un même fleuve, lesquels se séparent dans le *Chaï* ou *Vinam* (2). Ce premier bras traverse les villes de *Lee, Kian sen, Kian koum* et *Lan kan;* de cette ville-ci il passe au milieu du Camboge, où il entre dans la mer. Son embouchure est appelée *Ba sak*. Le second bras se

(1) Le *sen* est une mesure itinéraire de vingt-deux pas géométriques français.

(2) Province de la Chine appelée *Yun nan*.

rend dans l'*An va* (1), et y est appelé communément *Me nam kiu*. Le troisième roule ses eaux jusqu'à Canton, où il se décharge dans la mer. Le quatrième, enfin, traverse les villes de *Kiang koung* et *Lan chan* (2). Le *Me nam*, ou le fleuve de Siam, prend sa source dans la montagne de *Ki an dau*, et près du royaume de Laos; le *Kiam haï* ou *Kiamai* reçoit ses eaux. Au-delà des frontières de Siam, du côté du nord, on rencontre d'abord *Kiam haï*, ville et province du même nom. De cette ville à *Kië ma rath*, ville et province (3), il y a sept jours de chemin, et de *Kie ma rath* à *Lan*, il y en a huit. Les routes sont bien mal entretenues, et à peine peut-on y aller dans de très-petites voitures.

Au nord de *Kie ma rath*, on voit la ville de *Leeng*, qui donne son nom à tout le royaume (4). A l'est de *Leeng* sont les villes de *Luan* et de *Ron faa*; au nord, *Puth, Lan, Plin, Lang, Keen, Khaang, Paa, Saa, Boo noï, Boo jäi* (5), *Nim neüa, Kang* et *Gin thäi*. Ces quinze villes sont sous la juridiction de la ville de *Leeng*. De celle-ci au nord, à la ville de *Lee*, ou compte ordinairement quatorze journées de che-

---

(1) *Anva* chez les indigènes : nous l'appelons *Ava*.

(2) Il s'agit ici de quatre fleuves séparés, et non pas de quatre bras d'un même courant d'eau. Kl.

(3) L'auteur dit sous-entendre toujours *ville* et *province*. Est-ce seulement de *Kïe ma rath* qu'il veut parler, ou aussi des autres régions?

(4) *Leeng, Laos, Lao,* selon les différens dialectes.

(5) *Noï* signifie *petit*; et *jaï*; *grand*.

min. A l'ouest de la ville de *Leeng* est le pays de *Ko sam pii*, qui était jadis habité par une nation appelée *Thăi jăi*, c'est-à-dire par les *grands Siamois*. La circonférence de ce royaume était de trois mois de chemin. A deux cents pas au-delà du pays appelé *Sy luam pa hing ma pan*, et à quatre mille quatre cents pas géométriques de la ville de *Sen feu*, dans le royaume de *Leeng*, au nord, on trouve une mine de pierres précieuses d'où l'on tire des *escarboucles* (1) qui égalent quelquefois la grosseur d'une noix (2). On en tire aussi des émeraudes, et le roi de Lao en a une grosse comme une orange. Les autres pierres précieuses, de quelques couleurs qu'elles soient, y sont en si grand nombre qu'il arrive bien souvent que les ruisseaux qui découlent de ces montagnes en roulent parmi les pierres de leur lit.

Il y a aussi une mine d'argent; elle appartient aux Chinois transalpins, et rend au roi trois cent soixante *cates* d'argent (3). Les habitans de *Kïe ma rath*, *Lee*, *Mai*, *Ten ma*, *Meen*, *Daa* et *Pan* viennent en foule travailler à cette mine, qui a plus de cent *sen* de profondeur (4). C'est dans la montagne où elle est située qu'on trouve la racine médicinale appelée *Ton küei* par les Chinois (5) et *Ko thoua a*

(1) C'est-à-dire des rubis de toute espèce, balais, spinelles, et orientaux.

(2) *Nux juglans.*

(3) Le *cate* équivaut à peu près à cinquante écus de France.

(4) Deux mille deux cents pas géométriques.

(5) Corrigez *Tang kouei*. C'est l'*opium graveolens*. Kl.

bua par les Siamois. Il y a aussi un grand nombre des arbres nommés *Ven djian*, qui portent des fruits de diverses couleurs, de la grosseur d'un doigt, qui ressemblent à des canards lorsqu'ils commencent à se former. Cette montagne est toujours couverte de verdure, dont une rosée perpétuelle conserve admirablement la beauté et la fraîcheur.

Le roi de *Leeng* est tributaire de celui d'Ava; il lui envoie chaque année le tribut par la voie de ses ambassadeurs. Les naturels ont bien le droit de substituer un nouveau roi à celui qui vient à mourir; mais on ne le regarde pas comme légitime jusqu'à ce qu'il ait été mis en possession du royaume, dans toutes les formes, par le roi d'Ava.

Il y a huit villes dans le *Meüang Leeng* (1), dont chacune entretient une garnison de mille soldats. Le roi confie tout le gouvernement à un ministre qu'on appelle communément le *grand intendant de la maison du roi*. Les impositions annuelles, à l'exception du produit des mines, rapportent à l'état huit cent soixante cates d'argent, ce qui fait quarante-trois mille pataques d'Espagne. Pendant la guerre entre les Chinois et les Tatares, les Laosiens fournirent aux Chinois vingt éléphans, quatre cents chevaux, et plus de cent cinquante mille onces chinoises d'argent. Les Chinois s'en servirent pour subjuguer le royaume de *Meen*, qui refusait de payer le tribut. C'est alors que les Meenois, pour éviter la guerre, leur fournissaient

(1) C'est-à-dire *dans le royaume de Lao*.

quatorze éléphans, quatre cents chevaux, et cent cinquante mille onces d'argent, comme les Laosiens, et quarante-six livres chinoises d'or.

Les Chinois tournèrent leurs armes contre le royaume de *Leu*. Le roi de cette région implora le secours des Avanais, dont le roi lui envoya son propre frère, avec une armée de quatre-vingt mille combattans. Le frère du roi d'Ava, pendant la route, renforça son armée de dix mille hommes de *Kie ma rath* et dix mille de *Kiam hai*. Il rencontra les Chinois sur les frontières de *Leu*; ils avaient déjà livré bataille aux habitans de ce pays : c'est pourquoi, s'apercevant qu'il n'avait pas assez de forces pour en venir aux mains avec les Chinois, il alla lui-même demander du secours aux Laosiens. Il en obtint, et retourna dans le royaume de *Leu*; mais il n'y trouva plus l'ennemi, car les Chinois s'étaient déjà retirés dans le *Meen*. Aussitôt que ceux-ci apprirent le retour des Avanais, ils entrèrent de nouveau dans le *Leu*, les attaquèrent, taillèrent en pièces toute leur armée, et remportèrent une victoire complète. Ensuite ils marchèrent contre les Laosiens, et se dirigèrent vers *Le en*, leur capitale, parce que ceux-ci avaient fourni des secours aux Avanais. Ils furent repoussés dans cette première campagne, et perdirent dans cette expédition un nombre considérable de soldats; mais étant revenus trois ans après, pour se venger, ils s'emparèrent du royaume et de la capitale. Ils soumirent ensuite *Kie ma rath*, et tournèrent leurs armes contre les Avanais.

De *Kie ma rath* à *Leu*, il y a sept journées de che-

min : de *Leu* à *Meen* il y en a onze. Le royaume de *Meen* confine au nord avec la province chinoise *Vi nam* (1), et à l'est avec *Ku* et *Kung*, villes de la même province, et avec la ville de *Lan chan*. Le royaume de *Leu* se trouve à son sud. Toutes ces régions sont situées au-delà du cercle tropique.

Le royaume de *Meen*, du sud au nord, a dix-sept journées de chemin; et de l'est à l'ouest il n'en a que sept. Il est arrosé par ce fleuve qui se jette dans un bras du *Kum*. A l'exception du durion et du mangoustan, on y trouve tous les fruits de Siam et du Laos. Il y a des mines d'étain à l'ouest, d'argent, de cuivre et de fer au nord, et de sel au sud.

Kïe ma rath confine à l'est avec le *Leu*, au nord avec le *Leeng* et le *Lan*, à l'ouest avec Ava, et au sud avec le *Kiang sen* et le *Kiang hai*. Sa juridiction s'étend à l'est sur les villes de *Vak*, *Rom*, *Ghom*, *Laï*, *Mo a* et *La a*, et au nord sur les villes de *Ham*, *Krüa*, *Lo y*, *Gi an* et *Peen*.

De la ville de *Krüa* à la ville de *Lo y*, il y a une journée de chemin, aussi bien que de *Lo y* à *Gian*, du côté du nord. La capitale, *Kïe ma rath*, a quatre cents *sen* de tour (2). Le royaume a, de l'est à l'ouest, huit journées de chemin. Il était autrefois tributaire de l'Ava.

Le roi de *Kïe ma rath* prend le titre de *Pra khiau o tan*. Les habitans du *Kïe ma rath* outre les autres

---

(1) Yun nan.

(2) Ou 8800 pas géométriques de France.

armes communes aux Chinois, se servent aussi des combustibles (?). Ayant été chassés de *Kïe ma rath* par les Chinois transalpins, ils allèrent s'établir à *Kïa mai* : on ne sait pas si *Kïe ma rath* est aujourd'hui habité. Les Chinois de *Yun nan* défendent sous peine de mort l'entrée dans la Chine à tous les peuples qui portent les dents couvertes d'un enduit noir (1), et qui ont les oreilles trouées et les jambes peintes.

Tout ce que j'ai rapporté est le précis de la description présentée au roi de Siam par les ambassadeurs de Laos, à quelques petits détails près, que j'ai supprimés, comme étant déplacés dans une description géographique de ce royaume.

Extrait d'une Relation de quatre Chinois transalpins qui, avec vingt ou trente mille individus de la province de Yun nan, s'étaient réfugiés dans l'Ava et dans le Pégu, et ensuite dans le Siam, pour ne pas être forcés à se raser les cheveux, selon l'usage des Tatares. An 1687.

« Il y a trente ans environ que nous sommes par-
» tis de la ville de *Yun nan*, capitale de la province

---

(1) Il y a peut-être ici une erreur de la part du P. Visdelou; car il traduit plus bas le terme 齒金 *Kin tchi* ou *Dents dorées* par *Dents noires*. Il s'agit peut-être ici de la même nation qui habite le Yun nan occidental, et qui se couvre les dents de plaques d'or. Kl.

» du même nom. Nous sommes arrivés en dix-huit
» jours dans la ville de *Young tchhang*. De *Young*
» *tchhang*, après quatre journées de chemin, nous
» avons gagné la ville de *Teng yue*, et dans cinq
» journées nous avons atteint le village situé sur la
» frontière de cette province, où les Chinois entre-
» tiennent une bonne garnison. Là, nous nous sommes
» embarqués, et après vingt jours de navigation nous
» sommes entrés dans la capitale d'Ava. Le fleuve,
» vis-à-vis le village, était plus grand en étendue que
» le *Me nam* des Siamois, et encore plus impétueux.
» Dans les cinq premiers jours de notre navigation,
» nous n'avons vu que des terres désertes et sans ha-
» bitans; mais dans les quinze suivans, nous avons
» traversé plusieurs bourgs et villages. De la capitale
» d'Ava à celle du Pégu nous avons voyagé pen-
» dant un mois entier. De cette dernière jusqu'à la
» capitale du Siam, où nous sommes à présent, nous
» n'avons employé que quinze petites journées. »

Observations du P. C. Visdelou.

Les conséquences qui résultent nécessairement de ce récit sont :

1° Le fleuve qui coupe par le milieu le royaume d'Ava et de Pégu est le même fleuve appelé par les Chinois *Kin cha kiang* ou le *Fleuve des sables d'or* (1), ou *Li chui*; quelquefois aussi *He chui*. C'est

(1) C'est-à-dire le *Grand Kin cha kiang*, qu'il ne faut pas confondre avec le *Li choui* ou *He choui*, lequel est le commencement du grand *Kiang* de la Chine, dans le Tibet.

ce que nous apprend positivement la Chorographie chinoise, en disant que le fleuve *Kin cha kiang* a été donné comme une espèce de fortification, par la nature même, aux Miënois. Les ambassadeurs de Laos nous attestent de même que le fleuve des Miënois appelé *Me nam kiu*, prend sa source dans la province chinoise de *Yun nan*. Ajoutez encore le témoignage de l'histoire mongole-chinoise et des quatre Chinois transalpins; car celle-là nous dit d'avoir conduit une flotte dans les ports riverains de *Mien*, et ceux-ci assurent qu'ils ont fait leur voyage dans des vaisseaux qui suivaient le courant du fleuve, qui les a conduits jusqu'aux capitales de ces royaumes.

Ce n'est pas sans raison que ce fleuve porte le nom de *Fleuve des sables d'or*: on en tire une considérable quantité de ce métal; et même en Chine, sous l'empire des Yuan, c'est-à-dire sous la dynastie mongole-chinoise, les riverains de ce fleuve payaient chaque année à l'état une quantité d'or déterminée. Le roi de Pégu l'exige encore de nos jours. Cependant, quoique ce fleuve sorte de la province de *Yun nan*, il n'y prend pas sa source naturelle : elle est dans le Tibet. De là, il dirige son cours vers le sud-est, et traverse la pointe la plus occidentale du *Yun nan*; d'où il passe dans l'Ava, dont il arrose la capitale, où le pôle arctique s'élève sur l'horizon de vingt-un degrés. Et après avoir ensuite traversé le royaume de Pégu proprement dit, en passant par l'embouchure appelée *Siriam*, au port de ce royaume, sous le seizième degré de hauteur boréale, il verse la

fougue de ses eaux, pour ainsi dire condensées, dans le golfe de Bengale. La Chorographie chinoise, à la vérité, nous assure que le royaume de *Mien* est arrosé par la mer du Sud; mais outre que le golfe de Bengale fait lui-même partie du grand Océan (mer du Sud), si l'on tire une ligne droite de la source du fleuve, où il passe le trentième degré, jusqu'à son embouchure, au seizième degré environ, sans compter les sinuosités et les détours infinis, elle marquera le sud-ouest : elle penchera même plutôt vers le sud que vers l'ouest. C'est donc avec raison que la Chorographie chinoise l'appelle mer du Sud. Mais quant à l'assertion des ambassadeurs de Laos, relativement aux quatre bras des fleuves qui, de la province de *Yun nan*, se divisent en plusieurs parties, ils se trompent entièrement en leur assignant une source commune. Il est bien vrai cependant qu'ils dérivent tous les quatre de la province de *Yun nan;* mais pour ce qui regarde le premier bras, qui arrose le royaume de Laos et le Camboge, ils en ont parlé avec une si grande clarté qu'il ne doit plus rester aucun doute sur la vérité de leurs assertions. On peut dire de même du second bras qui, sous le nom de *Kiu,* traverse le *Mien,* ou les royaumes d'Ava et de Pégu. Quant au troisième, il est constant qu'il roule une immense quantité d'eaux de plusieurs autres fleuves, depuis le *Yun nan* jusqu'à Canton. Il n'est pas si aisé de déterminer le cours du quatrième bras de ce fleuve; car les ambassadeurs laosiens nous assurent qu'il traverse les villes de *Kiang koung* et de *Lan chan,* ce qui ne

peut pas se faire si les eaux ne se confondent pas ensemble de nouveau. Cependant ils ne s'expriment pas à cet égard en termes positifs. Je suis plus disposé à ajouter foi à leurs assertions, quand ils assurent que c'est ce quatrième bras qui, après avoir traversé le *Me en,* se jette dans le fleuve *Kung* du Camboge. Mais ce n'est pas à moi de déterminer quel est ce fleuve de la province de *Yun nan.* On le verra peut-être dans la suite, lorsqu'il sera question du cours des fleuves *Kin cha kiang* et *Lan thsang kiang.*

Il est hors de doute que le fleuve du Siam, ou le *Me nam*, a sa source au-delà des frontières de Siam, mais non pas à une grande distance; car j'ai appris d'une personne digne de foi, que c'était dans la province de *Kiam haï,* près les frontières de Siam : j'ai des raisons de croire à cette assertion; car lors de mon séjour dans le Siam, je suis arrivé plusieurs fois dans une barque, dans l'été, en moins de soixante et dix heures, à *Leu,* par l'embouchure du *Me nam,* ou du fleuve de Siam. Dans cet endroit, son lit a plus de cent pieds de latitude; mais il était absolument sec, à l'exception de dix pieds environ, où l'eau coulait doucement, n'ayant que deux ou trois pouces de profondeur, ce qui prouve que sa source n'est pas beaucoup éloignée. Les ambassadeurs de Laos assurent qu'il coule de la montagne appelée *Kian dau,* sans déterminer cependant la position de cette dernière. J'ai lieu de croire qu'elle se trouve dans le *Kiam hai* : au moins elle ne peut être loin de cette région.

Or, presque tous nos géographes se sont entière-

ment trompés en dérivant ces quatre fleuves (c'est-à-dire ceux du Siam, du Pégu et les autres deux qui se déchargent dans le golfe de Bengale, entre le Gange et le fleuve du Pégu), d'un lac d'une grandeur extraordinaire, appelé *Ki mo y* ou *Quia mai*, qu'ils placent sous le trente-quatrième ou cinquième degré de latitude, dans le Tibet. Le *Kiam haï*, comme nous avons dit ci-dessus, confine avec le Siam; il est très-petit, et ne peut pas avoir un aussi grand lac, à moins qu'il ne forme un lac lui-même. Ils entassent ainsi des erreurs très-considérables sur d'autres encore plus embarrassantes; ils confondent ce lac, qu'ils ont créé, avec un autre lac appelé *Thsing haï* par les Chinois, *Khoukhou noor* par les Tatares de l'ouest, et communément *mer Bleue* par les deux nations, et qui est situé à peu près par la même hauteur du pôle. Le *Khoukhou noor* est tout près de la Chine; il n'est pas même à sept postes entières de *Si ning*, place célèbre dans l'occident de cet empire. Nos géographes avaient peut-être entendu dire quelque chose d'aussi vague que la relation des ambassadeurs de Laos, relativement aux quatre bras des fleuves qui coulent de la province de *Yun nan;* cependant ils diffèrent d'eux, en ce que les ambassadeurs nous assurent que le premier et le quatrième bras, divisés à leur source, se réunissent de nouveau près de la ville de *Lan chan*, au lieu que les géographes européens pensent que le fleuve du Siam soit un bras du fleuve du Pégu, qui s'est dirigé bien loin de sa source. Ils se sont également trompés en les plaçant dans le Tibet ou dans le *Yun nan*.

2° On voit par là les changemens qui ont eu lieu dans la province de *Yun nan*, et comme elle est bien différente de ce qu'elle était autrefois; car quoique l'itinéraire des quatre Chinois transalpins ne compte que vingt-sept journées de chemin de la capitale du *Yun nan* jusqu'aux frontières de cette province à l'ouest, il faut bien dire qu'ils allaient bien vite et qu'ils marchaient à très-grandes journées, comme font ordinairement les réfugiés; car la Chorographie chinoise rapporte que le siége du gouverneur chinois du *Mien* est à trente-huit journées de la capitale au nord-est. Il n'est point probable que des réfugiés aient osé s'avancer jusque-là. L'histoire mongole-chinoise s'est expliquée, ce me semble, bien clairement sur ce sujet; elle dit : « La longitude de la province de Yun » nan, de l'est à l'ouest, est de trois cent soixante et » dix lieues, et sa latitude, du sud au nord, est cal» culée à quarante lieues environ. » Aujourd'hui, elle n'a souffert aucun changement. Ajoutez encore que la moderne chorographie chinoise place au sud-ouest de la ville de *Yun nan fou*, un gouverneur qui commande aux peuples de *Lao tchoua*, dont le siége est à soixante-huit journées de chemin de la capitale. Qu'en dirons-nous, si par *Lao* elle entend le Laos, et par *Tchoüa* ceux de *Cham* (1)? Il y a cependant

(1) Les difficultés que le P. Visdelou trouve dans les distances ne sont pas réelles, puisqu'il ne s'agit, dans les textes chinois qu'il cite, que de marches de corps d'armées, qui sont naturellement plus courtes que les journées ordinaires. Kl.

cette différence essentielle que les innombrables nations barbares, que jadis cet empire ou province contenait dans ses frontières, étaient placées sous la juridiction de villes et de bourgades qui avaient leurs gouverneurs mongols-chinois, au lieu qu'à présent plusieurs nations ne sont que tributaires, quelques-unes même ne le sont pas à la rigueur. J'ai dit *empire ou province;* car six rois chinois très-puissans, et très-célèbres sous le nom de *Tchao*, s'étaient partagé entre eux cette région, jusqu'à ce qu'elle fut réduite sous l'empire d'un seul, dont la dynastie fut également nommée *Tchao*. Le premier de ces Tchao fut proclamé roi de *Yun nan* par l'empereur de la Chine, en 738 de J. C. Mais irrité à cause des vexations du vice-roi chinois, il se révolta en 750, et défit les Chinois. Ensuite la famille de *Moung* devint si puissante qu'elle refusa dans l'avenir de reconnaître les décrets de l'empereur de la Chine.

Dans le siècle XIIIe, cet empire fut renversé et réduit en province par les Mongols. Le royaume de Siam faisait partie de cet empire, et les rois de Siam ont usurpé le titre de *Tchao*, tiré de la langue du *Yun nan*. Lors de notre voyage de Siam en Chine, en 1687, nous avons été, avant notre départ, visiter le roi de Siam, pour prendre de lui notre congé. Dans l'audience particulière qu'on nous accorda, le roi nous raconta qu'il avait lu dans les annales de sa nation qu'un empereur de la Chine avait donné sa propre fille en mariage à un de ses prédécesseurs, et il nous en fit donner le passage traduit en chinois, pour con-

sulter l'histoire chinoise sur la vérité de cette alliance. Ce morceau périt par la négligence de celui qui l'avait entre ses mains. Effectivement l'empereur de la Chine avait donné une de ses filles en mariage à un *Tchao* de *Yun nan,* et il paraît que le royaume de Siam lui était alors tributaire. Malgré cette alliance par mariage, le roi actuel de Siam n'a pas d'autre rapport avec celui de *Tchao* qui épousa la princesse chinoise, que n'ont les rois modernes de France et d'Espagne avec César et Auguste, empereurs des Gaules et de l'Espagne.

3° Les ambassadeurs de Laos parlent, ce me semble, de cette guerre même qui est rapportée dans l'histoire mongole-chinoise. Ainsi, les Chinois n'ont pas, à la vérité, exagéré le fait, mais ils en ont au contraire diminué l'importance; car, selon les Chinois, l'armée de l'Ava et du Pégu, ou miënoise, était de soixante mille hommes au plus, tandis que les ambassadeurs en portèrent le nombre à cent vingt mille. Faut-il s'étonner qu'une multitude innombrable de barbares du Nord ait été méprisée et taillée en pièces par une petite troupe de Mongols? Ces derniers étaient encore enflés des triomphes de toute l'Asie subjuguée, et ils ne considéraient cette armée de *Mien* que comme une horde de barbares. Cependant il est toujours étonnant que les Mongols, avec des forces minimes (car ils n'avaient précisément que sept cent et un hommes de cavalerie), aient osé attaquer une armée dont l'avant-garde était composée de huit cents éléphans, tous armés de pied en cap, suivant l'usage des Chinois et des Tatares.

se prononce comme le double *n* suivi de l'*e* muet. Si je n'étais pas Français, je ne dirais pas que l'*u* se prononce comme l'*u* des Italiens, et comme l'*ou* des Français.

V.

Voici le cours des deux fleuves mentionnés par la Chorographie chinoise ci-dessus, non comme les cartes géographiques nous l'ont représenté, c'est-à-dire très-inexactement, mais suivant le rapport verbal de plusieurs personnes dignes de foi et de la même chorographie (1).

1° Le *Kin cha kiang*, ou le second, selon la relation des ambassadeurs laosiens (2), passe à *Kiu tsin tcheou*, ville sous la juridiction de *Li kiang fou*. Le fleuve a sa source dans le Tibet. On trouve de l'or dans son sable. Le territoire de la ville de *Li kiang fou* est borné, à l'est, par celui de *Lang kiu tcheou*, qui dépend de la citadelle appelée *Lan tsang wëi;* à l'ouest par le fleuve *Lam thsang kiam,* du *Si fan* ou Tibet; au sud par le département de *Ho khing fu;* au nord par celui de *Young ning tcheou*. Elle est à 11760 *li* (3) de Pe king.

Le fleuve coule de *Li kiang fu* à *Pe chin cheu*, en

---

(1) Pour ne rien supprimer dans le travail du P. Visdelou, je donne la note suivante en entier; cependant je dois faire observer qu'il y confond constamment le *Kin cha kiang* ou *Kiang* de la Chine avec le *Ta Kin cha kiang*, ou *Grand Fleuve à sable d'or* qui est le *Yarou zzang bo tchou* du Tibet et l'*Irawaddy* de l'Ava.

(2) C'est une erreur : il s'agit ici du Grand Kiang de la Chine.

(3) Le *li* est une mesure itinéraire d'environ 360 pas géométriques, chacun de 5 pieds.

dirigeant son cours droit vers l'est aux remparts de cette dernière ville, qu'il entoure. On l'appelle aussi *Li kiang*. Le territoire de *Pe ching* est borné à l'est par *Ma la;* à l'ouest par celui de *Chun tcheou,* ville qui est sous la juridiction de *Ho khing fou;* au sud, par le district de *Yun nan hian,* dépendant de *Ta li fou;* au nord, par le territoire de *Lang kiu tcheou,* ville dépendante de la citadelle de *Lan tsan wëi. Pe ching* est à 11700 li de Pe king. De là, le fleuve se dirige au sud-est, vers le département de *Ho khing fou,* qui est borné à l'est par le territoire de *Pe ching tcheou,* à l'ouest et au nord par le département de *Li kiang fou,* au sud par celui de *Ta li fou.* Puis le *Kin cha kiang* entre dans le territoire de *Phing tchhouan tcheou,* ville dépendante de *Ta li fou.* On donne ici à ce fleuve le nom de *Yo choui. Ta li fou* est borné à l'est par celui de *Yao ngan fou,* ville chef-lieu; à l'ouest par le territoire de *Young phing hien,* petite ville de la juridiction de *Young tchhang fou;* au sud par le département de *Chun ning fou;* au nord, par celui de *Ho khing fou. Ta li fou* est à 11450 li de Pe king. *Ta li fou* a été autrefois la capitale des rois de *Yun nan,* pendant quatre ou cinq siècles, sous les trois familles de *Moung,* de *Touan* et *Kao.* De cette ville, le fleuve va au département de la *ville unie* (1) de *Yao ngan fou,* borné à l'est par le territoire de *Yuan mou hian,* dépendant de

(1) C'est ainsi que le P. Visdelou traduit le terme chinois de *Kiun min fou,* qui désigne une ville habitée par des troupes et des citoyens réunis. Kl.

Wou ting fou; au sud par le territoire de *Tchhin nan tcheou,* de la juridiction de *Thsou hioung fou;* à l'ouest par celui de *Yun nan hian,* sous la juridiction de *Ta li fou;* au nord par *Pe ching tcheou. Yuo ngan fou* est à 11200 li de Pe king.

De ce département, le *Kin cha kiang* entre dans celui de la ville unie et de *Wou ting fou.* La famille de *Moung* qui a régné dans le *Yun nan,* proclama ce fleuve un des quatre *fleuves principaux* (1) de ses états. Le département de *Wou ting fou* est borné à l'est par *Fou min hian,* de la juridiction de *Yun nan fou,* capitale de la province de *Yun nan;* à l'ouest par le territoire de *Ting yuan hian,* du département de *Thsou hioung fou;* au sud par *Lo thse hian,* sous la juridiction de *Yun nan fou;* au nord par *Thoung ngan tcheou,* ville qui dépend de *Li kiang fou.* De *Wou ting fou,* il y a 10800 li jusqu'à Pe king.

De là, le *Kin cha kiang* entre dans le territoire de *Mang chi,* siége du gouverneur de cette contrée. *Mang chi* est à vingt-trois journées de chemin nord-est de la capitale du *Yun nan.*

Le *Kin cha kiang* passe dans le *Mien,* c'est-à-dire dans le royaume d'Ava et de Pégu (2).

---

(1) Dans l'original chinois que le P. Visdelou traduit, il y a 四瀆 *Szu tou.* Les *Tou* sont les quatre rivières principales de l'empire chinois auxquelles on offre des sacrifices. Les rois du Yun nan ont voulu imiter cet usage chinois. Kl.

(2) C'est dans ce dernier paragraphe seulement qu'il s'agit du *Ta* (ou *Grand*) *Kin cha kiang,* qui est l'Irawaddy. Kl.

2° Le *Lan thsang kiang* a sa source dans le *Thou fan* ou Tibet, d'où il entre dans le territoire de *Lan tcheou*, sous la juridiction de *Li kiang fou*. De là il coule dans le département de *Moung houa fou*, au sud-ouest de laquelle il coule. On l'y appelle communément en chinois *He choui*, ou l'*Eau noire*. *Moung houa fou* est bornée à l'est par *Tchao tcheou*, ville de la juridiction de *Ta li fou;* à l'ouest par le département de *Chun ning fou ;* au sud par *Ting yuan hian*, sous la juridiction de *Thsou hioung fu;* au nord par *Thai ho hian*, sous celle de *Ta li fou*. *Moung houa fou* est à 11400 li de Pe king.

De là le fleuve entre dans le département de *Khing toung fou*, et coule au sud-ouest de cette ville. Il y arrive par le pays des barbares *Kin tchi* (ou Dents dorées) (1). Le département de *Khing toung fou* est borné, à l'est, par *Thsou hioung hian*, ville du troisième ordre de celui de *Thsou hioung fou;* à l'ouest par *Ta heou tcheou ;* au sud par *Wei yuan tcheou;* au nord par *Ting pian hian*, sous la juridiction de *Thsou hioung fou*. *Khing toung fou* est à 11600 li de Pe king.

De là, la rivière va au nord-est de la ville de *Chun ning fou*, dont le département est borné à l'est par celui de *Moung houa fou*, à l'ouest par *Wan tian tcheou*, au sud par *Meng ting fou*, au nord par *Young phing hian*, de la juridiction de *Young tchhang fou*. *Chun ning fou* est à 11620 li de Pe king.

---

(1) Le P. Visdelou avait traduit *Dents noires*. Kl.

Plus loin, le *Lan thsang kiang* coule au nord-est de *Young tchhang fou,* dont le territoire confine, à l'est, à celui de *Moung houa fou,* au sud avec *Wan tian tcheou,* à l'ouest avec le territoire de la citadelle de *Teng tchung wëi,* au nord par *Yun loung tcheou,* ville sous la juridiction de *Ta li fou. Young tchhang fou* est à 11800 li de Pe king.

Enfin, le *Lan thsang kiang* passe à *Ta heou tcheou,* ville qui est à vingt-trois journées de chemin sud-ouest de la capitale *Yun nan fou.* Les barbares appellent cette contrée *Meng yeou.* Le fleuve y prend le nom de *Meng yeou ho,* et entre dans le Laos. La conformité du nom de la ville et du royaume m'ont persuadé que le *Lan thsang kiang* est le troisième bras mentionné par les ambassadeurs laosiens; les Tunquinais l'appellent, ce me semble, *Lan tchang :* en Camboge, on l'appelle communément *Kum.*

VI.

Yun nan fou, capitale de la province du même nom, est à 10640 li de Pe king. Il faut observer que nous ne parlons pas ici du grand chemin que suivent les voyageurs (qui est de 5585 li), mais de la route par laquelle les impôts sont portés à la ville impériale de Pe king. Observez encore que le fleuve *Kin cha kiang* entre dans la province de *Szu tchhuan* à *Toung tchhouan fou* et *Qu sa fou,* villes unies. Les villes que nous appelons *unies* sont habitées indistinctement par le peuple et par les soldats de garnison de droit héréditaire. Les cartes géographiques font venir le

Lan thsang kiang du Tibet; je ne comprends pas cependant comment cette rivière peut avoir sa source dans la contrée des barbares *Kin tchhi:* c'est peut-être un fleuve qui se jette dans le *Lan thsang kiang*, dont il prend le nom. Du reste, il faudrait dire qu'on trouve des barbares *Kin tchi* près de *Li kiang fu*, ce qui n'est pas probable. Il paraît que la Chorographie veut indiquer que le *Lan thsang kiang* provient aussi du Tibet, lorsqu'en déterminant les limites du département de *Li kiang fou,* elle dit qu'il est borné à l'ouest par le *Lang thsang kiang* et par la région du Tibet. Il y aurait cependant cette difficulté que le caractère 浪 avec lequel on écrit, se prononce *Lang* et non *Lan;* ce qui est peut-être une faute, qu'elle répète aussi quand elle parle du département de *Tche li* dans ces termes : « Cette ville est à dix-huit journées de che-» min sud-ouest de la capitale du *Yun nan;* elle a » pour barrière le fleuve *Lang thsang kiang.* Elle » confine avec le Tonquin (1). » Il n'est pas plus facile de déterminer quel est le *Meüam Meen* des ambassadeurs de Laos; car la géographie chinoise fait mention de plusieurs régions barbares de ce nom, situées dans des lieux différens. Je crois cependant qu'il est question de celle qu'on nous décrit en ces termes :

---

(1) Le même ouvrage dit expressément, dans la description du département de *Khing toung fou*, que le fleuve en question s'appelle aussi bien *Lan thsang kiang* que *Lang thsang kiang.* Il n'y a donc pas de difficulté. Kl.

« Le siége du gouverneur du cercle *uni* appelé *Mou*
» *pang*, est situé au sud-ouest de *Yun nan fou*, ca-
» pitale ; et il est à trente-cinq journées de la même.
» On l'appelait autrefois *Meng tou*, c'est-à-dire en
» chinois, *Meng, ville royale* : aujourd'hui on l'ap-
» pelle aussi *Meng pang*, c'est-à-dire en chinois,
» *Meng, royaume*. » Dans d'autres endroits, le même
ouvrage dit qu'on ajoute à *Meng* le nom propre ;
p. e. *Meng Ting*, *Meng Yang*, *Meng Ken*, &c.

Additions à la liste des noms de la Chine, par M. E. Jacquet (1).

Entre les différens noms que la Chine a reçus des *barbares*, c'est-à-dire de tous les peuples qui ne sont pas compris dans le céleste empire, il en est trois qui n'ont pas encore été remarqués par la critique, parce qu'on s'est encore peu occupé des peuples auxquels ces noms représentent une contrée qui nous est mieux connue d'ailleurs. Ces trois dénominations n'étaient cependant pas indignes de devenir l'objet de quelques recherches spéciales : car elles ont conservé l'empreinte de leur origine, elles sont l'expression des faits qui les ont produites, des temps et des lieux où elles ont commencé à être en usage ; deux d'entre elles nous révèlent d'anciennes communications, dont le souvenir

---

(1) *Journal asiatique*, tom. X, pag. 53.

ne paraît s'être conservé dans d'autres monumens que dans quatre syllabes recueillies après un intervalle de plus de 900 ans.

La première de ces appellations ethniques appartient à la langue des Barmans; Buchanan et Judson nous l'ont fait connaître; mais comme leurs ouvrages ne comportaient point ce genre de recherches, ils ont négligé de nous apprendre quelle en était l'origine. Les deux autorités que je viens de citer ne s'accordent point sur la prononciation de ce nom : dans la précieuse liste de 101 noms de peuples (*Loo mioo tamia taba*) publiée par Buchanan (1), on lit :

TA ROUT : the Chinese.

Et dans le dictionnaire de Judson on trouve :

တရုပ် *TAROUK : China.*

Il ne faut pas croire que cette différence de prononciation exprime celle qui existe entre le nom d'une

---

(1) *Mémoire sur la littérature et la religion des Barmans* (*As. Res.*, tom. VI). Le commentaire de cette liste formerait une excellente description ethnographique de l'Inde ultérieure.

Je saisis cette occasion de faire reconnaître un des noms que présente cet index; il est mentionné sous le nº 12. *Pa-déik-kă-nā* (*another western nation; but which I could not learn*), probablement ပိုဋ်ကာရာ, n'est qu'une transcription incomplète, mais pourtant régulière, de *Portugal* : l'orthographe barmane ne donnant pas les moyens d'exprimer *r* quiescent (c'est-à-dire final de syllabe), cette lettre est omise; la voyelle de la seconde syllabe a subi la même modification que dans la transcription singhalaise du même nom, *Pretyal Desa*.

contrée et celui de ses habitans : ces deux transcriptions représentent un même mot.

Lorsqu'on essaie de deviner l'origine d'un mot quelconque, mais plus spécialement encore celle d'une dénomination ethnographique, on ne peut espérer de le faire avec quelque succès, qu'en se reportant par la pensée à la première mention qui en a été faite, et, sur cette indication, aux circonstances et aux lieux où elle a dû être employée pour la première fois, c'est-à-dire en limitant la question dans le temps et dans l'espace, et en recherchant l'étymologie de cette dénomination dans ses synchronismes. C'est la méthode que j'ai suivie dans ces observations.

La littérature barmane est encore si peu connue qu'on n'en peut rien attendre pour la solution de cette question ; mais si nous ignorons à quelle époque les Barmans ont commencé à connaître les Chinois, nous savons du moins très-précisément à quelle époque les Chinois ont connu les Barmans. Il suffit qu'un peuple, qu'une tribu ait touché la Chine, pour que son nom ne périsse pas : les annales chinoises ne nous laissent ignorer aucun fait, aucune date.

Je ne pouvais consulter une collection plus complète des extraits géographiques de ces annales, que le volumineux *Pian i tian ;* on lit dans cette compilation que le royaume de *Mian* 緬國 (1) n'a commencé

(1) *Mian* est la transcription de la première syllabe du mot

à être connu à la Chine, que du temps de la dynastie des Youân (Mongols) qui en firent la conquête. Ce royaume confinait alors à celui de *Ta li* (1) : ce der-

---

မြန်မာ *Mranmâ* ou *Myanmâ*, Barman. On écrit aussi *Mian tian* 甸緬 ; la dernière syllabe représente peut-être le mot ချင် *Kyan*, nom d'une peuplade appartenant à l'empire barman.

(1) 理大 *Ta li* est le titre honorifique et moral que les Chinois ont donné au royaume de *Nan tchao* 詔南 : il signifie *la grande raison*, et non pas, ainsi que le prétend Raschid-eddin, *le grand royaume* ممالك عظم. On peut croire que l'erreur de l'historien persan venait de ce que le roi de *Ta li* portait le titre indien de *Mahârâdja* مهاراج *grand roi*, altéré par des copistes ignorans en ارار *ma mah-arar*, (سلطان معظم). Raschid-eddin dit dans un autre passage de son histoire : *On nomme, en langue indienne, le pays de Karâ djang*, (Ta li.) *Kendermi, c'est-à-dire, le grand pays :*

ولايت قرا جانك بزبان هندى آنرا كندرمى كويند

يعنى ولايت بـــــــــــزرك

Cette étymologie n'est pas meilleure que la précédente : *Kendermi* ne me paraît être autre chose que le sanskrit गन्धर्वी ou गन्धर्वदेश, *le pays des chevaux*. Ce qui peut confirmer cette interprétation, c'est que Raschid-eddin écrit ailleurs (بزبان سندى) قندرى, que je voudrais lire قنـــدرى ; le *Tarikh Haïderi* nomme, il est vrai, ce royaume, كندهور et قندهار ; mais je ne pense pas que l'autorité de cette chronique soit égale à

nier état devait avoir reçu de ses communications

---

celle de l'ouvrage officiel de Raschid-eddin. Un fait remarquable, c'est qu'un passage de Marco Polo explique ce nom de *Gandharbi :* le voyageur vénitien rapporte que dans la province de Carajan (قراجانك) *naisent grant chetaus, et les portent en Endie à vendre.* Il serait utile de rapprocher ces faits des fables indiennes qui placent les génies *Gandharbas* à l'est du mont Merou, par lequel il faut vraisemblablement entendre le grand prolongement de l'*Himalaya*, depuis le Cashmire jusqu'au *Yun-nan.*

Il y aurait un grand nombre d'observations à faire sur la géographie historique de cette province chinoise, qu'on peut nommer un confluent de peuples : les pays compris entre le Gange et le *Lou kiang* n'appellent pas des recherches moins actives. Les notices de Marco Polo sur toutes ces contrées sont d'une grande exactitude, ainsi que l'a fait voir M. Klaproth (*Nouv. Journ. asiatique*, t. I, pag. 97) : je n'ajouterai qu'une seule observation à celles de ce savant ethnographe. Marco Polo dit que la province de *Gheindu* (*Kiang theou*) est bornée par le fleuve *Brius*, qui est très-grand et roule des paillettes d'or. M. Klaproth reconnaît dans ce fleuve le *Kin cha kiang* ou *Fleuve à sable d'or* du royaume de *Mian*, et l'identifie avec l'Irawaddy (ဧရာဝတီ). Le mot *Brius* ne nous apprend rien de lui-même sur la position de ce grand fleuve ; car c'est la transcription fort exacte du mot barman မြစ် *mret* ou *myet*, rivière (j'oserais même croire que le mot se prononçait *mrets* du temps de Marco Polo, et que la prononciation actuelle des monosyllabes barmans est une réforme euphonique assez récente de la langue parlée). Mais un fait qui me paraît s'accorder avec l'opinion de M. Klaproth, c'est qu'un des principaux affluens de l'Irawaddy porte, suivant les cartes de l'empire barman le plus récemment publiées, le nom de *Shueli myeet*, dans lequel on ne peut méconnaître le mot ရွှေ *shwe, or*. Il se peut que les Chinois aient traduit le mot *Shueli* par *Kin cha*, et que, prenant cet affluent pour la naissance de l'*Irawaddy*, ils aient continué le nom de *Kin cha kiang* à ce grand fleuve, dans tout son cours jusqu'à son embouchure.

avec l'Inde une civilisation indienne, telle que l'ont conservée jusqu'aujourd'hui les empires d'Ava et de Siam : mais il fut conquis la cinquième année du règne de Manggou kakhan (1255), par son frère Khoubilaï khan et le général mongol Ouriangkotaï (*Ou liang ho tay* des historiens chinois); *Tali* reçut un *wang* mongol et devint la capitale d'un *sing* سينك 省 ou province de l'empire des Youân (1).

---

(1) Et non pas *Schink* شينك, comme l'écrit M. de Hammer dans la traduction d'un extrait de Raschid-eddin, qu'il a publiée dans le nº 98 du *Bulletin de la Société de géographie*. M. de Hammer qui n'a consulté qu'un seul manuscrit du *Djami'attewarikh*, a donné des transcriptions peu correctes des noms géographiques qui paraissent dans ce fragment; il lit *Menri* منری, où il faut évidemment lire منزی *Manzi* (Mangi), *Karâhane* قراحان pour *Karâdjang* قراجانك, *Solânik* (سلنبك) pour *Solangkia* سولانكه, *Nemkinek* pour *Nemkink* ou *Nanking*, *Zeitoran* زيتون pour *Zeïtoun* زيتون, *Hinkesai* et *Haseksai* (حسكسى ?) pour *Djinksai* خينكساى forme persane de *King sse* 京師 *capitale*, le *Quinsai* ou *Cassay* de Marco Polo et des autres voyageurs du moyen âge. Le ms. de M. de Hammer lit *Wadji* واج, le nom de la capitale du *Karâdjang*; cette leçon me paraît préférable à celle de ياچ, elle représente mieux le chinois *'Weï tcheou*.*.

M. Klaproth a déjà observé que ce fut *Tali fou*, suivant les historiens chinois, qui fut créée capitale de la province confiée aux soins de Khogatchi, tandis que Raschid-eddin donne pour capitale à cette province (la dixième dans l'ordre de son énuméra-

* Ceci était déjà livré à l'impression, lorsque j'ai lu dans l'*Asiatic Journal*, tom. VIII, une excellente traduction du même extrait par M. Klaproth, dans laquelle tous les noms défigurés par M. de Hammer sont restitués et expliqués d'une manière qui ne peut laisser aucun doute.

La civilisation indienne s'effaça alors sous cette civilisation mixte, créée par le génie de l'empereur *Khoubilaï*, qui associa les Chinois à la puissance militaire des Mongols, les Mongols aux mœurs publiques et privées des Chinois. Le double besoin de conserver la conquête et de pourvoir à l'administration, appela dans le *Ta li sing* des colonies civiles et militaires ; des intérêts particuliers et des entreprises commerciales y amenèrent un grand nombre de familles des provinces du nord : le *Ta li* fut bientôt conquis par les mœurs comme il l'avait été par les armes, le *Ta li* demeura dès lors réuni à l'empire. C'était la première fois que la puissance chinoise atteignait la frontière du royaume barman : bien que sous les deux grandes dynasties des *Han* et des *Thang* elle ne se fût arrêtée, à l'occident, que sur les bords de la mer Caspienne, elle n'avait fait que peu de progrès vers le midi ; les *Man tseu* défendirent constamment leur indépendance et leur nationalité ; l'empire de *Nan tchao*, fondé au VIIe siècle, ne succomba que

---

tion) la ville de *Yatchi* ; on pourrait expliquer cette contradiction apparente, en admettant que Khogatchi avait en effet établi sa résidence dans la ville de *Ta li*, mais que son fils *Yesian Timour*, lorsqu'il succéda à son père dans le gouvernement du *Yun nan*, transporta le titre de capitale à la ville de Yatchi dans le pays des *Karayn* * ; dont, suivant Marco Polo, *roi est le fil au grant Kan qe a à non Esentemur*.

* Il y a sur ce point confusion dans tous les auteurs. Les diverses éditions manuscrites de Marco Polo ne s'accordent même pas : la version latine attribue à *Caraiam* ce que la version française dit de *Carajan*, et rapporte à *Carachan* ce que l'autre raconte de *la provence de Caraian*. Il est facile de voir que la confusion des choses vient de la ressemblance des mots.

dans le XIIIe, et les *Miao tseu* qu'on peut considérer comme la dernière tribu des *Pa man*, ne furent réduits qu'en 1775.

Aussi les premiers Chinois qui connurent les Barmans, furent-ils les Chinois de *Ta li*. On reconnaît facilement dans le nom de cette province les élémens du mot *Tarout* ou plutôt *Tarouk* (1); on peut même observer que Raschid-eddin qui recevait les mots chinois de la bouche des Mongols, écrit داى ليو *Dai liou*, ce qui donne l'*ou* du mot barman. Je voudrais trouver dans la prononciation recueillie par Buchanan, la preuve que ce mot se prononçait autrefois *tarout* et que cette prononciation traditionnelle représente un pluriel mongol, ᠲᠠᠷᠤᠳ *Tarout, les hommes de Ta li*, comme ᠲᠠᠩᠭᠤᠳ *Tangkout*, les *Tang* (*hiang*), ᠨᠠᠩᠭᠢᠶᠠᠳ *Nangkiat* (2), *les hommes de Nan king* (Chinois méridionaux), &c. Je dois faire observer à ce sujet, que Buchanan a donné dans sa liste ethnographique un autre nom qui a de singuliers rapports avec celui de *Tarout:*

TA RŒK, the Tatars governing the China (selon Judson, တရုတ်, *TARAT, Tartary, the name of a country*).

(1) Le changement de *l* en *r* dans les prononciations provinciales de la Chine ne doit pas faire difficulté.

(2) *Nangkiyat* ou, comme s'accordent à l'écrire Raschid-eddîn et Œldjhaïtou, *Nangkiyas* (ننكياس et ᠨᠠᠩᠭᠢᠶᠠᠳ): la terminaison en *s* est une autre forme du pluriel mongol, analogue à la forme *sa* de la langue mandchoue.

Ne pourrait-on pas reconnaître dans ce dernier mot un effort de l'écriture barmane pour représenter la désinence *t* conservée dans la prononciation *tarout?* On sait que la langue barmane qui a plus de caractères que de prononciations, ne peut trouver dans son syllabaire les moyens de représenter le son *tarout*, bien qu'elle possède toutes les lettres qui entrent dans ce mot; elle doit nécessairement écrire *tarat*, *taret* ou *tarit*, si elle conserve le *t*, *tarouk* ou *taroung* (1), si elle conserve la voyelle *ou*. Je serais par ces considérations disposé à croire que *tarouk* et *tarat* sont deux prononciations approximatives du même mot; que par les Tartars dominateurs de la Chine, les Barmans entendent les Mongols et non les Mandchous (2); et enfin que ces deux mots identiques s'appliquent également aux Mongols et aux Chinois. Cette explication me paraît assez probable; je ne dois cependant pas négliger d'avertir que je ne la présente que comme une simple conjecture, qui attend de recherches plus approfondies, correction ou confirmation.

En avançant que les Chinois de *Ta li* étaient les premiers qu'eussent connus les Barmans, je n'ai pas prétendu que le nom de la Chine fût absolument inconnu sur les bords de l'Irawaddy, avant le XIIIe siè-

(1) Il serait réciproquement impossible d'écrire *tarak* en barman.

(2) J'ai d'ailleurs peine à croire que les Barmans aient des notions géographiques assez précises sur le nord de l'Asie, pour faire quelque différence entre les Mongols et les Mandchous.

cle (1); mais jusqu'à l'invasion des Mongols dans le Manzi, les deux peuples ne s'étaient pas encore rencontrés, leurs limites ne s'étaient pas encore touchées. Ils n'avaient jusqu'alors communiqué que par des voyages commerciaux ou religieux, et il est très-probable que les Barmans n'avaient pas encore songé à donner un nom aux individus de l'autre nation, que des spéculations commerciales ou l'étude du bouddhisme avaient appelés dans leur contrée.

Ce fut encore l'extension de l'empire chinois jusqu'aux frontières du *Myan ma*, qui apporta aux Barmans un autre nom des contrées aujourd'hui comprises dans le *Yun nan*. Symes nous apprend que les Barmans nomment cette province *Hu nan* ou *Manchegee*; ce dernier nom renferme évidemment les mots *Man tseu* 蠻子, ou comme les prononçaient les Mongols, *Manzi* منزی (2) : la dernière syllabe de *Manchegee* est peut-être une altération de *djât* ဇာတ် (djâta) *race*.

C'est du dictionnaire tagala de San Lucar (3) que j'extrais les deux autres noms de la Chine, dont j'ai

(1) Les contrées au sud du *Yun nan* furent reconnues pour la première fois, environ 120 ans avant J. C., par une compagnie de marchands chinois qui cherchait une route au midi, pour pénétrer dans le *Ta hia*.

(2) M. Davis avait déjà observé ces rapports, mais d'une manière incomplète. (*Trans. of the R. As. Soc.* T. II.)

(3) Manille, 1754, in-fol.

parlé au commencement de cette notice; on lit dans cet ouvrage :

SONG SONG (pc.) [illegible] *El reyno de la China* (p. 520).

LANG LANG (pc.) [illegible] *Cosario por mar; assi llamaban los Tagalos antiguos à los Sangleyes* (p. 290).

On pourrait, sans trop d'invraisemblance, expliquer ces deux noms par la langue tagala, en dérivant *Songsong* du verbe *songsong,* « navegar contra el viento, » et en cherchant dans le premier sens attribué à *Langlang*, l'origine du second. Mais il est évident pour qui a quelque habitude des recherches de ce genre, que ces noms se rapportent par leur forme à la langue du peuple auquel ils s'appliquent, et qu'ils ont dû être introduits par les Chinois eux-mêmes chez les insulaires de *Lou soung*. De plus, lorsqu'on observe qu'un de ces noms, après avoir cessé d'exister dans les rapports commerciaux et politiques des deux peuples, s'est néanmoins conservé dans les traditions des Tagalas (1), il devient probable que si les Tagalas en eussent connu un plus ancien, ils nous l'eussent également transmis; or l'absence d'une dénomination des

---

(1) Le lexicographe espagnol nous laisse ignorer quelles sont ici ses autorités; je pense qu'il a extrait le mot *Langlang* des chants historiques des Tagalas. Si cette conjecture, au moins très-probable, se confirmait, il serait prouvé par la détermination précise de la date de ce nom, que l'histoire traditionnelle des habitans des îles Philippines, conservée jusqu'à ce jour dans leurs *pamatbatin*, a plus de neuf cents ans d'antiquité.

Sangleys antérieure à celle de *Langlang*, m'autorise à penser que ce nom était celui que portaient les Chinois, lorsqu'ils touchèrent pour la première fois aux Philippines. On ne peut être long-temps incertain sur la valeur réelle de ces deux dénominations, lorsqu'on se rappelle que les habitans du céleste empire ont coutume d'adopter comme nom national, celui de la famille à laquelle appartient l'empereur régnant (1): deux noms de dynastie viennent se présenter à l'esprit; les *Soung* et les *Thang* rappellent les *Songsong* et les *Langlang*; l'identité des deux premiers termes est si complète qu'elle se prouve d'elle-même; celle des deux derniers ne sera pas moins certaine, si l'on considère que *t* et *l* sont, en tagala, des lettres permutables, entre lesquelles la prononciation fait à peine une légère différence (2).

Les Chinois s'appelaient donc *Thang* (*jin*), lorsqu'ils commencèrent à connaître les insulaires des Philippines : ce nom leur fut conservé par les naturels, qui en altérèrent légèrement la prononciation, et prirent soin d'en former le pluriel par redoublement, forme

(1) Ces dénominations officielles qui s'imposent au sol et aux hommes, finissent presque toujours avec la dynastie; deux noms de familles impériales seulement ont conservé jusqu'à ce jour le sens emphatique qui leur avait été d'abord attribué : les Han et les Thang doivent cette honorable exception aux souvenirs de gloire et de puissance que réveillent leurs noms.

(2) La permutabilité de ces deux lettres a créé dans la langue tagala un grand nombre de formes doubles d'un même mot, ayant un sens commun.

primitive du pluriel dans toutes les langues polynésiennes. Si cette opinion sur l'origine de *Langlang* avait besoin de nouvelles preuves, elle en trouverait dans un fait analogue. Nous apprenons des géographes chinois eux-mêmes, que les marchands chinois établis à Java recevaient des indigènes le nom de *Thang jin*, parce que leurs principaux établissemens dans cette île s'étaient formés sous la grande dynastie des Thang. Deux dynasties de ce nom sont connues dans l'histoire de la Chine ; la première, puissante, et pendant près de trois cents ans étendant sa domination et son commerce de la mer Caspienne aux dernières limites de la Polynésie asiatique ; l'autre faible, obscure, et ne comptant que dix ans d'existence. Il n'y a pas à hésiter un seul instant : il est certain que sous la dynastie des *Ta Thang* (618 — 907 de J. C.), les Chinois ont fait leur première descente sur les côtes des Philippines ; si l'on considère que les expéditions maritimes et les spéculations commerciales les plus importantes ont été faites sous le long et glorieux règne de *Kao tsoung*, on ne pourra guère douter que la découverte de *Lousoung* par les Chinois ne doive se placer entre les années 650 et 684 de J. C. On ne peut mieux comprendre quelle était, à cette époque, la puissance maritime des Chinois, et quel usage ils faisaient de cette puissance, qu'en observant que des peuples livrés eux-mêmes à la piraterie s'étaient habitués à considérer le nom des Thang comme synonyme de *corsaire*.

Deux dynasties des Soung ont aussi régné à des

époques différentes sur plusieurs des provinces qui composent aujourd'hui l'empire chinois : mais cette circonstance ne peut être une difficulté; les Soung représentés par *Songsong* étant postérieurs à la dynastie des Thang, il est évident qu'il ne peut être ici question que de la seconde dynastie des *Soung* (960-1280) dont la domination s'étendait sur les provinces littorales de la Chine méridionale.

Le *Pian i tian* dans lequel toutes les notices géographiques du *Nian i sse* sont classées par ordre chronologique, a rassemblé dans le livre CII celles qui se rapportent aux nations dont on n'entendit parler pour la première fois à la Chine que sous la dynastie des *Ta Thang*, et dans le livre CIV celles qui se rapportent aux nations dont on n'entendit parler pour la première fois que sous la dynastie des *Soung*. Ces deux livres contiennent, le premier dix-huit articles, et le second, sept; mais de tous les pays dont ils donnent la description, il n'en est aucun qui me paraisse pouvoir se rapporter aux Philippines. La première mention qui soit faite de ces îles, sous le nom de *Liu soung* (1) 宋呂, est du temps des

(1) Le P. Colin, dans sa *Descripcion de las islas Filipinas*, fait une importante observation sur le nom de Luzon; c'est que toutes les circonstances concourent à prouver que ce nom a été imposé par des étrangers, et très-probablement par les Chinois, à une île qui devait avoir reçu de ses habitans une autre dénomination, et dont la ville principale était nommée *Manila* : un document manuscrit de 1570, récemment publié dans le Nouveau Journal asia-

Ming, et précède de peu d'années l'arrivée des *Fo lang khi* ou *Franghis* (1) dans ces parages. C'est ici le lieu d'observer que quelque abondantes que soient

---

ique, attribue en effet à l'île de Luzon le nom d'*Ybalon*, qui paraît être original. Le même auteur donne du nom de Luzon une étymologie assez singulière : Luzon ou *Lousoung* ᜎᜓᜐᜓ signifie en tagala *pilon de arroz ò mortero conque descortezan, repelan ò limpian el arroz ;* le P. Colin pense que ce nom a été donné à la plus grande des Philippines, soit parce qu'elle ressemble par sa forme à un *mortier monté sur pieds,* soit parce que les étrangers auront observé que les naturels ont coutume de placer ces mortiers de bois à côté ou vis-à-vis de leurs maisons, sur le chemin, et de s'en servir, à l'occasion, pour battre le signal d'alarme et de prise d'armes. — Les Chinois donnent à toutes les Philippines le nom de *Liu soung* ou *Lou soung ;* mais je n'ai observé que dans le *Vocabulaire du dialecte de Canton*, publié par M. Morrison, la dénomination de *Siao Liu soung* (la petite Luzon), appliquée à la ville de Manille.

(1) Le nom de *Franghi,* importé et répandu dans toute l'Asie par les croisades, a été jeté comme par un naufrage jusque sur les côtes des îles Tonga et Fidji. Je ne puis douter, en effet, que le mot *papalangi,* trouvé par Mariner dans le dialecte tonga, avec le sens d'*homme blanc,* ne soit une corruption du mot malay فرنكى ou فرڠكى, qui a dû exister dans les autres dialectes de la Polynésie asiatique sous la forme *prangi* (et *parañgi* dans les dialectes des Philippines, qui séparent toujours deux consonnes se suivant immédiatement dans une même syllabe, par l'insertion d'une voyelle assonante à celle qui suit la seconde consonne) : le mot s'est accru d'un de ces redoublemens de la syllabe initiale, si fréquens dans les dialectes de la Polynésie asiatique ultérieure, et a reçu de cette addition une forme si étrange que les Européens qui ont visité cette partie de l'Océanie, n'ont pas reconnu leur propre nom. Il est très-probable que ce nom a été communiqué aux insulaires de Tonga et de Fidji par des Malays ou des Tagalas servant comme matelots à bord des flottilles espagnoles qui visitèrent ces mers à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle.

les notices recueillies par les Chinois sur les contrées étrangères, elles sont encore bien incomplètes (1), si on les compare à l'immense développement de leurs rapports militaires, religieux et commerciaux avec toutes les autres parties de l'Asie.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 9 novembre 1832.

Les personnes dont les noms suivent sont présentées et admises comme membres de la Société :

MM. GARNIER, professeur.
FRANK.

M. Garnier écrit en envoyant un exemplaire de son *Dictionnaire prosodique et poétique.* M. Garnier, présent à la séance, reçoit les remercîmens du Conseil.

M. Kane, secrétaire de la Société philosophique américaine, écrit pour remercier la Société asiatique de l'envoi des ouvrages publiés par elle et qui ont été adressés par le Conseil à la Société américaine.

M. Stahl est chargé de faire un rapport verbal sur la nouvelle *Grammaire hébraïque* de M. l'abbé Glaire.

(1) Un autre fait confirmatif de cette opinion nous a été conservé par Marco Polo. Le célèbre voyageur nous apprend que le grand khan envoya des officiers à Madagascar pour visiter cette île, et que ces officiers lui adressèrent un rapport très-étendu sur les merveilleuses productions de cette contrée : le nom de Madagascar ne paraît cependant pas dans les annales chinoises.

Lettre au Rédacteur du Journal asiatique.

Paris, 9 octobre 1832.

Monsieur,

Permettez-moi d'employer la voie du Journal asiatique pour faire connaître à ses lecteurs, et aux personnes qui s'intéressent à la littérature orientale, que je me propose, cet hiver, de consacrer quelques jours à des conférences, où je développerai les principes de la langue géorgienne, et je tâcherai d'expliquer les principales questions de linguistique et d'histoire qui se rattachent à cette littérature nouvelle. Les personnes qui ont voué leur vie à ce genre de recherches, et que cette annonce pourra intéresser, trouveront quelques renseignemens sur le plan de ces conférences, dans le prospectus d'une *Chrestomathie géorgienne* dont je m'occupe, déposé à l'agence de la Société. Quant aux vues d'ensemble, sur la langue et la littérature géorgiennes, je les exposerai dès l'origine, dans une conférence préliminaire.

J'ai l'honneur d'être, &c.

BROSSET.

Extraits d'un manuscrit intitulé : Religion des Malabars.

Des Malabars chrétiens qui vont jouer des instrumens dans les pagodes, et des Malabars gentils qui viennent en jouer à l'église des PP. Jésuites (1).

Le métier de joueur d'instrumens est un privilége; il

(1) Cet extrait doit être considéré comme faisant suite au chapitre intitulé : *De quelques faits particuliers et intéressans.* E. J.

n'y a que deux castes, la caste *Panichaven* (1) et la caste *Ambatan* (2), qui puissent jouer des instrumens dans les pagodes : aussi ces deux castes sont-elles obligées de se trouver à toutes les cérémonies publiques des gentils. Les PP. Jésuites du Maduré et des autres missions voisines permettent aux chrétiens de ces deux castes de jouer dans les pagodes et à toutes les cérémonies. Les blanchisseurs gentils sont obligés, par le devoir de leur caste, de fournir des toiles blanches pour orner les pagodes que l'on porte en procession. Ces pagodes étant construites et décorées aux dépens du public, les charpentiers, les cuivriers (*sic*), les serruriers, les maçons et plusieurs autres ouvriers doivent y mettre la main; les chrétiens qui sont de ces castes fournissent aussi des toiles, et vont eux-mêmes orner les pagodes. Les charpentiers et les autres ouvriers chrétiens vont pareillement y travailler, chacun dans son métier; ils font ce service dans toutes les pagodes, lorsqu'ils y sont appelés. Les PP. Jésuites permettent tous ces abus, et disent, pour s'excuser, que ce n'est qu'une obéissance civile que ces peuples doivent à leurs princes; que s'ils refusaient de rendre ces services aux pagodes, on les châtierait rudement; que si on leur défendait ces sortes de travaux, on ne ferait aucun chrétien de ces castes; que les chrétiens de ces castes se verraient obligés d'abandonner la religion, et que, d'ailleurs, ils peuvent intérieurement adresser leurs louanges au vrai Dieu.

Il est cependant évident que jouer des instrumens aux cérémonies des pagodes et aux processions publiques, orner les idoles, restaurer leurs figures et leurs temples, c'est une affaire de religion, et l'obéissance en pareil cas

---

(1) Le mot *panichaven* ne se trouve point dans les vocabulaires qu'il m'a été permis de consulter : je n'y ai lu que le mot *panishamakann*, barbier. E. J.

(2) *Ampatann* ou *ammatann*, barbier. E. J.

n'est pas purement civile, mais bien religieuse : elle ne peut donc être tolérée; il est odieux que ces chrétiens, pour s'accommoder aux usages et coutumes du pays, puissent rendre un culte extérieur aux idoles, pourvu qu'intérieurement ils adressent leurs louanges et leurs services à Dieu. Il ne sert de rien de dire que c'est dans l'intention de faciliter la religion, et pour éviter la perte de tant de milliers de chrétiens; car il vaudrait beaucoup mieux pour ces pauvres gens qu'ils n'eussent jamais été chrétiens, que d'être chrétiens idolâtres.

.... Tant que l'on entretiendra les peuples malabars dans la superstition et dans la dissimulation de leur foi, on ne peut attendre qu'ils rendent gloire au vrai Dieu.

Les PP. Jésuites de Pondichéry, pour s'excuser d'appeler des gentils aux offices divins et aux autres cérémonies de l'église, disent qu'un concile de Goa permet cet usage. Un concile tenu à Valladolid, en 1322, le condamne. Ce concile, présidé par un légat du saint-siége, défendit la célébration de certaines veilles, parce qu'il s'y commettait des abus. Un de ceux qui y sont spécialement désignés, c'est que l'on faisait entrer dans les églises des Maures infidèles, avec leurs instrumens, pour joindre leurs profanes concerts à la psalmodie de l'église.

Il est odieux à notre religion que des gentils viennent à nos saints offices jouer des airs qui contiennent des paroles à la louange du malin esprit. On a vu plusieurs fois ces joueurs, immédiatement au sortir de l'église des PP. Jésuites de Pondichéry, entrer dans leur pagode qui n'est au plus qu'à cinquante pas, comme pour dédommager le démon, en lui jouant les mêmes cantiques qu'ils avaient joués à l'église.

Fragmens.

CHAPITRE I.

. . . .

Plût à Dieu que les Brahames et les Malabars gentils fussent instruits de ces vérités! ils rejetteraient bientôt l'idée honteuse qu'ils se sont formée du christianisme; et le nom de chrétien qui leur paraît si odieux et si infâme leur deviendrait un sujet de joie et de consolation. Ce devrait être là le premier effet du zèle des hommes apostoliques; mais la prudence humaine, qui n'y trouve pas son compte, leur suggère bien d'autres pensées. Les PP. Jésuites Brahmanes sanyasis (1), croient rendre gloire à Dieu en défendant aux fidèles et aux nouveaux missionnaires de s'appeler du nom de *Christouven* (2) (c'est-à-dire chrétiens): ils leur ont donné celui de *Sarouvesourenoudayavedacarer*, par lequel ils veulent que l'on entende des hommes suivant la loi du vrai Dieu. Mais ce nom composé est certainement bien loin de l'idée que nous devons avoir de cette loi; il signifie littéralement *des hommes qui suivent la loi du seigneur de toutes choses*, et par ce seigneur de toutes choses, les gentils entendent le dieu Siva, à qui seul s'applique le nom propre d'*Isouren* (*Isouren* fait, au génitif, *Isourenoudaya*, et, en changeant l'*i* en *e*, *Esourenoudaya*; l'on joint ce mot à *Sarouva*, venant du datif *Sarouvatoucou*, et faisant, au nominatif, *Sarouvam* [tout]; puis enfin, retranchant le dernier *a* de *Sarouva*, on a *Sarouvesourenoudaya* (3). Les gentils, qui connaissent très-bien la valeur

---

(1) Voyez la suite de cet extrait.

(2) Régulièrement *Kiristouvann*.

(3) Il y a en même temps dans ces observations justesse et confusion. L'auteur a en effet confondu सर्व *Sarva* (tout) et

n'est pas purement civile, mais bien religie
peut donc être tolérée; il est odieux que
pour s'accommoder aux usages et coutu
sent rendre un culte extérieur aux id
térieurement ils adressent leurs lou
à Dieu. Il ne sert de rien de dire
de faciliter la religion, et pour
milliers de chrétiens; car il v
ces pauvres gens qu'ils n'e
d'être chrétiens idolâtres.
. . . . Tant
malabars dans la supe
leur foi, on ne peut
Dieu. . . . .

Les PP. Jésui ...abars de recevoir le baptême,
peles des genti promesse de recevoir de l'argent ou
nies de l'égli ...er de l'emploi auprès du gouvernement et
usage. Un ...erce. Le mal est que les circonstances venant à
damne, ...ger, et les PP. ne pouvant pas toujours accomplir
défend
s'y co
mer
d

At ...lus ...pra... ...s par ...chré... ...iva (2), ...quelque ...e soit ...our em... ...notre re... . . . .

शर्व *Sharva* (nom de Siva), deux mots entre lesquels il n'existe d'autre rapport qu'une ressemblance de sons. Mais il était impossible au missionnaire de reconnaître cette différence dans la transcription tamoule *Sarouva*, qui convient également aux deux mots, la langue tamoule ne possédant qu'un seul caractère pour représenter les trois sifflantes sanskrites. L'observation de l'auteur n'en subsiste pas moins; car les Jésuites commettaient la même erreur que lui et n'avaient raison qu'à leur insu. Les détails sur le *sandhi* et sur la formation du mot *Sarouva* permettent de croire que le missionnaire auquel nous devons le Traité de la *Religion des Malabars* n'avait pas une connaissance très-approfondie de la langue tamoule. Il faut encore observer qu'*Isouren* (*îshvara*), *seigneur*, ne signifie Siva que par extension de sens : *Parameshvara* est un titre plus spécialement affecté à Siva. E. J.

(1) Les extraits suivans donneront des détails sur ce point

(2) Le Vechnavisme est la secte dominante dans le sud de l'Inde.

romesses, les pauvres chrétiens se dégoûtent de la
, pratiquent les superstitions des gentils, et le plus
bandonnent entièrement la foi chrétienne pour
à leur première croyance : on en compterait
Pondichéry, qui se sont convertis et ont apos-
otifs. . . . .

. . . Voilà de louables motifs de conver-
s promesses de pensions par lesquelles
es Malabars à se faire chrétiens. Ils
e religion, que si on ne leur pro-
ient de devenir chrétiens. Aussi,
esse qu'on leur a faite, ils manquent
rent dans le paganisme. On ne se donne
us le temps de les instruire : que l'on demande
nouveaux chrétiens malabars ce que c'est que la grâce
qu'ils ont reçue par le baptême, ils n'en sauront rien dire.
. . . . L'apostasie de presque tous les chrétiens
du royaume de Tangiaour, dans la dernière persécution,
est une triste preuve qu'il y a peu de conviction dans les
Malabars chrétiens : il n'y eut que quelques familles qui
se retirèrent sur les terres de la compagnie (1).

CHAPITRE IV.

. . . .
N'est-ce pas une grande injustice que de priver les chrétiens malabars de la protection des saints, de leurs prières et de leur secours contre les ennemis de la foi? Confondons ici la prudence humaine. La coutume, parmi les Malabars, est que chacun porte le nom d'un dieu gentil; ceux d'entre eux qui se font chrétiens ne laissent pas de se faire donner ces noms d'origine païenne; les PP. Jésuites et les autres Malabars chrétiens ne les appellent pas autrement. Les

(1) Voyez, dans les extraits précédens, le chapitre intitulé : *De quelques faits particuliers et intéressans.*

PP. Jésuites croient que cet abus peut être toléré, parce qu'il y a des adultes qui ne veulent pas tout d'abord paraître chrétiens; or, si on les appelait du nom qu'ils ont reçu à leur baptême, ils seraient reconnus et exposés à de fâcheux traitemens, chassés de leurs familles, déshérités, considérés comme infâmes. Lors même qu'ils sont publiquement reconnus pour chrétiens, ils se font appeler de leur nom gentil. Plusieurs des chrétiens de Pondichéry s'appellent *Dirouvangandam* (1) (c'est un des noms du dieu Vichenou), *Coumerapen* (2) (un des noms du dieu *Chouppramanayar* (3), *Chourapen* (4) (un des noms du dieu *Sourien* ou le soleil), *Arounachalam* (5) (un des noms du dieu Siva), *Velajanden* (c'est encore un des noms de Siva); c'est aussi celui du catéchiste des PP. Jésuites de Pondichéry, &c. Tous les Malabars chrétiens signent de leurs noms gentils les contrats qu'ils font et les lettres qu'ils écrivent.........................

Les PP. Jésuites n'imposent jamais aux baptisés les noms des saints de l'église, tels que nous les donnons; ils les traduisent en d'autres noms: ainsi le nom de Paul en celui de *Chinapen* (6), qui veut dire *petit maître*; le nom de Louis en celui de *Nianapragacham* (7), qui signifie *bonne*

---

(1) Dans *Dirouvangandam*, *dirou* (correctement *tirou*) doit s'expliquer par *saint*; la dernière partie de ce composé est le même mot que *Venkata*, nom tamoul de Vichnou. (*Note du réd.*)

(2) Je pense qu'il faut lire *Koumârâpann*, le *père* Koumâra. Koumâra est un des noms de Kartikeya. E. J.

(3) Régulièrement en tamoul *Shoupiramaniyann*, en sanskrit *Soubrahmanya*. E. J.

(4) Il faut lire *Shoûrâpann*, le *père* Soûra. E. J.

(5) *Arounachalam* est le sanskrit *arounâtchala*, nom d'une montagne où Shiva est adoré. (*Note du rédact.*)

(6) Il faut probablement lire *Chinnâpann*, qui a le sens de *parvulus* (Paulus) *pater* ou *dominus*. E. J.

(7) Probablement *Nânapirakâsam*, *lumière de la science* (en sans-

lumière, par allusion au mot latin *lux*; et ainsi des autres. Les PP. Jésuites donnent pour motif de cette irrégularité qu'il n'y a pas de termes pour exprimer les noms de Paul, de Louis, &c., et que d'ailleurs ces noms de *Chinapen* et de *Nianapragacham* désignent invariablement S. Paul et S. Louis. Puis, disent-ils, les noms de Chinapen et de Nianapragacham ont le mérite particulier de ne point laisser soupçonner aux gentils que l'on impose aux chrétiens malabars des noms étrangers. Toutes vaines excuses; on peut très-bien exprimer le nom de Paul par *Pavoulou*, celui de Pierre par *Pedoulou*, celui de Louis par *Lovishou*, et ainsi des autres.

Les Jésuites du Maduré et des autres missions malabares de l'intérieur des terres, ne donnent plus depuis long-temps tous ces noms travestis. Ils conservent au catéchumène son premier nom, celui de l'idole; ainsi, lorsqu'ils baptisent un adulte s'appelant Vichenou, ils lui laissent ce nom, sans lui en imposer d'autre. Quant aux enfans, les parens leur donnent tous les noms gentils qu'ils veulent, sans que les PP. Jésuites s'en mettent en peine. Est-ce donc-là le christianisme que les Jésuites, dans leurs lettres imprimées, osent comparer à celui de la primitive église?........................

La difficulté qu'ont les Malabars de souffrir qu'une personne qui n'est pas de leur caste souffle sur eux, n'est pas une raison suffisante pour omettre une cérémonie du baptême. Quant au signe de la croix et à l'imposition de la main, ils font ces cérémonies à une si grande distance de la personne baptisée (sur-tout, si c'est un paria), qu'elles ne paraissent point exprimer l'intention dans laquelle elles ont été instituées...

---

krit ज्ञानप्रकाश *Djñânaprakâsha*). Les Jésuites qui avaient inventé ces déguisemens de mots n'étaient pas, assurément, de très-habiles étymologistes. E. J.

Quoique les Malabars chrétiens aient beaucoup de respect pour les PP. Jésuites de Pondichéry, ils ne laissent pas de les regarder comme des parias (1). Les PP., qui ne l'ignorent pas, ont la complaisance de s'abstenir de mettre eux-mêmes le sel dans la bouche de la personne qu'ils baptisent; c'est le parrain ou la marraine qui se charge de ce soin. Il est expressément défendu d'introduire le moindre changement dans les cérémonies saintes, sans la permission de l'église; mais sans parler des canons, n'est-ce pas déshonorer la personne des ministres de la religion et avilir leur caractère, que de livrer ces cérémonies entre les mains profanes des séculiers, sous des prétextes aussi honteux et aussi ridicules que ceux qu'on tire des préjugés des Malabars? ....

....................Les PP. Jésuites n'observent point du tout cette cérémonie (onction avec la salive), dans le baptême qu'ils confèrent aux Malabars : ils ne veulent ni paraître se souiller en touchant les oreilles et les narines des parias, ni souiller les Malabars, en oignant avec de la salive leurs oreilles et leurs narines : car ils craignent qu'on ne dise que les Malabars baptisés sont devenus infâmes, oints de la salive d'une personne qui n'est pas de leur caste. Il y a cependant un décret de la sacrée Congrégation, approuvé par Alexandre VII, qui défend d'omettre ces cérémonies sous de tels prétextes..................

Il faut que les Malabars sachent que nous ne faisons point cette cérémonie par mépris de leurs personnes, et qu'ils ne sont pas plus dégradés de leur caste en devenant chrétiens, qu'un Malabar de la secte de Vichenou ne devient Brahame parce que des Brahames appartiennent à la secte de ce dieu (2). Les honneurs des familles ne se changent pas de la sorte; celui qui est noble demeure toujours noble, et celui qui est de basse condition demeure

---

(1) Voyez la suite de cet extrait.

(2) Il y a quelque similitude entre ce raisonnement et un de ceux

toujours tel, nonobstant le baptême. Cette cérémonie chrétienne ne peut être que très-honorable aux hommes de tout rang. Nous voyons d'ailleurs les Malabars gentils pratiquer des cérémonies beaucoup plus extraordinaires; s'ils les pratiquaient en toute autre circonstance et à une autre intention, ils passeraient pour infâmes et perdraient leur caste; mais, sanctifiées par leurs dieux, qui les ont instituées d'une manière spéciale, ils regardent ces cérémonies comme pieuses et honorables. Ainsi, lorsqu'un Brahame se fait recevoir docteur, les Brahames assistans font ouvrir le ventre d'un mouton, lui font arracher le foie, et après l'avoir rôti devant le feu du sacrifice *iakiam* (1), en mangent tous un morceau : la loi défend cependant aux Brahames de tuer aucun animal, et il leur est aussi défendu de manger d'aucune chose qui ait eu vie, sous peine de péché, d'infamie et de *perte de caste*. Lorsqu'une certaine confrérie de Vichenou tient ses assemblées de nuit, et qu'après avoir bu de l'araq, puis éteint toutes les lumières, les Brahames, les Malabars et leurs propres femmes, tous ensemble, sans se connaître, se mêlent et commettent d'abominables impiétés (2), on ne dit pas que ces gens soient devenus infâmes, ni qu'ils aient perdu leur caste, ni même qu'ils aient commis aucun péché. N'est-ce pas encore une chose fort dégoûtante que de boire de l'urine et de manger de la fiente de vache? Et cependant les gentils croient être sanctifiés par cette pratique de piété.

---

que le P. degli Nobili et les missionnaires de son ordre adressaient aux Malabars pour leur démontrer que les Jésuites sannyasis n'étaient pas Franghis. Voyez la suite de cet extrait.

(1) Le vocabulaire tamoul-portugais manuscrit explique ainsi *yakiyam* : « Hum sacrifficio emque juntandose doze bramanes. » Un autre chapitre du manuscrit présente les détails de cette cérémonie. E. J.

(2) Cette singulière cérémonie est décrite plus en détail dans un autre passage du manuscrit. E. J.

CHAPITRE V.

. . . .

Les PP. Jésuites se servent de pailles pour faire les onctions du baptême, et aussitôt les onctions faites, ils brûlent ces pailles : ce n'est pas sans motifs ; car s'ils faisaient les onctions avec le pouce, ils toucheraient immédiatement le baptisé : si c'était un paria, ils paraîtraient s'être souillés ; s'ils faisaient ces onctions avec la petite cuillère, les saintes huiles paraîtraient aussi souillées et ne pourraient plus être appliquées aux autres Malabars. C'est pour éviter ces inconvéniens que les PP. font les onctions avec des pailles.

. . . .

CHAPITRE VII.

. . . .

Lorsqu'un paria est malade, les PP. Jésuites de Pondichéry, pour éviter de paraître se souiller en entrant dans la maison d'un paria, se le font apporter en dehors du seuil de la porte, quelque infirme qu'il puisse être, et là, lui administrent l'extrême-onction, après l'avoir confessé. Quant aux PP. Jésuites du royaume de Maduré et des autres missions malabares, ils n'entrent jamais dans l'habitation des parias, de peur de contracter une souillure ; ils font apporter le malade hors de l'habitation, sous un arbre ou sous une espèce de tente que l'on fait de branches d'arbres et de feuillage, et là, après l'avoir confessé, ils lui donnent l'extrême-onction. Mais lorsque le malade est trop faible pour qu'on puisse le transporter jusqu'à ce lieu sans l'exposer à mourir en chemin, le P. se contente d'envoyer un catéchiste pour consoler le malade.

Les PP. Jésuites donnent pour motifs de cette conduite que s'ils entraient dans les maisons, ou même dans les habitations des parias, les autres Malabars et les Brahmanes ne les regarderaient plus eux-mêmes que comme des parias immondes ; ils ne pourraient plus avoir aucun

commerce avec les hautes castes; en sorte, disent les PP. Jésuites, qu'il vaut mieux laisser mourir les parias sans sacremens, que de manquer de complaisance pour les préjugés des Malabars............................

....

CHAPITRE VIII.

....

La chasteté est une vertu si recommandable, qu'elle est estimée même des gentils; ceux d'entre leurs pénitens qui font profession de garder la chasteté sont beaucoup plus révérés que les autres. Il y a, dans la caste des Brahames, quelques Brahames Lacharis (1), qui ne se marient jamais et vivent, dit-on, très-chastement. D'autres, de la même caste, après avoir été mariés, renoncent pour le reste de leurs jours aux plaisirs de l'union conjugale. Mais Dieu sait en quoi ces pénitens font consister leur chasteté! Ils se disent chastes, et ils font en particulier des actions que l'on n'oserait nommer........................

Les mariages ne sont pas libres entre les Malabars; chacun doit se marier dans sa caste ou tribu, de manière que les héritages ne se confondent point. Il leur est expressément défendu de contracter mariage avec les nations étrangères, qu'ils regardent comme immondes et maudites de Dieu. Ils sont, sur tous ces points, d'une telle rigueur, que si un Malabar ne trouvait point dans la ville où il demeure une fille de sa caste, pour la donner en mariage à son fils, il parcourrait toutes les terres malabares, ou le laisserait même sans femme, plutôt que de se mésallier. Si la fantaisie venait à cet enfant de se marier dans une autre caste, il serait aussitôt déshérité, chassé de la maison de son père, et dès lors aucune personne de son ancienne caste ne voudrait plus manger avec lui.

---

(1) Le sens de ce mot m'est inconnu.

CHAPITRE IX.

. . . . Le mariage n'est pas une charge pour les Malabars; les femmes ne sont pas moins laborieuses que les hommes; tandis que ceux-ci sont occupés de la culture des champs, ou de quelque autre ouvrage, les femmes préparent le repas, et le servent à leurs maris, sans que la noblesse de leur extraction puisse les dispenser de ce devoir. . . . . Les femmes malabares ne mangent jamais avec leurs maris; elles se tiennent debout pendant le repas, afin d'être toujours prêtes à leur donner ce qui leur est nécessaire: elles ne mangent qu'après avoir desservi (1). Cet ordre est observé en toutes choses: ce sont les femmes qui rendent les derniers devoirs à leurs maris.

. . . .

La stérilité est un sujet de honte parmi les Malabars; il n'est point de vœux et de sacrifices qu'ils n'offrent aux dieux (2) pour obtenir des enfans. Si la stérilité continue, le mari peut épouser une autre femme, du consentement de sa caste: il ne laisse pourtant pas de garder chez lui sa première femme; mais si la seconde a des enfans, elle devient la maîtresse, et l'autre n'est plus regardée que comme une servante, ce qui est une cause ordinaire de grands troubles dans la maison. . . . .

Il n'est point de passion plus violente dans les Indiens que celle de la chair; presque toutes leurs chansons, leurs entretiens et leurs cérémonies de religion ne tendent qu'à l'impureté. Ce qui contribue plus encore à leur corrompre l'esprit et le cœur, c'est cette liberté de mœurs qui leur permet d'être toujours presque nus dans leurs maisons; c'est l'exemple de leurs dieux, qui ont été eux-mêmes des

(1) Voyez *Nouveau Journal asiatique*, t. IX, p. 477.

(2) Voyez *Mœurs et institutions des peuples de l'Inde*, t. II, p. 366 et 368.

adultères et des gens adonnés à tous les plaisirs de la chair; c'est le grand nombre de nudités et de représentations obscènes qu'ils conservent dans leurs pagodes, dans leurs maisons, et auxquelles ils adressent des cérémonies qui font horreur.

CHAPITRE XI.

Lorsqu'une femme malabare a déshonoré son mari par un adultère et que l'offensé veut se séparer d'elle, la loi ordonne qu'il assemble quatre ou cinq de ses plus proches parens assistés de quelques Brahames, et qu'il leur expose les sujets de plainte qu'il a contre sa femme, pour mettre ces arbitres à même de prononcer sur la séparation des époux : car le mari ne peut pas quitter sa femme de sa propre autorité; et lors même qu'il a obtenu une sentence de séparation, il ne peut la chasser de sa maison; il est toujours obligé de la garder chez lui, dans quelque lieu séparé, et de lui fournir toutes les choses nécessaires à la vie. Si des enfans sont nés de ce mariage, ils se retirent sous la direction de leur père. La femme rend à son mari le *taly* qu'elle porte à son cou; si elle a reçu quelque dot en mariage, et que cette dot soit entre les mains de son mari, elle la retire. Cependant les parens des deux époux travaillent avec zèle à opérer entre eux une réconciliation, et s'efforcent d'amener cet heureux résultat avant que le mari s'avise d'épouser une autre femme; car la loi lui donne ce droit : et s'il arrive qu'après ces secondes noces la première épouse se réconcilie avec son mari, la seconde devient sa maîtresse : de là, une guerre continuelle qui s'entretient entre les femmes, et ne contribue pas peu à mettre le trouble dans la famille.

La femme n'a pas les mêmes priviléges que son mari : bien qu'elle sache qu'il vit dans un état continuel d'adultère, elle ne peut ni se plaindre ni demander à se séparer de lui. . . . . Mais si le mari maltraite gravement sa femme et qu'elle s'en plaigne à ses parens, ceux-ci de-

mandent, sous quelque prétexte honnête, la permission d'avoir leur fille quelques jours chez eux, et ne la rendent qu'à de bonnes conditions, si son mari vient la redemander, ce qui se fait toujours en présence des parens.

Si les Malabars ne mariaient pas leurs enfans en si bas âge et qu'ils les laissassent se choisir eux-mêmes, d'après la conformité de leurs mœurs et de leurs inclinations, ces unions seraient beaucoup plus heureuses : car ces pauvres enfans, que l'on a mariés à deux ou trois ans, ne viennent pas plutôt à se connaître qu'ils se haïssent; et cette haine, qui accompagne toute leur vie, les rend extrêmement misérables.

CHAPITRE XIII.

.... Les Malabars ont pour leurs enfans un amour qui va jusqu'à les perdre; ils croiraient blesser la tendresse paternelle s'ils les corrigeaient de leur libertinage. Aussi ces enfans s'adonnent-ils aux vices dès leur tendre jeunesse, et manquent-ils très-souvent de respect envers leurs parens. Les pères mettent cependant beaucoup de zèle à enseigner à leurs enfans les métiers qu'ils professent. Or, comme c'est la coutume des Malabars que le métier soit attaché à la caste, les enfans ne pouvant apprendre que le métier de leurs pères, chacun excelle dans son art. Il est difficile de trouver un peuple plus industrieux et qui fasse plus d'ouvrages avec si peu d'outils; on ne peut non plus refuser son approbation aux écoles où l'on enseigne aux enfans mâles à lire, à écrire et à calculer : quant aux filles, on ne juge pas à propos de leur faire apprendre d'autre métier que celui de leurs mères.

.... On ne peut dire que les Malabars aient un véritable amour pour leurs femmes; il est vrai qu'ils se font honneur de ne les laisser manquer de rien, mais la dureté et le mépris qu'ils leur montrent prouvent assez qu'ils n'ont point d'affection pour elles, et qu'ils les regardent comme un méchant meuble dont on ne peut se

passer à la maison. Aussi ils ont coutume de dire, lorsqu'ils se marient : « Je vais acheter une femme. » En raison de ce même principe d'indifférence, les maris ne communiquent presque jamais à leurs femmes les affaires du dehors, et leur parlent moins encore des sujets de peine et d'affliction qu'ils peuvent avoir..........

Les Malabars entretiennent encore un grand nombre de femmes qui font profession publique du vice de l'impureté; ils commettent le péché avec elles sans honte et sans scrupule.

CHAPITRE XIV.

....

On ne peut dire que les Malabars regardent leurs femmes comme leurs compagnes; car on ne voit point en eux cette douceur, cet amour, cette patience, vertus inséparables de deux personnes qui ne doivent avoir qu'un même cœur. Les maris sont aussi violens à maltraiter leurs femmes pour un ragoût mal assaisonné ou pour l'omission du moindre apprêt, qu'ils le seraient à punir leurs esclaves des mêmes fautes : il n'est point de termes bas dont ils ne se servent, lorsqu'ils sont en colère contre leurs femmes.

....

L'oisiveté n'est pas le vice des Malabars; l'extrême avidité qu'ils ont d'amasser de l'argent leur donne naturellement un grand amour du travail. Ce n'est cependant pas qu'ils fassent de grandes dépenses pour l'entretien de leurs familles, puisqu'ils ne vivent que de riz et de quelques légumes assaisonnés (la plupart s'abstenant de manger du poisson et de la viande, par suite du principe de la transmigration des ames); mais, persuadés que la pauvreté est un signe de malédiction pour cette vie et pour l'autre, ils croient aussi que les richesses sont un gage assuré de leur bonheur.........

Les femmes malabares chrétiennes doivent être soumises à leurs maris, afin que ceux qui ne croient pas à la pa-

role soient gagnés à la foi par la bonne vie de leurs femmes, en considérant la pureté dans laquelle elles vivent et la crainte respectueuse qu'elles ont pour eux. Ces vertus doivent être leurs ornemens, et non tous ces joyaux objets de superstition, tels que les *maylars* (1), les *nahqvadams* (2), les *talis*, les *tirounirou* (3), &c. . . . .

. . . .

Des Jésuites Brouhmatcharis et Brahames.

Tout homme qui porte l'habit de Brahame, le cordon *yegnio pavidam* et le *condumby* (4), doit être regardé comme appartenant à l'ordre de Brouhma, comme Brouhma lui-même. Or, les PP. Jésuites qui font mission parmi les Malabars portent l'habit de Brahame, le cordon *yegnio pavidam* et le *condumby*. Nous avons déjà dit que le cordon *yegnio pavidam* et le *condumby* sont consacrés dans l'ordre de Brouhma, et que l'habit est le signe extérieur de cet ordre, que les Brahames ont le titre de Brouhma et sont traités comme des dieux (5). On peut voir à ce sujet J. de Britto (ch. 1, *Da vida di Brouhma*): *Dizem espressamente ser ellos os mesmo deos Brouhma.*

Cette adoption des insignes brahamiques par les PP. Jé-

---

(1) Pluriel du mot tamoul *mayil*, paon. On donne quelquefois la forme de cet oiseau au *tâli*, ou bijou d'or, suspendu au cordon nuptial. E. J.

(2) Voyez la suite de ces extraits.

(3) Chacun de ces objets a sa notice spéciale dans le manuscrit. Ces chapitres paraîtront dans les extraits suivans.

(4) On trouvera, dans les extraits suivans, des détails sur ces objets.

(5) Le mot *Deva* देव est un des synonymes les plus ordinaires de Brahmane. E. J.

suites est une chose vue et sue de tout le monde, qui ne souffre aucun doute. Dès que les PP. Jésuites sont venus travailler à la conversion des Malabars, plusieurs d'entre eux se sont travestis en Brahames; ils se mettaient au front des cendres de vache (le *tirounirou* (1)); ils portaient l'habit, le cordon et le *condumby* des Brahames, et se conformaient aux usages et coutumes de cette caste : plusieurs vivent encore de cette manière. Le P. Roberto de Nobilibus était travesti en Brouhmatchary; il en portait l'habit, le cordon et le *condumby;* il avait pris le *camandalam* et le *dandam* (2). Nous avons encore entre les mains une estampe qui représente ce père revêtu de tous les insignes de l'ordre des Brouhmatcharis.

.... Si les prêtres du vrai Dieu se font eux-mêmes honneur de passer pour les ministres de Brouhma, et de porter les insignes distinctifs de son ordre, comment désabuser les Brahames de l'erreur de leur religion? N'est-ce pas mettre notre religion au-dessous du culte de Brouhma? Les PP. Jésuites, en se revêtant de l'habit et des insignes des Brahames, paraissent préférer le sacerdoce de cette caste au leur; les Brahames doivent en conclure que le sacerdoce de Brouhma est saint, qu'il a la vertu de justifier les hommes, de les sauver et de les conduire à la suprême perfection. Ils prendront plus de confiance dans leur croyance, et jugeront nécessairement qu'il n'est pas besoin d'une autre loi; car le sacerdoce étant l'expression de la loi, si l'on approuve le sacerdoce, il faut aussi approuver la loi........................

Les faits qui viennent d'être rapportés trouveront en

(1) Un chapitre entier, consacré au *tirounirou*, paraîtra à la suite de ces extraits.

(2) Voyez la suite de cet extrait et le chapitre traitant de l'ordre des Sannyasis.

partie leur confirmation dans l'extrait suivant d'un autre manuscrit inédit, intitulé : *Relation des erreurs qui se trouvent dans la religion des Malabars gentils de la côte de Coromandel* (1). Cet ouvrage peut être utilement conféré avec le premier; moins savant et moins spécial que la *Religion des Malabars*, il répare néanmoins quelques omissions de ce traité et le complète; mais ce qu'il a de plus curieux, c'est la naïveté avec laquelle l'auteur (appartenant sans aucun doute à l'ordre des Jésuites), fait aux PP. de la mission du Maduré un mérite et une gloire de ces complaisantes transactions avec les croyances indiennes, que le missionnaire des missions étrangères leur reproche si vivement. Le Jésuite prend soin d'expliquer toutes les pieuses embûches que leur zèle dresse à la crédulité des gentils; il approuve, il loue si franchement, qu'on peut le considérer comme disposé à tolérer des cérémonies même plus étranges que celles qu'a décrites l'auteur de la *Religion des Malabars*.

Il existe à la Bibliothèque royale trois copies de l'ouvrage que je viens d'indiquer; elles ont été successivement revues et corrigées. La dernière et la plus correcte n'est pas complète; la première est remarquable par les fautes grossières qui la rendent presque inintelligible; on s'aperçoit que le R. P., en étudiant le tamoul et le telinga, avait désappris sa langue maternelle, et avait même oublié l'ordre dans lequel les idées viennent s'y présenter à l'expression. Bien que les deux copies corrigées soient moins prolixes et moins fautives, le style en est encore embarrassé par de nombreuses répétitions; je n'ai donc conservé de l'ouvrage que les faits et l'ordre dans lequel ils sont exposés : j'ai entièrement renouvelé le style. E. J.

---

(1) Ce fragment forme le septième et dernier chapitre de l'ouvrage.

De l'opinion que les Malabars ont des Européens ou Piringuis (1).

Les Malabars gentils appellent tous les Européens du nom de *Piringuis;* nous n'avons pas dans nos langues d'Europe un seul terme qui représente tout le mépris et tout le dégoût que ce mot exprime. Les *Piringuis* ne peuvent avoir, à leur avis, ni politesse, ni habileté, ni science : à un verre d'eau offert par un *Piringui*, à des mets apprêtés par un *Piringui*, les Malabars préfèrent les tourmens de la soif et de la faim : recevoir des alimens d'un *Piringui*, c'est une action infâme. L'infamie atteint même une caste entière, lorsqu'un de ses membre l'abandonne pour se faire chrétien, c'est-à-dire *Piringui :* car celui qui reçoit le baptême est encore plus vil que celui qui le donne; le disciple descend au-dessous du maître.

Les Portugais qui ont les premiers fréquenté cette côte étaient trop inhabiles pour détruire cet étrange préjugé, et pour prévenir cette déconsidération générale. Dans leur zèle pour convertir ces infidèles, ils leur demandaient brusquement s'ils voulaient se faire recevoir dans la caste des chrétiens, c'est-à-dire devenir *Piringuis* (2); ces propositions ne pouvaient être reçues qu'avec horreur par des hommes qui s'estimaient supérieurs aux *Piringuis*. De plus, dans les premiers temps de leur domination, les Portugais ne connaissant aucune des langues de cette partie de l'Inde, se servaient, dans leurs exhortations religieuses aux Ma-

---

(1) L'auteur du manuscrit écrit constamment *Paranguis;* c'est le mot فرنكى, usité dans tout l'Orient. E. J.

(2) Il y a dans ce passage une inexactitude apparente; l'auteur reproduit les idées des Indiens qui voient dans chaque peuple étranger une caste différente, mais toujours inférieure aux Soudras. Une caste et une religion n'étant qu'une même chose pour les Malabars, les engager à adopter une nouvelle croyance, c'est leur proposer de changer d'état social. E. J.

labars, des mêmes termes que les Maures (musulmans), pour les inviter à sortir de leur caste et à entrer dans la leur. Les exhortations des Portugais ne paraissant point aux gentils différer, même par la forme, des sollicitations des Maures, étaient considérées comme non moins dignes de mépris.

Plusieurs circonstances confirmaient les Malabars dans ces sentimens; les Européens mangeaient de la chair de vache, buvaient du vin, crachaient dans leurs habitations, enterraient leurs morts dans les églises, et se servaient même, comme les parias, de portes dans l'intérieur de leurs maisons. Il eût suffi de ces actions abominables pour éloigner d'eux tous les gentils. Ces peuples sont, d'ailleurs, persuadés que les Brahames seuls peuvent acquérir la connaissance de la loi divine; que la science est un des priviléges de leur noble extraction, tandis que l'ignorance est l'état naturel et la condition d'existence des classes inférieures. Ils pensent donc qu'un *Piringui* peut être riche et courageux (comme les marchands et les radjas), mais qu'il ne peut jamais atteindre à la noblesse et à la science d'un Brahame; noblesse et science qui, en vérité, n'empêchent point beaucoup de Brahames de commettre des actions honteuses et d'être fort ignorans, si nous les jugeons d'après nos idées. Voilà ce que m'ont permis de reconnaître de fréquens rapports avec les Malabars, pendant les onze années que j'ai assisté à la mission du Maduré.

Cette Mission a été fondée par le R. P. Jésuite Nobili (1), qui arriva d'Europe au royaume de Maduré en l'an 1600. Il commença par apprendre le tamoul et le telinga, qui sont les langues vulgaires du pays, répandues dans toutes les castes, puis le *grantham,* langue des lois et de la science théologique, que se sont réservée les Brahames. L'expérience lui révéla bientôt quels préjugés s'opposaient à la

(1) En latin *Robertus de Nobilibus.*

conversion des gentils non soumis à la domination des chrétiens. La charité est ingénieuse et sait prendre toutes les formes ; le P. Nobili déposa le nom, les vêtemens et les mœurs d'un Européen, tous objets de scandale ; et sachant que les Brahames sannyasis obtiennent par leur sainteté le respect de tous ces peuples, prit l'habit de sannyasi, et se présenta sous le nom de Brahame sannyasi de Rome. Adoptant, des habitudes de ces pénitens, tout ce qui pouvait se concilier avec sa foi et son horreur de l'idolâtrie, il commença cette glorieuse mission, qui est aujourd'hui si florissante, et fonda la grande *chrétienté* du Maduré.

Le P. Nobili et les compagnons qu'il s'était associés dans cette entreprise, avaient abandonné les mœurs européennes pour imiter la vie austère des pénitens de l'Inde, s'étaient familiarisés avec les mœurs et les idiomes, prêchaient et écrivaient de savans discours dans toutes les langues du pays ; mais ils ne pouvaient aussi facilement altérer la couleur de leur peau, qui trahissait leur origine *piringui*. Ce n'était que par des paroles adroites qu'ils pouvaient écarter les soupçons des Malabars. Ils leur disaient donc que l'Europe présentait de nombreux rapports avec l'Inde : bien que les Malabars fussent tous plus ou moins noirs, ils étaient divisés en castes nombreuses, celles des Brahames, des Radjas, des Comittis, des Chouttas, des gens de basse extraction, &c. ; les Européens, au contraire, étaient tous plus ou moins blancs, et cependant il y avait parmi eux des hommes nobles et savans qui s'appelaient Brahames ; des hommes de grand courage, rois, princes, seigneurs, capitaines et soldats, qui s'appelaient Radjas ; des hommes de commerce, partisans, marchands, courtiers, qui répondaient aux Comittis ; puis enfin, des hommes de basse condition, divisés en plusieurs rangs, adonnés à plusieurs métiers. Les gens de la plus basse extraction étaient ceux dont la couleur était la plus foncée. La caste la plus noble se réservait les trésors de la science, faisait usage d'une langue particulière, se distinguait par des manières polies

et par l'influence qu'elle exerçait sur les autres classes. Les Brahames d'Europe savaient seuls la loi (1), ne conversaient qu'entre eux, ne mangeaient rien qui ne fût apprêté de leurs propres mains, et maintenaient leur supériorité dans tous leurs rapports avec les castes inférieures. Ces Brahames étaient tous blancs, parce qu'ils venaient des régions du nord, où le soleil est moins ardent; c'est ce qui leur donnait une ressemblance accidentelle avec les *Piringuis*. De même, sur les côtes de l'Inde, une chaleur brûlante confondait sous une même couleur les Brahames et les parias, et cependant, en Europe comme dans l'Inde, chaque caste était largement séparée des autres par ses connaissances, ses habitudes et ses vêtemens. Si quelque Malabar objectait que les sannyasis de Rome professaient la même religion que les *Piringuis*, les PP. Brahames leur répondaient que cette unité de croyances ne prouvait point qu'ils fussent d'origine piringui; plusieurs parias appartenaient aux sectes de Roudren et de Vichenou, et cependant les Brahames qui étaient de ces deux sectes n'étaient point considérés comme parias; les sannyasis de Rome suivaient la même voie religieuse que les *Piringuis*; était-ce un motif pour qu'ils fussent de la même caste? Cette réponse, qui ne laisse point subsister de contradiction entre les actes et les paroles des PP. Jésuites, a paru assez concluante aux Malabars, pour que la seule mission du Maduré compte aujourd'hui près de 100,000 chrétiens.

Le P. Nobili et les autres missionnaires de son ordre n'avaient rien négligé de ce qui pouvait leur donner quelque ressemblance avec les Brahames sannyasis; ils allaient vêtus d'une toile teinte en jaune foncé (2), la barbe

---

(1) Les Brahmanes européens entendaient par la loi (*Védam*) l'Évangile et le dogme de la religion chrétienne.

(2) *Couleur de café*, suivant le manuscrit. Cf. *Mœurs et Institutions des pays de l'Inde*, t. II, p. 261.

et les cheveux rasés, les oreilles percées et traversées, comme celles des pénitens indiens, par de petits morceaux de bois de margousier très-légers (car il n'est pas permis au Brahame sannyasi de se parer de pendans d'oreilles d'or, d'argent ou d'autre métal). Ils portaient de la main gauche un petit vase de cuivre, et de l'autre un bâton de leur hauteur, divisé par sept nœuds bien formés, et dont l'extrémité supérieure était garnie d'une banderole de même couleur que les pièces de vêtement (1). Ils attachaient à leurs pieds pour toute chaussure des socques de bois (2); ils demeuraient dans de petites huttes construites en terre, couvertes de paille et ayant le sol pour plancher. Ils plaçaient à terre devant eux, sur des feuilles d'arbres, les herbes et la petite portion de riz cuit à l'eau, qui composaient toute leur nourriture. Ils s'abstenaient de boire du vin, de manger de la viande, du poisson et des œufs (3) [car mieux vaudrait à un sannyasi commettre un grand crime que de manger de toutes ces choses]. Ils se servaient, pour s'asseoir et pour dormir, d'une peau de cerf ou de tigre, et se faisaient un coussin de leur bréviaire. Ils se lavaient le corps tous les matins, soit avant de manger, soit avant de célébrer les saints offices. Ils allaient de jour et de nuit, parcourant les bois, les déserts, les montagnes, visitant les peuplades, traversant à la nage des rivières rapides, sur lesquelles les indolens naturels

---

(1) Voyez la description de ces socques, dans l'ouvrage déjà cité de M. Dubois, t. II, p. 264.

(2) Voyez les excellentes figures du voyage de Sonnerat, t. I.

(3) On lit dans la vie du célèbre P. Beschi (*Viramahamouni*), écrite par M. Babington d'après des documens originaux : *He, in conformity with Hindoo custom, abandoned the use of animal food and employed Brahmans to prepare his meals. He adopted the habit of a religious devotee and on his visitations to his flock assumed all the pomp and pageantry with which Hindoo Gooroos usually travel.*

kampampous, ils vont en tous lieux chercher le trou d'un de ces animaux, et là même leur sacrifient un coq (1).

Les femmes malabares, gentiles et chrétiennes, portent des pendans d'oreilles en or, ayant la forme de la tête des *Nahampampous* : on raconte à ce sujet la fable suivante.

Légende des pendans d'oreilles qu'on appelle *Nahavadam* (2).

Rouvoumy, femme du Brahame *Youdagan*, fut mordue par un serpent *Nahampampou* et en mourut. *Youdagan* conjura *Nahampampou* de venir lui avouer pour quel motif il avait donné la mort à sa femme. Le *Nahampampou* vint et lui dit que s'il avait mordu sa femme, ce n'avait point été de sa propre volonté, mais qu'il l'avait fait, parce que Brouhma avait écrit dans la tête de *Rouvoumy*, qu'elle devait, ce jour-là, mourir de la morsure d'un *Nahampampou*. « C'est faux, répliqua le Brahame, suivez-moi » à cette heure même devant Brouhma; je veux connaître » la vérité. » Aussitôt qu'ils furent arrivés devant Brouhma, ce dieu fit venir son écrivain *Sittrapoutren* (3) pour examiner la destinée de cette femme; il se trouva qu'elle devait mourir de la morsure d'un *Nahampampou*. Après avoir donné gain de cause au serpent, Brouhma, pour le récompenser de l'exactitude qu'il avait montrée à exécuter ses ordres, ordonna aux femmes d'avoir une grande vénération pour le *Nahampampou*, et déclara que celle qui porterait la forme de sa tête en pendans d'oreilles, serait préservée de tout mal et acquerrait de grandes indulgences pour la rémission de ses péchés.

---

(1) Voyez *Mœurs et inst. des peuples de l'Inde*, tom. II, p. 436.

(2) On lit dans les fragmens de vocabulaire tamoul déjà cités : « *Nâgavaddam*, sorte de pendans d'oreilles. » *Vaddam* signifie pendant d'oreilles d'argent. E. J.

(3) Dans le second ms., *Sittapoutren*. Il s'agit vraisemblablement ici de Tchitragoupta, qui tient le registre de vie et de mort; mais Tchitragoupta est secrétaire d'Yama et non de Brahma. E. J.

(Décembre 1832.)

NOUVEAU JOURNAL ASIATIQUE.

Notice d'une mappemonde et d'une Cosmographie chinoises, par M. Klaproth.

L'original de la mappemonde chinoise, dont la traduction accompagne ce mémoire, se trouve dans un livre publié à Canton, en 1820, sous le titre de 圜天圖說 *Houan thian thou choue*, ou *Explication du tableau de la sphère céleste*. Il est en trois volumes et d'une très-belle exécution typographique. Il a été rédigé par un Tao szu nommé 李明徹 *Li ming tchhe*, natif du district de 青來 *Thsing laï*. Cet ouvrage est précédé de plusieurs préfaces qui le recommandent; à la tête est placée celle de 阮元 *Yuan yuan*, Tsoung tou, ou vice-roi de Canton. Ce haut fonctionnaire assure avoir « 鑑定 *Kian ting*, ou revu et corrigé », le travail de son protégé. Il nous apprend

aussi que celui-ci était très-versé dans la science du calendrier, et que pour composer on ouvrage il a suivi les règles données dans le *Thian wen lio*, ou *Traité abrégé de la sphère*, par *Yang ma no;* qu'il les a combinées avec ce qui avait été publié de mieux sur le même sujet, sous les règnes des dynasties des Yuan, des Ming et des Mandchous.

Yang ma no, est le nom chinois du jésuite portugais *Emmanuel Diaz*, qui arriva en 1618 à Nanking et y établit une église. De cette ville il se rendit à *Hang tcheou fou*, capitale du Tche kiang, où il fonda également une église et un collége, à l'aide du docteur *Michel*, Chinois converti. Il mourut en 1659, âgé de 85 ans, et il fut enterré hors des murs de la ville, au sud du bourg appelé *Fang tsin*. C'était un des missionnaires catholiques qui avaient le mieux appris le chinois; aussi a-t-il composé, dans cette langue, plusieurs ouvrages estimés, parmi lesquels on remarque le *Traité sur la sphère*, cité plus haut par le gouverneur de Canton. Le P. Diaz a suivi dans son livre le système de Ptolémée; il place la terre au centre du monde et fait tourner autour d'elle la lune, le soleil et les planètes dans des sphères concentriques; *Li ming tchhe* reproduit le tableau de ce système. On y voit la terre au milieu, entourée de dix cercles concentriques et qui portent les noms suivans :

1er. *Tchoung* ou *étage*; ciel de la Lune.

2e. ———————— Ciel du *Chîn sing* ou *Choui sing*; Mercure.

3[e]. *Tchoung* ou *étage*; ciel du *Thaï pe* ou *Kin sing*, Vénus.

4[e]. *Tchoung* ou *étage*; ciel du Soleil.

5[e]. ———————— Ciel du *Young hoe* ou *Ho sing*, Mars.

6[e]. *Tchoung* ou *étage*; ciel du *Soui sing* ou *Mou sing*, Jupiter.

7[e]. *Tchoung* ou *étage*; ciel du *Thhian sing* ou *Thou sing*, Saturne.

8[e]. *Tchoung* ou *étage*; ciel des *San yuan* (ou les trois enceintes) (1), des 28 constellations du zodiaque chinois et des étoiles fixes.

9[e]. *Tchoung* ou *étage*; la sphère du ciel qui, dans les vingt-quatre heures, tourne avec une extrême rapidité autour des précédentes.

10[e]. *Tchoung* ou *étage*; lieu où se tient le *Thian houang ta ti*, ou le Grand Empereur auguste du ciel, avec tous les génies et les saints. Ce ciel est dans un repos éternel et n'a aucun mouvement.

Il paraît étrange que *Li ming tchhe*, qui prétend avoir consulté les meilleurs ouvrages écrits sur l'astronomie sous la dynastie actuellement régnante, ait adopté le système de Ptolémée, exposé dans le livre du P. Diaz, tandis que le tribunal des mathématiques de Péking, dirigé par les missionnaires eu-

---

(1) Cette constellation s'appelle en mongol *Gourban gèriya*. — On en trouve une notice détaillée dans le *Mémoire sur l'Uranographie mongole*, inséré dans les *Mélanges asiatiques* de M. Abel Rémusat, vol. I, p. 215 à 222.

ropéens, a, depuis plus d'un siècle et demi, adopté celui de Copernic.

Le troisième volume de l'ouvrage de *Li ming tchhe* comprend la partie géographique. Après divers morceaux préliminaires, on y trouve plusieurs cartes géographiques. Les deux premières représentent les hémisphères oriental et occidental du monde; puis suivent, une carte générale de l'empire chinois sous les Mandchous, et celles des dix-huit provinces de la Chine, y compris le *Ching king* ou *Liao toung*. Ces dernières cartes sont copiées et réduites d'après un atlas assez bien fait, qui a paru à Péking en 1806.

Le 地球 *Ti khieou* ou la mappemonde qui nous occupe principalement, est un singulier mélange d'idées chinoises et européennes; de sorte qu'on doit supposer que l'auteur s'est servi, pour sa composition, d'un planisphère européen, dressé dans la première moitié du XVIIe siècle, et traduit en chinois par quelque missionnaire. La projection est stéréographique et basée sur le méridien des îles Fortunées. Le tracé des lignes méridiennes et des parallèles de latitude est très-irrégulier; les dernières seules sont numérotées.

Les degrés de longitude s'appellent en chinois 經線 *King sian*, et ceux de latitude 緯線 *Weï sian*.

L'*équateur*, en chinois 道赤 *Tchhy tao*, ou la voie rouge, partage horizontalement chaque hémisphère en deux parties égales.

L'*écliptique*, en chinois 道黃 *Houang tao*, ou la voie jaune, est divisé en vingt-quatre parties égales, d'après le nombre des vingt-quatre 氣節 *Tsie khi* des Chinois.

Les douze signes célestes, appelés en chinois 宮 *Koung*, ou palais, portent les mêmes dénominations que les douze signes du cycle duodénaire. Chacun de ces *palais* comprend deux des vingt-quatre *Tsie khi*, ou points des saisons. Le premier *palais*, nommé *Tsu koung*, correspond à notre *Verseau*; le second, *Tcheou koung*, aux *Poissons*; le troisième, *Yn koung*, au *Bélier*, &c. Chaque *Tsie khi* comprend donc 15 degrés d'un signe céleste. Voici les noms de ces *Tsie khi*, que je n'ai pu indiquer sur la traduction du planisphère que par des chiffres romains.

I. 春立 *Ly tchhun*, commencement du printemps; 15° du Verseau.

II. 水雨 *Yu choui*, eau de pluie; 1° des Poissons.

III. 蟄驚 *King tchhy*, mouvement des

vers cachés dans la terre; 15° des Poissons.

IV. 分春 *Tchhun fen*, partage ou milieu du printemps; 1° du Bélier. C'est à ce signe que l'écliptique traverse l'équateur dans l'hémisphère oriental, par 90° de longitude est des îles Fortunées.

V. 明清 *Thsing ming*, clarté pure; 15° du Bélier.

VI. 雨穀 *Kou yu*, pluie de grains; 1° du Taureau.

VII. 夏立 *Ly hia*, commencement de l'été; 15° du Taureau.

VIII. 滿小 *Siao man*, petite abondance; 1° des Gémeaux.

IX. 種芒 *Mang tchoung*, semailles du blé et du riz; 15° des Gémeaux.

X. 至夏 *Hia tchi*, solstice d'été; 1° du Cancer. C'est à ce signe que l'écliptique touche, à 180° de longitude est, au tropique du Cancer.

XI. 暑小 *Siao chu*, petite chaleur; 15° du Cancer.

XII. 暑大 *Ta chu*, grande chaleur; 1° du Lion.

XIII. 秋立 *Ly thsieou*, commencement de l'automne; 15° du Lion.

XIV. 暑處 *Tchhu chu*, chaleur tempérée; 1° de la Vierge.

XV. 露白 *Pe lou*, rosée blanche; 15° de la Vierge.

XVI. 分秋 *Thsieou fen*, partage ou milieu de l'automne; 1° de la Balance. A ce signe l'écliptique traverse l'équateur dans l'hémisphère occidental, par 90° de longitude ouest.

XVII. 露寒 *Han lou*, rosée froide; 15° de la Balance.

XVIII. 降霜 *Chouang kiang*, descente de la gelée blanche; 1° du Scorpion.

XIX. 冬立 *Ly toung*, commence-

ment de l'hiver; 15° du Scorpion.

XX. 雪小 *Siao siue*, petite neige; 1° du Sagittaire.

XXI. 雪大 *Ta siue*, grande neige; 15° du Sagittaire.

XXII. 至冬 *Toung tçhi*, solstice d'hiver; 1° du Capricorne. A ce signe l'écliptique atteint le tropique du Capricorne, sous les îles Fortunées.

XXIII. 寒小 *Siao han*, petit froid; 15° du Capricorne.

XXIV. 寒大 *Ta han*, grand froid; 1° du Verseau.

Dans l'original, deux des noms de ces *Tsie khi* sont écrits avec des caractères moins composés que ceux dont ils sont véritablement formés; ces caractères ne sont identiques que pour la prononciation seulement avec les derniers. La raison de cet abus, très-commun dans les cartes géographiques des Chinois, est que des caractères composés d'un grand nombre de traits deviendraient illisibles, s'ils étaient réduits à une échelle aussi petite que l'exige celle des cartes. On lit donc dans notre planisphère 直京 *King tchy*,

vérité de la résidence, pour 驚蟄 *King tchhy*, vers en mouvement; et 谷雨 *Kou yu*, pluie de la vallée, pour 穀雨 *Kou yu*, pluie des grains.

Les deux pôles sont appelés 北極 *Pe ky*, la cime du nord, et 南極 *Nan ky*, la cime du sud.

Le tropique du Capricorne est appelé 北帶 *Pe taï*, ou la ceinture septentrionale, et celui du Cancer 南帶 *Nan taï*, la ceinture méridionale.

Les cercles polaires arctique et antarctique sont indiqués par une ligne double, mais ils ne portent aucune dénomination.

Le planisphère oriental, contenant l'ancien monde, porte le titre 地球正面全圖 *Ti khieou tching mian thsiuan thou*, ou Tableau exact de la face antérieure de la sphère terrestre. L'occidental, ou celui de l'Amérique, est intitulé 地球背面全圖 *Ti khieou*

pei mian thsiuan thou, ou Tableau exact de la face postérieure de la sphère terrestre.

Les quatre parties du monde sont appelées dans cette mappemonde 歐邏巴 *Ngeou lo pa*, 亞細亞 *Ya si ya*, 利未亞 *Li wi ya*, et 亞墨利加 *Ya me li kia*.

Je donnerai d'abord la notice du *planisphère oriental;* je la ferai suivre de l'extrait de la Cosmographie chinoise intitulée *Haï kouĕ wen kĭan lòu*, qui contient la description d'une grande partie des pays de l'ancien monde; puis je terminerai la notice de la mappemonde par celle du planisphère occidental.

EUROPE.

L'Europe est bornée à l'occident par le *Ta si yang*, ou le grand Océan occidental; au sud par la mer Méditerranée qui n'a pas de nom sur la carte, mais qui dans l'explication chinoise, donnée par l'auteur, est appelée 地中海 *Ti tchoung haï*, mer au milieu des terres. Au nord, dit le même texte, l'Europe a le *Pe haï*, la mer Blanche; à l'est le *He haï*, la mer Noire.

Le Portugal est nommé, vraisemblablement par une faute d'orthographe, *Pho khian tou wa*, mais son nom est répété à côté de cette première dénomi-

nation et écrit *Phou tao ya.* Vient ensuite *Si pan ya*, ou l'Espagne, au nord-ouest de laquelle est la France, appelée *Fou lang ki koue* ou le royaume des Francs. On y trouve le nom de sa capitale écrit 尼巴 *Pa ni* pour Paris. Un Chinois aurait dû écrire ce nom *Pa li*, puisque sa langue n'a pas de *r*; mais dans la Chine méridionale les lettres *n*, *l* et *d* sont fréquemment confondues ensemble, et il y a des provinces où le *l* est ordinairement remplacé par le *n*, le *d* par le *l* ou le *n*, et le *r* par conséquent aussi, par le *n*. Cette particularité est, comme nous le verrons plus bas, très-importante à savoir pour reconnaître les dénominations géographiques altérées par les Chinois.

L'Angleterre est nommée *Ing ky li koue*, et l'Irlande *I eul lang ta* (1).

On reconnaît facilement l'Italie et Rome, dans les noms d'*I ta li ya* et de *Lo ma*; mais on est étonné de voir répété, au nord du premier de ces pays et à l'ouest de la France, celui du Portugal, sous la double forme de *Lu si ta ni* et de *Po eul tou ya eul ya.*

La Hollande et l'Allemagne sont représentées comme un même pays, appelé *Ho lan koue* ou *Je eul ma ni*, et accompagnées de l'épithète *Houng mao i*, ou barbares à cheveux rouges.

Au sud de l'Allemagne est *Oung kia li ya*, la

(1) Par un oubli du lithographe, ces deux noms sont omis sur la copie du planisphère chinois.

Hongrie; elle a à l'occident un pays appelé *Min nian chin*, c'est-à-dire *Vénitien*, ou la république de Venise. Il est très-mal placé sur la carte, car il correspond par sa position au sud-ouest et au sud de la mer Noire, c'est-à-dire à la Romélie et à une partie de l'Asie mineure. Le canal de Constantinople n'est pas indiqué sur la carte, de sorte que l'Europe n'y est pas séparée de l'Asie, et que la mer Noire devient effectivement un lac.

Au nord de cette dernière mer, sont les pays de *Po lo ni ya*, la Pologne, et celui de *Houang khi koue*, c'est-à-dire le royaume du Pavillon jaune. C'est sous cette dénomination que les Chinois connaissent les Danois (1). Le Danemark, ou le *Houang khi koue*, est placé sur la carte à l'orient de la Pologne, mais on y retrouve son nom une seconde fois en Finlande sous la forme de *Ta ni ya*.

La Norwége est appelée *No koue*, royaume de *No*.

On reconnaîtrait difficilement la *Suède*, placée ici dans la Laponie et à l'ouest de la mer Blanche, sous la dénomination de 國因吝 *Lin yen koue*, ou royaume de Lin yen. Mais il paraît que 吝

(1) C'est de nos jours que les Danois sont appelés en Chine *Houang khi*; cependant la grande étendue que les cosmographes chinois donnent au *Pays du pavillon jaune*, en le faisant limitrophe de la république de Venise et de l'Italie, comme nous le verrons plus bas, me fait présumer qu'ils confondent sous cette dénomination le Danemark et les possessions de l'Autriche.

lin n'est ici qu'une faute consacrée par l'usage, pour 吝 caractère qui est le synonyme de 啐 *tsoui* ou *tsu*; de sorte qu'il faudrait lire, royaume de *Tsoui yen* ou *Tsu yen*, ce qui est plus conforme au nom de la Suède. Il faut cependant remarquer que les Suédois sont actuellement nommés 喘 *Soui* à Canton.

Le Don se jette dans un golfe de la mer Noire; il est appelé, dans notre carte, *Ta naï ho;* au nord-ouest de la partie supérieure de ce fleuve sont *Pou lou che se*, la Prusse, et *teng*, c'est-à-dire d'autres pays. Les *O lo szu* ou Russes sont à l'orient des Prussiens, et déjà en Asie.

AFRIQUE.

La partie du monde que nous appelons à présent *Afrique*, porte dans la mappemonde chinoise son ancien nom de *Li wy ya;* celui de *Ya fi li kia* n'y est donné qu'à la province qui, du temps des Romains, le portait; l'auteur chinois y ajoute: « *Miao la miao li ya koue*, c'est un pays de la Barbarie. » *Li ming tchhe* ne s'est pas aperçu qu'en mettant à l'ouest de Ya fi li kia et sur le bord méridional de la Méditerranée le royaume de *Pa eul pa li ya* (Barbaria), il faisait un double emploi du même nom. A l'ouest de Ya fi li kia on voit le royaume de Maroc, appelé *Ma lo ko* (1);

(1) Le lithographe a omis sur la carte la ville de *Fez*, qui y est appelée *We sa*.

vis-à-vis de la côte occidentale sont situées dans la mer les *Fou tao*, ou îles Fortunées. L'Égypte est nommée 泥日當多 *Ni jy fou to*, et non pas *Ni sy fou to*, comme on lit dans la lithographie jointe à ce mémoire. Cette contrée est traversée par le grand fleuve du Nil (*Ni lou ta ho*).

Au sud du nom de *Pa eul pa li ya* (Barbaria), on lit dans l'original chinois la légende suivante : *Mi li liu li je lin, chan chin, jin chao.* J'avoue que je n'en ai pas bien saisi le sens quand, traduisant la carte, je l'ai rendu par « *Mi li liu li je*, forêts, monts et peu » d'habitans. » Le mot *lin* qui signifie effectivement *forêt*, appartient ici au nom propre du pays, qui est *Mi li liu li je lin*, c'est-à-dire *Bileduldjerid*, horriblement mutilé, mais pourtant très-naturellement défiguré, par la transcription chinoise; *Mi li* est ici pour *Bi le*, *liu li* pour *dul* (voyez plus haut, pag. 461 et 493), et *je lin* pour *djerid;* car les Chinois, qui n'ont pas des syllabes finissant avec d'autres consonnes que *n* et *ng*, remplacent souvent celles qui, dans des noms étrangers, se terminent avec une consonne différente, par des syllabes dont la finale est un *n*. C'est de cette manière que pendant long-temps ils ont appelé *Pa li kuen* la ville de *Bar koul* dans l'Asie centrale. La légende en question signifie donc « Biledul- » djerid, pays montagneux et peu habité. »

Au sud du Maroc est *Tsa la*, c'est-à-dire le désert de *Zahhra;* l'auteur ajoute : « autrefois *Yaï jin koue* », c'est-à-dire le pays des Pygmées. A l'ouest du Nil su-

périeur et au nord de sa source, qui paraît être dans un grand lac, est *A pi sin yu koue*, l'Abyssinie, « dont les habitans sont connus pour leur science. » Je ne sais que faire du pays de *Pou toung man*, mais je reconnais très-bien la Nigritie dans *Ni nge li ti ya*. A l'ouest de la Nigritie sont les *Sou ma we li ou koueï*, ou les Nègres de *Sou ma we li*, car les Chinois donnent aux Nègres le nom de 烏鬼 *Ou koueï*, c'est-à-dire *Démons noirs*, et non pas *Crows and Demons*, *Corneilles et Démons*, comme on l'a traduit dernièrement en Angleterre. Au sud de *Sou ma we li*, nom que je crois être celui de Sénégal, est *Ki ne ya*, la Guinée, avec l'épithète *Tseou mao ou koueï*, « Nègres à cheveux crépus. » Je ne sais pas ce que veut dire le nom de *Si eul te* (ou *Sir te*) qu'on lit à l'est de la Guinée; je ne connais pas plus « le pays de *Te mi yng*, dont les habitans sont » cruels et perfides », et qui est situé entre le golfe de Benin et la rivière que les anciennes cartes font sortir du lac Niger et couler vers le nord. A l'est de la même rivière est l'ancienne Éthiopie (*He ti o phi*) ou *Mo no mo ta pi ya*, c'est-à-dire le Monomotapa, qui de cette manière est placé au nord de l'équateur. Au sud du détroit de *Bab-el mandel* on voit sur notre carte le nom de *Pa eul pho la*, qui est celui de la ville de *Barbora* dans le royaume d'Adel; c'est aussi un pays d'Ou kouei ou de Nègres, et très-chaud. A l'orient de là est l'île de *So ko to la*, Socotora.

Au sud de la ligne, sur les bords de l'Atlantique,

sont *Ma chu pa* et *Ma leng pa,* c'est-à-dire le royaume de *Malembo* ou *Càcongo;* à l'est dans l'intérieur du pays, est *Mou nge mou chi,* pays des nègres; ce sont les états de *Mono Emugi,* roi des Gallas, de Zimbar, Cumbas et Muzimbas, des relations portugaises. Sous la ligne et sur le bord oriental de l'Afrique est *Me lin te;* c'est le royaume de *Melinde,* sur la côte du Zanguebar. Au sud du pays de Mou nge mou chi est *Ka fi li ya,* ou la Cafrerie; à l'ouest de là, sur les bords de l'Atlantique, est *Kong go,* royaume de nègres. Au sud du Congo est 巴井 *Tsing pa,* sans aucun doute une faute d'impression pour 巴拼 *Ping pa,* nom de la ville de *Pemba,* dans le Congo. Encore plus au sud, sur la même côte et sous l'écliptique, est *Heou tso khua,* et de là à l'est dans l'intérieur du pays *Yan nian,* avec l'épithète *Chun mao ou kouei koue,* c'est-à-dire Royaume des nègres à cheveux lisses. Au sud de ce pays est répété le nom de la Cafrerie, sous la forme de *Ka we li ya.* Le cap de Bonne-Espérance est nommé *Ou koueï kiă* (1), ou Cap des Nègres. Les mots *Thang yan chan piao,* qu'on lit au-dessous du Cap, me paraissent être une explication de cette dénomination,

---

(1) Dans l'original 呷 *Kiă,* selon la prononciation mandarine, mais *Kap,* d'après celle de Canton et autres provinces maritimes de la Chine méridionale.

savoir : « En chinois, *chan piao*, c'est-à-dire *préci-*
» *pice escarpé d'une montagne.* » Les deux îles *Men y chi* et *Pa lang chi*, qu'on voit sur la carte près du Cap, ne paraissent pas exister en réalité.

A l'ouest de l'Afrique, dans l'Océan atlantique méridional, on voit les îles *Ching Ma theou*, Saint-Matthieu; *Ching To me*, Saint-Thomas, qui paraît être la même que l'île de l'Ascension; *Ching He le na*, Sainte-Hélène; *Ti li szu tang*, Tristan d'Acunha; et *Ha eul wa le*, l'île de Gonzalo Alvarez.

Au sud du Cap on voit un groupe d'îles assez grandes, appelées *Ta lang chan*, ou les Rochers des grandes vagues. Sous cette dénomination est vraisemblablement désigné le banc des Aguilhas, qui entoure la pointe méridionale de l'Afrique. Les anciennes cartes mettaient ici les îles de Dynu et des Marsouins.

Sur la côte orientale de l'Afrique et au sud de Melinde sont les îles suivantes : 大巴 *Ta pa*, vraisemblablement une faute pour 本巴 *Pen pa*, c'est-à-dire l'île de Bemba; puis *Mung fi ya*, celle de Monfia. Madagascar est nommé « *Ching Lao* » *leng tso* (Saint-Lorenzo), actuellement *Ma li ya* » *chi*, c'est aussi un royaume de nègres. » A l'est de Madagascar sont *Lou te li kho* (Rodrigue?), *Ma li tsio* (Maurice ou l'Ile-de-France), et *Pou kiaï phung* (pour *Pou eul phung*), c'est-à-dire Bourbon. A l'est de Ma li tsio est *Thie ko*, c'est-à-dire l'île de Diego Ruyz. Au sud-est de Madagascar on voit encore

deux îles dont l'une est nommée *Ma szu ha leng* (Mascaren?); elle paraît être celle de S. Juan de Lisboa.

L'Afrique est séparée au sud par le *Taï phing hai* ou la Grande mer pacifique de la *Terre australe*, qui n'a pas de nom général sur la carte. On y lit, à la place indiquée par le chiffre 4 dans notre lithographie, la note suivante : « Ce pays est situé sous le pôle an-» tarctique, on l'a nouvellement découvert ainsi que » la Terre de feu de l'Amérique méridionale et autres. » C'est une cinquième partie du monde. Un vaisseau » français (1) l'a aperçue du *Ta lang chan*, et y a » abordé. On a trouvé que c'était un plateau uni et » couvert de vastes forêts et de broussailles; pendant » la nuit on y voit beaucoup d'étoiles tombantes; » il y a de vastes inondations, et il n'est pas habité. » On l'appelle *Yng wou ti* ou la Terre des perro-» quets. »

ASIE.

Yă si ya ou l'Asie a au nord le *Phing hai*, la mer Glaciale. Au nord-est du *Pe haï* ou de la mer Blanche, on y voit *Sin Tseng pe la*, Novaya Zemlia, que nos géographes s'obstinent toujours à nommer la *Nouvelle-Zemble*, quoiqu'ils sachent parfaitement bien que *Zemlia* n'est pas un nom propre, mais

(1) L'auteur veut vraisemblablement parler de la Terre australe découverte en 1503 par Gonneville, qui la nomma les *Indes méridionales*.

le mot russe qui signifie *terre*. Les *Olo szu* ou Russes sont, comme je l'ai déjà dit, en Asie. *Si mi li ya* ou la Sibérie est placée à l'est du Volga et au nord du *Li hai*, Mer Intérieure (Caspienne). L'Irtyche et l'Ob sont représentés très-grossièrement; le dernier forme, comme un grand lac, appelé sur notre carte *Pa la khe*. Peut-être est-ce le Balkhach noor, que Li ming tchhe a voulu figurer, car le Dzaisang noor, sur la carte *Sai sang na eul*, est plus à l'est. Sur la rive orientale de l'Ob sont *Te ko se ky*, Tobolsk; *La lin* (?), et *Na lum*, Narym. Le Ieniseï et l'Anggara, sortant du lac *Pai ka eul* (Baïkal), se réunissent à l'Ob (1). A l'embouchure d'un fleuve dans la mer Glaciale, lequel ne peut être un autre que le Khatanga, est l'île appelée *Pe eul*; c'est celle de Saint-Pierre des anciennes cartes. — Je ne sais pas ce que désigne la légende *Te lo teng tchu koue*, « Te lo et tous les » autres pays », qu'on voit placée entre le Khatangga et la Lena. Sur ce dernier fleuve est *A eul tan tchhing*, ou la ville d'Aldansk. On voit encore dans la partie orientale de la Sibérie les villes de *Thso tsou*, de *Tou si eul* et de *Ni pou tchou* (Nertchinsk), le *Kin chan* ou la montagne d'or, et au nord-est le cap *Kouo eul no szu ha ta*. *Hata*, ou mieux *khada*, est un mot mandchou qui signifie rocher. Le nord de l'Asie est borné par la mer de *Kang thsa k'ha* (Kamtchatka). Au sud de la mer Noire et au nord de

(1) Le nom du lac Baïkal est placé trop au nord dans notre lithographie.

l'Arabie et du golfe Persique sont les *Si To eul k'hi* (les Turcs occidentaux), c'est-à-dire les Ottomans, dans l'ancien *Ta thsin koue*, ou l'Empire romain. A l'est de ceux-ci, et au sud de la mer Caspienne, est *Pe eul si ya*, la Perse. On lit dans l'original la note suivante, à la place où dans la lithographie se trouve le chiffre 5 : « *Pe eul si ya* est la patrie des *Hoei hoei* » (ou mahométans de l'Asie centrale, connus en Eu-» rope sous le nom de Boukhars), qu'on appelle ac-» tuellement *Pao chè* (Perses) ou étrangers qui portent » de grands turbans blancs (*Ta pe theou fan*, pro-» prement : étrangers à grandes têtes blanches). »

L'empire chinois porte le nom de *Ta thsing koue*, d'après le titre honorifique que les princes mandchous ont adopté pour leur dynastie. Dans la Chine même, Péking est appelé *King szu*, ou résidence, et l'on y voit plusieurs noms de provinces et de villes connues. Dans l'Asie centrale on trouve indiqués le pays des *Kha sa khe* ou Kirghiz Kazaks, et les villes de *Ka chi ge eul* (Kachghar), *O eul ting* (Orteng), *Ou chi*, *Koutche*, *I li* et ses dépendances, *Ou lou mou tsi* (Ouroumtsi), *Hami*, *Ha la cha la* (Kharachar), *Ye eul khiang* (Yarkand), *Ho thian* (Khotan), et la chaîne *Ping ling* ou des passages des glaciers.

Le *Thsing haï*, c'est-à-dire le lac Bleu (en mongol Koukhou noor), est confondu avec le *Sing sou haï*, ou la réunion du grand nombre des petits lacs dont les eaux nourrissent le Houang ho à ses sources. Au sud de là est le *Ta siue chan* ou la grande montagne de neige, qui s'étend jusqu'au Yun nan.

Dans la Tatarie, on voit au sud du lac Baïkal *Khal kha pou*, ou les tribus de Khalkha, le nom de la tribu mongole de *Mao minggan;* le pays appelé *Mou lan* (Mouran), qui comprend une grande partie de la Mongolie orientale, entourée d'une enceinte de palissades, et dans lequel les empereurs de la Chine font leurs grandes chasses. On y voit *Je ho*, résidence d'été de ces monarques, et *Ching king* ou Moukden, capitale du Liao toung. Dans le pays des Mandchous coule le *He loung kiang*, ou Sakhalian oula, qui est l'Amour des Russes. On y lit aussi le nom de *Eul teng nghe*, c'est-à-dire *Eldengghe weïkhe* ou la Pierre resplendissante; c'est ainsi que les Mandchous nomment le monument placé à leur frontière contre la Russie; *Ning gou ta*, *Ky lin ou la* (Ghirin oula); *Fou eul tan* (la ville de Fourdan), et *San sing*, c'est-à-dire les trois familles, tribus mandchoues appelées dans leur langue *Ilan khala*. Devant l'embouchure de l'Amour est située une île, c'est celle de Tarakaï, qui dans notre planisphère porte le nom de *Nge li ye*, c'est-à-dire *Eriye*, qui est un village de cette île, indiquée dans les cartes mandchou-chinoises. Plus au sud est *Ye so*, et encore plus au sud, dans le *Ta toung yang*, ou grand Océan de l'est, le *Wò jin ko tao* ou l'Archipel des hommes de *Wo*, c'est-à-dire des Japonais. La grande île de Niphon porte le nom de *Jy pen koue*, ou Royaume de l'origine du soleil.

L'île de *Lieou khieou* est également marquée sur notre planisphère; à l'est de cette île on en voit une

autre appelée *Thou ga la*. Encore plus à l'est est placé *Ki kiai*, qui devrait se trouver entre le Japon et le Lieou khieou.

L'Arabie est nommée « *A li my ya*, ou, selon les » descriptions des Occidentaux, anciennement *Ya la* » *pi ya*. » On y voit le royaume de *Me te na* (Médine); sur la côte sud-est de l'Arabie est l'île de *Kou lio*, c'est-à-dire, Curia muria. Devant la côte occidentale de l'Inde est l'archipel « *La kho ti*, appelé anciennement » *Ma eul ti wa*. » On voit que l'auteur confond les Lakedives avec les Maldives; cependant le nom de ces dernières se retrouve plus au sud sous la forme de *Ma ni ti we*. La partie méridionale de la presqu'île de l'Inde porte la légende *Kou Thian tchu Nan In tou*, ou « Inde méridionale de l'ancien *Thian tchu*. » On sait que Thian tchu est le nom que les Chinois donnaient autrefois à l'Inde. La partie méridionale de l'Inde porte la légende *Ko chi tha ko koue*, « Royaumes » de *Ko chi tha* »; *yeou ta si phou teou*, « où il y a » le promontoire du grand Occident. » Le nord de la presqu'île est appelé *Wen tou szu tan* (Hindoustan); il est qualifié de « *Siao pe theou fan*, ou pays des » étrangers à petits turbans blancs. » À l'occident on voit le fleuve *In tou ho* (Indus); et à l'orient le *Ngan jy ho* (Gange) se jette dans la mer de *Pang ga la* (le golfe de Bengale). L'île de Ceylan est désignée sous les trois noms de *Sie lan chan*, *Si loun* et *Tse i la*. Dans l'Inde transgangétique on trouve d'abord à l'est du Gange la légende *Kou Thian tchu Toung In to*, ou « Inde » orientale de l'ancien Thian tchu. » L'Arrakan porte

le nom de *Kho tchi;* le pays des Birmans, celui de *Mian tian*, &c.

Je ne veux pas parler ici du reste de la presqu'île transgangétique, ni de la mer de Chine, des îles Philippines et de la Sonde, parce que la carte les représente assez mal, et que je serais obligé d'y revenir dans les notes que je joins à la Cosmographie chinoise, de laquelle on va voir bientôt des extraits.

La Nouvelle-Hollande, *Sin Wo a lang ti ya*, est jointe à la Nouvelle-Guinée, appelée par une faute sur notre carte *Sin Tou ne ya*, pour *Sin Ki ne ya.* La Carpentarie y porte le nom de *Ka li pen ta li ye;* on y voit *Tic men szu ya*, le cap et la rivière de Diémen. Dans le golfe de Carpentaria est situé *Pian fou tao*, ou l'île des Chauves-Souris. La terre de Diémen est appelée *Thie men ti.* Le nom de *Weï szu te*, un peu au nord du tropique du Capricorne et sur la côte occidentale de la Nouvelle-Hollande, me paraît être le mot hollandais *woest*, désert. Plus au sud et sur la même côte est *Ssu tsu fung*, ou le pic du Lion, dans la terre de Leuwin ou de la Lionne, découverte en 1622. A la place marquée par le chiffre 1, on lit la légende suivante : « Les relations récentes des » Occidentaux disent que la Nouvelle-Hollande est un » pays très-étendu et vaste, désert et sans hommes ni » animaux. » Dans la mer, à l'ouest de ce pays, sont deux autres légendes. N° 2 : « A cet endroit sont de » grands rochers, au nord desquels les vaisseaux peu- » vent cingler. » N° 3 : « Ici la surface de la mer jette » pendant la nuit un éclat de feu, qui se communique

» aux vases qu'on y plonge ainsi qu'aux mains des
» hommes, et les rend pendant assez long-temps lui-
» santes. »

Un petit ouvrage chinois fort intéressant, et intitulé 錄見聞國海 *Hai koue wen kian lou*, c'est-à-dire, *Miroir de ce qu'on entend et voit dans les royaumes au delà des mers*, contient un traité complet du monde maritime connu des Chinois. Il fut composé en 1730, par le docteur *Tchhin lun kioung*, qui, sous le règne de Khang hi, accompagna son père dans ses expéditions contre les pirates. Je me suis servi, pour les extraits suivans, de la nouvelle édition de ce livre qui parut en 1793.

Sous la dénomination de *TA SI YANG*, l'auteur comprend l'Europe et la partie de l'Afrique dont les bords sont baignés par la Grande mer occidentale, c'est-à-dire l'Océan atlantique (1).

---

(1) Les extraits suivans seraient inintelligibles, si je ne donnais pas auparavant quelques notions sur les 24 rumbs des vents de la boussole chinoise, nommés 籌 *Tchheou*, et que l'auteur a adoptés dans son ouvrage. Ces *Tchheou* forment une des nombreuses divisions concentriques de cette boussole; ils sont désignés par les *douze* caractères du cycle de douze, par *huit* de celui de dix signes, et par *quatre* des huit *koua*. Le *sud* est regardé par les Chinois comme le principal des quatre côtés du monde; aussi prétendent-ils que l'aiguille aimantée montre le sud et non pas le nord. Dans leur boussole le SUD est désigné par le caractère cyclique 午 *Ou*, l'EST par celui de 卯 *Mao*, le NORD

Il faut remarquer que le royaume des *Houng mao*, ou des peuples à poils rouges, et d'autres du

---

par 子 *Tsu*, et l'OUEST par 酉 *Yeou*. Le *sud-est* est désigné par le koua 巽 *Siun*, le *nord-est* par celui de 艮 *Ken*, le *nord-ouest* par 乾 *Khian*, et le *sud-ouest* par 坤 *Kuen*.

Voici le tableau de toutes les vingt-quatre divisions, avec les équivalens des noms des rumbs, tels que je les emploie dans mes extraits du *Haï koue wen kian lou* :

1.	午 OU, SUD.	13.	子 TSU, NORD.
2.*	丁 *Ting*, sud 1/6 ouest.	14.*	癸 *Kuei*, nord 1/6 est.
3.	未 *Weï*, sud 1/3 ouest.	15.	丑 *Tcheou*, nord 1/3 est.
4.	坤 KUEN, SUD-OUEST.	16.	艮 KEN, NORD-EST.
5.	申 *Chin*, sud 2/3 ouest.	17.	寅 *Yn*, nord 2/3 est.
6.*	庚 *Keng*, sud 5/6 ouest.	18.*	甲 *Kia*, nord 5/6 est.
7.	酉 YEOU, OUEST.	19.	卯 MAO, EST.
8.*	辛 *Sin*, ouest 1/6 nord.	20.*	乙 *Y*, est 1/6 sud.
9.	戌 *Siu*, ouest 1/3 nord.	21.	辰 *Chîn*, est 1/3 sud.
10.	乾 KHIAN, N.-OUEST.	22.	巽 SIUN, SUD-EST.
11.	亥 *Haï*, ouest 2/3 nord.	23.	巳 *Szu*, est 2/3 sud.
12.*	壬 *Jin*, ouest 5/6 nord.	24.*	丙 *Ping*, est 5/6 sud.

On voit donc que les deux seuls signes du cycle de dix qui ne

même genre, sont situés vers le nord-ouest, par les rumbs 8 *sin*, 9 *siu* et 10 *khian*. Le pays des 鬼烏 *Ou kouei*, ou Démons noirs, c'est-à-dire des nègres, commence au rumb 4 *kuen* et 5 *chin* (sud-ouest et sud 2/3 ouest), et se dirige ensuite jusqu'à l'extrémité occidentale, aux rumbs 6 *keng* et 7 *yeou*. Tout de ce côté est habité par des nègres. Le nom général qu'on donne à ces contrées, est *Ta si yang*. Il faut savoir qu'on a figuré, au ciel, des lignes auxquelles le soleil et la lune vont toucher dans les douze mois de l'année. La première de ces lignes passe par le pays des nègres, dans le voisinage du Cap (1). Du côté du nord-ouest, du nord-est et du sud-ouest (*khian*, *ken*, *kuen*), il y a des pays vastes, étendus et d'une égale grandeur, tandis que vers le sud-est et est 2/3 sud (*siun* et *szu*), il ne s'en trouve que de très-petits. Aussi les royaumes étrangers du sud-est, tant isolés que contigus, ne sont pas encore bien déterminés. Il existe au sud-est de *Ga la pa* (2) et de *Wan kou leou* (Bencoolen) un continent séparé, qui touche au grand vide du sud-est;

---

soient pas employés dans la boussole chinoise, sont 己 *Ki* et 戊 *Ou*. J'ai distingué, dans le tableau précédent, les huit autres par des astérisques.

(1) Voyez plus haut, pag. 496, note 1.

(2) *Ga la pa* est le nom par lequel les Chinois désignent actuellement Batavia et l'île de Java; auparavant ils appelaient cette

mais comme personne n'y est encore allé, on ne lui a pas encore donné de nom. Cependant, selon le rapport des Français, un de leurs capitaines (Kia pan) est parvenu jusque-là. Il a trouvé le pays habité par des aborigènes dont il ne comprenait pas la langue. En partant il a emmené quelques-uns d'eux; mais son souverain ordonna, plus tard, de les renvoyer dans leur pays. On voit donc que les continens ne sont pas également distribués dans les quatre régions de la surface du globe; quoiqu'on doive encore y ajouter celui-ci. Dans leurs descriptions, les Européens donnent aux mers des quatre côtés de la terre les noms suivans: la mer qui forme le vaste vide du sud-est est appelée *Siao toung yang*, petit Océan oriental; celle de *Ko chi tha* (dans le sud de la presqu'île de l'Inde) est le *Siao si yang*, petit Océan de l'occident; celle du Japon, le *Ta toung yang*, grand Océan oriental; et celle des Poils rouges, le *Ta si yang*, grand Océan occidental.

Les contrées des nègres. Les nègres à cheveux lisses commencent au nord, au détroit du petit Océan occidental dans l'*A li my ya* (Arabie), et s'étendent au sud-ouest, vers les rumbs de *kuen* et de *chin*, jusqu'au Cap; de là, leur pays tourne vers le nord-

---

dernière *Koua wa*, que je crois être une faute permanente pour *Tchao wa;* car les deux caractères *Koua* et *Tchao* se ressemblent beaucoup, et le premier n'a qu'un trait de plus. En effet, *Tchao wa* rend beaucoup mieux le mot جاوه *Djâwa*, que *Koua wa*.

ouest et finit avec le royaume du roi des nègres de *Yan nian*. A l'est du Cap il y a beaucoup de rochers dans la mer; ils s'étendent jusqu'à *Ma li ya chi kian* (Madagascar), qui est également un pays de nègres; les vaisseaux de ce pays viennent trafiquer dans le golfe de Canton. Du royaume de Yan nian au nord-ouest, et puis droit à l'ouest, ou vers le rumb de *yeou*, tout est occupé par des nègres à cheveux crépus de Yan nian. Plus loin, en tournant de l'ouest au nord-ouest, on arrive à la frontière des nègres de *Sou ma we li* (Sénégal), au milieu duquel il y a un royaume dont le roi porte le titre de *Roi des Nègres;* du côté de l'occident ce royaume s'étend le long des bords de la mer, mais au nord il est borné par des terres qui forment avec lui ce qu'on appelle le Sou ma we li. A l'est, cette contrée s'étend jusqu'à celle des nègres à cheveux lisses, qui confinent avec le détroit d'A li my ya (d'Arabie). Les nègres de tous ces pays contigus sont de races fort différentes. Leur chair et leurs os sont noirs; mais ils diffèrent dans leur manière de vivre. Comme les terres qu'ils occupent sont extrêmement vastes, il est difficile que leurs tribus se réunissent en états. Ceux qui habitent la côte de la mer font le commerce avec les vaisseaux qui y abordent. Les diverses tribus se font la guerre entre elles, et se pillent mutuellement. Ils cherchent principalement à faire des prisonniers; ils vendent les vivans aux *Poils rouges* comme esclaves; quant aux morts, ils les coupent en morceaux, comme si c'étaient des animaux domestiques, les sèchent au soleil et les mangent.

A l'occident du *Sou ma we li* est le grand Océan; au nord, il confine avec les deux pays de *Mi li liu li* et *Je lin* (1), dont l'un est situé au sud de l'autre. Il y a fort peu d'habitans, mais des montagnes et des forêts profondes, dans lesquelles naissent des bêtes fauves de forme extraordinaire. *Mi li liu li* et *Je lin* sont bornés à l'occident par le grand Océan; au nord ils sont contigus avec *Mao la mao li* (la Barbarie). Ce dernier pays est mahométan, et il y a beaucoup de pirates, qui font leurs déprédations dans la mer du Milieu (la Méditerranée) et dans celle de l'Occident. A l'ouest, il y a le grand Océan; au nord, ce pays est séparé par le détroit de la Méditerranée des pays des Poils rouges. Cette mer s'étend de l'ouest à l'est; en commençant de son coin nord-ouest et se dirigeant à l'est on trouve les pays de *Phou tao ya* (le Portugal), *Chi pan ya* (l'Espagne), *Fou lang si* (la France), *No ma* (Rome), *Min nian chin* (ou *Bin nian chin*, c'est-à-dire la république de Venise); et celui des *Si To eul khi* (Turcs occidentaux), qui est le plus oriental de la Méditerranée. De l'*A li my ya* (l'Arabie) à l'ouest jusqu'au détroit dans la mer Occidentale, tout appartient au pays de *Mao la mao li* (la Barbarie). Voilà les pays qui entourent la Méditerranée et l'enferment de trois côtés, au sud, au nord et à l'est. Ce n'est qu'à l'ouest qu'on peut sortir de cette mer. Elle produit du corail. Les Européens

---

(1) Il y a ici une erreur : *Mi li liu li je lin* est un seul nom, celui de *Bileduldjerid*. Voyez plus haut, pag. 494.

qui viennent en Chine disent qu'il serait à désirer qu'on pût couper l'isthme qui joint l'Arabie au Pays des Nègres, pour pouvoir pénétrer de la Méditerranée dans la *Mer intérieure de l'Arabie* (le golfe Arabique), arriver par là à *Ko chi tha* (l'Inde méridionale), dans le petit Océan occidental, ainsi qu'à *A tsi* (Atchin), et sortir par *Tchha phan* (1), l'île de Bintang. De cette manière on arriverait de l'ouest, du sud-ouest et du sud-est environ dans l'espace d'une année à *Ko la pa* (Java), en passant devant *Tchha phan*.

Pheu thao ya (le Portugal) est la contrée de laquelle sont originaires les habitans de *Ngao men* (Macao). Au nord et à l'est, ce pays est borné par l'Espagne; à l'ouest il a le grand Océan; et au sud la mer Méditerranée (2).

Chi pan ya ou l'Espagne. De ce pays sont venus ceux de *Liu soung* (Luçon ou Manille). Au nord-ouest il a le grand Océan, au sud et à l'est la mer Méditerranée; à l'ouest il confine avec le Portugal, et au nord-est avec la France.

Fau lang si ou la France est bornée à l'occident par le grand Océan, au nord par la Hollande, au sud par l'Espagne; à l'est, elle confine avec *No ma* (Rome); au sud-est, elle a la mer Méditerranée: à l'est de là, ce pays est encore limitrophe avec Rome.

---

(1) *Tchha phan* signifie en chinois « cabaret sur lequel on sert » le thé. » Il paraît que l'île de Bintang a reçu ce nom à cause de sa forme.

(2) C'est une erreur de l'auteur chinois.

No ma, ou Rome, est la résidence du roi du royaume du maître du ciel. Au nord, il est limitrophe avec les *Houang khi* ou Danois; à l'est, il est borné par la mer Méditerranée, et s'étend jusqu'à *Min nia chin* (Venise). De Venise, la côte de la Méditerranée se dirige au sud-est jusqu'au pays des Turcs occidentaux; les bords de cette mer vont, à l'est, jusqu'à l'Arabie, et de l'Arabie, sa côte méridionale va droit à l'ouest, où est celle du pays de *Mao lu mao li* (la Barbarie), dans lequel est le détroit qui joint cette mer avec celle de l'Occident.

Min nian chin, ou la république de Venise, est un pays qui professe la religion du maître du ciel; ses terres s'étendent à l'est jusqu'à la mer Morte (*Szu hai*); à l'ouest elle a Rome; au nord elle est limitrophe avec les deux royaumes de *Wan ya* (?) et de *Houang khi* (Danemark); au sud elle a la Méditerranée.

Le *Ho lan*, ou la Hollande, est la mère patrie de ceux de *Ga la pa* ou Java. A l'ouest elle est limitrophe de la France. A l'ouest ou au nord-ouest de la France est le grand Océan. A l'angle nord-ouest de la Hollande est le détroit qui la sépare des *Ing ki li* ou Anglais; à l'orient elle a les *Houang khi* ou Danois, et au sud Rome. Si l'on passe la mer au nord de la Hollande, on arrive dans le Danemark.

Les *Houang khi*, c'est-à-dire ceux du pavillon jaune, ou les Danois, sont également une race des Poils rouges. Ils ne visitent que rarement la Chine; dans les dernières années, leurs vaisseaux sont pourtant venus aborder aux côtes de Canton. Au sud, ils sont limi-

trophes de Rome et de Venise (Min nian chin); à l'orient, ils ont le pays de *Pou lou che* (1).

Pou lou che, ou la Prusse, est occupé par une nation de la même race que les *O lo szu* ou Russes. A l'ouest, ce pays a le *Lin yen* (ou plutôt *Tsoui yen*, la Suède); à l'orient, il est borné par la Sibérie (*Si mi li ye*) : il est baigné par la mer du Nord.

Lin yen ou *Tsoui yen*, la Suède, est un royaume situé dans la mer du Nord-Ouest; ses habitans sont de la race des Poils rouges : ils ne viennent que rarement en Chine. Au sud-ouest, leur pays est borné par la mer; il est situé vis-à-vis de celui des Ing ki li.

Si mi li ye, ou la Sibérie, confine à l'est avec *Ka li we*, au sud-est aux *Pays du Galdan* et avec *San mar tan* (Samarkand). Au sud elle s'étend jusqu'au *Li hai* ou la mer Caspienne. A l'ouest elle a les *O lo szu*, et au nord la mer du Nord.

Ing ki li est un royaume qui se compose de trois îles situées à l'ouest de *Lin yen* (la Suède), de *Houang kki* (le Danemark), de *Ho lan* (la Hollande), et de *Fou lang si* (la France); elles en sont séparées par la mer qui est au nord-ouest de ces quatre royaumes. Si du *Lin yen* on suit les bords de la mer, à l'est, on arrive chez les *O lo szu* (Russes) : à l'orient des O lo szu, est Si my li ye. Tous ces pays sont sur la mer Septentrionale, qui n'est pas navigable, parce que les glaces qui la couvrent ne se fondent jamais. Depuis Lin

(1) Il paraît que l'auteur confond souvent le Danemark avec l'Empire romain.

yen, au sud, jusqu'aux pays des nègres, tout est appelé *Ta si yang*. La dénomination *Houng mao*, ou Poils rouges, est générale à tous les barbares du Nord-Ouest, car leurs cheveux, leur barbe ainsi que les poils qu'ils ont sur le corps sont rouges. Ils portent sur la tête de grands chapeaux en feutre noir, des habits courts avec des manches, des culottes et des bas, et des souliers en cuir à hauts talons. Ils ressemblent assez aux *O lo ssu* (Russes) qui viennent à Péking. Ils ont le nez haut et des yeux bleus; il y'a aussi parmi eux des gens qui ressemblent aux habitans du royaume du Milieu. Ils sont grands de stature, et doués d'un esprit pénétrant et d'une grande habileté. Tout ce qu'ils fabriquent est durable et fort bien fait; ils excellent dans l'artillerie et font des études profondes en astronomie et en géographie. Ordinairement ils ne tiennent pas de concubines. Chacun de leurs royaumes a une langue particulière. Ils saluent en ôtant le chapeau. Ils suivent la religion du seigneur du ciel. Les Castillans-Espagnols, le Portugal et le Danemark sont les plus puissans et dominent les autres. L'*Ing ki li* (l'Angleterre) est un royaume à part; ses productions consistent en argent, en drap fin et camelots, en perpétuane (espèce de bouracan appelé par les Anglais *long ells*), en verre et autres objets.

TOUNG NAN YANG, ou l'*Océan du sud-est*, commence au sud de l'île de 臺灣 *Thaï wan* ou Formose, qui est située par les rumbs de *chîn* (est 1/3 sud) et *siun* (sud-est). Cette île commence

au nord au mont *Ki loung chan* (1), et s'étend au sud jusqu'au cap de *Cha ma khi*, sur un espace de 2800 li. Elle fait face aux départemens de Fou tcheou fou, de Hing houa fou, de Thsiuan tcheou fou et de Tchang tcheou fou de la province de Fou kian. De Thaï wan aux îles de *Pheng hou* (2), on compte quatre *keng* (3) de navigation; et jusqu'à *Hia men* ou Emouy (4), onze. La partie occidentale de l'île présente des plaines contiguës et bien arrosées; la partie orientale est bornée par la Grande mer. Celle-ci est occupée par des peuples barbares, qu'on appelle *Phing pou thou fan*, ou Aborigènes de Phing pou. Leurs montagnes sont très-hautes et escarpées. Ces sauvages habitent dans des cavernes et n'aiment pas beaucoup à s'occuper de l'agriculture; ils vont à la chasse des cerfs, qu'ils mangent; ils se nourrissent aussi de la racine appelée *Chu yu* (Dioscorea japonica). Ils ne comptent pas par années. Quand les grains sont murs, ils les font fermenter, et en tirent de l'eau-de-vie; ils se réunissent alors et chantent;

---

(1) Montagne sur la pointe septentrionale de Formose, nommée dans les cartes européennes *Quélong*.

(2) Groupe d'îles entre Formose et la province de Fou kian.

(3) 更 *Keng* est une mesure d'après laquelle les navigateurs chinois calculent leur marche par mer. Les vingt-quatre heures sont de dix *keng;* ainsi chaque *keng* comprend 2 heures 24 minutes, et on l'estime à 60 *li* de mer.

(4) Célèbre port de la province chinoise de Fou kian, devant l'embouchure du *Tchang kiang*, sur lequel est située la ville de Tchang tcheou fou.

c'est ainsi qu'ils célèbrent la fin de l'année. Ils sont naturellement portés au meurtre, et gardent les crânes des ennemis tués comme une chose précieuse. Ils se tatouent le corps et se noircissent les dents : ils sont de diverses races. Si, le matin, ils entendent crier une corneille, ils en tirent une prédiction bonne ou mauvaise. Les hommes et les femmes se réunissent dans les champs pour les cultiver. Dans les années *Thsoung tching* (de 1628 à 1643), les Poils rouges appelés Ho lan (Hollandais) s'emparèrent du grand port de *Ngan phing*, et y construisirent un fort de trois étages, garni de pièces d'artillerie, qui défendait l'entrée du côté de la mer. Ils enseignèrent l'agriculture aux indigènes du pays, leur apprirent l'alphabet européen, et leur firent recueillir des peaux de cerfs pour les porter au Japon. Enfin les indigènes, las de ces services, étaient au désespoir; *Tching tchi loung* qui, autrefois, régnait sur mer comme une baleine, épousa une femme japonaise de la famille de *Oung*, de laquelle il eut un fils nommé *Tching tchhing koung*, qui prit aux Hollandais la ville de Thaï wan (1). Dans la vingt-deuxième année du règne de Khang hi (1683), son fils, *Tching khe chouang*, se soumit à l'empereur, et alors l'île devint une province chinoise. La ville qui auparavant avait porté le nom de *Tchhing thian fou*, fut appelée *Thaï wan fou;* celle de *Thian hing tcheou* devint *Tchu lo hian*, et le district de *Wan tcheou fou* fut divisé en deux, qu'on plaça sous la juridiction de *Thaï wan hian*

(1) J'abrége ici la narration.

et de *Fung chan hian.* Dans la seconde des années *Young tching* (1724), on sépara la partie septentrionale du district de *Tchu lo hian,* et on la mit sous la juridiction de *Tchang houa hian.*

Au sud-est du cap Cha ma khi du district de Fung chan hian est *Liu soung* (l'île de Luçon ou Manille), située, par rapport à la Chine, sous le rumb de *siun.* Elle est éloignée de 72 *keng* de navigation de *Hia men* ou Emoui. La partie septentrionale montre une chaîne de montagnes qui forment comme les dents d'une scie, et qu'on nomme vulgairement la *Fosse pour tuer des bœufs.* Cette montagne est habitée par des indigènes.

La partie nord-ouest de Liu soung s'approche assez de celle du sud-est de Cha ma khi, et entre les deux il y a plusieurs îles, l'une desquelles, la plus proche de Thaï wan, est *Houng theou siu,* ou l'îlot à tête rouge (Botol Tabago xima). Elle est habitée par des indigènes qui n'ont pas de navires ni d'embarcations; on ne comprend pas leur langage; ils se nourrissent de la racine *chu yu* et des productions de la mer. On y trouve des grains d'or dans le sable : c'est pourquoi les bâtimens de Thaï wan s'y rendent. Les hautes montagnes de Liu soung commencent au nord à la Fosse pour tuer des bœufs, et se tournent de là au sud-est. Depuis long-temps les Européens appelés *Kan szu la Chi pan ya* (Castillans-Espagnols) se sont emparés de ce pays. Il y croît du maïs dont les grains sont souvent grands de cinq à six *fen.* Des Chinois de Tchang tcheou et Thsiuen tcheou y exercent l'agriculture, et leurs

établissemens y sont très-florissans : aussi paient-ils, pour la permission d'habiter le pays, une contribution annuelle qui monte à cinq ou six pièces d'or. Ceux qui font le commerce occupent un emplacement séparé et gardé des quatre côtés : il ne leur est pas permis de se rendre aux côtes sud-est de la Chine. Ils paient également des impôts proportionnés à l'extension de leur commerce. De toutes les contrées des barbares de l'Océan du sud-est, Liu soung est la plus florissante ; les vaisseaux des *Kan szu la Chi pan ya* (Castillans-Espagnols) du grand Océan oriental y apportent de l'argent pour faire le commerce ; ils y achètent de la soie, des étoffes de soie, des cotonnades, des toiles et cent autres marchandises. Le nombre des indigènes s'est accru considérablement. Les Européens ont introduit leur religion parmi eux ; ils ont établi des villes et des forteresses pour contenir les tribus des aborigènes : car quoique le pays appartînt auparavant à ceux-ci, ils se trouvent à présent gouvernés par d'autres. Les Chinois qui prennent une femme du pays sont obligés de se faire chrétiens et d'aller assister au service dans le temple du seigneur du ciel. Ils se servent d'huile et d'eau pour se signer de la croix en entrant dans le temple : cette eau est appelée eau bénite. Ils brûlent de l'encens devant les tablettes en mémoire de leurs père et mère. Quand quelqu'un meurt, ils vont au temple du seigneur du ciel, creusent une fosse en terre, et y déposent le corps de leur parent. Les riches font, à cette occasion, plus ou moins de dépense, selon l'état de leur fortune, et élèvent des monumens sur la tombe. Les pauvres

sont enterrés en dehors des murs des villes. Tous les trois ans on nettoie ces cimetières, et l'on jette les ossemens et les crânes dans un trou profond. Ceux qui sont d'une maison riche cherchent à briller dans l'église principale. Le seigneur du ciel, la femme et les enfans du défunt partagent entre eux l'héritage en trois parts égales. Leur superstition est excessive. La mère instruit ses filles, mais non pas les garçons. Ils se servent dans leurs sortiléges de cuir de bœuf ou de jambon fumé, qu'ils mettent en poudre fine comme du sable, et le font manger aux hommes, dont le ventre s'enfle alors, et qui en meurent. Ils font également des sortiléges avec des crapauds et des poissons. D'autres savent remédier à ces sortiléges. Le vice contre nature est très-sévèrement défendu, de sorte que le père, les fils et les frères ne peuvent coucher dans le même lit; pendant la nuit, ils doivent laisser les portes ouvertes, pour qu'on puisse entendre et savoir ce qui se passe. Quand on refait le lit, on l'examine scrupuleusement, pour voir si deux personnes n'y ont passé la nuit ensemble; dans ce cas, on les arrête et on leur fait payer une amende.

C'est avec l'aurore que le jour commercial commence; alors il est permis d'ouvrir le marché et les boutiques et de faire des affaires; quand il sonne midi, le travail doit cesser (1); on ferme les portes du marché et on se couche; personne n'oserait alors aller et venir. A l'heure du crépuscule du soir, le jour commercial recommence, on allume des lanternes et des

(1) Dans l'original, « *il y a nuit.* »

lampes qui jettent une clarté comme celle du jour, et les affaires vont leur train jusqu'à minuit, où l'on ferme derechef le marché et les boutiques. On voit donc que le jour et la nuit durent chacun trois heures chinoises (deux européennes). Quand le midi s'approche, les réglemens de la nuit sont maintenus, le pays entier est fermé, et tout y ressemble à un marché des démons.

Après douze *keng* de navigation, on arrive à *Li tsu pha* (1), et si l'on en parcourt vingt-un, à *Kan ma ly* (2). Les Chinois et les navires de Liu soung vont faire le commerce à ces deux places. Au sud-est de Li tsu pha est un cap qui s'étend dans la mer, au delà duquel sont situées les cinq îles nommées *Pan ngaï*, *Otang*, *Sou wou*, *Mao wo yen* et *Wang kin tsiao nao* (3). Les jonques de la Chine les fréquentent également. Ces îles sont habitées par des indigènes de la même

---

(1) Je ne peux dire avec certitude à quelle partie des Philippines le nom de *Li thsu phan* convient; mais comme cette place n'est qu'à un peu plus d'une journée de navigation de Manille, et que l'île de Pan ngaï en est au sud-est, je présume qu'il faut la chercher dans l'île de Mindoro.

(2) *Kan ma ly* est la presqu'île des Camarines, qui forme la partie sud-est de la grande île de Luçon.

(3) *Pan ngaï* est l'île de Panaï, ou plutôt sa partie nord-ouest qui forme la province du même nom; tandis que celle du sud-est comprend la province d'*Otton*, dont l'alcade réside dans le fort d'*Iloilo*, situé sur le cap d'Iloilo. L'*Otang* de l'original chinois paraît donc être non pas le nom d'une île entière, mais celui de la moitié méridionale de celle de Panaï.

Sou wou est l'île de *Si bou*, *Cebou* et *Sog bou*, la première où les officiers de Magellan plantèrent l'étendard espagnol, en 1521,

race, et les productions des montagnes et de la mer y sont les mêmes qu'à Liu soung; ce sont des peaux de cerfs, de daims et de bœufs, des nerfs et de la chair de ces animaux desséchés, du bois du Brésil, du bois d'ébène, du santal rouge, baume de copahu, cire jaune, nids d'oiseaux, tripang (*haï seng*), &c. Pour y arriver par mer, il faut naviguer de Liu soung et de Li tsu pha au sud. De Liu soung (1) il y a 10 *keng* jusqu'à *Pan nay*, 23 jusqu'à *O tang*, 24 jusqu'à *Sou wou*, et 53 jusqu'à *Wang kin tsiao nao*. Les habitans de ces îles sont, en général, stupides; ceux qui sont plus éclairés gouvernent les autres. Leurs habitations sont dispersées; ils ont besoin de cotonnades et de toiles de Chine pour couvrir leur nudité. Chaque canton a son roi, chargé de le défendre. Plus au sud-est, on trouve *Wan lao kao* et *Ting ki i* (2); ces deux royaumes

et d'où ils sortirent, en 1564, pour faire la conquête de Manille et des autres îles Philippines.

Mao ou yen, ou d'après la prononciation vulgaire de la Chine méridionale *Bao ou yen*, est une corruption du nom de l'île de *Bohol* ou *Bool*.

䑃礁巾網 *Wang kin tsiao nao* paraît une étrange altération du nom de *Magindanao ;* mais le premier caractère *wang* se prononce vulgairement *mang*, et celui de 礁 est, dans tout l'ouvrage dont je donne ici l'extrait, employé pour rendre la syllabe *tiao* ou *tao*.

(1) Par *Liu soung* il faut ici entendre l'île de Luçon et non pas la ville de Manille.

(2) *Wan lao kao* ou *Man lao kao* paraît être le nom des Moluques défiguré. *Ting ki i*, nom qui dans la mappemonde chi-

sont situés par lerumb *szu*, c'est-à-dire est 2/3 sud. Les habitans et les productions ressemblent à ceux des précédentes. Par mer, il y a de Liu soung à *Wan lao kao* 174 *keng*, et à *Ting ki i* 210.

De Liu soung droit au sud, il y a une grande montagne (1); elle n'a pas de nom général, mais elle est extrêmement étendue. A l'est de cette chaîne est *Sou lou* (2) qui, anciennement, n'avait jamais envoyé de tribut en Chine (3); ce ne fut que dans la sixième année du règne de Young tching, qui était la cyclique *wou chin* (1728), que leur tribut arriva par le pays de *Min* (le Fou kian). A l'ouest, la même chaîne est contiguë à *Ky li wen ;* et de là encore plus à l'ouest, est *Wen laï.* Ces deux pays formaient autrefois le royaume de *Pho lo* (Bornéo) (4). De là, en allant plus loin à

---

noise est écrit *Ting fou i*, s'y trouve placé à la pointe nord-ouest de la Nouvelle-Guinée. L'histoire des Ming dit que ce pays appartenait au *Tou pho* ou île de Java. C'est peut-être l'île de Ceram. Voyez pag. 524.

(1) On voit, par ce qui suit, qu'il s'agit ici de la grande chaîne de montagnes qui traverse l'île de Bornéo du nord au sud.

(2) On sait que le sultan de l'archipel de *Soulou*, entre Mindanao et Bornéo, possède aussi la côte nord-est de cette dernière île. C'est de celle-ci que notre auteur parle.

(3) Ceci est une erreur de l'auteur chinois; car déjà en 1414 les rois de l'orient et de l'occident de Soulou étaient venus avec leurs familles en Chine pour se faire présenter à la cour du troisième empereur des Ming, et pour lui présenter le tribut. Voyez *Ming szu*, liv. 325, fol. 13.

(4) Je ne retrouve les deux noms de *Ky li wen* et de 文來 dans aucun de ceux de Bornéo que nous connaissons. Le dernier

l'occident, on arrive au royaume appelé *Tchu ga tsiao*

---

est écrit dans la mappemonde chinoise 萊文 *Wen thsai*.

Le nom de *Pho lo* est écrit dans la mappemonde chinoise *Pho ni*, ainsi que dans la grande histoire de la dynastie de Ming, publiée sous Khian loung.

Dans ce dernier ouvrage, ce pays est nommé 羅婆 *Pho lo* ou 萊文 *Wen thsai*. Il est dit « qu'il est à l'extrémité » de l'*Océan oriental*, là où l'*Océan occidental* commence. Du » temps de Thang il portait le nom de *Pho lo*, et il envoyait régu- » lièrement le tribut sous le règne de l'empereur Kao tsoung. » Dans la 3e des années *Young lo* (1405), à la 10e lune, il en ar- » riva un ambassadeur, porteur d'une lettre munie du cachet royal » et écrite sur une pièce d'étoffe de différentes couleurs. Il fut reçu » à la cour, et on adressa une réponse de l'empereur à son roi. En » 1406, à la 12e lune, les deux rois de ce pays, celui de l'orient » et celui de l'occident, envoyèrent ensemble une ambassade, qui » apporta un placet et le tribut. L'année suivante, ils envoyèrent » derechef un tribut.

« Ce pays est appuyé d'un côté à des montagnes, et de l'autre » il fait face à la mer. Ses habitans suivent la loi de Chakia, abhor- » rent le meurtre, et sont bienfaisans. Il leur est défendu de manger » de la chair de porc; ceux qui se rendent coupables de ce crime sont » punis de mort. Le roi se rase la tête, porte des habits de drap » d'or, et une paire d'épées à deux tranchans. Il se rend avec sa » suite, qui se compose de plus de deux cents personnes, au temple » où il fait des cérémonies religieuses. Il y sacrifie des animaux » d'une seule couleur. Le tribut de ce pays consiste en écailles de » tortues, cornalines, grandes coquilles de mer, perles, toiles » blanches ou à fleurs, faites avec les fibres du bananier, bois de » santal rouge, cire jaune et petits domestiques noirs. Dans les » années *Wan ly* (de 1573 à 1619), le roi de ce pays était ori- » ginaire du pays de *Min* (le Fou kian). On dit que quand » *Tching ho* fut envoyé dans le Pho lo, il y avait dans sa suite un » homme du Min, qui le quitta et se fixa dans le Pho lo, et que ses

la (1). Tout droit au sud de la chaîne des montagnes est *Ma chin* (2). L'étendue de cette chaîne est inconnue, on ne l'a jamais explorée, et personne n'a encore pu pénétrer dans son intérieur. Il y a des bêtes fauves qu'on ne connaît pas non plus. Les trois royaumes de *Sou lou*, de *Ky li wen* et de *Wen laï* sont tous situés sur le cours méridional de la navigation de Liu soung; mais pour arriver à *Tchu ga tsiao la*, il faut partir du golfe de Canton, passer par

---

» descendans s'emparèrent de ce royaume. Aussi voit-on à côté du » palais du roi une inscription chinoise. Ce prince a également un » cachet d'or avec d'anciens caractères chinois. Au-dessus ce cachet » présente la forme d'un animal; son inscription dit qu'il a été » accordé par l'empereur dans les années *Young lo* (c'est-à-dire » entre 1403 et 1424). Quand un homme du peuple veut se marier, » il est obligé de demander ce sceau, car on croit que le dos de ce » cachet est d'un heureux augure.

» Dans la suite les *Fou lang ki* (Francs) ayant réuni des » troupes, vinrent, sans être provoqués, attaquer le roi et ses » sujets, qui se retirèrent dans les vallées des montagnes. Ils y » empoisonnèrent les rivières qui en sortent, et causèrent ainsi » la mort à un grand nombre d'ennemis. Le roi retourna alors » dans son pays, que les Francs quittèrent pour aller attaquer Liu » soung (Luçon). »

L'histoire des Ming fait une différence entre les royaumes de *Pho lo* et de *Pho ni*. Le roi de ce dernier envoya également, en 1405, une ambassade et un tribut en Chine, et reçut de l'empereur l'investiture de son royaume et un sceau. Le Pho ni était anciennement soumis au roi de *Tou pho*, c'est-à-dire de l'île de Java. Ses relations politiques avec la Chine datent du temps des Soung, entre 976 et 983.

(1) *Tchou ga tsiao la*, ou plutôt *Tchu ga tiao la*, est la prononciation chinoise du nom du royaume de *Sucadana* dans l'île de Bornéo.

(2) *Ma chin* est *Bender Massin* de la même île.

la *Mer des sept îles* (Thsy tcheou yang) (les Paracels), devant *Kuen lun* (Poulo Condor) et *Tchha phan* (Bintang); en tournant ensuite à l'est, on atteint Tchu ga tsiao la : on fait en tout 188 *keng*. Pour arriver à Ma chin, on va également par Tchha phan et par Tchu ga tsiao la; alors la navigation est de 340 *keng*. De *Hia men* (Emouy), par Liu soung, à Sou lou, il n'y a que 110 *keng*. La chaîne de montagnes mentionnée plus haut est continue et extrêmement escarpée. En poursuivant la navigation dans la mer Orientale, on arrive à la grande montagne *Mang kia se* (1). De Ma chin à Mang kia se, la navigation est de 27 *keng*. Si, de cette dernière place, on va encore à l'est, on atteint *Ting ki i* (Ceram?), et au nord-est *Wen lao kao* (les Moluques).

Quant à Sou lou, Ky li wen, Wen laï et Tchu ga tsiao lao, ces pays ne sont pas connus sous une dénomination générale (2). Leurs habitans aiment beaucoup les cymbales de cuivre, et tous leurs instrumens et leurs vases sont de ce métal; ils demeurent dans des cabanes de roseaux, le long des petites rivières. Leurs mœurs sont fort grossières; leur corps résiste aux coups de sabre, mais il est entamé par des javelots en bois, qui en font sortir le sang et leur causent la mort. Ils

---

(1) C'est le royaume de منكاسر *Mangkassar* dans l'île de *Célèbes*.

(2) Ces pays sont situés dans l'île de Bornéo, qui porte seulement chez nous ce nom général; car celui de Bornéo ou *B'rni* (le *Pho ni* des Chinois) ne convient qu'à la partie nord-ouest. Les Malais appellent cette grande île *Poulo K'lemantan*.

s'habillent en cotonnades et en étoffes de couleurs éclatantes. Les marchands qui parcourent l'intérieur, le font sur de petits navires appelés *Mang kia;* ils vont toujours plusieurs en compagnie, et partagent le profit proportionnellement entre eux. Les productions du pays sont des perles, du camphre, de l'écaille, du tripang, des nids d'oiseaux, du bois d'ébène et de Brésil, des plantes et algues marines, &c. Les indigènes de Ma chin ressemblent aux précédens; ils sont faux, trompeurs et traîtres. Les *Poils rouges* (les Hollandais) ont occupé leur port dans l'intention de s'emparer par ruse de tout le pays. Comme les indigènes ont peur des canons, ils n'osent pas leur résister, mais ils vont se cacher dans les montagnes. En plongeant des herbes vénéneuses dans la partie supérieure des ruisseaux, ils en empoisonnent les eaux.

Leur pays produit des diamans, du poivre, du bois de santal jaune, du bois de Brésil, du rotin, du cardamome, du camphre, du plomb, de l'étain, des nids d'oiseaux, des plumes d'hirondelles bleues, du tripang, &c. Les diamans sont de diverses couleurs; il y en a de couleur d'or, de noirs et de rouges; les rouges sont les plus estimés; car quand on les place, le soir, dans un appartement obscur, leur éclat y fait distinguer les objets; si on les jette dans de l'eau boueuse, qu'on couvre avec un mouchoir bleu, leur splendeur le traverse. Ordinairement les indigènes portent, comme ornement de tête, un de ces joyaux, grand comme une pierre du damier, et qui a la valeur de cent mille onces d'argent : les Européens, qui

les estiment beaucoup, les échangent contre d'autres marchandises.

De Liu soung (Manille) à Ky li wen, la navigation est de 39 *keng;* à Wen laï, de 42. Voilà tous les pays barbares situés dans l'Océan du sud-est; mais Tchu ga tsiao la et Ma chin ne sont pas sur la route maritime de Liu soung; ils appartiennent plutôt aux royaumes de l'Océan méridional, &c.

(*La suite au prochain numéro.*)

Extrait du manuscrit arménien n° 114 de la Bibliothèque royale, relatif au calendrier géorgien; traduit par BROSSET J^{e}.

Le manuscrit arménien n° 114 de la Bibliothèque royale contient, entre autres tableaux relatifs à la forme de l'année, expliqués dans un style de computiste très-obscur, une concordance entre les mois égyptiens, éthiopiens, athéniens, bithyniens, cappadociens, géorgiens et albaniens. Feu M. Saint-Martin, à qui les recherches de chronologie orientale étaient familières, avait promis à l'auteur de cette note de lui donner cette table comparative, avec la traduction des explications qui s'y rapportent, et de joindre le tout au Mémoire inséré dans le *Journal asiatique* (août 1832). Nous allons combler cette lacune avec les documens nouveaux fournis par l'auteur arménien, Anania de Chirac.

MOIS

	ARMÉNIENS.		ÉGYPTIENS.	GÉORGIENS.	ALBANIENS.	ROMAINS.
I	Navasardi.		Tovt.	Akhltzéli.	Navasardos.	Août.
II	Horhi.		Tòvbir.	Sétéli.	Toulen.	Septembre.
III	Sahmi.		Atovr.	Teriati.	Námotsn.	Octobre.
IV	Tré.		Kvac.	Tiristini.	Hile.	Novembre.
V	Kaghots.		Toubil.	Apani.	Bocavon.	Décembre.
VI	Arats.		Mékhir.	Noutzcni.	Maré.	Janvier.
VII	Mahéci.	30 j.	Péněmovt.	Nivneani.	Bedjconé.	Février.
VIII	Arégi		Parménophi.	Igacaï.	Tzakhoulé.	Mars.
IX	Ahci.		Pagav.	Vardoupaï.	Bontocé.	Avril.
X	Maréri.		Pouni.	Maréli.	Orili.	Mai.
XI	Margats.		Epep.	Boubas.	Ikhnaï.	Juin.
XII	Hrotits.		Mésouri.	Kouraïouban.	Bakhniaï.	Juillet.

jours complémentaires, 5.

« L'égyptien Péménovt est le premier du printemps; le 24 de ce mois, commence le printemps des Géorgiens, le 29 celui des Romains. — Le 11 de Parmophini et d'Igmacaï est l'*Annonciation* des Arméniens. — Le 29 de Pagov et de Vardoupaï est le *Élastegh.* — Le 27 de Pouni et de Maréli est l'été; le 30, la naissance d'Ohannès (S. Jean) suivant les Romains. — Le 11 d'Épep et de Goubaï est la naissance d'Ohannès, suivant les Arméniens. — Le 22 de Mésouri et de Koubabloubaï est (l'Assomption de) la mère de Dieu. — Le 17 de Tovt et d'Akhaltzéli est la Sainte-Croix; le 21 est l'automne; le 30 est la mutéfaction de Zakaria. — Le 12 de Phovbir et de Sédéli est la Conception d'Élisabeth. — Le 22 d'Atour et de Tiristinile est *Hisnac* ou petite cinquantaine d'abstinence. — Le 22 de Kovac et de Tiristini est l'hiver; le 12, la fête de Saint-Hacobi (S. Jacques); le 29, Noël des Romains. — Le 3 de Toubili et d'Apani, la fête de l'Épiphanie; le

11, la bénédiction des eaux. — Le 8 de Mékhir et de Noutzcni, la Présentation du Seigneur, suivant les Géorgiens, et le 20, suivant les Arméniens. »

Le texte arménien ne contient pas d'autres développemens.

Sans vouloir donner ici un commentaire complet de ce texte, où il y a plusieurs difficultés que je ne pourrais résoudre, je ferai remarquer principalement la concordance réciproque des mois et de leurs noms et les significations de ceux-ci, dans les trois [illegible] arménienne, géorgienne et albanienne.

Et d'abord, l'inspection gén[illegible] d'Ana[illegible] prouve que les mois romains [illegible] des autres, ne commen[illegible] pas aux mêmes jours; d'où résulte la si gra[illegible] différence dans les quantièmes des fêtes. 2° Les mêm[illegible] noms sont différemment écrits au tableau et dans [illegible] mentaire, preuve de la négligence du copiste.

[illegible]I. Les noms des mois présentent à [illegible] observations suivantes : *N[illegible]ardi* ([illegible]) le même que le premier [illegible] albani[illegible] *[illegible]uos*, paraît signifier *le renouvellement*, de l'arménien *nou zardi*. Le géorgien *Akhltzéli* ou *akhaltzéli* est l'un de ceux que l'on regarde comme moins anciens (*Journ. asiat.* vol. X, pag. 172).

II. Dans le nom arménien *Horhi* (sept. — oct.), et sa place, la deuxième, il est impossible de méconnaître le géorgien *ori*, deux. Les noms géorgien *Séthéli* et albanien *Toulen* sont la transcription, vicieuse au moins pour le premier, du nom *Sthwla*, récolte

(*Journ. asiat.* ibid.). L'absence du *S* initial est sans conséquence, puisque cette lettre se joint *ad libitum*, sur-tout dans le littéral, à tous les verbes commençant par une lettre sifflante, et quelquefois à d'autres, comme *T:whstatzeb*, j'enlève. Est-ce euphonie, ou plutôt l'abrégé de la particule inséparable *sa*, vers, pour ? De cette coïncidence, il résulte que des mots géorgiens se retrouvent dans la langue albanienne.

III. L'arménien *Sahmi* (oct. — nov.), et sa place, la troisième, représentent parfaitement le mot géorgien *Sami*, trois; d'où résulte cet autre fait, que deux anciens noms de mois arméniens sont des mots géorgiens purs. Quant à l'aspiration, on sait que le *Houé* arménien n'est pas une lettre radicale, et que souvent les Géorgiens ne la transcrivent pas; comme dans le mot arménien *tohm*, race, dont les Géorgiens font *tomi*. Ceci étant certain, on pourrait conjecturer, sans rien affirmer, que *Navasardi* signifie Navas Ier (en géorgien *Erthi*, un). Le nom géorgien de ce mois *Teriati*, est une altération de *Tiris-coni* (*Journ. asiat.*, ibid.). L'albanien *Namotsn* le traduit-il ou non? on l'ignore; seulement *Tiris-coni* veut dire *bouquet de pleurs*, et *Lami*, d'où a pu se former *namotsn*, signifie également *larme* en géorgien. La terminaison *ots* est celle du participe arménien : le *n* final est un démonstratif affixe.

IV. L'arménien *Tré* (nov. — déc.) ne présente qu'une analogie éloignée avec le géorgien *Othkhi*, quatre. On remarquera cependant que, dans le nom arménien *Vartang*, le *r* est constamment rendu en

géorgien par un *kh*, *Wakhtang*. L'albanien *Hilé* nous est inconnu. *Tiristini* est la transcription presque exacte de *Tiris-deni*, flux de pleurs (*Journ. asiat.* ibid.).

V. *Kaghots* ou *Kalots* (déc. — janv.) paraît signifier *recueillir*; l'albanien *Botavon* nous est inconnu. La signification et le nom d'*Apàni* se trouvent déjà exposés (*Journ. asiat.* ibid.).

VI. *Arats* (janv. — févr.), et l'albanien *Mare*, n'ont pas de sens connu; quant au géorgien *Noutzcni*, bien différent du nom *Sourtsqounisi* (*Journ. asiat.* ibid.), il ne se rapporte à aucun mot connu, à moins d'être *nou tsqrni*, prononcé *noutzqni*, *n'aie pas soif*; dans ce cas, il se rapporterait, pour le sens, à l'explication précédente (*Journ. asiat.* ibid.).

VII. Il faut dire à peu près la même chose de *Maheo* et de *Bodjcone* (févr. — mars). Le géorgien *Niwncani* n'a pas de sens, que je sache, en géorgien, et n'est point non plus cité par le prince Théimouraz.

VIII. *Areg* (mars — avr.) signifie soleil; dans l'albanien *Tzakhoulé*, on peut facilement reconnaître le géorgien *Zaphkhouli*, printemps, autre mot commun aux deux langues. *Igabai* ou *Igracaï*, le *Igrica* du prince Théimouraz (*Journ. asiat.* X, 171), ne présente pas de sens en géorgien : à moins que ce ne soit le renversement de l'arménien *Areg*.

S'il était permis de croire qu'un nom de mois géorgien fût de l'arménien pur, ou le mot *Igrica* altéré, *Igacan* en arménien signifie à la lettre *féminin*, dé-

signation assez convenable pour le deuxième mois du printemps.

IX. *Ahci* (avr. — mai) ou *Ahégan*, celui qui est à gauche, répond à l'albanien *Bontove*, auquel je ne trouve pas de sens. *Wardoupaï*, le mois des *roses*, en géorgien, est donné comme moins ancien que les autres noms (*Journ. asiat.* ibid.).

X. Les trois nations donnent à peu près le même nom au mois de mai-juin, *Maréri*, *Maréli*, *Orili*, le Mariali déjà expliqué (*Journ. asiat.* X, 171). Si l'explication donnée est bonne, la forme géorgienne *Mariliali* serait primitive; les deux autres en seraient l'altération dans cet ordre : l'albanien, puis l'arménien.

XI. *Margats* (juin-juillet), le mois *des prairies*, a pour correspondant albanien l'inconnu *Ikhnaï* ou *Ekhnaï*; mais il traduit littéralement le géorgien *Boubas* ou *Goubaï*, tous les deux fautifs, pour *Doubaï*, transcription arménienne de *Thiba*, *Thibwa*, *herbe*, *l'action de la couper*; ce nom et son explication se trouvent déjà ailleurs (*Journ. asiat.* X, 171).

XII. Enfin, l'arménien *Hrotits* (juill. — août) signifie le mois *du feu*; *Bakhnïaï* n'a pas de sens connu; mais le géorgien *Khoural-ouban*, nom qui n'a point été cité précédemment, signifie à la lettre le mois *des rues brûlantes*.

Voici le résumé de tout ceci :

1° Anania de Chirac donne douze noms de mois géorgiens, dont deux, le premier et le neuvième, sont regardés comme moins anciens que ceux donnés précédemment; trois, le sixième, le septième et le dou-

zième, étaient inconnus jusqu'ici en Europe : le huitième semble être transcrit de l'arménien.

2° Parmi les noms arméniens, le premier et le quatrième paraissent être la transcription de mots géorgiens ; le deuxième et le troisième appartiennent à coup sûr à cette dernière langue : le dixième et le onzième sont traduits du géorgien ou le traduisent.

3° Un nom albanien, le premier, est la transcription de l'arménien ; trois, le deuxième, le huitième, le dixième, sont des noms géorgiens bien caractérisés ; un, le troisième, laisse quelque doute. Les autres appartiennent à une langue tout-à-fait inconnue.

Description géographique du Ghouria, extraite d'un original russe.

A la fin du XVIIe siècle, le *Ghouria* était encore sous la dépendance de l'Imeréthi ; il s'en détacha au commencement du XVIIIe. Un des princes qui administraient ce pays s'étant déclaré indépendant, et ayant pris le titre de souverain, il réclama la protection de la Porte. A la vérité Salomon Ier, roi de l'Imeréthi, reconquit le Ghouria ; mais il lui laissa ses princes, qui, de ce moment, prirent le titre de *Ghourièli*, et à leur avénement étaient confirmés par les monarques de l'Imeréthi. Cet état de choses dura jusqu'à l'époque où les troupes russes occupèrent le pays, qui ensuite fut, en vertu du traité de 1810, assu-

jetti à la Russie. Après le décès de *Mani Ghouréli*, dernier souverain, son fils, âgé de onze ans, fut reconnu par le gouvernement russe comme son successeur; et un conseil de tutelle, composé des princes les plus considérables du Ghouria, sous la présidence de la princesse Sophie, mère du jeune souverain, fut installé avec l'approbation de l'empereur. Mais la princesse Sophie, excitée par son ambition et par les conseils du prince *Marioutchade*, major de l'armée et son favori, essaya de s'approprier la possession illimitée du sceptre. Ses efforts et ses intrigues ayant échoué, elle noua des négociations avec les Turcs, et finit par s'enfuir à Trébisonde, où elle emmena avec elle son fils, héritier de la principauté de Ghouria. Alors la Russie confia l'administration du pays à un autre conseil, composé des princes les plus distingués du Ghouria, sous la dépendance immédiate du prince de l'Imeréthi, et notifia à la princesse Sophie que si elle ne renvoyait pas l'héritier du Ghouria dans la principauté qui lui appartenait, il perdrait à jamais ses possessions. Mais la princesse, qui demeurait à Trébisonde, ne voulut jamais se rendre aux réclamations du gouvernement russe. Après sa mort, arrivée en 1829, le Ghouria devint une province russe, et l'empereur ordonna que les trois princesses mineures que leur mère y avait laissées fussent amenées à Saint-Pétersbourg pour y recevoir l'éducation convenable à leur rang.

Le Ghouria est divisé en deux cercles, nommés d'après les places fortes de *Nagomori* et d'*Osourghéthi*;

il est compris entre les 41 et 42ᵉ degrés de latitude nord, et entre les 39 et 40ᵉ degrés de latitude est. Il confine au nord avec la Mingrélie, à l'est avec l'Iméréthi, au sud avec les cercles de Kaboulethi et d'Adjar, du pachalik de Trébisonde, dont il est séparé par les montagnes d'Akhal-tsikhe et le cours de l'Antopoura; à l'ouest, il est baigné par la mer Noire.

La longueur du Ghouria, de l'est à l'ouest, est de 60 verstes; sa largeur, du nord au sud, de 50; sa surface, de 3,000 verstes carrés. A l'est, il est entouré par les montagnes de *Sakhwabi;* au sud, par celles d'Akhal-tsikhe ou *Tchildyr*. La limite occidentale est formée par la mer Noire, sur laquelle sont situés le fort de *Pothi*, le bourg de *Chekvetili*, la colonie de *Grigorethi* et le fort S. Nicolas. Avec le temps, la navigation de la mer Noire, qui jusqu'à présent a été sans utilité pour le Ghouria, peut procurer de grands avantages à ce petit pays. Cette mer reçoit les rivières suivantes, qui sortent des montagnes d'Akhal-tsikhe :

1° Le *Saupsa,* grossi du *Goubeséouli,* du *Bakhoui* et du *Djamati;* 2° le *Natanebi*, grossi du *Joudji* et du *Chaloki;* 3° l'*Antopoura;* 4° le *Mogeria;* 5° le *Malta,* qui sort du lac *Paliastomi* ou *Poliston*. Quant au *Kcpota*, qui a sa source dans les monts d'Akhal-tsikhe, il se joint au *Rioni*. Malgré sa position sur la mer, le Ghouria n'a pas eu de navigation jusqu'à présent; si ce n'est que nos bâtimens de guerre et nos navires marchands qui vont charger dans les ports le maïs qu'on exporte du pays, s'approchent de ses côtes. Les vaisseaux s'arrêtent devant le fort S. Ni-

colas, et, à cause des bas-fonds, se tiennent à quatre lieues de terre. Le Soupsa est navigable à une distance de seize verstes de la mer, jusqu'au fort *Ghourianthi*, mais seulement pour des bateaux à fond plat. Les approvisionnemens pour le fort S. Nicolas sont débarqués sur une langue de terre voisine, et ensuite transportés à la place à dos d'homme.

La nature des montagnes et la structure du terrain sont les mêmes que dans l'Imeréthi, sauf cette différence que dans le Ghouria les montagnes, notamment les Tchildyr, sont encore plus couvertes d'arbres fruitiers et d'autres, propres à la construction des vaisseaux. Elles renferment d'ailleurs un marbre verdâtre assez dur, mais un peu sablonneux. Les côtes du Ghouria sont en partie marécageuses, et par conséquent insalubres; il en est de même des autres enfoncemens, qui sont presque par-tout remplis de marais et de forêts, et par conséquent humides; ce n'est que dans les cantons montagneux et élevés que l'on respire un air très-sain. Du reste, la froideur des nuits dans toutes les saisons, les pluies continuelles en hiver et l'âpreté des vents qui, souvent, dans les plus beaux jours de l'été, soufflent brusquement du haut des montagnes, produisent une inconstance de température qui occasione souvent des maladies et la mort à l'étranger non acclimaté. Le fort S Nicolas, à l'embouchure du Natanebi, est le lieu le plus malsain de tous les pays au sud du Caucase. Il serait probablement possible, au lieu de cette forteresse, d'en bâtir une autre à l'embouchure du Soupsa, qui est très-rapide, et dont les

rives sèches offrent des demeures beaucoup plus salubres.

Les principales productions du Ghouria sont le maïs, qui non-seulement suffit à la consommation, mais aussi est exporté en Turquie et à Akhal-tsikhe; le vin, qui est très-abondant, le coton, le chanvre, le lin et le riz; mais toutes ces choses seulement pour les besoins du ménage. Les fruits que l'on récolte sont les cerises, les pommes, les poires, les prunes, les figues, les pêches, les abricots, les mûres, les noix, les châtaignes, &c.; les arbres forestiers sont le chêne, le sapin, le pin, le cèdre et une espèce de palmier.

Parmi les animaux domestiques on remarque le buffle, le bœuf, le cheval, le mulet, l'âne, le mouton, le cochon; parmi les bêtes sauvages, le mouton sauvage, le chacal, &c.

Le cercle de *Nagomori* confine au nord avec la Mingrélie, à l'est avec l'Imeréthi, au sud avec le territoire turc, dont il est séparé par les monts *Saldjoghia* et *Satsichinskeli*, à l'ouest avec le cercle d'*Osourghethi*; il renferme soixante-quatre villages. Nagomori, ancienne résidence d'hiver du souverain, sur la rive gauche du Soupsa, contient douze maisons et soixante et douze habitans des deux sexes. Le cercle d'Osourghethi confine au nord avec la Mingrélie, à l'est avec celui de Nagomori, au sud avec les terres des Turcs, et à l'ouest avec la mer Noire. Il comprend soixante-deux villages et le bourg de *Chekvelelli*, sur la rive droite du Natanébi. *Osourghethi*, jadis la résidence d'été du souverain, est sur la rive droite du *Joudji*. A ce

cercle appartient également la forteresse de Pothi, cédée par la Turquie à la Russie avec ses dépendances, par le traité d'Andrinople. En 1809, elle s'était rendue à l'armée qui la bloquait; mais elle avait été restituée aux Turcs en 1812.

Suivant les renseignemens que l'on a recueillis, on compte en Ghouria 6,120 maisons et 36,720 habitans; ainsi douze individus par verste carré, ce qui est une proportion à peine croyable. La population se divise en ecclésiastiques, princes, nobles et paysans. Les premiers sont sous la juridiction de l'archevêque, qui réside dans le couvent de *Djimit*, situé dans le cercle de Nagomori. Les Ghouriens appartiennent à la famille géorgienne; ils sont braves, robustes, et ont les traits du visage agréables et réguliers; d'ailleurs ils sont rusés, paresseux, avides et intéressés. La beauté des femmes du Ghouria tient réellement de l'idéal, et surpasse beaucoup tout ce que l'on a dit en prose et en vers sur celle des femmes de la Géorgie, de l'Imeréthi et de la Mingrélie. Elles ont à peu près le même profil, sauf de petites différences qui leur assurent l'avantage. Leur nez a la forme grecque, mais de même que les autres parties du visage, il est mieux fait. La carnation est d'une perfection incomparable; les yeux, noirs, sont admirablement beaux, animés et vifs; ils brillent d'un éclat que l'on ne retrouve pas chez les autres femmes de la même famille : les cheveux sont noirs, et très-luisans sans aucun secours de l'art.

Le Ghouria est plus fertile que l'Imeréthi; les forêts sont remplies d'arbres fruitiers, et fournissent diffé-

rentes espèces de bois de charpente; mais comme il croît en général dans les lieux marécageux, il est tellement imprégné d'humidité, que les maisons qui en sont construites commencent à dépérir au bout de deux ou trois ans.

Quoique le pays soit très-convenable pour l'élève du bétail, cette branche de l'économie domestique mérite à peine d'être mentionnée. L'industrie ne s'étend jusqu'à présent qu'à la confection de la boissellerie et de la toile de coton. Le maïs et le vin sont vendus aux Turcs et aux habitans du territoire d'Akhal-tsikhe, et l'on achète avec le produit du sel, du fer, du cuivre, des tissus de coton et de soie. La langue du pays est le géorgien avec un mélange de mots turcs; la religion, celle de la Géorgie. Il y a peu de piété réelle, quoique le clergé jouisse d'un grand crédit. Les Ghouriens, de même que les Imeréthiens et les Mingréliens, sont dans un état à moitié sauvage, parce qu'ils ont manqué jusqu'à présent de moyens de civilisation.

Le gouvernement est entre les mains d'un conseil composé des principaux princes du pays, et subordonné immédiatement au souverain de l'Imeréthi.

Les impôts sont payés en nature; les commerçans, peu nombreux, acquittent une taxe en argent. En cas de besoin, le Ghouria peut mettre sur pied 5,000 hommes armés, sans faire tort à la population qui veille à la garde et aux affaires des foyers. Les armes sont le fusil, le sabre, le poignard et les pistolets. Le peuple est brave, habite un pays fort par sa nature et

par ses forêts, et, par conséquent, offre un rempart sûr contre les attaques des Turcs à nos possessions le long de la mer Noire. Au sud du Ghouria russe se trouve le Ghouria turc, où est Batoumi, l'un des meilleurs ports de la mer Noire.

Metrologie chinoise.

NOTE sur une mesure linéaire chinoise, par M. DE PRONY.

Cette mesure, qui, à ce qu'on présume, appartenait à un des derniers empereurs de la Chine, est une règle d'ivoire, divisée, sur une des faces, en 100 parties; l'autre face présente divers dessins d'hommes, de plantes, &c.

Les 100es de division sont indiqués par des points placés sur une même ligne droite, près d'un des bords; les 10es se distinguent par des transversales ponctuées sur toute la largeur de la règle; la transversale n° 5, qui est censée placée au milieu de la longueur totale, est signalée par une figure qu'elle coupe en deux parties égales et semblables; enfin les divisions de 20es, un peu en saillie sur la ligne des 100es, sont terminées chacune par quatre points, figurant une petite losange, qui les font aisément apercevoir, de manière qu'on peut assigner immédiatement, à vue, le numéro d'une des divisions quelconques, par rapport à une des extrémités.

La mesure exacte de la longueur totale de la règle n'a pas été sans embarras, parce que ses extrémités

sont irrégulièrement taillées; j'ai pris le parti de placer cette règle entre deux plans métalliques, perpendiculaires à son axe, et parfaitement dressés; la distance d'un de ces plans à l'autre donne le maximum d'intervalle entre les points extrêmes, dans le sens parallèle à l'axe: et c'est ce maximum que j'ai considéré comme la longueur effective de l'étalon chinois. J'ai mesuré cinq fois, tant cette longueur effective que les distances d'une de ses extrémités à chaque 10e; je me suis servi, pour cette mesure, d'un comparateur micrométrique à vis, muni de microscopes; les longueurs accusées par la vis, à la précision des 500es de millimètre, étaient vérifiées par celles qu'indiquait une échelle de millimètres, tracée sur une règle d'acier, munie de son micromètre particulier, lequel, marchant avec celui de la grande vis, indiquait les 200es de millimètre.

Les sous-divisions de la règle chinoise annoncent, ainsi que la taille de ses extrémités, un art peu avancé; elles ne sont point égales entre elles (voyez les tables d'après), et leurs placemens dénotent une indécision qu'on remarque sur-tout au premier 10e, à partir du zéro. J'ai pris pour limites de ces sous-divisions, les centres des points placés sur la ligne des 100es; on a vu ci-dessus que j'ai mesuré cinq fois, tant la longueur totale que chacune des longueurs partielles; la table suivante offre les résultats moyens, déduits de toutes les opérations.

NUMÉROS des 10es de la mesure chinoise.	DISTANCES de chaque 10e au zéro de la division.	LONGUEUR particulière de chaque sous-division.	
	Millimètres.		Mill.
0.	0,000.		
1.	31,316.	De 0 à 1.....	31,316.
2.	62,648.	De 1 à 2.....	31,332.
3.	92,232.	De 2 à 3.....	29,584.
4.	123,010.	De 3 à 4.....	30,778.
5.	153,266.	De 4 à 5.....	30,256.
6.	184,064.	De 5 à 6.....	30,798.
7.	214,450.	De 6 à 7.....	30,386.
8.	244,426.	De 7 à 8.....	29,976.
9.	274,440.	De 8 à 9.....	30,014.
10.	306,288.	De 9 à 10....	31,848.
		Somme...	306,288.

Ainsi la longueur totale est de...... 306,288.
Ce qui devrait donner, pour chaque 10e, 30,629.
Et pour chaque 100e............. 3,063.

Les plus grandes erreurs des sous-divisions de 10es, tracées sur la règle, sont : { par excès. 0,219. / par défaut 0,045.

Le pied anglais paraît être, parmi les mesures européennes, celle qui diffère le moins de la mesure chinoise ; on a :

Mesure chinoise............... 306,288.
Pied anglais.................. 304,795.

Excès de la mesure chinoise sur le pied anglais.......................... 1,493.

Il est présumable, d'après l'imperfection de la taille des mesures chinoises, qu'on en trouverait de l'espèce de celle dont il est question dans cette note, qui se rapprocheraient davantage du pied anglais, et même qui, au lieu d'en différer par excès, en différeraient par défaut.

Pour bien faire sentir l'imperfection de l'art chinois dans la sous-division de la mesure totale, je vais donner une table indiquant les distances de chaque 10e au zéro, dans l'hypothèse où les sous-divisions seraient parfaitement égales, et j'écrirai, à côté de chaque longueur exacte, l'erreur de la longueur effective marquée sur la pièce d'ivoire.

NUMÉROS des 10es de la mesure chinoise.	DISTANCE exacte de chaque sous-division de 10e au zéro.	ERREUR des distances effectives, données par la mesure chinoise.
0.	0,0000.	+ 0,0000.
1.	30,6288.	+ 0,5872.
2.	61,2576.	+ 0,3904.
3.	91,8864.	+ 0,3456.
4.	122,5153.	+ 0,4948.
5.	153,1440.	+ 0,1220.
6.	183,7728.	+ 0,2912.
7.	214,4016.	+ 0,0484.
8.	245,0304.	— 0,5044.
9.	275,6592.	— 1,2192.
10.	306,2880.	0,0000.

Il ne faut avoir aucun égard aux décimales qui passent les 10es, et qui ne sont, ici, qu'un résultat de calcul; et on voit, par la table précédente, que les plus grandes erreurs, par excès et par défaut, sont, respectivement, 1 mill. 4 et 1 mill. 2.

Expériences faites sur des poids chinois et sur une petite romaine du même pays, par M. Mouchaux.

Les poids ont été comparés ainsi qu'il suit, avec le poids de marc de France.

POIDS DE LA CHINE.	POIDS DE MARC.			
	Livres	Onces.	Gros.	Grains.
Un poids de 100 *liang* ou onces..	7.	10.	6.	48.
Idem....50....*idem*......	3.	13.	3.	24.
Idem.....2....*idem*......	″	2.	3.	45.
Idem.....1....*idem*......	″	1.	1.	59.
Idem.....9 *thsian*, ou mass.	″	1.	″	62.
Idem.....8....*idem*......	″	″	7.	61.
Idem.....7....*idem*......	″	″	6.	64.
Idem.....6....*idem*......	″	″	5.	64.
Idem.....5....*idem*......	″	″	4.	66.
Idem.....4....*idem*......	″	″	3.	67.
Idem.....3....*idem*......	″	″	2.	69.
Idem.....2....*idem*......	″	″	1.	70.
Idem.....1....*idem*......	″	″	″	70.
Idem.....1....*idem*......	″	″	″	64.
Idem.....1....*idem*......	″	″	″	71.
Les 3 derniers *thsian* ensemble..	″	″	2.	61.
Deux *thsian* ensemble..........	″	″	1.	62.
Tous les *thsian* ensemble......	″	9.	3.	47.

POIDS DE LA CHINE.	POIDS DE MARC.	
	Grains.	100es.
Un poids de 9 *fen*, ou condorins	63.	62.
Idem...8.....*idem*	57.	4.
Idem...4.....*idem*	48.	94.
Idem...6.....*idem*	42.	35.
Idem...5.....*idem*	35.	76.
Idem...4.....*idem*	29.	35.
Idem...3.....*idem*	21.	45.
Idem...2.....*idem*	14.	87.
Idem...1.....*idem*	7.	34.
Tous les *fen* ensemble	321.	//.
Un poids de 9 *li*, ou cache	6.	58.
Idem...8 *idem*	5.	82.
Idem...7 *idem*	5.	8.
Idem...5 *idem*	3.	77.

On peut déduire des différences qui existent dans ces pesées, que la valeur du *liang* ou taël pris pour l'unité de poids de la Chine, d'après la valeur des gros poids, est de... 707 grains 1/2.
Déduit des différentes parties du *thsian*... 704.
Des différentes valeurs du *fen*... 705.
Des différentes valeurs du *li*... 734.
Que, déduit de la plus forte valeur du *li*, il serait égal à... 753.
Ce qui donne pour différence... 110.

Cette différence étant presque d'un 7e du poids, est trop forte pour qu'on l'attribue seulement au peu de sensibilité des balances qui ont pu servir à les ajuster : mais elle peut être l'effet de l'usure qu'ont pu éprou-

ver ces poids pendant qu'on en a fait usage. Comme le résultat des comparaisons se trouve plus exact entre les gros poids, il paraît plus sage de s'en tenir aux valeurs qu'ils annoncent afin d'en déduire celles des petits poids : car dans le cas où il y aurait dans un gros poids une erreur soit en plus soit en moins, en le subdivisant pour avoir les moindres valeurs, cette erreur se trouve aussi proportionnellement subdivisée : au lieu qu'en évaluant les gros poids d'après la valeur des petits on multiplie d'autant les erreurs qu'on aurait pu faire ; et si on avait par exemple évalué le *fen* un grain de plus qu'il ne vaut réellement, le *liang*, ou tael, produit de la valeur de ce poids, serait de cent grains trop fort. Il est d'ailleurs facile de présumer, d'après les épreuves qu'on vient de faire, que l'instrument qui a servi à régler les gros poids se trouvait proportionnellement plus exact que celui qui a servi à régler les petits ; il paraît donc d'autant plus raisonnable de regarder la valeur du *liang* comme fixée à 707 grains 1/2, que cette évaluation cadre avec des expériences que j'ai déjà faites sur une romaine chinoise et sur une plus petite que j'ai expérimentée avec ces poids et dont le détail est ci-après. Ainsi il faut conclure que la valeur en poids de marc du *liang* ou once chinoise est de 707 grains 50 cent. ; celle du *thsian*, 70, 75 ; celle du *fen*, 7, 07 ; celle du *li*, 0, 70.

M. Fourché, balancier, m'ayant dit qu'il avait eu occasion de refondre de gros poids de cuivre de la Chine, et qu'il avait trouvé dans l'intérieur un noyau

assez considérable de fonte de fer, qui y est maintenu par une petite croix de fer, dont les extrémités paraissent à l'extérieur du pourtour de ces poids, en quatre endroits différens, j'ai en conséquence examiné dans les poids qui se trouvaient à ma disposition, ceux auxquels on pouvait remarquer les traces de ces petites croix de fer, et j'ai reconnu qu'elles existaient dans le poids de 100 *liang* et dans le poids de 50 *liang*; pour reconnaître alors quelle pouvait être la quantité de cuivre qu'ils contenaient, je les ai pesés hydrostatiquement pour en connaître la pesanteur spécifique, suivant le procédé de M. Brisson. J'ai pesé de même tous les autres poids de cuivre qui ne portaient aucune trace de combinaison, afin que leur pesanteur spécifique reconnue me fît plus aisément connaître les proportions du mélange qui pouvait exister dans ces deux mêlées de fer et de cuivre, et j'ai eu les résultats suivans :

	onc.	gros	grains
La matière qui compose le poids de 100 *liang* pèse, le pouce cube	5	0	51
Celle qui compose le 50 *liang* pèse	5	0	68
Celle qui compose les *liang* pèse	5	1	56
Celle qui compose les *thsian* pèse	5	2	44
D'après les tables de M. Brisson, la fonte de fer pèse, le pouce cube	4	5	27

Ayant alors remarqué que le pouce cube des deux poids de 100 et de 50 *liang* ne pesait pas autant que le pouce cube du cuivre des *thsian*, j'ai fait le calcul de l'alliage proportionnel qui devait s'y trouver, et j'ai reconnu qu'il doit y avoir pour le poids de 100 *liang*,

54 parties de cuivre,
46 *id.* de fer;

100.

Et pour celui de 50 *liang*,

58 parties de cuivre,
42 *id.* de fer.

100.

Si on brisait ces deux poids pour peser séparément le fer et le cuivre, on trouverait peut-être de légères différences de ce qui vient d'être annoncé; elles peuvent être le produit de l'adhérence, plus ou moins grande, du cuivre sur les parois du fer, qui varie suivant le degré de chaleur que la fonte pouvait avoir au moment où elle a été coulée : on juge cependant bien que cette adhérence est moins forte dans le poids de 100 *liang* que dans celui de 50, parce qu'en frappant un peu sèchement du bout des ongles le premier, on le fait un peu résonner, et qu'on ne peut tirer le même son du second; dans le cas où cette cause produirait un peu d'erreur dans l'évaluation ci-dessus, il se trouverait alors un peu plus de cuivre et un peu moins de fer.

Ce moyen, employé par les Chinois pour économiser le cuivre, outre qu'il est fort ingénieux et fort bien exécuté, donne l'avantage d'avoir des poids plus propres à conserver long-temps leur ajustage, et qui ne sont pas susceptibles de se crasser ou de perdre promptement de leur valeur, comme ceux où la fonte de fer se trouve à nu. C'est encore un moyen

d'économie et de propreté qui pourrait cependant devenir frauduleux si cette combinaison n'apportait point de modération dans le prix de la matière.

Résultat des épreuves faites sur la petite romaine.

La sensibilité de cet instrument a été essayée au moyen d'une fausse aiguille, pour reconnaître quelle peut être sa plus grande mobilité, et ensuite sans faire usage de cette aiguille, pour reconnaître sa sensibilité usuelle et ordinaire : dans les trois différentes suspensions de cette romaine, la sensibilité varie presque à chaque pesée; cette variation a même été telle, qu'il a été facile de reconnaître que la direction du fléau, au lieu d'être très-droite, prenait un peu d'ondulation, ce qui s'aperçoit même à l'œil.

Toutes les divisions des échelles sont marquées de cinq en cinq, et les centaines sont divisées par demies et par quarts.

La première échelle qui se rapporte à la suspension faible est divisée en 115 parties, au moyen desquelles on peut peser depuis 0 jusqu'à 230 *li*, chaque division valant deux *li*; ce qui vaut deux maas, trois condorins, pour la totalité de la valeur de l'échelle.

On a fait trébucher le fléau à cette suspension, avec un dixième de grain, en faisant usage de l'aiguille; et il trébuchait visiblement, sans le secours de l'aiguille, avec un demi-grain.

Le rapport de la sensibilité avec les pesées peut être regardé comme la 800ᵉ partie des pesées, en

faisant usage de l'aiguille, et comme la 400e partie, en ne faisant point usage de l'aiguille. Ces évaluations pour toutes les échelles ne peuvent être regardées que comme valeur moyenne, attendu que plus les pesées sont fortes, plus on obtient d'exactitude, et plus elles sont faibles, moins on a de précision.

La seconde échelle, ou échelle supérieure, se rapporte à la suspension moyenne; elle est divisée en 104 parties, dont les 90 premières sont égales, et les 14 autres divisions sont doubles des premières; on peut y peser depuis 10 *fen* jusqu'à 128, ce qui donne, pour valeur totale de l'échelle, 1 *liang* 2 *thsian* et 8 *fen*.

On a fait trébucher le fléau à cette suspension, avec un demi-grain, en faisant usage de l'aiguille; et il a trébuché très-visiblement à l'œil, avec deux grains et demi.

Le rapport de la sensibilité, relativement aux pesées, peut être regardé comme la 600e partie de la pesée, et sans le secours de l'aiguille, comme la 300e partie de la pesée.

La troisième échelle se rapporte à la suspension forte; elle est divisée en 24 parties; on peut y peser depuis 10 jusqu'à 34 *thsian,* chaque division équivaut à 1 *thsian*, ce qui donne, pour la valeur totale de l'échelle, 3 *liang* 4 *thsian.*

On a fait trébucher le fléau à cette suspension, avec 2 grains, en faisant usage de l'aiguille; et il a fallu, sans en faire usage, mettre jusqu'à 10 grains pour le faire trébucher visiblement.

Le rapport de la sensibilité peut être regardé comme la 500e partie de la pesée avec l'aiguille, et sans aiguille il n'est que la 150e partie.

On voit, par ces expériences, que l'usage d'une aiguille avec ces instrumens leur donnerait beaucoup plus de précision pour les opérations qui en ont le plus grand besoin, comme lorsqu'on veut régler des poids. Les Chinois ne travaillant que d'après la mobilité usuelle de cet instrument, ne peuvent donner à leurs petits poids une aussi parfaite exactitude qu'aux grands poids, ce qui est l'occasion des différences qu'on trouve dans leur valeur, soit en pesant chaque poids séparément, soit en les évaluant d'après les divisions des différentes échelles; cependant, malgré ces différences, l'estimation qui a été donnée ci-dessus de la valeur de chaque poids est celle qui s'accorde le mieux avec les poids et avec les divisions des échelles.

RAPPORT DU POIDS DE CANTON AVEC LE POIDS DE FRANCE.

POIDS DE LA CHINE.	POIDS DE MARC.				
	Livres.	Onces.	Gros.	Grains.	PORTIONS décimales du grain.
1 *Hao* pèse............	"	"	"	"	570,348.
2....................	"	"	"	"	141,696.
3....................	"	"	"	"	212,544.
4....................	"	"	"	"	233,392.
5....................	"	"	"	"	354,240.

POIDS DE LA CHINE.	POIDS DE MARC.				
	Livres.	Onces.	Gros.	Grains.	PORTIONS décimales du grain.
1 *Li*, ou cache........	"	"	"	"	70,847.
2.....................	"	"	"	"	41,696.
3.....................	"	"	"	1.	12,544.
4.....................	"	"	"	2.	83,392.
5.....................	"	"	"	3.	54,240.
1 *Fen*, ou condorin......	"	"	"	7.	0,848.
2.....................	"	"	"	14.	1,696.
3.....................	"	"	"	21.	2,544.
4.....................	"	"	"	23.	3,392.
5.....................	"	"	"	35.	424.
1 *Thsian*, ou maas......	"	"	"	70.	848.
2.....................	"	"	1.	69.	696.
3.....................	"	"	2.	63.	544.
4.....................	"	"	3.	67.	392.
5.....................	"	"	4.	66.	24.
1 *Liang*, ou tael........	"	"	1.	60.	48.
2.....................	"	3.	3.	93.	96.
3.....................	"	9.	5.	37.	44.
4.....................	"	4.	7.	25.	92.
5.....................	"	3.	6.	51.	84.
1 *Kin*, cati ou liv. chinoise.	1.	2.	5.	31.	68.
100 *Kin* ou 1 *tan*, ou picoul (le quintal chinois).	123.	1.	"	"	"

On observera que :

1 *Kin* contient ou pèse .... 16 *liang* ou taels.
1 *Liang* .... 10 *thsian*, ou maas.
1 *Thsian*....................... 10 *fen*, ou condorins.
1 *Fen* .... 10 *li*, ou caches.
1 *Li*............................ 10 *hao*.

Et ainsi de suite indéfiniment.

Le rapport ci-dessus a été extrait du manuscrit d'un voyageur qui a fait les épreuves de cette comparaison pendant son séjour à Canton en 1795.

On peut remarquer, d'après ces tables, que la valeur du tael se trouve portée à un grain de plus que celle que j'ai pu évaluer d'après les expériences que j'avais faites; mais cette donnée par ces tables, quoique différant très-peu, doit être plus exacte que l'autre: l'auteur ayant, suivant ce qu'il dit en quelques endroits de son manuscrit, déduit la valeur du *liang* d'après le poids de 100 *kin*, qui est une valeur 1600 fois plus forte que celle qui a servi de base à mon évaluation.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 3 décembre 1832.

M. Somerhausen écrit au Conseil pour remercier de sa nomination comme membre de la Société.

M. Richy, juge à Chandernagor, écrit de Calcutta pour annoncer au Conseil l'envoi de plusieurs documens relatifs à l'Inde, qu'il adresse à la Société. Les remercîmens du Conseil seront transmis à M. Richy.

Le Conseil procède à la nomination de deux membres de la commission du journal, en remplacement de MM. Abel-Rémusat et Saint-Martin, décédés; MM. Amédée Jaubert et Reinaud sont priés de faire partie de la commission du journal.

M. le Président appelle l'attention du Conseil sur la nécessité de déterminer d'une manière régulière les attribu-

tions de la commission et de l'éditeur du *Journal asiatique*. En conséquence, il est donné lecture d'un projet de réglement pour la commission du journal, dont les articles sont successivement discutés et adoptés par le Conseil. On arrête que la rédaction de quelques articles sera modifiée, et que le réglement ainsi corrigé sera présenté de nouveau au Conseil, dans la prochaine séance.

Additions à un mémoire intitulé: Bibliothèque Malaye.

Je réunis dans cette note supplémentaire les observations qui m'ont été obligeamment communiquées par quelques personnes, et les observations que j'ai faites moi-même sur mon travail, au moment où l'impression en était trop avancée pour que je pusse y apporter des modifications.

Au nombre des dépôts de manuscrits malays, j'ai oublié de mentionner la bibliothèque du Collége anglo-chinois de Malacca, qui possédait déjà, en 1817, peu de temps après sa fondation, plusieurs manuscrits malays et siamois. (*Ind. Chin. Glean.*)

Je regrette de ne pouvoir présenter ici les titres de douze manuscrits malays, donnés par le Cel Farquhar à la bibliothèque de la Société royale asiatique de Londres.

M. W. Marsden, dans une lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire, me rappelle que j'ai oublié d'observer que les titres des livres malays sont fictifs, donnés à volonté, et non rédigés et imposés par les auteurs; il faut cependant remarquer que quelques-uns de ces titres sont, ou implicitement donnés dans la première phrase de l'ouvrage, ou si expressément consacrés par l'usage qu'ils n'admettent point de variantes. J'ai moi-même usé, dans mon travail, du droit commun de créer des titres pour des livres qui n'en avaient pas reçu dans les ouvrages de Valentyn et de Leyden.

---

20. Je pense qu'il faut rapporter à l'*Hakâyat bâyan* le titre حكاية بورغ نورى « Les contes d'un perroquet, » cité par M. W. Marsden dans son dictionnaire malay, au mot نورى.

21, 23. Werndlij a cité deux fois le même ouvrage sous des titres différens : comme il reconnaît lui-même que l'*Hakâyat bakhtiâr* (1) et l'*Hakayat râdja Asbah* ont un fonds commun, il est probable qu'il a voulu, par cette distinction des titres, indiquer l'existence de deux versions malayes d'un même ouvrage arabe ou persan, versions qui peuvent différer non-seulement par le style, mais encore par l'ordonnance des détails.

24. Des passages du premier volume de la *Beschrijving* de Valentyn fournissent quelques indications sur l'étendue et la forme de l'*Hakâyat tânah Hitoû* : on y trouve cités des faits de 1495 comme extraits du huitième chapitre (*zo Ridjali in zyn agtste alkissa* [قصة] *of verhaal zegt*), p. 143; des faits de 1254 et de 1304 comme extraits du seizième chapitre (*In zyn zestiende alkissa of verhaal*), p. 135 et 136; des faits de 1257 comme extraits du dix-huitième chapitre (*Ridjali zegt in zyn achtiende alkissa*), p. 135. Cette histoire s'étend aux contrées avec lesquelles les rois d'Amboine étaient en rapports hostiles ou pacifiques.

39. Aux nombreuses traductions du *Kalila we dimna* il faut ajouter une version de ce livre, en langue poushtou, par Melik Khoushhal (2), dont l'existence a été récemment signalée par M. B. Dorn (*Neamet ullah's history of the Afghans*).

47. Le manuscrit javanais sur olles, donné à la bibliothèque de la Société asiatique par M. Lesson, est une traduction javanaise de l'*Hakâyat nabî Yoûsouf* : le titre ja-

---

(1) Je dois remarquer à ce sujet que la traduction du *Bakhtiar nâmeh*, par Lescalier, a été imprimée en 1805, in-8°.

(2) Sur Khoushhal, voy. *Elphinstone's Kabul*, I, p. 306.

vanais paraît être *Tcharita* (sic) *nabbi Yousoup*, mots qui se lisent dans les premières lignes du texte.

89 (*bis*). حكاية تميم الداري *Histoire de Temim al dârî*.

Collection Raffles, n° 50. (*Hikaiat tamin aledri.*) Traduction d'un conte arabe, conte fantastique et mystique, qui n'est pas sans rapports avec les *Voyages de Sindbad le marin*.

144 (*bis*). چرتر در قد ڤراسلامن سريب نصراني قد سوات هاري *Histoire de la conversion à la foi musulmane de mille chrétiens en un seul jour*.

Une traduction de cette légende a été publiée dans l'*Asiatic Journal* (nov. 1824), sous le titre de *A thousand christians converted to muhammedanism in one day*. Le traducteur anonyme, qui paraît être missionnaire, annonce qu'il a trouvé cette *Hakaiat* dans des manuscrits malays dont il avait récemment fait l'acquisition; le texte était si fautif qu'il n'a pu en donner une version littérale, bien que celle qu'il publie soit fidèle au sens. Cette Hakayat paraît être d'origine arabe, et présente de curieux exemples des préjugés que les musulmans entretiennent contre les chrétiens.

147 (*bis*). *Exposition de la doctrine de la secte Chafeï*, par Mohammed Zîn, fils de Djelal eddîn d'Atchîn. Traité de théologie traduit de l'arabe. Un manuscrit de cet ouvrage a été présenté à la Société asiatique de Londres par le C[el] Colebrooke, qui l'avait reçu du sultan de Palembang.

156. L'*Hikaiat Bian* citée par Leyden n'est, si je ne me trompe, autre chose que l'*Hakâyat bâyan*, ou Histoire d'un perroquet, mentionnée par Werndlij (n° 20 de la *Bibl. malaye*).

Une collection de *pantouns* est citée comme autorité, dans le dictionnaire malay de M. Roorda van Eysinga. Plusieurs petites pièces de ce genre, en dialecte *serawi*, ont été publiées dans les *Malayan miscellanies* de S[r] S. Raffles, t. II.

Valentyn a donné, dans le premier volume de sa *Beschrijving* (p. 121), la traduction d'une lettre d'un râdja, avec le fac-simile du texte.

La Bibliothèque royale de Paris possède plusieurs manuscrits javanais ornés de figures fantastiques. Un de ces manuscrits, donné en 1809 par M. Leschenault, porte cette note écrite de sa main :

« Ce manuscrit contient la relation du voyage que j'ai » fait au mois de septembre 1805 dans les montagnes de » l'est de l'île de Java, pour visiter le volcan du mont » Idienne, dans lequel je descendis. Un Javan instruit qui » m'accompagnait est l'auteur de cette relation, dont il » m'envoya la présente copie trois mois après, à la ville » de Surrabaya, où je me trouvais en ce moment.

» Cette relation est écrite dans le langage qu'à Java l'on » nomme *Pakatan* (قركتان) *kavêne;* c'est le langage » poétique et sacré. »

Des détails sur les *Oundang-oundang* de Bali, rédigés dans le dialecte de cette île, sont donnés dans une description de Bali, publiée par la *Missionary Society* de Londres, dans ses *Transactions.*

Aux renseignemens réunis dans une note sur la littérature batta, doit se joindre l'indication d'un livre de législation mentionné comme il suit dans une lettre de Sr S. Raffles à M. W. Marsden : *The laws by which these sentences are inflicted are too well known to require reference to books., but I am promised some Ms. accounts which relate to the subject. These laws are called* huhum (حكم) pinang-àn, *from* depang-àn, *to eat; law or sentence to eat.* (Life and public services of Sr S. Raffles, p. 425.) Les expressions de cette lettre me paraissent indiquer, moins des renseignemens écrits sur l'horrible usage des Battas, auquel il est fait allusion, qu'une rédaction de ce *Droit de l'anthropophagie.*

Je ne pense pas qu'il ait encore été publié un seul livre

en batta. Le R. Ward annonçait cependant, en 1824, à la Société de Bencoulin, son intention de se rendre à Nattal et à Tappanouly pour y établir des écoles; il se proposait d'acquérir des caractères battas, pour l'impression de livres scolaires en langue batta.

Il se trouve dans la bibliothèque de la Société asiatique de Londres, une liste de livres boughis [*Names of books in Bugis*] (1).

Je répare une véritable omission en donnant ici quelques détails, plus incomplets que je ne le voudrais, sur la littérature originale des Tagalas, encore si peu connue, et qui mérite cependant de devenir l'objet d'études sérieuses. Comme celle de tous les peuples dont la civilisation est en

---

(1) J'emprunte à un discours prononcé par Sr S. Raffles, en 1815, à la séance annuelle de la Société de Batavia, les détails suivans sur la littérature de Célèbes :

« Les compositions littéraires en langues boughie et makassare » sont nombreuses : elles consistent principalement en chroniques » (*historical accounts*) des différens royaumes qui se partagent cette » île (ces chroniques commencent à l'introduction de l'islamisme, » qui ne remonte pas plus haut, dit-on, que la première moitié » du XVIe siècle) ; en *galigas*, ou recueils de traditions relatives à des temps plus éloignés; en romans et en compositions » poétiques, dont l'amour, la guerre et la chasse sont les thèmes » les plus ordinaires. Ces peuples ont une paraphrase du Koran, » quelques ouvrages évidemment traduits du javanais et de l'arabe, » et plusieurs autres qui leur sont communs avec les Malays, tels » que des traités d'astrologie judiciaire, des recueils d'institutions » et d'usages, qui tous ont force de loi; chaque état un peu considérable a adopté la coutume d'enregistrer régulièrement tous les » événemens publics de quelque importance. — Leurs Galigas ou » romans historiques sont remplis des aventures et des exploits » de *Sawira Gading*, le premier chef de cette contrée, si puissant, dit-on, qu'il étendit sa domination jusqu'au détroit de » Malacca. »

progrès, la littérature des Tagalas est tout entière dans la poésie, ou plutôt dans une prose rhythmique, différant à peine par le style (1) du langage ordinaire, mais recevant le nombre et la consonnance de l'excitation des sentimens dans les chants graves, du besoin de faire saillir les idées dans les chansons et les jeux d'esprit. Tel me paraît être le caractère propre de la poésie tagale, indépendamment de l'influence que peut avoir exercée sur elle, ou plutôt sur ses formes, la littérature chinoise apportée par les Sangleys : tel me paraît être aussi le caractère de la poésie chez tous les peuples polynésiens, depuis la pointe de Sumatra jusqu'à Tahiti. Cette poésie est une manifestation spontanée de l'énergie morale qui accompagne presque toujours le déploiement des forces physiques ; il est à peine un seul travail domestique qui n'ait un chant propre, dont la cadence suive ou dirige le mouvement du corps ; ce chant lui-même est une action dont la vivacité, l'intonation se mesurent sur la rapidité, la violence de l'action corporelle : dans les chants de rameurs, les vers tombent avec les coups de rame (2) ; lorsque ces hardis navigateurs envoient lutter contre les ouragans leurs chants magiques, ils les jettent avec plus de force, à mesure que les vents enflent leurs mugissemens ; s'ils abattent un arbre, ils ont une chanson, et l'arbre doit craquer à chaque refrain ; leur

---

(1) Les Tagalas ont cependant un certain nombre de mots qu'on peut proprement appeler poétiques, parce qu'ils ne sont d'usage que dans la poésie, et que leur emploi dans le langage familier serait considéré comme une affectation ridicule : plusieurs de ces mots poétiques sont des termes de marine, ce qui n'a rien d'étonnant, si l'on observe que les chansons nautiques doivent être les plus nombreuses chez un peuple pirate ; au nombre de ces mots, on trouve *anàcura* (patron de navire), altéré du persan ناخدا.

(2) Forrest dit, en parlant des Maghindanaos : *they have always a song as a kind of tactic, and beat on two brass timbrels to keep time.*

chant de guerre est un cri de fureur, plus qu'une menace, déjà un combat, et aux coups de lances qui accompagnent ce chant, il ne manque que l'ennemi. Ainsi ces peuples aident, pour ainsi dire, le corps par l'esprit, l'action par la voix, se doublent, ou plutôt rassemblent et resserrent toutes leurs forces dans une seule action. Leur poésie est quelquefois une occupation de leur esprit, plus souvent une exertion violente de leurs sentimens, toujours la compagne de leur vie.

La poésie des Tagalas est encore inconnue; les missionnaires espagnols, qui n'ont rien négligé pour effacer mœurs et religion primitives dans les Philippines, n'ont pas même voulu mettre dans l'histoire ce qu'ils faisaient disparaître de la vie active et pratique. Zèle religieux ou esprit mondain, ils ont pensé que de tout ce que savaient les Tagalas, il n'y avait, pour les Européens, rien de bon à apprendre; ils ont donc poursuivi les *erreurs* de ce peuple de la persécution qui détruit le plus rapidement, celle du silence; comme si les erreurs d'un peuple n'étaient pas une partie de la science des autres peuples. Ils ont cependant compris que ce besoin de poésie, si vivement senti par les Tagalas, devait être satisfait; et pour prévenir des réminiscences qui pouvaient contrarier la propagation de la foi chrétienne, ils ont créé une nouvelle littérature, une nouvelle poésie qui, recommandée et pour ainsi dire imposée par l'autorité religieuse, est entrée dans les habitudes, les opinions et les croyances des nouveaux chrétiens, s'est mêlée à toute leur vie comme l'ancienne poésie, et, donnant une nouvelle direction à leur intelligence, comme la civilisation avait donné un nouvel emploi à leurs forces physiques, a éteint tous les souvenirs, toutes les traditions, tous les chants historiques et religieux. Aussi les savans qui ont voulu, dans les premières années de ce siècle, rassembler quelques faits sur la littérature des Tagalas et des autres peuples de ces îles, ont-ils en vain consulté et les naturels et les livres des Espagnols : ce n'est

plus que dans les montagnes, chez les peuples qui n'ont pas encore reçu la domination et la civilisation castillanes, que se conservent quelques-uns de ces chants, quelques parties de cette histoire; mais ces sources nous seront long-temps encore inaccessibles, et jusqu'à ce qu'elles soient découvertes par la science, les indications que nous pourrons recueillir d'autre part ne devront pas être négligées.

La *Descripcion de las islas Filipinas* accorde à peine une phrase aux chants des Tagalas : « Interrumpen los » combites con musica de vozes en que cantan uno ò dos, » y responden los demas. » Leyden qui, dans cette partie de son travail, se contente de citer les auteurs espagnols, nous apprend que les anciennes traditions religieuses des Tagalas, leurs généalogies, les exploits de leurs héros sont pieusement conservés dans des chants historiques, qu'ils confient, jeunes encore, à leur mémoire, et qu'ils récitent dans leurs travaux, leurs longs voyages, leurs festins et leurs lamentations funéraires.

Je crois avoir été plus heureux que Leyden; j'ai recueilli quelques notes sur cette littérature aujourd'hui inconnue, dans un dictionnaire tagala, publié en 1754 par San Lucar, mais dont les premiers matériaux ont été rassemblés au commencement du XVIIe siècle. J'ai réuni toutes ces notes à la suite de mes observations; l'ordre dans lequel elles paraissent ici était donné par la forme du dictionnaire qui me les avait fournies; quelques-unes cependant sont soumises à une classification particulière, qui leur a été imposée par le lexicographe espagnol : cette classification, que j'ai cru devoir conserver, est néanmoins incomplète et même inexacte; elle doit être rectifiée comme il suit : à la série des chants qui se récitent à l'intérieur de la cabane, doivent se joindre le *Hilirao*, le *Sambotani*, le *Tingar*, et le *Yhiman*; à la série des chants de rameurs, le *Balacquia*, le *Balicongcong*, le *Daguiray*, le *Dopayanin*, le *Hili*, le *Hinli* (si ce n'est le même que le

Hili), le *Saquiya*, et le *Yndoyanin* (qui ne me paraît différer de *indolanin* que par une lettre permutable); à la série des chants à bercer les enfans, le *Hilina* et le *Hinli*; à la série des chants lugubres, le *Sambit* ou *Sambitan*; à la série des chants harmonieux, le *Balicoco* et le *Caguingquing* (ces mots me semblent se rapporter plutôt à la musique qu'au chant, considéré littérairement); à la série des chants de guerre et de victoire, le *Dalao*, le *Tangloyan* et le *Vagui*: la série intitulée « *estos se cantan en la calle* » est évidemment mal attribuée, puisque le *Dalayanin* est un chant de rameurs, ainsi que le *Indolanin* (qui ne diffère point de *yndoyanin*); ces deux chants doivent être réunis à la série des chants nautiques (1) : celle des chants historiques compte le *Buybuy* et le *Pamatbat*; celle des chants religieux, le *Daying*, le *Divang* et le *Labay*; le *Tambahila* doit se classer séparément; le *Balatong*, le *Bantiti*, le *Bogtong*, le *Tanaga* me paraissent former la classe des pièces de littérature légère. Les mots *Fola, Tayotay, Sambot, Pali, Sampangan*, appartiennent à la poétique des Tagalas. Je néglige plusieurs mots incertains, et je m'empresse d'avouer que l'index suivant laisse encore beaucoup à désirer.

Estos se cantan en la casa.

ᜀᜊᜒ *Avit*, canto, cancion (2).

(1) Il se pourrait cependant que les Tagalas, toujours entourés des souvenirs de leur vie maritime, eussent reporté leurs chants nautiques dans les habitudes de la vie sédentaire : c'était avec le *hinli*, chant de rameurs, que les mères berçaient leurs enfans; c'était sans doute par des chants semblables qu'elles les préparaient aux fatigues et aux périls de la mer. N'est-il pas probable que par ces chants encore les Tagalas se délassaient souvent des fatigues d'un voyage à travers leurs plaines et leurs montagnes?

(2) Un chanteur se nomme *mapagavit*, et un instrument *avitan*.

——— *Diona*, canto en sus casamientos y borracheras (1).
——— *Talindao* (pc.), canto antiguo (aun aora se usa) (2).

Estos se cantan en la calle.

ᜇᜓᜎᜌᜈᜒ *Dolayanin*, canto, quando reman (3).
ᜁᜇᜓᜎᜈᜒ *Indolanin*, canto de grave y diferente tono.

Estos son cantados por los remeros.

ᜑᜒᜎ *Hila*, un genero de canto en las bancas (4).
——— *Manigpasin*, canto en las bancas.
ᜐᜓᜎᜒᜇᜈᜒ *Soliranin*, cantar esta palabra bogando.

---

(1) *Pagdiona-an*, compagnon d'orgie. Le *diona* est ordinairement de trois vers : voici un exemple de cette stance :

Mayag aco sa masiguing
Ang malubayna ang aquin,
Malayo ang madarating.

« Puisque je vais faire un voyage si lointain, je veux la paix, » je ne veux plus de débats. »

(2) *Pagtatalindavan*, la personne devant laquelle se chante le *Talindao*.

(3) Forrest a donné dans son *Voyage à la Nouvelle-Guinée* une chanson nautique des Maghindanaos (*Magindano mangaio song*), dans le refrain de laquelle le mot *magia* (traduit par *hurrah*) paraît répondre au *saquia* des Tagalas. Les stances de ce chant sont tétrastiques, et le troisième vers de la stance est toujours la répétition du premier. Ces stances sont alternativement chantées par deux rameurs, et le refrain est répété par tous les hommes de l'équipage.

On remarquera que plusieurs des noms cités se terminent par les syllabes *lanin, ranin* ou *yanin* (équivalentes entre elles, à raison de la permutabilité des lettres *l*, *r* et *y*); on remarquera de plus que ces syllabes ne se présentent que dans les noms de chants nautiques. Il me paraît probable que *lanin* forme, dans chacun de ces noms, la dernière partie d'un mot composé : on ne trouve, dans les vocabulaires, ni *lanin*, ni ses deux variantes.

(4) C'est le mot tagala *bangca*, grande barque, navire.

Arullos al niño.

Horlo ou *Holokorlo*, un genero de canto.

ou *Oyayi*, canto del rorro niño.

Canto triste.

Ombayi ou *Ombayihan*, canto lugubre (1).

Canto suave.

Omiguing, canto garganteando la voz (2).

Canto de triumfo.

——— *Tagumpay* (pc.), cantar la victoria, aclamar (3).

——— *Balacquia* (pc.), Termino usado de los cantores del corte, ò salomadores. *Helamonanaquia*. R. *Saquia*. Saloma, *Ang aquing balaquia*. R. *Saquia*. Saloma; *Di matin masaquia*. R. *Saquia* (4).

Balangquinitan, quando los que cantan no se conciertan y va caydo el canto.

Balatong (pc.), canto desordenado (5).

---

(1) *Pagombayihan*, la personne devant laquelle on chante ainsi.

(2) *Pinagoomiguingan*, la personne devant laquelle on chante ainsi.

(3) On trouve aussi *ayag*, « cantar la victoria; » mais il est incertain si cette expression doit s'entendre au propre ou au figuré.

(4) L'initiale R., dans ce fragment, est pour *retrueque*.

(5) *Balatong* signifie proprement interruption, coupure, variété; on nomme ainsi une étoffe dont les couleurs se tranchent l'une l'autre. Il est probable que ce chant consiste, comme les pantouns malays, en deux suites d'idées très-distinctes, qui coupent successivement dans une même stance, en sorte que

ᜊᜎᜒᜃᜓᜃᜓ *Balicoco*, cierto canto muy garganteado.

ᜊᜎᜒᜃᜓᜃᜓ *Balicongcong*, modo de cantar en las bancas (1).

ᜊᜎᜒᜃᜓᜐ *Baliuscus* (pc.), baylar un son de este nombre (2).

ᜊᜆᜒᜆᜒ *Bantiti* (pc.), comedia (palabra sangleya ya tagalisada) (3).

ᜊᜓᜆᜓ *Bogtong* (pc.), ou ᜊᜓᜆᜓᜅ *bogtongan*, adivinanza ò cosicosa (4).

——— *Buybuy* (pc.), contar la genealogia.

---

les deux premiers vers de la stance ne trouvent le complément de leur sens que dans les deux premiers vers de la stance suivante, lesquels interrompent le sens des deux derniers vers de la première stance. Souvent même, dans les stances tétrastiques, le second et le quatrième vers de la première deviennent le premier et le troisième de la seconde, et ainsi de suite. Le premier et le troisième vers de la première stance, le second et le quatrième de la dernière sont alors les seuls qui ne soient point répétés; l'effet de ces stances résumptives n'est pas désagréable. Le mot *pantoun*, qui se trouve dans le dialecte maghindano sous la forme *pantok*, n'existe pas en tagala.

(1) *Balicongcong* ne me paraît différer de *balicoco* que par une légère variante de prononciation : les explications de ces deux mots peuvent facilement se concilier.

(2) Il est probable que cet air de musique était accompagné de paroles.

(3) J'ai déjà fait quelques observations sur le mot *bantiti* (*Journ. asiat.* sept. 1832).

(4) *Mogtong* ou *magbogtong*, deviner ou donner à deviner une énigme; *pagbogtongan*, celui qui trouve le mot de l'énigme (*nacaturing*, le mot); « *nagbobogtongan*, dit San Lucar, se dize de dos » que se entienden, pero no se dan por entendidos. » On trouve dans les vocabulaires deux *bogtong* ou énigmes, dont le mot est *bogtong* même. *Naiysa ysang anac, Amat, ina, y, valan olat;*

Caguingquing, cantar suavemente, sonar bien la campana.

Daguiray, acto de cantar los que van remando con fuerza.

——— *Dalao* (pc.), cantar victoria llevando despojos.

——— *Daying* (pc.), cierto canto con aguero (1).

Divang (pc.), un canto en sus anitos, (cantar con reverencia) (2).

Dopayanin, genero de canto en las bancas.

Hili (pc.), canto de la banca.

Hilina ou *Holona*, un canto, paraque duerma el niño, que empieza assi : *Hili ca na; hili na, hili ca na bata ca, matolog ca na bira, ang yna mo, y, valapa, nupul pa nang sampaga, ysasabog sa alta.*

Hilirao, canto en la borrachera.

Hinli (pc.), canto de banca, ò canto de la madre al hijo meziendo en la hamaca ò cuna (3).

« porque al proponer la adivinanza dizen *Bogtong co.* » *Isang bogtong na bata, Di mabilang ang diva;* « porque siendo una la » palabra, tiene muchas significaciones. » Ces deux énigmes me paraissent l'une et l'autre faire allusion à la confusion possible entre *bogtong*, énigme, et *bogtong*, fils unique. On trouve dans les vocabulaires un grand nombre de ces petites pièces de vers.

(1) Voyez *labay* : les expressions du lexicographe espagnol paraissent indiquer que l'augure se tirait des circonstances mêmes qui accompagnaient ce chant.

(2) *Magdivang*, le malade pour la guérison duquel on adresse ce chant aux *anitos ; ydivang*, les *anitos* auxquels on l'adresse ; *divangan*, le malade.

(3) *Hinlihin*, le chant ; *ypaghinli*, l'enfant auprès duquel on chante. Je pense que *hinli* ne diffère ni de *hili* (*nl* n'ayant qu'une valeur égale à celle de *l*), ni de *hilina*, qui ne représente, comme

—— *Labay* (pc.), canto en que agoran del *Tigmamanuquin* (1).

ᜎᜊᜎᜊ *Lavalava*, un genero de canto.

ᜉᜎᜒ *Pali*, retrueque, retorno en el canto.

ᜉᜋᜆ᜔ᜊ᜔ *Pamatbat*, lo que cantan, en sus embarcaciones a manera de historia, ò quando beben (2).

---

hili, que les premières syllabes d'un chant nautique; la citation est seulement plus complète dans *hilina* que dans *hili*. Cf. *hila*.

(1) *Tigmamanoquin* signifie l'augure que l'on prenait de l'oiseau *tigmamanoc* *, « ave, en que agoraban : al soltarla la desian : » *Hayo na tigmamanoquin, honihan mo nang halinghing;* ve te » yà, y cantame con compasion. » Le *balan tiquis* était aussi un oiseau augural; je ne pense pas qu'il diffère du *balatiti* ou *bolatiti*, « pajaro que tienen por aguero. » Les Dayaks tirent aussi des augures du vol des oiseaux, et n'entreprennent aucune expédition que ces augures ne soient favorables. (*Sketch of Borneo* de Leyden.)

(2) Ce verbe est formé du radical *batbat*, qui ne se trouve point dans les dictionnaires, et ne paraît pas être usité : je crois néanmoins le reconnaître sous une forme contracte, dans le mot javanais *babad*, signifiant *histoire;* rapprochement qui me paraît autorisé par l'existence, dans le dialecte malacassa, du mot بَبُو *babou* **, chant, chanson. Cette conjecture à laquelle je désire concilier l'approbation des personnes qui se sont occupées de l'étude comparative des dialectes polynésiens, s'accorde très-bien avec l'origine et le caractère des chroniques, des romans historiques malays et javanais, antérieurs à l'introduction des habitudes et des formes plus sévères de la littérature arabe.

Les auteurs espagnols nous apprennent que les habitans des Mariannes avaient aussi leurs chants historiques : *son inclinados à la poesia y tienen su especie de historias obscurecidas con mil fabulas.*

* On reconnaît facilement dans la seconde partie de ce composé le mot *manoc* ou *manou*, oiseau, usité depuis Tahiti et Hawaii jusqu'à la pointe d'Atchin. Une des *îles de la Société* est nommée *Tapoua manou*, patte d'oiseau.

** مِبَبُو *mibabou*, chanter.

ᜐᜊᜒ *Sambit* (po.), cantar llorando al difunto (1).

ᜐᜊᜒᜆ *Sambitan*, el mismo canto (*Sambit*) (2).

ᜐᜊᜓᜆᜈᜒ *Sambotani* ou *Sambotanin*, canto, con palmadas, bebiendo; hasta mas no poder (3).

ᜐᜊᜓ *Sambot* (pc.), remudarse en el canto.

ᜐᜉᜅ *Sampañgan*, retrueque en el canto.

ᜐᜃᜒᜌ *Saquiya*, un genero de saloma (4).

ᜆᜊᜑᜒᜎ *Tambahila* ou ᜆᜓᜋᜑᜒᜎ *Tomahila*, canto quando arrastran algun palo (5).

ᜆᜈᜄ *Tanagà*, poesia muy alta en Tagalo, compuesta de siete silabas y quatro versos, llena de metaphoras (6).

---

(1) *Pinagsasambitan*, la personne en l'honneur de laquelle on récite ce chant funèbre.

(2) *Sambitan* ne diffère de *sambit* que par l'addition de la formative *an*.

(3) *Pagsambotanian*, la personne devant laquelle on chante ainsi.

(4) Voyez *balacquia*.

(5) Les insulaires de l'Océanie ont un chant particulier, qu'ils récitent lorsqu'ils travaillent à abattre les arbres de leurs forêts. Ce chant a peut-être été originairement propitiatoire : on sait que presque toutes les tribus de race malaye ont rendu aux arbres un culte superstitieux, comme à des هنتو *hantou* ou transformations des générations précédentes; cette croyance dont on retrouve des traces dans toute la péninsule ultragangétique et même dans le Tonquin, peut expliquer et l'origine de ces chants, destinés à apaiser les esprits-arbres, et les récits de quelques auteurs arabes, qui représentent la récolte des gommes odorantes ou la coupe des bois de senteur comme accompagnées de sacrifices humains. On peut comparer ces récits à ce que le P. de Marini dit, dans l'*Histoire du Tonquin* (p. 47), des cérémonies qui précèdent la coupe du bois de calamba.

(6) Il me paraît très-probable que ce mètre est une imitation de la stance chinoise.

Tangloyan, cantar dando aullidos, Sinonimos, *Tagumpay*, *Vagui*.

——— *Tayotay* (pc.), canto ò verso ò *talinkagâ* (paroles mystérieuses et paraboliques).

Tingar (pc.), cantar en las casas en tiempó de cosechas.

Tolâ (pc.), poesia propria de estos naturales (1).

Vagui, lo mismo que *Tagumpay*.

Yhiman, generó de cancion à los desposados, dificil de pronunciar, y errando cada vez và una taza de vino (2).

Yndoyanin, canto de los que reman (3).

J'avais cru devoir, dans la restitution des titres de livres malacassas, donnés par Flacourt, représenter les syllabes initiales *ali*, *ala*, *la*, par la préposition arabe على, bien que l'emploi en fût anormal à cette place. Des observations ultérieures m'ont démontré que les Malecasses, qui ont horreur du *djezma*, insèrent toujours une voyelle entre l'ar-

(1) *Tola-an*, « aquello que se dà por consonante; » *ytola*, « el » consonante; » *tumola*, « dar el consonante al pie. » Ces expressions me paraissent indiquer que les Tagalas, comme les Chinois, se proposent mutuellement la rime qui n'est, comme on le sait, que *consonnante* dans la langue tagala.

(2) Je pense que les Tagalas auront emprunté cet usage des Sangleys. On sait que la petite tasse de vin est souvent imposée par la pénalité des jeux littéraires ou de société, chez les Chinois; il en est de même dans les îles Loutchou (*Voyage to the great Lewchew Island*, p. 166). La capacité de ces tasses (dont plusieurs sont représentées *in full size* sur une planche du voyage précité), permet souvent de renouveler cinquante fois de suite cette légère peine.

(3) *Yndoyanin* ne me paraît pas différer de *indolanin*, dont les lexicographes espagnols donnent une explication différente.

ticle ال et le nom auquel il se rapporte : il faut donc expliquer par l'article les syllabes que j'ai mentionnées, et retrancher على dans tous les titres qui le contiennent (1).

E. Jacquet.

Impression et distribution de bons livres à la Chine.

L'*Indochinese Gleaner* (2), journal plein de ces renseignemens peu savans mais curieux qu'on ne peut obtenir que d'une longue résidence et d'une observation de détails dans une grande ville chinoise, nous apprend que les impressions et les distributions gratuites de livres religieux sont, à la Chine, une des pratiques de piété les plus honorables et les plus habituelles : ces secours pieux et ces aumônes de morale n'ont pas encore pris le caractère de spéculations religieuses qui distingue les sociétés bibliques européennes ; elles n'ont pas encore acquis, par l'assemblée et l'action centrale de toutes les personnes zélées, cette espèce d'autorité morale qui, en Angleterre, élève la *Bible Society* comme un nouveau pouvoir, à côté de la très-honorable compagnie des Indes. Les Chinois sont dirigés, dans ces œuvres méritoires, par des sentimens qu'il faut plutôt rapporter aux calculs de l'égoïsme dévot qu'au zèle pour la propagation de l'instruction religieuse.

Une de ces maximes de morale vulgaire qui constituent,

---

(1) Dans la première liste de ces titres, *sacaleo* représente vraisemblablement سعلة, et *bouradan* بردان : dans la seconde, *sihabi* est plus probablement pour سحاب que pour صباب.

(2) Oct. 1821, nº XVIII. Ce journal, imprimé à Malacca, est, après les *Mélanges malays* de Sr St. Raffles et les *Dissertations* d'Ellis, un des livres orientaux les plus rares en Europe.

pour ainsi dire, à la Chine, une *religion de proverbes*, dit expressément : *Tŏ khe chén choŭ*, « Imprimez beaucoup de bons livres. » Mais l'intention de cette maxime est très-douteuse; elle convient à toutes les croyances, elle s'applique à tous les genres de livres honnêtes; et les lettrés, en publiant quelque commentaire des *Sse chou*, n'attachent certainement aucune idée mystique à l'accomplissement du précepte. Ce sont les bouddhistes et les *Tao sse* qui l'interprètent en ce sens. On sait que ces derniers ont habilement détourné à leur profit toutes les croyances religieuses et morales (1) de la Chine et de l'Inde, pour les convertir en pratiques de petite et minutieuse dévotion. Voici ce qu'ils ont fait du proverbe *Tŏ khe chén choŭ :* « Les personnes qui appellent la bénédiction des puis» sances célestes ou qui leur rendent grâces pour la protec» tion qu'elles en ont reçue, font vœu dans les temples, et » en présence des figures de ces divinités, de faire impri» mer et distribuer un certain nombre d'exemplaires de » tel ou tel ouvrage religieux ou moral : une partie des » exemplaires est déposée aux pieds de l'idole, dans l'in» tention que toute personne venant faire ses adorations, » en emporte quelques-uns pour les répandre dans le peuple. » Le reste de l'édition est présenté par la personne qui a » fait le vœu, à ses parens, ses amis, ses connaissances et » ses voisins. Cette libéralité n'est cependant pas considérée » autant comme une œuvre méritoire donnant des titres » aux avantages de fortune et aux jouissances mondaines, » que comme un acte de générosité auquel s'attache une » certaine illustration.

» Ce dernier motif est presque avoué par l'auteur du » *Kiă pào thsiouăn tsï*, *Collection complète de joyaux do-*

---

(1) Non contens de se faire un fonds de morale et de dogmes aux dépens du public, les *Tao sse* ont volé des saints à toutes les religions, ont pris Fo aux bouddhistes et Jésus-Christ aux missionnaires portugais.

» *mestiques* (1). Cet écrivain, qui paraît avoir vécu il y a en-
» viron cent ans, assure (t. I, p. 7 de cet ouvrage) qu'il avait
» conçu une si haute estime pour le livre bouddhique in-
» titulé *Kin kang king* (*Livre de diamant*) (2), qu'il avait
» fait vœu d'en faire imprimer et distribuer dix mille exem-
» plaires. Il accomplit ce vœu dans l'espace de deux ans,
» et il exprime le regret que sa fortune ne lui ait pas permis
» de faire tirer ce livre à un plus grand nombre d'exem-
» plaires; mais possesseur des planches stéréotypes de cet
» ouvrage, il invite toutes les personnes pieuses et honnêtes
» qui pourraient fournir le papier et l'encre, à disposer de
» ses *blocs*, et à faire un second tirage de cette édition
» et une seconde distribution d'exemplaires. » (*Ind. chinese Glean.*)

C'est par voie de souscription pieuse et méritoire qu'a été publiée une édition en deux volumes in-8° du recueil intitulé *Tan kouei tsi* ou *Livre du Tan et du Kouei* (3). Les souscripteurs, dont la liste accompagne le premier vo-

---

(1) 集全寶家 Ce livre est probablement quelque petit traité de morale sur les *Devoirs de famille*. E. J.

(2) 經剛金 Le diamant se présente souvent dans la terminologie bouddhique, et presque toujours dans le sens figuré qu'Horace donnait à *adamantinus*. Un *Pousa* a reçu le nom de वज्रसार *cœur de diamant*. La loi bouddhique elle-même est souvent appelée *Kin kang fa*, *Loi de diamant* (indestructible). E. J.

(3) Ce recueil de traités et de légendes *Tao sse* porte un titre empreint de l'ascétisme vulgaire qui est le caractère propre de cette religion. Le *Tan* (*cinabre*) a reçu des *Tao sse* un sens alchimistique lié avec les mystères de leur croyance, et *traiter le Tan* est devenu synonyme de *pratiquer le Tao*. Le *Kouei*

lume, prennent l'engagement de faire imprimer et distribuer un certain nombre d'exemplaires à l'intention, soit d'obtenir la santé à une personne de leur famille, soit de mériter des indulgences et d'appeler le bonheur sur eux-mêmes. On n'a pu souscrire pour moins de cinq exemplaires, et plusieurs personnes ont porté leur souscription à trois cents exemplaires. On peut donc croire que le tirage de cette édition a été fort considérable. Cette œuvre de piété n'a pas encore suffi au zèle de quelques bacheliers, qui ont voulu graver de leur propre main les planches de quelques traités; aussi ces pages ont-elles été cotées séparément. Ce zèle louable n'a cependant pas profité à la collection : l'exécution typographique de cet ouvrage, confiée à plus de dix mains, dont quelques-unes étaient inhabiles à diriger le pinceau et le burin, présente les mêmes irrégularités qu'un de nos vieux manuscrits, continué de loin en loin par plusieurs *clercs*. Quelques parties ont même été traitées avec une négligence dont l'*Esprit du Foyer* aura sans doute tenu compte dans ses registres secrets.

E. J.

Liste des gouverneurs des Philippines pour le roi d'Espagne, depuis l'origine de ce gouvernement jusqu'au XVIIIe siècle.

Noms.	Années de leur entrée.
Miguel Lopez de Legaspi	1565.

---

est le cinnamome, dont un plant est tombé de la lune sur la terre; la mastication de ses feuilles, disent les *Tao sse*, prédispose à l'état de *Siân* ou d'immortel. Ce titre pourrait se traduire, dans les habitudes de notre vieille littérature ascétique, par les mots : *Pierre de touche de la béatitude éternelle*. E. J.

Guido de Labezarriz................ 1571.
Don Francisco de Sande............ 1575.
Don Gonzalo Ronquillo.............. 1580.
Don Diego Ronquillo............... 1583.
Don Santiago de Vera.............. 1584.
Gomez Perez Dasmarinas........... 1590.
Liz. don Pedro de Roxas............ 1593.
Don Luiz Perez Dasmarinas......... 1593.
Don Francisco Tello............... 1596.
Don Pedro de Acuña............... 1602.
Liz. Christoval de Almansa.......... 1606.
Don Rodrigo Vivero................. 1608.
Don Juan de Sylva................. 1609.
Liz. Andres de Alcaraz............. 1617.
Don Geronimo de Sylva............. 1617.
Don Alfonso Faxardo............... 1618.
Don Geronimo de Sylva............. 1624.
Don Fernando de Sylva............. 1625.
Don Juan Niño de Tabora........... 1626.
Don Lorenzo de Olazo.............. 1632.
Don Juan Zerezo de Salamanca....... 1632.
Don Sebastian Hurtado de Corcuera... 1635.
Don Diego Faxardo................. 1644.
Don Sabiniano Manrique de Lara..... 1653.
Don Diego Salcedo................. 1663.
Don Juan Bonifaz (intrus).......... 1668.
Don Manuel de Leon............... 1669.
Don Francisco Coloma.............. 1677.
Don Francisco Mansilla............. 1677.
Don Juan de Vargas .... 1678.
Don Gabriel Curuelzaegui........... 1684.
Don Alonzo de Abellafuertes......... 1689.
Don Fausto Cruzat................. 1690.
Don Domingo Zabalburu............ 1701.
Don Martin de Ursua............... 1709.
Don Joseph Torralba............... 1715.

Logogriphe chinois.

小書兩大書兩

Deux traits et le caractère *ta;* deux traits et le caractère *siao* (1).

Les caractères du logogriphe inséré dans le numéro d'octobre, sont 畢 et 圖 E. J.

Errata pour le numéro d'octobre.

Page 329, ligne 15, *lisez* Thsin.

---

(1) Il faut observer que le sens qui se présente d'abord à l'esprit est celui-ci : *Deux traits sont grands et deux traits sont petits :* la difficulté, de sa nature intraduisible, est de déterminer si *ta* et *siao* sont en énumération ou en construction. E. J.

TABLE GÉNÉRALE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE 10e VOLUME.

MÉMOIRES.

NOUVELLES ET MÉLANGES.